This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49949 2

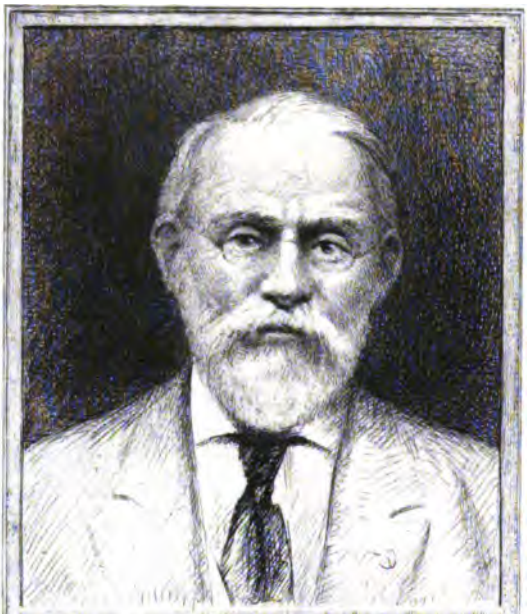

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE

de Bretagne

4e Série. — 7e Année
JANVIER 1908. Tome XXXIX

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte René de LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte de PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU de la GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — Alain RAISON du CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — Olivier de GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
H ONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCVIII

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le Cte René de LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'Administration, MM. LAFOLYE, frères, places des Lices, Vannes.

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

Mlle CÉLESTE BUISSON DE LA VIGNE

(SON MARIAGE AVEC CHATEAUBRIAND)

Avant la Révolution, vivait à Saint-Malo un vieux chevalier de Saint-Louis, qui, après avoir été commandant de Lorient, était venu finir ses jours dans son pays natal.

Il s'appelait Jacques Buisson, sieur de la Vigne (1). En mourant, il avait laissé deux filles : Anne, née à Lorient, et mariée le 15 mai 1789 à son parent messire Hervé de Parseau (2), et Céleste, la cadette, également née à Lorient en 1774.

Céleste était l'amie de Lucile de Châteaubriand, la sœur préférée de René.

Lucile, en termes enthousiastes, parlait de sa gentille amie, à son frère, récemment revenu d'Amérique, et celui-ci raconte, dans ses *Mémoires d'Outre-tombe* (3) « qu'il la reconnaissait de loin, sur le Sillon, à sa pelisse rose, sa robe blanche, et ses cheveux blonds enflés au vent ».

« Elle était », dit-il (4), encore dans ses *Mémoires* « blanche, délicate, fort jolie, et laissait pendre naturellement comme un enfant, de beaux cheveux blonds bouclés naturellement. »

Je ne viens pas faire ici la biographie de celle qui fut la compagne trop effacée de René, mais mettre seulement au point les romanesques circonstances de son mariage qui jamais n'ont encore été relatées, sous leur jour véritable.

Châteaubriand raconte que son mariage fut célébré par un prêtre non assermenté, au commencement du mois de mars 1792, et qu'avant qu'il eût eu la moindre communication avec sa

(1) Il avait épousé Céleste Rapion de la Placelière (*Anciens Registres paroissiaux de Bretagne. Saint-Malo*, par l'abbé Paris-Jallobert, 2me fascicule, page 177

(2) Registres paroissiaux précités.

(3) *Mémoires d'Outre-tombe*, tome 2, page 5 et suivantes.

(4) *Mémoires d'Outre-tombe*, tomé 2, page 5 et suivantes.

femme, celle-ci lui fut enlevée, pour être incarcérée au couvent de la Victoire, où Lucile, son amie, obtint l'autorisation d'aller la rejoindre.

C'est qu'un oncle de Mlle de la Vigne, M. Vauvert, grand démocrate, ne voulait pas qu'elle épousât un aristocrate comme Châteaubriand.

Arguant que l'aïeul de Mlle de la Vigne était en enfance, il avait même déposé, contre le futur auteur du *Génie du Christianisme*, une plainte en règle pour rapt. Finalement, tout s'arrangea. Après plaidoiries, raconte, Châteaubriand, M. de Vauvert (1) se désista, et le curé constitutionnel largement payé cessa, lui-même, toute réclamation.

Or Sainte-Beuve, dans la 5e leçon du cours professé par lui à Liège, en 1848-1849, sur *Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, s'exprime ainsi : « Sur ce mariage, il m'a été raconté d'étranges choses. Je dirai peut-être ce que j'ai su, à la fin de ce volume ».

En effet, dans ses notes il raconte, ensuite, contredisant le récit de Châteaubriand « que celui-ci aurait imaginé d'épouser « Mlle de Lavigne, comme dans les comédies, d'une façon pos- « tiche, en se servant d'un de ses gens comme prêtre, et d'un « autre comme témoin. Ce qu'ayant appris, l'oncle Buisson (2) « serait parti, armé d'une paire de pistolets, et accompagné d'un « vrai prêtre. Et surprenant les époux de grand matin, il aurait « dit à son beau-neveu : Vous allez maintenant épouser tout « de bon ma nièce, et sur l'heure ; ce qui fut fait.

« M. de Pougerville, étant à Saint-Malo, en 1851, y connut un « *vieil avocat de recommandation* qui lui conta le même fait, « et exactement avec les mêmes circonstances.

« Naturellement, dans ses *Mémoires*, M. de Châteaubriand « n'a touché mot de cela. Il n'a parlé que du procès fait à l'ins- « tigation de l'autre oncle. Faut-il croire que, selon le désir de « sa mère, ayant à se marier devant un prêtre non assermenté, « et s'étant engagé à en trouver un, il ait imaginé, dans son in- « différence et son irrévérence d'alors, de s'en dispenser, en

(1) Oncle de Mlle de la Vigne.

(2) Il résulte de témoignages que nous avons recueillis à Saint-Malo que telle était bien la façon dont on parlait quelquefois du mariage de Châteaubriand ; quelques-uns, avec de malins sourires, précisaient même en prétendant qu'il avait enlevé sa femme.

« improvisant l'étrange comédie, à laquelle l'oncle de sa femme « serait venu mettre bon ordre (1). »

Pour réfuter cette version, Edmond Biré invoque, en note, dans la nouvelle édition des *Mémoires d'Outre-tombe*, éditée chez Garnier frères (2), sous la rubrique le *Mariage de Châteaubriand*, le témoignage d'un historien malouin, Charles Cunat, qui dans sa *Biographie des Malouins célèbres*, donne, *in extenso*, la publication de l'acte de mariage de Châteaubriand.

Elle est ainsi conçue :

Du dimanche 18 mars 1792.

Il y a eu promesse de mariage entre François-Auguste-René de Châteaubriand, fils mineur de feu René-Auguste, et de dame Apolline Jeanne-Suzanne de Bédée, et demoiselle Céleste Buisson, fille mineure de feu Alexis-Jacques et de feue dame Céleste Rapion, tous deux originaires et domiciliés de cette ville : 1er et 3e bans.

Voici maintenant l'acte du mariage qui fut célébré, le lendemain même, à la cathédrale de Saint-Malo.

ACTE DE MARIAGE.

Lundi, 19 mars 1792.

François-René de Châteaubriand, fils second et mineur de feu René-Auguste de Châteaubriand et de dame Apolline-Jeanne-Suzanne de Bédée, et demoiselle Céleste Buisson, fille mineure de feu sieur Alexis-Jacques Buisson et dame Céleste Rapion de la Placelière, tous deux originaires et domiciliés de cette ville, ont reçu de moi, soussigné, curé, la bénédiction nuptiale dans l'église paroissiale, ce jour, 19 mars 1792, en conséquence d'une bannie faite au prône de notre messe paroissiale, sans opposition, et de dispense du temps prohibé et des 2 bancs. La présente cérémonie faite en vertu de 2 décrets émanés de la justice de cette ville, attendu la minorité des parties contractantes, en présence de François-André Buisson, Jean-François Lecoq, Michel Thomas, Bassinot, et Charles Malapect, qui ont attesté le domicile et la liberté des parties et ont signé avec les époux.

Céleste Buisson, François de Châteaubriand, François-Auguste Buisson, Michel Bassinot, Malapert fils, Lecoq.

DUHAMEL,
Curé.

(1) *Châteaubriand et son groupe littéraire*, tome 2, page 405.
(2) Tome 2, page 549.

Le récit des *Mémoires d'Outre-tombe*, conclue Edmond Biré, « a donc pour lui toutes les vraisemblances, tandis que la version où s'est complu Sainte-Beuve sonne le faux à chaque « ligne Elle a d'ailleurs contre elle des documents authentiques, « des pièces irréfragables ».

« Très pieuses », dit aussi le savant critique « ayant en horreur les prêtres intrus, la mère et les sœurs de Châteaubriand « étaient sans nul doute restées en rapports avec des prêtres « non assermentés, lesquels, d'ailleurs, au commencement de « 1791, étaient encore nombreux en Bretagne. Elles ne pouvaient « donc avoir aucune peine à en trouver un pour faire le mariage « de leur fils et de leur frère, et ce sont elles bien évidemment « qui se sont chargées de le procurer. Elles n'auront pas laissé « ce soin à Châteaubriand qui débarquait d'Amérique, et ne connaissait plus guère personne à Saint-Malo » (1).

Telles sont les deux versions, éminemment contradictoires, données sur les romanesques circonstances qui entourèrent le mariage de Châteaubriand.

En réalité, où est la vérité ?

Ce Duhamel qui, le dimanche 18 mars 1792, bannit, au prône de la messe paroissiale, la promesse de mariage entre François de Châteaubriand et Mlle de Lavigne était tout simplement le curé constitutionnel de Saint-Malo ; et c'est lui, dès le lendemain, qui célébrait le mariage auquel assistait comme témoin, l'oncle Buisson, dont Sainte-Beuve cite le témoignage.

Châteaubriand, conformément au récit de ce dernier, se maria donc publiquement, et même se maria devant un curé intrus.

Mais, antérieurement, dans les premiers jours du mois, il s'était bien marié secrètement devant un prêtre non assermenté. Le récit qu'il donne de ce mariage secret, contrairement à l'opinion de Sainte-Beuve est rigoureusement exact, et trouve sa preuve dans le procès même qui en fut la conséquence.

En résumé, Châteaubriand se maria donc deux fois, et le désistement de l'instance introduite par M. de Vauvert fut motivé justement par la promesse faite par Châteaubriand de se marier à nouveau devant un prêtre constitutionnel.

Ainsi, tout le monde fut satisfait, toutes les consciences tranquillisées, la loi respectée, et Duhamel largement rétribué.

(1) Pages 550 et 581, *Mémoires d'Outre-tombe*, *le Mariage de Châteaubriand*.

A Saint-Malo, rue des Grands Degrés — sombre et étrange rue formée d'un long escalier de granit qui escalade une partie de l'antique rocher d'Aaron, — on montre, au n° 4, une belle maison de pierre, d'austère architecture ; elle portait autrefois le n° 479. C'est là, dans un salon aux coins arrondis, et richement lambrissé d'acajou, qu'au commencement du mois de mars 1792, se maria, effectivement, Châteaubriand avec Céleste de Lavigne, la douce jeune fille de dix-huit ans aux traits délicats et blancs, à la longue chevelure bouclée, qu'elle laissait, comme un enfant, tomber sur ses épaules.

Mais, la tradition locale n'a pas conservé le nom du prêtre non assermenté qui bénit cette union secrète.

Peut-être fut-ce l'abbé Manet, l'historien bien connu, qui exerçait alors en secret son saint ministère, et avait été professeur au collège de Dinan, alors que Châteaubriand y faisait ses études ?

E. Herpin.

QUESTIONS HÉRALDIQUES BRETONNES

A PROPOS
DU NOBILIAIRE DE POL DE COURCY

L'Armorial de Pol de Courcy est le plus complet qui ait été écrit sur l'état nobiliaire de la Bretagne. Malheureusement il date d'un demi-siècle, et l'école de 1850 avait une critique bien différente de celle que demandent nos historiens contemporains. C'est ainsi notamment que les sources de l'œuvre sont rejetées en bloc à la fin du dernier volume alors que nous souhaiterions les voir accompagner chaque indication d'armoiries ou de faits généalogiques. On se trouve en face d'une foule d'affirmations qu'il est impossible de contrôler et les recherches deviennent du même coup très difficiles à faire sérieusement. Il faut accepter aveuglément chaque article ou se perdre dans des analyses que l'auteur aurait pu nous éviter par de simples notes indicatrices.

Pourtant ne critiquons pas trop Pol de Courcy ; il fut de son temps et travailla comme on travaillait alors. Mais cela ne nous empêche pas de dire que le *Nobiliaire de Bretagne* est condamné à subir sinon une refonte totale sur un autre plan, du moins une nouvelle édition conforme aux exigences de l'école historique actuelle. J'en ai parlé aux meilleurs de nos généalogistes et tous ont été de mon avis.

Voyons brièvement ce qu'on peut reprocher de plus grave au *Nobiliaire de Bretagne* de Pol de Courcy.

Je prends le bulletin bibliographique du tome III, p. 537 ; là sont indiquées les sources où l'auteur a puisé pour édifier ce Nobiliaire :

Chartes de ratifications des seigneurs et gentilshommes de Bre-

tagne à l'accord passé à Guérande entre le roi de France et le duc Jean IV en 1380 :

Courcy ne paraît pas avoir consulté lui-même ces ratifications dont les originaux existent encore avec leurs sceaux aux Archives Nationales. J'ai pu m'en rendre compte en constatant les différences qui existent entre les sceaux originaux et les armes données par le *Nobiliaire*. Certainement Courcy a travaillé sur une mauvaise copie.

Réformations des fouages de Bretagne de 1423 à 1543 :

Les réformations bretonnes offrent le plus grand intérêt pour nos anciennes familles. On peut reprocher à Courcy d'avoir fait ici des omissions et d'avoir mal lu, mal compris et mal corrigé certains passages des réformations.

Deux exemples.

A l'article CROC (I, 314) s^r de la Robinaye paroisse de Bain de Bretagne, Courcy attribue à cette famille *Pierre Croc*, officier de Tristan de la Lande, lors de la réformation de 1427. Or la réformation en question n'a jamais porté *Pierre Croc* mais *Pierre Le Coq*, ce qui est bien différent. Les Croc de la Robinaye n'habitaient pas Bain à cette époque.

A l'article DE LA SAULAYE (III, 114), Courcy mentionne les seigneuries du Plessix Goullu en Mauron et du Bois au Voyer en Maure. Ces terres appartenaient en réalité à la famille *de la Fouaye* qu'il a parfaitement trouvée à la réformation mais dont il a mal lu le nom.

Armorial de l'Arsenal :

Ce précieux armorial, qui comprend près de 800 écussons, a été très mal compris par Courcy. Les notes qui accompagnent les dessins concernent le plus souvent des noms de terres et non des noms de familles. L'auteur du *Nobiliaire* ne s'en est pas aperçu, et par suite a fait des doubles-emplois ou créé des familles qui n'ont jamais existé.

Armorial de Guy Le Borgne :

Pareille observation en ce qui concerne l'Armorial de Guy Le Borgne. Courcy ne semble pas toujours en avoir saisi le sens exact.

Enfin un examen attentif des 150 premières pages du tome I du Nobiliaire de Courcy pourra nous donner une idée des corrections à faire à l'ouvrage :

Familles oubliées : de l'Abbaye, Adam, l'Avocat, Agaisse,

Alanet, Albert, Allain, Allanic, Alleno, Allory, Bandouin, de la Bigotaye, Le Blanc, Le Bley, de la Boconnière, Bodart, de Bodrual, du Bois de Caercron, Le Borgne (sautoir), du Boscnet, etc

Apuril. Erreur d'armes.

D'Ardaine. Attribution sans aucune preuve à cette famille de Dardaine, champion anglais à la bataille des Trente.

D'Aumer. Erreur. Il s'agit de *Dauvet* originaire de Paris.

Ausprac. Mauvaise lecture de l'article de Guy Le Borgne.

Avice. Confusion d'armes entre deux familles de ce nom.

Avignon. Mauvaise attribution d'armes.

De Bagatz. Les secondes armes données (variante) sont celles des de Ferron du Chesne.

Le Baillif. Armes fausses. Les vraies sont au mot *de Suzlé*.

Le Baillif de Tourault. Désaccord avec Guy Le Borgne.

De la Barbais. Famille qui n'a jamais existé. Il s'agit des Pépin, sieurs de la Barbais.

Le Bastard de la Bastardière. Armes fausses.

Le Bastard de Villeneuve. Article à refaire.

Baudry. Erreur d'armes.

De Bavalan. Triple emploi avec *de Trémouart* et *de Quifistre* qui ne sont ici qu'une seule et même famille quoique citée 3 fois sous ces 3 formes.

De Beaucours. Article à refaire.

Bernard. Article à refaire.

Bezay. Egale certainement de Rezay.

Billy et *Bilsic*. Confusion d'armes.

De Bintin. Article à refaire.

De Bloissac. Différence d'armes avec le sceau original des Archives Nationales.

Bocher et *Bohier*. Confusion entre ces deux familles.

De Bodéru et *du Boterf* double emploi. C'est une seule et même famille.

De Bohal. Erreur. Il s'agit des Henry de Bohal.

Du Bois. (Talensac). Ce sont les armes de *Ferrières* dont une branche fondue dans Bintin, (voyez Guy Le Borgne au mot Bois Bintin).

Du Boisarmé. Confusion certaine avec *Cojalu*.

Du Boisbrassu. Article à compléter.

Du Bois du lié. N'ont jamais comparu à la réformation d'Izé.

Bonamy. Armes très probablement fausses.

Bonnet et *Bouvet*. Confusion. Double emploi.

Le Borgne et *du Bourne*. Double emploi.

De la Bosselaye et *de la Bouësselaye*. Double emploi.

De Botcudon. Il s'agit de la famille *Cotart* sieur de Botcudon omise par Courcy.

Botherel. Le sceau indiqué comme étant celui de 1381 est dissemblable de l'original de 1381 qui est aux Archives Nationales.

Des Bouchaux. Même observation.

Bouhier. Les deux familles de ce nom n'en font qu'une en réalité.

Bouverel. Il s'agit des Quistinic de Boverel (double emploi).

De Brambert. Lire de Brambeaf.

De Brignac. Armes fausses, etc., etc.

Ce court aperçu doit suffire pour montrer tout l'intérêt qu'il y aurait à rééditer en le corrigeant le *Nobiliaire de Bretagne* par Pol de Courcy, ou à faire paraître un nouveau Nobiliaire breton.

Cte R. DE LAIGUE.

LES BRETONS DE BRETAGNE

JUGÉS PAR UN BRETON DE PARIS

RÉPONSE

Au mois de juin dernier paraissait en brochure, chez Simon, à Rennes, un discours d'une dizaine de pages précédemment prononcé au Sacré-Cœur de Montmartre (1). De si loin qu'il vînt et si court qu'il fût, ce discours ne pouvait passer inaperçu chez nous, soit à cause de son auteur, le chanoine Coriton, qui est de Bretagne, soit surtout à cause des idées particulières qu'il contient. Ce n'est pas que les idées de M. Coriton soient neuves ou personnelles : non, son mérite n'est pas là ; il se trouve bien plutôt dans la bonne volonté qu'il a mise à les recueillir, et dans le talent incontestable qu'il a dépensé pour les mettre au jour. Il est vrai qu'il eût donné plus de facilité à les juger s'il les eût exprimées ailleurs ; et voilà pourquoi, tout en le remerciant de la liberté grande qu'il nous octroie de ne pas penser comme lui (2), nous lui ferons remarquer néanmoins que, si son discours est profane bien que prononcé en chaire, il n'en demeure pas moins prononcé en chaire bien que profane. Mieux aurait valu, pour lui-même et pour nous, éviter semblable anomalie.

Or, dans l'avant-propos qu'il donne à son œuvre oratoire, M. Coriton écrit cette phrase, qui en est pour ainsi dire le résumé : « *On* reproche aux Bretons de n'avoir pas conscience de leur « état ; *on* se scandalise de leur orgueil national plus encore que

(1) Discours prononcé par M. l'abbé Coriton, chanoine honoraire, vice-official de l'archevêché, au pèlerinage des Bretons de Paris, en la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, le 3 mars 1907. — Rennes, imp. Simon, 1907.

(2) « L'état moral et religieux de la Bretagne apparaît aux yeux de tous. Tout « le monde sur ce point peut avoir un avis, et nul n'est obligé de partager le « mien. Cf. *Avant-propos.* »

« de leurs faiblesses. » La franchise de cet aveu ne se peut nier ; mais, tandis qu'il était en veine d'indiscrétion, M. Coriton n'aurait-il pas bien fait de nous dire aussi quelles sont les âmes délicates chez qui nos inconsciences et notre vanité suscitent tant de gêne ? Car il est aussi facile d'embusquer des foules derrière un pronom indéfini que de s'y établir tout seul soi-même ; et que d'honnêtes gens nous jugent mal, cela doit être vrai, puisque M. Coriton l'affirme ; et qu'il soit lui-même sévère pour nous, la seule lecture de son discours suffit pour s'en convaincre ; nous le connaissons lui, nous ne savons pas les autres, et il nous manque grandement d'avoir appris les noms de ses amis judicieux.

Assurément beaucoup de Bretons se rencontrent qui ont l'orgueil de leur race : il y en a partout, dans les livres et dans les journaux, à la ferme et à l'atelier, au château et au presbytère. Ils s'imaginent, à tort ou à raison, que leur pays n'est pas le plus laid de France, qu'il a conservé autant que d'autres et mieux que plusieurs les traditions du passé ; ils disent et écrivent que leur nation est vivante et vigoureuse ; ils se passionnent pour son histoire, pour sa poésie, pour sa culture matérielle et morale ; ils rêvent pour elle un avenir moins mauvais ; et s'ils montrent beaucoup de ténacité pour y conserver ce qui leur semble décidément bon, ils sont prêts à sacrifier aussi tout ce qui chez elle leur paraîtrait caduc. Qu'il y ait en tout cela pas mal d'exagération souvent, un peu de vanité quelquefois, nous nous garderons bien de le nier ; toujours les défauts apparaissent moins et les qualités se manifestent mieux. Il en est ainsi plus particulièrement dans toutes les réactions, et nous sommes ici en pleine lutte contre une mentalité qui n'est pas la nôtre. Peut-être est-ce là un mal, encore qu'il soit moins facile d'entraîner par le blâme des vices que par la flatterie des vertus ; en tous cas, s'il y a lieu de condamner ceux qui se lancent en avant avec trop de jeunesse dans l'énergie, il conviendrait à bien plus forte raison de plaindre ceux qui ne les comprennent pas, ou qui ne veulent pas les diriger ou qui leur demeurent hostiles ? Car, hélas ! tous les Bretons ne sont pas orgueilleux de leur race, et, M. Coriton n'a qu'à faire appel à ses propres sentiments pour en devenir plus convaincu que personne.

C'est ce qui explique d'ailleurs les reproches qu'il nous adresse, nombreux, quelquefois précis, ordinairement généraux, trop

généraux, et ne serait-ce que pour cela déjà, inexacts et, la plupart au temps, injustes. Voilà pourquoi nous nous demandons si M. Coriton a connu la Bretagne ailleurs que dans les lambeaux qui s'en trouvent à Paris, ou si ses yeux de vacances, ces vacances dont il parle très agréablement, n'étaient pas trop déshabitués de notre soleil pour nous voir comme nous sommes, en notre véritable jour.

Est-ce qu'il dit vrai, par exemple, quand il met l'émigration bretonne sur le compte de nos divisions intestines ? Evidemment non. Nous sommes divisés, c'est vrai, d'une façon profondément ridicule, plus ridicule encore que profonde, sans savoir ni pourquoi, ni comment, de contrées à contrées, de paroisses à paroisses, avec des aversions, des antipathies, on jurerait quelquefois des haines ; mais est-ce qu'un « Gallo » a jamais chassé un « Mitan » vers Paris, est-ce qu'un « Pourlette » s'est jamais enfui vers la capitale parce qu'il détestait le « Mouton » son voisin ? Il serait tout bonnement puéril de seulement le penser. — Et, si M. Coriton a voulu parler de divisions politiques, il n'a peut-être pas réfléchi que la Bretagne est encore le pays de France où pour la République on se querelle le moins.

Qu'il affirme après cela que les émigrés de Paris ne soient pas de faux Bretons, nous lui répondrons : c'est vrai, seulement ce ne sont plus des Bretons de Bretagne, ce sont des Bretons parisiens. Ces gens-là apportent à la capitale les défauts de leur race, ce qui est une nécessité, puisque leur pays leur donne leur tempérament, leurs propensions ; mais il ne leur donne que cela : les vices, ils les prennent ailleurs. « Le ruisseau, a écrit M. Coriton, ne roule entre ses rives que l'eau fournie par sa source. » Nous le croyons presque comme lui, — mais sa phrase a besoin d'être complétée et nous y ajoutons — à moins que, pure et limpide, quand elle jaillit du sol, elle ne se contamine en chemin, se salisse et s'empoisonne ! Nous ne souhaitons pas à M. Coriton de boire à ses déjeuners de l'eau de Seine qui a traversé Paris, et pourtant c'est de l'eau de source !

Aussi, que le contingent qui chaque année franchit notre frontière, arrive dans la grande ville déjà mûr comme un fruit de ses faubourgs, nous estimons cela impossible.

Il y a de l'ignorance chez nous, oui : (nous parlons d'ignorance religieuse) il y en a partout. Mais en Bretagne il y en a et il doit y en avoir moins qu'ailleurs. Ici nos écoles libres sont peuplées,

l'instruction se donne, plus rarement, mais enfin elle se donne encore en famille ; ici les églises sont fréquentées par un peuple qui écoute, et qui pour l'ordinaire comprend : ici les œuvres de femmes sont nombreuses, celles d'hommes et de jeunes gens grandissent et se multiplient. Quels sont les diocèses de France qui sont plus instruits que celui de Nantes, et il est pourtant en Bretagne, et si nos autres diocèses bretons savent moins leur religion que celui-là, combien en compterait-on dans toute la République qui leur soient supérieurs ou même seulement égaux ? — Admettons que nous ignorions ; au bout du compte, on est toujours l'ignorant de quelqu'un ou de quelque chose ; mais alors que penser de ces malheureuses contrées, qui sont la moitié de la France, où l'herbe pousse dans les églises, où la morale s'arrête au seuil du foyer, où Dieu s'apprend à la première communion qu'on se hâte d'oublier tout de suite et pour jamais ? Est-on ignorant là ? et si on l'est en Bretagne, comment l'est-on dans ces pays qui ne sont pas Bretons ?

Il n'est pas plus exact de nous traiter d'alcooliques. Nos gens sont buveurs, et ils partagent avec les Polonais et les Irlandais cette réputation qu'ils n'ont d'ailleurs pas volée. Pourtant ils ne s'enivrent qu'à de certains jours de dimanche, dans leurs réunions et dans leurs fêtes. Est-ce avec de l'alcool ? Moins souvent qu'on le croit, et nos médecins morbihannais consultés naguère (1) répondaient presque unanimement que la boisson ordinaire chez nous était encore le cidre. Au reste le paysan jeûne après ses excès, il se contente souvent d'eau pure par nécessité de misère ; et la nocivité de l'alcool absorbé disparaît dans la réaction de son travail de tous les jours. Que M. Coriton nous cite donc l'œuvre scientifique où il a vu que l'eau-de-vie produisait dans la Bretagne entière les désordres dont il parle ! Qu'il nous montre, je ne dis pas telle ou telle interview, mais bien des statistiques officielles établissant pour nos cinq départements les déchets qu'il mentionne ! Comment : il a écrit que l'alcoolisme atteignait la race bretonne dans sa source vive ! que les médecins militaires réformaient dans certains de nos cantons plus de la moitié des contingents ! Où a-t-il pris ces chiffres ? Quels sont ces cantons ? Combien y en a-t-il ? Ils doivent être nombreux puisque c'est la race entière qui est atteinte et jusque

(1) Consultation faite par la *Revue Morbihannaise* (1906).

dans ses sources ! Hélas ! nous pensions alimenter de nos jeunes gens la flotte française, fournir aux casernes de la région des contingents si forts qu'il fallait en répartir le trop plein à la frontière et jusqu'en Algérie. Et il paraît pourtant qu'en dépit de son augmentation numérique la race bretonne est susceptible de disparaître. C'est du moins M. Coriton qui le dit. Eh bien, soit, nous n'y contredisons pas ; mais, tout de même, avant que nous ne disparaissions, il faudra bien que notre augmentation numérique s'arrête, et il est très probable que de plus alcoolisés que nous, les Normands, pour ne nommer que ceux-là, auront depuis longtemps cessé de vivre. Nous ne sommes pas prêts d'y être.

Que M. Coriton se rassure donc : notre esprit religieux nous sauvera. Il n'y croit pas beaucoup à notre esprit religieux, ou, pour parler exactement, il le juge en voie de devenir passablement formaliste (1) : églises qui se vident, prières qui s'oublient, rangs anarchistes qui se grossissent, religion qui n'est plus ni pensée ni vie. C'est beaucoup, et c'est pourtant le reproche qu'il nous adresse. Nous avouerons humblement que quelques-uns d'entre nous le méritent. Oui, et M. Gicquello avait raison de l'écrire il y a deux ou trois mois dans la *Revue du Clergé*, nos côtes morbihannaises çà et là se déchristianisent : fruit de l'encasernement, des voyages continuels qui tuent la vie de famille, de l'ignorance causée par l'éloignement du prêtre, de l'immoralité enfin, qui n'est plus bridée par les sacrements. Nous reconnaissons cela, mais sans concéder davantage, parce que ce serait calomnie. Jamais par exemple on ne nous fera dire que nos populations maritimes soient gâtées, car sur plusieurs points elles sont restées bonnes, et presque partout l'élément féminin y a gardé une foi très pratique et très instruite. Jamais nous ne reconnaîtrons que l'intérieur du pays, sauf de rares exceptions, ait oublié ses traditions chrétiennes.

Il plaît à M. Coriton de nous traiter de paresseux (2), en quoi donc ? Quand on injurie, on précise ; ici il faut préciser. Qu'il nomme la classe de la société bretonne, la contrée ou la paroisse

(1) *Discours*, page 11, ligne 29. « Ce n'est pas seulement loin de son pays qu'il « déserte l'église, cesse de dire ses prières, grossit le rang de l'armée qui monte « à l'assaut de la société. »

(2) *Discours*, page 12, ligne 23 : « Elle est (la Bretagne) hors d'état d'arracher ses enfants à leur défaut dominant qui est la paresse...

qu'il marque ainsi du sceau de l'ignominie ! Nous voulons croire qu'il connaît le peuple dont il parle, qu'il l'a étudié, pratiqué chez lui, non pas dans les agglomérations urbaines trop mêlées, mais là où il se trouve vraiment lui-même, dans ses villages et dans ses hameaux ; nous voulons croire qu'il a scientifiquement procédé et qu'il possède, nombreux et décisifs, des faits sur lesquels il étaye son discours. Alors qu'il montre donc comment nous autres Bretons ne voulons pas avoir d'aptitudes (1), à quel moment nous nous sommes dérobés à la responsabilité et à l'initiative, sur qui pèsent l'inertie et la mollesse et quels noms portent ceux qui les abritent sous leur voile. Il a lâché un gros mot, M. Coriton ; il a dit qu'en Bretagne on avait le spectacle de l'abandon de nos compatriotes (2). C'est trop vague, trop imprécis ; qu'il désigne mieux les abandonnés et qu'il dénonce publiquement les abandonneurs ! Sans doute il s'imagine que le peuple breton tout entier procède par routine, et que nous marchons ici notre chemin sans conception raisonnée de la vie et sans intelligence des personnes et des choses, au milieu desquelles nous nous rencontrons. Eh bien ! puisque nous le supposons homme d'action et d'idées tout à la fois, qu'il nous expose ses théories lui-même, qu'il nous éclaire sur son système meilleur que le nôtre, pour conduire et diriger les hommes. Passé d'avoir comparé la Bretagne à une veuve éplorée (3), il reste à M. Coriton d'abord de nous dire à nous comment s'appelait le mari défunt, et ensuite de lui donner à elle ses prudentes directions pour son veuvage.

Qu'entend-il bien au juste lorsqu'il parle de renoncer à la lutte pour se jeter dans l'action (4). Ne serait-ce pas agir que lutter, et si nous n'agissons pas lorsque nous ferraillons dans la bataille livrée autour de nous pour la défense de notre foi, de nos mœurs,

(1) *Discours*. page 14, ligne 2. « Pour garder notre simplicité, nous avons « quelquefois mis des bornes à nos progrès et à nos efforts. Nous nous sommes « dit que, pour n'avoir pas de prétentions, le plus sûr moyen était de n'avoir pas « d'aptitudes. Nous nous sommes dérobés au travail, à l'initiative, et la respon- « sabilité ; notre simplicité a été un voile sous lequel se sont cachées notre inertie « et notre mollesse. »

(2) *Ibidem*, pages 11 et 12. « Nos infortunés compatriotes sont, je ne dis pas ce « qu'on les fait, mais ce qu'on les laisse devenir. Ici (à Paris), nous avons « le spectacle de leurs misères, en Bretagne nous avons celui de leur abandon.

(3) *Discours*, page 12, ligne 4.

(4) *Ibidem* page 14, ligne 13. « Nous ne voulons pas renoncer à la lutte pour nous jeter dans l'action. »

de nos traditions, de notre langue, qu'est-ce que nous faisons donc alors ? Qu'on ne coupe les oreilles de personne pas même de Malchus comme il le demande, nous y consentons volontiers, mais la vie catholique a-t-elle cessé d'être un combat, et si le combat chez nous se livre d'une façon déplaisante à M. Coriton, aurait-il la prétention d'affirmer que ce n'est pas la bonne ? Soutiendra-t-il que la sienne, car il doit en avoir une, est la véritable, et qui puisse toute seule nous conduire à la victoire ?

Que M. Coriton se rassure ; nos âmes bretonnes ne sont point si imprégnées d'imaginatives rêveries qu'elles conçoivent l'existence autrement qu'elle n'est. Il y a longtemps, très longtemps que, tout en vivant beaucoup dans l'au-delà, nous nous sommes constitué une manière d'être pratique avec un catholicisme qui inspire nos pensées et qui règle nos actes. Est-ce que la complexité (1) des événements aurait attendu à demain pour nous saisir dans notre vulgarité naïve ! Hélas ! nous l'endurons, comme on l'a endurée avant nous, et comme on l'endurera encore après, et, si ce n'est pas de la même manière, ni avec une aussi grande intensité, ce n'est du reste pas non plus sans y être préparés aussi bien qu'ailleurs (2).

Et maintenant du discours de M. Coriton que demeure-t-il ? Ceci d'abord, qu'il n'a voulu ni outrager le peuple breton, ni même nous être désagréable. A la façon des vieux recteurs de chez nous, qui les jours de fête profitaient jadis de l'assemblée plénière de la paroisse, pour conter leurs quatre vérités à leurs ouailles, M. Coriton a cru que l'occasion était bonne à Montmartre pour dire aux Bretons, ce qu'il en pensait sans ambage. Les vieux recteurs étaient loyaux. M. Coriton fut loyal aussi. Les vieux recteurs se gardaient bien de célébrer des vertus, M. Coriton n'a parlé que de vices. Les vieux recteurs enflaient la voix tout exprès. M. Coriton a exagéré aussi étrangement, et nous voudrions qu'il l'ait fait en diplomate. Or, les temps paraissent finis où le peuple, où tout un peuple surtout, puisse entendre sans blessure un certain genre d'hyperboles.

UN BRETON ÉMIGRÉ

(1) *Discours*, pages 14 et 15 : « tout devient complexe autour de nous à l'heure, « où nous sommes, le temps de la bise viendra pour elle (l'âme bretonne) comme « pour la cigale de la fable, il ne lui suffira pas alors d'avoir chanté tout l'été. »

(2) *Ibidem* page 15, lignes 14 et 18 : « Avant tout, elle (la religion) est une *pensée* et une *vie*.... elle a été cela en Bretagne. »

LA DÉPORTATION DES RELIGIEUSES ANGEVINES

LEUR SÉJOUR A LORIENT (1794-95)

L'Assemblée Constituante confisqua les biens ecclésiastiques et réduisit les religieuses à une pension ; l'Assemblée Législative chassa les religieuses de leurs couvents et décréta qu'elles prêteraient le serment de liberté-égalité ou qu'elles perdraient leur pension ; la Convention Nationale, appliquant cette loi du serment, non seulement priva de leur pension les religieuses qui ne le prêtèrent pas, mais encore les emprisonna, les condamna ou à la mort ou à la déportation, toutes, même les sœurs des hôpitaux (1).

Les religieuses angevines eurent plus que d'autres à souffrir de la persécution. Une fut guillotinée, quatre fusillées et un grand nombre condamnées à la déportation.

L'une de ces dernières, la mère Jeanne-Jacquine Moutardeau, religieuse Ursuline d'Angers, a composé une relation des événements accomplis pendant ces temps malheureux. Nous la donnons plus loin sans réflexions ni commentaires, certain que les paroles n'ajouteraient rien à son éloquente simplicité.

Un mot sur la narratrice. La Mère Jeanne-Jacquine Moutardeau était née à Saint-Michel-de-la-Palud dans la ville d'Angers en 1761 Elle fit profession le 19 janvier 1783. Chassée de son couvent le 30 septembre 1792, elle se retira dans sa ville natale chez des amis. Arrêtée le 13 avril 1794 comme insermentée, elle fut condamnée à la déportation le 21 avril et partit avec ses compagnes le 24 juin suivant. On verra que les pauvres détenues n'allèrent pas plus loin que Lorient. Sortie de prison en 1795, elle entra bientôt dans la communauté que les Ursulines avaient reformée à Château-Gontier. C'est là qu'elle écrivit,

(1) Voici quelle était la formule du serment de liberté et égalité : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. » Ce serment ne fut jamais condamné par le Pape.

40 ans après les événements, le récit des derniers jours qu'elle passa au monastère d'Angers et de sa captivité (1).

J'étais religieuse aux Ursulines d'Angers avec ma sœur Templerie (2) et ma sœur de Brassé, encore novice. Ma mère, voyant plus clair que nos vénérables Mères, les engagea à se préparer à leur sortie. Elle envoya chercher la novice ; mais, personne ne voulant la dévoiler ni lui ouvrir la porte, je m'armai de foi et de courage, et je fis l'un et l'autre (3).

Depuis ce temps-là, nous fûmes harcelées et fatiguées par les municipaux de la ville en public et en particulier. Ils en vinrent au point de faire l'élection (4) ; mais nous réélûmes la même supérieure. Ils firent ensuite l'inventaire dans tous les offices de la maison et de la sacristie : vases, ornements, linge, rien ne fut oublié (5). Ils enlevèrent les vases sacrés ; nous étions consternées. Le saint ciboire contenait 500 hosties nouvellement consacrées. Le bon Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, permit qu'un monsieur de distinction procurât à notre Mère, Mme Heurtelou, un prêtre qui en habit séculier nous confessa dans un petit réduit extérieur tandis que nous étions dans l'intérieur ; je ne me rappelle pas s'il dit la messe, mais il nous communia et nous donna à chacune plusieurs hosties. Notre Mère le pria d'en réserver quelques-unes, ce qu'il fit pour notre consolation. L'orfèvre eut la bonté d'avertir du jour destiné pour l'enlèvement des vases sacrés, et un prêtre dévoué eut le courage de s'exposer aux plus grands dangers pour venir enlever la custode en plein midi. Nous fûmes donc abandonnées à nous-mêmes sans prêtre et sans autel. Nous passâmes ainsi plusieurs mois. Ma mère et mon frère, qui nous faisaient de fréquentes visites, nous dirent

(1) Une autre *Relation du voyage des religieuses Angevines à Lorient*, composé par une autre Ursuline, la Mère Besnard, a été publiée par l'*Anjou Historique* (n° de juillet 1903).

(2) La Mère Catherine-Renée *Moutardeau de la Templerie*, née dans la paroisse de Saint-Michel-de-la-Palud en 1763, avait fait profession le 19 janvier 1784. Il en sera question plus loin.

(3) Dès le 28 octobre 1789, l'Assemblée Constituante suspendit l'émission des vœux monastiques. Le 13 février suivant, un nouveau décret prononça la suppression des ordres religieux et des congrégations dont les membres émettaient des vœux solennels.

(4) En exécution du décret du 8 octobre 1790.

(5) Un premier inventaire fut fait par la municipité le 26 avril 1790, et un autre par le district le 16 septembre suivant.

que le public croyait que c'étaient les prêtres qui nous retenaient, ne pouvant se persuader que des religieuses pussent se passer des secours de la religion, ce qui causait leur admiration et non leur conversion.

Le jour de l'enlèvement des cloches, nos Mères s'étant laissées persuader qu'elles ne sortaient que pour le moment, ne voulaient pas que l'on brisât le lambris de l'église ; nous eûmes cependant la douleur de l'entendre casser, après bien des interrogations et des remontrances qui nous furent faites pour nous intimider.

Le jour que le décret (1) arriva, les municipaux entrèrent et nous signifièrent, au nom de la loi et de la nation, qu'il fallait que la maison fût évacuée le 30 septembre 1792. Chacune se retira chez ses parents ou amis parce qu'ils ne voulaient pas de rassemblement. Je ne sais par quel hasard huit de nos sœurs eurent la consolation de rester ensemble, mais cela ne dura pas, madame la nation leur donna la volée.

Ma mère était entourée de bons patriotes d'une prévenance charmante, toujours sur ses épaules. Mon frère, chargé par la ville de monter la garde, le faisait jour et nuit. Ma sœur, malade et dans la désolation, était obligée de se retirer dans le grenier à cause du grand nombre de soldats qui étaient à la maison. Quel parti prendre ? La Providence, qui veille à tout, permit qu'une dame, amie de ma mère, décidât avec elle que sa domestique viendrait nous chercher le 28 octobre de grand matin, pour nous conduire chez trois de ses sœurs dans l'intérieur de la ville (2) ; là, on nous donna une chambre sur le derrière d'une grande maison, espérant que nous y serions oubliées. Nous y étions parfaitement bien, ayant le bonheur d'entendre quelquefois la sainte messe et de nous revêtir de notre saint habit, ce qui était très fort du goût de ma sœur et de celui de ces demoiselles, et non du mien qui n'ai jamais aimé les imprudences. Dans le même temps, on nous dit qu'un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux, avait été guillotiné (3) avec plusieurs autres prêtres ; il fut aussi guillotiné plus de vingt hommes de

( ) C'est le décret du 17 août 1792 qui ordonna que toutes les maisons occupées par les religieuses seraient évacuées pour le 1er octobre suivant.

(2) Chez M. Bedane, place Neuve, n° 893 (*Anjou Historique*, mai 1903).

(3) M. Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, guillotiné le 21 février 1794 (*Anjou Historique*, janvier 1903).

suite(1), je crois que c'était un dimanche. Ces demoiselles avaient un frère âgé et très dévot qu'on vint chercher pour le mener à la prison nationale ; les républicains firent ensuite une recherche exacte, fouillant partout, depuis le grenier jusqu'à la cave qu'ils labourèrent comme un champ, mais ils ne trouvèrent ni la cache au bon vin de 1781 ni celle de l'argenterie. Apparemment qu'ils pensaient trouver un prêtre dans les bottes de toilette qu'ils visitèrent aussi, et où la maîtresse de la maison crut qu'ils lui avaient dérobé un diamant. Lorsqu'ils passèrent devant notre chambre, la personne qui les accompagnait leur dit : « Voici la chambre de ces dames qui sont en prières. » Providence de mon Dieu ! ils passèrent outre. Nous avions dans cet appartement des effets et des marchandises très précieuses.

Nous voici arrivées au grand jour, jour fameux dans les annales de l'Eglise. Le 13 avril 1794, dimanche des Rameaux, on ferma les portes de la ville, et la garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non assermentées et les amener au bureau révolutionnaire, séant dans la salle de l'évêché (2). Sur les sept heures, la domestique nous dit toute tremblante : « Mesdames, deux nationaux emmènent Mme Roussel (3) ». Tout de suite nous récitâmes les prières des agonisants. A huit heures, on nous appela ; arrivées dans un étroit appartement sur la rue, nous prîmes notre petit paquet qui était fait depuis quelques semaines (4). Nous vîmes avec surprise plusieurs nationaux se saisir de deux jeunes personnes malades. Ils nous firent des reproches de les avoir fait attendre, puis nous partîmes. Quand nous fûmes à moitié de la montée de l'évêché, ils offrirent le bras à ma sœur, qui refusa en disant qu'elle n'en avait pas besoin pour aller au martyre. Arrivées à l'évêché, on nous conduisit dans une salle où étaient déjà réunies beaucoup de religieuses. Je laisse à penser quelle fut la joie commune dont nous fûmes émues. Quand toutes les recherches

(1) La liste complète des personnes guillotinées à Angers depuis le 30 octobre 1793 jusqu'au 14 octobre 1794 a été publiée dans l'*Anjou Historique* (mai 1903).

(2) La narratrice veut dire le *Comité de Surveillance ou Révolutionnaire* d'Angers, créé le 8 juillet 1793, et qui s'installa à l'évêché au mois d'octobre suivant ; il y resta jusqu'au 20 mars 1795, jour de sa suppression (*Anjou Historique*, mai 1904).

(3) Religieuse Carmélite d'Angers.

(4) Elles pouvaient bien s'attendre, en effet, à être mises en prison, car le 10 mars précédent on avait arraché des trois hôpitaux d'Angers les sœurs qui les desservaient pour les incarcérer.

furent finies, on nous fit passer dans une très belle pièce, où nous trouvâmes le tribunal (1), qui nous interrogea séparément d'une manière très honnête. Quel bonheur pour nous de confesser notre foi dans un lieu érigé pour la confirmer !

On nous mena ensuite deux à deux au grand séminaire (2); nos parents et nos amis firent apporter ce qui nous était nécessaire; tous ces objets sont restés au profit de la nation à notre départ.

Le 15 du même mois, mardi-saint, arrivèrent dans la nuit les dames hospitalières de Beaufort, au nombre de 20, et une religieuse de la Visitation de Saumur. Ces dames furent fouillées très strictement, elles avaient été déjà fort maltraitées par les habitants de Mazé, qui firent un grand ravage dans leur cave, où elles trouvèrent un national mort dans l'ivresse. Il est à remarquer qu'à l'époque de leur sortie, elles avaient caché un jeune prêtre, qui fut heureux de ce qu'une tourière resta pour l'assister, ce qui ne l'empêcha pas de perdre la tête. Ces pieuses filles eurent continuellement la pluie sur le dos pendant leur voyage ; il y en avait plusieurs de malades, deux surtout, et une troisième qui avait un vésicatoire à la jambe ; celle-ci resta à Angers (3).

Nous avions presque tous les jours un sermon national au séminaire, prononcé par le frère d'une de nos religieuses (4). Il était monté dans la chaire du réfectoire, et nous étions toutes debout très gênées.

Le 18, nous comparûmes au bureau du séminaire (5) où, après beaucoup d'interrogations, en présence du neveu du curé de notre paroisse, ils me demandèrent qui m'avait *si diablement fanatisée*. « Votre oncle », répondis-je, en m'adressant au neveu du curé.

Le soir de ce même jour, lorsque nous étions sur nos matelas

(1) C'est-à-dire les membres du Comité Révolutionnaire, qui avaient été installés le 16 mars 1794. Ils étaient moins féroces que leurs prédécesseurs, qui avaient été révoqués par les représentants du peuple.

(2) Le grand séminaire avait été transformé en prison. C'est aujourd'hui le *Musée* et la *Bibliothèque*.

(3) *Persécution endurée pendant la Révolution par les religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée*, par dom Piolin (Angers, Barassé, 1873.)

(4) C'était le citoyen Sartre-Poitevinière, frère d'une Ursuline d'Angers qui avait prêté serment le 9 janvier 1794.

(5) C'est-à-dire que la Commission militaire délégua deux de ses membres, les citoyens Gouppil et Obrumier, pour interroger les détenues dans la prison ; 112 prisonnières furent interrogées ce jour-là, parmi lesquelles les religieuses.

qui étaient, bien entendu, le carreau, il entra un homme, le sabre à la main, avec un habillement garni depuis le cou jusqu'aux pieds de petits boutons d'acier, une barbe d'une grandeur extrême, un chapeau illuminé : c'était le vrai portrait du diable. Après s'être promené quelque temps dans la chambre, il nous demanda combien il y en avait qui eussent prêté le serment. Nous répondîmes unanimement : « Pas une. — Nous verrons demain », dit-il. « Eh bien ! à demain, » dîmes-nous. Il sortit, le diable confondu avec lui.

Le lendemain, vendredi-saint, le beau personnage décrit ci-dessus vint nous chercher une à une, et nous faisant traverser une cour et un jardin nous conduisait dans une chambre voisine, puis il retournait en chercher une autre, ce qui dura jusqu'à la dernière. Jugez de notre inquiétude, en ne voyant revenir personne ! Ceci était une nouvelle tentative.

Le 20, la commission nous fit descendre avec un grand nombre de femmes de Segré, pour comparaître devant les juges. On nous appela toutes les unes après les autres, puis ils marquaient une F ou une N selon leur volonté. Quand la scène fut finie, toutes celles qui étaient dans la cour intérieure eurent ordre de remonter, avec défense de mettre la tête à la fenêtre sous peine de mort. Quelle fut notre douleur d'entendre les cris des pauvres malheureuses femmes qui partaient pour la fusillade, et parmi lesquelles était Mme Chasserie, dont la fille religieuse était avec nous ! (1)

Le 21 et le 22, nous fûmes conduites deux à deux dans l'église des Dominicains, présentement la gendarmerie, tribunal public de la Commission Militaire, où nous refusâmes toutes le serment, excepté cinq, deux religieuses, deux tourières et une maîtresse d'école de la campagne. On nous demanda notre nom, notre âge, notre pays, notre maison ; ensuite on nous fit à chacune en particulier la question suivante : « Religieuse, avez-vous fait le serment ? — Non », répondîmes-nous. « Le voulez-vous faire ? — Non, Dieu me le défend et ma religion aussi. »

Les sœurs de Saint-Jean, celles de l'Hôpital Général et celles des Incurables furent aussi interrogées en public, le mardi de Pâques. Ces fameux juges, dont le tribunal était érigé dans l'é-

(1) La narratrice fait une petite erreur de date, bien excusable après une période de 40 ans : c'est le 16 avril 1794 que ces pauvres femmes, parmi lesquelles la mère d'une Ursuline, furent fusillées au Champ-des-Martyrs d'Angers.

glise sur le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, passèrent dans la communauté afin de prendre les voix. Après un court intervalle, ils remontèrent sur leur tribunal, et nous donnèrent lecture de notre jugement, qui nous condamnait toutes 97, religieuses, Ursulines ou Hospitalières, à la déportation perpétuelle hors du territoire français, puisque de notre aveu nous préférions la mort à la liberté, que nous aurait procurée le serment républicain. Cette sentence, qui faisait notre gloire sans qu'ils s'en doutassent, fut prononcée en présence d'une foule immense, dont mon frère faisait partie.

Nous fûmes ensuite menées à la prison nationale, ci-devant royale (1). Il était très tard ; les boutiques des rues Saint-Laud, des Poêliers et du Pilori étaient fermées. Nous arrivâmes au guichet, où nous passâmes une à une, au milieu de la garde redoublée et de la multitude.

Notre premier asile fut la cour des hommes. Nous étions accompagnées de ce charmant individu, nommé Colas, qui recommença à nous fouiller. A la suite de cette opération, on nous fit entrer dans notre chambre à coucher, située au rez-de-chaussée ; elle était garnie de paille mi-usée, il y avait seulement deux lits, elle était occupée par une quantité de femmes qui nous firent l'honneur de nous la céder, se réservant seulement la cour.

Au second étage était une autre chambre meublée de la même manière et remplie de poux, de punaises et de puces, de sorte que nos chemises étaient comme teintes de sang. Nous étions tellement pressées, qu'étant assises, nos pieds ne pouvaient s'allonger. Une dame de la Visitation y mourut. Nous avons été 109 personnes dans ces deux pièces, depuis le 22 avril jusqu'au 24 juin. Mme de la Forestrie était sous un escalier ; elle mourut dans ce réduit comme saint Alexis.

Des messieurs de la ville nous visitèrent et nous firent la grâce de nous demander si nous avions quelque chose à réclamer ; nous répondîmes que nous étions trop bien pour rien désirer (2).

(1) Située *place des Halles*, cette prison a été démolie au début du XIXe siècle.

(2) Dans son *Journal contemporain*, M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers, caché en cette ville, écrivait le dimanche 18 mai 1794 : « Les religieuses et les sœurs détenues en prison sont toujours très gaies, malgré les mauvais traitements qu'on leur fait éprouver. Deux autres sont décédées des misères qu'elles avaient essuyées. » — Le 25 mai : « On a affiché l'exportation à perpétuité des religieuses et des sœurs qui ont refusé le serment. » — Le 2 juin : « Les religieuses sont toujours très contentes dans les prisons. Elles s'occupent à chanter les louanges

Le 24 juin fut le premier jour de notre voyage. A 2 heures après midi, deux messieurs en habit bourgeois vinrent fort honnêtement nous faire passer dans la cour des hommes, nous rangèrent sur deux lignes et nous conduisirent à la porte de la prison ; là, une forte garde nous attendait ; nous prîmes nos rangs et nous marchâmes d'un air très satisfait, nos petits paquets sous le bras, au milieu de deux colonnes de nationaux, au son du tambour qui battait, m'a-t-on dit, l'air du *Pange, lingua*. Nous traversâmes une partie des halles, le Pilori, la rue des Poêliers, celles de Saint-Laud et de Baudrière, le port Ligny, et nous nous embarquâmes à 4 heures sur le petit pont, aujourd'hui le quai. On nous donna trois pains de munition pour deux, en nous disant que ce serait pour longtemps. Le bateau était chargé de carreaux qui nous servirent de lit de repos et de fauteuil à la belle étoile tout le temps que nous fûmes sur l'eau. Les bords de la rivière et les ponts étaient couverts d'une foule immense qui ne nous dit pas un mot soit en bien soit en mal, ce qui nous surprit beaucoup.

Arrivées en pleine Loire, nous commençâmes à avoir un peu d'inquiétude ; on dit que le marinier avait ordre de nous faire boire à la grande tasse, à la Baumette, qui est à une lieue d'Angers. Ce bruit fut bientôt détruit, parce que, dit-on, le marinier avait répondu qu'il ne voulait pas perdre sa marchandise pour noyer des femmes (1). Nous couchâmes la première nuit à *la Pointe*, le lendemain 25 à *Montjean*, le 26 à *Ancenis*.

Le 27, les Vendéens nous saluèrent d'une fusillade et blessèrent notre commandant vers Champtocé. Ainsi nous pouvons dire

de Dieu et à consoler ceux et celles qui y sont conduites. Le 25 mai, quatre religieuses qui n'avaient point été prises avec les autres, furent conduites en prison avec les autres. Défense a été faite de rien leur faire passer hier. » — Le 4 juin : « On parle de mettre les sœurs dans des bateaux pour les faire noyer dans la rivière. » — Le 24 juin : « Sur les 2 heures après-midi, on a pris les pauvres sœurs qui étaient dans la prison. On les a attachées deux à deux et conduites au port Ligny. Ce spectacle a attendri toutes les âmes sensibles. On ignore ce qu'on va en faire. On craint qu'on ne les fasse noyer en route. »

(1) Quelques mois après, le 3 novembre 1794, Simon Edon, capitaine de gendarmerie d'Angers, fit au Comité Révolutionnaire la déclaration suivante : « Après le jugement rendu contre les religieuses déportées, je me trouvai avec Félix, président de la Commission militaire, qui me dit en causant sur le voyage de ces religieuses qu'ils étaient autorisés par Francastel, représentant du peuple, à mettre dans les lettres de voitures que les voituriers ne seraient pas responsables d'aucun coup de vent ni d'aucun autre événement... »

que nous avons été à la guerre sur l'eau ; heureusement pour nous, nos gardes manquaient de munitions, ce qui fit faire la paix.

Nous arrivâmes à *Nantes* vers 5 heures du soir, et nous débarquâmes près du château, où il y avait un rassemblement nombreux. Ma sœur dit à un soldat : « Citoyen, j'ai peur. — Prenez mon bras, répondit-il, et soyez tranquille. » On laissa le bateau en pleine eau, et nous passâmes sur une planche l'une après l'autre. On nous déposa sur la place du Bouffay, où nous restâmes debout, exposées à la rigueur du soleil et aux regards de toute la multitude, qui ne nous parlait qu'à demi-voix, parce qu'elle craignait la garde qui était très forte. Je tenais sous le bras d'un côté ma sœur, et de l'autre Mlle Richou, tante de Mlle Lemercier, laquelle avait très bonne mine. Un jeune homme l'aborda en disant : « Voici la Mère Abbesse. » — A 8 heures, on nous mena à la prison, qui regorgeait de prisonniers. Nous vîmes Mlle de Charu par une croisée bien grillée.

Les Nantais étaient fort mécontents de n'avoir pas été prévenus de notre arrivée. Enfin nous fûmes conduites dans la salle d'audience, dont le christ était brisé. Le parquet nous fut donné pour sommeiller. On nous donna aussi de la boisson dans un grand cuvier. Vers le milieu de la nuit, les portes s'ouvrirent : un grand nombre d'hommes armés se présentèrent, firent le tour de la salle en jurant et blasphémant. Nous étions toutes assises le long de la boiserie, immobiles, ne voyant rien, et nous reposant doucement dans le calme de notre conscience. Ces hommes se retirèrent comme ils étaient venus.

Le 5e et le 6e jours de notre voyage, nous restâmes à Nantes ; nous repartîmes le 7e, à dix heures du soir. On nous fit sortir 8 à 8 par la porte du Bouffay, où nous montâmes dans des charrettes à bœufs. Je demandai au garde placé près de moi dans quel lieu on nous déposerait. Il me répondit qu'il avait ordre de nous conduire à Savenay, avec défense de nous faire aucun mal. La douceur de sa réponse m'engagea à le prier de nous recommander à la garde qui le relèverait.

Le 1er juillet, huitième jour depuis notre départ, nous entrions dans *Savenay,* à 10 h. du matin. L'église paroissiale de Saint-Martin nous fut assignée pour asile. Les habitants nous procurèrent tous les secours que la charité peut suggérer. Je me contentai de demander un couteau à un factionnaire ; ma sœur demanda des ciseaux à une petite demoiselle bien gentille, qui

aussitôt les détacha de sa ceinture et les lui présenta avec beaucoup de délicatesse.

On sait tout ce qu'a souffert Savenay dans ces temps malheureux. Quand la nuit approcha, il fallut rentrer dans l'église. Ma sœur et moi nous prîmes notre repos sur les marches de l'autel. Je ne tardai pas à m'endormir. Ma sœur me dit le matin que toutes ces dames avaient été incommodées. Je crois que nous fûmes les seules qui n'éprouvâmes pas d'indisposition, attendu que nous n'avions rien pris d'extraordinaire.

Le 2 juillet, nous sortîmes de Savenay, à six heures du matin. Après avoir fait trois lieues, nous nous arrêtâmes à *Pont Château*, où nous restâmes dans nos charrettes à l'ardeur du soleil, très vive ce jour-là. A midi, nous arrivâmes à *La Roche-Bernard*; on nous mit dans un mauvais grenier. Un homme en aidant une malade à descendre, lui dit: « Vous me faites pitié, mais votre cause est belle ; quand on fait son devoir, on est toujours heureux ; soyez toujours fidèle ! »

Le 3, nous partîmes de la Roche-Bernard, à cinq heures du matin ; nous fûmes à pied jusqu'au port, et nous passâmes la Vilaine, accompagnées d'une foule de monde. C'est en cet endroit qu'on fit sur nous une très jolie chanson, sur l'air *Ah! vous dirai-je, maman*, qu'on ne se contenta pas de chanter, mais dont on nous fit présent. Nous atteignîmes de bonne heure la petite ville de *Muzillac*, où nous couchâmes entassées les unes sur les autres dans une église pleine de paille et de poux. Nous éprouvâmes là une si grande chaleur qu'une bonne Carmélite ne put s'empêcher de dire à la municipalité qu'elle ne voulait pas étouffer avant d'être rendue à sa destination. On lui répondit : « Madame, nous ne répondons pas de vous ». On doubla et tripla la garde, et il nous fut impossible de sommeiller.

Le 4 juillet, à cinq heures du matin, nous quittâmes Muzillac pour aller à *Vannes*, où nous arrivâmes à midi. On nous logea dans le dortoir de la maison de retraite, où nous couchâmes sur le carreau tout nu. Les municipaux venant le matin faire leur visite s'arrêtèrent aux pieds de ma sœur, et lui demandèrent si elle voulait faire le serment de liberté et d'égalité. « Messieurs, répondit-elle, si j'avais voulu le faire, je ne serais pas venue si loin. — Si vous saviez ce qui vous attend ! reprirent-ils. — Le Dieu pour qui je souffre, saura bien me soutenir. — Vous êtes bien orgueilleuse ! — En matière de foi, il n'y a pas d'orgueil. » Voyant

qu'ils ne gagnaient rien, ils se retirèrent en silence, après lui avoir accordé de l'encre, du papier et des plumes pour écrire à ma mère.

Le 5 juillet, nous partîmes de Vannes, à six heures du matin ; nous y laissâmes Mme Boulay, religieuse Carmélite, malade d'une fièvre putride. Nous passâmes devant la cathédrale pour rejoindre nos charrettes, et nous étions entourées de personnes qui gardaient le silence et qui s'approchèrent quand nous fûmes montées dans nos voitures, à 36 portières ; elles me donnèrent trois crucifix : elles paraissaient peinées.

Nous arrivâmes de bonne heure à Auray. On nous fit descendre à la prison nationale, qui était belle, mais malpropre et de mauvaise odeur, et dont le geôlier n'était pas complaisant. On nous dit que notre garde avait commandé de nous faire de la soupe sur sa paie, mais le geôlier n'avait pas voulu la laisser passer.

Le 6 juillet, treizième et dernier jour de notre voyage pour *Lorient*, nous partîmes d'Auray, à 4 heures du matin. Nous fîmes halte à *Landévant*, où il y a un fort joli port. Nous eûmes une très grande peur lorsque nous entendîmes crier : « A l'eau les femmes des prêtres ! » Nos gardes, sans se troubler répondirent : « Ce sont les bonnes sœurs d'Angers. » Nous passâmes le port, et nous traversâmes la ville pour nous rendre au magasin des Indes, lieu de notre déportation. Nous trouvâmes les bords de la mer couverts d'ouvriers et de vaisseaux. On nous dit qu'on allait nous embarquer avec les galériens pour Madagascar. Ce bruit fut bientôt détruit, parce que les armateurs, voyant tant d'hommes, craignaient une révolte ; s'il n'y avait eu que des femmes, ils les auraient mises en sûreté !

La première nuit, nous couchâmes dans des hamacs, lits ordinaires des matelots.

Dans une chambre vis-à-vis la nôtre, 50 à 60 femmes étaient là en arrestation. Nous étions toutes logées dans deux grandes salles ; nous avions pour reposer des lits de sangles et des couchettes sans rideaux, un matelas garni de filasse, un drap de grosse toile, une couverture de cheval, un réverbère rempli d'huile de poisson. Dans chaque chambre il y avait deux forçats pour nous servir ; ils étaient honnêtes et complaisants. Notre nourriture était celle des matelots, c'est-à-dire de la soupe dans de petits baquets que nous entourions 10 à la fois, une ration de vin rouge ; le tout nous était distribué par un maître de la Cayenne trois fois par jour. L'eau douce nous était plus précieuse que

le vin, mais il n'y avait pas de puits et il fallait l'aller chercher aux Eaux-Bonnes, à 2 lieues de Lorient. Je laisse à juger quel fut notre jeûne dans l'hiver de 1794 à 1795. Je ne dois pas omettre qu'on se servait également de petits baquets à soupe pour laver le linge.

Tout le monde était admis dans nos salles, et ceux qui voulaient exercer la charité en trouvaient l'occasion (1). Il y avait une infirmerie commune pour les hommes et pour les femmes ; le médecin de la marine les visitait tous les jours ; il voyait fréquemment ma sœur qui tomba malade et qui, malgré tous les soins possibles en pareille circonstance, succomba avec de très grandes inquiétudes. Souvent elle répétait devant tout le monde, et même devant les forçats, qu'elle désirait retourner à Angers pour avoir un prêtre. Elle poussait cette plainte : « Ah ! mon Dieu, faut-il mourir sans avoir la consolation d'être assistée par le ministre du Seigneur ! » Quelqu'un lui en ayant offert un, elle demanda s'il avait prêté le serment. Sur la réponse affirmative, elle le refusa avec indignation. Elle se fit lire l'évangile de la Passion, et me dit plusieurs fois : « Tu t'en retourneras à Angers, prends garde à toi, ils entortilleront si bien les choses qu'ils vous surprendront. » Nous eûmes la visite des autorités qui accompagnèrent un représentant, lequel étant arrivé devant son lit lui demanda si elle avait quelque chose à réclamer. « Le ciel, citoyen, répondit-elle. Faites-moi le plaisir de me procurer votre registre. » Il le fit, et toute mourante qu'elle était, elle copia notre jugement, que mon frère garde encore avec ses papiers de famille. Nous tricotions pour les habitants de la ville. Un jour qu'elle vit une religieuse les bras croisés près de son lit, elle lui dit : « Travaillez donc, on dirait que les religieuses sont des paresseuses. » Vous pouvez penser combien les jours me semblaient longs en voyant ainsi souffrir ma sœur. Enfin Dieu mit un terme à ses souffrances et l'appela à lui le 23 janvier 1795, à trois heures de l'après midi. — Sur la fin de sa maladie, elle demanda à mon insu à voir une sœur de Saint-Jean, paralytique. La sœur supérieure fut de suite au lit de cette pauvre infirme et lui dit : « Sœur Geneviève, Mme Templerie vous demande » Aussitôt, sans délibérer et sans faire aucune réponse, elle part comme si elle eût été en santé,

(1) Le 25 septembre 1794, M. Gruget, d'Angers, écrit dans son *Journal* : « On a eu des nouvelles des religieuses déportées à Lorient ; elles y sont bien vues, on a pour elles beaucoup d'attention, on parle de les faire revenir. »

traverse une très longe salle et se rend auprès de ma sœur. La supérieure, personne d'un grand mérite, en me racontant ce trait, m'assura qu'elle avait cru y voir un miracle, qu'elle attribuait à sa prompte obéissance. J'ai vu cette sœur infirme plusieurs fois depuis ce temps, ce qui m'a confirmé dans le sentiment de la supérieure (1).

Nous avions aussi une sœur du Buron, de Châteaugontier (2), une Dominicaine ou Mayette du Mans, arrêtée pour avoir caché un prêtre qui fut aussitôt guillotiné, et elle fut condamnée à la déportation, d'où elle ne revint qu'après nous. Il lui fallut un grand courage pour se soutenir, traînée ainsi seule de prison en prison. Il y avait encore avec nous une dame de Mello, religieuse de la Fidélité, qui, je crois, avait un cancer ouvert, ce qui ne l'empêcha pas de confesser sa foi.

La mort de Robespierre mit un terme à nos maux. On vint chercher les déportées, comme on aurait fait des marchandises venues des Indes. Je fus prise par une charitable veuve, dont toute la famille s'empressait à me faire plaisir. Pour moi, je ne songeais qu'à retourner chez mes parents. Le bon Dieu vint à mon secours. Il y avait à Lorient une dame qui partait pour Nantes ; elle m'offrit de l'accompagner, ce que j'acceptai à condition qu'on me donnerait une adresse sûre pour cette ville. Ma demande fut accueillie, je fus adressée à un négociant, chez lequel je passai un mois, à l'égale satisfaction de l'un et de l'autre.

Pour seconder l'impatience où j'étais de revoir une mère, un frère et une sœur que j'aimais tendrement, il me procura un bateau pour me rendre à Angers, où il voulut me conduire lui-même. Nous y arrivâmes le jour de Pâques (5 avril 1795).

Mme Boulay, Carmélite, que nous avions laissée à Vannes, vint nous rejoindre aussitôt que sa santé fut rétablie, malgré les oppositions des dames de l'hôpital et des messieurs de la ville. Elle leur répondit qu'elle ne voulait point passer pour avoir fait le serment. Un brave gendarme eut la complaisance de la ramener derrière lui sur son cheval à Angers ; elle alla finir ses jours chez les Carmélites de Tours, accompagnée de Mme Roussel.

(1) La sœur Geneviève, dont il est ici question, Fille de la Charité de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, rentra dans cette maison en 1795 et y mourut le 12 juin 1807.

(2) Elle se nommait Allaire.

J'aurais bien désiré les suivre, mais elles me dirent que Dieu avait d'autres desseins sur moi.

En effet, après avoir fait mes arrangements avec mes parents et avoir rempli les volontés de ma mère, je me décidai à venir donner un peu de secours à nos mères de Château-Gontier, ce que je fis avec un très grand plaisir. Maintenant je ne désire qu'une mort heureuse. *Amen*, *Amen* (1).

La mère Moutardeau mourut dans son couvent de Château-Gontier le 31 mars 1849, âgée de 88 ans.

F. Uzureau,
Directeur de l'ANJOU HISTORIQUE.

(1) *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule au XIXe siècle*, I, pages 75 et suivantes.

LE POÈTE LECONTE DE LISLE

ÉTUDIANT EN DROIT A RENNES

L'académicien Leconte de Lisle (Charles-Marie), bien que né à Saint-Paul, dans l'île de la Réunion, était d'origine bretonne. Il vint en France, en 1837, chez son oncle, maire de Dinan, et plus tard, en 1840, nous le trouvons étudiant en droit à la faculté de Rennes, et demeurant dans cette ville, chez sa tante, Mme Liger, rue des Carmes, 9.

Le futur auteur des *Poèmes barbares* et des *Poèmes tragiques* n'avait guère que 20 ans et déjà la Muse l'avait touché du doigt. Il écrivait de fort jolis vers et des nouvelles très originales.

Dès à cette époque, c'était un solitaire et un laborieux. Il n'allait pas dans le monde et ne fréquentait que quelques amis, avec lesquels il fonda une Revue littéraire mensuelle qui eut pour titre *La Variété*. Elle était du format de la *Revue des Deux-Mondes*, et chaque livraison avait 32 pages d'impression. Elle vécut un an.

Je possède les 12 livraisons parues, et je remarque que *La Variété* était en grande partie rédigée par Leconte de Lisle, qui y publia des esquisses littéraires en prose dans un style charmant : *Hoffmann*, De la satire fantastique ; — *Schéridan*, De l'art comique en Angleterre ; — *André Chénier*, De la poésie lyrique à la fin du XVIIIe siècle ; et *Mon premier amour en prose*, Des poésies : *Issa-Ben Mariam ; — Lélia dans* la solitude ; — *La Gloire et le siècle* ; — *A. M. F. Lamennais* ; *Rehdi et Stéphany*.

Ses collaborateurs étaient Edouard Turquety (qu'on appela plus tard le fils aîné de Lamartine), — P. E. Duval, — Emile Langlois, — Alexandre Nicolas, — Charles Bénézit, — Charles Vergos, — N. Mille, — A. Lefas, — Julien Rouffet, — de Labastang, — J. M. Tiengou, — P. M. Villeblanche, — Edouard Alix, — Jules de la Gardière, — Charles de L'Hormay.

L'un de ces jeunes gens écrivit à Châteaubriand pour lui demander sa collaboration. L'auteur de *René* répondit :

Paris, 14 mai 1840.

« Votre lettre, Monsieur, m'a fait un bien grand plaisir en m'apprenant l'utile et généreuse entreprise des jeunes Bretons vos amis. Croyez, Monsieur, que si je n'avais pas entièrement renoncé aux lettres et à la politique, je vous demanderais, tout vieux que je suis, à combattre dans vos rangs. Grâce aux armes modernes, l'âge n'est plus une excuse pour refuser de descendre en champ clos ; mais, pour écrire avec succès, il faut avoir la foi, et je n'en ai plus aucune dans la société. Tous mes vœux. Monsieur, seront pour votre *Revue littéraire*. Il y a aujourd'hui en Bretagne trois ou quatre talents dont les preuves sont faites, et qui seront sans doute très disposés à vous prêter secours dans vos belles études.

» Agréez, etc.

« CHATEAUBRIAND. »

Mais revenons à Leconte de Lisle ;

Sa nouvelle *Mon premier amour en prose* est une bluette ravissante, pleine d'humour et d'esprit.

C'est un souvenir de l'île de la Réunion.

Le poète raconte qu'il aperçut, un jour dans une église de ce pays, une jeune femme à la peau orangée, aux lèvres de rubis, cachée sous un chapeau de paille à roses blanches et à rubans cerise. Il en devint éperdûment amoureux.

« Si le soleil du paradis, disait-il dans ses rêves, s'est joué doucement sur tes lèvres roses, ô mon âme ! je sais un soleil plus doux encore : — le connais-tu ?

« Si quelque ange a mis dans ton sourire un souffle plus limpide et plus parfumé que la senteur de la myrrhe, — je sais un souffle qui donne des ailes pour le ciel : — le connais-tu ?

« Si la nuit éblouissante a couvert tes cheveux noirs de son ombre divine, — je sais un voile plus discret et plus beau : — le connais-tu ?

« Ce doux soleil, ce voile discret et beau, ce souffle céleste, ô mon âme, c'est l'amour ! »

Il aima la femme, à la peau orangée et au chapeau de paille à roses blanches et à rubans cerise, jusqu'au jour où la rencontrant dans un manchy, porté par des nègres, il l'entendit crier d'une voix aigre, fausse, perçante, saccadée, méchante et inintelligente : « Louis, si le manchy n'est pas au quartier dans dix minutes, tu recevras vingt-cinq coups de chabouc ce soir ! »

L'amoureux prit alors une pose grave et triste, puis il étendit la main vers cette perle de la nature matérielle qui ne renfermait pas d'âme. il lui dit :

— Madame, je ne vous aime plus !

Elle répondit par un éclat de rire strident, et s'éloigna, portée par ses noirs.

***

Les poésies de Leconte de Lisle, dans la *Variété,* sont trop longues pour être reproduites ici en entier, nous nous contenterons de citer quelques strophes de *La Gloire et le Siècle.*

Non, la gloire n'est plus cette voix solennelle,
Que vingt siècles éteints ont rendue éternelle ;
Cette voix, qui du fond des temps évanouis
Chante Homère ou Virgile en nos cœurs éblouis !
Comme le bruit des mers tonne et meurt sur la grève,
La gloire de ce siècle a le destin du rêve ;
Et ces noms triomphants, que sa voix a sacrés
Pareils à des rayons dans les cieux égarés,
Symboles inconstants, que médite le sage,
S'engloutiront bientôt dans leur passé sans âge !
Ils dorment pour toujours ces siècles de splendeurs,
Dont le génie enfant domine nos grandeurs ;
Où Dante, où Raphaël, l'aigle à côté de l'ange,
Où le sculpteur géant qu'on nomme Michel-Ange,
Se partageant enfer, cieux, larmes et rayons,
Semblent dans le passé d'immenses visions !

***

Oh! n'éveille donc pas, cœur doux et solitaire,
Cœur où chante la foi, cet Eden de la terre!
Oh! n'éveille donc point, dans ta sincérité,
La gloire, ce serpent, sous les fleurs abrité!
La gloire, ce vain son des voix contemporaines!
Cet orgueil qui surgit d'un amas d'œuvres vaines.
Qui, semblable aux vapeurs que poursuivent nos vœux,
Croit en se dissipant remonter vers les cieux!

***

Il y avait à Rennes un horloger du nom d'Edouard Alix qui, lui aussi, était poète à ses heures, et chez lequel Leconte de Lisle allait souvent causer.

Alix était un garçon d'esprit, fort aimable et grand ami de la jeunesse. Tous les collaborateurs de *La Variété* se donnaient rendez-vous chez lui.

L'horloger poète avait un album qui, par le plus grand des hasards, est devenu ma propriété et où se trouvent les vers suivants de Leconte de Lisle :

PREMIERS REGRETS

O revenez, mes joyeuses chimères!
Oiseaux dorés, célestes passagers,
Tendez vers moi vos ailes éphémères,
Venez berser mes tristesses amères
De chants légers!
L'heure n'est plus où le bonheur facile,
Gonfle le cœur de désirs superflus;
Où le doux rêve à tous les vents vacille;
L'heure est venue où la vie indocile
Ne sourit plus!
L'heure est venue où la brune vallée
N'a plus d'échos pour les adieux du jour;
Où la candeur aux cieux s'est envolée,
Où tout s'enfuit de l'âme désolée,
Même l'amour!

O revenez, mes joyeuses chimères !
Oiseaux dorés, célestes passagers,
Tendez vers moi vos ailes éphémères ;
Venez bercer mes tristesses amères
De chants légers !

***

Au mois de décembre 1842, Leconte de Lisle et un autre étudiant, appelé Duclos, essayèrent en vain de faire paraître le premier numéro d'un journal mensuel, littéraire, critique et politique, ayant pour titre : *Le Scorpion* qui avait été annoncé par un prospectus.

Un procès fut intenté à M. Jausions, imprimeur, qui avait refusé le concours de ses presses. Nos jeunes gens lui demandaient 1.500 fr., de dommages-intérêts et 20 fr., par jour de retard.

Me Provins, leur avocat, se basait sur l'art. 7 de la Charte de 1830, qui donnait aux Français « le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions ».

« Le refus des imprimeurs, disait-il, s'il était sanctionné par une décision du tribunal, serait une annulation de cet article, puisque le droit d'imprimer n'était accordé qu'à un petit nombre de personnes. »

L'affaire occupa deux séances du tribunal civil.

Le 2 janvier 1843, devant un nombre considérable d'étudiants, Me Carron, le défenseur de l'imprimeur Jausions, déclara que l'esprit du journal *Le Scorpion* méritait la réprobation des gens de bien.

« On s'explique dès lors, ajoutait-il, pour quels motifs tous les imprimeurs de Rennes, hommes qui doivent, comme tous les industriels, profiter de toutes les occasions pour faire des affaires, se sont abstenus, au mépris de leurs intérêts, de fournir leur concours au journal en question. Il résulte, en effet, d'un prospectus déjà imprimé, et des articles d'un premier numéro que l'on avait proposé à l'impression, que les personnages les plus recommandables par leur position, et les plus honorables par leur caractère, devaient tour à tour être soumis aux attaques du *Scorpion*.

En prêtant le concours de leurs presses à de pareilles œuvres,

qui devaient nécessairement provoquer les poursuites du ministère public, les imprimeurs n'engageaient-ils pas leur responsabilité? Ne s'exposaient-ils pas à être accusés de complicité avec les auteurs du journal. »

M. Malherbe, procureur du roi, donna des conclusions en faveur de la plaidoirie de Me Carron.

Enfin le 9 janvier 1843, le tribunal donna gain de cause à l'imprimeur Jausions en déboutant les demandeurs de l'action qu'ils lui avaient intentée.

Et voilà pourquoi le journal *Le Scorpion* ne vit pas le jour.

ADOLPHE ORAIN

DEVANT L'ÉPAVE DU PRIMAUGUET

Au Barde qui a chanté *Primauguet*

O pauvre vieux Croiseur, déchiqueté, brisé,
Ton nom ; « Le Primauguet » évoquait des batailles !
Maintenant des bourreaux font crouler les murailles,
Vestige d'autrefois, sur la grève échoué.

La mer vient doucement caresser ton squelette,
Le ciel s'est endeuillé de fins nuages blancs,
Que le soleil de mars, de ses rayons tremblants,
Perce, pour éclairer ta forme si coquette.

L'homme l'anéantit, car toute chose passe ;
Mais moi je t'aime ainsi, triste et chère carcasse,
Et je veux dans mon cœur garder ton souvenir !

Adieu ! repose en paix, ô vieux vaisseau de France !
Moi, j'ai dit à Botrel, ton chantre, ma souffrance
De t'avoir vu trembler — toi le Brave — et mourir

E. KERNÉIS

Grève du Gaz-en-Saint-Marc, le 25 mars 1907

GLAHAR ER BARH

PÉ

MARÚ BREIH-IZEL

D'en Eutru EN ESTOURBEILLON
é testoni a garanté.

Maëstoso. TON KEMRAEG.

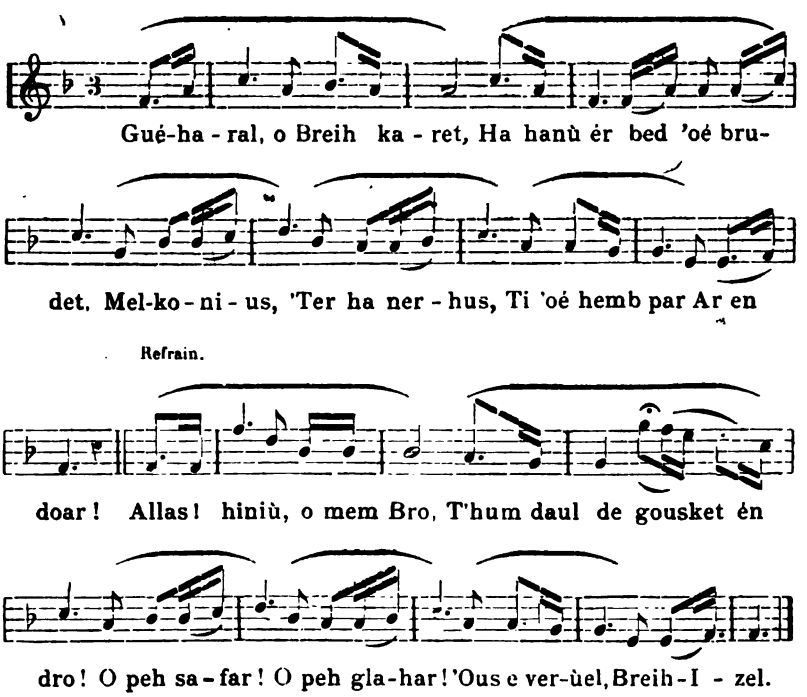

I

Guéharal, o Breih karet,
Ha hanú ér bed oé brudet :
Melkonius,
Ter ha nerhus,
Ti oé hemb par
Ar en doar.

DISKAŃ

Allas ! hiniú, o mem Bro,
T'hum daul de gousket én dro !
O peh safar !
O peh glahar !
'Ous é verúel,
Breih-Izel !

II

Ti ken dihaud, guéharal,
Perak pleges ti ha dal ?
Ha ti ken peur,
'Res ti ha eur
D'en estren fal
A Vro-Gal ?

III

Ti 'oer, allas ! a goal piú,
E ous goal-draillet hiniú ?
Fal Fransizioń,
Eneberioń,
Petag ha chuj
'Ven distruj !!

IV

En Arvor hag en Argoed,
E falat er Vretoñed !
'Rań ket miú n'hé,
D'ou bugalé,
Iez na modeu
Ou zadeu !

V

En Arvor hag en Argoed,
E goannat er Vretoñed!
Er guerzennеu,
Er soñnenneu,
Ne houiant ket
Ou laret!

VI

Na penaus e oh kablus,
Kerent digarantéus!
E Breih-Izel,
Gober Brezel
D'er brehoñneg!
Tra dihueg!

DISKAN DEÙÑAÑ

O pegours enta, men Doué,
E achiùou men buhé;
Eit ein er marù
Ne vou ket garù,
Ous e verùel
Breih-Izel!!!...

EFFLAM KOED-SKAÙ.

TRADUCTION

LE CHAGRIN DU BARDE

OU

LA MORT DE LA BRETAGNE

A M. DE L'ESTOURBEILLON,
en témoignage d'amitié.

I.

Autrefois, ô Bretagne chérie,
Ton nom dans l'univers était vénéré.
Mélancolique,
Forte et solide
Tu étais sans égale
Sur la terre.

REFRAIN

Hélas! aujourd'hui, ô mon pays,
Tu te rendors à nouveau.
O! quel malheur!
O! quel chagrin!
Tu meures,
O Bretagne!

II.

Toi si libre jadis,
Pourquoi inclines-tu le front?
Et toi si pauvre
Donnes-tu ton or
Au mauvais étranger
De France?

III

Tu sais, hélas! de la part de qui
Tu es aussi morfondu aujourd'hui
De méchants Français,
Tes ennemis,
Jusqu'à ton souvenir
Veulent détruire.

IV

En Arvor et en Argoed
(Sur le bord de la mer et dans la haute terre)
Les Bretons se corrompent,
Ils n'enseignent plus
A leurs enfants
Ni la langue ni les coutumes
De leurs pères.

V.

En Arvor et en Argoed
Les Bretons faiblissent;
Les guerzes,
Ni les sones,
Ils ne savent plus les chanter.

VI

O combien vous êtes coupables,
O parents pervers!
En Bretagne
Faire la guerre
Au breton,
Chose infâme!

DERNIER REFRAIN

O quand donc, ô mon Dieu,
Finira ma triste vie!
Pour moi la mort
Sera moins amère
Que de voir mourir
La Bretagne.

EFFLAM KOED-SKAU.

Essai sur l'administration générale d'un District pendant la Révolution.

LE DISTRICT DE ROCHEFORT

(MORBIHAN)

1er JUILLET 1790 — 20 MAI 1795 (1)

CHAPITRE IV

PRIEUR DE LA MARNE RENVERSE LE DIRECTOIRE (2).

« Le 24 février, pendant que le Directoire de Rochefort était en séance, ne se doutant de rien, le citoyen Manuel, commissaire du représentant du peuple, Prieur de la Marne, arrive brusquement au milieu des conseillers et lut l'arrêté suivant : « Liberté, Egalité, Fraternité, au nom du peuple français, à Vannes, ce 1er ventôse, an II de la république française, une et indivisible.

Le représentant du peuple dans le Morbihan, en vertu de pouvoirs à nous donnés par la Convention nationale, en vertu de la loi du 16 août dernier, articles 6 et 7, avons arrêté ce qui suit :

« Les administrateurs actuels du district de Roche-des-Tois sont destitués de leurs fonctions et sont provisoirement remplacés par...

« Les juges du tribunal du district sont destitués et remplacés par...

(1) Voir la *Revue* de décembre 1907.

(2) Les notes de M. Piéderrière.

« Le citoyen Manuel est chargé de l'exécution du présent décret. Il se rendra sur les lieux, prendra des renseignements précis sur la conduite des membres de la municipalité, du comité de surveillance, des citoyens républicains proposés pour remplacer tous ceux qui sont destitués. Il est chargé d'instituer une société populaire, composée de trois sans-culottes.

Signé : PRIEUR DE LA MARNE.

« Aussitôt, les anciens administrateurs sortirent du lieu des séances et furent remplacés au plus vite par les nouveaux nommés. Manuel leur dit : « que le Représentant du peuple, Prieur de la Marne, leur confiait de hautes et importantes fonctions qu'ils sauraient remplir en étudiant la loi du 14 frimaire précédent. »

« La venue de Prieur de la Marne avait pour objet d'épurer le Directoire en éliminant ses éléments modérés pour les remplacer par les plus farouches révolutionnaires.

« Le 25 février, les nouveaux administrateurs reçurent en don patriotique de l'agent national de la commune des Fougerêts un ciboire et un ostensoir qui pesaient 7 marcs d'argent.

« Le commissaire qui avait accompagné la force armée le 17 courant arrive et fait son rapport : « François Nyol et Mathurin, son fils, avaient eu connaissance, dès le 20 février de l'année précédente de l'attroupement qui devait avoir lieu à la Chapelle-des-Landes en la commune d'Allaire, et comme notables surtout, ils devaient en donner connaissance à l'autorité. Ce qu'ils n'ont pas fait et ce qui donne lieu de soupçonner leur civisme. En outre, ils ont des rapports avec les prêtres réfractaires et ont assisté plusieurs fois aux processions faites à Saint-Jacut processions qui avaient pour but de chanter des prières et litanies dans une pensée contraire à la Révolution. Ils ont aussi caché et retenu pendant 15 jours des chefs de brigands.

« Joseph Roussel était avec les Nyol, un des principaux chantres des processions de Saint-Jacut, ainsi que Julien Grayot qui depuis s'est opposé à l'exécution de la loi sur le recrutement. »

« Le directoire arrêta que Joseph Roussel, et Mathurin Nyol, soumis à la première réquisition, partiront à l'heure même pour l'armée ; que François Nyol et Julien Grayot, également saisis, vont être envoyés au tribunal révolutionnaire de Brest. Les scellés sont apposés sur leurs meubles.

« Le 28 février, le Représentant du peuple Laignelet ordonne aux femmes d'ensemencer le 20e de leurs terres labourables en pommes de terre.

« Le 4 mars, sur la demande du comité de surveillance de Peillac, on accorde à M. Pucelle, prêtre non assermenté, jusque-là caché, la permission de se rendre seul aux prisons de Vannes. Le directoire accepte ces recommandations de l'ex-prêtre patriote, Dugué, et prend en considération les infirmités de vieillesse de Pucelle. Cependant, s'il ne s'est pas présenté devant le comité de surveillance de Vannes au moins le 9 courant, il sera arrêté par la force publique.

« Le 6 mars, la ville de Bordeaux réclame encore du grain : on lui répond que le district est déjà dans une misère profonde. A la même séance se présente le président du comité de surveillance de Caden. Il annonce l'arrestation de Jacques Dubot, vagabond mendiant, originaire de Péaule, et demande son incarcération fondée sur ce que tous ses pareils sont des agents des chefs de brigands qui tendent à soulever les campagnes. Celui-ci ne peut faire exception.

« Le 7 mars, 5 boulangers du district partent en destination de Brest pour se mettre au service des armées de terre et de mer.

« Le 11 mars, le chirurgien du district se présenta devant le Directoire, l'écharpe aux couleurs nationales teinte de sang. Le citoyen Rivière, membre du Conseil municipal d'Allaire, a été victime d'un attentat commis sur sa personne pendant l'accomplissement de ses fonctions. Aussitôt l'administration considère un pareil attentat comme un crime de lèse-nation, envoie 100 hommes de troupe, pris à Rochefort et à Redon, au bourg d'Allaire. A ses yeux, tous les habitants sont coupables de ce crime, les uns pour l'avoir commis, les autres en qualité de complices pour ne l'avoir pas empêché. Par conséquent, ils sont considérés comme en état de rébellion. Les nommés Joseph et Julien Filleul, Bloyet et Bouffay et autres doivent être saisis, les déserteurs poursuivis et si on ne peut les atteindre, on arrêtera leurs père et mère à leur place. Le commissaire, mis à la tête des troupes, restera au bourg d'Allaire jusqu'à entier accomplissement de sa mission. Les soldats seront nourris et entretenus par les habitants.

« Le 14 mars, le château de la Morlais en Missiriac est vendu

« Le 15 mars, le comité de surveillance de Peillac saisit le nom-

mé Guimard, clerc minoré et le fait emprisonner à Rochefort par la garde nationale. Son interrogatoire et une lettre écrite par un patriote le font confier à la gendarmerie qui l'accompagnera au tribunal révolutionnaire de Lorient.

« On constate aussi que les bois taillis servent de repaire aux chouans, et on décide de les faire abattre.

« Un citoyen de Carentoir demande l'autorisation de tenir l'école communale. Ce citoyen est connu par son patriotisme et comme il donnera à la jeunesse tous les éléments d'une éducation républicaine, son école est autorisée. Une femme de la même commune vient déclarer que depuis 15 mois elle est chargée d'un petit enfant appartenant au révolté Montméjean et réclame qu'il lui est dû d'après leurs conventions 125 livres. Le directoire, bien que connaissant les crimes de Montméjean, ne veut pas étouffer en elle tout sentiment d'humanité et accorde 125 livres à la pétitionnaire, mais ils seront pris sur les biens de ce révolté. Le 27 mars, les jeunes gens de la Gacilly, pris par la loi de conscription, demandent à partir immédiatement pour l'armée. Cette attitude leur vaut des éloges.

« Le même jour on arrête les fermiers des émigrés Quifistre et Stapleton en Berric. Leur retard à payer les fait passer pour suspects. On signale encore le service mal fait de la poste. Le courrier ne se rend à Vannes que deux fois par semaine pour prendre les dépêches de Paris qui n'y arrivent que 2 fois, le mercredi et le dimanche. On arrête que le service de Rochefort à Vannes se fera 3 fois par semaine, aller et retour le même jour, et 1500 livres seront alloués au destinataire.

« Le grain manque encore au commencement d'avril. Le citoyen Guengo, meunier à Cohignac, en Berric, sort de prison à la condition, sous sa responsabilité personnelle, d'instruire l'administration de tous les mouvements et rassemblements qui auront lieu dans le territoire de la commune et dont il ne pourra prétexter ignorance.

« Le 5 avril, des commissaires sont envoyés dans toutes les paroisses pour faire le recensement des grains. Ils prendront les officiers municipaux pour les accompagner dans les maisons et greniers des particuliers. On fut à Ploërmel chercher ces commissaires pour qu'ils ne fussent pas exposés à épargner des parents et des amis. En retour Rochefort fournit aussi des commissaires pour faire le même travail à la Roche-Bernard. Le citoyen

Chédalleux, ex-prêtre de Peillac, demande à être déchargé de cette commission qu'on venait de lui confier. Le directoire déchargea « ce zélé patriote de sa commission parce qu'il était membre du comité de surveillance de Peillac et que sa présence y était nécessaire, à cause de l'intérêt qu'il porte au bien de la république ; jour et nuit il donne des preuves de son infatigable activité en amenant plusieurs fois chaque semaine des déserteurs à Rochefort où il vient encore de conduire un chef reconnu de brigands ». Du reste, Chédalleux montra que le comité de surveillance dont il était membre sur le point d'être assailli par des attroupements qui se formaient dans les communes de Saint-Vincent, Saint-Jacut et autres et qu'il aurait besoin de soldats pour les déjouer et leur résister. On lui accorda 15 militaires qui seront entièrement à sa disposition jusqu'au moment où d'autres événements les appelleront ailleurs.

« Le 15 avril, un membre du directoire déclare que les soldats malades à l'hôpital de Rochefort sont dans un abandon absolu et à peine visités par les gardiennes. « La conduite de ces gardiennes est une suite de leur aversion et de leur haine contre les républicains. Elles vont dans les campagnes où, sous prétexte de voir les malades, elles ne visitent que les aristocrates, et les fanatiques qu'elles s'efforcent d'endoctriner. Elles sont les ci-devant sœurs de la Sagesse et appartiennent à une association criminelle qui avait aidé à allumer et à alimenter dans la Vendée le feu de la guerre civile.

« Elles ne se sont point conformées à la loi en faisant le serment prescrit, et, cependant grâce à l'indolence de la municipalité, elles ont conservé leurs positions. » Il concluait en demendant des poursuites. Immédiatement une commission est dirigée sur l'hôpital avec les gendarmes dans le but de saisir les sœurs de la Sagesse et de les envoyer aux prisons de Vannes. La municipalité fut requise de choisir de bons patriotes et de les constituer gardiens de l'hôpital à leur place.

« Le 23 avril, le sieur Le Chêne du village de Crénois, ayant recélé chez lui des couverts de table en argent que lui avait confiés le prêtre émigré, Gatinel, recteur de Caden, est arrêté et conduit à Vannes pour n'avoir pas livré à l'administration un argent qui appartenait à la république, et ne s'être jamais fait connaître comme un partisan de la Révolution. Le même jour, on mène au tribunal criminel de Vannes Jeanne Briend, chez laquelle a été

saisi Noël Briend, ci-devant prêtre, son frère, dans la paroisse de Peillac. Ils devront paraître devant la justice.

« Le 27 avril, l'agent national Le Clainche prononça le discours suivant : « les ennemis de la liberté, désespérés des mesures rigoureuses que la Convention nationale ne cesse de prendre pour conduire au port le vaisseau de la république, emploient tous les moyens que leur suggère leur rage impuissante. Ils répandent dans les campagnes des écrits incendiaires et appellent à la révolte des hommes qu'ils y croient disposés. Ils savent bien, les traîtres ! que leurs projets atroces ne réussiront pas, mais les troubles de la patrie sont leur aliment ; ils ne peuvent subsister que par eux. Ils croiraient avoir assez fait s'ils provenaient par la guerre civile à détruire la récolte abondante qui se prépare. »

« On statua que tous ceux qui recevront de pareils écrits devront les remettre dans la journée à l'administration sous peine d'être déclarés suspects et traités en ennemis de la république.

« Le 30 avril, des attroupements se forment dans les environs de Rochefort et menacent la ville. On fait rentrer trois détachements de troupes qui demeureront jusqu'à l'apaisement des attroupés. 50 hommes se dirigent sur Caden avec mission de s'emparer de Péniquel, Boulo, Guillouche, leurs femmes, la veuve Goubin, etc... pères et mères de déserteurs de la première réquisition ou receleurs d'ennemis de la république. Le citoyen Chédalleux, commissaire en cette circonstance, « a rempli sa mission avec zèle ».

« Le 11 mai, les bras manquent pour cultiver les champs ; les derniers sont réduits à gémir d'avoir fourni leurs fils comme défenseurs de la Patrie. Les ouvriers et les domestiques demandent comme gages des prix exorbitants. On les tarifie et quiconque demandera un salaire supérieur sera traité comme suspect.

« Le 18 mai, le citoyen Roche, chef du 1er bataillon des amis de la république trouva le coffre-fort de l'église de Caden. Les 218 livres qu'il contenait furent remis au receveur des domaines. »

Le 27 mai, par sentence de jugement rendu par les chefs du district de Rochefort, Louis Noël et Yves Richard d'Allaire sont écroués à la prison de Vannes pour complicité avec les chouans(1).

(1) *Arch. dép.* Vannes district de Rochefort, police particulière 2e liasse année 1794, an II de la république.

Quelque temps après, sur l'ordre de Le Clainche, le comité révolutionnaire décide qu'une battue générale sera exécutée dans la commune d'Allaire dans le but de rechercher les réfractaires et de s'emparer de 4 prêtres réfractaires faisant faire des Pâques « aux fanatiques de cette commune ». Chédalleux avait denoncé les cachettes de Deill et du Vaudequip au Directoire.

Cette fouille eut lieu (2 germinal an II) et fut faite par un détachement de troupes républicaines, composé de deux colonnes, sous la direction et le commandement du capitaine Dubois. L'une des colonnes déboucha à Deill qui passait pour être un centre antirévolutionnaire ; l'autre se dirigea sur le Vaudequip. Elles se rejoignirent au bourg. Leur arrivée jeta l'émoi dans la population. Chédalleux accompagnait l'armée en qualité de commissaire. La municipalité en prit occasion pour protester du républicanisme des citoyens d'Allaire et pria le capitaine de ramener ses troupes dans leur cantonnement. Le capitaine Dubois reçut cette invite de fort mauvaise humeur. Réflexion faite, il décida de ne pas arrêter le maire qui toutefois « commence à devenir suspect », « d'ailleurs, écrit-il, Voisin de Chez-Méhaud fut consterné et demeura muet de surprise quand il apprit qu'un garde républicain avait trouvé dans le clocher de l'église, sous la toiture, les habits sacerdotaux du citoyen Baston, ci-devant recteur de la paroisse ». On les déposera à Rochefort.

Au bourg, on opéra une perquisition complète chez les Juhel : on ne trouve rien.

Du bourg, l'expédition révolutionnaire se dirigea sur Laupo où d'après des renseignements devait se trouver un prêtre insermenté et une chapelle. En route, sur la lande de Brancheleux, il avise un paysan et l'interroge sur la cachette du prêtre. Celui-ci, pour toute réponse, s'apprêtait déjà à lui administrer un furieux coup de pelle, quand un sergent lui fracassa le bras d'un coup de pistolet.

A l'approche des soldats, l'abbé René Hémery, ancien recteur de Saint-Gorgon, qui se trouvait à la Ville-Mahé avec 4 confrères, prit la fuite. Les soldats le poursuivirent jusque dans les bois du Vaudequip où ils l'égarèrent. Les autres avaient disparus à travers les marais de Laupo. Pendant ce temps, le capitaine perquisitionnait à la Ville-Mahé, saccageait la chambre de l'abbé Hémery et la chapelle de Laupo. Il emporta les ornements sacerdotaux

qu'il avait pu dérober, 1 chasuble, 1 missel, 1 manipule, 1 calice, etc., qu'il fit déposer à Rochefort.

De la Ville-Mahé, la troupe gagna le Plessix-Rivaud où se tenait la marquise douairière de Grégo (1).

A la suite de ces incidents, l'abbé Hémery se sauva à l'Asné en Allaire. Déguisé en paysan, sa principale occupation était de garder les moutons. On le traqua comme une bête fauve et il lui arriva des histoires impossibles. Sur la fin, il s'enfuit en Espagne.

« *Le 15 mai.* — La veuve Cadio est conduite en prison à Vannes. Elle est suspecte, étant la mère « d'un brigand, d'un révolté » (2).

« *30 mai.* — Les plombs des clochers et des monastères sont enlevés pour faire des balles.

« *5 juin.* — Michelle Legal de Malansac, accusée de fanatisme, est relaxée. Mais comme elle avait dans cette paroisse des liaisons avec des personnes séduites comme elle par des prêtres, on l'envoya à Plumelec, chez son gendre qui est chargé de la surveiller.

« *9 juin.* — La société régénérée et montagnarde de Ploërmel écrit qu'il y a encore des armes dans quelques maisons, surtout à la Gacilly, 50 hommes et un commissaire y vont faire des recherches. Ils auront aussi, pour jeter une terreur salutaire dans les campagnes, à se transporter au village du Rocher en Tréal où le patriote Hurel a été assassiné par les chouans. Ils saisiront toutes les personnes qu'ils trouveront ainsi que les bestiaux et les amèneront à Rochefort. Ils réuniront ensuite les officiers municipaux qui fourniront à l'instant les déserteurs, ou, à leur défaut, leurs père et mère. Si les officiers montrent la moindre mauvaise volonté, ils les arrêteront.

« *30 juin.* — Le directoire accorde 200 paires de souliers aux soldats du 1er bataillon de la réunion, en constante activité.

« *2 juillet.* — Après la fête de l'être suprême, des plaintes furent portées à l'adresse des soldats. Le directoire répondit que les chansons qui ont égayé la fête sont vraiment triviales et peu en rapport « avec la dignité de l'Etre suprême, mais qu'elles respirent le républicanisme le plus pûr. La diatribe contre le culte catholique était de trop dans le temple, car elle pouvait dégénérer

(1) Police particulière, *Arch. départ.* Vannes 2e liasse, 1794.

(2) Suite textuelle des notes de M. Piéderrière.

en rixes et amener l'effusion du sang », à l'avenir la célébration des fêtes décadaires sera plus digne. Une commission sera chargée de composer des hymnes et des odes qui seront répandues dans le public et envoyées aux bons citoyens.

« *6 juillet.* — Un membre adresse la parole à ses collègues : « les meurtres des patriotes que les affaires ou les intérêts de la république appellent dans les campagnes nous annoncent que nos ennemis, désespérant de nous vaincre en masse, ont formé le projet de nous détruire en détail. Nous n'aurons bientôt plus de communes qui ne nous aient offert le spectacle d'un défenseur de la Patrie, trouvé suspendu à un arbre sans vie, ou d'un patriote tombé sous le couteau d'un assassin. Les auteurs de ces crimes sont ou les paysans ou des étrangers que les communes recèlent. Les paysans deviennent en tout cas complices de nos assassins ou auteurs, et ils ne sont pas guéris de leurs préjugés. Il faut les atteindre dans ce qu'ils ont de plus cher afin de les éclairer, ou de les prendre par leurs intérêts ».

« Encore sous l'influence de cette harangue, le directoire arrêta : 1° que toute commune sur le territoire de laquelle un patriote aura été tué sera obligée à payer à ses héritiers la somme de 6000 livres ; 2° que cette somme sera versée sous trois jours par les 12 paysans les plus riches de la commune qui auront recours sur leurs compatriotes, à l'exception des patriotes qui ne paieront rien.

12 juillet. — « Le directoire est d'avis que les paroisses bretonnes du district doivent leur incivisme à leur parler, et envoie à Berric un instituteur de Questembert qui réunira les jeunes gens et les jeunes filles pour leur expliquer la déclaration des droits de l'homme, les lois de la république et le nouveau régime.

2 août. — « L'agent national Le Clainche s'exprime ainsi : « Les désertions continuent parmi les jeunes gens de la première réquisition. La seule commune de Limerzel en a 16. Là, tout conspire pour les cacher. Je vous propose d'envoyer demain un commissaire avec 100 hommes de troupe. Pour donner un exemple on saisira tous les membres du comité de surveillance, les déserteurs ou, à leur défaut, leurs père et mère, et à défaut de ceux-ci leurs frères et sœurs. »

« Le directoire accorda à l'agent national ce qu'il désirait, et le 9 août on dirigea sur Vannes les 12 membres du comité de sur-

veillance avec 5 autres hommes accusés d'avoir donné asile au chouan Davolo.

« Le même jour de fortes dissensions éclatèrent au sein de l'assemblée directoriale, on s'accuse mutuellement de sacrifier les intérêts de la république aux intérêts particuliers, en se servant des moyens déloyaux pour acquérir à vil prix les biens des émigrés. L'un d'entre eux, Le Clainche, est traduit devant le tribunal criminel de Vannes. C'est la réaction thermidorienne qui commençait à Rochefort. »

(*A suivre.*) P. MERLET.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2 place des Lices.

CINQUANTENAIRE

DE LA

REVUE DE BRETAGNE

ET

TRENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

MATINÉE MUSICALE, LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE

ET

BANQUET AMICAL

A NANTES

LE 15 DÉCEMBRE 1907

En dépit de plusieurs contre-temps imprévus, la jolie Salle des Fêtes du Cercle du Chapeau-Rouge était remplie, le dimanche 15 décembre 1907, par un auditoire nombreux et distingué.

Répondant à l'appel des apôtres de la bonne et féconde décentralisation, les amis de la *renaissance provinciale* étaient venus saluer la manifestation littéraire et artistique organisée pour les Noces d'or de la *Revue de Bretagne* et pour le 30e anniversaire de la « Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne ».

Un élégant programme, illustré de deux dessins bretons inédits, dus au talent si personnel du très aimable maître Jacques Pohier, promettait un régal de haut goût : la promesse fut tenue.

Le premier numéro était une *Danse Bretonne*, pour orchestre, œuvre originale et colorée : elle fut conduite avec brio par le jeune compositeur nantais Michel Langlois.

Le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes, Président

de l' « Union Régionaliste Bretonne », Directeur de la *Revue de Bretagne*, prononça alors ce vibrant panégyrique qui fut salué de bravos nourris et chaleureux :

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis quelques années la célébration d'un cinquantenaire est devenue chose presque banale et si l'on saisit avec empressement ces occasions excellentes de donner à nos compatriotes des distractions ou des fêtes, le personnage ou l'objet qui les provoque sont assez loin parfois de valoir tout ce bruit, et tel est tiré de l'oubli qui serait fort surpris de voir, s'il le pouvait, évoquer sa mémoire.

Il est toutefois de ces commémorations qui sortent de l'ordinaire et auxquelles leur caractère comme leur but laissent une toute particulière empreinte d'originalité et de grandeur. Il n'est pas téméraire d'affirmer que les anniversaires de nos vieilles *Revues provinciales* peuvent être rangés de ce nombre. Trop souvent en effet, douées d'une existence éphémère, à peine trois ou quatre d'entre elles ont-elles eu jusqu'à nos jours ce privilège, et ce n'est pas un mince honneur d'avoir pu, pendant cinquante ans capter et surtout retenir la faveur d'un public lettré, patriote et délicat.

Sur notre terre d'Armor, la *Revue de Bretagne* a eu cette bonne fortune et il eut été inadmissible, personne n'eut compris, que doyenne des Revues bretonnes, l'une des deux ou trois plus anciennes parmi les Revues françaises, elle ne célébrât pas ses Noces d'or en associant ses lecteurs et nos compatriotes à sa joie.

C'est dans cette pensée que s'organisèrent les fêtes de ce jour. Après un demi-siècle d'existence, la *Revue de Bretagne* a tenu à jeter un regard rétrospectif sur les années déjà longues de son passé bien rempli, à revenir jusqu'à son berceau.

Or ce berceau, Messieurs, ne fut-il pas la ville même de Nantes, la grande et noble cité, mère de toutes les idées généreuses, terre féconde des nobles pensées, génératrice inlassable de tous les élans de pur et vrai Patriotisme? Il était du devoir, Messieurs, du Directeur de la *Revue de Bretagne* et de ses dévoués collaborateurs de ne point l'oublier et voilà pourquoi ils ont eu à cœur par cette réunion et ces fêtes d'y associer, dans un commun élan de gratitude et d'allégresse, les habitants de la vieille cité qui vit ses premiers pas.

Comme le laboureur qui, au déclin du jour, s'arrête au bout du sillon pour mesurer du regard, l'étendue de la tâche accomplie, ainsi après une course déjà longue ferons-nous, si vous le voulez bien, quelques instants ensemble. Il sera réservé à notre dévoué Rédacteur en chef, M. le Cte de Laigue, de vous exposer les origines de notre *Revue* et le récit de ses multiples efforts, cependant que M. le Vte Charles de Calan,

l'éminent président de la *Société des Bibliophiles bretons*, vous montrera avec sa compétence et son habituel talent, l'influence aussi réelle que profonde, qu'elle sut exercer pendant un demi-siècle sur l'histoire et les lettres de notre Province.

Aussi bien toutefois est-ce également un devoir pour son modeste Directeur de constater l'importance de son rôle et la permanence du programme et du but qu'elle s'était assignée. Son illustre fondateur, le regretté M. de La Borderie, l'avait fort bien défini dans son premier numéro de janvier 1857.

« Cette *Revue*, disait-il, respectera constamment ce que tous les honnêtes gens respectent, sans entrer d'aucune façon dans les dissentiments qui les séparent, heureuse seulement d'apporter dans la sphère où elle s'enferme, un modeste contingent d'efforts à la défense générale des grands principes d'ordre moral, social et religieux, seule base de la civilisation chrétienne, si menacée de nos jours. A cet égard, il n'y aura dans la *Revue* qu'un esprit et qu'un but. »

Or, avec des collaborateurs comme ceux dont il s'était entouré, La Borderie ne pouvait manquer d'atteindre ce but, de pleinement réaliser cet esprit.

Et quel lustre, quelle autorité tous ces hommes éminents surent, dès ses débuts, donner à notre Recueil? L'Histoire de Bretagne, demeurée jusqu'alors enténébrée et fort confuse, n'offrait guère aux curieux ou aux savants de la petite Patrie que des séries ou collections de documents de haute valeur parfois, il est vrai, comme les compilations des Bénédictins ou de quelques chercheurs, ou des publications de détails, n'envisageant qu'un point déterminé de son histoire, n'ayant souvent pour bases que des fictions ou des légendes. *La Borderie*, Léopold *Delisle*, *de Kerdrel*, le Cte *de Carné*, A. *de Barthélemy*, Pol *de Courcy*, *Geslin de Bourgogne*, Alfred *Lallié*, *de Fourmont*, *de la Gournerie*, *de Belizal*, Charles *de la Monneraye*, l'abbé *Cahour*, Léon *Maupillé*, *Rozenzweig*, Sigismond *Ropartz*, l'abbé *Guillotin de Corson*, le Cte Olivier *de Sesmaisons*, *du Chatellier*, René *de Kerviler*, le Vte *de Kersabiec*, *de Brèhier*, Robert *Oheix*, Alfred *Ramé*, *Le Men*, Léon *Maître*, etc., etc., surent l'établir sur ses véritables bases par la critique ou la publication des Sources et en faire un véritable monument de notre Histoire nationale.

L'Archéologie embourbée dans les vieilles ornières de théories la plupart du temps aussi risquées qu'inexactes sut, en s'inspirant des règles et principes posés par l'immortel Arcisse de Caumont, révéler à tous ses secrets, ses merveilles et son histoire vraie par les travaux des *du Cleuziou*, abbé *Bruno*, Edouard *Bureau*, Joseph *Foulon*, Mgr *Fournier*, René *Galles*, *de Closmadeuc*, Eugène *Orieux*, *Gaultier du Mottay*, *Meuret*, abbé *Rousteau*, *Anthime Ménard*, *de Rochebrune*,

Parenteau, baron *de Wismes*, *Perthuis-Laurent*, *Le Meignen*, P. *de Lisle du Drêneuc*, *de Keranflech*, etc., etc.

La langue nationale bretonne presque méconnue, malgré les travaux savants, mais parfois confus des Dom *Le Pelletier*, Grégoire *de Rostrenen* et *La Tour d'Auvergne*, devint non-seulement l'objet d'une étude attentive, mais d'un juste et ardent amour, à la suite des publications si curieuses et si captivantes, des éloges aussi mérités qu'enthousiastes des *Le Huërou*, des abbés *Le Joubioux* et *Guillôme*, des *Le Scour*, des *Luzel*, des *Pronost*, des *Ernault*, des *Vallée*, et des *Loth* et surtout du vaillant Charles *de Gaulle*, du bon poète *Luzel* et du regretté la *Villemarqué*, qui sut mieux que personne mettre en lumière, toute sa poésie, son charme et sa beauté. La littérature même et la poésie y ont brillé avec éclat sous la plume des *Brizeux*, des Edmond *Biré*, *de Francheville*, Emile *Pehant*, abbé *Jubineau*, *de Lorgeril*, *Audran*, Cte *de Saint-Jean*, *de la Gournerie*, Hippolyte *Violeau*, Edouard *Turquety*, Louis *de Saisy*, Joseph *Rousse*, Hippolyte *Thibeaud*, Louis *de Kerjean*, Emile *Grimaud*, René *de Thiverçay*, Cte *de Palys*, Olivier *de Gourcuff*, Louis *Tiercelin*, abbé Max *Nicol*, etc. Et ne peut-on pas affirmer avec raison que c'est grâce à cette admirable efflorescence de talents et de travaux aussi multiples que variés, que nos compatriotes bretons surent vraiment reprendre conscience d'eux-mêmes et se proclamer, à bon droit, fiers de leur petite Patrie?

C'est qu'en vérité, nuls plus que ces hommes éminents n'étaient qualifiés pour faire vraiment revivre et vibrer l'âme de la Bretagne ; aussi bien que mettre en pleine lumière le riche et admirable patrimoine de gloires, de grandeurs, d'illustrations et de force morale qu'elle avait à travers les siècles apporté à la France. — Qui donc à cette époque, il y a cinquante ans, songeait encore à nos vieilles Provinces, aux traditions du terroir, à tous ces souvenirs glorieux dont avaient vécu nos ancêtres. Disloquées et meurtries, l'ouragan révolutionnaire, suivi de la centralisation à outrance du régime impérial, semblait avoir à jamais détruit dans le cœur de leurs enfants tous les germes d'idéal, et tombée dans une sorte de léthargie profonde, notre Bretagne, semblait bien condamnée à un éternel sommeil. Mais le génie de la Race Bretonne ne devait pas ainsi disparaître. La *Revue de Bretagne* devint le nouveau phare destiné à éclairer bien des consciences et les travaux de ses collaborateurs, fut pour nombre de gens une véritable révélation. Leur science fit ce miracle, mais aussi incontestablement leur ardent Patriotisme breton.

« Il est toujours vivant, l'esprit de nos pères, écrivait le barde *Luzel*, « en 1859, et il vivra aussi longtemps que le monde, car nous le préférons « à la richesse.

. . . . . .

« Aussi longtemps que dureront les rochers au rivage des mers ; aussi « longtemps que le même barde chantera sur le seuil de sa porte. Aussi « longtemps durera notre vieille langue au pays d'Armor. »

Que si l'on parcourt les travaux de la *Revue*, les multiples Mémoires de ses historiens, ses littérateurs ou ses poètes, surtout dans ses vingt premières années, on ne saurait les lire, sans se sentir involontairement pénétré de ce souffle bienfaisant qui fortifie les âmes, trempe les caractères et fait germer dans les cœurs l'amour de ces vérités latentes que ne sauraient entamer, ni le dédain des esprits faibles, soucieux seulement de toutes les nouveautés, ni les sarcasmes des soi-disant esprits forts dont le mépris pour la tradition ne cache trop souvent que l'ignorance. La noble pléiade des fondateurs de la *Revue de Bretagne* présida réellement à la résurrection de l'*Idée bretonne* et dota la France de l'un des plus vastes et des plus précieux trésors historiques de son Histoire. N'est-ce pas là la plus noble tâche et la plus désirable récompense que puissent envier des hommes de science et de labeurs ?

Aussi, en poursuivant sa mission, était-ce un devoir pour la *Revue* de marquer la courte halte de ses *Noces d'or* par un témoignage de haute et profonde gratitude, par un hommage solennel rendu à tous ces vaillants, que nous sommes heureux aujourd'hui de saluer bien bas parce qu'en nous révélant notre *Histoire*, ils surent nous inspirer ainsi un violent amour, une juste admiration pour notre cher Pays, *la Bretagne*.

Messieurs, si ce nous est un devoir bien doux de louer et acclamer leur mémoire, il nous est aussi un autre devoir que nous serions coupables d'oublier. Ils nous ont tracé la voie à suivre ; il appartient à leurs continuateurs, à leurs modestes disciples, de ne pas s'en écarter. C'est le but que s'efforcera plus que jamais de poursuivre et d'atteindre la *Revue de Bretagne*, dans le second cycle de son existence. Pleine de confiance dans la noblesse de sa cause, assurée que la grande majorité de nos compatriotes aiment trop leur Pays pour se désintéresser de son Histoire ; persuadé enfin que non seulement ils lui continueront leur bienveillant concours, mais s'efforceront plutôt, davantage encore, au milieu des luttes et des difficultés multiples des temps nouveaux de seconder ses efforts, pour l'honneur de la race et la gloire de la Bretagne, elle s'appliquera à demeurer, de plus en plus, la gardienne intangible de nos traditions et la divulgatrice autorisée de son Histoire, se rappelant sans cesse ces paroles si éloquentes et si vraies de *Le Huërou*, dans son numéro de mai 1859 :

« La Bretagne ne saurait périr ! Mais veillons et travaillons. Les souvenirs des Nationalités sont indestructibles. Ils peuvent être altérés, obscurcis, submergés parfois, au milieu de la tourmente : mais ils ne périssent jamais. Ils finissent toujours par surmonter l'abîme,

toujours ils finissent par reparaître à la surface. C'est là comme un symbole de l'immortalité qui leur est réservée. »

En Bretagne la tradition demeure : comme un dépôt sacré, puisse-t-elle rester à jamais au cœur de ses Enfants. *Breiz do virviken !*

A la suite de ce beau discours on applaudit l'ardeur organisatrice et la brillante inspiration de Mme L'Herminier, l'habile professeur, qui fit chanter par sa Société chorale « Les Chanteurs d'Armor » son majestueux *Salut à la Bretagne*.

Une poésie touchante de M. J. Pohier : *Les Sabots du petit mousse*, fut dite avec la simplicité voulue, par M. Yann-ar-Poulgoat. Puis, Mlle Koridwen Riou, accompagnée par sa sœur, Mlle Gaïd Riou, modula avec grâce *Disul vintin* (*Dimanche à l'aube*), de Bourgault-Ducoudray, l'illustre Nantais.

Le comte René de Laigue, le vaillant et sympathique Rédacteur en chef de la Revue cinquantenaire, prononça sur *La Revue de Bretagne*, son histoire, un discours aux larges envolées.

Quand M. Houeix eut dit à merveille le *Chant provençal*, de Massenet, Mlle Yvonne L'Herminier déclama avec une émotion communicative une belle pièce de Botrel : *L'intersigne de la bague d'argent*, et Mlle Riou termina la première partie avec *Pebez kelon* (*La triste nouvelle*), de Bourgault-Ducoudray.

La seconde partie s'ouvrit avec *Minuetto*, pour orchestre, détaillé en perfection sous la baguette de M. Michel Langlois.

M. le vicomte de Calan, l'érudit et zélé Président de la « Société des Bibliophiles Bretons », devait en ce moment prendre la parole pour disserter sur *Le mouvement historique breton au XIXe siècle ;* la *Revue de Bretagne* et la « *Société des Bibliophiles Bretons* ». Retenu à Rennes par une indisposition subite, il avait envoyé son manuscrit qui n'arriva à Nantes que le lundi. Nos lecteurs auront donc la primeur de ce captivant morceau :

MESDAMES, MESSIEURS,

Prononcer le nom de M. de la Borderie quand on parle d'Histoire de Bretagne c'est évoquer l'image du créateur de toutes les initiatives fécondes. C'est de lui qu'on vient de vous parler en vous narrant la fondation de la *Revue de Bretagne* ; c'est dans cet organe créé et pendant tant d'années dirigé par lui que Messieurs de Kerviler, Guillotin de Corson, Pocquet du Haut-Jussé et tant d'autres ont fait leurs premières armes ; c'est là que vous avez pu lire ces beaux travaux qui sont de-

venus des livres qui s'intitulent : « *La Bretagne à l'Académie Française* » ; *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* ; *Les Origines de la Révolution en Bretagne.* » Or, vingt ans après, c'est encore à M. de la Borderie que nous devons l'impulsion qui aboutit en 1877, il y a juste trente ans, à la fondation de la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.* M. de la Borderie avait bien vu que, pour donner une base solide aux travaux historiques qu'il espérait voir se continuer après lui, il ne suffisait pas d'ouvrir aux jeunes écrivains les colonnes d'un périodique où l'espace leur était forcément mesuré et dont il voulait, fort intelligemment, bannir tout ce qui paraissait trop aride afin de conserver à la *Revue de Bretagne* son caractère de revue historique destinée au grand public. Il connaissait à fond les trésors que renferment nos grands dépôts d'archives. Il savait que pendant des années et des années on pourrait y puiser largement et qu'une belle moisson de documents inédits était promise à ceux qui voudraient se donner la peine de les glaner. Les Bretons répondirent en grand nombre à l'appel de l'éminent historien patriote. Les publications se succédèrent et la Société des Bibliophiles Bretons peut se flatter d'avoir garni la bibliothèque de ses membres de bon nombre de volumes dont la perfection typographique rehausse encore la valeur scientifique.

Notre vieil historien Alain Bouchart, dont les *Chronicques* étaient *introuvables* a pu de nouveau, grâce à M. Le Meignen, faire apprécier le charme de sa naïve narration. La *Chanson d'Aquin,* la seule chanson de geste qui soit incontestablement bretonne, a cessé d'être *inédite* grâce à M. Jouon des Longrais. M. René Blanchard, notre distingué secrétaire, a réuni dans une publication monumentale et si justement appréciée, *Les Actes du duc Jean V* en grande partie inédits. M. de Carné a exhumé de la Bibliothèque Nationale la curieuse *Correspondance du duc de Mercœur avec la Cour d'Espagne.* M. de Berthou nous a permis de savourer les *Impressions de voyage* d'un touriste archéologue du XVIIe siècle sur la Bretagne. M. de Laigue a commencé par l'évêché de Vannes la publication des *Réformations nobiliaires* du XVe et du XVIe siècles si précieuse pour l'histoire des familles, la linguistique et la géographie. Enfin M. de la Grimaudière, en étudiant les crimes de *La Commission Magnier*, nous a fait connaître un dramatique épisode, l'époque révolutionnaire. J'en passe nécessairement et non des moindres.

La littérature n'a pas non plus été oubliée : la littérature ancienne Olivier Maillard, Jehan Meschinot, Paul des Forges, dont MM. de la Borderie, de Gourcuff et de Kerviler ont donné d'excellentes éditions. MM. Ernault et Guillerm ont réclamé une place pour la littérature en langue bretonne ; et la plume alerte et experte de M. Sébillot s'est employée à vulgariser pour les Bibliophiles Bretons quelques-unes de ces

innombrables légendes profanes ou sacrées que cet infatigable marcheur a recueillies dans ses pérégrinations en pays Gallo. Voilà notre passé. Il ne dépend que de vous que notre avenir ne lui soit en rien inférieur. Apportez-nous votre adhésion, remettez à notre trésorier votre cotisation, et foi d'érudit, vous n'aurez pas à vous en repentir.

Nous avons distribué l'an dernier le curieux *Livre de Comptes* d'un chanoine nantais du XVIe siècle et les intéressants *Mémoires d'un gentilhomme breton* sous les débuts du règne de Louis XV ; nous venons de distribuer le tome I de l'*Histoire inédite des Bretons* de Pierre Le Baud ; la *Correspondance des Intendants de Bretagne* à la fin du règne de Louis XIV sera terminée ces jours-ci ; la version *inédite* du poème sur le *Combat des Trente*. Les tomes II et III de l'*Histoire inédite des Bretons* de Pierre Le Baud, les documents inédits sur les *Etats de Bretagne au XVIe siècle*, les procès-verbaux *inédits* des *Etats de la Ligue* attendent impatiemment leur tour d'aller chez l'éditeur Je vous en prie, Mesdames, Messieurs, ne vous lassez de nous lire que quand nous serons lassés de travailler à la gloire de la Bretagne, et que ce soit pour vous et pour nous... le plus tard possible.

Vte CH. DE CALAN,
Président de la Société des Bibliophiles Bretons.

Ensuite défilèrent : le barde J.-T. Kenerarmor, justement applaudi dans ses œuvres, de gracieuses mélodies ; — Mme P. Jaouen, qui chanta et dansa, de manière à ravir l'assistance, plusieurs numéros des *Vieilles Chansons du pays Nantais*, si patiemment recueillies et si habilement harmonisées par M. l'abbé Abel Soreau ; — M. Yann-ar-Poulgoat, fort bien grimé en vieux mathurin, dont le talent se donna libre carrière dans une poésie angoissante de Botrel : *Péri en mer ;* — Mlle Riou, qui souleva l'enthousiasme avec deux airs de Bourgault-Ducoudray : *La Chanson de Loïc* et *La Soupe au lait* ; — M. Houeix, pour qui le célèbre *arioso* du *Roi de Lahore* fut un nouveau et légitime succès ; — Mme Louis-Armand, brillante élève de Mlle L'Herminier, dont la diction impeccable nuança merveilleusement un des bijoux de Pailleron : *La Poupée*.

Après *Gavotte* et *Musette*, de M. Langlois, supérieurement rendues par l'orchestre, la salle entière se leva pour entendre avec respect la patriotique composition du barde Taldir, le *Bro goz ma zadou*, le chant national du peuple breton. ... de ce peuple qui ne veut pas mourir !

La chanson populaire des *Sabots de la duchesse Anne*, qui n'était pas au programme, fut enlevée avec entrain par Mlle L'Herminier, le barde J.-T. Kenerarmor, les Chanteurs d'Armor et même par un grand nombre d'assistants.

Jean-Marie, l'immortel chef-d'œuvre d'André Theuriet, couronna cette inoubliable séance : ce petit drame breton, dû à un étranger, fut joué de la façon la plus remarquable par Mlle L'Herminier et MMrs Christian d'Arsy et J.-T. Kenerarmor.

‡
‡ ‡

A 7 heures, un banquet amical réunissait dans les salons du Faisan Doré, rue Crébillon, de nombreux fervents de la Petite Patrie, entre autres : le marquis de l'Estourbeillon, M. Joseph Rousse, Vice-Président des Bibliophiles Bretons et Conservateur de la Bibliothèque de Nantes, M. Dortel, Président de la Société Académique de Nantes, le baron de Wismes, Président de la Société Archéologique de Nantes, M. René Blanchard, Secrétaire des Bibliophiles Bretons et Archiviste de la ville de Nantes, le comte de Laigue, M. Jacques Pohier, directeur du *Pays d'Arvor*, M. Loïs Herrieu, directeur de *Dihunamb*, les bons poètes nationaux, Alcide Leroux et Dominique Caillé, le commandant de Malleray, le baron de Saint-Pern, M. Lafolye, imprimeur de la *Revue de Bretagne*, M. Soullard et M. Houdet, Bibliothécaire et Secrétaire du Comité de la Société Archéologique de Nantes, M. Rondel et M. Poirier, Trésorier et Bibliothécaire de la Société Académique de Nantes, M. Joseph Angot, rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, le baron Gaëtan de Wismes, Vice-Président de la Société Académique de Nantes, etc., etc.

La plupart des artistes, — Mme et Mlle L'Herminier, Mlles Koridwen et Gaïd Riou, auxquelles s'était jointe leur sœur, Mlle Rozen Riou, MM. Langlois, J.-T. Kenerarmor, Christian d'Arsy et Yannar-Poulgoat, — ainsi que les représentants de tous les grands journaux, le *Petit Phare*, l'*Express de l'Ouest*, le *Populaire*, l'*Espérance du Peuple*, le *Nouvelliste de Bretagne*, avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

Autour des tables délicieusement fleuries, s'asseoient les joyeux convives qui savourent d'avance le copieux repas annoncé par de pittoresques menus — cadeau gracieux de la maison Lefèvre-

Utile, — illustrés de têtes de femmes d'Ouessant, du Huelgoat, de Scin, de Baud, de Locminé et de Callac, toutes abritées par la coiffe locale. Voici le détail de ce dîner qui fait le plus grand honneur aux maîtres-queux Mauduit et Fink :

Consommé de volaille Gauloise.
Délices de soles Marguery.
Noix de veau Armoricaine.
Ballotine de perdreau à la gelée.
Poularde rôtie cresson.
Salade.
Petits pois en chiffonnade.
Cèpes à la Provençale.
Pudding Irlandais.

Ces agapes entre vrais amis furent d'une cordialité exquise. Au champagne, M. de l'Estourbeillon se leva, remercia et félicita chacun avec sa bonne humeur et son esprit coutumiers. M. Dortel, au nom de la Société Académique, le baron de Wismes, au nom de la Société Archéologique, formèrent des vœux pour le succès toujours croissant de la *Revue de Bretagne* et des « Bibliophiles Bretons ». Au nom de cette Société, M. Joseph Rousse prononça quelques paroles charmantes. Mme L'Herminier se leva à son tour et lut ce toast remarquable :

« MESDAMES,
« MESSIEURS,

« Je remercie la *Revue de Bretagne* et les « Bibliophiles Bretons » d'avoir songé aux « Chanteurs d'Armor » en cette belle fête régionale qui restera gravée dans le souvenir de tous ceux qui ont l'honneur d'y assister.

« Les noces d'or de la *Revue de Bretagne* sont une alliance bienfaisante, car elles cimentent cette Ère nouvelle du Régionalisme qui, grâce à M. le marquis de l'Estourbeillon, qui en a pressenti l'avenir, grâce à son dévoué Comité, est devenue la fusion rêvée des meilleurs sentiments.

« Dans ce joli petit coin de France qui a nom la Bretagne, une telle alliance d'intelligences qui se rapprochent, lettrés, penseurs et artistes se comprenant, se sondant dans un même but, devient un bienfait réel. C'est une force créatrice capable de fonder un centre sérieux littéraire et musical et dont, dès maintenant, on peut constater toute l'utilité.

« Assurément ce n'est pas pour nous que nous travaillons. La vie

est courte. D'autres viendront qui profiteront de nos routes tracées. L'idée émise prospérera, fructifiera : en attirant les travailleurs intellectuels de la Région notre alliance régionaliste les consolera, les dédommagera d'être loin de la Capitale où il semble (par routine, il est vrai) que toute œuvre nouvelle doit recevoir le baptême de la vie. En les faisant connaître par des réunions artistiques, nous éveillerons l'essor des poètes, des musiciens, des littérateurs, des chanteurs, des diseurs ; nous grouperons autour de la bannière régionale les cœurs enthousiastes qui ont reçu de Dieu cette étincelle indispensable à l'art :

« Le don de sentir, d'aimer et de vibrer.

« Ainsi, Mesdames, Messieurs, en nous unissant, nous pourrons dans ce beau but être utiles à tous : à ceux qui nous succéderont aussi bien que, dès maintenant, à nous-mêmes en utilisant nos forces présentes pour maintenir la grande œuvre rêvée.

« En cette circonstance, mes « Chanteurs d'Armor » vous apportent leurs cœurs et leurs voix, leurs talents et leur enthousiasme, comme leur Fondatrice Directrice ses vœux les plus sincères, son heureux dévouement et sa profonde sympathie. »

M. Loïs Herrieu souleva l'hilarité générale avec une chanson bretonne, si drôlement mimée que tous les profanes comprirent.

Le poète Jos Parker avait adressé ce joli sonnet :

A LA REVUE DE BRETAGNE

L'homme en son berceau, l'oiseau dans son nid,
Nul ne peut savoir le sort qui l'enchaîne,
S'il est fait de jours qu'un fil réunit
Ou si d'acier pur est faite sa chaîne.

Qu'il est beau le tien ! Tu prends au granit
L'âge qu'il a jeune auprès d'un vieux chêne ;
Ainsi la moitié d'un siècle finit,
Sans clore pour toi la moitié prochaine.

Cinquante ans sonnés sans cheveux d'argent !
Aïeule qui vas d'un pied diligent,
Tu domptes le Temps et la Destinée ;

Si tu peux compter des soirs glorieux
Quand d'autres n'ont vu qu'une matinée,
C'est qu'on te soutient dans des bras pieux.

Enfin, au nom de ses collègues de la Presse, M. Léonce

Ouvrard, représentant de l'*Express de l'Ouest*, dit en termes choisis et aimables la reconnaissance et les espoirs de tous.

Beaucoup d'amis de l'Armorique avaient exprimé leurs regrets les plus sincères de ne pouvoir assister à ces belles fêtes régionales. Citons :

MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut ; Bodinier, sénateur ; Cte Le Gonidec de Traissan, Cte Lanjuinais, lieutenant-colonel du Halgouët, Mis de Montaigu, députés ; Vte Olivier de Gourcuff, ancien rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne* ; Jos. Parker, sous-directeur de l'*Union Régionaliste Bretonne* ; René Valette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou* ; Cte de Palys, sous-directeur de la classe d'Archéologie à l'*Association Bretonne* ; abbé Buléon, curé de Saint-Pierre de Vannes, directeur de la *Revue Morbihannaise* ; Simon, imprimeur ; Plihon, éditeur ; Cte de Konseray ; Vte d'Amphernet ; Mme Baudry ; Charles Le Goffic ; Mis de Montglat ; G. Dottin, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, directeur des *Annales de Bretagne* ; Trévédy ; Senot de la Londe ; Docteur Picquenard ; H. de Barmon ; Mme de Volz, née de Querhoënt ; Abbé Cadic, directeur de la *Paroisse Bretonne de Paris* ; René Saïb, directeur du *Clocher Breton* ; P. Couraud ; L. de Villers, secrétaire de la classe d'Archéologie de l'*Association Bretonne* ; Edouard Pied, le chevalier d'Achon ; etc.

On passe alors fumer et deviser gaiement dans la grande galerie du Faisan-Doré, pendant que la salle du banquet se transforme en salle de concert. Bientôt on y rentre et, plusieurs heures durant, c'est une suite ininterrompue de chansons graves ou comiques, de morceaux de piano exécutés avec maëstria, de poésies dramatiques ou joyeuses, débitées dans toutes les règles de l'art. M. de l'Estourbeillon lui-même se jette dans la mêlée, et puisant dans l'*Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne* (1) nous procure avec *Conte breton* une pinte de bon sang.

La clôture d'une journée si bien remplie fut magistrale : les 12 coups de minuit venaient de sonner, tous les assistants se levèrent et avec une émotion profonde chantèrent le superbe *Bro goz ma zadou*.

(1) Cet Almanach, de 140 pages, débute par un Calendrier des Saints de notre Province, renferme nombre d'avis utiles et fourmille de poésies et de chansons en breton et en français et d'articles patriotiques. Edité par FRANCIS SIMON, à RENNES, il coûte 15 CENTIMES. Que tous les Bretons l'achètent et le répandent !

⁂

Telles furent les belles manifestations bretonnes du 15 décembre 1907, en la vieille cité de la Bonne Duchesse. Elles laisseront dans l'âme de ceux qui y participèrent un souvenir impérissable.

Dès le lendemain la grande Presse, avec une unanimité qui lui fait honneur, affirmait la réussite complète de ces fêtes nationales. Nos lecteurs seront heureux de connaître quelques courts extraits de ces articles élogieux.

« M. de l'Estourbeillon prit la parole et, en termes heureux, rappela de quelle utilité fut le périodique aux destinées duquel il préside... L'auditoire fit le meilleur accueil à ces paroles... Le soir, à sept heures, Bretons de Nantes et d'ailleurs se retrouvaient dans un banquet tout intime... La plus grande cordialité et le plus chaleureux entrain régnaient parmi les convives... Au champagne, M. de l'Estourbeillon, après avoir excusé l'un des fondateurs de la *Revue*, M. Léopold Delisle, ainsi que beaucoup d'autres amis, évoque la mémoire de M. de la Borderie et rend hommage à M. Joseph Rousse. Il remercie tous ceux qui ont collaboré à la réussite de ce Cinquantenaire... La soirée se termine comme le concert par le chant breton qui groupe tous les assistants dans la même émotion. »

(*Le Petit Phare*).

« ..... Un concert des mieux organisé et des mieux composé a été parfaitement exécuté. Nous félicitons en bloc tous les artistes .... Un drame en vers, *Jean-Marie*, a été très bien rendu..... M. le Mis de l'Estourbeillon a prononcé un magnifique discours..... En résumé, charmante réunion, dont nous garderons le meilleur souvenir. »

(*L'Espérance du Peuple*).

« ..... A 2 heures et demie une assemblée select se trouvait réunie pour l'audition du programme musical, littéraire et dramatique. Disons tout de suite le grand succès remporté par les organisateurs de cette fête, et combien furent à la hauteur les différents artistes qui avaient assumé la lourde tâche d'intéresser un public d'amateurs choisi et compétent. La matinée s'ouvre par une *Danse bretonne* enlevée avec une maëstria véritablement remarquable. Puis M. de l'Estourbeillon prononce une très intéressante et très littéraire allocution..... A signaler la parfaite exécution d'un petit drame d'André Theuriet, *Jean-Marie* »

(*Le Populaire*).

Les organisateurs des Fêtes bretonnes, par lesquelles la *Revue de Bretagne*, toujours vivace et jeune en dépit des années, commémorait son Cinquantenaire, peuvent être satisfaits : un public choisi avait répondu à leur appel et gardera un souvenir durable du régal délicat, tout embaumé du parfum des bruyères de la lande bretonne, qui lui fut offert..... Pour la première fois de la saison, les « Chanteurs d'Armor », que Mme L'Herminier dirige avec beaucoup de sens artistique, ont montré leurs sérieuses qualités et la sûreté de la direction. Mlle Yvonne L'Herminier a dit avec un charme très émouvant une jolie poésie de Coppée. Notre jeune compatriote, le compositeur Michel Langlois, dirigea l'exécution par l'orchestre de plusieurs pièces de sa composition, d'un coloris très personnel et d'une jolie inspiration. Mais le succès de la matinée fut pour Mlle Loeiza Riou (Koridwen), qui détailla avec un art véritable de chanteuse et de diseuse plusieurs compositions de Bourgault-Ducoudray, les unes chantées en français, les autres en breton, mais toutes très justement applaudies ; cela sortait absolument du banal. Nos compliments à la charmante interprète et à sa sœur qui l'accompagnait..... La matinée se terminait par *Jean-Marie*, le drame breton si émouvant d'André Theuriet, à l'interprétation duquel Mlle Yvonne L'Herminier apporta le charme de sa diction si juste et son jeu émouvant; elle avait de dignes partenaires en MMrs Christian d'Arsy et J T. Kenerarmor..... Au début de la séance, M. le Mis de l'Estourbeillon est venu exposer le but des fêtes bretonnes..... Le distingué et très actif Directeur de la *Revue de Bretagne* rappelle qu'elle eut Nantes pour berceau, puis il s'attache à démontrer l'importance du rôle qu'elle a rempli et la permanence de ses efforts pour établir sur ses véritables bases l'histoire de la Bretagne.

..... M. le comte René de Laigue retrace les principales étapes de l'œuvre d'érudition féconde entreprise par le grand savant que fut M. de la Borderie ; il évoque les noms aussi bien de ses collaborateurs de la première année que de ceux qui aujourd'hui contribuent à assurer la victoire de la *Revue*. Il remercie tout particulièrement M. le baron Gaëtan de Wismes, qui fut le tout dévoué et le très habile organisateur de la fête.

..... En somme, belle journée, où l'on sentait battre tous les cœurs à l'unisson dans l'amour de la Petite Patrie, amour qui ne les empêche pas d'être les meilleurs serviteurs de la Grande Patrie, la France. »

(L'Express de l'Ouest).

« ..... Le dirons-nous ? Eh bien, le triomphe, et c'était naturel en une fête bretonne, fut pour deux Vannetaises en costume national, Mlles Riou. Mlle Loeiza Riou se tailla un beau succès avec ses chants français et bretons : ces derniers n'étaient compris que d'une rare élite,

mais ils étaient rendus avec une telle âme, des accents si sincères unis à une science simple de la vocalise que, comme le disait le soir le Président de la Société Archéologique, le baron de Wismes : « Je n'ai jamais tant regretté d'ignorer le breton qu'en l'entendant poétiser par Mlle Loeiza Riou et par le barde Loeiz Herrieu. »..... Le marquis de l'Estourbeillon a prononcé un fort beau discours..... La séance se termina par le chant national breton *Bro goz ma zadou*, que l'assistance écouta debout très respectueusement, répétant le refrain..... Le soir, une cinquantaine d'invités se réunissaient en un banquet tout amical..... La devise du fondateur de la *Revue de Bretagne* « Qui l'aborde rit » fut la règle de cette soirée, et, après les toasts d'usage, ce ne furent jusque bien avant dans la nuit que chants, récits et causeries joyeuses, puis chœur final du *Bro goz ma zadou*. Ainsi se termina cette belle manifestation régionaliste bretonne. *Breiz da virviken!* »

(*Le Nouvelliste de Bretagne*).

Dans le n° du 21 décembre de *Nantes-Mondain*, notre vieil ami, le Vte Olivier de Gourcuff, écrivait ces lignes spirituelles :

« J'ai fort regretté de n'être point à Nantes dimanche dernier. On a célébré un Cinquantenaire, et celui d'une dame encore, ce qui pourrait n'être point très galant s'il s'agissait d'une personne naturelle. Rassurez-vous : la dame était moins âgée que l'Académie, à qui vieux et même jeunes littérateurs content volontiers fleurette ; c'était haute et noble *Revue de Bretagne*, née à Nantes en l'an de grâce 1857, tenue sur les fonts baptismaux par Maître Arthur de la Borderie et son collègue Emile Grimaud. Je ne sais pas si la *Revue de Bretagne* a des cheveux gris et des rides ; je l'ai trop aimée, pendant certain commerce de treize années que j'ai eu avec elle, pour m'apercevoir qu'elle vieillissait, ni même que nous vieillissions ensemble. Si j'avais été à Nantes, j'aurais évoqué en prose — ou en vers, pourquoi pas ? — ces souvenirs et bien d'autres. A distance, j'aime à me remémorer les hommes que j'ai connus, fidèles soutiens de cette doyenne de la presse périodique bretonne, et qui à tour de rôle lui offraient galamment le bras. Près du grand historien La Borderie, fléau des légendes et lecteur dévotieux de la légendaire *Vie des Saints* d'Albert de Morlaix (ceci n'est qu'un apparent contraste), près d'Emile Grimaud, vif, ardent, qui papillonnait autour des héros de la Chouannerie, je vois l'admirable poète Hersart de la Villemarqué, dont le *Barzaz Breiz* a toujours le privilège d'aiguiser les dents de l'envie, et Audren de Kerdrel, qui n'eut pas son pareil pour présider une assemblée parlementaire ou un congrès, et Edmond Biré, qui s'offrait le plaisir de disséquer Victor Hugo avec le scalpel de Sainte-Beuve, et René Kerviler, qui aurait dû terminer sa *Bio-Bibliographie bretonne* dans un de ces fauteuils d'académiciens bretons si pa-

tiemment décrits par lui. Voilà d'illustres collaborateurs, ou je ne m'y connais pas, et je n'ai nommé ni Brizeux, ni Victor de Laprade, ni Henri de Bornier, qui tous trois envoyèrent à la *Revue* de la bonne copie. »

(*Nantes Mondain*).

TREDE LIZER EUS NAONED

KENVROÏZ KER,

Evit ar wech-man ne gomzin ket d'ac'h eus treo koz. Re a blijadur am eus bet, re frealzet eo bet ma c'halon gant an treo eus an amzer a vreman. C'hoant bras 'zo ganin da zisplega d'eoc'h ar pez am eus gwelet ha klevet disul tremenet, er vodadeg breton savet evit lida hanter-kantved bla ar geloen-gelc'h brudet e reer anezi, en galleg, *Revue de Bretagne*, « Keloen-gelc'h Breiz ».

Da genta, petra eo ar *Revue de Bretagne*? Hen laret a rin en berr gomzou.

Eur geloen-gelc'h eo savet hanter-kant vla 'zo gant eun den gwiziek meurbed hag eur breton kalonek, an aotro de *La Borderie*, evit beza eun êre etre ar Vretoned a gare o bro eveltan hag a gare studian istor Breiz hag an treo koz a gaver eleiz war hon douar, ilizou, kestel, meinhirr, dolmen, hag all.

Darn a laro : Petra 'dalv kement-se evidomp-ni ? Daoust ha n'in ket hanter-sod, an dud-se, o tremen o bue o furchal koz vogeriou pe baperou hanter-vrein, hanter-debret gant al logod? Laret ket ze, kenvroïz ker. Ma eo anaveet ganeomp bueou hon zent koz, labouriou uhel ha kalonek hon tadou koz, ar brezeliou goneet gant hon roueed hag hon dukeed, dre labour an dud gwiziek-se eo e teuomp d'o anaout.

Nag a skoueriou kaer ha talvoudus a lennomp en o levriou hag a entan hon c'halonou ! Ne vije ket eur gwir Vreton an hini na larfe ket, goude bean lennet an istoriou kaer-ze : Daoust ha ne rin ket evel ma c'hendadou, pa 'man o gwad o redek barz ma-gwazied?

Evelse 'reomp-ni, barzed ha skrivagnerien breton : Perak emaomp-ni, kement ac'hanomp, o p eal, o labourat noz de gant levriou ha keloennou, evit skigna etouez an dud karante Doue ha karante Breiz? Perak? Dre ma zo bet tud gwiziek meurbed en hon raok, hag o deus diskouelet an hent d'eomp, evel ma ra an tour-tâu d'al listri war ar mor.

Hag ouspen-ze, ni, barzed, skrivagnerien, bemde o vale bro da gomz d'an dud, o skriva pennadou skrid da ganan, da c'hoari, o hada en o c'hreiz had mat ar garante-vro, penaos e c'hellfemp ni kaout amzer evit studia, evit klask 'barz al levriou koz danve an istor a displegomp ar bobl, ma ne vijemp ket sikouret gant tud hag a labour evidomp

evel ma ra ar vederien a drouc'h, a zerr, a zorn an ed evit ar miliner hag ar miliner a val anean evit ar fornier ?

Evelse en em harp pep micherour ar spered koulz ha micherourien an douar.

Enor 'ta ha trugare hag anaoudegez vat d'an dud gwiziek a labour evidomp 'mesk al levriou koz, kuzet, daoubleget war an daol skriva, evel mederien war an ero.

Chomet on re bell da zisplega al labour mat a ra *Revue de Bretagne*. Trawalc'h am euz c'hoaz da gonta d'ac'h. Da genta, evel m'ho peus hen gwelet war *Groaz ar Vretoned*, ar zun diwezan, bean 'zo bet eur vodadeg dudius, da diou eur d'abarde. Goude prezegennou dispar graet gant an aotro markiz *Estourbeillon* hag en aotro kont de *Laigue*, e oe kroget gant ar muzik kanaouennou gallek, da genta, ha goude, re brezonek. Pebez dudi klevet hon yez meulet gant an holl ! Pa zavas war al leur c'hoari an dimezel *Riou*, hon c'hanerez dispar, gwisket ganti gwiskamant ken kaer Pontaven, kredi 'ris gwelet eur rouanez o sevel, kement e oe straket an daquarn d'ei. Kanet ganti ar Brezoneg a zeblant yez an ele, ar yez a gomzer er baradoz. Ken c'houek, ken brao e teue ar giriou hag an ton unanet ; ken dereat ar muzik c'hoariet gant he c'hoar oc'h eila anei war ar piano. An holl a oe goneet hag a anzave, trec'het gant nerz ar wirione : « Ar Brezoneg a zo re d'ar Galleg evit ar c'hanouennou hag ar varzoniez. » — « Biskoaz n'am eus bet kement a geun o vean hep gouzout ar Brezoneg, » a lare eun aotro pinvik bras eus Naoned. Evit gwir, me sonj penôs, hep dale, ne vo ken bodadeg ebet da gana, en Breiz, hep ne vo kanet eun dra bennak en Brezoneg.

Ha pa welan kement-se en kériou bras, pa welan tud a spered uhel o komz evelse eus ar Brezoneg, o'ch ober meulodi bro ha yez koz o zadou, penôs hellfemp tremen hep c'hoarzin gant an dimezelligo e weler re ane 'barz ar bourko o vale, ar zulio, eun tammig koz tok war o fenn, goude bean gwerzet holen pe moru epad ar zun, hag oc'h ober fae war Brezoneg, 'n eur drei o geno evel marmouzien : Je ne parle pas cette langue-là ! C'est une langue de *sauvaches* ! « Sauvache », ne gredan ket e vefen, dimezell, nag ho kerent, kennebeut, ha na gomzont, koulskoude, nemet brezoneg. Diwallet kentoc'h da gouean, c'houi, e renk ar « sauvached ». Bean 'zo tud en Paris hag a gomz galleg, — eur galleg brein, gwir eo, — hag a zo gwasoc'h evit morianed an Afrik.

Ne achufen ket, ma karfen displega pep tra. Arôk en em dispartia, e oe kanet ar ganaouen dispar-ze a zo eun êre etre ar Vretoned, *Bro goz ma zadou* ; kaer 'oa gwelet an holl, savet en o zav, oc'h unani o mouez evit an diskan hag o huchal a greiz kalon :

O Breiz, ma Bro, me 'gar ma bro.
Tra ma vo mor 'vel mur 'n he zro,
Ra vezo digabestr ma bro.

Pa ve dastumet Bretoned evit eun dra bennak, n'int ket evit 'm em dispartian hep azean, evel breudeur, da gaozeal kalon ouz kalon eus treo o Mam-Vro Breiz.

Evelse 'oe gret ive. Wardro hanter-kant e oamp unanet evit ar banvez barz ar gwellan hostaliri eus Naoned, eun hostaliri evel n'eus hini gwelloc'h en Paris. Mat tre e oa ar gegin ; gwelloc'h c'hoaz e oa ar prezegennou hag ar c'hanaouennou. Betek hanter-noz e chomjomp da gaozeal, da gana, da diviza. Pa ve Bretoned unanet asambles, n'int ket evit 'm em zispartia. Erfin, red e oe laret kenavo an eil d'egile. Mes re a blijadur hon eus bet, ha me 'gred e hadkrogfomp eur wech-all. Gwelet hon eus petra eo an unvaniez. Pegent krenv e vijemp-ni, Bretoned, ma onifemp en em harpa etrezomp, rei skoaz d'hon breudeur, beva bepred evel tud eus ar memez gwad. Kement-se 'zo gret dija en Paris gant ar vreuriez dispar a rer anei *Breuriez Breiz* ; perak ne rafemp ket evelse en Naoned gant sikour *Kevrediged Breiz* ? Evit miret ar sonj eus an darvoudou evurus, alies ve savet hospitalioù, levrdiou ; evelse rer en Bro-Zaoz.

Perak, evit miret envor hanter-kantved ginivelez ar *Revue de Bretagne*, ne vije ket savet en Naoned eun ti evit ar Vretoned ? Evit sur, netra na blijfe muioc'h d'he rener kenta, an historian bras a gare kement e Vreiz, an aotro de *La Borderie*.

GWELTAS.

(*Kroaz ar Vretoned*).

Enfin, *Le Pays d'Arvor*, la jeune et brillante Revue, a consacré, dans sa livraison de janvier 1908, des lignes charmantes aux fêtes du 15 décembre.

‡ ‡ ‡

Une excellente nouvelle pour finir.

M. Edouard Pied, dont la maîtrise en ce genre est connue de tous, accepte de dresser des TABLES complètes des 50 ANNÉES de la REVUE DE BRETAGNE : l'affable érudit mettra ainsi aux mains des innombrables travailleurs régionalistes la clef du trésor inappréciable enfoui dans ces 100 VOLUMES auxquels, depuis un demi-siècle, collaborèrent tous les Bretons de valeur.

Puisse la réalisation de cet utile projet ne pas se faire trop attendre !

G. W.

LE CONVERTI DE NOTRE-DAME

PERSONNAGES

Monsieur de Keriolet.

Messire du Garo, conseiller du Parlement.

Dom Michel, Carme du couvent de Sainte-Anne d'Auray.

Paysans bretons, bourgeois, mendiants, deux coquillards, vendeurs de complaintes, enfants.

Le jour du pardon, à Notre-Dame de Miséricorde, en Pluvigner, 1634.

LE CONVERTI DE NOTRE-DAME

A gauche, au fond, la chapelle ; dans le mur bas qui occupe le fond de la scène, une porte s'ouvre sur la campagne ; à droite, un vieux calvaire.

SCÈNE PREMIÈRE

Dom MICHEL, messire DU GARO, la Foule.

Au lever du rideau, un chant lointain est entendu, plus intense, par intervalles brusques, à chaque fois que s'ouvre la porte de la chapelle pour laisser entrer ou sortir des pèlerins.

Sur la scène, des paysans, quelques bourgeois vont et viennent, ceux-là, les bras croisés, le chapeau sous l'aisselle, le chapelet à la main, ceux-ci moins dévotieux en leur attitude.

Sur un mode monotone, des mendiants glapissent, en breton et en français, leurs plaintives supplications. — Mouvement général.

(*Musique de scène*).

Les Pèlerins, *dans la chapelle* (1).

De notre cœur, Vierge Marie,
Un cri d'espoir monte vers vous.
Vers le cœur qui vous prie
O Pia !
Doucement, penchez-vous,
Ave Maria.

(1) Air recueilli par M. Bourgault-Ducoudray dans ses « Chants populaires de Basse-Bretagne ».

UN VENDEUR *de complaintes et quelques mendiants.*

(*Air du cantique breton à N.-D. de Quelven*) (1).

Oyez, ô douce Mère,
Patronne de ce lieu,
Oyez notre prière,
Portez-la jusqu'à Dieu,
Afin qu'Il nous accorde
La grâce du pardon,
Par la Miséricorde
De votre cœur si bon !

UN MENDIANT.

Ayez pitié, mes bons pèlerins, du malheur
Qui me rend impossible, à jamais, tout labeur.

UN GRABATAIRE.

Secourez, s'il vous plaît, le pauvre misérable
Que cloue à son grabat un mal impitoyable.

UN AVEUGLE.

Hou péet truhé ag er peurkèh dal, me zud vat (2).

UN AUTRE MENDIANT.

N'em es chet mui na brér, na oér, na mam, na tad.

De temps en temps un gros sou tombe bruyamment dans les « coquilles de saint Jacques » et les sébiles qu'ils tiennent à la main.

L'AVEUGLE, à un pèlerin.

Trugèré (3).

LE GRABATAIRE, à un autre pèlerin.

Merci bien.

Il compte son argent.

LE VENDEUR DE CANTIQUES.

Achetez la complainte
Nouvellement « levée » en l'honneur de la Sainte.

Il chante :

Oyez, ô bonne mère,...

(1) Cf. la mélodie et l'accompagnement de ce cantique dans les « Collections de pièces d'orgue » de M. Th. Decker.

(2) Ayez pitié du pauvre aveugle, bonnes gens. — Je n'ai plus frère ni sœur, mère ni père.

(3) Merci.

UN BOURGEOIS.

Combien est-ce ?

LE VENDEUR DE CANTIQUES.

Un denier. — Merci bien.

UN MENDIANT, d'un ton lamentable.

Charité !

(Fin de la musique de scène).

DU GARO à Dom Michel qu'il rencontre dans la foule.

Ah ! Dom Michel, quel beau pardon, en vérité !
Quelle foi ! Quels élans vers la Vierge bénie
Dans la foule implorante, à ses pieds, réunie !

DOM MICHEL.

Nous avons confessé, sans trêve, cette nuit.

DU GARO.

En ce cas, il est temps de prendre du répit.
Vous devez être las, mon père.

DOM MICHEL.

Pas très las.

DU GARO.

A votre âge,
On devrait — permettez ce conseil — être sage,
Modérer son ardeur apostolique un peu....

DOM MICHEL.

Bah ! comptez-vous pour rien les grâces du bon Dieu !

DU GARO.

Ah ! les grâces d'état !... Profitons-en, mon père,
Mais point d'abus !...

DOM MICHEL, s'éloignant.

Ne craignez rien.

UN MENDIANT, à DU GARO.

De ma misère
Ayez pitié, Seigneur.

UN AUTRE MENDIANT.

Et de la mienne aussi.

Du Garo leur distribue quelques menues monnaies; des enfants viennent baiser les mains de Dom Michel.

DOM MICHEL, les bénissant.

Que la Vierge vous garde, mes enfants!

LES PAUVRES à DU GARO.

Merci.

Dieu vous le rende!

UN AVEUGLE.

Oyez la plainte lamentable
Du pauvre aveugle-né; soyez-lui charitable.

UN BOURGEOIS, à l'un des pauvres.

Mon ami, vous ferez une procession,
A la fontaine, après les vêpres, en mon nom.

DOM MICHEL, redescendant en scène, après avoir échangé, au fond, quelques paroles avec un groupe de paysans.

A propos, savez-vous ce que l'on dit, messire?
— En vous le répétant, je ne crois pas médire —
Que votre redouté collègue au Parlement,
Monsieur de Keriolet...

DU GARO.

Ajoutez : mon parent.

DOM MICHEL.

Reconquis par le diable, a quitté la Chartreuse
Pour reprendre, dit-on, sa vie... aventureuse.

DU GARO.

Quoi d'étonnant? Le loup retourne au bois toujours,
La nouvelle d'ailleurs, vieille de quatre jours,
Depuis jeudi, de bouche en bouche, vagabonde.

DOM MICHEL.

Je l'ignorais, vivant toujours si loin du monde!

DU GARO.

Ne vous l'avais-je pas prédit? On ne fait point,
Avec l'eau qui croupit dans la fange, du vin.

DOM MICHEL.

Dieu le fit à Cana, messire.

DU GARO.

C'est d'eau pure
Qu'il se servit, mon père. — Ce parjure
De ses crimes anciens n'est que le fruit prévu.

DOM MICHEL.

A sa conversion, messire, j'avais cru.
J'ai connu — Dieu me fit cette grâce, — sa mère,
Une sainte.

DU GARO.

Une sainte en effet.

DOM MICHEL.

Son rosaire,
— Qu'elle égrenait très lentement — entre ses doigts,
Son « Livre d'Heures » sous les yeux, je la revois,
Dans son humble oratoire, à genoux, sur la pierre,
Priant pour que Dieu fît un prêtre de son Pierre.

DU GARO.

Rêve étrange!

DOM MICHEL.

Ce rêve est, messire, celui
Qui de toute mère, chez nous, hante l'esprit.
Dieu l'exauce à son gré.

UN BOURGEOIS, à un vendeur de cierges.

Faites bénir ce cierge
Et le portez ensuite à l'autel de la Vierge.

DOM MICHEL, en bénissant le cierge d'un large signe de croix.

Est-ce pour vous?

LE BOURGEOIS.

C'est pour mon fils qu'Elle a guéri.
J'ai fait vœu de venir lui rendre grâce ici.

UN VIEILLARD.

Moi, mon père, je viens pour ma petite-fille,
— Une enfant de seize ans. — C'est toute ma famille

Que je perdrais, hélas ! si Dieu me l'enlevait.
Elle se mit au lit, un soir qu'elle arrivait
Des champs. — C'était au temps des semailles. — « Grand-père,
Me dit-elle, j'ai froid, comme avait froid ma mère
Lorsqu'elle se coucha pour la dernière fois
Dans ce même lit-clos ; j'ai la fièvre, je crois. »
La fièvre la tenait, en effet, la pauvrette !
Plus pâle chaque jour, maigre comme un squelette,
Sans se plaindre pourtant, résignée à son sort,
Elle s'en allait, à grands pas, devers la mort.
J'avais déjà perdu tout espoir, tout courage,
Lorsqu'un soir, le premier soir de mai, son visage
Me parut rayonner d'un éclat merveilleux.
La vie, abondamment, revenait en ses yeux
Qu'elle fixait, avec amour, sur une image
De la Vierge, clouée au mur, — œuvre sans âge,
Devant laquelle, sans répit, pendant neuf jours,
J'avais de Notre-Dame imploré le secours....
L'enfant se releva, de la sorte guérie,
Un soir de mai, par la puissance de Marie.

Il s'éloigne dans la direction de la chapelle.

UN JEUNE HOMME.

Je l'ai prise pour mère, étant un orphelin.
Je n'ai jamais manqué de travail ni de pain.

UN VIEUX MARIN qu'accompagne un mousse portant un petit navire ex-voto.

Elle m'a préservé de mort dans un naufrage
Où j'ai vu, sous mes yeux, périr tout l'équipage.
A la Mère de Dieu moi seul m'étais voué.
Que son nom soit béni !

LA FOULE.

Que son nom soit loué !

La foule s'éloigne.

DOM MICHEL.

Celle qui fait tant de miracles, — Notre-Dame,
— Exaucera peut-être aussi la sainte femme
Qui, chaque jour, pleurait devant son crucifix,
En priant Dieu de faire un prêtre de son fils.

DU GARO.

Quoi ! pouvez-vous encore avoir cette espérance !

DOM MICHEL.

La pitié de la Vierge est grande — et sa puissance
Egale sa pitié, messire. — Entendez-vous
L'incessante clameur de la foule à genoux ?
C'est elle qu'on implore, elle qu'on remercie,
Parce qu'elle est puissante et bonne... à la folie.

L'entraînant.

Allons, messire, allons la prier, nous aussi,
Même pour le pécheur dans le crime endurci.

Depuis quelques instants, le chant de la foule, d'abord lointain, est devenu plus distinct. Va-et-vient de pèlerins sur la scène.

LA FOULE, dans la chapelle (1).

Pour obtenir du bon Sauveur
Le retour du pauvre pécheur.

REFRAIN.

Nous vous prions, à deux genoux,
Marie, exaucez-nous.

LES PAUVRES, en scène.

Pour le pauvre qui tend la main,
Souffrant du froid et de la faim.

REFRAIN, chanté par la foule.

Nous vous prions, à deux genoux,
Marie, exaucez-nous.

SCÈNE II

LES MÊMES, MONSIEUR DE KERIOLET, le feutre en bataille, l'épée au côté.

KERIOLET, aux pauvres.

Holà ! Qui veut gagner dix écus tout de suite ?

TOUS, les uns avec surprise, d'autres avec effroi.

Monsieur de Keriolet !

(1) Cf. Th. Decker, « Collection de pièces d'orgue »

KERIOLET.

Qu'il se présente vite !
J'ai besoin pour l'instant d'un homme vigoureux

Montrant le calvaire.

Pour descendre ce Christ de son arbre hideux.

Nul ne s'avance.

Quoi ! la somme n'est pas suffisante ?... Je double.

A part, pendant que pauvres et pèlerins disparaissent, l'un après l'autre, dans la direction de la chapelle.

Je ne puis supporter son regard ; il me trouble
Dans l'ivresse de mes débauches ; — dans la nuit
Dont s'entoure mon âme, implacable, il me suit.
Haineusement, dans l'ombre, il me cherche, il me blesse,
Il me tue !... — Abattez cette croix qui se dresse,
Insolente comme un défi, devant mes yeux.
Je ne crains pas le jugement de mes aïeux,

Se retournant brusquement.

Ni le vôtre, manants !

DU GARO, au fond.

Ouvrez la grande porte
Pour que, sur le parvis, la procession sorte.

KERIOLET, à part.

Depuis quand peut-on faire une procession
Sur ma propriété, sans ma permission ?

Haut.

Hé ! les terres qui sont autour de la chapelle
Sont miennes !

DU GARO.

Mon cousin, vous nous cherchez querelle
Bien importunément, je trouve : il est de droit
Que la coutume, en cas semblable, fasse loi.
Or, ici, la coutume existe — séculaire, —
De suivre, tous les ans, la Vierge et sa bannière,
Le long des champs de blé, par les sentiers fleuris
Dont l'herbe, sous les pas, s'étend comme un tapis,

Tapis que volontiers nous prêtait votre mère.
Donc, sans léser vos droits stricts de propriétaire,
Nous suivrons la coutume, et, sans peur, en chrétiens,
Nous ferons ce qu'ont fait vos aïeux et les miens.

KERIOLET.

Vous parlez en juriste impeccable, messire,
Mais, quoi que vous disiez, s'il me plaît d'interdire.
Sans plus ample discours, cette procession,
Ni coutume ni loi ne m'en empêcheront.

DU GARO.

Eh quoi ! vous oseriez commettre ce scandale !

KERIOLET, dégaînant.

Oui, certes, et cela, sans excuse légale ;
Et si quelqu'un s'oppose à mon libre dessein,
Il risque fort de trépasser, sans médecin,
Avec trois pouces de ce fer dans le bas-ventre.

Impératif.

Que, sur-le-champ, le peuple en la chapelle rentre.

DU GARO.

Que la Vierge plutôt en sorte et l'on verra
Devant l'autre qui de vous deux reculera.

Les cloches sonnent à toutes volées, le peuple chante les litanies de la Vierge ; d'un remous de la foule, sur un brancard porté par quatre robustes paysans, la statue de Notre-Dame surgit, radieuse.

KERIOLET, avec épouvante.

Oh ! la Vierge !...

LA FOULE.

Turris eburnea, ora pro nobis.

DU GARO.

Sans glaive au poing et sans visière...

KERIOLET.

Oh ! l'avoir, en ce fol combat, pour adversaire !

LA FOULE.

Auxilium christianorum, ora pro nobis

KERIOLET, aux porteurs de la Vierge.

Arrêtez !

LA FOULE.

Refugium peccatorum, ora pro nobis.

KERIOLET.

Arrêtez !.... Ne faites plus un pas.

DU GARO.

Avancez !

KERIOLET, à DU GARO.

Par pitié, messire !... Ce n'est pas
Contre Elle que je veux me battre.... Dieu m'en garde !

DU GARO

Vous reculez, Monsieur de Keriolet !... En garde !
Le temps presse.

KERIOLET, suppliant.

Arrêtez !

La procession s'arrête.

Je sens vibrer en moi
Je ne sais quels frissons invincibles d'effroi...
Oh ! son regard sur moi s'abaisse, sans colère.
Sur mes lèvres je sens frémir une prière,
La prière qui monte, à travers le ciel noir,
De mon cœur jusqu'à vous, ô Vierge, chaque soir.

Ave, ave, Maria !

LA FOULE

Ave, ave, Maria !

KERIOLET, à la Vierge.

Pourquoi me regarder avec tant de clémence !
Ne voyez-vous donc pas ma turpitude immense ?
Mon cœur, ce pauvre champ où ma mère a semé
Un blé qui, par ma faute, hélas ! n'a point germé ;
Champ divin où devait mûrir la moisson riche,
Aujourd'hui dévasté comme une terre en friche !
N'abaissez pas sur lui votre regard ; j'ai peur
De vous voir reculer, Vous si pure, d'horreur !

J'ai peur de votre doux regard ; j'ai peur... je souffre...
On dirait que mon âme est tombée en un gouffre
De silence et de nuit... O Vierge, c'est l'enfer
Qui m'engloutit, vivant... L'horreur étreint ma chair !

Il tombe sur un genou, la tête courbée très bas.

Au secours, Vierge forte, au secours !... Ah ! j'expire !...
Mais non, vous me sauvez !...

Il relève la tête et tend les bras vers la statue.

Votre geste m'attire,
Moi, le pécheur souillé, vers les cimes d'azur !...
Pour monter jusqu'à Vous quand serai-je assez pur ?...
Par les routes du mal j'ai tant erré !... Mon âme,
— Chapelle profanée — est un cloaque infâme
Où je n'ose descendre... Et pourtant, ce bourbier,
Vous voulez bien m'aider à le purifier !

Il se relève, en laissant tomber son épée.

O miracle !

La Foule, au premier rang de laquelle on aperçoit Dom Michel.

Miracle !

Kériolet, dans une attitude sacerdotale.

Oh ! que vous êtes bonne !
Qu'il est doux le pardon que votre cœur nous donne !
Mais pourquoi me blesser ainsi de tant d'amour ?

La Vierge, d'une voix lointaine.

Parce que tu m'as dit un *Ave*, chaque jour.

Chœur Final (1)

La Foule

Victoire à Notre-Dame !

Les Enfants

Ave, ave, ave, Maria.

(1) Musique de M. Théodore Decker.

KERIOLET

Priez pour nous, pauvre pécheur.
A vous mon âme, à vous mon cœur.

LA FOULE

Victoire à Notre-Dame !

KERIOLET

A vous mon cœur, à vous mon âme.

LA FOULE

L'amour de la Vierge est plus fort
Plus fort que la haine et la mort.

KERIOLET

A vous à la vie, à la mort !

Pendant ce chœur final, les pauvres chantent, sur l'air connu, le cantique breton :

Santéz Mari guir vam de Zoué.

FIN DE L'ACTE

Bignan, le 2 février 1868.
En la fête de la Purification de Marie.

J. LE BAYON.

L'IMAGIER DE SAINT-FLORENT

IXe SIÈCLE

« Vous taillerez, mon fils, dans la pierre, une haute statue du très noble et très puissant prince Nominoë, et sur la tour du monastère, vous la dresserez face à l'Orient. Vous la couvrirez de vives couleurs et d'un or chatoyant pour que tout étincelante aux rayons du soleil, elle dise au peuple que le chef des Bretons lance un défi à Charles, IIe du nom, petit-fils de Charlemagne, notre bienfaiteur dont Dieu ait l'âme ! Ainsi l'a ordonné le vainqueur qui se dit roi. Allez, mon fils, et que la paix du Seigneur, soit avec vous ! »

Le moine bénédictin, à qui le Père Abbé du très vénérable et vénéré monastère de Saint-Florent de Glonne adressait ce discours l'an de grâce 845, s'inclina à terre sous la dextre bénissante de son supérieur et sortit à reculons sans proférer une parole : par obéissance certainement, par stupeur peut-être. Il entra dans l'atelier vide à cette heure du soir où les religieux méditaient sous les arcs lourds du cloître impérial ; il s'assit sur un bloc de pierre et il songea dans l'étonnement : le moine Guennal était perplexe.

Il lui importait vraiment peu que sa chère abbaye fût à Charles dit le Chauve, roi des Franks, ou à Nominoë, comte de Vannes et chef des Bretons révoltés. Il ne partageait pas les opinions légitimistes de l'Abbé Didon qui avait voué à la race de l'Empereur une fidélité inébranlable parce que Charlemagne avait fait jadis édifier en marbre son monastère et l'avait enrichi de terres et de présents. Le moine Guennal ne faisait pas de politique. Il disait pieusement l'office divin, et, indifférent au monde extérieur, il se nourissait d'images idéales, filles de son âme d'artiste. Et cette

âme mystique du moine imagier, l'ordre du Supérieur de Saint-Florent de Glonne l'avait aujourd'hui singulièrement troublée Guennal murmurait d'amères réflexions :

« Je sais, dit-il, comme il faut représenter Jésus, Notre-Seigneur, et Madame la Vierge, ma Mère, que j'ai vue souvent me souriant à l'heure des songes, je pourrais tailler dans la pierre les Anges et le fils prédestiné de Zacharie et d'Élisabeth, les quatre Évangélistes, voire même les saints religieux venus d'outre-mer, qui jadis arrachèrent la Bretagne au culte impie des idoles ; mais j'ignore bien comment j'exécuterai les ordres reçus. Je n'imagine pas quels traits conviennent à ce comte Nominoë que j'ai vu prier dévotement devant notre autel et dont le seul nom fait, dit-on, trembler les plus braves. Mon ciseau ne sait point faire œuvre profane. Mais il me faut obéir. Tel est le devoir. »

La cloche de l'abbaye jeta dans les airs quelques notes calmes, lentes comme des glas ; et la brise les porta sur la plaine. Les religieux rentraient dans leur cellules. Le moine Guennal pour la première fois s'endormit l'âme inquiète. Son sommeil fut troublé de pensers lugubres. Il vit Nominoë le menaçant de son épée ; et le héros breton chevauchait sur un dragon à sept têtes que Guennal avait admiré la veille en un manuscrit enluminé par les moines d'Hybernie et rapporté de l'au-delà des mers pour enrichir le trésor célèbre des moines de Saint-Florent de Glonne.

Au réveil l'imagier confia ses angoisses à son ami Riwelen. Et tous deux s'abîmèrent dans des réflexions sans issue.

Il ne leur vint naturellement pas à l'esprit que Nominoë menant encore campagne autour du monastère de Saint-Florent de Glonne où il entrait chaque jour vénérer les reliques précieuses, il eût été intéressant de le voir de près avant de tenter de le pétrifier. A cette idée fort simple, et qui nous paraît à tort peut-être élémentaire, qu'il faut bien examiner un homme avant de faire sa statue, il fallut plusieurs siècles pour pénétrer le cerveau des artistes du moyen-âge peu occupés de l'existence d'un monde extérieur qui ne valait à leurs yeux que comme symbole de l'au-delà.

Mais le moine Riwelen était un homme fertile en expédients. Il dit bientôt : « Ne m'avez-vous pas assuré, mon frère, que la statue qui cause votre souci cuisant devait être dressée sur le clocher du monastère? A cette hauteur un guerrier ne saurait se distinguer beaucoup d'un ermite. Et votre atelier vous fournira

quelque saint de pierre qui figurera, vu de loin, le puissant chef des Bretons. »

Ainsi fut fait. Et les imagiers transformèrent par le ciseau en un Nominoë tout neuf un Saint-Gildas encore mal dégrossi. Il avait été taillé pour le moustier lointain de Rhuys où avait pénétré la renommée des artisans de Saint-Florent de Glonne, célèbres des confins extrêmes du pays de Mauge aux comtés de Poher, de Léon et de Goëlo. La statue, vêtue de pourpre et casquée d'or, reçut une épée qu'elle tint roide comme un cierge. Elle fut hissée sur une plateforme étroite, et, à la première aurore, le soleil qui rougeoyait vers l'orient, mit une auréole resplendissante au front du libérateur de la Bretagne. Quelques moines menacèrent du poing le vainqueur de pierre, pendant que Guennal, délivré de la tâche importune, songeait à la Madone qui sourit au pécheur.

Nominoë vint le jour même au monastère. Il vit la statue qui dominait la plaine. Il se reconnut aisément. Il lui fut agréable de se voir aussi doré. C'était bien la *statua splendida* qu'il avait rêvée. Il témoigna par de grandes largesses faites à l'abbaye de sa joie et de sa reconnaissance. Il donna à la communauté des moines un plou sis dans le comté de Vannes et qu'il avait lui-même reçu en héritage d'un riche machtiern. Il annonça qu'il quittait le pays avec tout son ost et qu'il s'en allait en Angers.

Le lendemain le moine Guennal fut mandé par l'Abbé de Saint-Florent. Il entendit ces paroles : « Vous taillerez, mon fils, dans la pierre, une statue de Charles, roi des Franks, le seigneur très pieux auquel il est de notre devoir d'obéir sur la terre. Vous abattrez l'emblème néfaste que le bras du vainqueur a dressé sans droit sur le clocher de notre église, et vous placerez en son lieu la face vaillamment tournée vers la Bretagne occidentale, le petit-fils de Charlemagne, notre maître. Par cette image les hommes sauront que bientôt sera châtié le comte Nominoë, lui qui a eu le front de se révolter contre la race impériale. Allez, mon fils, et que la grâce de Dieu vous accompagne. »

Le bon frère Guennal gagna sa cellule en titubant. La paix bienfaisante lui échappait de nouveau, la paix chère à l'imagier qui vit étranger à la terre. Par bonheur, il rencontra Riwelen et lui dit tout en larmes la douleur nouvelle.

Le subtil Bénédictin réfléchit quelques instants et répondit :

« Ne vous troublez point, mon frère, et obéissez. Ce n'est pas à nous qu'il incombe d'expliquer des ordres étranges, mais il nous appartient seulement de les exécuter. Cela est facile. Notre Gildas devint hier un Nominoë. Que Nominoë à son tour devienne aujourd'hui un Charles-le-Chauve. Il suffira de lui tailler les cheveux. Nous pourrons aussi changer la couleur de son manteau. A l'œuvre, mon frère, et consolez vite votre âme éplorée. »

La nouvelle transformation fut vite exécutée. Et les historiens des temps futurs eurent à travers les siècles beaucoup de peine à se mettre d'accord sur les personnages que représentaient les statues successives de Saint-Florent de Glonne. Et pour cause !

L'Abbé se réjouit d'une joie profonde en voyant la nouvelle œuvre. Il eut tort. Il avait compté sans le traître nécessaire à toute histoire médiévale. Le traître prévint Nominoë.

Et comme les moines au crépuscule regagnaient leurs ermitages pelotonnés sous l'église du monastère, des trompettes terrifiantes lancèrent leur fanfare dans la paix du soir que troublait seule vers les étangs rapprochés le chœur inharmonieux des grenouilles. Nominoë vengeur se dressa devant Saint-Florent de Glonne, immobile dans son armure, la main levée menaçante vers la statue du roi des Francs que les premiers rayons d'une lune très pâle enveloppaient de leurs lueurs paisibles.....

Le monastère fut brûlé. Mais Nominoë redoutant à juste titre le courroux céleste fit à l'abbaye de grands présents.

Aux jours qui suivirent l'incendie, les moines reçurent de Charles-le-Chauve le domaine de Pocé où ils se retirèrent.

Ils marquèrent hautement des sentiments peu bienveillants à l'égard de Nominoë. Ils écrivirent un hymne latin où ils le malmenèrent en octosyllabes rimés. Il est même probable qu'ils y modifièrent l'histoire à leur profit. Cela est humain.

..... Et sur les débris encore fumants de Saint-Florent de Glonne, l'imaginer Guennal, resté seul dans les ruines apaisées, tailla dans la pierre une nouvelle statue de Gildas le Sage, Abbé de Rhuys, mort en l'île de Hoüath, le vingt-neuvième de jour de janvier de l'an de grâce 570.

ALEXANDRE MASSERON.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA ROCHE-DERRIEN

1345-1347

Au docteur J. Le Rolland,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Conseiller général,
Maire de la Roche-Derrien,

hommage de sympathie respectueuse
de son compatriote.

C. F.

SONNET-PRÉFACE

A LA ROCHE-DERRIEN

Le Jaudy, lent et grave, emmi la vague grise,
Te ceinture de moire, ô cité des grands gueux ! (1)
Et ton clocher encor montre du doigt les cieux,
Comme au siècle lointain où les Anglais t'ont prise.

Car tu connus jadis les combats valeureux
Des Montforts et des Blois ; Duguesclin t'a conquise ;
Et ce fait montre assez que nul ne te méprise
Un souverain rasa ton château dangereux.

Mais de tout ce passé de bravoure et de gloire,
Qui fit ton nom fameux dans la « petite histoire »,
Il ne reste plus rien qu'un souvenir confus.

Et c'est pourquoi je viens, dans ces pages hâtives,
Redire en quelques mots tes heures convulsives
Aux enfants oublieux des gueux qui ne sont plus.

Charles de Fèbre.

(1) Jadis les Rochois couraient les campagnes à la recherche des chiffons et de l'étoupe.

Jean III, dit le Bon, fut duc de Bretagne de 1312 à 1341.

En 1338, ayant perdu tout espoir d'avoir des héritiers, il réunit les Etats.

Son frère aîné aurait dû lui succéder. Mais ce frère, Gui de Penthièvre, était mort, laissant une fille, Jeanne. Il s'agissait d'arrêter si la couronne ducale passerait à Jeanne de Penthièvre ou au frère cadet de Jean III, Jean de Montfort.

Les Etats décidèrent de « *s'en rapporter au duc lui-même. Ce prince conclut alors le mariage de sa nièce* — Jeanne — *avec Charles de Blois* — fils de Gui, comte de Blois et de Marguerite de Valois, sœur de Philippe VI, roi de France — *et le désigna pour son successeur.* »

Les choses semblaient ainsi réglées lorsque en 1341, à la mort de Jean III, Jean de Monfort résolut de faire valoir ses droits à la couronne de Bretagne. « *Nous verrons bientôt*, dit une Histoire, *de grandes puissances arriver en Bretagne pour appuyer les prétentions de l'un et de l'autre. Charles de Blois aura pour défenseurs de sa cause le roi de France, le duc de Normandie, le roi de Navarre, un duc d'Athènes, des auxiliaires gênois, etc. Montfort verra dans son parti le roi d'Angleterre, Robert d'Artois, beau-frère du roi de France, des stipendiaires allemands et la plus grande partie des villes de Bretagne.* »

Le combat de la Roche-Derrien que nous voulons reconstituer n'est qu'un épisode de cette guerre qui dura plus de vingt ans.

Le comte de Montfort mourut à Hennebont le 26 septembre 1345. Sa femme, la comtesse Jeanne, après avoir mis son fils en sûreté à la cour d'Angleterre, continua la campagne.

Aux comtes de Northampton et d'Oxford, le roi d'Angleterre, Edouard III (1), avait adjoint Thomas d'Ageworte, comme capitaine général des troupes anglaises de Bretagne (2).

En décembre 1345 (3), Northampton se dirigea vers le Trécor.

(1) A cette époque le roi Edouard III disputait la couronne de France à Philippe de Valois. En 1346, il gagna la bataille de Crécy. En 1347, il prit Calais. En 1356, il fit prisonnier Jean Le Bon à Poitiers. Il fut ensuite vaincu par Charles V.

(2) P. Fr. Guyot-Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne.* «... avec plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait à propos pour le bien de son service et de toucher les revenus du duché à condition néanmoins d'en rendre compte à Jean, fils du feu comte de Montfort, dont ce prince-roi était tuteur. »

(3) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord.*

Il prit Carhaix, échoua devant Guimgamp et assiégea La Roche-Derrien. Au second assaut l'une des portes de la place fut détruite par le feu et la capitulation s'imposa. Le commandant, Hue Cassiel, se rendit au camp anglais et obtint pour Hue Arrel, évêque de Tréguier, Raoul de la Roche et toute la garnison la libre sortie de la ville. Les Anglais pillèrent La Roche et firent un riche butin, « *notamment plus de 300 tonneaux de vins de France et 13 à 14 tonneaux de vins d'Espagne appartenant à des marchands de cette nation* (1). » Northampton continua sur Lannion. Grâce au courage des habitants de cette ville il ne put y pénétrer et se retira dans le Léon.

En 1346, le commandant de Guingamp, Geoffroi Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, voulut attaquer la Roche-Derrien pendant l'absence d'une partie de la garnison anglaise. Son projet fut découvert, les Anglais le battirent et il dut regagner Guingamp (2).

La même année, un dimanche à l'aube, Richard Toussaint, commandant anglais de La Roche, s'empara par traîtrise de Lannion (3). Les soldats pillèrent la place et, pour venger leur capitaine blessé (4), massacrèrent ceux des habitants qui voulurent se défendre. De ce nombre furent messire Tournemine (5), Geoffroy de Kerimel et le chevalier Geoffroy de Pont-Blanc (6).

Les Anglais conduisirent à La Roche, entre autres prisonniers, messire Rolland Phélippes, sénéchal de Bretagne pour le comte de Blois, le sire de Coétuhan et Thibaut Mérien, docteur en droit (7).

Quelque temps après cette expédition de la garnison anglaise,

(1) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

(2) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

(3) Il se fit ouvrir une fausse-porte par deux soldats de la ville.

(4) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

(5) Pierre de Lannion, *Généalogie*.

(6) Nous lisons dans l'*Histoire de Bretagne* : « Eveillé aux cris des victimes un chevalier, nommé Geoffroy de Pont-Blanc, sort du lit, prend une lance, repousse les Anglais le long de la rue et se défend contre tous; mais atteint enfin d'un trait que lui lance un archer, l'intrépide chevalier succombe. Les Anglais lui arrachèrent les dents et les yeux et le firent ainsi mourir au milieu des tourments. » Une plaque commémorative, à Lannion, porte : « Ici succomba héroïquement, en défendant la ville de Lannion contre les Anglais, le sire Geoffroy de Pont-Blanc, chevalier. 1346. »

(7) Pol de Courcy. *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*. — Dans la Généalogie de Pierre de Lannion, Thibaut Mérien est appelé Thébault Mescou.

Charles de Blois, à la tête de 13.600 à 16.600 hommes, mit le siège devant la Roche-Derrien (1).

La Roche-Derrien est fermée à l'Ouest et au Nord-Ouest par le Jaudy qui baignait même les murailles ouest du château.

Au Sud-Est de la place (route actuelle de Guingamp), sur une élévation dite colline de Mézeaux ou Mézou (aujourd'hui Bellevue) (2), se voyait un moulin à vent.

Charles de Blois prit ses dispositions. Il plaça une partie de ses hommes au Placis-Vert, en Langoat, pour se garder de la rive gauche du Jaudy. Lui-même, avec le reste de son armée, campa entre la chapelle de Notre-Dame de Pitié et le moulin à vent (3).

En prévision d'une sortie de la garnison anglaise de La Roche, les soldats campés en Langoat construisirent les fortifications du Château-Noir dont la majeure partie existe encore et le fort de Coat-ar-Fô, rasé en 1834 (4).

L'armée du comte de Blois comprenait presque tous les grands seigneurs du parti : le sire de Laval et son fils, le vicomte de Rohan, Raoul de Montfort, les seigneurs de Rougé, de Derval, de Châteaubriand, le sire de Quintin et son fils Guillaume, Geoffroy Tournemine, Thibaut de Bois-Bouexel, les sires de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, de Raix, de Rieux, de Machecoul, de Rostrenen, de Lohéac, de la Jaille, de la Roche, Robert Arrel, etc., etc. (5).

Les dispositions prises, Raoul de Montfort « *fit agir ses machines qui étaient si fortes, dit Ogée, qu'elles jetaient dans la ville des pierres de 3 et 400 livres* (6). » La garnison et la population épouvantées proposèrent de se rendre, mais Charles de Blois refusa de négocier, se croyant certain de vaincre les secours qui pourraient venir aux assiégés (7).

(1) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*. « Elles se composaient (les troupes de Charles) de 1.600 hommes d'armes parmi lesquels figuraient 400 chevaliers et 23 bannerets et de 12.000 hommes d'infanterie. Ogée augmente le chiffre de cette armée et le porte à 16.600 hommes, force considérable à cette époque. »

(2) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

(3) Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*.

(4) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*. Ces différents travaux étaient en terre.

(5) P. Fr. Guyot-Desfontaines, *Hist. ducs Bret.* — B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

(6) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*. Le même auteur écrit que l'une de ces pierres « tomba par hasard sur la maison du commandant de la place, dont la femme venait d'accoucher. Cette dame fut tellement épouvantée qu'elle supplia son mari de capituler ».

(7) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*.

Cependant Thomas d'Ageworte, Tanguy du Châtel et Jean Hartwel, instruits des tentatives contre La Roche-Derrien, quittèrent Carhaix à la tête de 8.000 hommes à pied et 1.000 hommes d'armes (1) « *dont quatre cens étoient chevaliers et vingt-trois bannerets* (2). »

Le 18 juin 1347, d'Ageworte fit son oraison à l'abbaye de Bégard — 16 kilomètres de La Roche — se remit en marche et passa le Jaudy au pont Aziou sous Trézélan (3). Un espion l'ayant informé de la disposition exacte des troupes ennemies, il abandonna les sentiers suivis jusque alors et prit la grand'-route qui passait à proximité des fourches patibulaires (4) et aboutissait au quartier de Charles.

La nuit était venue, très noire. L'armée anglaise approcha sans avoir éveillé l'attention des chevaliers de garde dont étaient les sires de Derval, de Beaumanoir et Robert Arrel (5). Vers minuit seulement les valets perçoivent le bruit des pas et préviennent le guet qui attaque l'avant-garde avec succès et fait prisonnier d'Ageworte. Quelque temps après le capitaine anglais est délivré par ses soldats.

Mais l'alarme est donnée. Les troupes de Charles sont sur pied. Le comte, secondé par Rohan, Laval et quelques autres seigneurs (6), combat à la lueur des flambeaux. Il fait prisonnier d'Ageworte, le confie à une garde et rentre dans la mêlée. Il est pris et délivré trois fois.

D'Ageworte est prisonnier, les Anglais reculent. Le commandant de La Roche-Derrien, averti, fait une sortie à la tête de 500 hommes armés de haches (7) et délivre d'Ageworte.

Alors l'armée de Charles se débande. Lui-même, pris entre deux feux et ne pouvant compter sur les troupes du Placis-Vert, se retire vers la colline du Mézeaux.

Adossé au moulin, il combat désespérément. Mais la fatigue

(1) Pol de Courcy, *Rennes à Brest et Saint-Malo.*

(2) P. Fr. Guyot-Desfontaines, *Hist. ducs Bret.*

(3) Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo.*

(4) Guyot-Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne.* La pièce de terre où s'élevaient ces fourches s'appelle encore *Parc-ar-Justiso* et la côte qui y conduit, *Kra ar Justiso.*

(5) B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord.*

(6) Guyot-Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne.*

(7) *Histoire de Bretagne.*

et la faiblesse — il perd le sang par dix-huit blessures — l'ont vite abattu.

Les Anglais le font prisonnier et le couchent sur un lit de plumes (1) sitôt qu'il a remis son épée à Robert du Châtel, chevalier breton.

L'armée anglaise entra dans La Roche-Derrien avec ses prisonniers dont le comte de Blois, le sire de Beaumanoir et le fils aîné du sire de Laval (2).

Cette nuit-là périrent nombre de vaillants chevaliers du parti de Charles : les sires de Laval, de Raix, de Rieux, de Machecoul, de Rostrenen, de Lohéac, de la Jaille, le vicomte de Rohan, Raoul de Montfort, les seigneurs de Rougé, de Derval et de Châteaubriand, le sire de Quintin et son fils Guillaume, Geoffroy Tournemine et Thibaud de Bois-Bouexel « *avec plus de deux cents autres chevaliers et quatre mille hommes d'armes* » (3).

Dès que le Comte de Blois fut suffisamment rétabli, les Anglais le conduisirent à Carhaix, puis à Quimperlé, à Vannes où il séjourna un an (4), à Brest et enfin à Hennebont d'où ils le dirigèrent sur la Grande-Bretagne.

Les hostilités continuèrent entre Jeanne de Penthièvre, comtesse de Blois et Jeanne de Flandre, comtesse de Monfort, les deux Jeannes.

Les Anglais étaient détestés des habitants de La Roche et des populations voisines qu'ils tyrannisaient pour les punir d'avoir aidé Charles de Blois pendant le siège (5). Ils n'épargnèrent que le nombre de paysans indispensables pour cultiver les terres (6). Les nobles de Tréguier (7) demandèrent secours à Philippe de Valois qui leur envoya quelques hommes et un corps génois sous

(1) *Histoire de Bretagne.*

(2) Guyot-Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne.* — B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord.*

(3) Guyot-Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne.* — B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord.*

(4) Guyot-Desfontaines *Histoire des ducs de Bretagne.*

(5) Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo.*

(6) Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo.*

(7) Guyot-Desfontaines ne parle pas de cette délivrance de La Roche-Derrien. Tous ces détails viennent de l'*Histoire de Bretagne*, des volumes de Pol de Courcy. *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, et de B. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord.*

le commandement de Pierre de Craon et d'Antoine Doria (1). Ces troupes et tous les *habitants en état de porter les armes* marchèrent en août 1347 contre La Roche-Derrien.

Pendant deux jours, sans répit, ils attaquèrent la ville. La garnison eut peur et proposa de se rendre « *vie et bagues sauves* » (2). Les Trécorrois, furieux, refusèrent de parlementer et donnèrent un dernier assaut.

Pierre de Craon, craignant le retour de Thomas d'Ageworte (3), promit cinquante écus au premier qui entrerait dans la ville et plaça une bourse contenant cette somme au bout d'une pique.

Stimulés par l'appât du gain les Gênois déploient un grand courage. En un instant cinq d'entre eux « sapent la muraille et en font tomber cinquante pieds de largeur (4) ».

Les soldats s'élancent, la ville est prise et pillée. Deux cent cinquante Anglais se réfugient dans le château, les autres sont tous passés au fil de l'épée.

Le château se défendit quelque temps ; mais, à la fin, les Anglais débordés capitulèrent. Ils eurent la vie sauve à la condition de se retirer à dix lieues de la Roche-Derrien. Sylvestre de la Feuillée fut désigné pour commander l'escorte qui devait les accompagner jusqu'à Quintin.

La haine de l'Anglais était si forte que les paysans des environs de La Roche se réunirent et assommèrent une grande partie des vaincus. Ceux qui échappèrent furent assaillis à l'entrée de Quintin par les artisans dirigés par les bouchers. Malgré les courageux efforts de Sylvestre de la Feuillée et de l'escorte ils furent tous massacrés.

Ainsi furent délivrés des Anglais, en août 1347, la ville et le château de La Roche-Derrien (5).

CHARLES DE FÈBES.

(1) Pol de Courcy et B. Jollivet.

(2) B. Jollivet.

(3) B. Jollivet.

(4) *Histoire de Bretagne.*

(5) A la suite de la reprise de La Roche-Derrien sur les Anglais la comtesse de Blois confia le commandement de la place à Antoine Doria (Voir B. Jollivet).

LA CHAPELLE DE MARIE STUART

A ROSCOFF

Les plus modestes chapelles de Bretagne ont leur histoire ou leur légende ; elles se rattachent presque toutes, qu'elles soient perdues au fond des bois, au milieu des landes ou à l'extrémité des promontoires granitiques qui mordent la mer sauvage, à des faits glorieux dans les annales militaires ou religieuses du pays breton, à des traditions populaires d'une grâce exquise, imprégnées toujours de la plus suave poésie. Les pèlerinages, les pardons, les simples viages, les remplissent de souvenirs toujours vivants, malgré les défaillances de la foi et l'abandon lent mais progressif des anciennes traditions ; toutefois la marée montante d'une civilisation ennemie du passé n'a pas encore submergé toutes ces modestes ecclésioles dont il est bon et utile d'évoquer, souvent, la douce et consolante histoire.

L'une de ces chapelles intéresse à la fois deux pays que leur ciel brumeux, leurs côtes découpées, battues par une mer houleuse, rapprochent beaucoup, par leur configuration physique : la Bretagne et l'Ecosse : c'est l'oratoire de Saint-Ninien, en Roscoff, près de Morlaix. Mais, hélas ! elle est vide et lamentable cette chapelle que l'histoire remplit pourtant d'un grand souvenir ! Ce n'est plus qu'une relique en ruines, devant lequel le passant attristé murmure le vers mélancolique du poète : *Etiam periere ruinæ !* »

Ce fut la Révolution qui détruisit de fond en comble ce modeste oratoire, élevé, dit-on, à l'endroit même où débarqua Marie Stuart, en 1458. Ses dimensions sont exactement de 14 mètres de longueur sur 6m33 de largeur ; aux heures troublées, l'intérieur fut saccagé par des mains impies ; mais les murailles d'un solide et beau granit, extrait des flancs même du sol qui les

supporte, sont restées debout, comme pour témoigner de leur fidélité à l'âme pieuse qui les éleva ; n'est-ce pas le seul monument que l'on doive à l'infortunée Marie Stuart et c'est un peu d'elle-même qu'elle laissa sur cette terre bretonne où elle fut accueillie avec tant de joie.

Cette relique, Lord Guthrie voudrait la conserver, la restaurer; c'est presque un déshonneur de laisser ces murailles vénérables tomber par pans entiers ou servir de lieu d'affichage ou de dépôt à des choses sans nom. Et, cependant, ces ruines pourraient encore être sauvées; des trois fenêtres, l'une, celle de l'Est, côté du port, conserve encore un beau dessin ; la porte d'entrée, vers l'Ouest, est bien conservée et à l'intérieur on remarque toujours deux autels de pierre.

Cette restauration serait accueillie avec joie et reconnaissance, croyons-nous, par la population de Roscoff qui conserve, sur deux autres points, le souvenir de la gracieuse souveraine descendue si jeune sur son rivage. Mais, tout d'abord, il était nécessaire que la tradition et l'histoire fussent d'accord. Marie Stuart était-elle vraiment débarquée à Roscoff, dans le cours du mois de mai 1548? Les historiens anglais, écossais et français étaient en contradiction sur ce point; les uns voulaient que le débarquement eut eu lieu à Brest, les autres à Roscoff ; mais voilà que deux documents ont été trouvés à la Bibliothèque Nationale à Paris, et qui démontrent, sans discussion possible, que Roscoff est bien l'endroit de la terre bretonne où la jeune Marie mit pied à terre; une lettre de Henri II, de France, datée de Turin, 24 août 1548, dit : « J'ay eu certaines bonnes nouvelles *de l'arrivée en* bonne santé *de ma fille la royne d'Escosse au hâvre de Roscou près Léons, en mon duché de Bretagne*, qui m'a esté tel plaisir que povez penser et croyez, mon cousin, qu'il ne m'a esté moindre d'avoir veu par vos lettres du XIe de ce mois, que je reçuez hier que tous mes enfants se portent bien. — Escript à Thurin le XXIIII de aoust 1548. — « Henry. » (Bibl. Nat. ; fonds franç. 3.134, n° 12. — L'autre lettre est datée de Rossegouf, 18 août 1548 : elle est adressée à M. de Brezé ; elle dit : « Monseigneur, Estant les gallères arryvées en ce lieu *de Rossecou,* je n'ay voulu faillir troys ou quatre jours *après la descente de la petite reine d'Escosse* les envoyer à Rouen pour entendre le commandement du Roy de ce qu'il luy plaira qu'ils facent » (Bibl. Nat., même fonds 20.457, f. 121). Il n'est pas douteux, pour tous ceux qui connaissent l'al-

tération des noms de lieu, que Roscou ou Rossegouf sont bien mis pour Roscoff.

Cette chapelle était sous le vocable de saint Ninien. Quel est ce saint? La meilleure forme du nom, d'après l'abbé Duine, hagiographe érudit qui a bien voulu nous renseigner, serait Niniaw ; mais la forme Ninian ou Ninien est dans l'ordre habituel. La racine Nin est mentionnée dans la Chrestomathie Bretonne de M. Loth. Saint Ninien ou Ninian, après avoir étudié à Rome et y avoir été consacré, serait revenu dans son pays d'origine, la Grande-Bretagne, et aurait établi son siège à Whitern (Galloway). D'après Miss Arnold Foster (*Studies in Church Dedications*), il serait le patron de Brougham, de Cury, de Fenton, de Whitby.

A notre connaissance, il n'existe pas en Bretagne, ou en France, d'autre chapelle ou sanctuaire dédié à saint Ninien. Guérin (*Petits Bollandistes*) prétend qu'une des églises de Douai possède un reliquaire contenant un bras de ce saint. Cette particularité d'une seule chapelle en France, sous le patronage d'un saint honoré en Ecosse, n'est-elle pas une preuve presque absolue de l'origine étrangère de cet oratoire sur la terre française?

Une tradition populaire ou plutôt une gracieuse coutume se rattacherait encore au petit sanctuaire de Roscoff. Les femmes, les sœurs, les filles et les fiancées des hardis marins que donnent cette belle côte bretonne venaient, dit-on, après la messe célébrée à l'intention des absents, souffler sur la dalle poudreuse de l'oratoire et la direction prise par les grains de poussière disait quelle brise ramènerait celui qui s'était perdu sur l'immensité des flots ! On voit, qu'à plus d'un titre, la chapelle Saint-Ninien est intéressante.

Les archives du Finistère renferment peu de pièces relatives à cet oratoire ; aucun acte de fondation n'a pu être découvert. Il fut vendu comme bien national, le 5 thermidor an VII, et acheté pour la somme de 300 francs, par un sieur Hersant, fournisseur des bois de la marine. Après avoir passé par différentes mains, elle fut acquise par M. Paul-Louis de Courcy qui lui a consacré une notice. Il la céda au département du Finistère qui en fit don, le 14 avril 1874, à la commune de Roscoff. Les ruines de la chapelle allaient être démolies et une école primaire construite sur son emplacement, quand de généreux Ecossais intervinrent ; elle fut préservée de la destruction. Elle le sera encore une fois,

espérons-le ; les Sociétés Savantes de Bretagne se sont émues et les Pouvoirs Publics semblent bien disposés en faveur d'une restauration. La Société Franco-Ecossaise tiendra, paraît-il, à honneur de prêter son puissant appui. Tout fait donc espérer que la petite chapelle sera reconstruite prochainement et que les nombreux Ecossais qui visitent la Bretagne n'auront plus la douleur de voir dans un état lamentable cet oratoire qui leur rappelle de grands et impérissables souvenirs.

ETIENNE DUPONT.

Essai sur l'administration générale d'un District pendant la Révolution.

LE DISTRICT DE ROCHEFORT

(MORBIHAN)

1er JUILLET 1790 — 20 MAI 1795

Suite (1)

CHAPITRE V

LA RÉACTION THERMIDORIENNE

La chute de Robespierre fut accueillie avec enthousiasme à Redon, à Rochefort et à la Roche-Bernard. Il semble que, jusqu'au 27 juillet 1794, les administrateurs aient tremblé. Elle se marqua d'une manière effective par l'épuration des divers corps constitués. Elles s'ouvrit par la réorganisation des juges de paix et des greffiers. Puis, le 27 vendémiaire an III, Binel, agent national de Redon, écrivait aux municipalités de Allaire, Rieux, Saint-Perreux, Saint-Vincent et Béganne : « Je vous préviens que le représentant du peuple Boursault sera au temple de l'Etre suprême, demain 28, à 10 heures du matin. Il m'a chargé de vous inviter à réunir le plus que vous pourrez d'habitants de votre commune à se rendre ici, à l'heure indiquée ci-dessus. Je compte assez sur votre patriotisme pour croire que vous n'allez pas perdre un instant pour inviter les citoyens de votre commune à se rendre ici, et certes, tous les vrais républicains ne manque-

(1) Voir la *Revue* de janvier 1908.

ront pas de s'y trouver. Il est d'autant plus avantageux pour vous et pour eux d'y venir que le représentant du peuple a des vérités et des vérités bien consolantes à dire (1). »

Nous n'avons aucun détail sur ce discours, à peine une indication dans la correspondance de l'agent national qui le 9 brumaire écrit au comité du salut public : « Le représentant Boursault a prononcé un discours qui a ranimé les esprits, il a parlé le langage de la vérité, de la justice et de la vertu. Les communes des campagnes qui étaient invitées à se rendre ici s'y sont trouvé et ont raconté à ceux qui n'étaient pas venus les sentiments de fraternité que le représentant leur avait inspirés, ce qui ne contribue pas peu à réveiller l'esprit public des ténèbres où l'avaient plongé un moment de terreur » (2).

Ce texte est très caractéristique. La venue de Boursault à Redon avait pour but d'épurer les corps constitués des plus farouches révolutionnaires. Le Bastide et Le Batteux sont arrêtés à Redon, Le Clainche de Rochefort est traduit devant le tribunal criminel de Vannes. Mais la chouannerie durait encore ; les campagnes se soulevaient avec un regain de violence, les condamnations se multipliaient.

La réaction thermidorienne n'est pas seulement caractérisée par une opposition violente faite au Robespierrisme, mais aussi par une recrudescense de mesures anticléricales. La raison en est la suivante. Le gouvernement thermidorien n'abrogea pas comme on l'avait espéré, les décrets portés contre les prêtres réfractaires. On se bornait à les tolérer. Cette déception les poussa à protester, et la conséquence fut que l'on prît contre eux de nouvelles mesures coercitives.

En fait, la guerre n'avait jamais cessé. Les prêtres et les nobles dirigeaient toujours la lutte dans les campagnes. Un texte le prouve : c'est un arrêté du représentant du peuple Carpentier adressé à toutes les municipalités du district de Rochefort et enregistré par les officiers le 16 août 1794 :

« Considérant qu'il est temps de mettre fin à une lutte déjà trop longue entre le fanatisme et la raison, le crime et la vertu, le royalisme et la liberté :

D'après les avis qui nous ont été donnés sur l'existence de la

(1) *Arch. départ.* Rennes A. D. I. V. 2 L. 95 *bis*.
(2) *Arch. départ.* Rennes A. D. I. V. 2 L. 95 *bis*.

multiplicité des mouvements insurrectionnels, dits processions nocturnes.

Considérant que ces mouvements ténébreux sont un nouvel effet de la perfidie des ci-devant prêtres qui, réunis à d'autres malveillants, cherchent à entraîner dans des démarches séditieuses les moins éclairés pour en faire de nouveaux prosélytes au fanatisme et de nouveaux ennemis au gouvernement républicain. Arrêtons ce qui suit:

Article 2. — Sont compris dans la suppression et démolition les bâtiments ci-devant connus sous le nom de chapelles, et servant aujourd'hui de rendez-vous pour les rassemblements fanatiques et contre-révolutionnaires.

Article 3. — Sont réputés ennemis de la chose publique tous ceux qui, sortis de leurs foyers pour troubler la paix des campagnes, formeraient des processions nocturnes.

Article 4. — En conséquence la force armée sera employée contre eux et les directeurs des attroupements seront saisis et traduits comme conspirateurs devant le comité de sûreté générale de la Convention.

Article 5. — Quant aux autres individus qui auraient été entraînés dans les dits rassemblements, ils seront également saisis et conduits à la maison d'arrêt, pour être interrogés et traités ensuite selon le caractère de leur délit, et il sera rendu compte du tout au représentant du peuple.

Article 6. — Les administrateurs du district et les municipalités requerront, autant que besoin sera, les commandants de force armée qui demeurent chargés d'employer aussitôt tout moyen de vigueur et de prudence nécessaire, conjointement avec les commissaires des autorités constituées.

Article 7. — Il est expressément recommandé aux dites autorités de veiller à la célébration de la Décade instituée par la loi, et de tenir note de ceux qui affecteraient de consacrer au ci-devant dimanche un temps qui appartient exclusivement à la Patrie.

Article 8. — Le présent sera envoyé aux départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan qui sont invités à en transmettre aussitôt des expéditions à chacun des districts de leur arrondissement, chargés de son exécu-

tion, à l'effet de quoi il sera imprimé et publié dans les formes ordinaires.

Port-Malo, le 16 thermidor, l'an 2e de la République.

LE CARPENTIER. » (1)

« *Le 15 août.* — Vente des objets appartenant aux prêtres émigrés ou déportés.

« *23 août.* — Françoise Lanoë d'Allaire a logé dans son grenier un déserteur ; elle est déclarée suspecte et emprisonnée à Vannes. Marie Juhel, d'Allaire, est requise d'écrire une lettre au chef des chouans, Briend, de Malansac, lettre insidieuse qui aurait pour but de le faire arrêter. Sur son refus, on prie son père d'user de son autorité sur sa fille. On n'obtient rien de ce côté-là non plus. Le père et la fille sont déclarés suspects et conduits en prison.

« *24 août.* — Les cabarets de village ou isolés servent aux réunions des chouans. Ils sont déclarés suspects et fermés.

« *28 août.* — Assassinat de deux patriotes sur la route de Redon, en sortant du bourg d'Allaire. On envoie 30 hommes à pied et 2 chasseurs à cheval pour faire des recherches. D'après le procès-verbal de Joseph Morice, juge de paix du canton de Peillac, ces deux paysans Allairais et révolutionnaires « Raoul Danto, 52 ans, et Joseph Lambert, 47 ans, furent trouvés morts d'un coup de feu à la tête et de plusieurs autres coups d'instruments tranchants au contondants sur la route de Redon à Vannes, près la métairie de L'allier » (2) Comme représailles les colonnes révolutionnaires mirent le feu à la chapelle de Bocquéreux et fusilla deux paysans de Rieux sous la châtaigneraie située entre les fermes du Bourgeix et de Quian. Le comité de Rochefort annonce à celui de Redon qu'il fait lever tout le pays contre les agressions des chouans et l'invite à se concerter avec lui. Ce qui eut lieu.

« *12 octobre.* — On découvre 2 réfractaires dans un souterrain pratiqué dans le bois taillis de Cohignac en Berric. Ils sont conduits à Vannes (3).

« *8 novembre.* — Les gardes nationaux de Peillac ont pris le

(1) *Arch. dép.* Rennes. A. D. I. V. 2 L 83_b folio 132.

(2) Actes de la mairie d'Allaire.

(3) Suite des notes de M. Piéderrière.

chef chouan, Briend, fils. Il est envoyé à Vannes. « Des hordes de fanatiques parcourent les campagnes. On demande de nouvelles troupes et on fortifie Rochefort- La cavalerie qui est à Questembert est appelée en toute hâte. »

« *4 décembre.* — La commune de Berric est en pleine insurrection. Elle n'a aucun enfant au service de la république et a refusé toutes les réquisitions et ne veut même pas recevoir le bulletin des lois. Elle a abattu l'arbre de la liberté et n'a aucun rapport avec le district. On n'y envoie 300 hommes pour la soumettre.

« *Le 29 novembre.* — Le représentant du peuple Legris est à Rochefort. Il épure le Directoire et nomme une nouvelle administration pour le district. Cette administration a de la peine à se constituer et manque totalement de zèle.

« *16 décembre.* — L'instruction primaire qu'on avait timidement organisée a subi partout des échecs piteux.

« *26 décembre.* — Un arrêté des représentants du peuple Legris et Bourret est publié. Ils offrent une récompense à tous ceux qui auront fait prendre un chouan, un prêtre ou un réfractaire. La gratification est de 1000 écus pour un chef chouan, 100 livres pour un chouan, 500 livres pour un prêtre ».

On le voit, les agitations dans les campagnes n'avaient pas diminué et les chouans du général de Sol de Grissol tenaient toujours la campagne. C'est alors que la Convention essaya de remédier à cette situation générale dans les départements de l'Ouest. Par la loi du 12 frimaire, elle décréta qu'une amnistie pleine et entière serait accordée aux brigands et aux chouans qui se soumettraient. Cette loi était accompagnée d'une proclamation des représentants du peuple Guesno et Guermeur qui au commencement de 1795 étaient dans le Morbihan. Jean-Jacques Moulin, vicaire épiscopal à Vannes, écrivit à Le Guermeur : « oui, bienfaisant Guermeur, c'est moi qui, à Vannes, fit exposer au citoyen Malliaud, votre collègue, et à vous, le jugement qui faisait mourir un citoyen sous les yeux de son épouse enceinte de Rochefort et qui faisait teindre de son sang les murs de sa propre maison. J'étais vicaire épiscopal et je l'ai accompagné au supplice, et je vous présentai l'horreur de cette situation. Nous pleurâmes ensemble et fîtes changer la forme du jugement. » Cet homme, mis à mort si cruellem ent, était Briend, fils.

Cette loi d'amnistie produisit un effet contraire. Tout le mois

de pluviôse fut agité de troubles graves. Même situation dans le district de Redon et le comité révolutionnaire de cette ville la peignait sous les couleurs les plus noires : « 12 pluviôse III. Nous trahirions la confiance publique si fermant les yeux sur les désastres qui nous environnent, nous négligions d'en tracer le déchirant tableau. Depuis environ trois décades une horde de scélérats forment des attroupements royalistes et fanatiques, errent de commune en commune, égorgent la nuit les patriotes, enlèvent leurs effets et abattent partout les arbres chéris de la liberté. La terreur est répandue parmi les habitants des campagnes : les membres des corps constitués désertent leurs maisons et cherchent dans les bras de leurs voisins un asile de sécurité contre les inquisitions de ces infâmes brigands ; chaque nuit offre de nouvelles horreurs à apprendre (1). »

De telles craintes n'étaient pas exagérées. La chouannerie désorganisait les administrations. Toujours quelque membre démissionnait, déterminé par la peur.

Le Directoire ne tarda pas à s'en émouvoir et le général Krieg établit de distance en distance des cantonnements de républicains. Plusieurs de ces garnisons furent assaillies par les troupes chouannes du général de Sol de Grissol. Le 23 ventôse an III le Directoire de Redon dépeint la position sous les couleurs les plus sombres : « que la nuit dernière un cantonnement de 50 hommes de nos troupes, placé au bourg d'Allaire (au presbytère), à une lieue et demie de Redon, sur la route de Vannes, ayant été assailli par plusieurs centaines d'attroupés, il les a repoussés et en a tué un —, on le dit chef — et blessé plusieurs ; mais que l'obscurité ayant empêché de se livrer à leur poursuite, il n'y a point de prisonniers.

Qu'il semble résulter de ces faits qu'on s'agite pour former dans ces cantons une nouvelle Vendée ;

Que les esprits sont exaspérés par tout ce qu'on leur a fait souffrir, n'étant que trop faciles à se laisser séduire et entraîner par des gens qui ne veulent que l'anarchie, le meurtre et le pillage » (2).

La bataille eut lieu à Chez-Méhaud en Allaire. Plusieurs paysans furent tués et blessés. La nuit venue, les femmes les inhumèrent dans un champ appelé le « courtil Chauvin ». Un autre chouan

(1) *Arch. dép.* Rennes A. D. I. V. 9 M 19.
(2) *Arch. dép.* Rennes A. D. L. V. 2 L. 83e, folio 83.

blessé s'en fut mourir à la Regaudaie où il fut enterré au pied d'un châtaignier. Un chef chouan fut tué dans la maison du Vaujouan. Il se promenait le soir et lisait à la lueur d'une faible lumière dans la cuisine. Les républicains l'aperçurent et le fusillèrent à travers la fenêtre.

Le 22 avril le général Avril demande au Directoire de Rochefort un certificat qui atteste qu'il n'a pris aucune part aux opérations sanguinaires de Le Batteux à Péaule et à Noyal-Muzillac. L'administration certifia que le général, pendant toute la durée de son commandement à la Roche-Bernard, a toujours été à la disposition des membres du Directoire, et que c'est grâce à son activité que les attroupements ont été étouffés. Dès le principe sa conduite fut humaine et il n'accompagna pas Le Batteux dans ses excès à Rochefort, à Questembert, à Péaule et ailleurs.

Le registre du Directoire est clos le 4 mai 1796. On va à Vannes en chercher un autre, mais le papier manque. On se servira d'un vieux registre à moitié usé et rempli (1). A partir de ce moment les documents précis concernant le Directoire font presque totalement défaut. Aussi serons-nous forcé de nous borner au récit de quelques événements typiques à l'aide desquels nous pourrons nous faire une idée approximative de l'état du District pendant les derniers mois de la gestion du Directoire et montrer la persistance des troubles.

Une misère noire régnait dans le district de Rochefort à ce moment : il n'y avait plus de grains et les chouans interceptaient toutes les réquisitions. L'église de Rochefort, transformée en magasin, est évacuée. Berric est toujours en plein soulèvement et le 5 avril, Joseph Briend, « brigand reconnu et l'un des chefs du parti », fait sa soumission en déclarant vouloir profiter des lois de l'amnistie et déposa 3 pistolets. Il fut autorisé à vivre à Rochefort. Les officiers ne trouvent même plus de logements à louer et on semble se coaliser pour les leur refuser.

Le 20 floréal an III (10 mai 1795), les troupes ayant été retirées de la Gacilly, les habitants vinrent à Redon exprimer les craintes qu'ils avaient de voir piller les grains appartenant à la république. La preuve en était que la veille, après le départ des troupes, les chouans étaient entrés dans le bourg et s'étaient emparés de toutes les armes qu'ils avaient pu découvrir. Redon dé-

(1) Impossible de le retrouver.

cida d'envoyer 25 hommes jusqu'à ce que le district de Rochefort ait fait enlever les grains. Il nomma en outre en qualité de commissaire, Séguin, juge de paix du canton.

Le 18 prairial an III, l'administration de Redon apprend qu'un chef de parti royaliste doit le jour même passer en revue le canton de Saint-Vincent. Tous les individus de 18 à 35 ans, armés ou non, doivent se réunir sur une lande près du bourg. Or, récemment, le 16 et le 17, dans ce canton, des assassinats ont été commis sur un certain nombre de volontaires du bataillon de la Côte-d'Or et les arrivages ont été empêchés. Séance tenante le Directoire requiert le commandant de la place d'y envoyer un détachement et de visiter Saint-Vincent et les lieux voisins. Sont nommés à cet effet commissaires civils, Gentil, administrateur, et Lefeuvre, membre du Tribunal. L'expédition ramena plusieurs prisonniers (1).

Ainsi s'ouvrait la guerre d'extermination qui devait se prolonger au-delà de l'administration directoriale, et par intermittence jusque sous le Consulat. Les mouvements des chouans continuaient nombreux : ils commettaient des assassinats journaliers, volaient les chevaux, les bestiaux et tout ce qui se trouvait à leur portée. Des attroupements nocturnes se tenaient aux environs de Redon dirigés par le général de Sol de Grissol et reprenait en messidor leur tentative de mars 1793, et cherchaient surtout à s'emparer de Redon, ville ouverte, presque dépourvue de garnison. Le général Hoche vint protéger le district. Peu à peu les chouans reculèrent devant les armées, abandonnant pour longtemps le district de Redon. Le 20 frimaire an IV, sur la demande des administrateurs de la Roche-Bernard le Directoire de Redon envoya un détachement au confluent de la Vilaine et de l'Oust pour leur couper le chemin.

Au début de l'an IV, un grand nombre d'églises ayant été rouvertes au culte, les grandes raisons d'agitations disparaissaient. La révolte s'éloignait et les prêtres qui juraient de maintenir la Constitution de l'an III n'étaient plus inquiétés. L'administration révolutionnaire se désagrégeait sous les coups que lui portaient les décrets de la Convention et surtout la constitution de fructidor. Le Directoire n'existe plus. La Constitution de l'an II a établi le canton comme unité administrative et désormais l'admi-

(1) Ch. Dubreuil, page 152 et 153.

nistration générale de l'arrondissement que nous venons d'étudier se confond avec celle des neuf cantons de l'ex-district de Rochefort.

En 1796 des colones volantes, pillant le pays, tuèrent 8 prêtres, dont elles découvrirent la retraite. Un jeune diacre de Ménéac, Jean Gaudaire, fut tué dans le champ des Roches-Blanches. Dom Voisin fut fusillé à Trouhesnel et deux autres prêtres à Saint-Gorgon et à la Cadaie en Allaire.

L'an VI, le 22 brumaire [dans la nuit du 21 au 22] Joseph Lanoë, aubergiste au bourg d'Allaire, indiqué comme juge de paix du canton de Rieux, fut assassiné par les chouans sous les châtaigners du Vaudepierre. Il fut capturé dans son lit. Le même jour, la même troupe de chouans assassina Lallemand à la Poterie (1).

Pour rendre odieux les vrais Chouans, le Directoire faisait parcourir les campagnes par des contre-chouans, ou faux Chouans. « Cette nuit, partent des républicains déguisés en brigands, conduits par un guide que ces scélérats voulaient « débaucher », dit le Directoire au mois de prairial an II. Le chef de ces derniers à Allaire était bien connu. On se souvient encore avec horreur de ce monstrueux personnage qui, à 84 ans, souhaitait de revivre les sombres jours de la Terreur. Les méfaits mis à son actif sont presque incroyables. C'est ainsi qu'on l'accuse d'avoir incendié les Petites-Forêts en Allaire et d'y avoir fait rôtir un petit bébé embroché au bout de sa baïonnette. Le souvenir de ces atrocités est encore bien vivant, mais chose curieuse, ce sont les vrais chouans qui en portent la peine.

La tradition rapporte que le château de la Saudraye en Allaire fut incendié par Le Batteux. Voici ce qu'était ce personnage bien digne de passer à la postérité. Avant la Révolution, il était cuisinier chez les Bénédictins de Redon. Dom Jausions l'accuse formellement d'avoir allumé l'incendie qui consuma une partie de l'Abbaye, le 14 février 1790. Dénué de tout préjugé et de tout scrupule, et de toute honnêteté, avide de parvenir, il se fit révolutionnaire par haine de ses anciens maîtres et par ambition. A la fin de 1790, il était directeur des Postes à Redon. Les élections de 1792 montrent qu'il était devenu l'âme de la Révolution : il est élu scrutateur et administrateur. Carrier, lors de son passage à

(1) Actes de la mairie de Rieux.

Redon, le connut. Il comprit qu'il trouverait un aide, un auxiliaire tout dévoué dans cet ardent ambitieux. C'est lui qui inaugure la Terreur à Redon et parcourt en les ravageant les communes du district de Rochefort. Quelques mois après, Carrier, en fait son agent à l'armée des Côtes de Brest. Il accomplit cette besogne avec rigueur, arrêtant, fusillant comme coupables des hommes à peine suspects, soulevant après lui une tempête de malédictions et de haines.

Il revient à Redon au mois de nivôse an II, et le voilà en butte à l'hostilité des habitants, et le 19, Carrier rend personnellement responsables tous les citoyens de la ville si l'on touche à lui. Ce décret épouvante les Redonnais, et Batteux loge tranquillement avec sa famille au couvent des Calvériennes.

Le 28 vendémiaire, an II, sur l'ordre de Boursault, il est arrêté, transféré à Rennes, puis à Paris où il fut jugé avec Carrier. Il mourut à Redon en 1805 ou 1806, confessé et extrémisé par M. Loaisel, revenu d'exil.

Une autre figure, mais plus intéressante, est celle de François Le Clainche. Avant la Révolution il était un brillant avocat du barreau Rochefortais, notaire et procureur fiscal des seigneuries de Talhouët et de Clergerel en Pluherlin. Très intelligent, mais avide de parvenir, il se fait révolutionnaire par ambition. Il est élu procureur-syndic, puis devient agent national près le Directoire de Rochefort. C'est lui qui installa la terreur à Rochefort et devint l'âme de la Révolution dans tout le District. Il eut surtout la spécialité de se rendre acquéreur à bon compte de nombreux biens nobles et ecclésiastiques vendus par la nation (1). Il réalisa de ce chef une fortune considérable, plus de 50.000 fr. de revenu. Il fut traduit devant le tribunal criminel et révolutionnaire de Vannes pour ce motif.

Après la Révolution, il redevint notaire public à Rochefort et s'employa à régulariser la transmission de sa fortune par les mariages subséquents des nombreux membres de sa famille.

(1) *Arch. départ.* biens de 1re et 2e origine.

Chapitre VI

LE CLERGÉ DU DISTRICT DE ROCHEFORT

Les prêtres catholiques étaient extrêmement sympathiques dans les paroisses du district de Rochefort. Pauvres, parce que réduits à la portion congrue, — charitables, une foule de misérreux assiégeaient chaque matin les portes du presbytère qui était comme le bureau de charité de la localité, — bienfaisants, ils avaient su se faire aimer et aimer la religion catholique. Ils rendaient aussi de très grands services au milieu d'une population illettrée, en remplissant le rôle d'intermédiaire entre elle et les pouvoirs constitués. Cette sympathie pour le prêtre sera d'ailleurs la cause de tous les événements que nous venons de relater. La Chouannerie fut au pays de Rochefort un mouvement surtout clérical, une réprésaille des lois condamnant à la déportation, puis à la mort les prêtres qui ne voulaient pas prêter serment à la constitution civile du clergé, et toutes les causes que d'autres historiens essaieront de lui donner ne sont que des prétextes.

Au début, le bas clergé et les paysans se montrèrent favorables en somme à la Révolution. Les députés du clergé (1), M. Loaisel, curé de Redon, le recteur de Questembert voteront même la constitution civile du clergé sous l'influence de Lanjuinais. Ils se rétractèrent ensuite. Ce ne sera qu'après la confiscation des propriétés ecclésiastiques, après le décret relatif à la constitution civile que les prêtres, unissant leur cause à celle des nobles, entraîneront le peuple à leur suite. Les décrets de la Législative condamnant à mort les prêtres réfractaires, l'arrivée des prêtres assermentés, des curés « réformés » Degoussée à Redon, Dugué à Saint-Jacut (2), Chédalleux à Peillac, accentueront encore les mécontentements.

« Ils purent rester en grand nombre dans les paroisses jusqu'au mois de juillet 1792. Ils étaient obligés d'user de beaucoup de prudence et de réserve. Ils demeuraient cachés au sein des familles amies ou cléricales et célébraient peu d'offices solennels.

(1) Cf. Étude intéressante du Bénédictin Dom Blayo, parue dans la *Revue Morbihannaise*, en août 1907.

(2) Arch. de la fabrique de Saint-Jacut.

Parfois on les poursuivait, mais l'émigration n'était pas encore une nécessité absolue. Le décret du 26 mai qui condamnait à la déportation tous les prêtres insermentés les détermina à quitter leurs paroisses. Traqués comme des bêtes fauves, ils s'enfuirent généralement en exil quand ils ne furent pas arrêtés par les patriotes (1).

« Dans le district de Rochefort, plusieurs résolurent de rester au milieu de leurs ouailles et cela au péril sans cesse renouvelé de perdre la vie. Le secret fut gardé de telle sorte que fort peu de ces prêtres purent être capturés.

« Les paroisses du District comptaient environ 80 ecclésiastiques. Ils demeurèrent fidèles à la très malheureuse exception des noms suivants. Nous avons déjà vu un nommé Dugué, prêtre apostat de Saint-Jacut. Il fut membre du Directoire et prit part à de nombreuses mesures violentes.

« Il acheta les biens de la fabrique et du presbytère de Saint-Jacut et plusieurs chapellenies des paroisses d'Allaire et de Saint-Jacut. Sur la fin de sa vie il restitua à la fabrique de Saint-Jacut les biens dont il s'était rendu acquéreur. Il mourut plusieurs années après la Révolution dans une maison de village en Saint-Jacut, où il était allé caché sa honte, vivant en solitaire et portant au front le caractère indélébile de l'opprobre dont il s'était couvert et dont il était stigmatisé. Personne ne voulait le voir.

« Nous avons aussi remarqué Chédalleux qui avait été vicaire à Peillac. Il apostasia, devint prêtre assermenté à Peillac et membre du comité de surveillance de cette commune. Le 25 juin 1794, il est accusé. Un membre du Directoire de Rochefort prit la parole et dit : « la conduite du citoyen Chédalleux, ex-prêtre, offre un constraste qui fait remarquer en lui un ennemi de la chose publique. Sous les voiles du plus ardent patriotisme, il cache des desseins pervers et contre-révolutionnaires. Pourquoi avait-il refusé de livrer et de remettre ses lettres de prêtrise à la municipalité de Malestroit devant laquelle il abdiqua ses fonctions ? Pourquoi s'opiniâtre-t-il à les retenir encore ? Sans doute pour se conserver un moyen de figurer sous un nouveau régime du fanatisme qu'il espère voir rétablir. Pourquoi affiche-t-il tant de zèle pour prendre les autres ecclésiastiques non assermentés ? Pour déguiser ses véritables projets, pour faire présumer qu'il veut

(3) Notes textuelles de M. Piéderrière.

abattre l'idole qu'il encense encore, pour trouver le moyen de régner un jour sans rivaux. Si l'on en croit les officiers municipaux de Peillac, il savoure déjà le goût de la tyrannie, il commande supérieurement au comité de surveillance et à la municipalité et il lui faut de leur part une obéissance sans examen et sans murmure. Autrement il menace de la force armée qu'il prétend avoir à sa disposition.

« Les déclarations que nous recevons demandent d'être approfondies, continua Le Clainche, elles contiennent les accusations positives de pillage. Chédalleux doit s'en laver, et les membres du comité dont il fait partie doivent s'en laver eux-mêmes. Si, Chédalleux n'est pas coupable, tout le comité est criminel ; si, au contraire, il est coupable, les membres du comité sont de lâches flatteurs qui idolâtrent leurs tyrans et secondent ses efforts.

« On me raconte que Chédalleux travaille à trouver les patriotes en faute et leur suppose des crimes singuliers. Ses discours tendent à arracher à la république des hommes qu'il désespère d'entraîner autrement, à diriger contre eux les rigueurs de la loi qu'ils savent défendre avec fierté. C'est un moyen de contre-révolution déjà plusieurs fois employé sous le masque du patriotisme. »

« Le Directoire arrêta qu'un commissaire sera envoyé le lendemain à Peillac, assisté d'un détachement de cavalerie. Il s'assurera de la personne de Chédalleux et le conduira à la maison d'arrêt de Rochefort ; il fera en sa présence toutes les recherches possibles pour s'emparer de ses lettres de prêtrise et apposera les scellés sur ses meubles. Les membres du comité de surveillance seront également amenés, et, après les avoir entendus, on verra ce qu'il y aura à faire contre eux.

« Il paraît que le malheureux apostat fut relâché car, quelque temps après, les portes de sa maison furent enfoncées, des hommes y entrèrent... Quand ils furent partis, on ne trouva plus qu'un cadavre horriblement mutilé et en lambeaux près de la cheminée. Chaque parti fut accusé de cette mort sur laquelle on n'a jamais pu faire la lumière.

« Le 17 avril de la même année, Vincent Moreau, curé de Saint-Marcel, se présenta au Directoire et dit : « Citoyens, dans un moment où le ministère du culte catholique est devenu un sujet d'inquiétude pour la république, le prêtre qui aime sincèrement

sa Patrie doit s'empresser de dissiper les soupçons qu'inspire l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Entièrement dévoué à la cause de la liberté et de l'égalité, je veux convaincre nos frères de la pureté de mes sentiments. Je viens au milieu d'eux déclarer que je renonce à l'état et aux fonctions du prêtre. Je dépose mes lettres de prêtrise sur le bureau, et je demande acte de tout. »

« Immédiatement on fit droit à sa demande et on lui remit acte de son apostasie et de la remise de ses lettres de prêtrise et on lui déclara qu'il recevrait un secours par application du décret du 2 frimaire.

« Un autre prêtre assermenté, René Rubaud, curé constitutionnel de la Gacilly, se présenta également le même jour et s'exprima ainsi : « Comme les fonctions de mon ministère paraissent contraires à l'esprit public, ne voulant en rien contrevenir aux lois de la république, je viens déclarer en véritable républicain, que j'y renonce. Je me ferai toujours et en toutes choses un devoir de donner des preuves de mon civisme. Je dépose mes lettres de prêtrise sur le bureau et signe ma présente déclaration. »

« Ainsi sur 80 prêtres du District de Rochefort 4 prêtèrent le serment à la constitution civile du clergé et cet acte les amena en peu d'années à l'apostasie la plus complète.

« Le 25 mai 1794, le Directoire est informé que les meubles du prêtre déporté, Le Breton, en Pleucadeuc, existent encore dans la maison et sous la garde de sa nièce. Le dénonciateur requiert une vente immédiate qui lui est accordée. Ce prêtre était resté en réalité caché dans sa famille : « le commissaire, procédant à sa mission au village de la Grenouillère en Pleucadeuc, rencontra habillé en paysan un homme qui venait au-devant de lui. Cet homme lui déclara être prêtre et se nommer Le Breton, ancien vicaire de la paroisse. Il lui demanda un cheval et le pria de le conduire aux prisons du département. Depuis longtemps, lui dit-il, il désirait s'y rendre, mais les infirmités l'avaient empêché. » Ces infirmités furent reconnues graves, susceptibles d'empêcher son séjour d'être dangereux dans son village. En conséquence on l'envoya à l'administration départementale qui prendrait les mesures qu'elle croirait convenable.

« Le 23 juin suivant, le prêtre réfractaire, René Collet de Saint-Perreux, âgé de 64 ans, demande aussi son incarcération

à Vannes. On constata qu'il n'avait été porté aucune plainte contre lui, et on lui remit un passe-port pour se rendre seul en prison. Si, cependant, il ne s'était pas présenté pour le 7 juillet devant le comité de surveillance de Vannes, on procédera contre lui selon toute la rigueur de la loi.

« Pendant l'année 1793, les prêtres assermentés reçurent chacun 1500 livres.

« L'année suivante l'allocation qui leur fut distribuée fut minissime. Du reste, ils avaient apostasié. Les prêtres insermentés, restés fidèles à leur devoir, sexagénaires, furent enfermés aux prisons de Vannes. En octobre 1792 il y en avait 43, et en 1793 il y en eût 51.

« Le 1er juillet 1793, les évêques constitutionnels furent chargés de faire le service des campagnes qui n'avaient pas de prêtres assermentés. L'évêque de Vannes Le Masle en trouva deux qui lui obéirent : l'un fut refusé par la paroisse où il fut envoyé, l'autre s'excusa sur ses infirmités ».

M. Olivier Le Pellic, prêtre à Bubry, se tenait caché dans le pays. Il fut pris, condamné à mort à Lorient et exécuté le 11 décembre 1763, âgé de 39 ans.

M. Julien Minier, né à Limerzel où il était vicaire, comparut devant le même tribunal le 10 janvier 1794, condamné et guillotiné sur-le-champ.

M. René Servel, prêtre à Molac, sa paroisse natale, fut condamné à la réclusion le 11 février 1794 et non à mort, étant âgé de 65 ans.

Nous avons tenu à donner ces nobles exemples à une époque où la religion est de nouveau persécutée par un gouvernement sectaire.

La terreur se ralentit au commencement de 1795, et les prêtres cachés commencèrent à célébrer publiquement la messe, mais les condamnations et les exécutions reprirent à la fin de l'année.

M. Yves Le Manour, prêtre de Languidic, fut exécuté à Vannes sur la place du Marché le 31 décembre 1795.

En 1796 des colonnes volantes, pillant le pays, tuèrent 8 prêtres dont elles découvrirent les cachettes. En 1797 et 1798 plusieurs envois de prêtres eurent lieu vers la Guyanne où le plus grand nombre périrent de faim et de maladie. En janvier 1799, M. Michel, prêtre de Malansac, meurt en Espagne ; on déporte à l'île de Ré les prêtres qu'on arrête.

« En 1800, un synode est tenu à Lorient par l'évêque Le Masle où un certain nombre de prêtres assermentés s'y rendirent. Voici leurs noms : « Charles Le Masle, évêque constitutionnel, Louis Le Sans, vicaire épiscopal, Pierre Kerviche, vicaire épiscopal, Pierre Brossière curé de Lorient, Jacques Gautier, Gabriel Halley, Jean Piron, Jean Evain, Louis Le Lièvre, Augustin Besancenet, tous vicaires de Lorient, Mathurin Denis, curé de Neulliac, Jean Guillouzic, curé de Naizin, François Tatibouët, curé de Plouay, Jean Boulère, vicaire de Plouay, Yves Le Gouhier, curé de Plouhinec, Guillaume Faucher, vicaire de Plouhinec, Etienne Le Guennec, curé de Quévin, Julien Le Gallic, curé de Languidic, Pierre Barbedienne, vicaire d'Hennebont, Henri Le Mérier, curé de Pontivy, Jean Frapper, prêtre à Pontivy, François Le Cam, vicaire de Sainte-Brigitte, Jean Bio, curé de Cléguer, François Robo, curé de Pluméliau, François Fréleau, curé d'Inguinel, Louis Evan, curé de Plœmeur, Vincent Bocherel, curé de Saint-Patern à Vannes, Jean Girardin, vicaire de Saint-Pierre de Vannes, Toussaint Berruyer, curé de Ploërmel, Jean Perrotin, curé de Sérent, Jean Éono, curé de Campénéac, Lévêque, curé de Saint-Dolay, René Rubaud, vicaire à La Gacilly. En tout 35 prêtres jureurs dans le diocèse de Vannes dont 7 seulement de la partie française.

« La liste des prêtres émigrés publiée par l'administration supérieure du Morbihan pendant les années 1793 et 1794 contient les noms de 645 prêtres insermentés. Encore cette liste est incomplète ».

La loi du 17 février 1800 supprima les Districts et la religion catholique commença à respirer, et le 15 juillet 1801 le Concordat était signé.

Mgr de Pancemont, du diocèse d'Autun, fut nommé évêque de Vannes, le 9 avril 1802, et le 13 septembre suivant il publia un mandement renfermant la liste des paroisses érigées et le tableau des recteurs nommés.

(*A suivre*). P. MERLET.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire Officiel d'Ille-et-Vilaine 76e année.

En vente à l'imprimerie Simon, à Rennes, boulevard Laënnec, 38, et quai Lamartine, 17, et dans toutes les librairies et bureaux de tabac, l'*Annuaire Officiel d'Ille-et-Vilaine*, administratif, industriel et commercial (Edition Fr. Simon). Mention honorable à l'Exposition universelle de 1900.

Le plus complet, le mieux renseigné : plus de 1500 pages de renseignements relatifs aux organisations religieuses, judiciaires, militaires, scolaires, administratives et civiles du département d'Ille-et-Vilaine. Contient : *Un beau plan de Rennes, avec les lignes de Tramways* ; les portraits de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Rennes, de M. Sagebien préfet d'Ille-et-Vilaine ; des sénateurs et députés d'Ille-et-Vilaine ; de M. le général Lefort, commandant le 10e corps d'armée ; de M. Maulion premier président de la Cour d'appel ; de M. Roullet, procureur général, et de M. Pinault, sénateur-maire de Rennes. *Histoires et légendes locales.*

Ephémérides rennaises depuis 509 jusqu'à nos jours.

Adresses de Rennes, Fougères, Montfort, Redon, Saint-Malo, Vitré et de tous les cantons du département.

Répartition des troupes de l'armée française et très nombreuses autres indications.

Prix : 2 fr. ; franco : 2 fr. 85.

Pour les autres départements : 4 fr. ; franco : 4 fr. 85.

***

Société Académique de Nantes.

La séance générale mensuelle de la Société Académique du 20 janvier a revêtu un caractère particulier de solennité. On installait en effet le nouveau Bureau, et un public nombreux remplissait à cette occasion la salle des séances.

Le Bureau pour l'année 1908-1909 est ainsi composé :

Président	MM. le Bon Gaëtan de Wismes.
Vice-Président	Baranger.
Secrétaire-général	Louis Linyer, fils.
Secrétaire-adjoint	Dr Sébileau.
Trésorier	Riondel.
Bibliothécaire	Poirier.

M. Dortel, Président sortant, dit en termes délicats sa tristesse de quitter une présidence au cours de laquelle il avait éprouvé tant de satisfactions, rencontré tant de sympathies, et la joie qu'il ressent de remettre les destinées de la Société dans d'aussi bonnes mains que celles de M. Gaëtan de Wismes. Il adresse en terminant ses remerciements

à tous les membres du bureau qui lui ont, chacun dans ses attributions, facilité sa tâche.

M. Gaëtan de Wismes, nouveau Président, prononce un discours aussi remarquable par le fond que par la forme. Il remercie tout d'abord ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui conférant une dignité dont il apprécie l'honneur, mais dont il ne se dissimule pas le poids. Appuyé sur ses collaborateurs du Bureau, M. G. de Wismes consacrera toute son énergie au développement incessant de la Société Académique.

Ces deux beaux discours sont salués par des applaudissements unanimes.

Il est ensuite procédé à l'élection de cinq nouveaux membres :

Deux membres titulaires : MM. le Dr Terrien, présenté par MM. le Dr Polo et G. de Wismes, et M. Michel Langlois, présenté par MM. Caillé et Riondel.

Trois membres correspondants : MM. François Saint-Maur, M. Bahier et Mlle Anne-Marie Poirier, présentés par MM. Fortineau et Riondel.

La séance se termine par la lecture d'un rapport très intéressant de M. Poirier, consacré à l'étude d'un roman de Mme Baudry, membre correspondant de la Société, intitulé : *Devant l'Obstacle*.

*
* *

ECOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES 16, rue de la Sorbonne. — École Sociale, 1907-1908. — La Renaissance Celtique Contemporaine, par M. Yann Morvran Goblet, *examinateur à l'Institut Commercial de Paris*, les samedis à 5 h. 1/2 à partir du samedi 18 janvier.

1. Le monde celtique au XXe siècle, 18 janvier. — 2. La Renaissance celtique, 25 janvier. — 3. La Langue des ancêtres, 1er février. — 4. Littérature celtique moderne, 8 février. — 5. Les arts néo-celtiques, 15 février. — 6. Le mouvement économique et social, 22 février. — 7. La vie nouvelle des cinq nations, 29 février. — 8. Les Celtes d'Amérique. Le Panceltisme. Intérêt international de la renaissance celtique, 7 mars.

*
* *

La Société Galloise de Bibliographie (Cymdeithas, Lyffryddol Cymru).

La Société Galloise de Bibliographie s'occupe de réunir des contributions de tous ceux qui s'intéressent à la Bibliographie et à la Littérature du Pays de Galles. Désormais ses « Transactions » (Annales) contenant les études de ses membres paraîtront régulièrement chaque année.

Parmi les collaborations déjà assurées, citons les suivantes : Ballades galloises (J. H. Davies, Goodwin et Lewis), Bibliographie de Th. Charles,

et littérature du début du XVIIIe siècle (Rév. Shankland, de Bangor). Anciennes publications des sociétés, etc. (Lleufer Thomas). Ouvrages anciens (Ernest Rhys). La presse galloise en Patagonie (Goodwin). Brochures sur l'éducation, etc. (Principal Salmon, de Swansea). Ancien théâtre gallois (T. Matthews). Lettres d'invitations et faire-parts (James). Hymnes (Rev. Elvet Lewis). Registre des imprimeurs gallois. (Tous les membres sont invités à envoyer des renseignements pour cette compilation).

Pour adhérer à la Société et prendre part à ses travaux, il suffit de payer une cotisation annuelle de 5 schellings (6 fr. 25). On peut être reçu membre à vie en payant une fois pour toutes une cotisation de Liv. St. 3. 3. 0 (73 fr. 75).

Le bureau de la Société est ainsi composé : *Président*, A. Sir John Williams ; *Trésorier*, H. John Ballinger (Cardiff) ; *Secrétaire*, M. D. Rhys Phillips (Swansea) ; *Membres* : MM. Davies, Lleufer, Thomas, Vincent Evans, T. Shankland, J. Fisher, Ifano Jones, H. James, Roberts, Jenkins.

Adresser les adhésions et toutes communications à : M. D. RHYS PHILLIPS, Welsh librarian, SWANSEA. (Wales). Iles Britanniques.

ASSISES D'HIVER DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

VILLE DE JUGON

28-29 Mars 1908

PROGRAMME

Samedi 28 mars, à 10 h. 1/2, entrée et réception des Congressistes à Jugon. — Vin d'honneur offert par la Municipalité.

A 2 h. 1/2, séance solennelle d'ouverture. Allocution du Président. — Conférence sur l'histoire de la ville de Jugon et la Décentralisation bretonne, par M. Léon Le Berre, barde Abalor, secrétaire de l'U. R. B. — Chants populaires bretons.

A 8 h. 1/2 du soir, séance de travail de l'U. R. B.

Dimanche 29 mars, à 9 h. 1/2, séance de travail de l'U. R. B. — A 2 heures, grande représentation bretonne : *Pour la Bretagne*, de Louis Tiercelin ; Mélodies bretonnes, Concert breton.

A 7 heures, grand banquet.

Lundi 30 mars. — Des excursions facultatives pourront être organisées aux célèbres mines du château de la Hunaudaye et de l'abbaye de Boquien.

N.-B. — Un programme sera rédigé ultérieurement pour les détails des deux séances.

Le Directeur : DE L'ESTOURBEILLON.
Les Secrétaires : LÉON LE BERRE.
LOEÏZ HERRIEU.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2 place des Lices.

MÉLANGES HISTORIQUES

En préparant pour la Société des Bibliophiles Bretons une édition annotée des tome II et III de l'*Histoire inédite des Bretons* de Pierre Le Baud, dans lesquels se trouve comprise la période qui va du fabuleux Conan Mériadec aux premières années du XIVe siècle, j'ai été nécessairement amené à porter mon attention sur certains points de l'histoire de cette période où la lumière ne me paraissait pas faite de façon définitive. Le lecteur trouvera ici les résultats de cette enquête. Qu'il veuille bien excuser le manque de proportion et d'enchaînement qu'il pourra remarquer entre ces articles juxtaposés, ces pages étant avant tout un commentaire et non un récit historique suivi.

I. — Saint Malo et Saint Maelmon

Les deux très remarquables articles consacrés par M. Ferdinand Lot aux anciennes biographies de S. Malo, dans les *Annales de Bretagne* de juillet et de novembre 1907, ont complètement bouleversé toutes les notions généralement admises sur la vie de ce saint personnage. De la discussion de M. Lot m'a paru résulter comme incontestable cette conclusion que la plus ancienne biographie de S. Malo est celle qui a été publiée par M. de la Borderie au tome XVI des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, que cette vie date probablement du milieu du IXe siècle et que c'est d'elle que se sont inspirées toutes les biographies postérieures, notamment celle qui a été écrite par Bili à la fin du même siècle.

Il en résulte que, lorsque Bili modifie certaines données de l'auteur anonyme, ces corrections sont son œuvre propre et doivent nous inspirer une certaine défiance; il en résulte de plus que ce qu'il ajoute est également fort sujet à caution. Il faut par

conséquent rayer de la biographie de S. Malo tout ce que Bili nous raconte de ses rapports avec le roi franc Philibert et avec le roi breton Conomor, ainsi que je l'avais conjecturé dans mes *Notes pour servir à l'histoire des Saints bretons* (1). Il y a plus, et M. Lot a également établi qu'il n'y avait aucun rapport entre S. Macutus en français Macoux, et S. Maclovius, en breton Malo en français Maclou ; que les reliques du premier étaient conservées au IXe siècle à Saintes et les reliques du second à Alet et que par conséquent les récits, d'ailleurs très différents, par lesquels on s'était efforcé d'expliquer le transfert des reliques de saint Malo de Saintes à Alet étaient absolument dépourvus de valeur historique. La vie de S. Malo, telle que nous la possédons, est donc le résultat de la mise bout à bout de traits empruntés à la biographie de deux personnages différents. C'est ainsi, on le sait, que la vie de S. Patern, évêque de Vannes, a été fabriquée à l'aide de traits empruntés à la biographie de deux autres personnages du même nom, un évêque d'Avranches et un évêque du pays de Galles. Dans ces conditions, je crois qu'il y a lieu de revenir à l'hypothèse émise jadis par M. Gaidoz (2), et de retrancher encore de la vie de S. Malo tout ce qui concerne ses rapports avec S. Brendan, l'auteur ayant identifié très probablement à tort S. Macoux, honoré à Saintes, et S. Mochuda, disciple de l'Irlandais S. Brendan. Cette élimination nous amène d'ailleurs à cette autre conclusion que tout ce que l'on a dit du séjour de S. Brendan dans le pays de Galles est dépourvu de toute valeur historique et repose simplement sur la confusion de S. Mochuda, d'une part avec s. Macoux, de l'autre avec s. Malo.

J'ajoute enfin que je suis complètement d'accord avec M. Lot : 1[o] pour croire que le rapport de parenté établi par le biographe de S. Malo entre son héros d'une part, S. Magloire et S. Samson de l'autre, est absolument contraire à la vérité historique et n'a d'autre but que de placer S. Malo sur la même ligne que les deux grands évêques de la région évangélisée par lui, lesquels ont vécu assez longtemps avant lui ; 2[o] pour admettre que le nom du père du saint, Guento, n'est autre que la personnification du pays de Gwent dont S. Malo était pro-

(1) *Association bretonne*, Année 1904, page 162.
(2) *Revue Celtique*, tome VI, page 384.

bablement originaire. M. Lot fait remarquer que le nom de la mère du saint, Darwala, ressemble au nom de lieu armoricain Derval. Je serais donc tenté de croire que nous sommes ici encore en présence d'une indication géographique transformée en indication généalogique, et qu'il faut interpréter les expressions : *Malo, fils de Gwento et de Darwala*, comme signifiant, Malo, né à Darwala au pays de Gwent.

L'existence d'un S. Malo ayant vécu au pays d'Alet étant admise par M. Lot, je ne vois pas pourquoi on effacerait de sa biographie ce qui ne peut se rapporter ni à S. Mochnda ni à S. Macoux. Il reste évidemment peu de chose, mais ce peu de chose a le mérite de n'être en rien contraire à l'histoire. Malo, né au pays de Gwent, a fort bien pu être élevé dans le monastère voisin de Nantcarvan, être consacré évêque dans l'île de Bretagne, passer ensuite en Armorique et se trouver en rapports avec un chef breton nommé Hailoch. M. Lot qui admet que cet Hailoch est le même que le Haelomus dont S. Méen eut à se plaindre, croit que le biographe de S. Malo a emprunté ce nom à la biographie de S. Méen. C'est là, je l'avoue, un point de détail sur lequel je ne puis être d'accord avec le savant historien. Le biographe de S. Méen faisait de Haelomus un méchant homme qui mourut dans l'impénitence, le biographe de S. Malo en fait un méchant homme qui se convertit. Il me semble qu'il y a là l'écho de deux traditions différentes à l'égard d'un homme qui n'avait pas montré de dispositions identiques pour les deux saints en question. Si l'un des deux récits avait été copié sur l'autre, le chef breton aurait dans tous les deux la même physionomie. Est-ce là tout ce que nous savons de S. Malo? Qu'il me soit permis de hasarder ici une conjecture qui nous permettrait de compléter quelque peu ces renseignements succincts. Je crois en effet que S. Maelmon et S. Malo ne sont qu'un seul et même personnage. Tous deux ont été évêques au pays d'Alet; tous deux ont été en rapports avec le roi breton Judicaël, et les termes dans lesquels Ingomar cité par Le Baud parle de l'intimité de Judicaël et de S. Maclou ressemblent fort aux termes dans lesquels un fragment de la vie latine de S. Judicaël publié par M. de la Borderie d'après le manuscrit latin 9889 de la Bibliothèque nationale parle de l'intimité de Judicaël avec le bienheureux Maelmo.

Maelmon ou Malo aurait donc vécu dans la première moitié

du VIIe siècle. Il aurait été le contemporain de S. Macoux de Saintes et cette contemporanéité a peut-être aidé à confondre les deux saints.

II. — Le Monastère de S. Maëlmon

M. de la Borderie, parlant (1) des fondations pieuses de S. Maëlmon, en nomme deux principales : un monastère appelé Lan Mailmon lequel aurait été situé à peu de distance du Couesnon, et un hôpital où le roi Judicaël venait de temps en temps visiter le saint ; il ajoute qu'il a été jusqu'ici impossible de déterminer l'emplacement de ces deux établissements. Or il existe, dans le canton de Saint-Méen, une commune appelée autrefois Saint-Meamon, et aujourd'hui Saint-Malon ; on sait que Judicaël aimait beaucoup cette région, puisque c'est au monastère de Saint-Méen qu'il voulut finir ses jours. Il me semble que l'emplacement de l'hôpital de S. Maëlmon est tout indiqué à Saint-Malon.

Le monastère de Lan Mailmon n'est-il pas la même chose que l'hôpital de S. Maëlmon ? Le seul texte sur lequel M. de la Borderie se soit appuyé pour affirmer que ce monastère était situé près du Couesnon, est un passage de la vie de S. Judoc publié par dom Morice, où il est dit que ce prince ayant rencontré près du monastère de Lan Mailmon une caravane de pieux pèlerins, se joignit à eux et franchit le Couesnon en leur compagnie. La traversée de cette rivière eut-elle lieu aussitôt, ou n'est-elle qu'un des incidents du voyage? Rien dans le texte ne permet de déclarer l'une de ces deux suppositions mieux fondée que l'autre, et nous ignorons donc à quelle distance Lan Mailmon se trouvait du Couesnon. Judoc, frère de Judicaël, ne devait-il pas plutôt fréquenter les environs de Saint-Méen que les rives du Couesnon. La vraisemblance ici encore nous reporte donc vers Saint-Malon.

III. — S. Goulven

S. Goulven, en latin Golvinus, mena en Bretagne une vie érémitique ; il mourut à Rennes où, dit son biographe latin, il s'était rendu pour affaires, il y fut enterré et ses reliques y ont toujours

(1) *Histoire de Bretagne*, tome I, page 85.

été honorées. Sur ce point, toutes les traditions sont d'accord. Elles s'entendent également sur le nom de la localité où était son ermitage, *plebs Desiderii*, dit la tradition léonaise représentée par une biographie latine du XIIIe siècle, S. Didier dit la tradition rennaise, recueillie au XVIe siècle par d'Argentré, mais là on cesse de s'accorder; *plebs Desiderii* est dans l'évêché de Léon, disent les uns, c'est aujourd'hui la paroisse de Plouider, S. Didier est dans l'évêché de Rennes, disent les autres, c'est une paroisse du canton de Chateaubourg. De quel côté est la vérité?

Des deux côtés, a répondu M. de la Borderie qui, cédant une fois de plus à sa constante préoccupation d'étoffer le plus possible la vie de nos saints bretons a mis bout à bout les deux traditions, sans paraître choqué de l'invraisemblance qu'il y avait à nous montrer S. Goulven choisissant successivement deux paroisses du même nom aux deux extrémités de la Bretagne pour y mener le même genre de vie. On oserait à peine défendre un pareil système s'il était appuyé sur des textes anciens et sérieux. Que dire du moment où il ne repose sur aucun texte et où il est même en contradiction avec la seule biographie détaillée qui nous soit parvenue de S. Goulven. Une pareille conciliation est impossible. De toute nécessité il faut opter.

J'avoue que je m'étais d'abord laissé influencer par l'estime que M. de la Borderie accordait à la biographie latine du saint. Aussi dans mes *Notes pour servir à l'Histoire des Saints de Bretagne* (1) avais-je écarté la tradition rennaise que je considérais alors comme un simple démarquage de la tradition léonaise, occasionné par la présence à Rennes des reliques du saint. Obligé de sacrifier l'une des deux traditions, je pencherais aujourd'hui à sacrifier la tradition léonaise. Qu'un ermite, voire même qu'un évêque du pays de Léon soit venu mourir à Rennes et que son corps n'ait pas été rapporté dans son pays, voilà en effet une première chose qui paraît invraisemblable, tandis qu'il est tout naturel qu'un ermite du pays de Rennes soit mort et ait été enterré dans la ville la plus voisine de son ermitage. En second lieu, le culte de saint Goulven n'est point ancien dans le pays de Léon : il n'est pas mentionné dans les litanies léonaises du XIe siècle, contenues dans le missel de S. Vougai où figurent cependant des saints beaucoup moins connus que lui. Enfin, sa

(1) *Association bretonne*, année 1904, p. 158.

biographie latine qui représente la tradition léonaise est, à la bien examiner, un document fort sujet à caution. Elle paraît bien appartenir à ce groupe de productions littéraires rédigées aux XIIIe et XIVe siècles pour le plus grand honneur du pays de Léon, destinées à revendiquer pour cette région l'honneur d'avoir été le théâtre de tous les événements importants de la vieille histoire bretonne et reposant sur l'identification des deux mots Letavia et Leonia, de sorte que tous les évènements qui, d'après les anciennes traditions, se passaient en Letavia étaient censés dorénavant se passer en Leonia. Le biographe de saint Goulven émet positivement cette assertion ; nous pouvons donc en conclure que s'il a eu sous les yeux un texte où il était dit que Goulven avait vécu en Létavia, c'est-à-dire en Armorique, il en a conclu qu'il avait vécu en Léonia, c'est-à-dire au pays de Léon. Il ne lui a pas dès lors été difficile de trouver une paroisse dont le nom ressemblât au nom du S. Didier où avait vécu Goulven : ce fut pour lui la paroisse de Plouider, et une fois cette identification établie et le culte du saint implanté sur ce territoire, la piété populaire se chargea de retrouver dans tous les environs les traces du patron de la paroisse.

Quelques-unes de ces localisations ont en effet un caractère apocryphe qui, loin d'authentiquer les assertions du biographe, contribuent au contraire à jeter le doute sur leur valeur. Comment veut-on par exemple que le village actuel de Kermaden ait gardé le souvenir de l'unique serviteur de S. Goulven, ce Madenus dont après M. de la Borderie j'ai eu tort de faire un saint, car le biographe ne lui attribue nulle part les qualificatifs de saint ou de bienheureux ? Kermaden ne me paraît guère pouvoir remonter au VIe siècle et le serviteur de S. Goulven n'est représenté nulle part comme le propriétaire d'un domaine distinct. D'ailleurs, M. J. Loth, en établissant à l'encontre de M. de la Borderie (1), que Lesneven n'avait rien à voir avec Even, et que le biographe de S. Goulven avait commis là une fausse étymologie, nous a par là même mis en garde contre les autres identifications de ce vieil écrivain. Toute la biographie léonaise de S. Goulven est donc à rejeter dans le domaine de la fable, ce qui ne veut pas dire que l'auteur ait inventé les noms de Glandavus, de Gologuena, de Godiamus et de Madenus, mais simplement qu'il a déplacé le vrai cadre géographique de la vie de son héros.

S. Goulven n'a donc très probablement pas été le successeur

de S. Paul sur le siège de Léon, d'autant que la façon dont son biographe nous montre Cetomerinus administrant le diocèse entre la mort de S. Paul et l'acceptation de Goulven, est des plus étranges et n'a évidemment d'autre but que de concilier l'épiscopat de Goulven avec la tradition contradictoire qui faisait de Cetomerinus le successeur de S. Paul. Mais s'il n'a pas été évêque de Léon, a-t-il été du moins revêtu de la dignité épiscopale. Il est bien remarquable que tous nos livres liturgiques lui donnent ce caractère, le missel du chancelier Ynisan de 1457 comme le missel rennais de 1485, et le bréviaire de Léon de 1516 comme le bréviaire de Dol de 1519? Aurait-il été par hasard évêque de Rennes et serait-ce à ce titre que la cathédrale de Rennes possédait la totalité de ses reliques, « *totum corpus?* Ou bien a-t-on conclu de la possession de ces reliques par une cathédrale au caractère épiscopal de notre saint? Ce sont là deux hypothèses entre lesquelles je n'ose me prononcer.

(*A suivre*).

Vte Ch. de la Lande de Calan.

(1) *Revue Celtique*, tome XXII, page 114.

LES CHANTS DE NOCES

DU BARZAZ BREIZ

Traduits en vers français, avec Etude critique sur une partie du texte.

I

LA DEMANDE EN MARIAGE

LE BAZVALAN (1).

Bonheur et joie, au nom et du Père et du Fils,
Au nom de l'Esprit-Saint, aux gens de ce logis !
Je vous souhaite, à vous comme à tous ceux que j'aime,
Plus de bonheur, hélas ! que je n'en ai moi-même.

LE BREUTAER (2).

Qu'est-ce donc, mon ami, qui trouble ton repos,
Et pourquoi nous tiens-tu de si tristes propos ?

LE BAZVALAN.

Auprès de mon pigeon ma petite colombe
(Ce souvenir toujours sur mon âme retombe !)
Ma colombe chérie était au colombier.
Prompt comme un coup de vent, voilà que l'épervier
S'abat ; elle s'enfuit de frayeur éperdue,
Et depuis je ne sais ce qu'elle est devenue.

LE BREUTAER

Ah ! oui-da ! Mais, mon cher, pour un homme affligé
Ton costume pimpant n'est pas trop négligé ;
Tes blonds cheveux lissés avec soin sur ta tête,
Par ma foi, l'on dirait que tu t'en vas en fête !

(1) « C'est, en général, un tailleur qui est le *bazvalan*, ou messager d'amour du jeune homme, près des parents de la jeune fille ; il a souvent pour caducée, dans l'exercice de ses fonctions, une branche de genêt fleuri... ; de là vient le nom qu'il porte. » Vicomte H. de la Villemarqué, *Barzaz Breiz*, édition de 1867, p. 411. On peut voir sur ce mot mon *Glossaire moyen-breton*, 2e éd. 430, et *Revue Celtique*, XX, 202.

(2) « Avocat, plaideur, défenseur. »

LE BAZVALAN

Assez, je vous en prie, ami ; ne raillez pas.
Dites, est-elle ici ? Je n'ai plus ici-bas,
Je n'ai plus désormais de bonheur en ma vie
Si je ne trouve point ma colombe chérie.

LE BREUTAER

Elle n'est pas ici, ni ton pigeon non plus ;
Ni l'un ni l'autre : aucun de nous ne les a vus.

LE BAZVALAN.

Dis-tu bien vrai, jeune homme ? En passant par la rue,
Près de cette maison des personnes l'ont vue
Du côté de ta cour, légère voltiger
Et même, m'a-t-on dit, descendre en ton verger.

LE BREUTAER.

C'est celui d'un voisin ! on n'a vu dans le nôtre
Colombe ni pigeon : pas plus l'une que l'autre.

LE BAZVALAN

Mon pauvre pigeon blanc, il va mourir, hélas !
Si sa compagne est morte ou ne s'en revient pas.
Oui, le pauvret mourra si sa compagne est morte.
Mais je m'en vais un peu voir à travers la porte.

LE BREUTAER.

Halte-là ! chez les gens on n'entre pas ainsi.
Je vais moi-même voir ; vous m'attendrez ici.

Il entre dans la maison, et revient un moment après.

Je viens de mon courtil. Votre colombe blanche,
Je n'en ai pas vu trace, ami ; mais en revanche,
Des fleurs, encor des fleurs : cela ne manque pas.
J'ai vu s'épanouir églantine et lilas ;
Mais ce qui m'a frappé surtout, c'est une rose
En un coin du hallier tout fraîchement éclose.
Je vais vous la chercher, tenez, si vous voulez,
Pour rendre un peu de joie à vos esprits troublés.

Il entre une seconde fois dans la maison, puis revient en tenant une petite fille par la main.

LE BAZVALAN.

Charmante fleur, vraiment ! gentille, et bien capable
De réjouir un cœur de son odeur aimable.
S'il était la rosée, oui, mon ramier, bien sûr,
Se laisserait tomber dans son calice pur.

Après une pause.

Mais je monte au grenier ; car c'est là que peut-être
L'oiseau timide s'est glissé par la fenêtre.

LE BREUTAER.

Non, l'ami ; j'y serai grimpé plus promptement ;
Attendez un peu, c'est l'affaire d'un moment.

Il revient avec la maîtresse de maison.

Je reviens du grenier, j'ai là-haut fait ma ronde ;
Pas de colombe encor, non, pas le moins du monde ;
J'ai trouvé seulement et pour toi, mon garçon,
J'ai pris cet épi mûr, débris de la moisson.
Bien volontiers je t'en fais don, sur ma parole ;
Ornes-en ton chapeau, va-t'en, et te console !

LE BAZVALAN.

Autant qu'il est de grains dans cet épi doré,
Autant sous ma colombe heureuse je verrai
De petits se presser à l'abri de son aile ;
Elle au milieu du nid, si candide et si belle !

Après une pause.

Aux champs...

LE BREUTAER.

Je ne veux pas du tout que vous alliez.
Y pensez-vous, l'ami ? salir vos beaux souliers !
Je vais moi-même voir, j'y vais à votre place.

Il revient avec la grand'mère.

De la colombe encor je n'ai pas vu de trace :
Seulement, au milieu du feuillage entassé
J'ai trouvé sous un arbre et pour vous ramassé
Toute jaune et ridée, une pomme reinette.
Tenez, il la faudra mettre en votre pochette.
Vous la ferez manger à votre cher pigeon ;
Il ne gémira plus ensuite : c'est si bon !

LE BAZVALAN.

Voilà bien des cadeaux ; je vous en remercie.
Un bon fruit, que sa peau soit ridée ou jaunie,
Ne perd pas pour cela son agréable odeur.
Mais je n'ai point envie ou de pomme ou de fleur
Ou d'épi : je veux voir ma colombe que j'aime,
Et je vais à l'instant pour la chercher moi-même.

LE BREUTAER.

Seigneur Dieu ! que ce gars est donc un homme fin !
Viens avec moi, mon cher, tu l'emportes enfin.
Ta petite colombe, elle n'est pas perdue :
Je la gardais, je veux qu'elle te soit rendue.
Dans ma chambre une cage en ivoire luisant
A ses riches barreaux mêlés d'or et d'argent ;
C'est là qu'elle est, avec sa parure qui brille,
Vive, alerte et joyeuse en sa grâce gentille.

Le bazvalan est introduit ; il s'assoit un moment à table, puis va prendre le fiancé. Aussitôt que celui-ci paraît, le père de famille lui remet une sangle de cheval qu'il passe à la ceinture de sa future. Tandis qu'il boucle et qu'il délie la sangle, le breutaer chante :

II

LA CEINTURE

J'ai vu, comme j'allais à travers la prairie,
Une jeune cavale et joyeuse et jolie.

— Toute chose, garçon,
S'achève à sa façon :
Le toit fait la maison,
La faux fait la moisson,
Et l'air fait la chanson ! —

Or elle ne songeait qu'à bien, j'en réponds, certe :
A courir par la prée, à paître l'herbe verte,

— Toute chose, etc.

Et librement s'ébattre, et lasse de sa course
A s'abreuver à l'eau limpide de la source.

Mais comme elle y plongeait encor sa bouche avide,
Un jeune cavalier passe d'un pas rapide
Sur la route : bien fait, de tournure gentille,
Beau, vif ; avec l'argent l'or sur ses habits brille.
La cavale l'a vu venir d'un pied agile,
L'étonnement muet la retient immobile ;
Puis elle s'est vers lui doucement dirigée ;
Sa tête fine au bord du clos s'est allongée.
Le jeune homme à son tour approche et la caresse,
Mêle ses blonds cheveux à sa crinière épaisse ;
Et quand avec douceur sa bouche au front la baise
Elle frémit, charmée, et ne se sent pas d'aise ;
Alors il l'a bridée, et sa main qui la flatte
Sous la sangle a serré sa taille délicate.

— Toute chose, garçon,
S'achève à sa façon :
Le toit fait la maison,
La faux fait la moisson,
Et l'air fait la chanson ! —

III

LA CHANSON DE TABLE (1)

— O notre sainte Dame honorée à Plévin !
Je vois le soir, je vois encore le matin
En me levant, du toit d'une maison aimée
Chaque jour vers le ciel s'élever la fumée :
C'est la maison de celle, hélas ! dont la rigueur
Accable d'un chagrin bien lourd mon pauvre cœur.
Il faut que j'aille voir la belle que j'adore ;
Chez elle, s'il se peut, que je lui parle encore ! —

Menant paître au champ neuf ses vaches, ce matin,
Loïzaïc Alan chantait un gai refrain.
Plus vive qu'un oiseau gazouillant sur la branche,
Elle avait sur son front levé sa coiffe blanche ;

(1) Donnée par H. de la Villemarqué comme exemple de ce qu'on chante aux repas de noces.

Son œil est bleu d'azur, c'est comme un coin du ciel,
Ses beaux cheveux bouclés, couleur d'or et de miel ;
Sa joue est rose ainsi que la fleur de l'érable ;
Mais nul, dit-on, n'a d'elle un accueil favorable.
Or pendant qu'elle était montée à l'échalier
Pour ouvrir la barrière au troupeau familier,
Elle aperçut Piarric, le beau Piarric qui l'aime,
Marchant par la vallée en une hâte extrême.

PIARRIC.

Ma douce, c'est l'amour qui m'a mis en chemin.
Je m'en allais chez vous demander votre main.
Aurai-je la réponse aimable que j'espère,
Que votre mère fit jadis à votre père ?

LOÏZAÏC.

Je répondrai, jeune homme, et ne cacherai rien
Puisque vous me parlez si gentiment, si bien ;
Et sans plus de détours ni de cérémonie
Je vous le dis tout net : jeudi je me marie.
Sur la place du bourg on voit maint ouvrier
Pour ma noce, fixée à jeudi, travailler ;
Ils font des escabeaux par douzaine, et des tables
Où paraîtront jeudi des mets fort présentables.
Vous arrivez trop tard : c'est jeudi le grand jour.
Un autre en mon courtil sema la fleur d'amour.

PIARRIC.

C'est moi qui l'y semai le premier, chère amie.
Vous l'avez arrachée, elle est en vous flétrie,
Mais elle vit toujours en moi : penser à vous
Et le jour et la nuit c'est mon soin le plus doux.
Votre haleine qui passe aux fentes de ma porte
M'éveillant en sursaut, de bonheur me transporte.
Près du seuil que souvent touchent vos pieds chéris
J'ai passé tout en pleurs plus de cinquante nuits
Battu des vents, et l'eau découlant goutte à goutte
De mes habits trempés (vous l'ignoriez sans doute).
Trois fois des souliers neufs à mes pieds tour à tour
Se sont usés, ma mie, à vous faire la cour ;
J'étrenne une autre paire, et je ne puis entendre
Un dernier mot de vous !

LOÏZAÏC.

C'est trop vous faire attendre.
Hé bien ! mon dernier mot, écoutez, le voici.
On peut par trois chemins aller chez vous d'ici :
Prenez-en un, sans en chercher un quatrième,
Et ne revenez plus.

S'en allant, triste et blême.
Comme la mort : — Au lieu du bouleau du vainqueur
Je t'ai cueilli, dit-il, coudrier de malheur (1) ! —

IV

LE CHANT DES PAUVRES (2).

Au ciel saint Pierre, un jour, disait au doux Sauveur :
— Irez-vous faire un tour en Bretagne, Seigneur ?
— Mais non, je n'irai pas ; et qu'y ferais-je, Pierre ?
Les corps et les esprits y sont sains, l'eau légère. —
A la Vierge saint Jean disait au paradis :
— Irez-vous des Bretons visiter le pays ?
— Un de mes grands amis m'invite : eh oui, sans doute,
J'y vais ; il faut demain que je me mette en route. —

C'étaient à Plouigneau, le lendemain matin,
Et des cris d'allégresse et des chansons sans fin,
Et les sonneurs sonnaient, sonnaient à pleine tête.
Le bourg entier était chez un brave homme en fête,
Chez un chef de maison riche et compatissant
Qui pour la pauvreté fut toujours bienfaisant.
Aussi de son bon cœur le ciel le récompense :
Plus il fait des heureux, plus il est dans l'aisance.

(1) « Le lendemain de la noce est le jour des pauvres : il en arrive par centaines... Ils mangent les restes du festin de la veille ; la nouvelle mariée... sert elle-même les femmes, et son mari les hommes. Au second service, celui-ci offre le bras à la mendiante la plus respectable, la jeune femme donne le sien au mendiant le plus considéré de l'assemblée, et ils vont danser avec eux... On commence en général par une ronde en l'honneur de l'épousée. J'ai entendu chanter à cette occasion une naïve légende allégorique qui est un appel délicat la charité. » *Barz. Br.* 424.

(2) Voir, plus loin, les notes sur cette pièce.

Or ce chef de famille avait pour héritier
Un gars de dix-huit ans qu'il allait marier ;
En l'honneur de ce digne objet de sa tendresse
Il voulut voir chez lui tout le monde en liesse :
Il avait invité parents, amis, voisins,
Et les pauvres, qui sont les grands amis des saints.
Bien avant dans la nuit, comme ils étaient à table,
Une femme en haillons chétive et misérable
Tenant un jeune enfant pressé contre son sein
Arrive, les pieds nus, et lasse du chemin.
— Vous qui venez si tard, soyez la bienvenue,
Pauvre mère ! — Et prenant la main de l'inconnue
Le chef de la maison, la soutenant un peu,
Tremblante la conduit auprès du joyeux feu,
Afin qu'à sa chaleur l'hospitalière flamme
Réconforte à la fois et l'enfant et la femme.
L'enfant aux invités souriait gentiment
Mais tous deux ne voulaient prendre aucun aliment.
— Pourquoi donc refuser boisson et nourriture?
C'est avec grand plaisir qu'on vous sert, je vous jure ! —
Elle dit : — Je n'ai faim ni soif, et si je viens
C'est pour vous témoigner ma tendresse, chrétiens,
Car vous ne m'avez pas en ce jour oubliée,
Oh ! non, et de grand cœur vous m'avez conviée
A venir assister à ce festin si doux.
C'est un bonheur pour moi d'être au milieu de vous,
Et pour mon fils Jésus autant que pour moi-même
Voir d'aussi bonnes gens, c'est un plaisir extrême.
Nous ne sommes jamais connus que de celui
Dont l'aumône adoucit la misère d'autrui.
Ah ! que votre maison soit mille fois bénie !
A vous revoir un jour, là-haut, dans la patrie ! —

Ce chant nouveau fut fait au palais du bon Dieu
Devant la Trinité, Bretons, dans le ciel bleu,
Sous un buisson chargé des plus suaves roses
Qu'on voie aux frais bosquets du paradis écloses.

V

LE CHANT DE LA FÊTE DE L'ARMOIRE (1).

LE JEUNE HOMME.

Belle veuve, écoutez mes doux propos d'amour.
Il faut vous décider : il est temps qu'en ce jour
Vous me disiez enfin ce que vous voulez faire,
Et que vous répondiez à votre amant sincère.

LA VEUVE.

Je ne me marirai jamais plus, et le deuil
Désormais me suivra jusque dans mon cercueil.
A mon premier époux je veux rester fidèle
Et partir pour le cloître où le bon Dieu m'appelle.

LE JEUNE HOMME.

Au cloître ! y pensez-vous ? Vous ne le ferez pas.
Laissez, qu'à mon hameau je conduise vos pas.
Va-t-on cacher les fleurs dans des prisons bien closes ?
Non, c'est pour les jardins que fleurissent les roses.

LA VEUVE.

Si la rose au jardin est faite pour fleurir,
Dans le champ du repos l'if doit vivre et mourir ;
Et moi, pour soulager ma tristesse profonde
J'ai choisi comme époux le créateur du monde.

LE JEUNE HOMME.

Douce belle, oubliez ce projet affligeant.
Tenez, je vous fais don de cet anneau d'argent ;
C'est le gage assuré d'un amour fort et tendre.
Voulez-vous avancer votre doigt pour le prendre ?

(1) « En Léon... le jour le plus gai des noces est le troisième, où l'on porte chez le mari l'armoire de la jeune femme... Il y a une chanson que j'ai entendue au banquet qui suit la cérémonie... : c'est un dialogue entre une veuve et un jeune homme qui la demande en mariage » *Barz. Br.* 427. « Singulier motif de chanson de noces ! » remarque plus loin l'auteur.

LA VEUVE.

Non, gardez votre bague ; il n'en est plus pour moi
Que celle du Seigneur, car lui seul a ma foi.

LE JEUNE HOMME

Vous voulez donc, hélas ! vous voulez avant l'heure
Que rebuté par vous, ô madame, je meure ?

LA VEUVE.

Mais, jeune homme, je tiens à vous dédommager
Du temps que vous fait perdre un espoir mensonger ;
Du temps que vous avez perdu dans l'espérance
De passer à mon doigt l'anneau de l'alliance ;
Et je vais nuit et jour prier qu'au paradis
Nous nous trouvions enfin tous les deux réunis.

E. ERNAULT.

(*A suivre*).

HISTOIRE DE
NOTRE-DAME DE ROSTRENEN
ET DE
SON PÈLERINAGE
(1300-1907)

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DU PÈLERINAGE

AVANT-PROPOS

C'était à l'aurore du XIVe siècle, de ce siècle héroïque, qui, plus peut-être que tout autre, est demeuré célèbre dans les fastes de notre histoire nationale. La Bretagne, en effet, fut alors déchirée, durant vingt-cinq années, par une lutte fratricide, appelée guerre de la Succession de Bretagne. Cette lutte se déroula, sanglante, entre un héros, Jean de Montfort, et un saint, Charles de Blois, pendant que les Bretons s'entr'égorgeaient sous la bannière de leurs seigneurs, partagés en deux camps ennemis, et que la France et l'Angleterre jetaient leur épée dans la balance où se jouaient en ce moment, le sort et les destinées de notre petite patrie.

Le parti breton l'emporta sur le parti français par la défaite et la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray.

Au début du XIVe siècle, la belle et riche baronnie de Rostrenen, située au centre de la Basse-Bretagne (1), avait pour sei-

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

gneur Pierre IV, sire de Rostrenen, époux de Nicole de Vitré. C'était un bon et dévot seigneur qui contribua à nombre de pieuses fondations, parmi lesquelles celle du couvent des Jacobins de Guingamp (1) où il fut inhumé le 11 mars 1807 (2). Son sceau, reproduit par Dom Morice, est « *D'hermines à 3 faces de gueules* (3).

En son riche et antique château de Rostrenen, Pierre IV recevait d'illustres et nobles hôtes, parfois aussi son toit abrita de saints personnages. C'est ainsi que le bienheureux saint Yves, voyageant de ville en ville, de château en château, pour recueillir des subsides en vue de la construction de l'église de Lan-Tréguier, s'arrêta un jour au château de Rostrenen. Laissons parler Albert Le Grand :

« Saint Yves ayant eu advis que dans la forest de Rostrenen y avoit de beaux arbres, alla trouver le seigneur Pierre de Rostrenen pour luy en demander quelques uns et obtint de luy permission d'en prendre autant qu'il luy en faudroit à son choix.

« Saint Yves le remercia et s'en alla à la forest, choisit grand nombre de beaux arbres, les fait marquer et abattre, mais, comme la cour des grands est d'ordinaire remplie de flatteurs, aucuns de ce métier qui avoient ouï saint Yves faire cette démande au seigneur et l'eussent bien voulu dès lors faire éconduire, mais n'avoient osé en présence du saint, le lendemain dirent au seigneur qu'il étoit bien simple de se laisser ainsi affronter par cet hypocrite, que sous prétexte de bâtir l'église de Lan-Tréguier, il amassait un grand argent et qu'abusant du pouvoir qu'il avoit eu, il avoit abattu deux fois plus d'arbres qu'il n'en falloit pour cest édifice et des plus beaux qui fussent en toute la forest.

« Ce seigneur croyant trop aisément aux faux rapports de ces garnements, se mit en colère contre le sainct, et, quand il s'en fust retourné le remercier, le tança rudement et luy dit même quelques injures et mots de travers. Saint Yves endura patiemment cette attaque et respondit seulement que c'estoit pour le service d'un seigneur qui estoit riche et puissant pour le récompenser et qui ne manquoit jamais à récompenser ceux qui se monstroient libéraux à luy bastir et orner des temples ; au reste, que la chose n'estoit pas comme on la luy faisoit entendre

(1) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, I, 209.
(2) Dom Lobineau, 74.
(3) Dom Morice, n° 95.

que le lendemain matin il lui feroit voir qu'il n'avoit pas prins un seul pied plus qu'il n'en falloit pour l'édifice, au dire des ouvriers qu'il avoit amenés.

« Le lendemain donc, la messe ouye dans la chapelle du chasteau, saint Yves et le seigneur de Rostrenen, son train et les ouvriers allèrent à la forest voir les arbres qu'il avoit abattus et marqués et trouvèrent (chose miraculeuse) que sur le tronc de chacun arbre qui avoit été coupé le jour précédent, ceste nuit estoit creu trois arbres beaucoup plus beaux que ceux que l'on avoit coupés, de sorte que, si on en avoit coupé vingt, il s'en trouvoit soixante.

« Le seigneur de Rostrenen, ayant veu ce miracle, se jeta aux pieds de saint Yves, et lui ayant demandé pardon, luy permit d'en prendre tout autant qu'il aurait affaire ».

Le récit des Bollandistes (1) relatant ce fait miraculeux ajoute : « Les arbres venus sur les troncs des arbres coupés par les ouvriers de saint Yves sont plus nombreux et plus gros que ne le permet la nature. Mais aussi ils mettent cinq ans pour atteindre cette grosseur.

Ce miracle accompli par l'« Avocat des pauvres » au pays de Rostrenen était en quelque sorte le prélude d'une série de faits merveilleux qui, peu de temps après, devaient attirer l'attention de tous sur ce coin privilégié de la Cornouaille bretonne. L'heure approchait où la Reine du ciel allait y manifester sa puissance.

(1) *Acta sanctorum*, Vita. S. Yvonis, t. IV.

I. — ORIGINE DU PÈLERINAGE

On était au mois de décembre de l'année 1300. La neige avait étendu, sur la pauvreté de la lande bretonne, les splendeurs de son manteau à l'éclatante blancheur et chaque brin d'ajonc s'était paré de diamants étincelant au soleil d'hiver. A quelques pas des douves du château de Rostrenen, un fait singulier, prodigieux, inexplicable, attirait, depuis quelques années, l'attention des habitants de la bourgade qui s'était formée à l'abri de la forteresse. Emergeant d'un buisson d'aubépine, un superbe rosier, non content de se couvrir de feuilles et de fleurs en la belle saison, se revêtait de sa superbe parure « *même au cœur de l'hiver* (1). En dépit des neiges et des frimas, des roses au suave parfum ne cessaient d'éclore au milieu des épines. A quelle puissance attribuer cette dérogation aux lois ordinaires de la nature ? D'où venait un semblable prodige ? Depuis longtemps peut-être, chacun se posait cette question, sans parvenir à la résoudre. Ce jour-là, cependant, on devait en avoir la miraculeuse explication. Mu, sans aucun doute, par une inspiration d'En-Haut, visité peut-être par une mystérieuse apparition, un habitant de la petite cité résolut d'explorer les alentours du merveilleux rosier. Il fouille le buisson d'aubépine et bientôt, la pioche à la main, commence à creuser le sol pour en découvrir les racines, quand, soudain, à ses regards étonnés apparaît une statue en buste de la Vierge, sculptée dans un cœur de chêne et dans un état d'admirable conservation !... Il appelle, on accourt, et bientôt la merveilleuse nouvelle se répand dans la bourgade, au château du seigneur, en la demeure du chapelain et dans les paroisses du voisinage.

Chacun veut contempler, de ses propres yeux, l'Image miraculeuse de la Vierge que l'on a déposée sur un rustique piédestal, au milieu des roses hivernales de son buisson. C'est bien la rose entre les épines, la Rose mystique, que l'Eglise célèbre dans ses hymnes et dans ses cantiques. Et tous se prosternent émus. Puis le buste de Notre-Dame est solennellement transféré, au milieu d'une foule immense, à la chapelle du château, située à quelques pas de là, en attendant que de dévots seigneurs joi-

(1) Vieux cantique de N.-D. de Rostrenen.

gnant leurs libéralités à celles de toute la Cornouaille, aient élevé en l'honneur de Marie un temple plus digne de sa grandeur et de ses bienfaits.

Car, à dater de ce jour mémorable de la découverte du buste vénéré, les miracles succèdent aux miracles, les merveilles aux merveilles, sur cette terre bénie où la Reine du Ciel vient d'établir un de ses trônes.

Depuis quand, et comment cette statue reposait-elle en ces lieux ?.. Bien que la légende soit muette à cet égard on peut avancer, avec plus d'une chance de certitude, que cette image de la Vierge fut vénérée jadis dans l'un des premiers sanctuaires chrétiens de la région, et cachée, comme un trésor, par une main pieuse qui sut ainsi la soustraire aux profanations d'ennemis impies et barbares, peut-être de ces hommes du Nord, ou Normands qui, vers le IXe siècle, traversèrent notre pays comme un torrent dévastateur. Profanant et pillant tout ce qui se trouvait sur leur passage, ils ruinèrent la plupart des monastères dont l'influence chrétienne et civilisatrice s'étendait, bienfaisante, sur notre terre bretonne et dont les habitants durent s'enfuir à leur approche.

Le lieu de la découverte de la statue fut bientôt visité par de nombreux pèlerins et la fontaine qui avoisinait le miraculeux buisson, et dont les ondes limpides s'écoulaient en murmurant à travers la prairie, devint l'instrument de nombreuses guérisons. Un vieux cantique, composé, croit-on, au milieu du XVIIe siècle, relate en soixante couplets les principaux miracles accomplis par l'intervention de Celle que la voix du peuple avait tout de suite proclamée la *dame*, la souveraine de la cité Cornouaillaise : « *Notre-Dame de Rostrenen.* » L'un des premiers fut la guérison d'un enfant aveugle de naissance, fils d' « Yves Le Quévarec, boulanger et marchand » (1).

Sa mère le conduisait parfois, pour le promener, dans les prés avoisinant les douves de la forteresse. Un jour que, selon sa coutume, la pauvre femme laissait jouer librement le petit infirme sur le tapis de gazon, où ses chutes étaient sans danger, l'enfant se trouvait dans le voisinage du buisson miraculeux et près de la place même où avait été découvert le buste de la Vierge. Tout à coup, en dépit de son infirmité, l'infortuné se

(1) Vieux cantique de N.-D. de Rostrenen.

BUSTE DE N.-D. DE ROSTRÉNEN

UNIV. OF MICH.

dirige d'un pas ferme et rapide vers le bosquet fleuri en s'écriant : « Maman, maman ! donnez-moi des bouquets ? » (1) Tremblante, émue, incertaine encore de son bonheur, la pauvre femme court à la suite de son fils, lui cueille les fleurs sauvages, objet de sa convoitise, les lui donne et regarde, avec délices, les beaux yeux animés et souriants de son enfant aveugle qui désormais verra !... Saisie d'une inspiration subite, elle va au ruisseau, y puise de l'eau dont elle lave les yeux du petit infirme, et, persuadée enfin de sa guérison, elle court, elle vole pour l'annoncer à tous, à son époux, à ses amis, à ses voisins, à tous les échos d'alentour !..

II. — LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE ROSTRENEN

Plusieurs autres miracles succédant à celui-là augmentèrent, de plus en plus, la dévotion de nos pères, l'affluence des pèlerins. Quand vint l'anniversaire de la découverte du buste de Notre-Dame la foule accourut et visita pieusement le lieu du miracle, et ce concours de population fut sans doute la cause et l'origine de la foire du *Bot* ou du Buisson qui se tient chaque année à Rostrenen le premier mardi de décembre.

Mais la chapelle du château était devenue trop petite pour contenir l'affluence toujours croissante des dévots de Notre-Dame. D'autre part les dons affluaient aussi de toutes les parties de la Bretagne et le trésor de la Vierge du Buisson devenait suffisant pour élever à notre Reine un temple majestueux. Les pieux barons de Rostrenen prirent l'initiative de cette fondation et bientôt s'éleva la superbe collégiale dont nous ne pouvons admirer aujourd'hui que quelques restes, au milieu des modifications plus ou moins heureuses, apportées à travers les siècles, à l'édifice primitif. Ces restes, toutefois, sont assez beaux pour témoigner, avec le vieux cantique, de la générosité, de la foi et du génie de nos ancêtres :

« Le temple consacré à cette piété
Son élévation, sa grandeur, sa beauté

(1) *Ibid.*

Par de dévots seigneurs, fondateurs d'iceluy.
Se voit pompeusement érigé aujourd'huy
En chœur collégial et en canonicat
Par pouvoir concédé par le Pontificat » (1).

En effet les miracles succédant aux miracles, Pierre IX, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, vicomte du Faou, de Porhoët et de Pontrieux, sire de Carnoët, du Quelennec, du Ponthou et des Clés, obtint, en 1488, du pape Sixte IV, une bulle érigeant l'église de Rostrenen en collégiale et en paroisse. Ce document précieux, conservé jusqu'à nos jours, est des plus intéressants mais trop long pour que nous le transcrivions ici. Contentons-nous d'en analyser les principales dispositions.

Pierre, sire du Pont et de Rostrenen, au diocèse de Quimper, et Ronan de Coëtmeur, licencié en droit civil et en droit canon, recteur de la paroisse de Moëlou, dont faisaient partie le château de Rostrenen et la bourgade du même nom, demandaient au Souverain Pontife d'ériger en collégiale la chapelle de Notre-Dame pour laquelle le baron Pierre se sentait pénétré d'une grande dévotion. Ce seigneur se proposait de compléter, sur ses biens personnels, la dotation de la nouvelle collégiale et demandait que celle-ci fût élevée au titre d'église paroissiale, à laquelle serait annexée la chapelle de Saint-Jacques, située non loin de la forteresse.

Le Pape décida qu'il serait fait droit à toutes ces requêtes et mit, pour l'avenir, dans la dépendance de l'église collégiale de Rostrenen, celles de Kergrist (Moëlou) et de Saint-Jacques. Il créa un doyen, supérieur hiérarchique du chapitre et de la paroisse, plus six chanoines prébendés à qui Pierre s'engageait à fournir, ou assurer, une somme annuelle de 120 livres, soit, à chacun, une valeur de 20 livres en monnaie bretonne. En retour, Pierre et ses descendants en ligne directe reçurent du Pape le droit de présenter les candidats pour les dignités de doyen et de chanoine, dignités que leur conférait l'évêque de Quimper sur l'avis conforme du chapitre.

Ronan de Coëtmeur, recteur de Moëlou en Kergrist, appelé également René du Pont, quatrième frère du baron Pierre IX du

(1) Le vieux cantique place, à tort, en 1440, l'érection de l'église de Rostrenen en collégiale et en paroisse. La bulle porte bien la date de 1483.

Pont et de Rostrenen, fut le premier doyen de la nouvelle collégiale. Ce fut lui qui, envoyé à Rome par le Duc de Bretagne, en rapporta la bulle. L'abbé du monastère de Langonnet (situé à environ 18 kilomètres de Rostrenen) assisté du grand chantre et de l'archidiacre de Tréguier, conféra à Ronan de Coëtmeur l'investiture des biens temporels attachés à ses nouvelles fonctions.

Ce René, ou Ronan du Pont, n'était pas un petit personnage : il figure dans le deuil de Charles VIII, dans la transaction du Prince d'Orange avec le feu duc François II, son oncle, pour le partage de Catherine de Bretagne, sa mère, le 22 avril 1496. Il y signe comme maître des requêtes. De même, au contrat de mariage de Louis XII, roi de France avec la duchesse Anne, veuve de Charles VIII, figure la signature de « René du Pont, archidiacre de Plougastel, maistre des requestes et conseiller ordinaire de Bretagne » le 14 janvier 1498 (1). Sa signature se trouve encore en 1499, au contrat qui maintient les droits et privilèges du pays.

Pierre IX du Pont-l'Abbé après avoir fait ériger en collégiale et en paroisse l'église seigneuriale de Rostrenen, sous le vocable de Notre-Dame du Roncier, la dota richement et y fit faire d'importantes restaurations. On fondit les deux grandes cloches que l'on appelait « la cloche du midi et la cloche de l'horloge » et bientôt s'éleva dans les airs la flèche hardie qui, jadis, surmontait la tour de cette église et « *que Monsieur Jacques Hamon, fabrique de Nostre-Dame de Rostrenen, fist descendre, en 1649, attendu qu'elle penchait sur l'esglise et menaçoit ruine* (2). »

Il ne reste plus aujourd'hui que la moitié de la tour primitive dont la façade occidentale fut reconstruite en 1776.

Pierre IX, baron de Rostrenen et du Pont-l'Abbé, avait épousé le 19 décembre 1454, Hélène de Rohan-Guémené, fille de Louis I de Rohan, sire de Guémené, et de Marie de Montauban, et tient une place considérable dans l'histoire de son époque. Il joua un rôle particulièrement important dans la ligue formée en 1480 par les seigneurs bretons contre Pierre Landais, favori et ministre de François II, duc de Bretagne ; puis, en 1487, dans celle des seigneurs contre le Duc, entièrement gouverné par les étrangers qui disposaient souverainement de tout, au grand

(1) Dom Morice, *Pr.* III, p. 815.
(2) *Généalogie manuscrite des Barons de Rostrenen.*

détriment de la Bretagne (1). Mais le baron Pierre de Rostrenen fut aussi des premiers à se rallier au Duc de Bretagne, quand celui-ci, attaqué et en péril, dans la guerre commencée contre la Bretagne par la régente Anne de Beaujeu, fit appel à ses vaillants et loyaux seigneurs pour défendre l'indépendance de la province.

La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, livrée le 28 juillet 1488, fut funeste aux Bretons, malgré leur bravoure, et coûta la vie à Pierre du Pont-l'Abbé, comme au sire de Léon, fils du vicomte de Rohan ; à Vincent du Pont, frère de Pierre ; au sire de la Roche-Jagu, etc...

Le corps du dévot seigneur de Rostrenen fut tranporté solennellement en la collégiale qu'il avait fondée et inhumé dans le chœur de cette église. Or, « le 3 février 1716, les journaliers, per-
« çant dans le chœur de l'église de Rostrenen, trouvèrent dans
« une enfeüe de la seigneurie une bière de plomb dont l'ouver-
« ture ayant été faite devant Messieurs les doyens et chanoines,
« Messieurs les sénéchal et procureurs d'office et autres per-
« sonnes présentes, on trouva dans une autre bière de planches
« qui estoit enchâssée dans la précédente, un corps tout entier
« ayant ses cheveux, sa barbe, ses mains, même ses ongles, cé-
« pendant enterré depuis 1488 jusqu'à 1716, ce qui fait 228 ans,
« ce qui parut fort extraordinaire ; c'est le corps de Pierre du
« Pont, fondateur de l'esglise collégiale de Notre-Dame de Ros-
« trenen. On trouva ses armes escartelées de celles de Ros-
« trenen gravées sur une pierre grise. On trouva aussi la moitié
« d'une autre bière de plomb dans laquelle estoient seulement
« des ossements » (2).

III. — PENDANT LES GUERRES DE LA LIGUE

A la fin du XVIe siècle la Cornouaille bretonne jouissait d'une grande prospérité, quand éclata l'un de ces terribles fléaux qui, en peu de temps, transforment un pays heureux en un théâtre de ruines et de désolation. Les guerres de Religion vinrent ar-

(1) Dom Morice, *Hist. de Bret.*, II, 153, et II, 164.

(2) *Généalogie manuscrite des Barons de Rostrenen.* La seconde bière était peut-être celle d'Hélène de Rohan, épouse de Pierre, et qui lui survécut jusqu'en 1507.

rêter le progrès de la population, qui avait été un des traits caractéristiques de la première moitié du XVIe siècle. Le désordre administratif, uni aux querelles de partis, les déprédations et les excès commis par les gens de guerre, les proscriptions et l'émigration des protestants, firent perdre, à la plus grande partie de la France, tout ce qu'elle avait acquis de richesses et de bien-être depuis Charles VIII.

La misère régna de nouveau sur nos campagnes. Elle fut peut-être plus navrante en Bretagne que dans les autres provinces du royaume.

L'évêché de Cornouaille fut particulièrement éprouvé et devint la proie « des gens de guerre de l'ung et de l'autre party, tant estrangers Angloys, Espagnolz, Suisses, Lansquenetz que autres (1) », dit un document du temps, qui ajoute que « lesdicts gens de guerre, qui ont séjourné en icelles (paroisses), les ont oppressées, ravagées, foullées, vivant insollemment, inpossant sur ycelles leur aucthorittié privée » prenant le bétail « desdicts pauvres habitants desdictes parrouesses qui estoit toute leur nourriture... » prenant et vendant leurs terres, « de fasson que ce qui reste en vye, desdicts habittants dudict évesché, sont misérables, combien qu'ils soint en sy petit nombre que, de troys centz personnes qui estoinct auparavant lesdictes guerres, il n'en reste maintenant vingt, ayant esté contrainctz de quicter et habandonner leurs maysons et habitations, n'ayant durant ledit temps peu trouver aulcun surs accez, leurs terres demeurées en frische et non labourées.... en sorte que c'est l'endroict de tout le païs et duché de Bretaigne le plus pauvre et plus ruyné et plus désolé, et où les gens de guerre ont plus abondé que en nul aultre endroict dudit païs auquel evesché et paroesses les armées, tant de Sa Majesté que du contraire party Françoys et Estrangers ont demeuré, séjourné, passé vescu à discrétion avecque toute licence desbordée depuis le commencement de l'année mil cincq cents quattre vingtz traize jusques à l'année dernière. » (1598) (2).

La forteresse de Rostrenen soutint quatre sièges en trois ans (1591, 1592, 1593) de la part du duc de Mercœur et de don Juan de Reigle colonel des armées espagnoles en Bretagne.

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. Coll. des *Blancs-Manteaux*, vol. III, Anc. classement. Aujourd'hui Ms. Fr. 22311, f. 258 à 265.

(2) *Ibid.*

Le seigneur baron de Rostrenen était alors Toussaint de Beaumanoir, de l'illustre maison du capitaine des Trente. Il embrassa le parti de Henri IV et fut chargé du commandement de toute l'infanterie en Bretagne. Blessé au siège d'Ancenis, d'un coup d'arquebusade, il décéda à Rennes, des suites de sa blessure, le samedi 17 mars 1590, et son corps fut conduit à Rostrenen selon la volonté exprimée dans son testament « qu'il fit très catholiquement » (1).

Ce seigneur avait restauré le donjon du château de Rostrenen et les voûtes du rez-de-chaussée. Il ne laissait qu'une fille qui, à l'âge de quatre ans, devint baronne du Pont et de Rostrenen, vicomtesse du Faou, vicomtesse du Besso, et dame d'une infinité de châtellenies (2). Ce fut peu après, en 1592, vers la fin de juin, que le château de Rostrenen fut pris par les royaux, mais le duc de Mercœur le reprit bientôt, après un siège de sept jours, et y fit mettre le feu. En 1601, on acheva de raser cette forteresse sur l'ordre de Henri IV qui l'avait soumise à son pouvoir.

On pense bien que le pèlerinage, déjà célèbre, de Notre-Dame de Rostrenen dut subir cruellement le contre-coup de la guerre civile qui ensanglantait le pays. Mais, après les fureurs de l'ouragan, le calme renaît dans la nature et la végétation reprend un nouvel et splendide essor. De même, sur les ruines religieuses amoncelées par la Ligue en Bretagne, rayonna bientôt, plus brillant que jamais, le soleil de la Foi, et ce pays désolé, désespéré, se releva à la voix puissante du Père Maunoir, l'apôtre de la Bretagne au XVIIe siècle. Les églises furent restaurées et les fidèles accoururent en foule à la mission. Ce fut un magnifique mouvement de renaissance chrétienne.

La fontaine de Notre-Dame de Rostrenen, détruite pendant les guerres, fut relevée de ses ruines, en 1696, par Claude Loyer, doyen de la collégiale, et les miracles, plus nombreux que jamais au XVIIe siècle, rendirent à notre pèlerinage sa primitive splendeur. Tous les seigneurs du pays, et les simples fidèles eux-

(1) Dom Morice, *Pr.* III, p. 1907.

(2) Comtesse Jégou du Laz, *Histoire de la Baronnie de Rostrenen*, Hélène de Beaumanoir est célèbre par ses deux unions malheureuses, avec René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, et avec Charles de Coëssé-Brissac, marquis d'Acigné.

mêmes, enrichirent de leurs donations et fondations l'église consacrée à la Vierge du Buisson, ainsi qu'en témoigne le vieux cantique qui fut composé vers la moitié du XVIIe siècle :

« Le peuple n'y voyant que l'augmentation
Et l'accroit journalier de la dévotion
Firent fondation pour y estre desservies
Partie desquels se paient encore ce iourd'huy

. . . . . .

« Si cette piété par les dissentions
Emenés dans le vulgaire et les séditions
Y fust interrompeue dedans les premiers temps
Nous la voyons reluyre dedans nos derniers ans »

La madone de Rostrenen encourageait par ses nombreux bienfaits le zèle renaissant de ses dévots serviteurs, mais aussi elle ne manquait pas de punir les infidèles et les ingrats, et, malgré la longueur de la citation, nous ne pouvons résister au désir de raconter à nos lecteurs, par la voix naïve du vieux cantique, la très curieuse histoire de René Rivoal. Elle se passait en 1626 :

« Un de Plonguernével (1) nommé René Rivoal
Meunier estant un jour attaqué du haut mal
Sortant pour donner l'eau estant sur la chaussée
Tomba dedans l'estang et y fust submergé

Sa femme et austres gens qui estoient au moulin
Voyant qu'il ne venoit pour y moudre leur grain
Sortant sur la chaussée trouvèrent son chapeau
Tombé dedans l'estang et flottant sur les eaux

Alors la pauvre femme ietant soupirs et crys
Congnoissant dès longtemps le mal de son mary
Remarquant son chapeau connust incontinent
Las ! qu'il estoit tombé et noïé dans l'estang

Prosternée à genoux, de piété remplye
Invoquant Notre-Dame de Rostrenen pour luy
Dans la mesme moment il leur donna la main
Et sortit de l'estang sauf et gaillard et sain

(1) Bourg situé à environ six kilomètres de Rostrenen.

Les mesmes personnes ont dit qui estoient là présents
Qu'il fust une bonne heure au profond de l'estang
Et que cest endroict mesme où l'on vit son chapeau
Avoit de profondeur plus de trois brassées d'eau

Cest homme cognoissant ceste grande bonté
Dont la mère de Dieu l'avoit favorisé
En action de grâces pour accomplir son vœu
Résolut à l'instant de luy faire un legs pieux

Pour réparer l'église de Rostrenen il dit
De vendre une bonne vache et puis à son profit
Donner le prix d'icelle avec intention
De remplir en effet son obligation.

O traict d'ingratitude ! O insensible cœur !
Oublier des bienfaicts après tant de faveurs !
Ce meunier infidèle qui les avait receus
Flatté par l'avarice a rétracté son vœu

Mais le Dieu débonnaire iustement le punit
Car quinze iours après, la parole il perdit
L'espace de quatre iours fust véritablement
Estimé comme mort sans aucun mouvement

Sa femme repentie au quatrième iour
Demanda au Seigneur le pardon et secours
S'adressa de rechef à la mère de pitié
Et fust dans le moment son mary délivré

Qui estant revenu le treizième de may
Luy présenta le vœu qu'il luy avoit légué
L'an mil six cent vingt six à la veue du public
La vérité du tout fust en l'endroict escrite (1)

(1) *Vieux cantique de Notre-Dame de Rostrenen.* C'est sous cette forme naïve et légendaire que l'histoire de notre pèlerinage se transmit oralement de père en fils dans la petite ville Cornouaillaise. Le cantique n'avait jamais été imprimé jusqu'à la fin du XIXe siècle, mais il existait en copie manuscrite dans toutes les familles de Rostrenen.

IV. — LES RESTAURATIONS ET EMBELLISSEMENTS DE L'ÉGLISE

Au XVIIIe siècle on fit de grandes réparations à la vieille église de Notre-Dame de Rostrenen. Dès le 15 mars 1699, des bannies furent faites à Rostrenen, à Glomel, à Plouguernevel, à Kergrist-Moëlou et à Paoul (Paule), pour l'entreprise du marché de la réédification du chœur de l'église. On abattit, en 1749, la flèche du clocher qui menaçait ruine, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

C'est également à cette époque que l'on reconstruisit une partie du porche, en conservant toutefois sa base et les niches du plus pur style ogival, dans lesquelles existaient, avant la Révolution, les statues de granit des douze apôtres, dont deux seulement ont échappé aux fureurs révolutionnaires (1). Enfin, en 1776, on refit une partie de la tour.

A l'intérieur le temple de la Madone s'embellit également, grâce à la générosité des pieux seigneurs et aux dons des pèlerins.

L'église de Rostrenen possède encore aujourd'hui les superbes boiseries sculptées de ses trois autels. Ceux des chapelles latérales sont particulièrement remarquables. Ils furent offerts à Notre-Dame, par haute et puissante dame Florimonde de Lantivy, baronne de Rostrenen, épouse, en 1705, de messire Jean-Gilles de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, mort deux ans après au siège de Saragosse à l'âge de 25 ans. La baronne de Rostrenen vint habiter le château de ce nom qu'elle avait fait reconstruire dans le goût moderne.

A l'autel de Notre-Dame de Rostrenen se trouvent deux statues, représentant saint Louis et sainte Catherine, dont les figures sont, dit-on, les fidèles portraits des deux enfants de la baronne de Rostrenen qui posèrent pour leur exécution. Le marquis Louis de Rougé du Plessis-Bellière y est représenté sous les traits du roi saint Louis, et Innocente-Catherine de Rougé, future duchesse d'Elbœuf et baronne de Rostrenen, sous ceux de sa patronne sainte Catherine.

(1) Elles se trouvent actuellement dans le cimetière, à la porte de la curieuse chapelle de Saint-Jacques. Ces statues disparues du porche de l'église ont été remplacées par des statues modernes, œuvres d'un artiste du pays, et offertes à l'église par Mgr Bouché, également né à Rostrenen.

Le chœur de l'église est orné de stalles qui paraissent remonter à la même époque que les boiseries d'autels. Il en est de même de la chaire tout aussi remarquablement sculptée.

C'est également dans le cours du XVIIIe siècle que l'on doit placer un événement d'autant plus intéressant à relater ici que, jusqu'à ce jour, la tradition seule nous en a conservé le souvenir. Cela prouve qu'il se passa après la composition du vieux cantique qui n'eût pas manqué de le relater. Nous en tenons le récit d'un vieillard, notre aïeul maternel, qui l'avait lui-même reçu de ses parents.

Comme toutes les anciennes villes, Rostrenen comptait encore au XVIIIe siècle bon nombre de ces vénérables demeures avec « pignons sur rue » qui, pour la plupart, étaient en partie construites en bois. Ces maisons à l'aspect pittoresque et vieillot, très rapprochées les unes des autres, devenaient une proie facile aux atteintes du feu; quand un incendie éclatait dans un quartier de la ville, il n'était pas rare de voir des rues tout entières se consumer ainsi en quelques instants, en dépit du concours apporté par les habitants pour combattre la rapide extension du fléau destructeur. On comprend donc sans peine la terreur qui se répandait soudain, quand, parfois, au milieu des ténèbres de la nuit, apparaissaient de sinistres lueurs et que l'on entendait, se mêlant au son du tocsin, ce cri terrifiant mille fois répété de proche en proche : « Au feu ! Au feu ! » En un clin d'œil, tout le monde était sur pied, et, devant le danger commun, d'un embrasement général, nul ne songeait à autre chose qu'à prodiguer son dévouement et ses forces; et à contribuer au salut de ceux qui lui étaient chers.

Tel fut le tragique spectacle que présenta un jour la petite ville de Rostrenen : le feu s'était déclaré au haut de la place du Marché, et, malgré tous les efforts, il gagnait du terrain de minute en minute, menaçant de tout anéantir. L'eau était insuffisante, l'étang assez éloigné de ce point de la ville, la douleur et la consternation à leur comble, et chacun, découragé, assistait, impuissant, à l'anéantissement de la demeure de ses aïeux. Soudain quelqu'un eut une inspiration sublime ! « Que l'on sorte la Vierge ! — s'écria-t-il, — Que Notre-Dame sauve sa cité ! » Le clergé se précipite à l'église, la foule le suit et, bientôt, le buste miraculeux, aux lueurs de cette sinistre illumination, parcourt processionnellement le quartier en péril et fait le tour de la

place embrasée. Ce qui se passa alors fut merveilleux et contribua sans doute à affermir encore, dans le cœur de nos pères, la foi et l'amour qu'ils professèrent toujours à l'égard de la Vierge du Buisson. A mesure que passait la Madone, entourée de ses enfants en prières, le feu s'éteignait soudain miraculeusement!... Bientôt aux cris de joie se mêlait le chant du vieux cantique de Notre-Dame, remplaçant les clameurs de détresse! La cité était sauvée! et tous se précipitèrent dans le temple de Marie pour une solennelle action de grâces. Ne serait-il pas fâcheux que le souvenir de ce miracle disparût à jamais de la mémoire de nos enfants?...

V. — ACCROISSEMENT DU CULTE DE NOTRE-DAME

Le culte de Notre-Dame de Rostrenen, fort en honneur dans la haute Cornouaille, s'était également répandu dans tous les diocèses voisins, aussi, dès les premiers temps, avait-on établi, chaque année, une fête solennelle spécialement destinée à perpétuer la mémoire de la découverte du buste miraculeux. La rigueur de la saison, la difficulté des communications par des chemins à peine frayés à travers les landes et les bois, rendaient difficile d'assigner définitivement à la célébration de cette fête la date anniversaire de l'invention de la statue, c'est-à-dire l'un des premiers jours de décembre. La foire résultant de cette assemblée primitive fut donc seule conservée (1) et la fête patronale, le solennel pèlerinage, fut désormais célébré en grande pompe le 15 août de chaque année, jour de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, désormais appelé à Rostrenen le « *Pardon de la Mi-Août* » ou simplement « *la Mi-Août* ».

Ce « pardon » (2) attirait et attire encore aujourd'hui à Rostrenen des milliers de pèlerins et des visiteurs, venus souvent de fort loin. Ce sont ces étrangers que l'on appelle les « *Cousins de Mi-Août* ». Parmi eux se trouvent en grand nombre des Rostrenois que les nécessités de l'existence ont entraînés loin de leur

(1) La foire du *Bot* ou du Buisson dont nous avons parlé plus haut.

(2) Les juifs donnaient ce même nom de *pardon* à une de leurs grandes fêtes et on nommait également ainsi les jubilés. Ce nom vient sans doute, à nos pèlerinages bretons, des indulgences qui y furent attachées au moyen âge, et que gagnaient les pèlerins.

pays natal, et dont beaucoup ont à cœur de venir, ce jour-là, se retremper au milieu de la famille et aux pieds de la Vierge vénérée vers laquelle leur amour fidèle fait, par la pensée, plus d'un pèlerinage chaque année !...

Parmi les plus célèbres « *Cousins de Mi-Août* » nous citerons le peintre breton Olivier-Stanislas Perrin, fils de Joseph Perrin, ancien notaire et de Catherine Bigeon, né à Rostrenen le 2 septembre 1761, auteur de la *Galerie bretonne* et de plusieurs œuvres remarquables. Olivier, dévot serviteur de Notre-Dame de Rostrenen, lui fit don d'une de ses œuvres, le beau tableau de l'*Assomption* qui est l'un des plus précieux ornements de l'antique église collégiale. Il mourut à Quimper le 14 décembre 1832.

Un autre « *Cousin de Mi-Août* » qui porta le culte de Notre-Dame sous tous les ciels et sur toutes les mers, ce fut Mgr Bouché, de douce et pieuse mémoire, qui, né à Rostrenen en 1828, fut tour à tour étudiant en médecine, prêtre le 22 décembre 1855, vicaire à Ploubazlanec durant trois ans, puis inscrit, le 25 juin 1859, sur les cadres de l'Aumônerie de la Marine. Aumônier supérieur de la marine en 1874, il fut nommé évêque de Saint-Brieuc le 20 septembre 1882 et mourut le 4 juin 1888.

Celui que la Bretagne entière avait surnommé l' « *Evêque de Saint-Yves* » dont il avait restauré le tombeau, portait, en son pays de Cornouaille, un autre nom encore : « l'*Evêque de Notre-Dame* » ou « l'*Evêque de la Vierge.* »

Notre cadre trop restreint ne nous permet pas de retracer ici la vie si intéressante de ce prélat breton, si véritablement breton ! Disons seulement qu'il fut l'un des plus fidèles clients de la Vierge du Buisson, dont le souvenir le suivait partout durant ses longs voyages, et que l'un des derniers actes de la vie de Mgr Bouché fut l'obtention des honneurs du couronnement pour sa chère Madone. La mort l'empêcha hélas ! de poser lui-même cette couronne d'or sur le front de la Vierge du Buisson. Il avait semé, un autre devait avoir les joies de la moisson. Notre-Dame de Rostrenen fut couronnée par Mgr Fallières, successeur de Mgr Bouché, le 15 août 1900.

Jusqu'à la Révolution le pèlerinage de Notre-Dame de Rostrenen ne subit aucune interruption et la fête de Mi-Août se célébrait encore, à la fin du XVIIIe siècle, avec beaucoup de splendeur. Les usages d'autrefois s'étaient transmis de père en fils, dans toute leur pittoresque naïveté, et des paroissiens revêtus de cos-

tumes variés figuraient au cortège de la procession représentant divers personnages de la Sainte Ecriture. Les anges, les saints y figuraient, et même le démon, sous la forme du serpent, ainsi que dans les vieux mystères du Moyen Age.

Les derniers souvenirs de ces curieuses manifestations de la Foi de nos pères se trouvent dans l'inventaire des meubles et effets mobiliers appartenant à l'église de Rostrenen, en 1794, inventaire fait par la municipalité de la ville.

Ce document énumère entr'autres les objets suivants :

« Un habit de peau servant au faisant, le personnage de saint-Jean, à la procession de la mi-août;

« Deux couronnes ;

« Le corset et la jupe du représentant saint Michel et le Serpent ;

« Quatre paquets de rubans qu'on prêtoit aux enfants pour ladite procession ;

« Quatre écheveaux de fil fin brouillé, deux petits bonnets de toile, une coiffe, deux petites chemises, un paquet de vieux faux galons, etc... ;

« Une statue en ange vêtu. »

La tradition nous rapporte que nos pères avaient imaginé un ingénieux mécanisme, au moyen duquel un ange, descendant du clocher une torche à la main, venait allumer le feu de joie dressé sur la place publique. La « statue en ange vêtu », relatée dans l'inventaire, était peut-être celle même qui jouait jadis ce grand premier rôle au jour de la mi-août.

Le culte catholique fut entièrement suspendu à Rostrenen pendant la Révolution. Cette ville devint le chef-lieu d'un district important et de nombreux brigandages désolèrent le pays. Les archives de la paroisse, comme celles de la baronnie, furent livrées aux flammes, les prêtres insermentés remplacèrent à l'église le curé de Rostrenen et les pieux chanoines, qui, tous, demeurèrent fidèles à leur devoir (2).

Le temple de la Vierge du Buisson connut même la profanation du culte de la Raison, mais la foi des Rostrenois sut préserver la miraculeuse image de Notre-Dame des outrages de ses

(1) V. *Un inventaire d'église en 1794*, recueilli et annoté par J. Baudry. Ce document était conservé dans les archives de la fabrique.

(2) A l'époque de la Révolution, la collégiale ne comptait plus que quatre chanoines, MM. Collet, doyen, Etienne Le Garec, Pierre-Jean Brélivet et Boutier. Tous furent emprisonnés ou déportés.

ennemis. La statue, déposée pendant peu de temps à la sacristie reprit bientôt sa place habituelle sur l'autel richement sculpté où elle se trouve encore aujourd'hui, et les vandales qui brisèrent, dans le porche, les douze statues de granit des saints apôtres, qui coiffèrent la chaire du bonnet de la liberté (1) n'osèrent porter la main sur le buste miraculeux, objet de la vénération séculaire de leurs ancêtres.

Enfin le Concordat de 1801 vint rendre la paix à l'église de France si cruellement éprouvée. Rostrenen passa de l'évêché de Quimper en celui de Saint-Brieuc, ainsi qu'une partie de la haute Cornouaille et les fêtes religieuses, si longtemps interrompues, reparurent avec une nouvelle splendeur.

Deuxième Partie.

LE PARDON DE MI-AOUT

I

Après avoir étudié, dans les pages qui précèdent, ce que furent l'origine et le passé du pèlerinage breton de Notre-Dame de Rostrenen, transportons-nous, par la pensée, au fond de la Basse-Bretagne, sur cette terre bénie que la Vierge du Buisson favorise de ses bienfaits depuis six cents ans. Faisons-nous pèlerins, « *Cousins de Mi-Août* », nous aussi, pour assister au « grand pardon ».

Nous sommes à l'aurore du 14 août 19**, et, grâce aux progrès de l'industrie moderne, nous abordons la cité de Marie, en chemin de fer. Cela nous fait trouver plus admirable encore la foi de ces pèlerins, qui, en accomplissement d'un vœu, ont fait de nombreux kilomètres à pied, sans chaussures et en « *corps de chemise* » et qui, avant même de secouer la poussière du chemin,

(1) Inventaire cité ci-dessus.

vont, en toute hâte, rendre visite à Notre-Dame et à sa miraculeuse fontaine. Il y a, chaque année, plusieurs de ces véritables pèlerins. A la procession, ils marcheront les premiers à la suite de la statue de Notre-Dame, pour l'édification de tous les spectateurs de cette manifestation d'une foi aussi humble que profonde et sincère.

L'*Angelus* sonne. Midi. Les cloches de la collégiale retentissent à toute volée, annonçant aux échos d'alentour, l'heure où Notre-Dame, sortant de la niche de chêne sculpté, où elle reçoit, durant l'année, les prières de ses enfants, va prendre place, solennellement, dans son buisson d'or, au milieu du majestueux transept de sa belle église collégiale. Déjà la foule y est assemblée pour voir, selon l'expression locale, « *tirer la Vierge* ». L'autel, ou plutôt le trône, sur lequel repose le buisson, resplendit de lumière, la vieille église est ornée de sa parure de fête, partout ce ne sont que guirlandes, étendards aux armes du Souverain-Pontife, de l'évêque de Saint-Brieuc, de la Bretagne et de la ville et gracieux faisceaux de verdure et de fleurs. Le « *pardonneur* » s'avance. On appelle ainsi le prélat, ou le prêtre, qui doit présider la fête. Il prend, à son autel, le buste miraculeux et le porte processionnellement autour de l'église. Tous les fronts s'inclinent sur son passage et combien, en ce moment, les prières sont ferventes ! Il est de tradition, en effet, que, sur trois faveurs demandées à la Madone, pendant cette translation, une au moins est assurément obtenue. C'est la seule circonstance, à moins d'une calamité publique, où le buste miraculeux sort de son autel habituel. Au chant de l'*Ave maris stella* il est bientôt déposé dans le buisson d'or, orné d'églantines, qui lui fut offert jadis par « l'*Evêque de la Vierge* ».

Telle est la cérémonie d'ouverture du grand pardon de Notre-Dame. A dater de ce moment, c'est-à-dire du 14 août à midi, l'église ne désemplit pas : du matin au soir, pendant trois jours, les fidèles de la Vierge du Buisson, viennent lui présenter leurs hommages, lui payer leur tribut, lui apporter leur offrande.

« Bien petite souvent, mais leur foi, qu'elle est grande ! »

De pieux pèlerins, accourus de tous les points de la Basse-Bretagne font trois fois le tour du trône élevé à la Vierge. Ils allument un cierge aux pieds de Notre-Dame et déposent, dans le plat de cuivre, des pièces blanches où de menue monnaie ; de là, ils vont à la « Fontaine de la Vierge » boire quelques gouttes d'eau, en

récitant encore une prière. Ils s'en retournent, recueillis et confiants, au gîte qu'ils se sont choisi, ou, simplement, remplissent les rues et les places de Rostrenen, en attendant l'heure consacrée aux divertissements profanes, jeux d'adresse et d'agilité ; danses bretonnes, au son du biniou et des bombardes, puis les courses, particulièrement en faveur dans la région, dont l'élevage du cheval est l'une des principales industries. C'est là que triomphe le cheval de Corlay, fils, dit-on, des chevaux arabes amenés de Terre-Sainte, au moment des Croisades, par les sires de Rohan, et qui, abandonnés à l'état sauvage dans la forêt de Quénécan, s'y croisèrent avec les chevaux du pays, donnant naissance à une race très recherchée en France et même à l'étranger.

II. — LA PROCESSION AUX FLAMBEAUX

Mais le soleil baisse à l'horizon, une agréable fraîcheur a succédé à l'étouffante chaleur du jour, déjà la nuit enveloppe de ses voiles la cité en fête. Les étoiles brillent dans le firmament d'un bleu sombre, et, soudain, il semble que ces astres du ciel soient descendus sur terre, pour s'unir à la manifestation qui se prépare en l'honneur de notre souveraine. En effet, tout s'anime bientôt, et s'il est un spectacle curieux et pittoresque, c'est celui auquel nous allons assister tout-à-l'heure.

Peu à peu les fenêtres s'éclairent, des rangées de bougies, des lanternes vénitiennes, des verres de couleurs, des guirlandes de lumières, illuminent les rues de la cité et parent les plus pauvres chaumières des faubourgs ; depuis le Porzmouëlou jusqu'au vieux Bourg-Coz, c'est un embrasement général. Bientôt, au son joyeux de toutes les cloches, plus vibrant encore dans le calme du soir, on voit sortir de l'église un lumineux cortège. Le clergé et le peuple, munis de flambeaux allumés, défilent à travers la ville et gagnent la campagne. C'est la procession du soir ! Les chants religieux alternent avec une très originale musique composée de tambours et de fifres, jouant des airs bretons populaires. On s'engage dans un chemin montueux, à travers les landes du Miniou, et, tel un serpent de feu, la procession lumineuse s'enroule en mille détours aux sombres flancs de la montagne. Le coup d'œil est superbe quand, des feux de bengale,

allumés çà et là, jaillissent des lueurs aux teintes variées, au milieu des ténèbres de la lande sauvage.

On arrive au sommet. Quelle est cette masse sombre qui se détache en bizarre silhouette sur l'horizon illuminé ? Quelle est cette autre montagne dressée sur la montagne ? C'est l'offrande de tous les dévots de Notre-Dame, chacun, riche ou pauvre, y a contribué, et cette pyramide imposante faite de fagots de chêne, de genêts et d'ajoncs, sera, dans quelques instants, le plus splendide des feux de joie. Le célébrant, entouré d'un nombreux clergé, l'allume de son cierge, le bois crépite, une gerbe de flammes s'élève dans les airs, éclairant soudain d'une lueur éblouissante et fantastique la foule bigarrée. Le clergé, aussitôt, entonne le *Te Deum* de la Vierge, pendant que la procession reprend sa marche et descend la montagne. L'immense feu de joie, durant presque toute la nuit, illumine l'horizon et le pays environnant, à plus de quinze lieues à la ronde, peut s'associer à cette heure à cette manifestation de notre foi.

Le drapeau couronnant le bûcher vient de s'abattre au milieu des flammes : suivons, nous aussi, la procession qui se dirige vers l'église à travers le pittoresque faubourg, fait de pauvres chaumières, qui porte l'antique nom de Bourg-Coz (1).

Quelques instants plus tard la foule est de nouveau assemblée dans le temple de Marie, pour entendre le chant du vieux cantique de Notre-Dame de Rostrenen, dont les 60 couplets redisent, en termes à la fois pieux et naïfs, l'histoire et les miracles de la Madone au buisson d'or. L'air est une de ces mélopées, simples et harmonieuses, dont les bardes antiques devaient accompagner leurs chants religieux et guerriers. Il éveille, dans la mémoire de qui l'a entendu, comme un mystérieux écho du lointain passé de l'Armorique.

III. — LA JOURNÉE DU 15 AOUT

Mais ce ne sont là que les préludes de la fête de Mi-Août. Le lendemain, dès que paraît l'aurore, la foule envahit de nouveau les rues de la cité cornouaillaise. Par toutes les routes, par les chemins creux qui coupent la campagne, les jeunes gens à che-

(1) Nom que l'on croit d'origine gallo-romaine.

val, les femmes et les enfants dans les chars-à-bancs, beaucoup d'autres à pied, accourent de tous côtés. Le pardon de Mi-Août est le roi des pardons !

Voici les *guenedours* et les *guenedourez* (1) au lourd costume orné de velours, l'élégante *penherez* (2) de Plévin ou de Carhaix portant tablier brodé et coiffe de dentelle, et les riverains de l'Ellé, du Blavet et de l'Hière. Toute la Cornouaille est là représentée, avec ses pittoresques costumes, à l'heure où les cloches de la Collégiale annoncent la grand'messe. Au village, en ce jour, toutes les portes sont closes : personne ne veut demeurer au logis, aussi l'église est-elle trop petite pour contenir le flot, sans cesse grossissant, des serviteurs de Notre-Dame. Cependant un usage ancien, toujours respecté, veut que, ce jour-là, les habitants de la ville assistent aux premières messes, afin de laisser plus de place aux pèlerins réunis à l'office paroissial.

Bientôt, aux chants de l'Église, si majestueux et si doux, succède un profond silence : le « pardonneur » monte en chaire, et, dans la vieille langue des Celtes nos ancêtres, il adresse aux Bretons, pieusement attentifs, d'éloquentes exhortations :

« Gardez, dit-il, amis, vos vieilles traditions
Et soyez à jamais catholiques, bretons.
Que bien longtemps encor, sous le chaume rustique,
On entende parler le langage celtique.
Aimez votre patrie et surtout aimez Dieu :
Que vos fils, comme vous, l'adorent en tout lieu !
Soyez sourds à la voix de la cité lointaine,
Préférez la chaumière, et l'ombre du vieux chêne.
Semez, dans votre champ, le blé qui vous nourrit
C'est un noble métier, malheur à qui le fuit ! » (3)

C'est dans le même esprit, c'est dans la même langue, que jadis Pol, Brieuc, Corentin, et tous les saints apôtres de l'Armorique, instruisaient nos aïeux, alors que, par leurs soins, les dolmens et les menhirs se couronnaient de la croix du Christ. Ceux-là savaient que respecter le passé et les traditions des ancêtres était le meilleur moyen de fonder l'avenir de la Bretagne chrétienne sur d'inébranlables bases.

(1) Vannetais et vannetaises.
(2) Héritière, littéralement : *tête d'héritage, pen hérez.*
(3) J. Baudry.

La grand'messe terminée, la foule s'écoule paisiblement dans les rues de la cité. C'est l'heure des banquets de famille et d'amis, la réunion plénière des *Cousins de Mi-Août*. Notre malheureux destin veut que, cette fois, nous n'y assistions que par la pensée et par le souvenir, pauvre exilé que nous sommes! Oh! les bonnes *crêpes de Mi-Août* à la savoureuse dentelle!...

Mais le son des cloches retentit de nouveau. Hâtons-nous de jouir du spectacle animé que présentent en ce moment les abords de la collégiale. Voici les pèlerins des paroisses voisines qui arrivent, croix et bannières en tête, sous la conduite de leurs prêtres: Glomel, Trégornan, Bonen, Kergrist, Plounevez, Plouguernével, Trémargat, Saint-Michel sont là déjà. Entendez-vous toutes ces voix de gars bretons chantant la traduction du cantique de Notre-Dame?

Mamm zantel da Zoué, Itron Varia Rostren,
Rouanez ar ger-man, chelaouit ho peden!
Digoret ho tivrec'h, digoret ho kalon
Ha reit d'ho pugalé hou pennoz, o Itron! »

Mais voici venir d'autres groupes de paysans richement costumés, leur veste brodée porte une date et sur leur chapeau flotte une branche de mil cueillie en chemin. Ce sont les Morbihannais, les pèlerins de Guerc'h-Mané (la Vierge de la Montagne) et de Quelven, chapelles qu'ils ont visitées ce matin. Rostrenen est leur troisième étape: ils auront ainsi rendu hommage aux *Trois Sœurs*. Les madones de Quelven et de Guerc'h-Mané sont, en effet, pour ces âmes simples, autant que ferventes, les *Sœurs* de Notre-Dame de Rostrenen, et dix à douze lieues de chemin n'effraient point ces intrépides marcheurs qui auront fait ainsi trois *pardons* en un jour!

Mais les Vêpres s'achèvent: c'est l'heure solennelle entre toutes. La Vierge du Buisson va visiter son domaine. O vous qui prétendez que la foi se meurt, que l'homme est désormais sourd et insensible à l'écho de la « vieille chanson » qui berça notre enfance, accourez à Rostrenen, et dites-nous à quel sentiment obéit cette foule immense et recueillie, ce peuple ému, entourant des plus somptueux hommages une humble statue grossièrement sculptée, tirée il y a plus de mille ans, du cœur

d'un chêne qui, peut-être, abrita jadis de ses ombres les rites mystérieux des druides? Dites-nous si ces chants, ces prières, n'ont pas d'autre objectif que l'image matérielle dont la découverte miraculeuse fut le *signe sensible* de la faveur de Marie, et qui, depuis six cents ans, est devenue l'instrument de ses bienfaits ? Dites-nous, enfin, si, à l'heure actuelle, ces hommes et ces femmes qui entourent la madone, en reconnaissance de miracles obtenus et constatés (1) sont des victimes du *fanatisme,* des dupes de leur imagination surexcitée ?... Et, quand vous aurez contemplé avec nous ce spectacle d'un peuple calme, uniquement mu par le véritable esprit de foi, ne connaissant point les manifestations bruyantes, les entraînements enthousiastes, les « *emballements* », si nous osons employer ce terme trop moderne, vous aussi, vous imiterez son exemple et vous vous prosternez, sans rougir, au passage de la Vierge de Rostrenen...

Les pèlerins nu-pieds, sans veste, tête-nue, le chapelet et le cierge à la main entourent le buste vénéré, porté par de jeunes prêtres, sur un riche brancard, au milieu de son buisson d'or. Huit à dix mille personnes lui forment un admirable et imposant cortège, les bannières des paroisses, les brillants oriflammes, les blancs vêtements des enfants et les riches costumes bretons, donnent à ce défilé un aspect aussi pittoresque que varié. Les indifférents, eux-mêmes, se sentent saisis d'une religieuse émotion à la vue de l'exemple magnifique donné à notre scepticisme moderne par le spectacle d'un peuple croyant et fidèle.....

La fête religieuse se termine à l'église par la bénédiction du Saint-Sacrement et le *Te Deum* d'action de grâce, mais les pèlerins continuent toute la soirée, et le lendemain encore, à défiler autour du buisson, en égrénant leur chapelet d'ébène. Marie entend du ciel la langue de nos pères !...

IV. — LA GRANDE FOIRE DE MI-AOUT

Après la fête religieuse, la fête profane se célèbre à son tour. Le 15 août est entièrement consacré à rendre hommage à Notre-Dame, mais le lendemain, jour de la foire, la jeunesse bretonne aura ses plaisirs, au son des binious et des bombardes. Déjà ils se sont fait entendre hier, et même le 14 août, à leur arrivée à

(1) Nous pourrions en citer plusieurs à notre connaissance.

Rostrenen, les « sonneurs » de biniou, les joueurs de bombarde, les fifres et les tambours qui les accompagnent, ont parcouru la ville, s'arrêtant de maison en maison, chez les notables de l'endroit, pour leur donner une sérénade, après les avoir harangués en ces termes :

« J'ai l'honneur de saluer Monsieur et Madame X..., leurs enfants et petits enfants (s'il y a lieu) et toute la maisonnée (1) et de leur souhaiter un bon pardon. »

La politesse est payée de retour, le cidre breton coule à pleins bords dans la cuisine du maître du logis, une pièce blanche vient grossir la pécule des « *sonneryen* », successeurs des troubadours, et, comme ceux-ci, bien accueillis partout.

Dès que paraît l'aurore du 16 août, les villages entrent en mouvement, les maisons se vident de nouveau, et chacun part pour la foire. La petite ville est envahie : les gens et les bestiaux se disputent le pas. Des tentes se dressent sur la place et des deux côtés de la rue. Les marchands industrieux s'appliquent à faire valoir leur marchandise. Ce sont des jouets, des objets de toilette, des rubans, des épingles bretonnes ; puis quelques objets de piété, chapelets, médailles, statuettes. Ce sont les « *marvaillous* » aux appas multiples et à la portée de toutes les bourses. Aussi s'empresse-t-on d'acheter des cadeaux à ses amis et des souvenirs pour les absents.

Mais la charité, elle aussi, a ses appelants: de nombreux mendiants se sont donné rendez-vous, dès l'ouverture du pardon, aux abords de l'église et de la fontaine. Aujourd'hui, ils se portent en foule vers le vrai centre des affaires, et l'on en rencontre à chaque pas. Entendez-vous leur voix plaintive mêler la récitation du *Pater*, de l'*Ave* et du *De profundis*, aux chants bretons ou français des chanteurs ambulants et à l'appel sonore des marchands ?... Pour ces industriels d'un nouveau genre, pour ces malheureux et ces infirmes, vrais ou faux, le Bas-Breton et le pèlerin ouvriront aussi leur escarcelle, car on ne refuse rien à qui demande « pour l'amour de Dieu » et en l'honneur de Notre-Dame.

Le son du biniou retentit : dirigeons nos pas de ce côté. Voilà les « *sonneurs* » montés sur une estrade primitive, faite de planches posées sur des barriques vides. Toute la jeunesse

(1) Tous les habitants de la maison : maîtres et serviteurs, grands et petits.

accourt et se met en danse. Le *passe-pieds*, la *dérobée* ont le plus grand succès, et bientôt des couples se détachent, jeunes gens et jeunes filles se dirigent dans la foire, deux par deux, en causant amicalement. Regardez bien ceux qui nous croisent en ce moment. La jeune fille tient ferme son parapluie : l'accord n'est pas parfait. Il faudra « causer » longtemps, tandis que cet autre plus heureux, qui tient déjà entre ses mains le parapluie de sa « douce » est bien près de posséder son cœur !...

Mais la madone n'est pas oubliée. Chacun, entre deux affaires, entre deux plaisirs, va lui faire une courte visite et lui apporter sa légère offrande, et si la foire a été bonne le plat de cuivre déposé à côté du buisson d'or sera bientôt rempli.

Enfin, le soleil baisse à l'horizon : il faut songer au retour. Les Bretons quittent à regret la cité de Marie. Ils emportent, dans leur village, une provision de gaieté, et le cri des vieux Celtes retentissant au loin dans la campagne domine parfois les joyeux chants cornouaillais et les derniers airs du biniou. « *You you* » ! Il faut avoir entendu ce cri déchirant, dans le silence de la nuit, pour comprendre ce qu'il renferme à la fois de joyeux, de lugubre, d'antique et impressionnante poésie. C'est vieux, c'est primitif : cela exprime, tour-à-tour, la douleur et la joie : c'est un cri qui dit tout à l'écho de nos montagnes qui se plaît à le répéter.

V. — CLOTURE DU PARDON

Mais dans ce monde, hélas ! il n'est pas de fête sans fin ! Le surlendemain du pardon, le 17 août de chaque année, le son de l'*Angelus* de midi trouve de nouveau les Rostrenois assemblés dans leur belle église. Les cloches font entendre leurs mélodieux accords auxquels se mêle la voix religieuse de l'orgue. Le clergé paraît et entonne le *Magnificat*.

« Mon âme glorifie le Seigneur... car le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses et son nom est saint. »

Il semble que la Vierge du Buisson répète elle-même ces paroles, en souriant à ses enfants, pendant qu'elle passe de nouveau dans leurs rangs pour retourner à l'autel où elle demeure

> ... Toujours prête et de nuit et de jour
> A soulager celuy qui demande secours (1).

(1) Cantique de Notre-Dame de Rostrenen.

Ainsi se termine le pardon de Notre-Dame de Rostrenen et cette dernière cérémonie est suivie de la dispersion des « *Cousins de Mi-Août* ». Nous n'avons pris place dans leurs rangs que par la pensée. Il nous reste à souhaiter, cher lecteur, que ce voyage imaginaire vous ait assez intéressé pour vous inspirer le désir de le faire un jour réellement. Puissions-nous nous rencontrer bientôt aux pieds de la Vierge du Buisson, pour fêter le pardon de Mi-Août.

J. BAUDRY.

Essai sur l'Administration générale d'un District pendant la Révolution.

LE DISTRICT DE ROCHEFORT

(MORBIHAN)

1er JUILLET 1790 — 20 MAI 1795

(*Fin*) (1).

CHAPITRE VII

VENTE DES BIENS CONFISQUÉS PAR LA NATION (2)

La question des biens nationaux est intimement liée à la question de la Chouannerie et éclaire le caractère de la révolte. Les paysans ne voulaient pas acheter les biens ecclésiastiques, considérant un tel achat comme un sacrilège. Ces biens furent donc presque en totalité achetés par des administrateurs ou des fonctionnaires.

Par ses décrets des 23 et 28 octobre 1790, l'Assemblée Nationale désigna sous le nom de biens nationaux :

1° Tous les biens des domaines de la couronne.

2° Ceux des apanages.

3° Ceux du clergé séculier et régulier.

4° Ceux des séminaires diocésains.

Des décrets postérieurs en 1791, 1792 et 1793 y ajoutèrent :

1° Les biens des fabriques.

2° Ceux des collèges, séminaires collèges, retraites et tous établissements destinés à l'enseignement public.

4° Les biens des hôpitaux, maisons de charité et établissements destinés au soulagement des pauvres.

5° Ceux de l'ordre de Malte et de tous les ordres militaires.

6° Les biens des émigrés par décret de l'Assemblée Nationale le 9 février 1791.

(1) Voir la *Revue* de février 1908.

(2) Cf. *Arch. dép.* Vannes, 2 registres : biens de 1re origine et de 2e origine. Cf. Aussi *Notice sur Saint-Gravé*, par de Kerdrel, p. 57 et suivantes.

Les biens immobiliers vendus et à vendre dans le Morbihan furent évalués en capital à la somme de 10 millions d'après les états fournis en 1791 par les 9 Districts. La perception de leurs revenus était confiée aux préposés de l'enregistrement par décret en date du 19 août 1791, et les autorités constituées étaient chargées de leur surveillance, et les receveurs de District ne touchaient que l'intérêt du prix dû des ventes d'immeubles. La loi du 1er février 1793 demanda aux municipalités les états de consistance des biens des émigrés et le 28 mars de la même année un article de loi accordait à tout citoyen qui ferait connaître ces biens la dixième partie de ces mêmes biens.

Dans le District de Rochefort, lors de la prise de la ville par les chouans, les papiers contenant cet état furent brûlés. On fit une nouvelle liste et le revenu annuel des biens des émigrés montait à la somme de 69.728 livres. Dans les archives du château de Brossais se trouve une liste des biens des émigrés mis sous la main de la Nation, en ce qui concerne le département du Morbihan. Elle est signée des membres du Directoire de Vannes en 1791. Une autre liste rédigée en 1793 est établie par les soins du Directoire, énumère comme suit les biens des émigrés.

Biens de première origine.

Beauchène de Sarzeau possédant des biens en Questembert, Larré et Limerzel.
Bude, frère, en Missiriac.
Bédée, dit Vice de loup, en Molac et Pluherlin.
Bégasson dit Lalardais, en Pleucadeuc et Carentoir.
Carné de Trécesson, en Questembert.
Couëssin dit de Kerhaude, en Saint-Gorgon, Allaire et Saint-Vincent.
Castellan, aîné, en Peillac, Saint-Perreux, Saint-Gravé, Saint Jacut, Pluherlin, Saint-Martin, La Gacilly.
Castellan, cadet, en Saint-Marcel et Bohal.
Chérel de la Rivière, en Caden.
Cornullier, en Questembert.
Dubot dit Dugrégo, en Saint-Jacut.
Dufou dit Bezidel, en Saint-Marcel.
De Laruée, en Tréal, La Gacilly et Carentoir.
Dubois dit de Saint-Gonan, en Peillac.

Dufrêche, prêtre de Paris, en Cournon.
De Rieux, en Glénac, Allaire, Rieux, Les Fougerais et Peillac
De Forge, en Berric et en Saint-Perreux.
De Sol de Grissol, en Questembert.
Duhon de Forsan, en Plurherlin et Saint-Marcel.
Fournier de Trélo, en Carantoir.
Guillard des Aulnaye, veuve en Caden.
Demoiselle Le Gouvello, en Caden.
Guerry,cadet, en Larré.
Guillard des Aulnaye en Saint-Gravé et Les Fougerêts.
Gouro de Pommery, en Carentoir.
Guériff et Lannouan, en Carentoir.
Veuve Guébriant, en Missiriac.
Huchet de Cintré, en Tréal.
Huchet de La Bédoyère, en Saint-Jacut.
Justel, Julien.
Demoiselle Lebrun, en Questembert.
De Lalandelle, en Peillac.
De Labourdonnay, aîné en Carentoir et Les Fougerêts.
Le Douarain de Trévelec, aîné en Saint-Martin.
De La Bouexière, en Carentoir.
Le Métayer du Pourpris, en Questembert.
Le Mintier de Lehellec, cadet en Malansac.
De La Motte-Beaumanoir, en Carentoir.
De La Houssaye, en Saint-Martin et Les Fougerêts.
De La Touche-Quédillac, en Carentoir.
Marnière de Guer, en Pleucadeuc et Molac.
Potiers de Gêvres, en Saint-Dolay.
De Pont-Carré, en Questembert, Larré, Molac et Pluherlin.
Quifistre de Bavalan, en Berric.
Rado, frères en Glénac.
De Rieux, en Peillac.
Saint-Pern, en Saint-Marcel.
De Sérent, en Missiriac.
Saint-Pierre dit L'empereur, en Questembert, Malansac et Pluherlin.
De L'Estourbeillon, en Péaule et Béganne.
Viel épouse de d'Argence, en Allaire, Malansac et Pluherlin.

Sur une liste supplémentaire d'émigrés, signée le 7 germinal, figurent les noms suivants :

Boyer, vicaire à Saint-Jacut possédant du lieu en Saint-Jacut et Peillac.
Briend, Noël, prêtre en Malensac.
Collet, René, prêtre à Bains, en Saint-Perreux.
Coué de la Touche, prêtre à Vannes, en Molac.
David Antoine, curé à Malansac, en Berric.
Dudoué, Vincent, prêtre à Questembert.
Deslandes, Olivier, prêtre à Questembert, en Questembert.
Eon, curé à Limerzel, en Limerzel.
Guéhenneuc, Joseph, vicaire à Saint-Martin, en Peillac.
Germinal, prêtre à Bains, en Peillac.
Guéhenneuc, curé de Saint-Pierre de Vannes, aux Fougerêts.
Guillouzic, prêtre à Questembert, en Caden.
Houeix, Pierre, curé des Fougerêts, en Peillac et aux Fougerêts.
Hémery, René, curé de Saint-Gorgon, en Allaire.
Havard, Mathurin, prêtre à Muzillac, en Missiriac.
Jamet, Pierre, curé de Lizio, en Saint-Marcel et Missiriac.
Jamet, Augustin, vicaire à Larré, idem.
Lucas, Joseph, prêtre à Molac, en Pleucadeuc.
Le breton, Mathurin, curé à Pleucadeuc, en Pleucadeuc.
Laurent, Jean-Marie, curé aux Fougerêts, en Saint-Laurent.
Le Normand, Jean, curé à Larré, en Pluherlin.
Marchand, Joseph, curé à Malansac, en Allaire.
Monnier, prêtre, en Saint-Jacut.
Méhat, Joseph, prêtre à Questembert, en Saint-Jacut.
Madouas, Jean, vicaire à Questembert, en Questembert.
Magré, Louis, prêtre à Questembert, idem.
Mouro, Athanase, prêtre à Questembert.
Minié, vicaire à Limerzel, guillotiné.
Penhaleux, prêtre à Saint-Dalay, en Peillac.
Pucelle, prêtre à Saint-Jacut, en Peillac.
Picard, Joseph, curé de Radenac, en Bohal.
Pochon, Augustin, vicaire à Molac, idem.
Poissémeux, Mathurin, prêtre à Allaire, idem.
Le Baston, recteur d'Allaire, à Lorient.
Rivière, curé de Lantillac, en Peillac et Saint-Vincent
Robert, Joseph-Pierre, vicaire à Courmon.
Servet, René, prêtre à Molac.

Thomin, Mathurin, vicaire à Malestroit, en Missiriac et Saint-Marcel.

De Trégomard, noble, en Allaire.

Thomin, Joseph, vicaire à Redon, en Missiriac et Saint-Marcel.

Sur la liste supplémentaire du 7 prairial figure le nom de Grayo, vicaire à Péaule, à Questembert.

Enfin sur une dernière liste, signée le 30 brumaire an III

Hélard, François, vicaire à Béganne, en Caden,

Hélard, Honoré, curé à Béganne, en Caden et Allaire.

Dupuis-Montbrun, dit Montméjean, en Carentoir.

Dubot, veuve Juchault de L'Orme, condamnée à mort le 8 floréal à Nantes.

Guillermo de Saint-Philibert, en Carentoir.

Hervé, François, de Rochefort, en Rochefort.

Biens de deuxième origine.

Sous ce titre sont classés les biens purement ecclésiastiques, tels que : églises, chapelles, presbytères et dépendances, chapellenies et dépendances. M. l'abbé Joseph Moisan les ayant déjà publiés en 1905, 06, 07 et 08 dans la *Revue Morbihannaise*, nous n'y reviendrons pas, d'autant plus que cette nomenclature serait très longue.

Parmi les habitants du pays tués sous la Révolution nous citerons Jeanne Louise Champeaux, veuve de Louis de Sécillon, capitaine d'infanterie, demeurant au château de Tregouet, commune de Béganne. Son crime était d'avoir envoyé à Aucfer, où se réunissaient des chouans, du pain, du grain et du cidre en mars 1793, et d'avoir des relations avec Gardon du village des-Alliers en Béganne, chef chouan, et d'avoir envoyé ses fermiers au rassemblement et d'être noble. Elle fut condamnée à mort à Lorient le 6 ventôse an II, et guillotinée.

Gardon fut fusillé à la Roche-Bernard avec Grignon et Dondel, chefs chouans pris à Villeneuve en Rieux, Marie le Normand, veuve Caudard, de Malansac ; Jean Desgrées, secrétaire de la municipalité de Limerzel, et Joseph Morice, cultivateur à Pluherlin furent condamnés à la déportation pour recel de prêtres.

Un grand nombre de paysans tombèrent sous les balles répu-

blicaines dans le District de Rochefort où la révolution fut sanglante. Au début du Consulat, en novembre 1799, l'insurrection royaliste prit un nouvel essor sous la vive impulsion de Georges Cadoudal qui, en octobre, avait pris Sarzeau, pendant que de Sol de Grisolles s'emparait de Guérande, de la Roche-Bernard et de Redon après la sanglante échauffourée de la Bousselaye. Enfin les chouans signèrent la paix avec le général Brune, le 12 février 1800. Les réfractaires reparaîtront encore plus tard vers 1830, et le gendarme Botrel, en résidence à Allaire, sera assassiné au Faubourdin en Malansac par les Dequip d'Allaire et consorts.

CONCLUSIONS

Le Directoire pendant ses cinq années de gestion avait lutté continuellement avec des alternatives de succès et de revers contre la chouannerie. Mais il ne sut pas faire aimer la Révolution. Pour l'aider dans sa mission, il ne devait pas trop compter sur les municipalités dont les attaches avec les prêtres insermentés et les nobles étaient connues. Il plaça plus heureusement sa confiance dans les juges de paix. Les populations eurent à souffrir du gouvernement nouveau qui ne pouvait rien obtenir d'elles qu'à force armée. La famine sévissait de temps en temps, la misère était grande, le deuil dans toutes les familles. Et puis les prêtres avaient été persécutés. Les paysans étaient restés profondément catholiques, et suivaient les offices que les curés célébraient en cachette. Les sévices dont ils étaient l'objet les entretenaient dans une haine violente contre les agents de la Révolution.

Parmi les habitants du pays guillotinés nous citerons encore :

MM. les abbés Michel Desprès, originaire de Brain, et Julien Racapé, vicaire de Brain, tous les deux guillotinés à Redon le jour de la Toussaint, 1er mars 1793. Les Redonnais en éprouvèrent une grande douleur. En se rendant au supplice les deux victimes chantaient le cantique du P. de Monfort : «Allons, mon âme, au bonheur véritable. » Le bourreau renonça à sa profession et mourut inconsolable quelques temps après.

M. l'abbé Pontgérard, arrêté à Augan et exécuté à Rennes.

MM. les abbés Julien Minier et René Servet sont condamnés à mort le 10 janvier 1794, le dernier ne fut pas exécuté. Le même

jour à Lorient exécution de Joseph Morice, maire de Pluherlin, et de Jean Desgrées, secrétaire de Limerzel, chez lequel on avait découvert l'abbé Minier.

Le 20 janvier 1794, la veuve Caudard, de Malansac, meurt sur l'échafaud comme receleuse de prêtres, à Lorient.

A Lorient 6 mai 1794, sont guillotinés l'abbé Noël Briend, prêtre de Saint-Maurice, Marc Denoual, tisserand à Saint-Vincent, Jeanne Briend, pieuse fille de la même paroisse, et Pierre Gicquel, maire de la commune pour avoir donné l'hospitalité à des prêtres.

26 mai 1794, l'abbé Pierre Mayeux du diocèse de Saint-Malo, pris à Sérent et exécuté avec Jeanne Trégarot, femme Clément et Jacquette Merlet épouse Guimard de Sérent

10 juin 1794, l'abbé Bertrand Carel, vicaire de Guégon, avec Anne Jean épouse de Lemaître.

Un jeune homme de Peillac, du nom de Briant, est pris à Quiberon et échappa au massacre d'Auray, grâce à une protection de la Sainte Vierge qu'il invoquait au moment de la fusillade.

En 1796 M. Rogue, lazariste, est mis à mort à Vannes. M. Couedlo tué à Elven; en 1798, l'abbé Briend, recteur de Saint-Vincent est tué d'un coup de fusil.

Déportés à Rochefort et morts sur les vaisseaux l'abbé Louis Bernard, vicaire de Billio, 40 ans, Jean Le Thiec, vicaire de Marzan, Jean Robert, vicaire de Glénac, 46 ans.

Déportés à l'île de Ré (1798 et 1799) Jean Lucas de Pleucadeuc, vicaire de Molac, 48 ans, Etienne-Nicolas de Noyal-Pontivy, curé de Tréal, 67 ans, Pierre Villeloys, prêtre à Carentoir 48 ans etc...

P. MERLET.

(1) Cf. *Révolution en Bretagne*, ouvrage rare aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

Bréviaires et Missels des Eglises et Abbayes Bretonnes de France antérieures au XVIIe siècle, par l'abbé F. Duine (Rennes, Plihon et Hommay, 1906). Prix : 6 fr.

Le sous-titre de ce travail nous donne son but et indique du même coup les moyens que l'auteur a employés pour l'atteindre : « Catalogue pour Bibliophiles ; L'Imprimerie en Bretagne ; Notes d'histoire de la Liturgie Provinciale ; Calendriers inédits et Questions hagiographiques. » Le tout est disposé dans un ordre parfait, et les Bréviaires et Missels sont catalogués et annotés par évêchés et subdivisés en manuscrits et imprimés. M. Duine a soin de nous dire ce que pensent de ces œuvres les écrivains qui s'en sont occupés. *Les Bréviaires et Missels* seront nécessaires à qui voudra s'occuper désormais d'hagiographie bretonne.

*
* *

Condition actuelle des Serviteurs ruraux Bretons, Domestiques a gages et Journaliers agricoles, par Jean Choleau (Paris, Champion, 1907). Prix : 4 fr.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont été à même d'apprécier cette remarquable étude économique qui a paru *in extenso* dans ses colonnes. Nous n'ajouterons qu'un mot : Tous nos amis applaudiront au succès qu'elle a remporté en Bretagne où elle fait maintenant école en mettant M. Choleau au premier rang parmi les meilleurs économistes bretons.

*
* *

Les Communs en Bretagne a la fin de l'Ancien Régime (1667-1789), par Pierre Lefeuvre, docteur en droit (Rennes, Oberthur, 1907).

Pour exposer dans tous ses détails la question des Communs en Bretagne, question intéressante s'il en fut, M. Lefeuvre a pris pour guides MM. de la Borderie et Sée : vraiment il ne pouvait se faire mieux accompagner. Les landes qui constituaient et constituent encore l'une des particularités de notre pays, méritaient bien que l'on écrivît leur histoire et leurs vicissitudes. Le paysan les aime et y reste profondément attaché ; il semble ne les mettre en valeur qu'avec un amer regret. Peut-on lui en faire un reproche ? M. Lefeuvre nous montre les

cultivateurs aisés devenus afféagistes, quasi propriétaires de terrains communaux, tandis que les pauvres s'opposaient par tous les moyens possibles à cette mise en valeur. Tout est étudié : origines, principes juridiques, affèagements, partages ; attitude du pouvoir souverain, des privilégiés et des paysans. En somme, nous possédons maintenant sur les *Communs* dont il est si souvent question en Bretagne, une étude consciencieuse et approfondie, et l'ouvrage de M. Lefeuvre a sa place indiquée dans les bibliothèques des jurisconsultes et des historiens.

*
* *

Le Folk-Lore de France, par Paul Sébillot, tome IV, (Paris, Guilmoto, 1907). Prix : 16 fr.

Nous voici au tome IV de cette vaste recherche des traditions et des légendes de France qui a compris déjà le Ciel et la Terre, la Mer et les Eaux Douces, la Faune et la Flore. Cette fois M. Sébillot étudie les croyances populaires concernant le Préhistorique, les Monuments, le Peuple et l'Histoire et passe en revue les menhirs, les dolmens, les tumuli, les pierres diverses, les cultes et observances mégalithiques, les rites de la construction des monuments modernes et antiques, les églises, les châteaux, les villes, enfin le Clergé, la Noblesse, le Tiers-Etat, les guerres et l'Histoire de France. Comme ses trois aînés, ce livre est bourré de citations, de récits, de souvenirs locaux ; il se termine de plus par une Bibliographie et une Table Générale et ne comprend pas moins de 500 pages ! et notre province y fournit sa très bonne part, la moitié des renseignements au moins étant d'origine bretonne.

A ce propos je suis heureux de rappeler le tome III de cette énorme compilation lequel avait trait à la *Faune* et à la *Flore* dans la tradition française (Paris, Guilmoto, 1906) prix : 18 fr., et dont notre éminent collaborateur M. le Vte Olivier de Gourcuff a donné le compte rendu ici même en décembre 1906. Successivement défilaient devant nos yeux les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les insectes, les poissons, les arbres et les plantes, et l'on ne saurait imaginer combien de légendes fondées ou non se sont greffées sur tous ces animaux et sur ces produits de la terre que le peuple voit tous les jours mêlés à ses travaux et dont l'existence est très souvent, pour ainsi dire, inséparable de la sienne. Et je ne veux citer ici que cette curieuse idée de création dualiste ayant cours en Bretagne et qui attribue par exemple à Dieu le chêne, le pommier, le châtaignier, la vigne, le genêt, le rosier, la noix, et au Diable l'épine, le marronier, la ronce, l'ajonc, l'églantier et le gland. Bien entendu, dans ce volume encore, la Bretagne occupe la première place.

*
* *

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE (VIe-XIe SIÈCLE), par Ferdinand Lot, directeur adjoint à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Paris, Champion, 1907). Prix : 15 fr.

Je ne connais rien de plus travaillé que le nouveau livre de M. Lot; certainement ses *Mélanges* soulèveront plus d'une polémique car leurs conclusions se trouvent être la plupart du temps en complet désaccord avec celles de M. de la Borderie, notamment en ce qui concerne les vies de saint Malo et de saint Gildas. L'auteur a pris pour les étudier, les disséquer plutôt, sept pages qui peuvent être comptées parmi les plus intéressantes de notre histoire nationale : les gestes des saints de Redon ; Festien, archevêque de Dol ; Nominoë, Erispoë et l'Empereur Lothaire ; Nominoë et le Monastère de Saint-Florent le Vieil ; le schisme breton du IXe siècle ; la vie de saint Malo et la vie de saint Gildas. Trois textes importants les accompagnent : la plus ancienne vie de saint Malo, la *Vita Machutis* par Bili et la *Gildæ vita et translatio*. Rarement on a écrit sur le passé de la Bretagne une œuvre plus étudiée et plus documentée. La *Revue de Bretagne* publiera prochainement un compte rendu détaillé des *Mélanges* de M. Lot qu'a bien voulu écrire pour nous l'un de nos plus savants collaborateurs.

*
* *

SAINT FÉLIX DE NANTES, par l'abbé A. Delanoue, curé de Saint-Félix de Nantes (Nantes, Biroché et Dautais, place du Pilori, 1907). Prix : 2 fr.

On ne saurait assez engager MM. les curés et recteurs à écrire la monographie des paroisses confiées à leurs soins spirituels. Plus que tous les autres ils sont à même de se procurer des renseignements verbaux ou de se faire ouvrir les portes des greniers où moisissent parchemins et papiers. Qu'ils ne craignent pas de s'adresser aux archéologues et historiens bretons, et ceux-ci seront ravis de les guider dans leurs recherches et de leur donner les explications nécessaires. Après avoir narré la vie de saint Félix, évêque de Nantes, M. l'abbé Delanoue nous présente la topographie de son quartier, le village de Barbin, la seigneurie et la trêve de Loquidy, l'Angle Chaillou, les terres et seigneuries locales enfin la paroisse qu'il dirige, paroisse toute récente puisqu'elle fut taillée dans celle de Saint-Similien en 1844. Une toute petite critique : M. l'abbé Delanoue est-il bien sûr que le mot *Erdre* vienne de *ar dour*, l'eau ?

*
* *

Une Commune Bretonne pendant la Révolution. Histoire de Saint-Servan de 1789 à 1800, par Jules Haize (Saint-Servan, Haize, 1907). Prix : 5 fr.

M. Haize à qui nous devons l'*Histoire de Saint-Servan* sous l'ancien régime, était tout indiqué pour nous donner la suite de cette importante monographie. Toutes les personnes, et elles sont nombreuses en Bretagne et ailleurs, qui s'intéressent au passé de la Côte d'Emeraude liront avec plaisir cet ouvrage où je relève : la rivalité toujours croissante de Saint-Servan et de Saint-Malo qui devait aboutir à la séparation des deux villes sœurs en 1790 ; le nombre toujours croissant aussi des cabarets Servannais (28 en 1790 ; 182 en 1907 !) ; la profonde intelligence des « Amis de la Constitution », société révolutionnaire formée de la Société Maçonnique et du Cercle avancé qui, entre choses pleines d'esprit, décida de supprimer le 31 décembre 1792 les visites du nouvel an comme *préjugé gothique* ; enfin bien d'autres détails curieux sur l'arbre de la Liberté, la Garde Nationale, la Chouannerie, etc.

*
* *

Inventaire sommaire des Archives Communales de Saint-Servan antérieures à 1790, par Jules Haize (Saint-Servan, Haize, 1908). Prix : 4 fr.

On sait que les inventaires sommaires rédigés sous la direction du Ministère de l'Instruction Publique ne concernent pas seulement les Archives départementales mais qu'ils s'étendent aussi aux Archives communales. Malheureusement les Archivistes Départementaux sont accablés de besogne et il leur est presque toujours matériellement impossible de dresser eux-mêmes les inventaires des communes importantes de leur région. Aussi est-ce une bonne fortune pour eux que de rencontrer sur place un érudit qui consente à faire cette besogne si utile et si instructive. Et cette bonne fortune devient un rare bonheur quand l'érudit en question se double d'un historien comme l'infatigable M. J. Haize, qui connaît à fond le passé de sa ville pour en avoir écrit l'histoire. C'est dire que l'auteur de l'*Histoire de Saint-Servan* sous l'ancien régime et pendant la Révolution s'est acquitté à merveille de la tâche qui lui a été confiée. Peut-être y a-t-il lieu de regretter que M. Haize n'ait pas donné un peu plus de développement à son travail. Quoi qu'il en soit, celui-ci fourmille de détails sur le passé de la vieille et belle cité

Servannaise, et comprend 94 pages avec sa table, ce qui est déjà très joli pour une ville qui jusqu'en 1790 ne fut considérée que comme une paroisse rurale.

*
* *

Le Bienheureux L. M. Grignion de Montfort (1673-1716) par l'abbé A. Laveille (Paris, Poussielgue, 1907).

On a rendu compte à plusieurs reprises dans la *Revue de Bretagne* de la Biographie de l'Abbé J.-M. de La Mennais par M. l'abbé Laveille et j'ai dit moi-même ma véritable admiration pour ce livre qui mit en lumière le créateur de l'Institut des Frères de Ploermel, de cet Institut que la France a dissout il y a peu de temps (Voyez *Jean-Marie de la Mennais* 1780-1860, Paris, Poussielgue, 1903, deux volumes). Le même auteur nous retrace aujourd'hui la vie d'un autre Breton, le Père de Montfort, dont le souvenir est si populaire et toujours si vivant depuis le nord de l'Ille-et-Vilaine jusqu'en Poitou, le fondateur de la *Compagnie de Marie* et des *Filles de la Sagesse*, le missionnaire de Pontchâteau, le constructeur du célèbre calvaire. Comme elle est bien contée cette existence de l'apôtre zélé qui « pour refuser d'être de son temps, se fit expulser de sept ou huit diocèses. » Aussi est-ce à juste titre que le Cardinal Vincent Vannutelli a pu écrire à M. l'abbé Laveille : « Je vous félicite d'avoir mis dans son véritable jour ce vaillant lutteur qui fut un grand saint et un grand caractère, et je fais des vœux pour que votre livre soit beaucoup lu, surtout par les prêtres qui y trouveront un modèle parfait à imiter. » Ces lignes sont le meilleur éloge qu'on puisse faire de la Vie du P. Grignion de Montfort et de son biographe.

*
* *

Récits Vécus (1870-1871), par G. Martineau (Rennes, Plihon et Hommay, 1907). Prix : 4 fr.

Sous ce titre M. G. Martineau a eu l'heureuse idée de réunir toutes ses notes de campagne, toutes les lettres qu'il écrivait à ses parents et quelques souvenirs de ses camarades ; à l'aide de ces documents il a écrit l'histoire de la deuxième batterie d'artillerie mobile auxiliaire d'Ille-et-Vilaine à laquelle il appartint en qualité de maréchal-des-logis-chef et qui était commandée par le capitaine Clocheret. Pour rendre ces anecdotes et épisodes plus agréables encore à lire, M. Martineau les a accompagnés d'une carte et de 19 gravures dont la plupart sont la reproduction de photographies de ses compagnons de campagnes. *Récits vécus* a ce grand charme de conter tout spécialement les vicissitudes d'une simple batterie, de l'une de ces unités dont sont composées les armées, et par suite M. Martineau est trop modeste en disant que sa relation côtoie l'Histoire : en réalité elle est de l'Histoire même.

* * *

Recherches historiques et topogaphiques sur les Conpagnons de Guillaume le Conquérant, par Etienne Dupont (Saint-Servan, Haize, 1907). Prix : 5 fr.

La première partie de ce grand travail est consacrée à la Bretagne, au Poitou, aux Flandres, au Boulonnais et à l'Artois. M. Dupont a puisé ses renseignements dans le *Domesday Book*, livre cadastral de l'Angleterre composé à la fin du XIe siècle, et dans des Tables nominales. En ce qui nous concerne, y eut-il beaucoup de Bretons à venir en aide au duc de Normandie lors de sa descente en Angleterre ? M. Dupont admet, avec Delaporte, le chiffre de 5.000. Je n'en serais nullement étonné, et Alain Fergent, notre duc, dut être accompagné par une foule de ses compatriotes. Je ne sais si l'on peut tenir compte de ce fait que les Léopards, qui forment les armes de Normandie, entrent aussi dans un bon nombre d'écussons de familles bretonnes originaires presque exclusivement des côtes de la Manche. Les *Recherches* de M. Dupont sont d'autant plus curieuses qu'elles traitent un sujet peu connu et qui mérite de l'être.

* * *

Le Finistère Pittoresque, Sites et Monuments, par G. Toscer (Brest, Kaigre). Le fascicule : 1 fr. 75 ; en souscription : 1 fr. 50.

Voilà un charmant ouvrage que je voudrais voir sur toutes les tables bretonnes. Bien conçu, bien édité, bien illustré, rempli de documents, il comble une vraie lacune car, ainsi que le fait remarquer très justement M. A. de Lorme dans la préface « voilà bientôt cinquante ans qu'il n'a rien été publié de complet sur le Finistère. » Les 8 premiers fascicules de cette publication (564 pages) sont consacrés au Léon. La Cornouaille va suivre dans le courant du 2e trimestre 1908. Je ne saurais mieux faire que de répéter avec M. de Lorme : « Un pareil ouvrage mérite le succès. Guide parfait pour les étrangers, il leur permettra de refaire l'hiver, au coin du feu, des excursions de l'été ; quant aux gens de chez nous, il les mettra à même de mieux connaître et de mieux apprécier la vieille terre d'Armor, si douce et si chère à tous ceux qui l'ont habitée ». Donc, souscrivons, si ce n'est déjà fait, au *Finistère Pittoresque*.

* * *

LE THÉATRE AU COLLÈGE, DU MOYEN-AGE ET A NOS JOURS, par L.-V. Gofflot (Paris, Champion, 1907). Prix : 7 fr. 50.

Il y a peu de personnes, j'imagine, à savoir que le théâtre en France est né dans les collèges des Jésuites. Parti de là il a bénéficié d'une faveur peu commune, et les Comédiens du Théâtre Français se trouvent être les descendants dramatiques des écoliers rhétoriciens et philosophes du XVIe siècle. Les scènes des collèges devinrent de plus en plus soignées et les représentations qui y étaient données, de plus en plus suivies. Sur la couverture et à la page 40 de son livre, M. Gofflot reproduit la décoration du Collège des Jésuites de Rennes qui put passer à bon droit pour un modèle du genre. « C'est là, dit-il, que fut jouée probablement vers 1710, le 22 août, *Conaxa* ou les *Gendres dupés*, comédie écrite par un Jésuite de cette ville et tirée d'un livre du P. Jacques Rinald, publié en 1673. Etienne, au commencement du XIXe siècle, s'inspira de cette pièce et y fit même de nombreux emprunts pour sa comédie *Les Deux Gendres* qui, représentée au Théâtre Français, obtint un grand succès et conduisit son auteur jusqu'au sein de l'Académie Française. Une violente polémique s'engagea au sujet de la paternité de cette pièce : l'œuvre du P. Jésuite fut jouée à l'Odéon et cette supercherie littéraire eut un retentissement considérable. » On le voit, le compte-rendu de l'histoire et du développement du *Théâtre au Collège* n'était pas hors de sa place dans une revue bretonne.

* * *

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS 1789 AUX ARCHIVES NATIONALES, par Charles Schmidt, archiviste aux Archives Nationales. (Paris, Champion, 1907). Prix : 5 fr.

On pourrait appeler ce livre : le *Guide* du travailleur aux Archives Nationales pour la période contemporaine. Il prend le chercheur à son entrée aux Archives, le suit à la salle de travail, lui met en main des inventaires et lui indique le moyen de trouver tout ce qui l'intéresse. On a quelquefois peu de temps à passer à Paris ; les Archives sont bien loin ; les archivistes sont les hommes les plus aimables du monde, toujours prêts à rendre service et à être agréables, mais les heures sont limitées et les aiguilles du cadran marchent avec une vitesse désespérante. Aussi doit-on une véritable reconnaissance à M. Schmidt dont les *Sources* éviteront à bien des auteurs une perte de temps considérable.

CHRESTOMATHIE BRETONNE (ARMORICAIN, GALLOIS, CORNIQUE) PREMIÈRE PARTIE : BRETON ARMORICAIN, par J. Loth (Paris, Bouillon, 1890. — Paris, H. Champion).

La Chrestomathie Bretonne du savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes est devenue le *vade-mecum* indispensable de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Bretagne surtout à ses débuts : elle est destinée en effet à les préserver de beaucoup de mécomptes. La compétence de l'auteur qui connaît à fond les dialectes celtiques nous autorise à le suivre aveuglément. Après une introduction où il donne des notions sur le vieux celtique (gaulois et Ile de Bretagne), sur la période de transition et sur la période néo-celtique, M. Loth étudie ce qui nous reste comme monuments du Vieil armoricain (VIIIe au XIe siècle), du Moyen Armoricain (XIe au XVIIe siècle), enfin l'Armoricain moderne, et le tout se termine par un Index des noms de lieux et de personnes et par un vocabulaire. Cet ouvrage considérable — il contient 500 pages — est le plus beau monument que pouvait élever au passé et à la langue nationale de la Bretagne le plus érudit de ses enfants. S'il avait été écrit plus tôt, on n'aurait pas vu imprimer tant de sottises sur les étymologies de notre pays.

*
* *

GRAMMAIRE BRETONNE DU DIALECTE DE VANNES, par A. Guillevic, professeur au grand séminaire de Vannes et P. Le Goff aumônier (Vannes, Lafolye, 1902). Prix : 2f25. — EXERCICES SUR LA GRAMMAIRE BRETONNE DU DIALECTE DE VANNES, par les mêmes (Vannes, Lafolye, 1903) Prix : 2f50. — VOCABULAIRE BRETON-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-BRETON DU DIALECTE DE VANNES, par les mêmes (Vannes, Lafolye, 1907).

Le Breton du dialecte de Vannes peut être maintenant enseigné vite et clairement grâce aux trois livres de MM. Guillevic et Le Goff. Ce qui me frappe surtout c'est la méthode sûre et pratique qu'on y a suivie et la clarté lumineuse de l'enseignement qui y est donné. La *Grammaire* est précédée d'une préface de notre éminent collaborateur M. Ernault sur les Dialectes Bretons qui est un petit chef-d'œuvre. Les *Exercices* avec thèmes, versions et vocabulaires forment la suite nécessaire et voulue de la grammaire. Enfin le *Vocabulaire*, breton-français et français-breton est le complément de l'œuvre, le couronnement de l'édifice :

et cela est véritablement populaire, cela est à la portée de tous. Les Vannetais se trouvent avoir du coup une avance considérable sur leurs compatriotes du Trégor et du Léon, et le mérite en revient à MM. Guillevic et Le Goff, qui d'ailleurs ont reçu de MM. d'Arbois de Jubainville, Loth, Ernault, etc., les compliments qu'ils méritaient.

*
* *

GERIOU KEUMRAEK HA BREZONEK, DASTUMET HA LAKAET KENVER HA KENVER, gant Abhervé (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume, 1907) (2e édition).

Notre collaborateur et ami M. F. Vallée a eu l'excellente idée de publier une série de mots bretons et gallois placés l'un en face de l'autre et permettant à celui qui connaît l'un de ces idiomes, de comprendre l'autre. Nul n'était mieux placé pour cette besogne vraiment bretonne que le sympathique et dévoué directeur de *Kroaz ar Vretoned*.

*
* *

LA VISION DE TONDALE, TEXTES FRANÇAIS, ANGLO-NORMAND ET IRLANDAIS, publiés par V.-H. Friedel et Kuno Meyer (Paris, Champion, 1907). Prix : 7 fr. 50.

La vision de Tondale, œuvre de Marcus qui l'écrivit en latin au XIIe siècle « occupe une place remarquable parmi celles qu'a produites l'imagination celtique. » Les auteurs ont pensé qu'il serait utile d'en publier quelques versions non encore imprimées : deux récits en prose français, un fragment d'un poème anglo-normand du XIIIe siècle et une traduction irlandaise du XVe. Au moment où le panceltisme est populaire, où le renouveau de la langue gaélique bat son plein en Irlande, où nos écrivains de France recherchent et étudient avec avidité les vieux poèmes du Moyen Age, la publication de la *Vision de Tondale* vient à son heure et chacun voudra la connaître et comparer entre elles les trois versions inédites.

*
* *

BRETAGNE D'AUJOURD'HUI ET BRETAGNE DE DEMAIN, par Jean de Plounéour (Vannes, Galles, 1908).

Tableaux de la vie bretonne en trois scènes, ou visites, sur la nécessité de conserver les anciens costumes et de faire revivre l'Esprit breton. A jouer et à faire jouer partout en Bretagne, surtout dans les salons.

Le grand mérite de cette jolie petite pièce est de donner, en le mettant sur la scène, beaucoup plus de vie et de mouvement à l'exposé d'un des problèmes les plus intéressants du mouvement breton.

*
* *

De la Persistance de la Langue Celtique en Basse-Bretagne, par A. Travers (Rennes, Oberthur, 1906). — Les Inscriptions gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne, par le même. (Rennes, Oberthur, 1907).

Dans une première brochure, M. Travers a tenté d'établir qu'en Basse-Bretagne on n'a jamais cessé de parler le celte des aïeux continentaux et que ce que nous appelons aujourd'hui le breton n'est qu'un dérivé directe de ce celte : ne jetons donc pas continuellement les yeux vers les Gallois qui nous auraient doués de leur langue, ce qui est faux. M. Dottin ayant combattu la thèse de M. Travers, celui-ci a répondu dans une seconde brochure qui est le complément de la première. Ces deux ouvrages ont été vivement analysés et discutés au Congrès Breton de Lamballe.

*
* *

A signaler trois délicieuses conférences faites à la Société Centrale d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine par notre collaborateur A. Orain sur les *Jardins d'Autrefois*, sur une *Promenade horticole à Mordelles* le 23 juin 1907 et sur les *Tribulations d'un Horticulteur à ses débuts*, réunies toutes trois en une petite brochure.

R. de Laigue.

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

I

ORIGINES

L'antique baronnie de Combour a été dans l'origine démembrée de la seigneurie temporelle des évêques de Dol qui possédaient encore à cette époque le titre et la dignité d'archevêques (1).

Au commencement du XIe siècle Jinkeneus, Gingueneus ou Ginguené, archevêque de Dol, deuxième fils d'Haimon Ier, vicomte de Dinan et de Roianteline, vicomtesse de Dol, fonda et construisit de ses propres deniers le château primitif de Combour.

D'après Ogée « la grosse tour que Ginguené fit construire à « Combour, célèbre par les sièges qu'il a soutenus, lui fit don- « ner le nom de Combour. » J'avoue que je ne vois pas bien pourquoi! en sorte qu'il me semble que l'explication d'Ogée en appelle une autre. Je préfère la suivante : M. Noël de la Fortemaison explique ainsi la signification primitive du nom de Combour :

« Ce nom vient du latin *Combore* et *Combure*, *Combornium* et *Comburnium*, qui ont tous deux un sens identique et signifient le Val de la limite (*Vallis ad finem*). La leçon *Combore* est plus ancienne que celle de *Combornium* et c'est d'elle que vient le nom de Combour devenu bien mal à propos dans l'orthographe officielle Combourg (2).

(1) De la Borderie, *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1862, p. 175.

(2) Dès 1811 on trouve Comborn, enquête de Dol. Dom Morice. *Preuves* I, p. 406.

« En effet Combore vient de *Cumb* en breton, ou *Cumba* en basse latinité qui signifie vallée et de *or* ou *ora,* bord, terme, ore, orée. *Combornium* vient également de *Cumb* ou *Cumba* et de *bonn, borna* ou *burna,* en français borne, limite.

« Il en résulte que le cours du Linon qui séparait en aval l'évêché de Dol de celui de Saint-Malo, le séparait également autrefois en amont lorsque l'archevêché de Dol jouissait de la plénitude de sa suprématie.

« Or Combour étant placé dans un fond sur la rive droite du Linon et cette rivière ayant dû être sur toute la ligne la limite naturelle des deux diocèses, il y aurait lieu de croire que cette petite ville a fait d'abord partie de l'archevêché de Dol. »

Cependant dès 1065 Combour fait partie de l'évêché de Saint-Malo. V. D. M. *Pr.* 1 col. 425.

La ville de Dol ayant été ruinée et saccagée par les incursions normandes et les guerres civiles entre Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie et quelques seigneurs normands et bretons, les titres de l'église et évêché furent brûlés et perdus, en sorte que les évêques et chanoines ne pouvaient justifier de leurs droits et possessions.

Pour y remédier une enquête fut faite en 1181 par ordre de Henri II, roi d'Angleterre, et de son fils Geffroi, duc de Bretagne, du chef de sa femme Constance. Cette enquête avait pour but le recouvrement des biens de l'église de Dol.

Les témoins appelés dirent que : l'archevêque de Dol Ginguené, Rivallon Chèvre-Chenue, Josselin de Dinan et Salomon le bâtard, étaient frères ; que l'archevêque Ginguené donna à son frère Rivallon tout ce qu'Asoulfe de Soligné et son épouse possédaient dans le territoire de Dol, savoir : douze fiefs de chevalerie, les tenues qu'ils avaient au bourg de Sainte-Marie et le droit d'emprunt de mille sols sur les vassaux de Dol, emprunt qui ne se pouvait renouveler tant que le premier était dû. Il bâtit le château de Combour et le donna à ce même Rivallon (1).

Cet archevêque Ginguené, le fidèle conseiller du Duc, fut l'un des plus grands seigneurs de son temps. Voulant doter sa propre famille, il donna à son frère Rivallon, surnommé Chèvre-Chenue, souche des seigneurs dits de Dol, la seigneurie de Combour avec douze fiefs de chevalerie ou de hautbert, sous sa mouvance,

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne,* 1 col. 683.

« duodecim feuda militum et masuras quas habet in burgo sanctæ Mariæ, (paroisse de Notre-Dame-sous-Dol) et creditionem mille solidorem in Dolo. » Il y ajouta de vastes domaines lui imposant en retour l'obligation de défendre et de protéger les terres et vassaux de l'église de Dol et de commander son ost, quand besoin serait. Aussi le sire de Combour prenait-il le titre de « signifier sancti Samsonis » Porte-étendard de saint Samson, l'église de Dol étant sous le patronage de ce saint.

Ces douze fiefs de hautbert, ces tenues du bourg de Sainte-Marie, cet emprunt relativement considérable (1) étaient sans doute autant de prétextes pour les sires de Combour de se dire seigneurs de Dol.

Cependant les seigneurs de Combour, bien qu'ils portassent dans l'origine le nom de Dol n'en étaient point seigneurs ; au terme rigoureux du mot, il n'y avait d'autre seigneur de Dol que l'évêque.

La seigneurie de Combour avait été fondée aux dépens du régaire de Dol, dans le but de procurer à l'évêque un gardien, un protecteur laïque. L'évêque de Dol était si bien seigneur temporel en même temps que spirituel qu'il avait dans tout le régaire, tous les droits dépendants de la pleine juridiction, à tel point que le livre des revenus de l'évêché de 1459, dit :

Dans les cité et franc régaire de Dol, « l'évesque est seul et souverain seigneur temporel et quant à ce ne connaît le duc de Bretaigne ne quelconque autre souverain quant au temporel. » .

Ces prétentions subirent néanmoins plus d'un échec dans la suite des temps.

Ainsi en 1315 Jean III, duc de Bretagne, oblige les évêques à lui reconnaître le droit de bâtir des forteresses sur leurs terres.

Jean IV, en 1386, se fait confirmer la propriété du château fort des évêques de Dol et la garde de la ville.

D'un autre côté, l'évêque Jean de Bruc s'oppose, en 1431, à ce que le duc Jean V mette garnison dans le château et l'évêque Thomas James affirmant ainsi ses droits et sa propriété en fait relever les murs et y place ses armes.

Cependant, par suite de son origine, la seigneurie de Combour dut relever d'abord des évêques de Dol. Suivant la déclaration

(1) Mille sous ou 50 livres, quinze à vingt mille francs de nos jours. — De la Borderie.

du régaire du 9 juillet 1680, une partie notable de la seigneurie de Combour, connue sous le nom de fief de Malestroit-sous-Dol, les terres de Tremelin en Baguer-Pican, la Chapelle-au-Fils Méen, une partie de Meillac et de Cuguen étaient sous la mouvance du régaire de Dol et relevaient de la seigneurie épiscopale.

Il en était de même d'un ensemble de fiefs considérables répandus dans six paroisses du régaire de Dol (1).

A cause du fief de Malestroit à Dol, dont nous venons de parler, le seigneur de Combour était tenu de comparaître par soi ou par procureur pour assister à la chevauchée qui a lieu le jour et la veille de la foire de Saint-Samson ».

Du Paz dit par ailleurs que les successeurs de Jean III, de Soligné, seigneur de Combour, gardent le nom de Dol porté par leurs ascendants mais ne s'en disent point seigneurs, mais seulement seigneur de Combour.

Dans la suite des temps, les sires de Combour finirent par s'affranchir de la suzeraineté ecclésiastique de l'archevêque de Dol et portèrent leur hommage direct au duc de Bretagne.

Ginguené qui jouissait, dit M. l'abbé Guillotin de Corson, d'une autorité considérable à la cour des ducs de Bretagne, n'en reste pas moins le fondateur de la seigneurie de Combour, extraite du régaire de Dol et chargée de la protection de cette église.

Il avait quatre frères : le vicomte Haimon, Rivallon, seigneur de Combour, Josselin, seigneur de Dinan et Salomon, seigneur du Guesclin en Saint-Coulomb, deux sœurs Hodierne de Dinan qui fut abbesse de Saint-Georges de Rennes en 1067, et Inoguen (2).

Le Père Albert donne pour armoiries à Gunkeneus de Dinan : *de gueules à 3 fusées d'hermines, accompagnées de six besans de même, fig. 1*. Ce sont les armes de Dinan, mais c'est peut-être un peu prématuré. Il est bien certain que l'archevêque Ginguené ne les a jamais connues. Il prête à saint Gilduin de Dol dont nous parlerons plus tard : *d'azur fretté d'or, fig. 2*, ce qui me semble non moins prématuré et encore moins explicable.

On ne connaît pas de blason authentique avant la fin du XIIe siècle, nous ne les donnons donc qu'à titre de curiosité, en laissant au Père Albert la responsabilité tout entière (3).

(1) De la Borderie. *Loc. cit.* p. 176.

(2) D. Morice. *Pr.* I, col. 426. — Enquête de 1181.

(3) Cependant M. de Fourmont, t. II, introduction, p. 11), dans l'*Ouest aux Croisades*, se dmande s'il est bien certain que l'usage des armoiries soit posté-

Dol ramage de Dinan, comté et évêché ou archevêché a pour premières armes : *de gueules fuselé d hermines* qui est Dinan, sceau de 1173. *Alias : Ecartelé d argent et de gueules* d'où Combour, ramage de Dol : *Ecartelé d'argent et de gueules* comme Dol ancien, fig. 3 et 4.

II

MAISON DE DOL COMBOUR

1037-1162.

Ce nom me paraît convenir parfaitement à la première dynastie seigneuriale de Combour à cause du surnom de Dol que prenaient ses membres, bien qu'à vrai dire, nous l'avons vu plus haut, ils ne fussent pas du tout seigneurs de Dol.

Si je ne savais avoir pour moi l'opinion d'hommes très compétents en fait d'histoire de Bretagne, j'aurais beaucoup hésité à bouleverser l'échafaudage péniblement élevé par du Paz au sujet de la généalogie des premiers seigneurs de Combour.

Mais celle qui suit est à la fois si simple et si naturelle, en même temps qu'elle est étayée de tant de preuves qu'il me semble difficile de ne pas l'accepter.

« Elle est d'ailleurs, dit M. A. de la Borderie, exclusivement dressée d'après les actes authentiques dont le père Du Paz (celui-ci pour quelques-uns seulement) et Dom Morice surtout ont donné le texte. Le vénérable du Paz s'est tout à fait embrouillé, en doublant certains noms et certains personnages, parce qu'il aura eu sans doute sous les yeux quelque généalogie dressée au XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, par un de ces généalogistes peu scrupuleux, qui n'hésitaient jamais à inventer des personnages à tort et à travers pour meubler leurs tableaux ou pour autoriser des prétentions douteuses, comme la prétendue juveignerie des Tuffin de la Rouerie, à l'égard de l'ancienne maison de Combour (1).

rieur à la première croisade? Nous le croyons. — Les citations suivantes et autres que nous pourrions invoquer, dit-il, prouvent le contraire : deux sceaux d'Adelbert, duc de Lorraine apposés à deux chartes de 1030 et 1037 représentent un écu chargé d'un aigle au vol abaissé; un diplôme de Raymond de Saint-Gilles de l'an 1088 est scellé d'une croix vidée, cléchée et pommetée, le sceau de Thierry II et de Bar-le-duc en 1093 porte deux bars adossés, Renaud 1er possesseur du même comté y ajouta un semis de croisettes fichées, etc.

(1) Haimon, vicomte de Dol, frère puîné de l'archevêque Junguené, n'ayant

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE COMBOUR

Première Maison de Dol — Combour 1037 environ à 1162

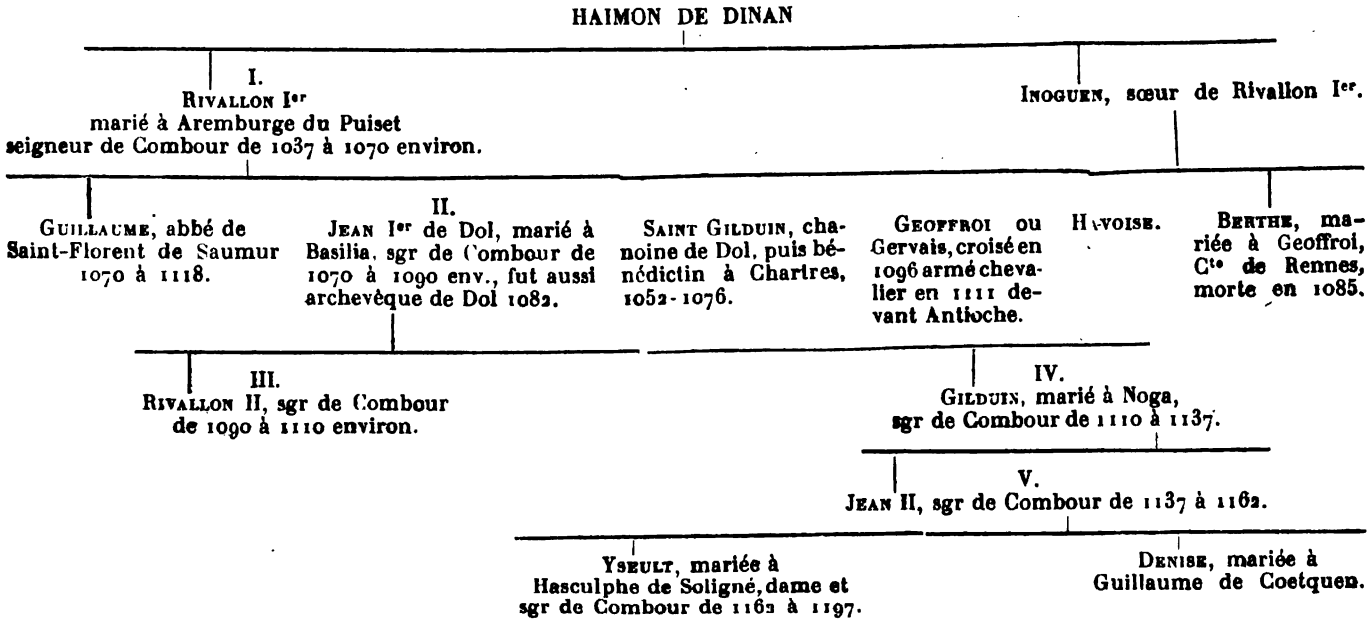

RIVALLON, Ier SEIGNEUR DE COMBOUR

1037 A 1070 ENVIRON.

Rivallon, Ruellan ou Rudale surnommé Chèvre-Chenue, fils d'Haimon de Dinan et de Raienteline de Dol, fut le premier seigneur de Combour (1).

Cette seigneurie fut créée par l'archevêque Guinguené qui la forma d'un démembrement du domaine temporel de l'évêché ou archevêché de Dol et la donna à son frère Rivallon.

Celui-ci est cité comme témoin à la fondation du prieuré de Saint-Cyr de Rennes en 1037, dans une donation faite à Saint-Sauveur de Redon par son frère Ginguené, à la fondation du prieuré de Saint-Sauveur des Landes, membre de Marmoutier, etc.

Rivallon épousa la fille du seigneur du Puiset en Beauce, évêché d'Orléans, qui se nommait Aremburge, il en eut six enfants : Guillaume, Jean, Gilduin, Geoffroi, Havoise et Berthe.

Celle-ci fut mariée au comte Geoffroi Granonat, fils naturel du duc Alain III. Elle était, dit Le Baud, « moult religieuse et dévote », elle restaura l'abbaye de Saint-Melaine vers 1060. Son mari Geoffroi, comte de Rennes, mourut en 1084 et elle-même en 1085.

Rivallon était un révolté, toujours en lutte contre le duc, il prit parti pour Eudon de Penthièvre dans la guerre que celui-ci soutenait contre le duc Conan II.

En 1064, mécontents de celui-ci, quelques seigneurs du pays de Rennes formèrent une ligue contre le duc, à la tête de laquelle fut placé Rivallon de Combour ; puis ils appelèrent Guillaume, duc de Normandie pour les soutenir dans leur révolte.

Conan prévint Guillaume et alla mettre le siège devant Dol défendue par Rivallon renfermé dans la forteresse qu'il avait construite malgré l'opposition de l'archevêque.

pas eu de postérité, sa succession passa à son neveu fils de Rivellon, ce qui réunit en la même main les territoires de Combour et de Dol, à l'exception de ce qui avait été réuni à l'évêché par Junkeneus, aussi dès 1080, Jean, fils de Rivallon a le surnom de Dol, quoique son père n'eut pris que le surnom de Combour dans les actes de fondation du prieuré. C'est pour la même raison que les successeurs de Jean de Dol ont porté ce nom tout comme lui. (Arch. d'I.-et-V., C. 4931. Dom Morice, *Pr.* t. I, col. 425, 426, et 461).

(1) D. Morice, *Pr.* I, col. 375-383-387-394.

Conan n'ayant pu s'emparer de Dol se retira vers Rennes, à l'approche de Guillaume de Normandie, piqué, dit-on, des railleries de Rivallon, Guillaume apprit de Rivallon la retraite de Conan et regagna la Normandie.

Cet épisode est retracé par la Tapisserie de Bayeux qui est un véritable document historique dont nous reparlerons ailleurs (1).

A peine Guillaume fut-il parti que Conan vint assiéger Rivallon dans Combour, bien décidé à le punir de sa révolte. Combour résista trois jours et fut emporté, ce qui mit fin à la révolte des seigneurs bretons contre Conan (1065), Rivallon fait prisonnier fut envoyé en exil.

Il paraît que cet exil ne fut pas long, car, peu de temps après Rivallon fondait près de son château de Combour le prieuré de la Trinité.

En effet, cette fondation a dû avoir lieu vers 1065 ou 1066, du temps de Barthélemy, abbé de Marmoutier, car le prieuré de Combour était une dépendance de l'abbaye bénédictine de Mar-Moutier-lez-Tours.

Barthélemy étant devenu abbé de ce monastère en 1064 et Conan II qui est le témoin de la donation faite par Rivallon Ier, étant mort en 1066, c'est, comme le dit M. l'abbé Guillotin de Corson, entre ces deux dates qu'il faut placer la fondation du prieuré de Combour (2).

Ceci ressort d'ailleurs des chartes publiées par dom Morice depuis du Paz et que celui-ci a mal connues ou mal interprétées.

L'une d'elles (3) commence par ces mots : « Notre fondateur, etc. Moi Rivallon, chevalier de Bretagne, du château de Combour, ai donné à Marmoutier un lieu avec toutes ses dépendances, sous ma juridiction, sis à Combour en Bretagne, évêché de Saint-Malo, construit en l'honneur de la Sainte-Trinité, du consentement de mon épouse Aremburge et de nos enfants Guillaume, Jean, Gilduin et Havoise déjà mariée. » A ce don, Rivallon ajoute la moitié des dîmes de l'église Sainte-Marie située non loin du château. Parmi les témoins se trouvent les noms d'Inoguen, sœur de Rivallon, de Basilie, épouse de Jean

(1) De la Borderie, *Cours d'histoire de Bretagne*, p. 57.
(2) *Pouillé historique de Rennes*, II, p. 376.
(3) D. Morice, *Pr.* I, col. 425.

de Dol et celui de Conan II qui mourut comme nous l'avons dit en 1066 (1).

Nous croyons avec M. l'abbé Guillotin de Corson que cette charte n'est peut-être pas celle de la fondation primitive du prieuré, Rivallon semble donner dans celle-ci un lieu déjà construit en l'honneur de la Sainte-Trinité, ce n'est peut-être là qu'une confirmation.

D'un autre côté, du Paź (2) affirme avoir vu la lettre de fondation du prieuré de Combour en la maison de la Rouërie « escrite « en termes latins sur vélin signée et scellée authentiquement, « laquelle se commence ainsi : Ego Rivalanus de Comburno, « miles Britanniæ, filius Hemonis et Raenteline. » Et il s'étend longuement sur l'explication de ces deux mots : *miles Britanniæ* qu'il voudrait traduire par maréchal de Bretagne. C'est là une pure imagination, il n'y avait rien de pareil en Bretagne à cette époque (3).

Et il met la fondation du prieuré en 1149 sur le compte d'un Rivallon III qu'il paraît aussi avoir imaginé.

Le début de cette lettre de fondation citée par du Paz ne ressemble en rien à celui de la charte tirée de dom Morice; mais son authenticité semble douteuse.

Rivallon « Castri possessor quod Comburnium vocant » donne encore avec les mêmes et du consentement de Conan II au bienheureux saint Martin l'église de Saint-Ouen de la Rouerie avec dîmes, oblations, droits de sépultures et territoire en son entier. Dans cette donation, il mentionne Aremburge son épouse et ses enfants nommés Guillaume, Jean, Gilduin et Havoise (4).

Un peu plus tard vers 1080, Jean de Dol, fils de Rivallon voulant se montrer son digne héritier et successeur confirme les dons faits par son prédécesseur. « Omnia dona ab antecessore suo Beato Martino collata concessit » (5). C'est déjà fait ; donc le prieuré existait déjà fondé par Rivallon Ier.

A cette fondation Jean de Dol mit cette condition que les

(1) Inoguen était la sœur de Rivallon Ier, voir dom Morice, *Pr.* I, col. 426, c'est par erreur qu'elle est dite (col. 455) mère de Jean Ier il faut probablement lire Matertera ce qui voudrait dire tante de Jean de Dol (de la Borderie).

(2) Du Paz, *Hist. des seigneurs de Dol et Combourg*, p. 513.

(3) De la Borderie.

(4) D. Morice, *Pr.* I, 426, 427.

(5) *Ibid.*, 454.

moines diraient chaque dimanche une messe, entretiendraient une lampe jour et nuit devant l'autel et ajouteraient pour lui, le jeudi-saint trois pauvres à ceux qu'ils avaient l'habitude de recevoir, ce jour-là, en leur réfectoire.

Rivallon mourut à Combour et fut inhumé dans le prieuré de la Trinité qu'il avait fondé ! On y voyait encore sa statue, couchée sur son tombeau, en armure de chevalier, au siècle dernier, dit Chateaubriand, dans ses Mémoires d'*Outre-Tombe*.

GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-FLORENT

1070-1118.

Guillaume, fils aîné de Rivallon Ier, se fit moine dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, dont il fut abbé de 1070 à 1118 (1).

Il succéda dans le gouvernement de cette abbaye au moine Sigo, « encore qu'il ne fust qu'en l'âge d'adolescence », dit du Paz (2).

Les livres de l'abbaye de Saint-Florent font de lui un grand éloge qui se termine ainsi : « Multa ad quisivit et pauca perdidit ». Son frère Jean de Dol, comme nous le verrons plus loin, donna à ces moines le prieuré de Saint-Florent-sous-Dol, qu'il enrichit de nombreuses terres et d'abondants revenus.

Au moment où il entrait en religion, c'est-à-dire avant 1070, Guillaume avait donné à Saint-Florent, du consentement de ses frères Jean et Gilduin, deux mesures de terre (*terrarum mensuras*) l'une en Combour, l'autre en Lanrigan, et l'église de Pleine-Fougère. D'après ce texte, Guillaume est fils aîné de Rivallon Ier, ses frères le disent : le premier dans l'ordre héritel après le décès de leur père (*in hereditatem successor primus*).

Guillaume, laissant le souvenir d'un administrateur plein de zèle et de capacité, mourut après avoir gouverné l'abbaye pendant quarante-huit ans, le troisième jour des calendes de juin (1118).

(1) *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 629 et 631.
(2) Du Paz, *Hist. gén. des seign. de Dol et de Combour*, p. 500.

JEAN Ier, 2e SEIGNEUR DE COMBOUR

1070 A 1090 ENVIRON.

Guillaume touché de la grâce divine, ayant renoncé au monde pour entrer au monastère de Saint-Florent, son frère Jean Ier dit de Dol, devint seigneur de Combour à la mort de leur père Rivallon Ier (1).

Guillaume en se faisant moine, apporta à Saint-Florent l'église de Pleine-Fougère et sa dîme avec le revenu des maisons qui l'avoisinaient; Jean et Gilduin ses frères, s'associant à ces libéralités donnèrent aux moines la moitié de l'église de Lanrigan et de sa dîme; du consentement de ses frères, l'abbé Guillaume acheta l'autre moitié.

Ceux-ci donnèrent encore à Saint-Florent le droit de pacage et de panage pour les troupeaux et les porcs des moines et ceux de leurs métayers dans toutes leurs forêts de Combour, tout le bois dont ils pourraient avoir besoin pour divers usages, enfin le village de Mezvoit près Dol, avec ses droits de coutumes et ses vignes, et le village de Bethon en Roz.

Tous ces dons étaient dans la pensée des donateurs destinés à la fondation du monastère de Saint-Florent-sous-Dol. Aussi trois ans après, en 1079, d'après M. de la Borderie, Jean se prit à construire, saint Gilduin étant mort, un monastère en l'honneur de Sainte-Marie et de Saint-Florent.

Il chargea Milon, évêque de Bénévent, d'obtenir l'autorisation du pape Grégoire VII. L'archevêque de Dol, Even sacré à Rome en 1076, y donna son consentement, vint bénir le lieu où l'on devait bâtir et abandonna à ce monastère tous les droits de coutume qu'il pouvait avoir sur Mezvoit. De plus il permit aux moines d'établir une foire au jour de la fête de saint Florent, à condition que ceux-ci n'accapareraient pas, sans son agrément, les bourgeois de Dol pour les installer dans le bourg qu'ils formeraient autour du monastère. Les chanoines de Saint-Samson consentirent à ces dispositions à condition que les moines n'enterreraient personne des bourgeois de Dol ou des seigneurs de Ratel, sans leur permission.

(1) Du Paz, p. 511.

De nombreux et importants témoins confirmèrent ces conventions, entre autres Geoffroi Le Batard, comte de Rennes et l'archevêque Even qui mourut en 1081.

C'est donc quelques années avant sa mort seulement que fut fondé le prieuré de Saint-Florent-sous-Dol (1079).

Quelques années après, à la prière et à l'instigation de Jean, devenu archevêque de Dol, le duc Alain Fergent confirmait la fondation faite, à Saint-Florent de Saumur, de l'église de Saint-Florent-sous-Dol « *rogatu et ammonitione Johannis Dolensis a quo ipsa res cepit exordium* ». Cette charte est datée du 14 juillet 1086 (1).

Cette même année Jean de Dol fut témoin d'une donation de dîme en l'église de Pleine-Fougère, faite par Giron seigneur de Châteaugiron, fils d'Anquetil.

Désirant confirmer tout ce que ses prédécesseurs avaient fait en faveur de l'église de la Sainte-Trinité de Combour, Jean s'exprime ainsi : « Il est certain que ceux qui fondèrent avant nous des monastères écrivaient simplement ces donations sans les sceller d'aucun sceau (2), n'en possédant point. Plus prudents aujourd'hui et désirant éviter toute contestation entre nos successeurs et les moines de Marmoutier, nous donnons, concédons et confirmons de notre scel, tout ce qu'ils donnèrent avant nous. Et afin que ces dispositions demeurent immuables nous avons voulu souscrire à la charte de Rivallon, fils d'Haimon, notre prédécesseur et nous l'avons en conséquence scellée de notre scel afin de lui donner toute la force possible (3).

Il est ici question de la charte déjà citée de la fondation du prieuré de la Trinité de Combour par Rivallon Ier.

De sa femme Basilie (4), Jean Ier de Dol seigneur de Combour eut deux fils, Rivallon IIe du nom et Guilduin qui tous deux lui succédèrent à la seigneurie de Combour.

Jean finit par être archevêque de Dol, il succéda sur ce siège à Even et fut ordonné en 1082 (5). Il existe une lettre de ce prélat

(1) Dom Morice. *Pr.* I, col. 461.

(2) Déclaration qui rend très douteuse l'authenticité de la charte concernant le prieuré de Combour, tirée par du Paz des archives de la Rouërie, ci-dessus, p. 193.

(3) Dom Mor. *Pr.* I, col, 480.

(4) D. M. *Pr.* I, 1455.

(5) D. M. *Pr.* I, 486 et 455.

à Roger, abbé du Mont Saint-Michel par laquelle il lui accorda dix sols sur le moulin de Sainz. On ignore l'année de sa mort (1).

SAINT GILDUIN

1052-1076.

Dans l'histoire des seigneurs de Dol et de Combour du Paz, a cité une partie de la vie de ce saint en termes latins, « pour le « contentement, dit-il, de ceux qui se plaisent au latin ». Nous nous contenterons de la résumer en français.

D'après la vie de saint Gilduin tirée de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-en-Vallée, de Chartres, il naquit, en Bretagne au pays de Dol, d'un puissant, seigneur nommé Rivallon et surnommé Chèvre-Chenue. Sa mère Aremburge était de la noble famille des seigneurs du Puiset dans l'Orléanais (2).

Albert Le Grand, dans sa Vie des Saints de Bretagne, le fait naître en 1052.

Elevé et instruit par son oncle l'archevêque Ginguené, Gilduin embrassa l'état religieux et fut, sa piété et ses vertus l'ayant fait distinguer, quoique jeune encore, chanoine en l'église de Dol.

Comme nous l'avons vu plus haut, il s'associa à toutes les donations de son père Rivallon et à celle de son frère Jean à l'abbaye de Saint-Florent que gouvernait leur frère Guillaume.

Les habitants de Dol ayant, après sept ans d'un joug impatiemment supporté, chassé de leur ville en 1075, à cause de ses désordres, Johoneus ou Juhel, prélat scandaleux qui avait usurpé le siège, le chapitre élut pour le remplacer saint Gilduin, l'un de ses membres.

Mais celui-ci, jugeant ce fardeau trop lourd pour ses épaules, obtint que son élection serait soumise au saint pape Grégoire VII.

Il partit pour Rome avec les auteurs et les témoins de cette élection et pria le pape de nommer à sa place Even le restaurateur de l'abbaye de Saint-Melaine qui l'avait accompagné.

Touché de l'humilité de Gilduin, le pape le félicita de ses sentiments, sacra Even et le décora du *pallium*, 1076.

(1) Dom Taillandier, *Cat. des évêques de Dol*, p. 57.
(2) Dom Morice. *Pr.* I, col. 426, 427. — Du Paz, p. 501.

Au retour du voyage, les Alpes franchies, il se fait tard, la troupe s'arrête et se dirige vers la hutte d'un pauvre homme qui fait métier, plus encore par charité que pour le gain qu'il en retire, de passer en sa barque les gens qui désirent traverser le fleuve.

Il n'a point de provisions pour une compagnie si nombreuse, mais l'heure est si avancée qu'il n'ose conseiller à ses hôtes de se rendre en un lieu plus pourvu qu'il leur nomme.

Il ajoute qu'il a un voisin, coureur des plus rapides, qui leur apportera, s'ils veulent bien attendre, tout ce qui sera nécessaire. En effet, celui-ci part et revient chargé de victuailles avec une rapidité qui semblait à tous au-dessus des forces humaines.

Mais au signe de la croix fait sur les mets, ceux-ci changent d'aspect et deviennent tellement repoussants, transformés qu'ils sont en crapauds, sourds, couleuvres et aspics, que le saint qui se méfiait déjà, vu la rapidité de la course exécutée par le personnage, est pleinement confirmé dans son idée qu'il ne peut être que le diable en personne.

Il commande qu'on le lui amène ; celui-ci, vociférant comme un damné, refuse deux fois, trois fois de se rendre aux injonctions du saint, qui finit par lui ordonner d'obéir au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le démon, ne pouvant se soustraire à la puissance de Notre-Seigneur, lui explique qu'il est dans ses attributions de nuire à tous, et qu'il s'est emparé du corps d'un misérable scélérat dont l'âme était damnée. Il se fait appeler Bernulion parmi les hommes et il est venu s'établir près de l hôte charitable parce que celui-ci fait le signe de la croix chaque fois qu'il embarque pour se mettre, lui et ses passagers, sous la protection de Dieu. Ce pieux nautonier lui enlève ainsi un grand nombre d'âmes qu'il saisissait au passage du fleuve. La plupart étant en mauvais état ou se désespérant dans les eaux se damnaient.

Béni soit N.-S. J.-C. !... dit le saint, dont la croix victorieuse triomphe de Satan !... et il force le diable à quitter le corps du misérable scélérat dont il s'était revêtu pour essayer comme toujours de tromper le pauvre monde.

Gilduin alla ensuite visiter ses parents maternels, les seigneurs du Puiset en Beauce et se retira à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-en-Vallée de Chartres où il mourut en 1076. Il y fut enterré au chœur de l'église.

De nombreux miracles illustrèrent son tombeau pendant de longues années ; son corps fut mis en une chasse et Foucher, abbé de Saint-Pierre de Chartres ayant été guéri de la goutte par son intercession, ordonna, en reconnaissance, que, tous les samedis, le sacristain serait tenu d'allumer un cierge devant cette chasse.

L'admirable pureté de la vie de Gilduin de Combour l'a fait mettre au nombre des saints, sa fête se célèbre le 27 janvier. Quatre-vingt-dix ans après sa mort, le 5 mai 1165, on transféra ses reliques dans une chapelle particulière ou les miracles continuèrent longtemps après.

La chapelle du château de Combourg possède des reliques de saint Gilduin offertes par Monseigneur l'évêque de Chartres à Mlle Sibylle de Chateaubriand le jour de sa première communion.

RIVALLON II, 3e SEIGNEUR DE COMBOUR

1090 A 1110 ENVIRON

Rivallon II, fils de Jean Ier dit de Dol, succéda à son père dans la seigneurie de Combour, il est le troisième de ces seigneurs.

Il est question de lui dans une charte de saint Florent citée par du Paz, qui se termine par ces mots : furent présents : « Guillaume de Dol, abbé de Saint Florent, Jean, frère dudit abbé et Rivallon, fils du dit Jean de Dol ».

Au mois d'août 1037 on trouve aussi dans un acte du Cartulaire de Saint-Florent les noms de Guillaume, abbé de Saint-Florent et de Rivallon de Dol, son neveu. Dans une donation du quart de l'église de Noyal faite à Marmoutier Rivallon II cité comme témoin est qualifié seigneur du château de Dol, seigneur du donateur et fils de l'archevêque Jean de Dol. — « Hoc concesserunt..... dominus suus Rivallonus dominus Doli castri, filius Johannis archiepiscopi. Actum anno ab incarnatione Dom. MXCV sub abbate Bernardo (abbé de Marmoutier) XII anno ordinatione ejus (1) ».

(1) Dom Morice. *Pr.* I, 486.

GILDUIN 4e SEIGNEUR DE COMBOUR

DE 1110 A 1137.

Gilduin de Dol était fils de Jean Ier et de Basilie, il succéda à son frère Rivallon II, comme l'indique une charte tirée de Marmoutier ; sachent tous que Gilduin de Combour, fils de Jean (*Giliduinus de Combornio Johannis filius*) nous a donné libre et quitte de toutes redevances tout ce que nous pourrions acquérir sous sa dépendance, comme son père Jean Ier et son grand-père Rivallon Ier, nous l'avaient donné. Jean promet de plus de faire ratifier cette donation à son successeur dans la seigneurie de Combour, ce qui semblerait indiquer qu'il n'avait pas alors d'héritier direct (1).

De sa femme Noga, il eut pourtant dans la suite trois enfants : un fils qui lui succéda sous le nom de Jean II, mais qui devait être fort jeune à la mort de son père, car on le voit paraître en plusieurs rencontres sous la tutelle de sa mère.

Gildouin laissa en outre deux filles : Noga qui fut mariée à Conan, comte de Penthièvre et Jeanne de Dol qui épousa Raoul II, baron de Fougères.

Une donation de la dîme de Saint-Broladre au Mont Saint-Michel, par un Guillaume, fils d'Irfoi, croisé (*iturus Jerusalem*) fut confirmée plus tard par Hervé, frère de celui-ci. Baudri, archevêque de Dol et Gildain de Combour sont cités parmi les témoins.

Dans la lettre de fondation de l'abbaye de la Vieuville en 1137 par Geldouin de Montsorel, seigneur de Montsorel et de Landal relevant de Combour, celui-ci parle de Gilduin de Dol comme de son seigneur : « Gilduin de Dol mon seigneur a bien voulu con-« firmer cette donation y ajoutant le droit de panage dans ses « forêts pour les porcs des moines. (Anno ab Inc. Dom. « MCXXXVII. « (2).

Gilduin de Combour mourut, d'après du Paz, en 1137, tué par les Normands du pays Avranchin. Nous empruntons à l'histoire d'Orderic Vital, qui ne le ménage pas dans ses expressions, le récit de sa fin tragique.

(1) Dom Morice, *Pr.* I, p. 576.
(2) Dom Morice, *Pr.* I, p. 576.

« En ce temps-là les Bretons se levèrent sous la conduite de Gilduin de Dol et envahirent les terres du pays de saint Michel Archange au péril de la mer.

« Leurs ravages causèrent de grandes pertes, même aux gens les plus inoffensifs. Mais la vengeance divine se chargea de mettre fin aux souffrances des habitants du pays.

« Un jour que le terrible Gilduin conduisait cent quarante chevaliers, accompagnés de nombreux gens de pied et qu'il revenait triomphant chargé de butin et emmenant de nombreux prisonniers, la mer, devenue tout à coup furieuse, l'arrêta.

« A ce moment une immense clameur ayant été poussée par les pauvres gens victimes des incursions de Gilduin et de ses compagnons, vingt soldats normands se mirent à la poursuite de ceux-ci.

« Entendant derrière lui ces vociférations, Gilduin se retourna contre ceux qui le poursuivaient avec dix guerriers seulement couverts de leurs boucliers. Mais les Normands se précipitèrent sur eux avec une telle impétuosité que les Bretons tournèrent le dos poursuivis par leurs ennemis et que Gilduin fut tué avant d'avoir pu être rejoint par les siens (1137). »

Il avait fondé l'abbaye de la Vieuville (1).

(*A suivre.*) PAUL DE LA BIGNE.

(1) D. Morice. *Pr.* I, col. 596, 507.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1).

IV. — Saint Armel.

Quand on étudie les différentes vies de saint Armel dans les vieux bréviaires de Rennes, de Saint-Malo et de Saint-Pol, on est frappé du très petit nombre de renseignements qu'elles contiennent. M. l'abbé Duine, qui a édité (2) les versions rennaises et malouine de cette biographie et complété ainsi la publication de M. Ropartz qui ne contenait que la version léonaise, remarque lui-même que l'hagiographe n'est renseigné que sur ce qui s'est passé dans le pays de Rennes. Il n'est fait nulle mention du séjour dans le Léon, quoi qu'en dise M. de la Borderie, qui répète après Albert le Grand que saint Armel débarqua à Plouarzel; or cette opinion est formellement contredite par l'hagiographe léonais pour qui c'est à la suite de son séjour à la cour du roi des Francs que saint Armel reçut en cadeau de ce prince les deux *plous* qui portent son nom, c'est-à-dire Plouarzel et Ploërmel ; donation évidemment fabuleuse et inventée par l'hagiographe léonais, puisque le bréviaire malouin, intéressé cependant à raconter la donation de Ploërmel, ne mentionne nullement cet épisode. Le culte de saint Armel n'est point ancien dans le Léon, son nom ne figure pas dans les litanies léonaises du XIe siècle, et M. l'abbé Duine a remarqué que même à l'époque moderne ce culte n'y avait jamais eu beaucoup d'ampleur. M. de la Borderie admet comme historique le séjour de saint Armel à la cour du roi des Francs, Childebert. Il m'est im-

(1) Voir la *Revue* de mars 1908.

(2) *Annales de Bretagne*, tome xx, p. 136 et suiv., 431 et suiv.

possible de le suivre dans cette voie, d'abord parce que, si le roi franc reçoit dans le bréviaire léonais le nom de Childebertus, il porte dans le bréviaire rennais de 1514 le nom de Philibertus et que cette forme légendaire est l'indication évidente de la non historicité des rapports du saint breton et du roi franc ; ensuite parce que l'idée que l'hagiographe léonais prête au monarque de garder saint Armel aussi près que possible de sa résidence, en lui construisant un ermitage dans le pays de Rennes, moins éloigné que les deux *plous* bretons, dénote également une ignorance complète de l'histoire du VIe siècle. M. de la Borderie adopte la tradition d'après laquelle ce serait dans la paroisse de Loutehel que saint Armel aurait fait jaillir miraculeusement une fontaine, mais l'hagiographe léonais dit formellement que ce miracle eut lieu au pays de Rennes, ce qui ne saurait convenir à Loutehel qui faisait alors partie du diocèse de Saint-Malo. M. de la Borderie voit également dans saint Armel le fondateur de Ploërmel ; le pays qui entoure cette ville serait d'après lui la *deserta Britannia* ou les *loca deserta Britanniæ*, où le saint se serait retiré après un premier séjour au pays de Rennes, en *Redonia* ; et l'on pourrait ajouter à l'appui de cette hypothèse, qu'un catalogue des évêques de Dol rédigé au XIIe siècle, lequel donne à tort cette qualification à saint Armel, prétend que le corps du saint reposait à Ploërmel ; mais on peut objecter que le silence absolu du bréviaire malouin à ce sujet est déjà chose extraordinaire, et que la tradition ploërmelaise du XVIe siècle n'osait pas maintenir cette affirmation et reconnaissait que le saint avait été inhumé à Saint-Armel près Rennes. Enfin de la lecture de toutes les biographies de saint Armel, se dégage pour moi cette impression que nous sommes en présence d'un ermite et non d'un abbé comme le dit M. de la Borderie, car si l'on nous parle du monastère du saint, comme il n'est jamais fait allusion à ses disciples, il faut évidemment entendre *monasterion* au sens étymologique et y voir l'habitation d'un seul.

C'est avec raison, je crois, que M. l'abbé Duine retrouve dans les différentes vies de saint Armel la trace d'un document du IXe siècle, car l'auteur écrivait certainement à une époque où le pays de Rennes et la Bretagne étaient encore deux pays distincts ; mais je crois que l'érudit écrivain s'est fait quelques illusions sur ce qui dans les vies modernes pourrait provenir de

cette vie ancienne. La mention de Penohen, celle de Carencinalis et l'idée de rattacher ce dernier personnage à saint Paul de Léon sont des inventions léonaises spéciales à l'hagiographe léonais. Celui-ci, cherchant un point du territoire gaulois où faire aborder saint Armel et trouvant dans la vie de saint Paul la mention d'une localité appelée Penohen en Galles, a confondu Galles et Gaule, Wallia et Gallia, et a fait aborder saint Armel à Penohen. Il m'est impossible de voir dans Carencinalis un chef de clan sous la protection duquel saint Armel se serait placé pour son voyage, le texte nous dit formellement que Carencinalis était un homme riche qui abandonna tous ses biens pour suivre saint Armel, c'est-à-dire dans la pensée de l'auteur pour devenir son disciple. En ce qui concerne Penohen et Carencinalis, nous trouvons d'ailleurs dans Albert le Grand une version bien préférable ; pour l'hagiographe du XVIIe siècle Penohen est le lieu d'origine de saint Armel, Carencinalis ou comme il dit Caroncinalis est l'abbé dans le monastère duquel il a été élevé ; or nous dit M. Loth (1), Carencinalis est une faute de scribe pour Carentmail ; je me demande donc si ce personnage n'est pas le saint breton insulaire appelé par abréviation Carantoc ou Caradoc ; et si Albert le Grand n'a pas eu ici sous les yeux un texte qui contenait une parcelle de vérité historique.

Concluons donc que saint Armel était originaire de l'île de Bretagne, peut-être du canton gallois de Penohen, qu'il eut peut-être pour maître saint Carentmail ou Caradoc, qu'il évangélisa le pays de Rennes et qu'il mourut en odeur de sainteté dans son ermitage sur le territoire de la commune actuelle de Saint-Armel.

Je termine par deux observations : 1° Si saint Armel a été quelquefois revêtu du titre épiscopal, c'est qu'on l'a confondu avec l'évêque Tiarmail dont il est question dans la vie de saint Turiau.

2° Si Le Baud fait débarquer saint Armel en Cornouaille, c'est qu'il lui a paru impossible que le mot Gallia s'appliquât alors à l'Armorique et qu'il lui a substitué le mot Cornugallia ; car il est évident par le contexte que ce passage est traduit littéralement du bréviaire de Léon.

(1) *Revue Celtique*, tome XXII, p. 111.

V. — Le comte Even.

Le comte Even nous apparaît comme le bienfaiteur des saints du Léon dans deux actes du cartulaire de Landevenec et dans un passage de la vie de saint Goulven. Dans le premier il est dit que le comte Even donna à saint Guenolé un territoire appelé Lan sancti Winwreti, aujourd'hui Laneuffret près Brest. Dans le second il est dit qu'Even avait donné à saint Morbretus un territoire appelé Lan Riwolé, aujourd'hui Lanrivoare près Brest, et que Morbretus à son tour fit don de ce territoire à saint Guenolé. Enfin la biographie de saint Goulven raconte qu'Even, ayant obtenu, grâce aux prières de saint Goulven, la victoire sur les Northmans, fit bâtir l'église qui porte aujourd'hui le nom de Goulven et la dota d'une importante concession de territoire. Voilà à première vue trois textes qui ne paraissent pas s'accorder entre eux, car si le comte Even a été le contemporain de saint Guenolé (VIe siècle), il n'a pu combattre les Northmans (Xe siècle).

M. de la Borderie a vu la difficulté et s'est efforcé d'en sortir (1).

Pour lui le témoignage qui prime tous les autres est celui de la vie de saint Goulven. Even est un comte de Léon ayant Lesneven pour capitale et vivant au début du Xe siècle. C'est à lui qu'il faut attribuer le mérite d'avoir chassé les Northmans du Léon et d'avoir été ainsi l'un des auxiliaires d'Alain Barbe-Torte. Quand on dit qu'il a donné Laneuffret à saint Guénolé, cela veut dire simplement qu'il en a fait don à l'abbaye de Landevenec, et quand on dit qu'il dut aux prières de saint Goulven sa victoire sur les Northmans, cela veut dire simplement que le gain de cette bataille a été attribué par lui à l'intercession de saint Goulven, lequel était mort depuis quatre siècles.

Il est évident que cette explication n'offre en elle-même rien d'impossible ; elle est cependant fort ébranlée par les objections que j'ai formulées plus haut contre la valeur historique de cette partie de la vie de saint Goulven. Si cet épisode est une invention, comme semble bien l'indiquer le rapprochement maladroit établi entre les mots Even et Lesneven, si la fondation de l'église de

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome XXIX, page 233 et suiv.

Goulven a été attribuée à Even simplement parce qu'il était dans les traditions légendaires le fondateur nécessaire des églises de cette région, ce n'est évidemment pas au Xe siècle, mais au VIe qu'il faut rapporter son existence. La mention des Northmans est insuffisante à elle seule pour que l'on attribue Even au Xe siècle, car en admettant qu'il ait existé une vague tradition sur la défaite qu'il aurait infligée dans ces parages à quelque bande de pirates, on sait qu'à partir du Xe siècle tous les agresseurs de la Bretagne ont été décorés du titre de Northmans par les chroniqueurs, quelle que fût d'ailleurs l'époque de leurs incursions.

M. de la Borderie a cru pouvoir tirer un autre argument de l'acte du cartulaire de Landevenec relatif à la donation de Lanrivoaré faite par saint Morbretus à saint Guenolé. Cet acte étant daté de 955, Morbretus et par suite Even auraient vécu au Xe siècle. L'argument aurait un grand poids s'il était prouvé que cette date se rapporte bien à l'acte en question. Mais une objection vient naturellement à l'esprit. Cet acte est une notice rédigée après coup, puisque Morbretus y est qualifié de saint. Pourquoi donc cette notice serait-elle datée alors que les autres ne le sont pas, et l'hypothèse se présente naturellement à l'esprit que cette date appartient à l'acte suivant auquel elle convient beaucoup mieux. On évite ainsi de faire de saint Morbretus un personnage tout à fait à part, un saint isolé dans le Xe siècle, et on le replace au contraire dans la phalange des saints contemporains de l'émigration bretonne.

Il est donc plus prudent de conclure que le comte Even est un personnage du VIe siècle, comme l'écrivait M. de la Borderie en 1861 et 1862, et non un personnage du Xe, suivant l'opinion à laquelle il s'est arrêté en 1891 et 1896.

VI. — Saint Ivi

Saint Ivi aurait été, d'après M. de la Borderie (1), le dernier des saints venus de l'île de Bretagne en Armorique. Il aurait vécu à la fin du VIIe siècle, aurait été le disciple de saint Cudbert évêque anglais de Lindisfarne, serait venu en Armorique entre

(1) *Histoire de Bretagne*, tome I, pages 497 et 498.

685 et 687 et se serait construit successivement quatre ermitages dont les communes actuelles de Loguivi-les-Landlon, Loguivi-Plougras, Pontivi et Saint-Ivi auraient jusqu'à nos jours conservé le souvenir.

Que la Bretagne ait honoré comme saint un personnage du nom d'Ivi, cela est certain, mais ce qui l'est beaucoup moins, c'est que ce personnage soit venu en Armorique, du moins s'il est identique à celui que l'Eglise d'Angleterre fêtait à la date du 6 octobre. La plus ancienne mention de celui-ci que nous rencontrions dans les textes est un passage d'une vie de sainte Edith écrite, croit-on, au XIe siècle. Il y est dit que l'on conservait dans l'église de Wilton, ancienne capitale du comté de Wilts, le corps de saint Ivius, confesseur, qui y avait été apporté par des clercs de nationalité picte, *clerici pictorum*, et quoique l'on ne s'explique guère comment des Pictes, c'est-à-dire des habitants de la partie nord-orientale de l'Ecosse, ont pu avoir l'idée de se transporter dans une ville de l'Angleterre méridionale, il n'en reste pas moins vrai que l'on ne voit pas pourquoi l'hagiographe aurait inventé ce détail, s'il n'était pas exact. Or les reliques d'un saint mort dans notre Armorique ne pouvaient évidemment se trouver aux mains des Ecossais. Donc lorsqu'un écrivain du XVe siècle, Capgrave, nous raconte que saint Ywius, né de parents bretons, abandonna l'église de Lindisfarn où il était diacre pour se retirer en petite Bretagne, *minor Britannia*, où il mourut, nous sommes induits à nous défier de cette assertion d'un auteur récent, du moment où elle paraît en contradiction avec un texte beaucoup plus ancien, étant donné surtout que l'auteur ignore tout à fait ce que fit Ywius en Armorique et ne l'y envoie en réalité que pour mourir. On en vient alors à se demander si pour Ywius comme pour Gildas le voyage en Armorique n'est pas synonyme de voyage dans l'autre monde, c'est-à-dire de mort. Si, au contraire, Ywius a fini ses jours dans l'Angleterre septentrionale, on s'explique que ses reliques fussent aux mains des Pictes d'Ecosse, lesquels habitaient une région voisine, on pourrait presque dire un pays frontière. Que si l'on tient absolument à ce qu'il ait réellement quitté autrement que par la mort son église de Lindisfarn, il faudrait de toute nécessité admettre que l'auteur primitif, copié par Capgrave, entendait par *minor Britannia* quelque district encore celtique d'Angleterre ou d'Ecosse,

d'où ses reliques auraient pu passer aux mains des Pictes.

Quant à voir dans nos Loguivi, Pontivi et Saint-Ivi la trace des pérégrinations du saint en Armorique, c'est une illusion très fréquente chez M. de la Borderie. Nos Locmaria en effet ne prouvent pas que la sainte Vierge soit venue en Armorique ; nos Saint Pierre et nos Saint Médard ne prouvent point que ces deux saints aient séjourné chez nous. A plus forte raison si Pontivi doit son nom au constructeur du pont autour duquel se forma la petite ville, cet Ivi n'est pas plus nécessairement un saint que le fondateur de Pontorson.

Il faut donc conclure que si le saint Ivi honoré en Bretagne est le même que le saint Ivi d'Angleterre, ce saint n'est jamais venu en Armorique ; ou bien si l'on veut absolument que saint Ivi soit un saint armoricain, il en faut faire un personnage distinct du saint anglais et rechercher si sous ce vocable ne se cacherait pas un autre bienheureux plus connu sous un autre nom.

(*A suivre*).

Vte Ch. de la Lande de Calan.

LÉGENDE BRETONNE

RIEUX ET REDON

Selon la légende, Redon doit sa prospérité actuelle à la décadence d'une autre ville voisine, appelée Rieux, dont il ne reste aujourd'hui qu'un petit village, et les ruines de son château, dernier vestige de l'illustre famille de Rieux.

Voici cette légende dans quelques vers inspirés par les ruines du vieux château :

Dans le fond d'un jardin, plein d'ombre et de mystère,
Un antique portail se dresse solitaire.
Sur un coin de rocher, débris d'un vieux manoir,
Qui veut encore au temps opposer son front noir !
Des restes de créneaux et de sombres murailles
Sont là, toujours debout, en dépit des batailles
Et des sanglants assauts. Il a fallu des rois
Pour réduire à néant cette œuvre d'autrefois !
On dirait un géant, noble enfant de Bretagne,
Etendu sur le flanc de sa chère montagne
Qu'il ne veut pas quitter. — Dors, fier de ton passé,
Pas un de tes hauts faits ne peut être effacé.

Tout au pied du château, les flots de la Vilaine
Forment comme un rempart, et plus loin c'est la plaine
Immense des marais. Parfois quelques bateaux
Glissent le long des joncs qui penchent sur les eaux.
Ce pays délaissé fut autrefois prospère,
Il eut un port puissant et des vaisseaux de guerre ;
Rieux, la grande ville, aux nombreux habitants
Eut ses seigneurs cités parmi les plus vaillants !
J'aimerais à rêver la nuit sur ce rivage,
A songer au passé, souvenirs d'un autre âge
Lorsque les vents d'hiver hurlant dans les rameaux
Font gémir les courlis cachés dans les roseaux.

Puis, je voudrais à la veillée,
Aller dans la ferme isolée,
M'asseoir sur le banc du foyer,
Devant un joyeux feu de lande,
Afin d'écouter la légende
Que raconte le métayer :

« L'on vit un jour, sur la rivière,
« Monté dans sa barque légère,
« Un petit enfant presque nu,
« Au pied du château des lavéuses,
« Vieilles, méchantes et railleuses,
« Chassèrent le pauvre inconnu.

« L'enfant ne perdit pas courage,
« Il poursuivit son long voyage
« Et remonta jusqu'à Redon,
« Là, des femmes vraiment pieuses,
« Charitables et vertueuses
« L'accueillirent si bien, dit-on.

« Que le Seigneur, pour récompense,
(C'était Jésus, comme on le pense),
« Leur dit : — « Redon s'enrichira,
« Car à chacun selon ses œuvres,
« Je veux vous en donner des preuves :
« Bientôt Rieux s'appauvrira. »

« Depuis ce jour Redon prospère,
« Et de son origine est fière,
« Plus de dix siècles sont passés !
« Rieux, qui fut jadis superbe,
« S'en va disparaître sous l'herbe,
« Si le Seigneur ne dit : « Assez ! »

Un matin de printemps j'allai voir les ruines
Du vieux château croulant au milieu des épines ;
Les fauvettes chantaient dans les bosquets déserts
Pendant que j'admirais les grands horizons verts.
Sur les marais fleuris, les jeunes libellules
S'enivraient de parfum au sein des renoncules ;
A travers les sapins un soleil radieux
Dorait de ses rayons le clocher de Rieux.

Dans les ravins profonds, que tapissent la menthe
Ainsi que le carex et la flouve odorante,
Que de guerriers tombés blessés mortellement !
Ce sol couvert de fleurs, fut rougi par le sang !
Rien ne saurait changer l'ordre de la nature :
L'orage éclate au ciel, mais le ruisseau murmure ;
Le gazon cache aux yeux les morts sur les coteaux,
Le printemps fait pousser les lis sur les tombeaux !

ADOLPHE ORAIN.

LE RAPPEL DU PARLEMENT

DE BRETAGNE

(15 juillet 1769).

Le rappel du Parlement causa une immense joie dans toute la province, et fut l'objet de réjouissances de toutes sortes : feux de joie, messes d'actions de grâce, chants, discours, adresses, etc.

Les corps administratifs et judiciaires, les communautés d'avocats et de procureurs, les notaires, les chapitres des cathédrales, les abbayes et couvents importants, les corps de marchands, les corporations ouvrières députèrent des députés pour venir témoigner à la Cour l'allégresse de la nation bretonne et complimenter le Parlement sur son rétablissement.

Les discours et adresses lus à la Compagnie, toutes Chambres assemblées, pendant une série d'audiences des mois de juillet et d'août 1769 ont fait l'objet d'un recueil de 380 pages (bien rare aujourd'hui) publié en 1770, sans nom d'imprimeur, sous le titre de « *Recueil de pièces, actes, lettres et discours de félicitation, à l'occasion du rappel de l'Universalité des membres du Parlement de Bretagne du 15 juillet 1769.*

Parmi les corporations ouvrières de Rennes, qui députèrent à la Cour, on rencontre successivement celles des serruriers, perruquiers, tailleurs, menuisiers, vitriers, cordonniers, teinturiers, blanconniers, gantiers et boursiers, boulangers, fripiers, revendeurs, selliers, carrossiers, jardiniers, couteliers, chapeliers, cloutiers, armuriers, arquebusiers, charrons, tapissiers et cartiers, maréchaux-ferrants, taillandiers, tonneliers, couvreurs d'ardoises, tisserands, tourneurs, hôteliers, aubergistes, chan-

deliers, savetiers, recarleurs, charpentiers, maîtres écrivains, maîtres en fait d'armes, maîtres à danser et musiciens.

Les bouchers présentèrent à MM. du Parlement un agneau vivant, orné de bandelettes, de rubans et de fleurs d'oranger, comme « symbole, disaient-ils, de la candeur de vos cœurs généreux pour le soutien des intérêts du Roi et des droits de la patrie confiés à votre garde ».

Les boulangers forains offrirent un gâteau ajoutant : « Permettez, Nosseigneurs, que nous vous offrions ce travail de nos mains, comme une faible marque de notre reconnaissance et de notre amour, et que dans un transport de joie, nous chantions à jamais « Vivé le Roi, et notre Auguste Parlement. »

Le Recueil, dont il est question ci-dessus, nous a conservé les discours en parler populaire, des dames poissonnières et des fruitières-orangères et herbières de la ville.

Voici le discours des poissonnières à l'audience du 28 juillet 1769 :

« Nos chers Seigneurs, souffrez que j'ayons l'honneur de vous témoigner notre joie. Lorsque vous n'étiez pas ici, j'avons marqué notre douleur par nos larmes ; maintenant que je revoyons notre noble et bon parlement j'annonçons notre plaisir par nos feux ,de jouaye, et nos divertissements. J'augmenterons nos jouayes au retour de nos bons MM. nos chers Procureurs généraux. Il faut tout vous dire : je désirerions leur donner un biau brin de poisson, à bon marché comme fit notre compère de Saint-Malo (1). Notre bon roi vous a permis de revenir. Je croyons que si vous vouliez, il ne refuserait pas nos MM. J'osons vous le demander, et même j'avons la confiance que vous allez travailler à force, car ils nous sont chers et sont, comme vous, nos pères. Je vous demandons à tous, Nosseigneurs, l'honneur de votre puissante protection.

A l'audience du 29 juillet, les fruitières s'exprimèrent ainsi :

« Nosseigneurs. Je ne sçavons pas vous dire si bien que tant d'autres, comme je sommes aises et contentes de vous revoir à vos places que v'méritez tant. Mais je v'nons vous le montrer : car v'là ce qui nous amène. Vous assurer de la grande reconnaissance que j'en avons pour le Roi not' bon Maître, et vous

(1) Malgré de minutieuses recherches nous n'avons pu découvrir ce que le compère de Saint-Malo avait offert au Parlement.

présenter, à vous autres que j'aimons de tout not' cœur et que j'avons eu tant de sujet de regretter, not' respect, not' jouaë et not' amour. Que j' voudrions bien voir aussi nos chers et si bons MM. de la Chalotais ! I' n' manque pus qu' ça ici ; je le sentons tout comme vous ; j'allons pour les ravoir et pour vous conserver tous, prier le bon Dieu mieux que je n'avons jamais fait de not' vie. Je finissons en vous demandant l'honneur de votre protection. »

Dans presque tous les discours qui lui sont adressés, le Parlement est vivement sollicité d'intervenir près du Roi pour obtenir le retour de l'illustre Procureur général de la Chalotais.

AD. ORAIN.

LE SOLEIL SUR LA MER

De la haute falaise, où croit l'ajonc amer,
Où la bruyère, au soir, qu'un vent humide arrose,
S'agite d'une houle irrégulière et rose,
D'où l'on n'entend plus rien que l'insondable mer

Battre les caps brunis et le goémon vert,
Où seul le goéland quelquefois se repose ;
Du haut de ce granit immuable et morose,
Qui garde en son sommet, par tous les vents couvert,

La première clarté des sereines aurores
Et le dernier rayon des étoiles, j'ai vu :
Le soleil monstrueux, éblouissant et nu !

Se lever au-dessus des larges flots sonores,
Y trembler un moment, puis, se haussant sur eux,
En faire un grand lac d'or, soudain tumultueux !...

JEANNE HENRIDA.

Pointe des Rimains.

UN LIVRE D'HISTOIRE [1]

C'est une bonne fortune pour l'histoire de Bretagne d'avoir, une fois de plus, attiré l'attention d'un érudit tel que M. Ferdinand Lot, et c'est aussi pour moi une bonne fortune d'avoir à parler de cet ouvrage et de rendre hommage à la science et au talent d'un de mes maîtres. J'ai eu l'avantage d'assister, en partie, à la formation de cet ouvrage dans les Conférences de l'Ecole des Hautes-Etudes, où M. Lot groupe autour de lui des élèves déjà anciens, dont quelques-uns sont devenus des maîtres à leur tour, et des étudiants avides de puiser à bonne source une méthode sûre pour les recherches historiques ; j'ai pu y apprécier le souci de la vérité qui guide l'auteur des Mélanges.

Dans ce nouveau volume on retrouve les mêmes qualités que dans les autres ouvrages de M. Lot, et notamment les *Derniers Carolingiens* et les *Etudes sur Hugues Capet*, qui ont établi et confirmé sa réputation d'historien : une érudition vaste, une critique sûre, une clarté d'exposition remarquable, et une abondance d'informations qui n'est pas sans causer quelque mélancolie aux travailleurs de province qui n'ont point à leur disposition les riches dépôts parisiens.

Les différents mémoires qui forment ces *Mélanges d'Histoire bretonne* n'ont point de lien entre eux. Cependant parmi eux cinq se rapportent à l'histoire, si obscure, de Nominoë et de ses réformes. Les deux autres, qui forment la partie la plus considérable du volume, concernent les vies de saint Malo et de saint Gildas. Les questions qui y sont traitées soulèvent trop de problèmes et sont entourées de trop d'obscurités, la pénurie des documents est trop grande, pour qu'on puisse espérer arriver sur beaucoup de points à des conclusions définitives. C'est déjà beaucoup de pouvoir émettre des hypothèses vrai-

(1) *Mélanges d'histoire bretonne*, (VIe-XIe siècle), par Ferdinand Lot, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Etudes. Paris, Honoré Champion, 1907, in-8° 458 pp.

semblables : l'histoire est et ne peut être trop souvent qu'une collection d'hypothèses. Evidemment celles que propose M. Lot ne seront pas admises par tout le monde, et pour plusieurs d'entre elles je ne suis pas moi-même d'accord avec lui : mais ces hypothèses seront du moins discutées et cela seul prouve déjà leur valeur. Sur plusieurs points les conclusions de M. Lot peuvent, d'ailleurs, être considérées comme acquises.

Dans les quelques pages qui vont suivre, je voudrais analyser, aussi brièvement qu'il me sera possible, les mémoires qui forment ces *Mélanges* : je me permettrai de signaler, à l'occasion, les points sur lesquels mon opinion diffère de celle de M. Lot.

*
* *

Les Gesta Sanctorum Rotonensium (p. 5-13). Une des principales sources de l'histoire de Bretagne au IXe siècle se trouve dans ce document, mais, jusqu'à présent on n'était fixé que d'une manière vague sur la date de sa composition. M. Lot établit que les *Gesta* ont été écrits postérieurement à janvier 868, et antérieurement à janvier 878, probablement même à janvier-février 876. Quant à l'auteur, ce serait Ratvili, moine de Redon, puis évêque d'Alet de 866 à 872 environ, et auquel Bili, l'auteur de la vie de saint Malo, a dédié son ouvrage. Il écrivait donc très peu de temps après les événements qu'il raconte et on peut presque dire, malgré le début du mémoire de M. Lot (p. 5), que c'était un contemporain (1).

Dans le second de ses Mélanges, M. Lot s'occupe de *Festien « archevêque » de Dol*, (p. 14-32). La vie de ce personnage est obscure. Mgr Duchesne le fait siéger sous Erispoé, M. de la Borderie dès 853, et M. Levillain dès 848. L'étude de plusieurs chartes du Cartulaire de Redon amène M. Lot à des conclusions contraires. L'archevêque de Dol serait le même que le *Festien, presbyter,* qui figure comme témoin dans les chartes de Redon de 851 à 858, puis avec le titre d'évêque de 859 à 869. Il faut en conclure que, si Festien n'est devenu archevêque de Dol que vers 859, il n'est pas le premier à avoir porté ce titre, comme on l'avait cru. D'ailleurs, contrairement à ce qu'affirmait M. Levillain, le diocèse de Dol n'est pas un démembrement de celui d'Alet. Jusqu'en 848 ce fut « une abbaye dont le chef a droit au titre d'évêque » et, en

(1) Selon M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 23; *Vies des Saints de Bretagne d'Albert Le Grand*, p. 8, note 1), l'auteur des *Gesta* aurait été un moine nommé *Vorelven* ou *Worelven ;* mais il ne dit point où il a puisé ce renseignement.

848, Nominoë se borna comme pour Saint-Brieuc, et Tréguer, à fixer les limites de sa juridiction. Cette étude sur Festien apporte donc un jour nouveau sur cette question si embrouillée (1).

Ce résultat a été acquis grâce à un examen attentif des chartes de Redon : c'est de ce même examen que M. Lot tire les conclusions de son n° III : *Nominoë, Erispoë et l'empereur Lothaire*, (p. 33-40). Nominoë et Erispoë n'auraient jamais prétendu, croit-il, à une indépendance absolue ; quand ils ont rejeté l'autorité de Charles le Chauve, ils ont reconnu, ou feint de reconnaître, celle de l'empereur Lothaire. On remarque en effet, si on examine les dates des chartes de l'abbaye de Redon, qu'il n'y a aucune différence sensible entre la période des quinze années au cours desquelles Nominoë gouverna la Bretagne sous Louis le Pieux et les onze années qui suivirent la mort de l'empereur : le gouvernement de Nominoë y est qualifié de la même manière (*dux*, *princeps*, *N. dominante*, *possidente*, *gubernante Britanniam*). « Donc pour les moines en grande majorité bretons de l'abbaye de Redon, en contact permanent avec Nominoë et sa cour, aucune différence extérieure entre le pouvoir du duc entre 826 et 851 » (p. 34). Mais, si le nom de Charles le Chauve disparaît, on rencontre au contraire celui de Lothaire : d'où la conclusion de M. L. Je l'admettrais volontiers si les actes en question émanaient de la chancellerie même de Nominoë : mais nous n'avons pour son règne que des actes privés et cela leur ôte une certaine valeur dans la question. J'essaierai de démontrer plus loin qu'il ne faut pas attacher une grande importance aux qualifications données aux souverains bretons dans ces actes, et d'autre part ce qu'on peut savoir du caractère de Nominoë ferait penser qu'il n'était point homme à user envers les souverains francs d'une fiction quelconque. Le passage de Nithard cité par M. L. (p. 38, note 4) semble bien d'ailleurs contraire à ses conclusions. En tout cas il est certain, qu'en fait, Nominoë et Erispoë jouirent d'une complète indépendance.

Nominoë et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, (p. 41-57). Jusqu'à présent on admettait que, dans une campagne faite en Anjou en 845, Nominoë aurait détruit de fond en comble l'abbaye de Saint-Florent. M. Lot, par une argumentation solide et serrée, démontre, selon moi,

(1) P. 31, M. L. consacre une note à la lettre, très vraisemblablement fausse d'Hadrien II à Salomon. Outre la copie du Cartulaire de Redon, il y en a une autre avec quelques variantes et ne contenant pas, non plus, la phrase sur le pallium, dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes (ms. du XIVe siècle à la Bibliothèque de Rennes). D. Plaine en a publié le texte dans la *Revue historique de l'Ouest*, XI (1895), 1re partie, p. 535.

que ces faits ne sont rien moins que prouvés. Il ne saurait en tout cas s'agir que de la campagne de 845 et non de celle de 849, comme l'avait proposé M. Merlet. D'autre part dans son chapitre XI, une des principales sources sur cet événement, l'auteur de la *Chronique de Nantes* s'est inspiré des fameux *Versiculi* de Saint-Florent. Ceux-ci ne sont pas, comme on l'a cru, contemporains des faits, mais datent seulement du Xe siècle. En outre le diplôme de Charles le Chauve du 8 juin 849 est faux. Il résulte des autres documents que nous possédons que, si Nominoë a ravagé le monastère en 845, il est impossible qu'il l'ait entièrement détruit par l'incendie.

Le schisme breton du IXe siècle (p. 58-96). — Cet événement est un des plus importants et des plus obscurs de cette époque : il a déjà fait, à plusieurs siècles de distance, couler beaucoup d'encre. M. Lot consacre près de 40 pages à étudier les sources narratives : *Chronique de Nantes*, *Gesta Sanctorum Rotonensium*, *Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*. De cette étude il ressort que le chapitre XI de la Chronique de Nantes, dont il a déjà été question à propos de Saint-Florent, n'a mis en œuvre que les *Gesta* et la lettre de Léon IV. C'était aussi l'opinion de MM. Merlet et de la Borderie, à laquelle se range M. L. contrairement à M. Levillain. Le chap. XXVIII de la même Chronique dérive également des *Gesta* : « la parenté entre les deux textes est indéniable » (p. 67). Quant à l'*Indiculus*, écrit dans la province de Tours vers le milieu du XIe siècle, il dérive de la Chronique, ainsi que l'avait déjà admis M. Merlet. Loin d'en dériver, le chap. XI de la *Chronique de Nantes* ne peut donc avoir d'autres sources que la correspondance des Papes et les *Gesta*.

Tout en étudiant les sources narratives, M. L. ne peut laisser de côté les faits eux mêmes. En passant il discute la date du fameux concile de Coëtleu, qui aurait eu lieu non pas en 848, mais au plus tôt en 849 et peut-être même en 850. S'il en est ainsi, le personnage nommé *Garurbrius* ou *Gernobrius*, qui occupait soit le siège de Saint-Brieuc, soit celui de Tréguer, en aurait été évêque antérieurement à la réforme de Nominoë, puisqu'il figure en 849 au synode de Quierzi. Il y a une erreur manifeste de l'auteur de la *Chronique de Nantes*, quand il dit que Saint-Brieuc, Tréguer et Dol sont des créations de Nominoë (p. 84 et seq.).

A propos du chapitre XI de la Chronique de Nantes qui nous rapporte le sacre de Nominoë, M. L. se demande si l'onction royale à Dol n'est pas une fantaisie de notre auteur (p. 91). Il n'y a certaine-

ment pas eu d'onction (1). « A-t-il même été couronné ? Ce n'est pas sûr. On a remarqué qu'aucun texte diplomatique ne lui donne le titre de roi, ce qui serait fort singulier si la cérémonie en question avait eu lieu véritablement. » Cet argument, selon moi, n'est pas absolument probant. Comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons plus d'acte émanant directement de Nominoë, nous ne pouvons donc savoir quel titre il y prenait. Et quant à la manière dont il est qualifié dans les actes privés (2), on ne peut en tirer aucune conclusion ; en effet, pour Erispoë et Salomon qui eurent certainement le titre de roi et les attributs qu'il comporte (3), nous trouvons dans les actes privés la même diversité de termes pour qualifier leur pouvoir (4). Il est donc fort possible que Nominoë ait porté lui aussi le titre de *rex* ou de *princeps* (5) et qu'il se soit fait couronner. Il usait du moins certainement du sceau (6) qui, au IXe siècle, était un des attributs de la souveraineté (7). Pourquoi n'aurait-il pas aussi porté la couronne ?

(1) Il est fort peu vraisemblable que les souverains bretons aient jamais été oints. M. de Calan, dans un article de la *Revue de Bretagne* (juillet 1907), a démontré que dans l'onction dont il est question dans la charte CXXXV du Cart. de Redon (éd. A. de Courson, p. 183) il fallait voir non pas, comme on l'avait cru, le sacre, mais seulement l'extrême-onction reçue par Alain le Grand pendant une maladie.

(2) La meilleure preuve qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance aux qualifications de ces actes se trouve dans les chartes V et CXCIX du cart. de Redon, qui donnent *N. Regnante in Britannia*, alors que Nominoë n'était encore que le missus de l'empereur. — Une autre charte de 842, n° CXXXVI, emploie l'expression *rex, præter censum regis*. Mais il n'est pas absolument prouvé qu'il s'agisse ici de Nominoë, bien que la date le mentionne seul comme souverain. Cf. J. Loth, *L'Émigration bretonne*, p. 217 et note 3.

(3) Pour Erispoë : Chr. de Nantes, éd. Merlet, p. 44 et seq. ; Ann. Bertinianæ, ann. 851. — Salomon : Cart. de Redon, LII, p. 41 ; XXI, p. 18.

(4) Erispoë : *dux in Britannia*, Cart. de Redon, XX, p. 18; XXIV, p. 29; append. XXX p. 363 ; *Gubernans Britanniam*, app. XLII, p. 370: — Salomon : *Dux in Britannia*, LXXXIX, p. 67, CCLVI, p. 207, CCLVIII, p. 208 ; *Dominans*, XXXII, p. 26, XL, p. 32, XLIX, p. 39 , LV, p. 44 ; *Gubernans*, XXVIII, p. 23, XLIV, p. 36, LIV, p. 44.

(5) Sous la date de 861 la Chronique de Réginon, rédigée, il est vrai, postérieurement à Nominoé, lui donne le titre de *Rex*. Cf. R. Merlet, *L'Emancipation de l'Eglise de Bretagne*, dans le Moyen-Age, 1898, p. 13 note 1.

(6) Le sceau de Nominoë est formellement mentionné dans une confirmation d'un de ses actes fait par Erispoë. *Chr. de Nantes*, p. 44. Cf. A. de la Borderie. *Défense d'un diplôme du roi Erispoë*. Association Bretonne, IV (1852) 2e partie, p. 161 et seq. ; Giry, *Date de deux diplômes de l'Eglise de Nantes*, Annales de Bretagne, XIII.

(7) Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 622, 632, 635, 636.

***

L'*Etude sur les différentes rédactions de la vie de saint Malo* est une des parties capitales du volume (p. 97-206) ; elle a pour résultat de modifier complètement la chronologie des divers documents hagiographiques sur ce personnage. Ceux-ci sont au nombre de cinq désignés chacun une lettre de l'alphabet : 1° la rédaction de Bili = B; 2° une vie publiée par M. de la Borderie = A ; 3° une rédaction publiée par J. du Bois dans la *Bibliotheca Floriacensis* = F ; 4° une rédaction publiée par Mabillon = M ; 5° un remaniement opéré par Sigebert de Gembloux = S.

A cette dernière vie on n'a jamais accordé qu'une valeur relative : bien qu'elle ait des rapports avec A et F, M. Lot estime qu'elle n'a d'autre source que A, ou un manuscrit frère de A. (p. 113).

F n'est pas, comme l'avait cru M. de la Borderie, une amplification de A, mais en est la source ; c'est du moins ce qu'il semble bien ressortir de la comparaison des passages de ces deux rédactions cités par M. L. (p. 100-106).

La rédaction M présente un stade plus récent que A et F. C'est un dérivé de F-A pour les chapitres 1-17, de F-A et de B pour les chapitres 18-21. On peut donc la négliger entièrement. Elle a dû être composée entre les années 1143 et 1146, et M. L. émet l'hypothèse, non invraisemblable, que son auteur n'est autre que l'évêque Jean de Châtillon, plus connu sous le nom de saint Jean de la Grille (p. 106-110).

Pour reconstituer la vie primitive du saint il nous reste donc F et B. Jusqu'à ce jour on s'accordait à donner une assez grande valeur à B, bien que Mgr Duchesne eût déjà démontré des emprunts flagrants faits par Bili dans la vie de saint Pair d'Avranches par Fortunat. On fondait surtout la confiance qu'on mettait en lui, sur ce fait qu'il dit avoir consulté des documents antérieurs : M. L. montre (p. 120 et seq.) que Bili a fait des emprunts non seulement à la vie de saint Pair, mais aussi à la *Vita prima S. Samsonis*. Quant à la localisation des miracles qu'il rapporte elle ne prouve absolument rien. C'est pour avoir fait le pèlerinage d'Alet à Saintes, ou par des pèlerins que Bili a connu les noms de lieux qu'il cite et qui ne se trouvent pas dans F (p. 146 et seq.).

« La plus grande richesse des noms de lieux saintongeais dans la rédaction de Bili prouve simplement que son auteur avait visité cette région » (p. 151). Le texte de Bili, d'après M. Lot (p. 142), et il faut bien, semble-t-il, le suivre sur ce point, ne mérite à aucun degré notre

confiance : « c'est, dit-il, un écrit de propagande, bourré de chapitres déformés ou même inventés de toutes pièces » (1).

Mais Bili a cependant utilisé une source antérieure et celle-ci n'est autre que F. Cette vie primitive ne nous donne aucun renseignement sur les sources qu'elle a pu elle-même employer. Ce sont sans doute des traditions saintongeaises et ses renseignements, selon M. L., sont suspects. L'auteur en a peut-être puisé d'autres, d'ailleurs fallacieux, en Sud-Galles (p. 162) ; en tous cas il a dû faire un voyage en Grande-Bretagne, « mais rien ne prouve que le personnage sur lequel le monastère de Llancarvan racontait des histoires fut le même que l'évêque d'Alet, dont notre hagiographe cherchait à reconstituer la vie ». Enfin l'auteur a puisé dans la *Vita Brendani* (p. 165), et ceci va permettre à M. L. de fixer à peu près la date de la rédaction. La plus ancienne *Vita Brendani* est du IXe siècle, peut-être du VIIIe, mais ne saurait remonter plus haut. La *Vita Machuti* a donc dû être écrite au plus tôt vers la fin du VIIIe siècle ou le commencement du IXe (p. 170) et probablement au monastère de Lann-Alet (p. 173) (2).

Quant à la valeur de ce document, M. L. la croit très minime. On ne peut en tirer rien de sûr pour l'histoire des princes de Domnonée. En ce qui concerne plus spécialement la biographie de Malo la récolte est des plus maigres. Il n'est point certain que le personnage honoré à Lancarvan fut le même que l'évêque d'Alet. Rien non plus ne prouve l'identité du *Maclovius* aletien et du *Machutus* ou *Machutes* saintongeais (p. 173 et seq).

Ces conclusions mériteraient qu'on s'y arrêtât et qu'on les discutât avec quelques détails. La première phrase de cette étude sur les vies de saint Malo me ferait craindre que M. L. n'ait peut-être quelque idée préconçue contre les vies de saints armoricaines. Sans doute il ne faut y ajouter qu'une foi très prudente, mais peut-être ne faut-il pas cependant leur refuser toute valeur.

La difficulté philologique que soulève M. L. avait déjà été vue par

(1) Cependant tous les reproches adressés par M. L. à Bili ne sont peut-être pas mérités. Ainsi, quand il s'agit de l'ordination de saint Malo par saint Brendan, « Brendan, le grand abbé, n'est pas évêque et ne saurait conférer la prêtrise » (p. 143). Peut-être. Cependant il faut rapprocher la note 3 de la page 31 des *Mélanges*, note que M. L. termine ainsi : « Peut-être les abbés-évêques s'estimaient-ils revêtus des ordres sacrés en vertu seulement de leur titre abbatial ? »

(2) Le rapport de la *Vita Mach.* avec le *Liber de mensura Orbis* ne me semble pas aussi évident que celui avec la *Vita Columbae* (p. 170 et seq). Mais ce qui concerne l'expression *dux Britanniæ* (p. 172) me semble concluant.

M. Gaidoz (1) qui s'était demandé si l'on n'était pas en présence de deux personnages différents. Sans doute la question est embarrassante. Mais il faut remarquer que la forme *Machutus* ou *Machutes*, qui a donné Macoux en Saintonge, est la seule, ou à peu près, qui soit employée dans les deux rédactions qui auraient été écrites à Alet même : il semble donc qu'elle y a été connue tout autant que la forme *Maclovius*, celle-ci étant peut-être d'origine populaire (2). Et si philologiquement les deux noms sont irréductibles, serait-il invraisemblable qu'ils se soient cependant appliqués à un même personnage comme cela a pu se produire pour saint Hervé, et comme cela s'est certainement produit pour saint Teliau et pour d'autres personnages armoricains (3).

Quant aux sources mêmes de F., l'auteur a fort bien pu connaître des traditions alétiennes. M. L. admet (p. 176) que Malo a été évêque d'Alet et a joui d'une assez grande célébrité. Que seraient donc devenues ses reliques, qui ne se trouvaient certainement pas à Alet ? Le saint n'y est donc pas mort et alors pourquoi ne pas admettre la tradition le faisant s'exiler et mourir à Saintes ? D'autant plus qu'il semble bien que cette identification ait été admise à Saintes même.

Sur ce point les conclusions de M. L. me paraissent donc au moins discutables (4).

Dans trois appendices, M. Lot étudie des questions se rattachant à saint Malo ou à sa vie. Dans le premier, M. L. expose comment le *Miracle du bitriscus* qu'on avait voulu utiliser pour dater la vie du saint ne peut être employé. — Le troisième est consacré à étudier les origines fort obscures du diocèse d'Alet. Alet a dû, croit M. Lot, supplanter Corseul, siège de l'évêché au Ve siècle. Cet évêché, qui

(1) *Revue Celtique*, VI (1883-1885), p. 384. Compte-rendu de la vie de saint Malo de Bili, éditée par D. Plaine.

(2) *Cf. Mélanges*, p. 175 et note 2.

(3) M. de la Borderie en a relevé plusieurs exemples dans la vie de saint Paul Aurélien par Gourmonoc : *Quonocus* = *Toquonocus*, *Tocheus* = *Tochius*, *Hercanus* = *Herculanus*, (*Saint Hervé*, Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord, XXIX, p. 254). — Sur le double nom de *Eliud* et *Teliau* appliqué à un même personnage, v. J. Loth, *La Vie de saint Teliau*, Ann. de Bretagne IX et X, tirage à part p. 26-27 ; Cf. Ann. de Bret. VIII, p. 488.

(4) Ce compte-rendu était écrit quand a paru dans la *Revue de Bretagne* (mars 1908) un article de M. de Calan où celui-ci admet, à peu près entièrement, les conclusions de M. Lot. Il propose en outre d'identifier Malo avec un autre personnage nommé Maëlmon : cela ne me semble pas vraisemblable. Cf. Guillotin de Corson, *Saint Malon* dans *Miscellanées bretonnes*, p. 457 ; F. Duine, *Missels et bréviaires*, p. 124 et note 1.

devait comprendre les évêchés de Alet, Dol et Saint-Brieuc (p. 202), conserva la plus grande partie de son territoire. Alet célébra comme son fondateur le plus illustre de ses évêques, mais Malo ne fut pas le premier évêque d'Alet qui est un évêché gallo-romain (p. 204).

Le second appendice, consacré à la translation de saint Malo, au Xe siècle, nous retiendra plus longtemps. La question de l'exode des corps saints de Bretagne a donné lieu à plusieurs travaux soutenant des opinions diverses sur la date à laquelle il s'effectua. Dans un travail vieux déjà de quelques années, M. Lot avait admis deux translations, en 925 et 959 environ. J'avais adopté cette opinion (1) que M. Lot abandonne aujourd'hui : j'aurais dès lors mauvaise grâce à la soutenir contre lui. Cependant ses nouveaux arguments ne me semblent pas absolument sans réplique — 1° Léhon aurait pu tenir plus longtemps que Dol et Avranches parce qu'il était plus éloigné des côtes, et que le monastère étant protégé par une forteresse et l'enceinte devant être assez étroite, la défense en était sans doute plus facile (2). — 2° L'acte de 945 environ du cartulaire de Landévenec, où figure Salvator, est peut-être un faux ; cependant sa fausseté n'est pas démontrée, et s'il a été fabriqué à la fin du Xe siècle, comme le croit M. L. (p. 189, note 5), il serait postérieur au plus d'une cinquantaine d'années, à la donation qui pour être *trop belle* n'en a pas moins dû exister, puisque les moines de Landévenec ont laissé des traces de leur séjour à Batz. Il serait d'autre part assez singulier que l'erreur du faussaire sur la présence de Salvator en Armorique à ce moment, coïncidât avec celle de l'auteur de la *Translatio sancti Maglorii* qui écrivait deux siècles plus tard.

Quant à la double translation qui aurait eu lieu selon M. L. (p. 192 et seq.), j'avoue ne pas avoir été ébranlé dans mes conclusions précédentes. L'expression *corps de saint Maclou* me semble, à Montreuil-sur-Mer synonyme de *reliques* (3), tandis que dans l'inventaire de Saint-Magloire les mots *toto corpore* s'appliquent, quoi qu'en dise M. L., aussi bien à Malo qu'à Magloire, et c'est à Malo qu'ils sont exclusivement appliqués dans l'interpolation maglorienne de l'*Historia Francorum Senonensis*,

(1) *Les Reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*, 1906.

(2) Cf. A. de la Borderie, *Miracles de saint Magloire*. Bull. de la Soc. arch. des Côtes-du-Nord, 2e série, IV (1890), p. 326.

(3) « Les reliques de saint Maclou... consistaient en quatre grands ossements conservés dans une châsse, et le chef renfermé dans un buste d'évêque. . Malgré les assertions contraires, l'abbaye de Saint-Saulve était loin de posséder le corps entier de saint Maclou. » R. Rodière, *Les Corps saints de Montreuil*, p. 132, 134.

au commencement du XIIe siècle (1). La présence d'autres reliques du même saint à Bruges, à Gembloux, à Dommartin, à Arras, ne prouve rien selon moi, car c'étaient : à Gembloux, *une partie* du chef ; à Dommartin, *l'épine dorsale* ; à Arras, *deux dents ;* à Bruges, *sa crosse*, *une côte* et *un bras*. La majorité du corps pouvait donc très bien se trouver à Paris et mériter la qualification de *totum corpus* : la mention de la disparition du chef a dû être faite dans l'inventaire de 1319 parce qu'on avait conservé le souvenir de sa translation plus récente à Montreuil. D'ailleurs la popularité de saint Malo a certainement stimulé l'industrie des nombreux fabricants de reliques à cette époque.

La tradition maglorienne n'inspire pas confiance à M. Lot. « On peut se demander, dit-il (p. 198-199), si les Magloriens n'ont pas passé par Montreuil avant de se fixer à Paris. La possession par l'abbaye parisienne de la dîme des revenus du port de Montreuil ne se conçoit guère autrement ». Il y a eu évidemment des rapports entre Saint-Magloire et Montreuil : j'ai, ailleurs, essayé de le démontrer ; mais je crois que les reliques de saint Malo sont allées, au contraire, de Paris à Montreuil. Le don d'une dîme si éloignée de Paris peut très bien se concevoir, me semble-t-il, par le peu d'étendue du domaine propre des premiers capétiens (2).

Dans la seconde partie du volume (p. 287-430), M. L. reproduit les

(1) Cf. R. Merlet, *Origines du monastère de Saint-Magloire*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, LVI (1895) p. 247, note 3.

(2) Le cas des reliques de saint Brieuc (p. 196-197) serait embarrassant en effet, si leur authenticité était en question. — En ce qui concerne celles de saint Corentin (p. 198, note 1), je persiste à croire que celles de Marmoutiers proviennent de Saint-Magloire : en effet Marmoutiers, possédait aussi des reliques de saint Samson (D. Morice, *Pr.* I, col. 511-512), ce qui s'explique fort bien si les unes et les autres proviennent de Paris. En outre, trompé par la mauvaise disposition du texte adoptée par l'éditeur de la vie de saint Corentin (*Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, XIII (1888) p. 154), M. L. a cru que la *Translatio S. Chorentini apud Majus Monasterium* ne faisait qu'un avec la *Relatio duorum S. Chorentini Miraculorum*. Bien que cela puisse être, il faut remarquer cependant que ces deux textes sont de provenances différentes (p. 154, note 46, et p. 156, note 60). Le premier fragment, d'assez basse époque, a été certainement écrit à Quimper où l'on ignorait vraisemblablement comment les reliques de saint Corentin étaient parvenues à Marmoutiers : il dit d'ailleurs seulement : « Unde cum inter coetera sacrum corpus Chorentini Turonis delatum fuisset et apud monasterium sancti Martini depositum, adhuc hodie ibi retinetur... » Le second document raconte deux miracles, l'un survenu à Marmoutiers dont il ne donne pas la date, et l'autre arrivé à Alain Canhiart, comte de Cornouaille (vers 1030 ?). Peut-on faire remonter la rédaction jusqu'à cette époque ? Je ne le crois pas. Le nom d'Alain Canhiart pourrait tout au plus servir de *terminus a quo*, et il faut en outre remarquer que l'auteur a fort bien pu faire un emprunt à une notice du cartulaire de Quimper, publiée par D. Morice, *Pr.* I, col. 377 ; éd. Peyron, n° 13, *Bull. de la Comm. dioc. de Quimper*, I (1901), p. 133-134.

textes de la plus ancienne vie de saint Malo et de celle de Bili. L'édition de celle-ci donnée par Dom Plaine est, on s'en doutait bien, fautive : M. Lot rend un véritable service en la publiant à nouveau d'une manière correcte.

*
* *

La vie de saint Gildas (p. 207-283). — De tous les saints bretons, Gildas est un de ceux qui soulèvent le plus de problèmes. La chronologie de sa vie, la valeur de ses ouvrages, son identité même, ont fait l'objet de toute une littérature : et ces questions ne sont pas encore résolues, bien que l'étude de M. L. apporte sur quelques-unes d'entre elles des éclaircissements. Cependant, ce ne sont pas les textes qui nous font défaut ; de saint Gildas on possède trois vies : l'une attribuée jusqu'à présent à un moine anonyme de Ruis, une seconde attribuée à Caradoc de Llancarvan, et une troisième encore plus récente éditée par les Néo-Bollandistes (1). A la seconde, M. L. a consacré un appendice (p. 267-283) dont les conclusions seront, sans doute, admises par tout le monde : de ce document on ne peut rien tirer, « c'est une invention romanesque destinée à rehausser la gloire de l'abbaye de Glastonbury » (p. 265). La troisième vie (p. 215, note 3, et 217 note 1), qui ne nous est plus conservée que par un manuscrit du XIIe siècle, est une interpolation de la première qui met en relation, « d'une manière absurde », saint Gildas avec saint Philibert, et raconte quantité de fables sur les voyages du saint en Irlande, à l'île d'Yeu, etc. (2). Reste donc la première vie et c'est à elle que M. L consacre 59 pages de son volume. Il a en outre reproduit, dans la seconde partie (p. 431-473), le texte de ce document d'après les éditions de Jean du Bois (*Joannes a Bosco*) et de Mabillon.

La première partie du mémoire de M. L. est consacrée à l'étude du texte lui-même. Celui-ci ne nous est malheureusement parvenu que d'une manière incomplète et tous les manuscrits anciens ont disparu.

(1) Catalogus codicum hag. latinorum Parisiens. T. II (1890), p. 182-191.

(2) M. de la Borderie avait essayé de retrouver un fond réel dans ces récits (*Etudes histor. bretonnes*, I, p. 317, 318, 357, 360). M. Lot (p. 217, note 1) critique assez vivement les résultats auxquels il est arrivé. Sans doute ce sont les rapports des moines de Ruis avec ceux de Saint-Philibert (*Vita Gildae*, cap. XLV) qui ont dû donner l'idée de mettre les deux saints en relations. Mais cependant il faut remarquer que saint Gildas est en certains endroits (notamment à Locmariaquer) honoré en même temps que saint Philibert, et que le culte de celui-ci en Bretagne est antérieur au IXe siècle ; à cette date on ne savait même plus quel était ce personnage (*Vita S. Pauli Aureliani*, par Gourmonoc, cap. XIX ; ed. Plaine, p. 45). Etait-ce le même que celui de Noirmoutiers ? Peut-être M. de la B. n'a-t-il pas absolument tort. Cf. *Mélanges*, p. 220.

Celui qu'a connu Jean du Bois était en fort mauvais état (Lot, p. 207) ; Mabillon avait pu le compléter au moyen, disait-il, d'un manuscrit de Ruis, *ex codice Ruyensi prodit integrior*, et encore celui-ci ne donnait-il pas non plus la fin du texte. Quel était ce manuscrit ? C'est ce que se demande M. Lot. « Je voudrais montrer, dit-il (p. 208), qu'aucun manuscrit ancien n'existait à Ruis au XVIIe siècle, et que Mabillon s'est borné, sans le savoir, à reproduire l'édition de Joannes a Bosco » ; et plus loin (p. 222) : « Il ressort de l'enquête précédente qu'il n'y avait au XVIIe siècle qu'un seul manuscrit de la *Vita Gildæ*, celui-ci de Saint-Benoît-sur-Loire... Les quelques additions que d'Achery et Mabillon crurent tirer d'un manuscrit de Ruis provenaient en réalité du légendier du petit monastère de Saint-Gildas-des-Bois ». Sur cette dernière proposition je suis d'accord avec M. L., mais non sur la première. Mabillon n'a pas utilisé un manuscrit de Ruis, j'en donnerai même une nouvelle preuve ; mais il n'en existait pas moins un, et qui n'était peut-être pas dénué de toute valeur.

L'auteur anonyme d'une compilation sur le monastère de Saint-Gildas-de-Ruis écrite en 1668, compilation sur laquelle M. L. se base pour prouver l'inexistence d'un manuscrit ancien à Ruis, cite cependant à plusieurs reprises ce manuscrit qui était divisé en leçons (1). Nous connaissons aussi son existence par une autre source (2). Un érudit qui voyageait en Bretagne, en 1636, en prenant des notes sur tout ce qu'il voyait, Dubuisson-Aubenay (3) nous a conservé quelques « extraicts d'un ms. en pargemin de l'abbaye de Saint-Guédas de Ruis » et il cite « la vie ou légendaire de S. Guédas ». Ce manuscrit contenait sans doute l'office du saint, car Dubuisson-Aubenay reproduit un fragment d'hymne, puis des extraits de deux leçons *in depositione sancti Gildasii* ; d'autres passages sont donnés sous la rubrique : *de inventione sancti Gildae*, avec la mention *lectio prima* (4). Ces passages se re-

(1) Voir des citations dans Lot, p. 211, 212, 213, 217, 218. « Ce cartulaire, dit M. L. p. 213, qu'il appelle également *légendaire*, et plus justement *lectionnaire*, puisqu'il était divisé en leçons, n'a indubitablement à ses yeux aucune valeur. »

(2) D. Morice a reproduit des fragments de la *Vita Gildas* à deux endroits de ses Preuves (1 cpl. 188-190 et 353-355) ; la première fois : *ex sæculo I. Benedict.*, la seconde : *ex manusc. cod. Ruyensi*. Malgré de légères variantes (par exemple dans le ch. XXXII et XXXIII : *Biturice regione* au lieu de *Byturicensi regione*, *vitae venerabilis* au lieu de *venerabilis vitae, sanctae* omis) il semble bien que dans ces deux extraits l'édition de Mabillon a seule été utilisée.

(3) *Itinéraire de Bretagne en 1636*, éd. Maitre et P. de Berthou. Nantes, 1898-1902. Tome I, p. 169, t. II, p. 219 et seq.

(4) Je ne serais pas surpris que le ms. contint le texte tout entier, et qu'on y ait marqué seulement quelques passages pour servir de leçons aux fêtes du saint.

trouvent, avec quelques variantes insignifiantes (1), dans les chapitres III, IV, V, VIII, XXVIII, XXX, XXXIV, XXXVI et XXXVIII de l'édition donnée par M. Lot. Dans ce dernier passage, Dubuisson-Aubenay nous donne une leçon assez différente de celle du texte imprimé : il semble utile de les mettre en face l'une de l'autre.

Texte imprimé	*Texte de Dubuisson-Aubenay*
Deinde quidam nobilium insurrexerunt contra comitem, sed non praevalerunt quoniam ipse vir ignarus et sine scientia non erat.	Quidam etiam nobilium insurrexerunt in comitem Alanum, Godefridi filium, volentes patruum ipsius Judhaëlem constituere comitem. Sed non praevaluerunt, quoniam ipse vir ignarus et sine scientia erat.

La seconde leçon est donc plus longue que la première et en est notablement différente : il semble qu'elle soit la meilleure si on en rapproche un passage de Pierre Le Baud sur le même événement, passage dont la source est inconnue. « Iceux conspirateurs, dit-il, du nombre desquels estoient Judicaël filz Cam, Rivallon, Karadoc, et maints autres, s'eslevèrent contre Allain, Eudon et leur mère, voulant par force d'armes constituer leur oncle Judhaël, duc de Bretagne... et firent très forte guerre en Bretaigne à tous ceux qui tenoient le parti des ditz Allain, Eudon et leur mère. Mais finablement ces conspirateurs ne prévalurent pas, parce que celui Judhaël, duquel ils maintenoient la querelle en celle affaire, estoit simple, sans science et sans conduite, et ainsi fut leur puissance en celle emprinse oultrageuse à néant ramenée (2) ». On peut donc conclure, semble-t-il, que l'abbaye de Ruis possédait au XVIIe siècle un manuscrit de la *Vita Gildæ* et que ce manuscrit n'était pas sans valeur. Mais Mabillon n'a pas dû, en effet, le connaître, sans quoi il indiquerait la leçon plus complète et meilleure qui se trouve dans Dubuisson-Aubenay (3).

(1) Dubuisson a commis une erreur de lecture dans le chap. V où il donne *Janua Hilduti*, au lieu de *Lanna Hilduti*.

(2) *Histoire de Bretagne inédite*, Bibl. nat. ms. fr. 8266, cité par A. de la Borderie, *H. de B.*, (p. 6-7). — Cf. la rédaction imprimée en 1638, p. 145, 148, et Alain Bouchart, réédition des Bibl. bretons, fol. 86 verso.

(3) Le ms. de Ruis contenait aussi la *Vita Gulstani*, que cite l'anonyme de 1668 (Lot, p. 231, note 3, 232, note 2). Dubuisson-Aubenay en donne le début (p. 222) « extraict du maisme ms. ». Albert Le Grand avait aussi consulté ce manuscrit ; il est intéressant de comparer l'original à son texte, d'autant plus que les quelque

Mabillon a utilisé un manuscrit du monastère de Saint-Gildas-des-Bois, mais, croit M. L., il n'en a eu connaissance que par l'intermédiaire des moines de Ruis : cela ne me semble pas certain (1). D'Achery et Mabillon ont pu le connaître directement. On peut voir en effet parmi les matériaux réunis par eux en vue des *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* (2) une note sommaire sur ce manuscrit : comme il semble aujourd'hui perdu (3), il me paraît utile de reproduire cette note, au moins en partie. Chaque indication de vie de saint est suivie de l'*incipit* et du *desinit* que je crois inutile de reproduire : je les remplace par le n° correspondant de la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes :

« Ex antiquissimo legendario asservato in monasterio sancti Gildasii de Nemore, videtur scriptum ante 400 vel 500 annos.

1. Vita sancti Egidii abbatis [93].
2. Vita sancti Antononii martiris. 4° non. Sept. [572].
3. Vita sancti Berthini abbatis.
4. Vita sancti Euortii Aurelianensis epi. Idus Sept.
5. Vita sancti Audomari episcopi et monachi Luxioniensis nostri ordinis. 5° idus Sept. [767].
6. Passio sancti Apri Leucorum civitatis, octobris. [617].
7. Vita sancti Ricmiri episcopi.

lignes citées par Dubuisson-A. expliquent l'erreur dans laquelle est tombé Albert Le G., en faisant de saint Goustan un contemporain de saint Paul Aurélien. « Gulstanus e Britannia insula oriundus, a piratis in mari captus, projicitur in littore pagis Leonensis ac sancto Paulo offertur ; ibique parvo tempore commoratus, cum Oxismorum episcopo nomine Omnes, cui tunc familiarius adhærebat, iter Hierosolymitanum aggreditur etc... Deinde reversus insulam Hoyadic navigavit. » — Le ms. lat. 11762 de la Bibl. nat., contient aussi au fol. 57 les leçons de la fête de saint Columban, *ex proprio sanctorum diœcesis Venetensis et ex antiquis breviariis monasterii Ruyensis.* — Enfin le bréviaire de Ruis est mentionné dans le ms. fr. 22321, à propos de saint Gobrien (Duine, *saint Gobrien*, IN *Hermine*, XXX (1904), tirage à part, p. 26, note 2).

On pourrait peut-être trouver quelque nouveau renseignement sur le manuscrit de Ruis, dans le ms. 267 de la Bibliothèque publique de Rennes, attribué à Albert Le Grand, et qui au fol. 5 contient les *preuves et justification de la vie de saint Gildas.*

(1) Peut-être Mabillon a-t-il écrit Ruis par erreur, au lieu de Saint-Gildas-des-Bois.

(2) Ces matériaux forment aujourd'hui à la Bibl. nation. les ms. lat. 11760 à 11779. La note en question se trouve dans le ms. 11777, fol. 108.

(3) Après la Révolution la Bibliothèque de l'abbaye de Saint Gildas-des-Bois fut répartie entre la Bibliothèque publique, le Séminaire et les Missionnaires de Nantes. Le manuscrit ne se trouve ni à la Bibliothèque publique ni chez les Missionnaires, serait-il au Séminaire ?

8. Vita Beati Gildasii, 4° Kalend febr. Sic incipit : Beatissimus igitur Gildas Arecluta fertilissima regione oriundus.

Sic finit : Commendaverat autem ipse dux supradictus Foelicem dum proficisceretur conjugi etc.

Continet 15 paginas. Egregia est et dicitur in ea quod Arecluta sit regio in Britannia. In ea fit mentio sancti Samsonis.

9. Vita sancti Joannis Archiepi Eboracensis [4346].

10. Vita sancti Petroci confessoris (1).

11. Vita sancti Leufridi abbatis.

12. Vita sancti Albani martiris. »

Cette note est suivie de renseignements de la même main sur les saints de l'abbaye de Saint-Meen et sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Nous pouvons savoir à quelle date elle a été écrite : en effet le ms. lat. 12674 (*Monasticon benedictinum*) contient aux fol. 325 et 329 deux copies de chartes de Saint-Gildas-des-Bois. Ces copies sont de la même écriture que la note du ms. 11777, et sont suivies des mentions suivantes : *Haec fideliter transcripsi ex originali primo pergameno sano et integro die 24 septembris 1646, cum essem in monasterio eodem Sancti Gildasii de Nemore, in quo religiose asservatur... — Haec fideliter transcripsi... die septima octobris anno 1646.* L'autre note doit donc être également de 1646 : elle a dû être prise par un bénédictin envoyé par L. d'Achery à la recherche de documents : quelqu'un de familiarisé avec l'écriture des bénédictins de cette époque pourrait peut-être en reconnaître l'auteur (2).

Le manuscrit de Saint-Gildas-des-Bois était incomplet de la fin (il devait s'arrêter avec le chap. XXXIV) ; mais il contenait le texte du chap. XXXIII, où il est question de la fuite des abbés Taneth et Daioc.

M. Lot (p. 224) veut voir dans le chap. XXXIII « un remaniement tendancieux d'un ou plusieurs chapitres du manuscrit autographe où l'on racontait le transport en Berry, au Xe siècle, du corps de saint Gildas, et où l'on donnait quelques détails sur le seigneur bienfaisant qui avait accueilli les moines fugitifs ». Je ne suis pas pleinement convaincu par les arguments que fournit M. Lot, pour démontrer qu'il

(1) Cette vie se trouve copiée dans le ms. lat. 11770, fol. 2, *ex ms. cod. S. Gildasii de Nemore.*

(2) Outre ce manuscrit, l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois possédait un bréviaire qui nous est connu par une note de ms. fr. 22,321 et qui contenait des leçons de la vie de saint Hervé (V. A. de la Bord. Saint Hervé. *Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord*, XXIX, p. 253). Le lectionnaire dont parle l'Anonyme de Ruis était divisé en leçons.

y a eu en cet endroit un chapitre aujourd'hui perdu. Le moine de Ruis n'avait aucune raison de s'arrêter longtemps à la fondation de l'abbaye de Déols. L'autre texte ne nous serait connu que par des extraits donnés dans des textes berrichons ou tourangeaux, et je ne vois pas du tout pourquoi le texte que nous avons aurait été remanié. Il ne l'aurait été que, pour donner l'authenticité aux prétendues reliques de saint Gildas trouvées dans son tombeau (1); le silence de l'auteur de la *Vita Gildae* sur ces reliques inquiète M. Lot (p. 229, note 3). Il est cependant évident que de son temps déjà, Ruis prétendait posséder des reliques de son fondateur, puisqu'il parle du bâton du saint conservé dans l'abbaye (chap. XL. p. 457) et puisque Félix concéda à Hélogan, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, un ossement du bras droit et une parcelle du crâne de Gildas (Lot, p. 239, note 1). Je croirais donc très volontiers que le texte du chap. XXXIII nous est parvenu tel qu'il a été écrit (2). Quant aux passages de la *Translatio*, qui ne se retrouvent pas dans notre texte, ils pourraient fort bien provenir d'un autre récit composé par les moines de Déols et aujourd'hui perdu (3).

Après avoir étudié le texte de la *Vita Gildae*, M. Lot en fixe la rédaction aux environs de 1040 (p. 230-233), et il établit d'une manière

(1) Un *Cœremoniale locale monasterii sancti Gildasii Rhuyensis*, ms. du XVIIe siècle conservé au presbytère de Saint-Gildas-de-Ruis (Rosenzweig, *Répertoire arch. du Morbihan*, p. 219), rapporte qu'en 1184 le corps de saint Gildas fut relevé de terre et trouvé dans un état presque parfait de conservation (C. de la Monneraye, *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne*. Bull. arch. de l'Association Bret., I (1849), 2e partie, p. 126).

(2) « Il est frappant que Le Baud, compilateur si exact, ne souffle mot des abbés de Ruys et de Locminé, Daioc et Taneth. Ceux-ci ne paraissent qu'au chap. 33, lequel manquait à la fois dans le ms. de Saint-Benoît-sur-Loire et dans le « Cartulaire de Ruys », comme on vient de le voir. Donc Le Baud n'avait à sa disposition qu'un ms. mutilé » (Lot, p. 224). — Le Baud a certainement, au contraire, connu ce chapitre XXXIII. En effet, à la page 148 de son *Histoire de Bretagne*, éd. de 1638, il parle de l'abbaye de *Maurideense* (Moréac, Canton de Locminé) en se référant à la *Translation de sainct Gildas* : or ce n'est que dans le chap. XXXIII que se trouve ce nom. Si Le Beau ne mentionne ni Daioc, ni Taneth, c'est sans doute un oubli de sa part. P. 124, il cite l'*acteur de l'Histoire de la Translation sainct Gildas* à propos de la mort de Salomon (chap. XXXII) et quelques lignes plus bas, énumérant les reliques de saints sorties de Bretagne, il ne mentionne pas celles de saint Gildas portées à Bourges, alors que ce renseignement se trouvait dans le même chapitre.

(3) D'autant que, il faut le remarquer, tous les textes berrichons ou poitevins qu'invoque M. Lot, citent la *Translatio sancti* GILDASII (v. p. 225, 266). Or si Vitalis connaît bien la forme *Gildasius* (Ch. III p. 435) cependant il emploie plutôt celle de *Gildas*. Il est donc possible qu'il s'agisse ici de documents différents. Cf. cependant la note sur le ms. de Saint-Gildas-des-Bois qui donne *Vita sancti Gildasii*, mais le titre peut être de l'auteur de la note.

évidente, à mon sens, que son auteur n'est autre que Vitalis, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, qui avait déjà remanié les vies de saint Samson et de saint Paul Aurélien et qui succéda à Félix dans le gouvernement de l'abbaye de Ruis (1).

Pour les faits postérieurs à 1008 et pour le récit de la *Translatio* l'auteur a eu comme sources ses souvenirs personnels, des traditions qu'il tenait de Félix et de ses premiers disciples, et peut-être quelques débris d'archives qu'il a pu consulter dans l'abbaye berrichonne. Sur ces points je suis d'accord avec M. Lot. Quant à la *Vita* proprement dite, M. Lot la divise en deux parties : la partie insulaire et la partie armoricaine. La première aurait eu pour prototype une *Vita* que Vitalis aurait remaniée (p. 246-248) et encore M. Lot a-t-il des doutes (p. 260 et seq.), mais cependant il conclut que « l'existence dans le pays de Galles d'une *Vita Gildae* ancienne.... peut sembler probable, elle n'est pas prouvée » (p. 265). Il paraît cependant évident que Vitalis a consulté un texte antérieur puisque dans son chapitre VII, il dit avoir connu les austérités de Gildas *veraci relatione* (p. 439) (2). — Mais pour la partie armoricaine Vitalis n'aurait eu d'autres sources que des traditions locales et son imagination (p. 248 et req.) : il ne serait même pas certain que Gildas ait vécu en Armorique. Ces conclusions peuvent paraître exagérées : sans doute il semble bien que Vitalis n'ait eu à sa disposition que les traditions orales qu'il a recueillies, toutefois il est fort possible qu'il a eu sous les yeux une vie fort sommaire de Gildas qu'il a complétée : un texte très court, par exemple comme la *Vita prima Tutuali*. Evidemment, comme le remarque M. Lot (p. 266), il a consulté Grégoire de Tours ou la continuation du Pseudo-Frédégaire, mais pourquoi ne pas voir une autre source écrite quand Vitalis dit, chap. XX; *ut multi sunt testes fideles* (Cf. Lot, p. 254, note 2) : il ne peut raisonnablement s'agir que de témoignages écrits.

Quant à la vie de saint Gildas en Armorique, je veux y croire. Le monastère de Ruis portait le nom de saint Gildas avant les invasions normandes et les moines prétendaient posséder son corps (la fondation de Déols est là pour le prouver) : cela n'eut pas eu lieu si Gildas n'y

(1) Sur l'histoire de Vitalis et sur le procès entre les moines de Ruis et ceux de Saint-Philibert, relativement au corps de saint Goustan, procès dont le récit reste interrompu dans la *Vita Gildae*, il y aurait à consulter un document qui a échappé aux investigations de M.-L. : c'est la sentence rendue par l'évêque de Poitiers Isembert. Le texte de ce document a été publié par M. Léon Maitre, d'après les archives du prieuré de Cunault, dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 489 et seq. Cf. *Bull. de la Soc. Arch. de Nantes*, XLVIII (1907) p. 171-172.

(2) Dans le chap. II (p. 434) il emploie aussi l'expression *fertur*.

avait vécu (1). « C'est avec l'Irlande et le pays de Galles, bien plus qu'avec l'Armorique que les rapports de Gildas sont historiquement attestés (p. 257) ». Sans doute si on supprime les textes qui parlent de l'Armorique (2) : il ne faut pas oublier que les invasions normandes nous ont privés de la plupart de nos documents écrits. Même si Vitalis n'a consulté que des traditions orales, ces traditions étaient certainement anciennes, antérieures aux invasions normandes et on peut leur accorder quelque confiance. « De grossières invraisemblances et quelques anachronismes dans la vie de Gildas, a dit M. Joseph Loth (3), ne suffisent pas pour lui faire perdre toute valeur historique » (4).

Peut-être, du reste, peut-on essayer de démontrer l'existence d'une autre vie de Gildas, différente de celles que nous connaissons aujourd'hui. En effet, un document du XIIIe siècle, conservé dans une copie du XVe siècle (Bibl. nat. ms. lat. 9093, fol. 17), contient une liste des

(1) La plus ancienne mention du monastère de Ruis, à ma connaissance, ne remonte qu'au commencement du XIe siècle. Elle se trouve dans la vie de saint Judicaël par Ingomar : « Protinus misit quemdam sibi fidelem ad Provinciam Guerochi ad locum Gildae, ubi erat peregrinus et exul transmarinus Taliosinus bardus, filius Donis, fatidicus presagissimus per divinationem presagiorum ». Cité par A. de la Borderie. *H. de B.* I. p. 404, note 4. — On retrouve la même tradition sur Taliésin et Gildas dans la *Vita Merlini*, écrite par Gaufrei de Monmouth en 1148 et 1149 ; aux vers 687-688, Merlin ordonne à sa sœur de lui amener Taliésin :

Venit enim noviter de partibus Armoricanis,
Dulcia quo didicit Sapientis dogmata Gildae.

M. Lot (*Etudes sur Merlin*, Annales de Bretagne, XV (1900) p. 535) a cru que ce passage était inspiré par le chap. 18 de la *Vita Gildae* ; mais cela est peu probable, puisque nous trouvons trace de cette tradition dans un auteur antérieur à Vitalis : Ingomar écrivait en effet au commencement du XIe siècle (A. de la Borderie, *H. de B.* I, p. 352; Lot, *Melanges*, p. 128 et 205). Gaufrei de Monmouth a donc connu l'ouvrage d'Ingomar, ou ils ont puisé tous deux à une source commune.

(2) De même M. Lot écarte peut-être trop facilement le témoignage de Gourmonoc, p. 260, note 3.

(3) *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 45. Cf. *Chrestomathie bretonne*, Ann. de Bretagne, II (1887), p. 228) ; *Revue celtique*, XXII (1901), p. 100. — M. Loth (*Ibid.* p. 186-187) fait aussi remarquer la forme ancienne *Reum-Visii*, qui ne pourrait provenir que d'un document ancien.

Ruis est mentionné sous la forme *Rouuis*, dans une charte d'Alain le Grand, de 878 dans le *Cart. de Redon*, CCXXXV, p. 183 ; sous la forme *Reuuis* en 917, *ibid.* n° CCLXX, p 219.

(4) En ce qui touche l'histoire de Triphine et de Conomor, peut-être s'est-elle trouvée rapportée ailleurs. En effet la vie de saint Hervé (Ed. La Borderie, loc. cit. cap. 27) et la *Chronique de Saint-Brieuc* (D. Mor. Pr. I, col. 16-17) y font allusion mais avec quelques différences et sans parler de l'intervention de Gildas. Cf. Le Baud, *Hist. de Bret.*, éd. de 1638, p. 73.

reliques de la cathédrale de Vannes (1), et à côté des reliques de saint Patern, de sainte Brigitte et de saint Trémeur, on voit figurer des reliques de saint Gildas : « Et de beato Gildasio, et libellus quem suppositum capiti ejus in.... (2) NARRAT EJUS HISTORIA per tres menses ». Dans aucune des vies du saint, je n'ai rencontré de passage se rapportant à ce *libellus* : il faut supposer que l'emprunt a été fait à un autre document. L'inventaire de la bibliothèque de Cujas, dressé après sa mort en 1590, mentionne parmi les manuscrits une *Vita beati Gildasii* (3). Etant donné la proximité de Bourges, où professait le célèbre jurisconsulte, et de l'abbaye de Saint-Gildas de Déols ce manuscrit avait certainement une origine berrichonne. La remarque faite plus haut sur l'emploi des formes *Gildas* et *Gildasius* pourrait peut-être faire supposer qu'il s'agit ici d'une *vita* différente de celle de Vitalis. Et comme il résulte de la *Descriptio reliquiarum* que les reliques de saint Patern, conservées à Vannes, avaient été rapportées du Berri, il serait possible que ce fut à ce texte qu'ait été emprunté le renseignement sur le *libellus* de saint Gildas.

Quoique les conclusions de ce mémoire me semblent trop empreintes de scepticisme, il n'en reste pas moins que M. Lot a apporté beaucoup de lumière sur le texte de la *Vita*, sur son auteur et la date de sa composition, sans oublier les renseignements nouveaux qu'il donne sur la translation des reliques du saint à Déols.

***

Outre les questions traitées spécialement dans chacun des mémoires qui forment les Mélanges, M. Lot a abordé très souvent dans les notes d'autres sujets s'y rattachent, et on y trouvera notamment de nombreuses remarques sur les documents hagiographiques bretons : je citerai entre autres : *Vie de S. Méloir*, p. 123. note 2 ; — *de S. Meen*, p. 130, note 1 ; — *de S. Tudual*, p. 84, note 4 ; — *de S. Brendan*, p. 163, note 3 ; — *de S. Magloire*, p. 169, note 1 ; — *de S. Samson*, p. 169, note 3,

(1) Voir sur cette *descriptio reliquiarum ecclesiae Venetensis*, A. de la Borderie, *Saint Patern*, tirage à part, p. 26-27 ; le document s'y trouve reproduit en partie.

(2) Il y a un mot que je n'ai pu déchiffrer par suite d'un pli dans le parchemin.

(3) *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Cujas*, publié par H. Omont dans la *Nouv. Revue historique de droit français*, XII (1888), p. 533. D'après Catherinot auteur de la *Vie de Mademoiselle Cujas* (1684) « la Bibliothèque de M. Cujas estoit fournie de quelque cinq cens volumes manuscrits qui servirent aux libraires de Lyon à couvrir des rudiments. » (p. 3).

etc. Cela ne peut que faire regretter davantage que M. Lot n'ait pas joint une table analytique à la fin du volume.

A plusieurs reprises M. Lot nous fait entrevoir son intention de donner une suite à ces *Mélanges* : Nous ne pouvons que souhaiter la prompte réalisation de ce projet, et nous nous permettons de soumettre respectueusement un vœu à l'auteur : c'est qu'il réunisse également en volume les articles qu'il a publiés dans plusieurs recueils, notamment dans la *Romania*, sur des sujets de l'histoire de Bretagne ou y touchant de près comme l'origine des Romans de la Table Ronde : une fois de plus il aurait bien mérité de la science et des études historiques.

André Oheix.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 23 avril 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE Vte DE CALAN, PRÉSIDENT.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le jeudi 23 avril 1908, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Présents : MM. de Calan, président, Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, Foulon, trésorier, Jouan de Kervenoaël.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

M. DE BERGEVIN, au château de Kerven, par Guimaëc (Finistère), présenté par MM. Ch. de Calan et de Laigue.

M. le commandant DE MALLERAY, au 77e d'infanterie, à Cholet (Maine-et-Loire), présenté par MM. G. de Wismes et R. Blanchard.

M. Gustave JAMONT, 2, place Canclaux, à Nantes, présenté par les mêmes.

M. ROUXEL, professeur au collège Saint-François-Xavier, à Vannes, présenté par MM. Ch. de Calan et Chauffier.

Dom BESSE, à Chevetogne par Leignion, province de Namur (Belgique), présenté par MM. Ch. de Calan et de Laigue.

ETAT DES PUBLICATIONS

Depuis la dernière réunion ont été distribués aux sociétaires :

Cronicques et Ystoires des Bretons, par Pierre Le Baud, publiées d'après la première rédaction inédite avec des éclaircissements, des observations et des notes par le Vte Charles de la Lande de Calan. In-4°, tome Ier, 228 p.

Les Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. Correspondance des Contrôleurs généraux avec la province de Bretagne (1689-1715), publiée par J. Letaconnoux. In-4°, tome, XIV des *Archives de Bretagne*, 355 p.

M. le Président annonce que le manuscrit du tome 1er du *Recueil de documents inédits sur les Etats de Bretagne du XVIe siècle*, dont il est l'auteur, est entièrement prêt et vient d'être remis à l'imprimeur. Grâce aux documents par lui trouvés et à d'autres qui lui ont été obligeamment fournis, il a pu traiter un sujet à peine effleuré jusqu'ici. Ce tome 1er embrassera la période de 1491 à 1574 ; le second comprendra les années 1574 à 1588. Suivant toutes les prévisions, le volume paraîtra à la fin de l'année courante.

Sont en préparation :

La version inédite du *Poème sur le combat des Trente*, par M. le Cte de Laigue.

Les *Procès-verbaux des Etats de la Ligue*, par M. Joüon des Longrais.

Le tome second des *Cronicques de Pierre Le Baud*, par M. de Calan.

M. Gaëtan de Wismes rappelle qu'il a été question plusieurs fois déjà de la publication d'un troisième volume de *Mélanges*, comprenant des pièces rares ou inédites d'une faible étendue Cela permettrait à un plus grand nombre de membres de participer aux travaux de la Société. M. le Président répond que le nombre de documents qui lui ont été offerts jusqu'ici dans ce but est trop restreint pour constituer un volume ; mais qu'il ne demande pas mieux que de voir aboutir un projet qui pourrait être agréable à nos membres. Il leur renouvelle par suite son appel en ce sens.

OUVRAGES OFFERTS.

Par M. le baron Gaëtan DE WISMES :

Coutumes de Mai en Bretagne. Nantes, 1907. In-4°.

Le Commodore Paul Jones. Sa réception à Nantes en 1780. Nantes, 1906. In-8°.

Mobilier et garde-robe d'une dame bretonne au XVIIIe siècle. Saint Brieuc, s. d. In-8°.

M. G. de Wismes est l'auteur de ces travaux.

Par le R. P. DE LA CROIX :

A propos de Saint-Philibert-de-Grandlieu. Réponse à une critique de M. L. Maître, par le R. P. de la Croix. S. J. Poitiers, 1908. In-8°.

La séance est levée, à 3 heures.

Le secrétaire,
RENÉ BLANCHARD.

LE FOLK-LORE DE FRANCE, par Paul Sébillot tome IVe et dernier. Paris. Er. Guilmoto, éditeur, 1907.

Un des plus grands ouvrages d'histoire et de littérature du temps présent vient d'arriver à son achèvement complet. Je veux parler du *Folk-Lore de France*, de M. Paul Sébillot, dont le tome IV et dernier a paru presque au moment où finissait l'année 1907.

L'auteur aura donc pu poursuivre et terminer son œuvre, suivant le plan tracé, sans rien négliger, sans rien sacrifier. Je ne sais s'il a eu à l'étranger des modèles, ou des émules ; mais la science érudite d'un Grimm ou d'un Andrew Lang s'accompagne, à l'ordinaire, d'une lourdeur, d'une diffusion que M. Sébillot, savant et écrivain bien français évite aisément.

Ce tome IV serait, d'après le sous-titre, consacré au Peuple et à l'Histoire. Mais ce sujet déjà bien vaste est encore amplifié par des divisions préliminaires où les monuments de la préhistoire et de l'histoire elle-même sont soigneusement décrits, patiemment analysés, au point de vue de la tradition qui s'y attache. Le cadre de pierre immuable où se meut l'homme, le Français d'autrefois, nous est ainsi présenté avant le tableau. C'est dans l'ordre des choses.

Les monuments mégalithiques ont deux éléments constitutifs : la pierre debout, la pierre couchée, le menhir, le dolmen. Le sol français n'en est pas avare, mais la tradition française par indifférence coutumière, ou par frayeur superstitieuse, les mentionne rarement. Elle y associe, d'aventure, l'héroïsme de Roland, frappant la pierre de sa légendaire épée, l'énormité de Gargantua, jonglant avec des rochers comme avec de vulgaires cailloux. Voici qui est plus spécialement breton : les dolmens sont habités par des Korrigans plus malicieux que malfaisants ; l'enchanteur Merlin, quand il n'est pas, dans la forêt, le prisonnier de Viviane, dort sous un dolmen.

M. Paul Sébillot discute sur les *tumulus* qui n'offrent pas friande pâture à son érudite curiosité ; notons en passant, qu'à la différence du jeune savant du *Monde où l'on s'ennuie*, il écrit : les *tumulus* et non les *tumuli*. Il nous parle des pierres branlantes, cite à leur sujet des

vers d'un des poètes les plus savoureux du XVIe siècle, Courval-Sonnet, et ne mentionne pas l'une de ces pierres immenses qu'on m'a montrée jadis à l'Ile d'Yeu et qu'un doigt suffit à remuer.

Autres croyances populaires : la friction contre les pierres pour prévenir ou guérir les maladies, les colliers de pierres qu'on met aux enfants en guise d'amulettes préservatrices.

La Tour d'Auvergne (dont il faudrait bien réimprimer quelque jour ne serait-ce que pour les discuter, les réfuter, les si caractéristiques *Origines Gauloises*) a soutenu éloquemment l'opinion qui transforme les dolmens en tables de sacrifices humains. Avons-nous besoin d'ajouter que M. Sébillot réduit à néant cette légende qui a poussé de profondes racines dans l'esprit breton ?

Au début du livre second « Les monuments », se trouve un chapitre que l'on jugera trop bref à cause de son intérêt, sur les rites de la construction ; on scelle une monnaie à la base de l'édifice, on arbore un bouquet à son sommet. Lorsqu'on éventrait une ancienne bâtisse, il n'était pas rare d'y rencontrer le squelette d'un animal qu'on y avait autrefois muré vif et ceci fait souvenir d'un des contes les plus macabres d'Edgar Poë. J'aurais voulu que M. Sébillot insistât sur la bénédiction de la maison, du foyer et qu'il exposât à renfort de citations et de souvenirs la jolie coutume *de pendre la crémaillère*.

Les monuments antiques encore nombreux, surtout dans le Midi de la France, méritaient de frapper plus qu'ils n'ont fait l'imagination populaire. A peine notre grand traditionniste a-t-il pu relever quelques hantises ; il parle de trésors enfouis sous les ruines de Tauroentum, de façon à donner à un autre Breton, que les hasards de sa carrière ont conduit dans ces parages, M. Bout de Charlemont, le désir de continuer l'enquête.

Sur la construction des églises et tout ce qui s'y rattache, nous avons un copieux, un excellent chapitre. Il y a des fées bâtisseuses, des saints constructeurs et la Vierge, qui met, à l'occasion, la main à la truelle, ne s'offusque pas trop du voisinage de Mélusine — Mère Lusine comme disent les paysans poitevins. Ici rien ne devrait être oublié et une sèche analyse ne saurait donner l'idée de ce qu'on nous apprend ou nous rappelle sur les ossuaires (avec des histoires de crânes dérobés aussi vraies que peu vraisemblables), sur les cimetières, à qui leur situation près des églises, en plein bourg, ôtait souvent leur caractère de lieux redoutés et aussi sur les tours aériennes, sur les clochers qui érigent vers le ciel leurs flèches de dentelle, sur les cloches qu'on baptise, qu sonnent toutes seules et qui ont, pour les diverses catégories de trépassés, des glas de tonalités différentes.

Le paganisme dans les églises ne pouvait être omis par l'auteur des *Paganismes Champêtres* ; la personnification, l'habillement l'animisme des statues par où le peuple évoque inconsciemment le geste de la sta-

tue du Commandeur et les rites irrévérencieux, les messes de fantômes, trouvent ici leur place.

Domus Dei domus domini, après l'église le château. Celui-ci n'est pas peuplé de moins de légendes, environné de moins de mystère. Les avenues sont hantées; des dames blanches, des lutins, des revenants que poètes et musiciens ne sont pas seuls à connaître, des animaux fantastiques visitent des chambres désertes. Et les trésors souterrains, et les fables des oubliettes! Il y aurait de quoi défrayer tout un légendaire seigneurial.

L'église, le château sont les premières demeures; quand celles-ci se multiplient, une ville naît ou c'est un simple village. Ecoutez M. Sébillot rappeler avec charme ce qu'il a pu entendre, et glaner pour l'avenir dans le coin des Côtes-du-Nord d'où il est originaire. « Dans la petite ville de Matignon, il y avait un centre de réunions d'été dans la rue du Four, qui n'avait pas, que je sache, d'autre nom spécial. Four étant synonyme de bavardage. Il se trouvait près de la maison paternelle, on me permettait parfois d'y aller. Je me rappelle très bien qu'on y parlait assez souvent de ce qui s'était passé jadis à Matignon et aux environs et bien longtemps après, en écrivant mes livres, je me suis souvenu de quelques traditions locales que j'y avais entendues et qui étaient restées dans un coin de ma mémoire. » Voilà une mémoire qui s'annonçait bien, elle a tenu ce qu'elle promettait.

Curieuses autant que nombreuses les étymologies populaires des noms de villes, de rues. Beaucoup sont basées sur un jeu de mots, un véritable calembour. A certains exemples bretons qu'il cite, ceux de Cesson, de Plurien, de Corseul, M. Sébillot aurait pu joindre celui de Morlaix, ville à la fière et parlante devise. Il n'aurait pas en vain non plus interrogé les rues du vieux Nantes, aux appellations aussi typiques à peu près que celles du vieux Paris; la rue *Moquechien*, la rue du *Chêne d'Aaron*, valent, comme pittoresque, la rue de la *Femme-sans-Tête*, ou celle du *Grand Hurleur*.

Après avoir tant parlé des choses, il ne restait plus à l'auteur du *Folk Lore de France* qu'à parler des hommes ou mieux des traditions particulières au genre humain, s'appliquant aux habitants de ces églises, de ces demeures, de ces villes si minutieusement décrites. C'est ce qu'il a fait dans le livre troisième de ce dernier volume, « Le Peuple et l'Histoire » le plus imagé, le plus varié, le plus personnel de l'ouvrage entier.

Les gens d'église, prêtres, moines, religieuses, ermites, et jusqu'à ces templiers redoutables, à la royauté mystérieuse et effrayante, sont les premiers passés en revue; le sentiment populaire, qui ne fut pas indulgent au clergé, qui se refusa contre l'évidence à rendre justice au « bon curé », se reflète dans une foule de proverbes, dictons, blasons, récits d'une bonhomie narquoise. Tout cela, d'ailleurs, n'a jamais beaucoup tiré conséquence; pas plus que les *Contes* de La Fontaine et les *Contes re-*

mois, les grosses malices paysannes n'ont donné de gages sérieux à l'anticléricalisme.

Les seigneurs, les nobles ne sont pas mieux traités que les prêtres, et ici, par un piquant retour, c'est le clergé qui plaide la cause du peuple contre les grands, qui reconquiert de la sorte une popularité. Inutile d'ajouter que toutes les rancunes du vassal contre son suzerain, du vilain contre son maître, se font jour en ce chapitre et que nous trouvons, que nous devions trouver là, contre la noblesse, un véritable réquisitoire. Ne pouvant agir, le campagnard parlait, chantait, se souvenait; il entassait fictions sur mensonges, c'était sa manière de se venger d'être taillable et corvéable à merci.

Un curieux intermède sur les guerres, champs de bataille, sièges, précède une *Histoire de France dans la tradition populaire*, nomenclature instructive, amusante, imprévue des personnages de tout ordre qui d'Annibal à Napoléon III, de la reine Berthe à la duchesse Anne, du roi Grallon au général Boulanger, ont gravé un léger ou profond souvenir dans l'esprit du peuple de nos villes et de nos campagnes. Il faudrait rappeler tous ces noms si travestis qu'ils soient, tous ces héros ou héroïnes, si transformés, méconnaissables même qu'ils nous apparaissent souvent, et s'étonner moins du discrédit qui menace un Du Guesclin, une Jeanne d'Arc, que de la persistance des traditions relatives aux Anglais de la guerre de Cent ans, aux ligueurs, aux huguenots, aux marins et corsaires, que des traces creusées dans l'âme du peuple, telles des ornières dans une route, des hauts faits et des crimes de la Révolution, du conflit titanesque de la Vendée, de l'épopée napoléonienne. L'histoire de France vue et décrite de cette façon nouvelle est du plus poignant intérêt.

Une Bibliographie des principaux ouvrages cités, une table analytique et alphabétique, figurent à la fin de l'ouvrage. L'une et l'autre sont dressées avec une clarté, une méthode parfaites; elles permettent de s'orienter dans ce monde de connaissances qui s'appelle *Le Folk Lore de France*. Un tel livre peut dispenser de connaître les recueils de contes, les dissertations sur les mythes ou légendes qui l'ont précédé; il les renferme, les résume et les complète.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

A PROPOS DE

« JUGON,

« UNE CITÉ BRETONNE A TRAVERS LES SIÈCLES »

Au mois de mars dernier, un journal de Bretagne a publié un article intitulé : *Jugon, une cité bretonne à travers les siècles* (1).

J'ai plus d'une fois souhaité une *histoire* de chacune de nos villes bretonnes. Jugon avec son château avait droit à une telle étude, ce travail m'avait même tenté ; peut-être y reviendrai-je ? C'est avec un joyeux empressement que je commence la lecture... J'ai lu.

L'auteur a eu trop de confiance à l'imprimeur et aux auteurs qu'il a surtout consultés. L'article, qu'il a signé avant d'en avoir corrigé l'*épreuve*, est semé de *coquilles* : la plupart sautent aux yeux, sauf une pourtant qui semble une correction, contre laquelle l'auteur a protesté. — D'autre part, les deux ouvrages que l'auteur a mis surtout à contribution l'ont mal renseigné.

Or, le premier mérite de ces monographies fragmentaires c'est une exactitude rigoureuse, même minutieuse. L'auteur a-t-il atteint ce but ? J'ose répondre que non. Je puis relever dans ses pages plusieurs erreurs relatives à Jugon, au Penthièvre et même à l'histoire générale de Bretagne. C'est pourquoi quelques observations m'ont paru permises — je dirai nécessaires — dans le seul intérêt de la vérité.

Mon travail paraîtra bien long. Voici, je n'ose dire l'excuse, mais l'explication de ce défaut. Je n'ai pas la prétention d'être cru sur parole : il me faut prouver. Voilà pourquoi j'ai été contraint de multiplier les citations dans des notes au bas des pages.

Je reproduirai entre guillemets chacune des phrases sur lesquelles j'ai à présenter quelque observation.

(1) Cet article, signé Léon Le Berre (Abalor), a paru dans le numéro du 22 mars du *Pays Breton*. N. D. L. R.

I

« Jusqu'au siècle dernier (lisons *avant dernier*, jusqu'à 1789), « Jugon fut une des villes principales de l'ancien comté, puis « duché de Penthièvre. Ce comté fut l'apanage des cadets de « Bretagne depuis Eudon Ier père (lisons *frère*) (1) d'Alain III, « duc de Bretagne (1035).

« On sait combien l'ambition des Penthièvre fut préjudiciable « à la Bretagne. »

Ces premières phrases nous arrêtent court.

Par le mot *comté de Penthièvre*, l'auteur entend, comme on fait d'ordinaire, *l'apanage* entier de Penthièvre. Pour prévenir toute confusion, nous dirons *le Penthièvre* en parlant de l'apanage, et nous réserverons le nom *comté de Penthièvre* à l'ensemble des quatre seigneuries contiguës dont la ville principale était Lamballe, ensemble qu'on trouve quelquefois nommé *comté de Lamballe.*

La phrase ci-dessus signale un *comté unique* érigé plus tard en duché; elle nous montre Jugon faisant partie de cette seigneurie depuis 1035 jusqu'à 1789, plus de sept siècles; elle ne laisse soupçonner ni la suppression d'un premier apanage (1213), ni la création d'un second (1317), ni les deux confiscations de ce second apanage, l'une de 1420 à 1448, 28 ans; l'autre de 1465 à 1536, 70 ans (2). Et nous devons croire que Jugon a passé du comté au duché de Penthièvre érigé pour la première fois en 1569 (3).

Disons que l'auteur a plus loin rectifié ces premières méprises: il nous dit la création d'un nouveau comté de Penthièvre en 1317; et il nous montre en 1789, le duc de Penthièvre « engagiste de Jugon », ce qui veut dire que Jugon était du domaine royal.

Voici du reste quelques mots de l'ancien et premier apanage de Penthièvre; ils rendront ce qui suivra plus facile à entendre.

En 1035, le duc Alain III donne à son frère Eudon l'apanage

(1) Faute d'impression évidente.

(2) Je parle, qu'on veuille bien le remarquer, de confiscations du Penthièvre et non de confiscations de Jugon, auxquelles, comme on verra, il n'y eut pas lieu.

(3) Morice, *Pr.* III, 1361-64. — Nous dirons quelques mots du duché.

de Penthièvre, de l'Arguenon au Douron, qui sépare aujourd'hui les Côtes-du-Nord du Finistère ; moins le comté de Guingamp (65 paroisses), et les deux regaires de Saint-Brieuc et Tréguier avec ces deux villes, (6 et 11 paroisses) dont le Penthièvre n'a que la mouvance (1).

Après la mort d'Eudon (1079), *l'apanage* se divise en deux : *comté* de Penthièvre proprement dit, dont Jugon fait partie, et *comté* de Tréguier (2).

Dans le même siècle, Jugon passe (par don, semble-t-il), à la maison de Dinan, sans doute sous la condition *d'hommage*. Mais, en 1213, le comté de Penthièvre, avec Jugon, est violemment réuni au domaine ducal par Pierre Mauclerc.

En 1317, un nouvel apanage de Penthièvre est créé. Jugon reprend-il sa place au comté de Penthièvre ? — C'est ce que nous verrons plus loin.

En ce qui concerne l'observation sur « l'ambition des Penthièvre » elle est prématurée : elle ne peut se rapporter aux possesseurs de ce premier comté, qui vont être victimes de la violente rapacité de leurs cadets devenus ducs de Bretagne.

(1) Le territoire ainsi délimité contenait 185 paroisses, 108 sont du Penthièvre ; 77 seulement en mouvance. V. la note ci-dessous.
Erection du duché. Morice, *Pr.* III, 1361. Voir 1363.

(2) Voici l'apanage partagé en deux comtés :

Comté de Penthièvre.		*Comté de Tréguier.*	
Lamballe	48 paroisses.	Tréguier, 11 par. et la ville (mouvance).	
Moncontour	21 »	Lannion.	25 paroisses.
Jugon	7 »	Goello	78 »
Cesson	1 »	Minibriac	5 »
dont l'importance consiste dans sa tour et la mouvance de Saint-Brieuc, 6 paroisses et la ville.		plus Guingamp annexé (65 paroisses) par le mariage de l'héritière avec Etienne fils d'Eudon.	

Outre les paroisses des évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier, le Penthièvre comprenait 18 paroisses ou trêves du diocèse de Cornouaille. Elles faisaient partie de la châtellenie de Quintin, une des quatre du Goello avec Châtelaudren, Lanvollon et Paimpol. Ces 18 paroisses ou trêves devenues communes sont distribuées comme suit par cantons et arrondissements : 1 à Corlay (Loudéac) ; 2 à Plœuc ; 4 à Quintin (Saint-Brieuc) ; 1 à Bourbriac ; 8 à Saint-Nicolas-du-Pelem ; 2 à Rostrenen (Guingamp).

Voici la composition du duché :

De l'ancien comté de Penthièvre : Lamballe et Moncontour. — De l'ancien comté de Tréguier, Guingamp, Minibriac, plus quelques parcelles du Goello (acquises) et décorées du titre de comté de Plourhan, canton d'Etables.

Géographie féodale de Bretagne, p. 84. Erection du duché. Morice. *Pr.* III. 1361. Voir 1363.

II.

« Eudon possédait à Jugon un château-fort en 1054. »

Voilà une date bien précise et intéressante. Où la trouver? — Ce *château* n'est sans doute qu'une tour à la mode du temps ayant, selon toute apparence, pris la place d'un *castrum* romain (1).

III.

« Eudon eut pour fils le comte Geffroy qui mourant sans en-
« fants laissa sa seigneurie à son frère Etienne de Bretagne, qui
« déjà comte de Tréguier, épousa Havoise de Guingamp et réta-
« blit ainsi momentanément l'ancienne Domnonée, sauf les
« comtés de Léon et de Goello. »

Le Goello appartint à Etienne du jour qu'il hérita de son père, en 1079 ; et il le possédait depuis 58 ans lorsque mourant, en 1137, il le transmit à son fils Henri Ier, comte de Tréguier. La réunion de tout l'apanage entre ses mains dura de 1093 à 1137, 44 ans.

Disons aussi que *l'ancienne Domnonée* s'étendait de la Rance à la rivière de Morlaix. En plus du Penthièvre (même avec Guingamp annexé) elle comprenait donc à l'Est partie des diocèses de Dol et d'Aleth, et à l'Ouest au delà du Douron la partie de l'évêché de Tréguier que la rivière de Morlaix séparait du Léon. — En 1034, l'*ancienne Domnonée*, moins le diocèse de Léon et Guingamp, avait été assignée à Eudon, qui en voulut plus encore, prit les armes, fut vaincu, et payant très justement les frais de la guerre, fut réduit à l'Est et à l'Ouest.

(1) V. Gaultier du Mottay. *Recherches sur les voies romaines* des Côtes-du-Nord. — P. 115-116.

Jollivet (*Les Côtes-du-Nord*, III, p. 178) a écrit. « En 1034, le château de Jugon appartenait à la maison de Penthièvre par suite du mariage d'Havoise, héritière du comté de Guingamp, avec Etienne de Bretagne, neveu d'Alain IV. »

En 1034, l'apanage de Penthièvre n'était pas définitivement constitué. Dire Etienne marié en 1034, c'est placer son mariage 103 ans avant sa mort en 1137. Alain IV, dit *son oncle* est son fils dit Alain Le Noir, époux de Berthe, fille de Conan III. — C'est Alain III qui est oncle d'Etienne. — Enfin (qui l'aurait jamais cru) ? voilà Jugon dans le comté de Guingamp !

IV.

« Parions que de ces immenses domaines, celui qui lui te-
« nait le plus au cœur était Jugon. »

Ne pariez pas : vous perdriez! Jugon avec seulement sept paroisses était la moindre des trois châtellenies du comté de Penthièvre (1). L'importance de Jugon consistait dans son château, qui, au temps d'Etienne, aux XIe et XIIe siècles, ne pouvait avoir l'importance qu'il eut depuis.

Remarquons d'ailleurs qu'il est très possible que Jugon appartînt aux Dinan avant qu'Etienne eût hérité le comté de Penthièvre en 1093 (2). L'auteur va nous le dire.

V

« Lorsque les souverains de Bretagne disposaient de Jugon
« ils avaient soin d'en réserver le château. C'est ce que fit Jean III,
« quand il octroya la ville et son territoire à son frère Guy,
« époux de Jeanne de Goëllo. Il inséra dans l'acte de donation fait
« en 1317 cette clause bien expresse : « Nous gardons pour nous
« et nos successeurs le fort et la châtellenie. »

Contradiction : Est-ce que la ville et son territoire que « Jean III *octroie* » ne sont pas de la châtellenie qu'il *réserve* ?

Cette citation de la donation de 1317 est inexacte (3) : Voici le texte vrai traduit mot à mot du latin : Don du Penthièvre « ex-

(1) *Trois* sans parler de Cesson, qui n'est *rien* comme territoire.

(2) On a écrit : « La châtellenie de Jugon fit d'abord partie de celle de Dinan... » Lamarre, Inv. Somm. Arch. des Côtes-du-Nord. Introd. p. 19. Opinion isolée.

Eudon, mort en 1079, aurait donné Jugon à Josselin de Dinan. *Anciens Evêchés de Bretagne.* I. p. LXXII. — Lobineau se demande si Jugon n'a pas été donné à Canna, femme de Geffroy Ier de Dinan. *Hist.* p. 135.

Généalogie des Dinan.

1° Josselin — femme Orguen ; — 2° Geffroy Ier, femme Canna ; — 3° Geffroy II femme Ozio ; — 4° Olivier II (que nous allons trouver) femme Agnorie ou Gonnor, fille d'Etienne de Penthièvre.

Voir sur cela *Les Dinan* par Mme de la Motte-Rouge, p. 22 : « Canna d'une ancienne et puissante famille » qui n'est pas nommée. S'il était appris que Canna était fille d'Eudon, le don de Jugon s'expliquerait très simplement.

(3) Cette phrase est une citation extraite de Jollivet (p. 176) qui lui-même l'avait empruntée, mais qui l'indique comme citation. Plus loin (p. 178) Jollivet donne le texte exact de la donation de Jean III.

« cepté et retenu au duc et à ses successeurs le château de Jugon « avec 300 ℔ de rente annuelle pour la défense dudit château, « rente qui sera assise sur les lieux les plus voisins du châ- « teau » (1).

Donc la châtellenie est donnée *toute entière*, moins seulement le château.

Mais bientôt, on peut dire aussitôt, la châtellenie fut comprise dans la réserve. L'article cité ci-dessus ne se retrouve nulle part : il semble qu'il ait même passé du souvenir.

On lit dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, rédigée à partir de 1394, mais composée pour les temps antérieurs sur des chroniques et documents anciens, que Jean III « donna à Guy le Pen- « thièvre excepté le château et la châtellenie de Jugon qu'il re- « tint pour lui et ses successeurs ducs de Bretagne » (2).

En 1390, Jean IV écrit dans ses instructions aux ambassadeurs qu'il envoie au roi Charles VI : « Jean III donnant le Penthièvre « à Guy son frère avait réservé Châteaulin sur Trieux en Tré- « guier, Jugon en Penthièvre, et Cesson en Tournegoet, et « par conséquent Charles de Blois n'a jamais pu en rien pré- « tendre » (3).

Et tout ce que nous voyons ailleurs confirme ces indications. Le traité de Guérande assure à Jeanne de Penthièvre, « le comté comme son père le tenait » (4) ; et le duc va bientôt donner Jugon

(1) Morice, *Pr.* I. 1269. — La donation est contenue dans l'acte intitulé : *Douaire de la duchesse Isabeau de Castille*, (Voir 1271). Le Penthièvre est donné en place de la vicomté de Limoges que Jean III avait donnée à son frère Guy, oubliant apparemment qu'il l'avait déjà assignée au douaire de la duchesse !

(2) Morice, *Pr.* I, p. 42. — Je traduis mot à mot.

(3) Lobineau, *Hist.* p. 472. Châteaulin sur Trieux, château en Plouec, qui touche Pontrieux. — *Tournegouet*, entre les rivières d'Urne et Gouet, regaire de Saint-Brieuc.

(4) Sans autre restriction que celle-ci : « réservée la donation faite au sieur de Beaumanoir. » Morice, *Pr.* I. 1590 (au bas) Il s'agit de *Moncontour*.

Un mot sur Moncontour. Charles de Blois l'avait détaché du Penthièvre et donné à Beaumanoir (chef des Trente) qui avait épousé Marguerite de Rohan. Il passa à leur fille Jeanne, mariée à Charles de Dinan ; son fils Roland en hérita, et, le 8 mai 1407, le vendit à son frère cadet, qui le revendit aussitôt à Marguerite de Clisson, puis, le 4 février 1408 au duc Jean V (vente nulle !) Une guerre suivit et, le 8 août 1410, intervint un accord. Le duc garda Moncontour, en payant une rente d'environ 80.000 fr. de nos jours : 13.000 ℔ à 41.25.

Marguerite de Rohan, veuve de Charles de Dinan, épousa Olivier de Clisson. Elle avait apparemment Moncontour dans son douaire, puisque, le 4 juillet 1387, sortant de sa prison de Vannes, Clisson date une lettre « en ma ville de Moncontour ». Morice, *Pr.* II. 542.

en viage à Olivier de Clisson, alors son ami. — En 1387, pour obtenir sa liberté à Vannes, Clisson promet de rendre Jugon et autres places qu'il tient de la munificence du duc ; et l'*accord* fait entre eux par Charles VI, l'année suivante, confirme cette obligation (1).

Jugon ne se trouve pas dans la succession de Jeanne de Penthièvre ; il ne sera pas confisqué sur ses petits-fils en 1420 (2), et dans le traité de réconciliation de 1448, il n'en est pas question (3).

En sorte que, au lieu de rester au comté puis duché de Penthièvre, jusqu'en 1789, Jugon est rentré dans le domaine ducal pour n'en plus sortir, en 1317 environ, ou même après la violente usurpation de Pierre Mauclerc, en 1213, — plus de cinq siècles et demi avant 1789.

Cette constatation a quelque intérêt, on le verra plus loin (4).

VI

« Le naturel sauvage de la maison de Penthièvre n'était pas « pour lui assurer la sympathie » (5).

La preuve ou du moins l'indice de ce naturel sauvage commun, paraît-il, à toute la maison, l'auteur le trouve dans un fait unique qu'il exprime ainsi :

« Seulement quelques paysans revenant de l'exil qu'avait oc- « casionné l'invasion normande vinrent s'abriter au pied du « château ».

L'auteur suppose le château bâti par les Penthièvre, plus exactement par Eudon, puisqu'il le montre possédé par Eudon, en 1054 (6).

(1) Traité entre Jean IV et Clisson. Vannes, juin 1387, Morice. *Pr.* II, 540. — Accord fait par le roi. 1388, Morice. *Pr.* II, 552-553.

A remarquer que, d'après le premier de ces actes, il semblerait dit que Clisson reçut Jugon en *héritage ;* le roi dit expressément « à viager », ce qui doit être exact.

(2) Olivier de Penthièvre exige, sous peine de mort, de Jean V prisonnier sa fille Isabelle en mariage et dans sa dot (Moncontour, Cesson et Jugon. Il veut rétablir l'ancien comté de Penthièvre d'Eudon. Dispense accordée par le pape à Jean V, Morice. *Pr.* II, 1338.

(3) Traité de Nantes. Morice, *Pr.* II, 1415.

(4) C'est pourquoi je cite toutes ces preuves.

(5) Je coupe cette phrase à laquelle je reviendrai à un autre point de vue § VII.

(6) Ci-dessus, § II, p. 244.

Mais c'est vers 940 que la Bretagne a été délivrée des Normands ! Eudon n'a possédé Jugon que cent ans après (1035) ; il est mort en 1079. Avait-il construit le château ? D'autres croient y voir l'œuvre des Dinan, et peut-être avec raison (1).

La construction du château ayant attiré trop peu de monde, il fallut essayer d'un autre moyen.

« Aussi le seigneur de Jugon, Olivier de Dinan... se résolut-il « de fonder un prieuré » à Jugon (2).

La brusque apparition des Dinan comme seigneurs de Jugon aura causé quelque surprise au lecteur. Il aurait été à propos de dire comment Jugon, à peine attribué aux Penthièvre, a si vite passé aux Dinan.

Quoi qu'il en soit, Olivier donne aux moines l'espace compris entre « la grande porte du mur de ville et le confluent des deux rivières dites Jugon et Argoena », à la condition d'y construire une église et d'y former un *bourg*, c'est-à-dire une enceinte avec maisons et protégée par une défense quelconque (3).

Ces travaux se firent, et une paroisse dite Notre-Dame fut fondée. La population put s'accroître quelque peu (4). Pourtant, trois siècles plus tard, en 1434, les deux autres paroisses de Jugon, Saint-Etienne et Saint-Malo, ne comptaient que 44 maisons soumises au fouage (5). Supposons (pure hypothèse) que la paroisse Notre-Dame ait le même nombre de maisons que chacune des autres paroisses, voilà une bien faible agglomération.

Ce n'est ni la faute des Penthièvre et de leur « naturel sauvage » ni celle des Dinan, c'est que le « ravin » dans lequel est situé Jugon ne pouvait être l'assiette d'une grande ville.

Mais voici deux faits qui j'espère, disculperont les Penthièvre.

Ils pratiquèrent, et généreusement, la grande charité de leur temps ; ils furent fondateurs ou bienfaiteurs d'abbayes, de prieu-

(1) *Anciens évêchés de Bretagne*, I. p. LXXII.

(2) Lobineau, *Hist.* p. 135, donne la date 1104. D. Martène, sans se prononcer de façon certaine, semble indiquer 1109 (*Histoire de Marmoutiers*, II. p. 13 et 14), quand il place la fondation entre un acte de 1108 et un de 1109.

(3) *Bourg* est la traduction du latin *burgum* auquel on attache ce sens d'ordinaire.

(4) Aux « quelques paysans » mentionnés plus haut, l'auteur oppose ici par antithèse, « les manans accourus au terrain pour y bâtir des maisons qui dans la suite ont formé cette ville ».

(5) Actes et mandements de Jean V. 2 mai 1434. N° 1974.

rés, d'aumôneries, tous lieux non seulement de prière, mais de secours aux pauvres et aux passants (1).

Est-il permis de dire quelques mots des deux derniers ayant porté le nom de Penthièvre et dont l'un aurait dû être, du chef de sa femme, seigneur de Jugon? Je veux parler de Alain Ier et de son fils Henri II.

Alain, héritier du comté de Tréguier (entre 1171 et 1180) reçut en legs le comté de Penthièvre (1206), et réunit ainsi tout l'apanage. Il allait mourir en 1212; et le chroniqueur mentionnant sa mort dit qu'il régit ses domaines « sagement et en paix (2).

Alain était oncle à la mode de Bretagne de la duchesse Constance; il avait obtenu pour son fils Henri la main d'Alix, héritière de Bretagne. Mais le roi Philippe-Auguste la fit donner à Pierre de Dreux dit depuis Mauclerc (1213).

A la mort de son père, Henri avait huit ans. Le premier acte de Pierre Mauclerc fut de s'emparer du Penthièvre, y compris Jugon possédé par les Dinan (3). Il ne laissa au jeune cousin de la duchesse que le Goello.

Henri quittera bientôt le nom de Penthièvre pour se cacher sous celui d'Avaugour, et épousera Marguerite, dame de Dinan et Mayenne. En 1250, Pierre Mauclerc et Henri feront avec saint Louis la croisade d'Egypte. Sur le champ de bataille de Mansourah, Henri d'Avaugour tombant à genoux fait vœu à saint François de bâtir un couvent de Cordeliers à Dinan, si le roi remporte la victoire. Au retour, il accomplit son vœu: en 1278, il prend l'habit, et il meurt sous le froc en 1280. Ses contemporains le vénèrent comme un saint; et une « romance » (4) élevant le

(1) Abbayes :
1. Sainte-Croix de Guingamp, Etienne, 1130.
2. Notre-Dame de Bégard, (dotation), Etienne, 1130.
3. Notre-Dame de Langonnet, Conan III, 1136.
4. Saint-Aubin des Bois, (dotation), 1137.
5. Notre-Dame de Coetmalouan, Alain Le Noir, 1142.
6. Notre-Dame de Beauport, Alain II, 1002.

(2) Morice, *Pr.* I. 821. Alain figure dans la liste ci-dessus comme fondateur ou donateur principal de Beauport.

(3) On a dit que Jugon avait passé au duché en même temps que Dinan par vente faite à Jean Le Roux, en 1265. Une preuve qu'il fut pris par Mauclerc *auparavant*, c'est que en 1236, le duc comprend le Penthièvre dans la dot de sa fille, « En se réservant Jugon. » Morice, *Hist.* I. p. 169. « Excepté Jugon » Lobineau. *Hist.* p. 237.

(4) Voir cette romance dans Morice. *Pr.* I. 918 copiée (dit l'historien) sur un

preux chevalier à la dignité de *connétable*, le célèbre priant sur le champ de bataille et voyant apparaître saint François qui accueille son vœu et promet la victoire.

Voilà les souvenirs que les sujets de Penthièvre gardaient du dernier seigneur qui ait porté le nom de Penthièvre. En 1317, moins de quarante ans après la mort d'Henri d'Avaugour, ces souvenirs sont connus et acceptés de tous. Combien ils rendent la vieille maison de Penthièvre populaire ! Aussi Jean III, quand il rétablit pour son frère Guy l'apanage de Penthièvre, voulut-il, on peut dire, *enter* les seconds Penthièvre sur les anciens. C'est pourquoi il maria son frère à Jeanne d'Avaugour, quatrième descendante de Henri.

Voilà, je pense, une réponse suffisante à ce reproche générique adressé aux Penthièvre « naturel sauvage ». — Nous les défendrons bientôt d'un autre reproche.

VII

« Olivier de Dinan, seigneur de Jugon, par une singulière contradiction avec les usages de la maison de Bretagne, avait reçu « en héritage de son père Geoffroy le château de Jugon... »

Ce n'est pas seulement le château, c'est la châtellenie qu'Olivier II de Dinan tenait de son père, Geffroy II ; et il n'en avait pas hérité. Son père lui avait donné Jugon en avancement d'hoirie et il est témoin de l'acte de la fondation faite par son fils.

En quoi cette transmission du père au fils est-elle contraire aux usages de la maison de Bretagne ?

Le duc Jean III en créant le Penthièvre comme *apanage* retient le château et c'est son droit. — Mais le château ainsi retenu et la châtellenie également réservée, une fois entrés au domaine ducal, passeront de duc en duc, comme, étant aux Dinan, ils passaient du père au fils.

VIII

« L'orgueil de la maison de Penthièvre causa sa ruine. »

Les faits apportés en preuve démontrent qu'une branche cadette de Penthièvre parvenue au trône de Bretagne ne vit plus

velin du couvent des Cordeliers. Ecriture du XVIe siècle ; le style du XIIIe est rajeuni. — Voir aussi *Les Dinan*, p. 155-156.

dans les deux autres branches que des ennemies ; et par une série de brigandages odieux leur enleva tout l'apanage moins le Goello. L'usurpation violente de Pierre Mauclerc achève et couronne cette œuvre d'iniquité. Comment l'orgueil des Penthièvre a-t-il causé ces désastres?

IX

« Guy comte de Penthièvre épousa Jeanne de Goello, héritière « de Penthièvre. »

Donnons-lui donc son vrai nom : Jeanne d'Avaugour. Elle n'a hérité de son quatrième aïeul Henri II que le Goello, dernière épave du Penthièvre, et non le Penthièvre usurpé en 1213 et réuni au domaine ; le Penthièvre nouveau est à Guy de Bretagne son mari. C'est sa fille qui sera héritière de Penthièvre et épousera Charles de Blois.

X

« Une chose assez piquante, et que n'ont pas, à notre avis, re-
« levée suffisamment les historiens, fut de voir d'un côté les
« Francs (les Français) soutenir des prétentions contraires à leur
« propre loi salique, et de l'autre les Bretons qui, depuis les pre-
« miers âges connus de leur histoire, avaient admis l'hérédité
« politique des femmes, soutenir le droit de la branche puînée
« de Montfort ».

Voltaire a fait cette observation que d'autres ont rééditée. A-t-elle tant d'intérêt ? En ce grand débat il n'était pas question de la *loi salique,* qui, comme dit l'auteur, ne pouvait être opposée à Jeanne de Penthièvre. Personne n'y songe, ni le roi d'Angleterre qui a demandé la main de Jeanne pour son frère (1), et qui, s'il l'avait obtenue, aurait été l'adversaire de Montfort ; ni le roi de France qui connaît bien l'hérédité au trône reconnue aux femmes en Bretagne.

Une observation pourtant : cette hérédité n'est pas admise d'une manière absolue, comme semble le dire l'auteur, mais seulement au cas d'absence d'héritier mâle au même degré. Or,

(1) 31 décembre 1335. Morice. *Pr.* I, 1375.

frère de Jean III, Montfort était héritier au 2e degré ; nièce de Jean III, Jeanne l'était au 3e seulement : donc Montfort passait avant elle !

Mais Jeanne invoquait « la *fiction* de la loi » dite *représentation*. Qu'elle soit admise à *représenter* son père Guy, décédé, frère aîné de Montfort, et qui, survivant à Jean III, aurait été duc, et elle montera au *degré* de son père, elle prendra sa *place*, entrera dans ses *droits* et sera duchesse de Bretagne (1).

En Bretagne, la représentation était admise ; en France, il y avait doute ; à Paris et dans l'Ile de France, elle n'existait pas. Or le duc Jean II avait accepté, en 1297, le titre de pair ; Paris était le siège de la suzeraineté de la Bretagne-pairie. La Bretagne ne devait-elle pas suivre la loi de la seigneurie suzeraine?

C'était le grand argument de Montfort (2). Mais il y avait, semble-t-il, une objection, et c'était Yolande de Montfort, mère du comte, qui l'avait créée. Mariée en 1294, avant l'érection de la Bretagne en pairie, elle avait représenté au roi qu'elle et ses enfants devaient être régis par la coutume de Bretagne ; et après grave délibération, le roi, par lettres de septembre 1309, lui avait concédé que « la coutume de Bretagne sera gardée, à elle et à « ses enfants en *toutes choses* en la manière et condition qu'elle « était à l'heure et jour que nous en faisions pairie (3) ».

Et pourquoi la duchesse a-t-elle sollicité ce privilège ? Parce qu'elle entend que son beau comté de Montfort passe à ses enfants. Or, selon la loi de Bretagne, les fiefs des duchesses n'entrent pas au domaine ducal. Au contraire, en France, les fiefs des reines tombent dans le domaine royal, et dans le royaume les fiefs des femmes suivant la même règle entrent dans le domaine de leurs maris.

En sorte que voilà Jean de Montfort qui possède son comté en vertu de l'usage breton ; et qui, sur la question de la *représentation*, invoque l'usage français. Situation juridique bizarre !

(1) Tel est l'effet de la représentation écrit dans notre Code Civil art. 739. — Tel est l'effet indiqué dans divers exemples cités aux chapitres (articles) 206, 207, 219, 266 de la très ancienne coutume de Bretagne (1330 à 1340).

(2) « Tout fief mouvant d'une seigneurie doit suivre les us et coutumes des lieux dont il est mouvant ». D'Argentré, p. 352. Ed. de 1618. — Le mémoire de Montfort exprime la même règle. — La Borderie, *Hist.* III, p. 412 note 1.

A remarquer que quand nous disons *coutume*, *loi bretonne*, nous parlons souvent, comme d'Argentré, *d'us* et *coutumes*.

(3) Lobineau. *Pr.* 459, Morice, *Pr.* I, 1242.

XI

Comment la Bretagne se partagea-t-elle entre les deux compétiteurs?

« Tout ce qui était resté entièrement breton, sauf peut-être « quelques hésitations dans les comtés de Guingamp et le « Goello, fut Montfortiste ».

Moins pourtant Quimper et la Basse-Cornouaille.

Ce que je ne vois pas, ce sont les hésitations du comté de Guingamp. — En 1342, Louis d'Espagne assiège Guingamp pour Charles de Blois. La garnison tient pour Montfort, et repousse cinq assauts ; les bourgeois se révoltent, tuent le capitaine et ouvrent leurs portes. La ville est prise, en 1343, par le roi d'Angleterre ; mais il n'y laisse pas de garnison ; elle revient à Charles de Blois ; en 1345, elle résiste aux Anglais ; jusqu'à la fin, elle reste fidèle à son seigneur, et c'est à Guingamp que Charles de Blois réunit les troupes qui vont combattre à Auray (1).

Quelle était la part de la Bretagne tenant pour Charles de Blois ?

« La Haute-Bretagne, et notamment le comté de Penthièvre « propre fief de Jeanne s'attachèrent à la fortune de Blois ».

Moins pourtant Guérande, apanage de Montfort, qui lui resta fidèle et quelques autres places.

Enfin de quel côté se rangea Jugon ?

XII

« *Seule une ville en ce comté* (de Penthièvre) comprit l'im- « mense danger que faisait courir à la nationalité Bretonne l'a- « vènement au trône d'un neveu du roi de France. Tout comme « une cité Basse-Bretonne, *Jugon prit fait et cause pour Mont-* « *fort. Le patriotisme guida son choix !* »

Quand il parle ainsi, l'auteur considère Jugon comme appartenant au comte de Penthièvre, Charles de Blois, du chef de sa femme... Mais, sujets de Penthièvre, les bourgeois de Jugon n'a-

(1) La Borderie, *Hist.* III. 382.

vaient pas le choix entre Montfort et Blois ! L'hommage prêté par eux au dernier emportait promesse de fidélité ; et pour eux *choisir* Montfort eût été se parjurer.

Eh bien ! non. Ils n'ont pas commis ce crime : Jugon étant du domaine ducal, ils ont eu le droit de choisir entre les deux compétiteurs ; et librement ils « ont pris fait et cause » pour Charles de Blois contre Montfort !

Voici la preuve de ce fait.

Se targuant d'avance du titre de duc, Montfort obtient la reddition de Jugon, en 1341 ; Charles de Blois le reprend, l'année suivante, et de ce jour Jugon lui sera fidèle même après sa mort.

Voici la preuve de cette constante fidélité.

Charles de Blois réside à Jugon avec sa femme pendant l'hiver de 1345. C'est là que naît son fils aîné (février de cette année). En 1347, Charles fait prisonnier à la Roche-Derrien est emmené captif en Angleterre. Jugon lui reste fidèle.

En 1352, Jeanne de Penthièvre espère et prépare la paix avec l'Angleterre et la libération de son mari. Elle convoque les Etats à Dinan. Nous y voyons présents ou représentés du comté de Penthièvre : les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, les abbés de Bégar, Beauport, Coetmalouan, Saint-Jacut, Saint-Aubin-des-Bois, les villes de Guingamp, La Roche-Derrien, Châtelaudren, Lamballe, et Moncontour, qui sont du Penthièvre, et avec ces villes Dinan et Jugon, qui n'en sont pas (1) (29 novembre 1352).

Enfin après la victoire d'Auray, 29 septembre 1364, Montfort vient sommer Jugon. Le château résiste pendant trois jours à cette armée victorieuse que grossit chaque reddition de place, et ne capitule qu'après deux assauts vaillamment soutenus.

Et Jugon pourra dire : « Le patriotisme a guidé mon choix ! » Pourquoi pas ?

Au XIVe siècle, beaucoup de Bretons avaient peur de la France. D'autres pouvaient avoir peur de l'Angleterre. Les deux royaumes commencent une guerre qui durera plus d'un siècle. La Bretagne, prise entre les deux a tout intérêt à se tenir à l'écart. Or la France, même depuis que la Bretagne est pairie, reconnaît ne

(1) A cette liste des villes ajoutons Nantes, Rennes, Quimper et Morlaix. — Morice. *Pr.* I. 1486-1487.

Moncontour était encore du Penthièvre, si le don de Charles de Blois est postérieur. V. ci-dessus, p. 246 note 4.

pouvoir exiger d'elle le service de guerre (1). Au contraire, à l'époque où nous nous reportons, l'Angleterre va pouvoir l'exiger. Pour obtenir l'appui de l'Angleterre, le comte de Montfort, sacrifiant la sécurité de la Bretagne, avait fait hommage au roi Edouard le reconnaissant « pour roi de France et son seigneur *lige* », et se déclarant « homme lige à vivre et mourir contre toutes gens (2) ».

C'est s'engager au service de guerre ; et voilà la Bretagne ouverte aux Anglais comme une porte sur la France.

De deux choses l'une : ou bien le duc rendra le service ; et il attirera la France sur le duché ; ou bien il ne le rendra pas ; en ce cas l'Angleterre — c'est la sanction ordinaire — déclarant la Bretagne confisquée tentera de s'en emparer ; et la France s'y opposera.

Dans l'un et l'autre cas, la Bretagne deviendra un champ de bataille entre Français et Anglais.

La mort prématurée de Montfort nous sauva de ces terribles éventualités ; mais ceux qui les prévoyaient et essayaient d'en préserver la Bretagne ne faisaient-ils pas acte de patriotisme ?

Je compte parmi eux Jean III. Par scrupule de conscience, il n'ose pas se prononcer entre son frère consanguin qu'il n'aime pas et sa nièce chérie, mais il la refuse au roi d'Angleterre qui la demande pour son frère.

Et après le traité de Guérande, que voyons-nous ?

Huit ans à peine écoulés, Jean IV, duc par la grâce du roi d'Angleterre, son obligé, débiteur et fidèle serviteur, est chassé par les Bretons réunis dans une même pensée : la peur et la haine des Anglais.

Après lui, son fils Jean V gardera la neutralité (officielle) entre la France et l'Angleterre ; mais il est favorable à la France, à laquelle il prête sa noblesse et son frère le connétable de Richemont.

Enfin François Ier, fils de Jean V, s'engage à la France par une alliance offensive et défensive. Il est lieutenant-général du roi dans les deux campagnes de Normandie, 1449 et 1450.

Voilà donc, sous le règne des Montfort, la Bretagne combat-

(1) Voir sur ce point la déclaration très nette du roi Philippe VI de Valois du 3 novembre 1328. Morice. *Pr.* I. 1351.

(2) Morice. *Pr.* I. 1449. — Hommage du vendredi en la semaine de Pentecoste 1345. — C'est à dire, (Pâques étant cette année, le 27 mars), — le *vendredi 30 mai.*

tant avec la France contre les anciens alliés des Montfort, et convertie à la politique que suivaient cent ans auparavant les villes et châteaux adversaires des Montfort, comme par exemple Jugon !

XIII

« Le traité de Guérande termina la guerre. Les Penthièvre re-
« noncèrent à leurs droits au trône de Bretagne. »

Oui : la comtesse de Penthièvre renonça, mais *pour elle seule*, à la succession au trône. Jean de Montfort sera duc. Mais où voit-on la renonciation *des Penthièvre ?* Il est dit expressément qu'après Jean IV, « à défaut d'hoirs mâles, le duché viendra à Jean de Bretagne (le comte de Penthièvre) ou à son héritier mâle (1) ».

Or Jean IV n'eut pas d'enfant de ses deux premiers mariages. En 1385, vingt ans après le traité de Guérande, il perd sa seconde femme ; en 1386, il se remarie ; l'année suivante, il est père d'une fille exclue par avance du trône ; et un fils, qui sera Jean V, naît seulement le 24 décembre 1389. — En sorte que, pendant vingt-quatre ans, le fils aîné de Charles de Blois a été héritier présomptif de Jean IV !... et traité par Jean IV en ennemi déclaré.

XIV

« Jean IV avait fui en Angleterre... le roi de France pro-
« nonça la confiscation du duché ; et Du Guesclin, agissant
« comme huissier de la couronne, prit bien des villes entr'autres
« Jugon, sur le capitaine de Guitté. »

Quelques explications..... Du Guesclin est entré deux fois en Bretagne à la tête d'une armée française.

La première fois, en 1373, il arrive *à l'appel des Bretons* pour combattre Jean IV, qui livre la Bretagne aux Anglais. Il est reçu comme un libérateur, et les places qui n'ont pas garnison d'Anglais ou du moins un capitaine anglais, s'ouvrent aux Français. Vaincu avant le combat, Jean IV s'enfuit en Angleterre. C'est à ce moment que Robert de Guitté rendit Jugon sans résis-

(1) Traité... Morice. *Pr.* I. 1588. Voir 1592.

tance. — Après cette promenade militaire, quatre places seulement restent au duc Jean IV ou plutôt aux Anglais, Brest, Auray, Dervil, Bécherel, (mai-août).

A ce moment, Charles V rappelle le connétable. Il reviendra en Bretagne cinq ans plus tard, en 1379. Mais il n'attaquera Jugon ni aucune place bretonne. L'auteur a confondu les deux expéditions.

Nous verrons plus loin comme le grand connétable a mal rempli son office « d'huissier de la couronne » et utilement accompli son devoir de Breton.

XV

Voici cette phrase si malheureusement imprimée où la suppression de quelques mots — une véritable correction — a produit fatalement la confusion entre Jean IV et Jean V.

« Clisson, ayant, *au retour de Jean IV*, exigé du duc qu'il ra-
« chetât Jean de Blois prisonnier des Anglais, le duc irrité ten-
« dit à Clisson le guet-apens du château de l'Hermine à Vannes.
« Clisson pour sa rançon dut donner 100.000 livres et plusieurs
« villes, dont Jugon qu'il possédait *à titre de dédommagement de*
« *la tutelle qu'il exerçait sur Jean de Blois.* Ce dernier fut racheté
« par lui, et il (le) maria à sa fille Marguerite... Elle rendit au
« duc la monnaie de sa pièce *en l'enfermant à son tour au châ-*
« *teau de Clisson.* Une fois libre, le duc ordonna de démanteler
« Jugon. *1440* » (1).

Nous rétablissons très volontiers dans cette phrase la pensée de l'auteur et nous écrivons :

(Marguerite de Clisson) « rendit au duc Jean V la monnaie de la pièce de son père... » — Mais que d'erreurs contient cette phrase ainsi corrigée (2) ! En voici la démonstration.

Disons d'abord que la conduite de Jean IV envers ses deux cousins de Penthièvre fut odieuse. Il avait promis de donner sa sœur en mariage à l'aîné, Jean, son héritier présomptif : elle épousa un chevalier Anglais. Le traité de Guérande, juré par lui,

(1) Pour 1420, faute d'impression, Jean IV est né en 1339 ; la phrase ainsi imprimée le fait plus que centenaire, et ne marque pas la fin de sa vie.

(2) Je souligne ces erreurs.

obligeait Jean IV à payer 100.000 livres d'or (environ cinq millions et demi de notre monnaie) en à-compte de la rançon de Charles de Blois ; de plus le duc avait « promis loyalement d'aider à la délivrance des deux frères ».

Or le duc allait manquer à ces obligations : les deux Penthièvre prisonniers en Angleterre depuis 1356, y sont encore en 1384, à la mort de leur mère qui n'a pas vu ses fils depuis vingt-huit ans. Guy, le cadet, meurt en prison un peu après sa mère ; et l'aîné, Jean, ne reverra la Bretagne qu'en 1388 (1).

Clisson avait donc le droit de rappeler au duc ses obligations ; et, s'il a dit au duc qu'il n'y peut « manquer sans se décrier » (2), c'est-à-dire sans se déshonorer ; il n'a dit que la vérité.

A quelle époque Clisson a-t-il parlé ainsi ?

Est-ce, comme on l'a dit, « au retour de Jean IV » en Bretagne ? — Non. — Le duc débarque à Dinard, le 3 août 1379. Toute la Bretagne vient le saluer à Dinan, même la comtesse de Penthièvre ! — Seul Clisson n'est pas là ! Il reste ennemi de Jean IV, et il s'apprête à lui jouer un mauvais tour : il tente de lui enlever Guérande (3).

Ce n'est donc pas alors que Clisson est intervenu en faveur des Penthièvre. — Si Clisson avait à ce moment enflammé la colère du duc, comment cette colère n'aurait-elle fait explosion que *huit ans plus tard*, à Vannes, le 26 juin 1387 ?

En fait, la réclamation de Clisson ne se produisit que six ans plus tard ; et, à ce moment, elle était un devoir pour lui. Après la mort de Jeanne de Penthièvre (10 septembre 1384), son fils Jean avait (6 janvier 1385) nommé Clisson son lieutenant-général en Bretagne : et un des premiers actes du lieutenant-général fut de rappeler au duc l'obligation qui lui était faite d' « aider à la délivrance du comte de Penthièvre ».

Que l'observation de Clisson ait mis le duc en colère parce qu'il se sentait coupable, elle ne fut pas la cause du guet-apens de

(1) Il est bon de rappeler qu'en 1381, mécontent de la paix de Jean IV avec la France (2e traité de Guérande, 15 janvier 1381). Le roi d'Angleterre avait offert au comte de Penthièvre de le faire duc de Bretagne et de lui donner une fille du comte de Lancastre en mariage... à une seule condition : l'hommage de la Bretagne. Digne fils de Charles de Blois, le comte aima mieux garder sa prison.

(2) Lobineau, *Hist.* p. 458.

(3) La Borderie, *Hist.* III. p. 57-58 et les sources indiquées au bas des deux pages.

Vannes *deux ans plus tard*. Voici la cause déterminante et bien plus voisine de cet attentat (1).

Clisson obtint la réduction de la rançon de Penthièvre à 120 000 # (6. 600 000 francs). Il offrit au comte sa rançon avec la main de sa fille Marguerite. Le comte accepta ; et le duc informé de l'affaire emprisonna Clisson qui était son hôte et ordonna sa mort ! Un acte de démence ! Après trois jours, Jean IV revenant à la raison consent à remettre le connétable en liberté ; mais à quelles conditions !

Il paiera 100 000 # d'or. Il rendra au duc les seigneuries qu'il tient du duc, notamment Jugon...

Ces seigneuries lui furent concédées par le duc pendant qu'ils étaient amis, comme jouissance, à titre viager, mais non comme *indemnité de la tutelle du comte de Penthièvre*.

Le comte de Penthièvre ne fut jamais en tutelle. Né en 1345, il avait dix-neuf ans et demi à la mort de son père, le 29 septembre 1364. Or, à cette époque, un noble était majeur à vingt ans passés ; mais il pouvait être émancipé après dix-sept ans (2). S'il y avait eu lieu à la tutelle, la comtesse de Penthièvre aurait été tutrice.

Enfin sous notre coutume, comme aujourd'hui, la tutelle était une charge gratuite ; et, s'il en eût été autrement, comment supposer que le duc refusant de payer sa part de rançon et violant son obligation, eût donné la jouissance de Jugon pour une indemnité qu'il ne devait pas ? (3)

L'attentat de 1420 n'est donc pas une riposte au guet-apens de 1387. Trente-trois ans ont passé. Une paix sincère a enfin réconcilié le duc Jean IV et Clisson (1395). Qui se souvient du guet-apens de 1387 ? Personne, pas même Marguerite de Clisson.

Il y a dix ans, le 8 août 1410, elle a fait la paix avec Jean V ; deux de ses fils Olivier et Charles sont à la cour et traités par le duc en « très chers cousins ». Il songe, s'il venait à mourir à « leur confier la garde et tutelle » de ses jeunes enfants !

Mais « cette hautaine et superbe mère Marguerite » comme

(1) Lobineau place la réclamation de Clisson en 1387, peu avant le guet-apens de Vannes. *Hist.* p. 458. — La Borderie la date de 1385, peu après la nomination de lieutenant-général. C'était en effet « un devoir de sa charge ».

(2) V. Chapitres (articles) 79 et suivants de la Très Ancienne Coutume.

(3) Je dois faire observer que l'auteur croyant Jugon aux Penthièvre a pu admettre l'indemnité de tutelle comme acquittée par eux.

dit d'Argentré (1), reprochait souvent à ses fils « de manquer de cœur pour reprendre » le bien qui leur avait été injustement enlevé ». Il ne s'agit donc pas de vengeance mais d'ambition ; et c'est la comtesse de Penthièvre qui, en 1420, détermina deux de ses fils à arrêter et emprisonner Jean V ; comme en 1422, elle déterminera le troisième à venir en Bretagne pour « tuer le duc sur place ! »

« Une fois libre le duc ordonna de démanteler Jugon. »

Pourrait-on fournir la preuve de ce fait ? On voit bien la démolition du château de Lamballe et l'ordre donné (mais non exécuté) de démolir le château de Broons (2) ; mais nous ne trouvons rien relativement à Jugon. Or Lamballe, et Broons étaient aux Penthièvre (3) ; le duc avait un motif sérieux de les démanteler. Mais il avait un motif non moins sérieux de garder Jugon tel qu'il était. C'est que, si ce château avait été occupé par les partisans de Penthièvre, il était pourtant au duc, nous l'avons vu plus haut.

Quand les *Actes et mandements de Jean V* ne contiennent rien de relatif à cette démolition, il est permis d'en douter. L'arrêt du 17 mars 1616 donne un autre motif de doute. C'est le temps où le duc de Vendôme, gendre de Mercœur si malheureusement nommé gouverneur de Bretagne, tente de réaliser le rêve de sa belle-mère : se créer une principauté en Bretagne. « Le comte de Brissac, lieutenant-général pour le Roy, entre à l'audience de la grand-chambre et de la tournelle assemblées », où siégeaient le premier président, les présidents des deux chambres, dix-sept conseillers et l'avocat général ; et voici l'arrêt rendu (4) :

(1) F° 572 V. D. éd. de 1588. Cette page est curieuse à lire.

(2) Pour Lamballe *Pr.* Procès-verbal de démolition, 14 juillet 1420. Morice, *Pr.* II, 1031. Pour Broons. Ordre donné avant la prise, 8 mai 1420. Morice, *Pr.* II. 1019.

(3) Lamballe était au comte de Penthièvre, et Broons avait été hérité de Clisson par sa fille Marguerite. Broons avait passé de du Guesclin à son frère Olivier et de celui-ci, par vente probablement, au connétable de Clisson.

(4) Cet arrêt est cité plus loin par l'auteur. J'en donne ce texte copié sur la minute de l'arrêt que Jollivet (Les *Côtes-du-Nord*, II, p. 180) reproduit avec une *coquille* (*de la geôle* au lieu *de logeable*) et une correction plus fâcheuse : il écrit *officiers de Dinan*, au lieu d'*officiers de Jugon*, ce qui a quelque intérêt, comme nous verrons plus loin.

Enfin il commence par dire « qu'en 1420, le château appartenait aux Penthièvre » ; et il finit ainsi : « Il s'agissait d'empêcher que les ligueurs ne se fortifiassent là. . » — Les ligueurs en 1616 ! quand l'édit de pacification (de Nantes) est du 15 avril 1598.

Ogée qui n'a pas vu l'arrêt de 1616, écrit : « Il paraît que les ordres du duc

« La cour enjoint et fait commandement au substitut du procureur général et autres officiers de la juridiction de Jugon de faire promptement procéder à la démolition de ce qu'ils jugeront pouvoir apporter préjudice au service de Sa Majesté en ce qui reste de logeable ès ruines du château de Jugon et enclos qui sert de prison à la juridiction, en telle sorte que personne n'y puisse loger... »

La présence du lieutenant-général du Roi témoigne assez de l'importance qu'il attachait à l'arrêt sollicité par lui ; et on peut croire que, si le château avait été « démantelé » deux siècles auparavant, Brissac en aurait eu moins de souci.

XVI

« Jugon est fini comme rôle politique. »

Pourtant une fois au moins Jugon a pu craindre un combat dans ses rues.

En juillet 1591, le prince de Dombes avait levé le siège de Lamballe après la blessure de La Noue. Mais le duc de Mercœur craignant une nouvelle attaque, se rapprocha de Lamballe ; il établit le gros de ses troupes à Jugon « ville ouverte » (1) et sa cavalerie légère en avant ; ses auxiliaires espagnols étaient à peu de distance. Le prince de Dombes était vers Plélan (2) avec les Anglais ; il rassemble son monde ; sa cavalerie attaque vivement les chevau-légers de Mercœur et les pousse dans Jugon. C'était le soir : on en resta là. Le lendemain, Mercœur se retira sur Collinée ; le prince de Dombes l'y suivit. Mais Mercœur trouvant sa position bonne s'y maintint ; et les deux adversaires furent une fois de plus en présence sans engager le combat...

XVII

« La juridiction royale de Jugon est incorporée à celle de « Dinan. Cependant, en 1789, le duc de Penthièvre possède, « comme engagiste, la haute justice de Jugon. »

« furent exécutés avec beaucoup de rigueur, puisqu'il ne paraît plus aucun « vestige de la place... V. *Jugon*. I. 303.

(1) Mémoires de Jean du Matz, sieur de Montmartin (capitaine dans l'armée royale). Morice — *Hist*. II. p. CCXCI. — Il paraît que le mur de ville n'existait plus.

(2) Plélan, chef-lieu de canton, arr. de Dinan.

Voilà des expressions contradictoires. Si c'est comme *engagiste* que le duc de Penthièvre possède Jugon, c'est que Jugon est du domaine royal ; et Jugon ayant une justice royale, le duc de Penthièvre ne peut y avoir une haute justice. Tout cela est très certain. Le droit qu'a le duc, comme engagiste, c'est de « nommer et présenter des candidats aux offices de justice » ; et, sur cette présentation « le roi octroie » les charges. Voilà ce que démontrent plusieurs nominations d'officiers conservées aux Archives des Côtes-du-Nord (1).

Nous avons fait remarquer plus haut l'ordre donné en 1616 par le parlement au substitut du procureur général (c'est-à-dire au procureur du roi) à Jugon. Il nous est la preuve que, en 1616, la justice royale de Jugon s'exerçait à Jugon. Quelque rares que soient les pièces de cette justice, nous en avons des actes, datés de 1630 à 1669 et années intermédiaires et d'autres datés de 1770 à 1788 qui sont la preuve authentique que la justice s'exerçait à Jugon à l'époque où Ogée écrivait (2).

La vérité est que la juridiction de Jugon avait « été transférée et unie au siège de Dinan » « par l'édit de Chateaubriant » (août 1565) (3). Mais Jugon aura protesté et, comme beaucoup d'autres villes, aura obtenu le maintien ou le retour de la justice « au siège de Jugon ».

On lit intercalés dans le texte d'Ogée ces mots écrits en italiques : *Cet édit* (de Châteaubriant) *n'a pas été exécuté*. Jollivet qui copie Ogée a sans hésiter admis cette rectification. Cette interpolation faite au texte d'Ogée et admise par Jollivet méritait une vérification bien facile et dont le résultat était certain.

---

(1) L'*engagement* était le mode ordinaire de l'exploitation des domaines. C'était la concession temporaire des biens du domaine à charge ou d'une somme payée, ou d'une redevance annuelle.

Le comte de Toulouse, père du duc de Penthièvre, était engagiste de Jugon (et autres domaines), dès 1698. Il mourut en 1737 et son fils lui succéda.

L'indication : « Jugon haute justice, D. de Penthièvre » a été mal à propos donnée par l'érudit abbé Ruffelet, d'ordinaire plus exact. Ogée l'a répétée en ajoutant « engagiste ». Jollivet (p. 181) a reproduit l'indication de l'abbé Ruffelet, qui, selon toute apparence, sera indéfiniment reproduite sans vérification. — D'après l'abbé, la justice de Lorgeril était une *moyenne* justice. Ogée l'a faite *haute* et ce titre lui restera !

(2) Voir *Inventaire sommaire* des Archives des Côtes-du Nord — 103-111. Jugements civils et criminels, tutelles, enquêtes, etc.

(3) Voir l'édit Morice. *Pr.* 1346-47.

Voilà bien des inexactitudes relevées, et, je pense, démontrées. Mais plusieurs sembleront moins fâcheuses que certaines appréciations injustifiées. J'ai défendu les premiers Penthièvre de la triple accusation « d'ambition, de naturel sauvage, d'orgueil », dont la preuve est à faire. En finissant, il me reste, à montrer que du Guesclin représenté comme « huissier de la couronne de France », n'a pas tiré l'épée en Bretagne, en 1379.

J'ai dit qu'en août 1373, il avait été rappelé brusquement en France. Le duc Jean IV, qui en avril avait fui en Angleterre, venait de débarquer à Calais avec le duc de Lancastre conduisant à Bordeaux une armée de 16.000 hommes. A peine en France, le duc déclarait la guerre à « Charles de Valois se disant roi de France », et lui annonçait qu'il « allait lui faire le plus de mal qu'il pourrait ». Folles rodomontades ! Le duc échappera non sans peine au désastre ; et arrivé à Bordeaux s'embarquera pour l'Angleterre où il sera encore en 1378.

Après cette absence de cinq années, Charles V (18 décembre 1378), fait déclarer la Bretagne confisquée et réunie au royaume, comme si elle était sans maître.

Erreur ! Au point de vue du droit féodal, le duc abandonnant le duché est comme mort : le comte de Penthièvre, héritier présomptif, est duc de Bretagne : c'est le traité de Guérande (1).

Quoi qu'il en soit, le connétable est chargé d'exécuter l'arrêt de la cour des Pairs. Dans cette nouvelle campagne en Bretagne, le connétable n'a vu que la continuation de la première, la chasse à l'Anglais. Il n'a pas compris, lui le fidèle des Penthièvre, que cette fois c'est à la Bretagne et contre les intérêts du comte de Penthièvre qu'il va faire la guerre. Il sera vite éclairé. Ses amis, ses proches mêmes se détournent de lui. Il a reconnu son erreur, il va la réparer. Que fait-il ? Il prépare, et, on peut le dire, il détermine la paix.

Il a pour lieutenants le duc d'Anjou et le duc de Bourbon ses amis et admirateurs, frère et cousin du roi. Arrivé avant eux en Bretagne, il se tient à Saint-Malo ; les deux ducs et l'armée française arrivent à Pontorson. Le connétable va les empêcher de passer la limite au pont du Couesnon : il les tient au courant des nouvelles pacifiques. Ainsi la grande assemblée de Dinan

(1) V. dans d'Argentré, *Hist.* Ed. de 1588, f° 451 et r° et suiv. Opposition de la comtesse de Penthièvre contre la confiscation et ses moyens.

s'est tenue, le 9 août. Dès le lendemain, du Guesclin écrit : « Tiennent aucuns qu'il (Jéan IV) renverra bientôt les Anglais, et disent qu'il se veut-gouverner à l'ordonnance de ses barons. » — Le connétable n'est pas convaincu de ce bon vouloir ; mais pourtant il s'empresse de transmettre la nouvelle au duc d'Anjou, comme un heureux symptôme (1).

Le 17 octobre, le duc d'Anjou convient avec Jean IV d'une suspension d'armes. Le 26 du même mois, à la demande de Jean IV, il accepte d'être le médiateur de la paix (2), à laquelle le roi va consentir.

Qu'il est heureux pour la Bretagne que du Guesclin ait accepté la mission d'exécuter l'arrêt de 1378 ! Supposez le connétable absent, et cette mission confiée à un des ducs nommés plus haut, aurait-il eu l'idée de négocier la paix au lieu de faire la guerre ?

Le jour de l'inauguration de la statue de du Guesclin à Dinan, un orateur appelait le connétable « le Breton par excellence », puis il ajoutait : « Il obéissait au roi partout et toujours : « il a obéi jusqu'au sacrifice de ses sentiments les plus profonds, « jusqu'à étouffer le Breton en lui, à cette pensée royale, gran- « diose et prudente où s'élaborait l'unité française. » — Et voilà « le « Breton par excellence ! »

Eh bien, non ! Le grand connétable ne pouvait sans félonie sacrifier à l'unité française l'indépendance de sa patrie bretonne. Il n'a pas encouru cet éloge, pas plus qu'il n'a mérité le titre qui lui est infligé pour la première fois — et, il faut espérer la dernière, — d'*huissier de la couronne de France*.

J. TRÉVÉDY,
Ancien Président du Tribunal de Quimper.

(1) Morice, *Pr.* II, 225.
(2) Morice, *Pr.* II, 233-235.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

VII. — La Langue des Gaulois avant la Conquête romaine

Si l'on demande aux gens instruits quelle langue parlaient les habitants des Gaules avant la conquête romaine, ils répondent unanimement que c'était une langue celtique. Ils éprouvent bien quelque embarras à expliquer comment cette langue a si promptement disparu pour faire place à ce latin vulgaire d'où procède la langue française ; mais la supériorité de la civilisation romaine semble un argument de nature à répondre à toutes les objections ; elle leur suffit à expliquer la prompte disparition du celtique. Je partageais sur ce point l'opinion courante lorsqu'en lisant le *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité Celtique* de M. Dottin, mon attention fut éveillée par ce fait que l'auteur dont on connaît la compétence philologique, déclarait que « le « plus grand nombre des mots donnés comme celtiques par « les auteurs de l'antiquité ne peuvent s'expliquer par les « langues celtiques » et que, dans nombre d'inscriptions trouvées en Gaule, « la langue est sans aucun doute un dialecte pro- « chement apparenté à l'italique ».

Une hypothèse se présenta aussitôt à mon esprit, c'est que si les Celtes qui vers le Ve siècle avant notre ère conquirent la Gaule, parlaient en y arrivant et continuèrent quelque temps à y parler une langue celtique, ils ne l'imposèrent pas plus aux indigènes que les Germains n'imposèrent aux Gallo-Romains une langue germanique lorsque dix siècles après ils firent à leur tour la conquête de la Gaule. Dans les deux cas la race con-

(1) Voir la *Revue* d'avril 1908

quérante aurait été impuissante à imposer son langage aux indigènes : Celtes et Germains auraient simplement implanté dans le pays certains noms propres de personnes et certains noms de lieux, ils auraient enrichi le vocabulaire d'un certain nombre de noms communs, mais ils n'auraient pas modifié la grammaire ; dans un cas comme dans l'autre la masse de la population aurait continué après la conquête à parler sa langue, et elle aurait peu à peu absorbé les éléments étrangers. La langue celtique aurait disparu de la Gaule comme plus tard en disparut la langue germanique. Ainsi s'expliquerait que tant de mots de la langue des Gaulois ne puissent s'interpréter par les langues celtiques. Et si la langue française, proche parente de la langue latine, dérive, comme je le suppose, de ce vieil idiome, on comprend aisément que celui-ci ait toute les apparences d'un dialecte italique. Ces anciens habitants de la Gaule auraient donc été les frères de ceux qui très anciennement peuplèrent l'Italie.

Il me semble également que, si cette hypothèse était admise, elle donnerait un sens satisfaisant à un passage des *Commentaires* de César dont l'interprétation m'a toujours paru laisser quelque peu à désirer. Le grand capitaine romain dit que la Gaule indépendante, au moment où il en entreprit la conquête, se divisait en trois régions, l'Aquitaine au sud, la Celtique au centre et la Belgique au nord, et que les habitants de ces trois régions parlaient trois langues différentes. On admet généralement que la langue des Aquitains était le basque, mais on ne peut expliquer quelle différence il pouvait y avoir entre la langue des Celtes et celle des Belges. Or il me semble très vraisemblable qu'à l'époque de César, la langue celtique avait disparu de la région à laquelle on continuait à donner le nom des Celtes et où les conquérants n'étaient sans doute pas plus nombreux que ne le furent plus tard les Germains ; tandis qu'au pays des Belges, situé plus près du Rhin, c'est-à-dire plus près du pays d'origine des conquérants celtes, une grande partie de la population continuait à parler la langue celtique ; de même qu'après la conquête franque, c'est dans la même région qu'un contingent plus nombreux de population germanique maintint pendant plus longtemps l'usage de cette langue.

VIII. — Saint Tudi et Saint Tudual.

Tous ceux qui sont au courant des étonnantes variations de forme que l'on rencontre dans les finales des noms de saints bretons admettront sans difficulté que rien ne s'oppose à l'identification des deux noms Tudual et Tudi. Le peu que nous savons de l'un et de l'autre confirme d'ailleurs cette identification. La vie de saint Guenolé, lorsqu'elle parle des trois gloires de la Cornouaille, Corentin, Guenolé et Tudual, nous laisse la même impression que la vie de saint Corentin, lorsqu'elle nous montre la Cornouaille évangélisée par l'évêque Corentin et les abbés Guenolé et Tudi. Ce Tudual ou Tudi honoré en Cornouaille est-il le même que Tudual honoré au pays de Tréguer? Non, répondent nos historiens, car celui-ci a été évêque, tandis que l'autre n'a jamais été considéré que comme un abbé. Cet argument m'avait paru de nature à faire incliner la balance en faveur de la négative. J'admettais alors, comme la plupart des érudits bretons, que l'épiscopat de saint Tudual de Tréguer était un fait historique et que l'on devait ajouter foi d'une façon générale au témoignage de celui de ses biographes, ordinairement considéré comme le plus ancien. Déjà cependant j'émettais quelques doutes sur la valeur de cette biographie, saint Tudual, postérieur d'une génération seulement à saint Brieuc, ne pouvant guère être le contemporain de saint Aubin d'Angers.

La démonstration faite par M. Ferdinand Lot dans les articles dont j'ai parlé plus haut de l'influence exercée par la vie de saint Samson sur les vies des autres saints bretons, influence qui s'est traduite par l'introduction dans nombre de biographies du roi franc Childebert et du roi breton Gonomor, est venue confirmer mes soupçons. Tout l'épisode qui raconte comment Tudual s'est rendu à Paris et comment il a été sacré évêque doit donc être rayé de sa biographie, puisqu'il fait vivre sous Childebert un saint, neveu de Riwal et par conséquent contemporain de Childéric ou de Clovis. Tudual de Tréguer n'a donc pas été évêque et rien n'empêche d'identifier le Tudual trécorois et le Tudual cornouaillais, puisque tous les deux deviennent ainsi des personnages de la fin du Ve siècle.

Les partisans de l'opinion courante ne manqueront pas, il

est vrai, de soutenir que c'est faire trop bon marché de l'autorité historique du plus ancien biographe de saint Tudual, disciple du saint et par conséquent, dit-on, auteur contemporain des faits qu'il raconte. L'objection aurait un grand poids si les érudits étaient d'accord sur l'époque où cette vie fut écrite ; mais tandis que certains affirment qu'elle est du VIe siècle parce que le dernier biographe, celui qui écrivait au XIe siècle, en attribue la rédaction à Loevan ou Loenan disciple de Tudual, Mgr Duchesne, des plus compétents en ces matières, estime que cette biographie ne remonte pas plus haut que la fin du IXe siècle et fait remarquer que la qualification de disciple d'un saint indique simplement à cette époque que l'individu dont il s'agit a été élevé dans le monastère fondé par ce saint et non pas qu'il a été personnellement en rapports avec lui. En admettant même que Loévan ou Loénan fut au sens strict du mot un disciple de saint Tudual, il ne suffirait pas qu'on l'ait considéré au XIe siècle comme auteur d'une biographie du saint pour que cette attribution fût nécessairement exacte.

J'avoue d'ailleurs qu'à serrer de près le texte de cette biographie, de nouveaux doutes sur sa valeur se sont élevés dans mon esprit. Je ne parle pas seulement de l'intention manifeste de calquer la personne de saint Tudual sur la personne du Christ, de lui donner 72 disciples quand il débarque en Armorique et 12 compagnons quand il se rend à Paris, sur quoi je ferai remarquer en passant que l'on a tort de faire état de ces chiffres consacrés pour déterminer le nombre d'individus dont se composaient les bandes d'émigrants bretons. Je dois dire que la liste des pays dans lesquels saint Tudual aurait reçu des concessions de territoires appelle quelques observations. Il est absolument impossible d'y voir, comme on l'a écrit, l'indication exacte des régions évangélisées par le saint : c'est tout bonnement à mon avis une amplification géographique. L'auteur vient de dire qu'il avait parcouru toute la Domnonée et que partout on lui avait fait des largesses. Il veut alors montrer sa science géographique et cite l'un après l'autre tous les pays dont se composait la Domnonée, non pas celle du VIe siècle, mais celle du IXe, car les divisions ecclésiastiques de la Bretagne du moyen-âge, que nous retrouvons dans cette liste de pays ne remontent certainement point au temps de l'église celtique.

Il ne faut donc pas y voir l'indication de l'itinéraire suivi par Tudual dans ses courses apostoliques, de même qu'il est absolument impossible d'admettre que les chapelles qui lui sont dédiées marquent les étapes de sa prédication.

Ce même biographe nous raconte que Tudual ayant débarqué « *in porte in capite achiniensis* » le premier « *locus* » [monastère] fondé par lui fut celui de « *Lanpapbu in plebe Macoer* » quelques érudits bretons pour qui les mots « *in capite achiniensis* », sont synonymes des mots « *in pago achmensi* » employés par les autres biographes, et pour qui par conséquent le saint est débarqué en Léon, ont cherché Lanpapbu dans cette région et l'ont identifié avec un village de la paroisse de Ploumoguer, appelé aujourd'hui Trébabu. Mais, si l'on compare le passage que je viens de citer avec la phrase où le biographe de saint Brieuc raconte l'arrivée de son héros en Armorique « *in portu qui Achim dicitur* », on sera frappé de la ressemblance de ces deux textes. Or saint Brieuc débarque non loin du fleuve Joudi, le Jaudi actuel. Le « *portus Achim* » n'en est donc pas éloigné. On trouve à peu de distance une paroisse appelée Ploumagoar dont une trêve porte le nom de Pabu. Ces deux localités trécoroises ne conviennent-elles pas mieux que les deux localités léonaises, en tant qu'emplacement du premier monastère de Tudual. Le « *caput Achiniensis* » n'est pas nécessairement synonyme du « *pagus Achmensis* ». Au sens propre *caput* désigne une localité et non un pays (Penmarc'h, Penpoul, etc.,). L'erreur des biographes postérieurs qui les ont identifiés ne doit pas faire loi pour nous.

On n'est pas plus d'accord sur la date du document auquel M. de la Borderie a donné le nom de deuxième vie de saint Tudual. Il a été rédigé à la fin du IXe siècle, dit cet auteur. Il n'est pas antérieur au XIe siècle, écrit à l'inverse Mgr Duchesne. Il me semble que c'est l'opinion de M. de la Borderie qui est la mieux fondée. Je suis très frappé en effet de la façon dont l'auteur raconte la persécution que Tudual eut à subir de la part de Conomor ; et dans le parti que prend le saint homme d'en appeler au pape des tracasseries que lui fait subir le *préfet du roi des Francs*, je vois un calque de la conduite des évêques déposés par Nomenoé, car eux aussi se rendirent à Rome pour y faire entendre leurs réclamations ; et de plus l'épithète de « *prefectus regis Francorum* » convenait très bien à ce moment à Nomenoé.

On voit l'utilité qu'il pouvait y avoir pour les évêques de Tréguer dont le siège épiscopal devait justement l'existence à ce coup de force, de dissimuler cette fâcheuse origine et de s'en attribuer une toute contraire, lorsqu'à la fin du IXe siècle la Bretagne redevint sous Alain le Grand la province fidèle entre toutes au siège de Rome.

Je ne veux retenir ici que trois points de cette biographie de saint Tudual : 1° L'auteur prétend avoir eu sous les yeux une vie du saint écrite dans la langue barbare des *Scotigenæ*, d'où il a conclu que son héros était lui-même originaire de la Scothia. Quelques-uns ont traduit ici Scotigena par Irlandais et en ont conclu que si Tudual était censé originaire d'Irlande, c'est probablement parce qu'il y avait séjourné et parce qu'il en avait ramené un certain nombre de disciples. Mais d'abord ce n'est pas du tout ce que dit l'hagiographe. Ensuite parmi les prétendus disciples irlandais de Tudual, le seul qui fût réellement originaire d'Irlande, Maudez, ne fut certainemement pas disciple de Tudual, mais plus probablement son maître, et si Efflam et Guirec furent Irlandais, ce qui n'est pas démontré, il n'est nullement établi qu'ils aient été les disciples de Tudual, ce titre ayant été appliqué arbitrairement dans la suite à tous les saints personnages qui vécurent où furent réputés avoir vécu au territoire trécorois. Enfin saint Gildas qui a certainement séjourné en Irlande n'est cependant jamais qualifié d'Irlandais. Cette explication ne paraît donc pas admissible. Il est possible que le biographe de saint Tudual ait identifié son héros avec un saint irlandais, tout comme le biographe de saint Malo a identifié celui-ci avec saint Mochuda. Mais il se pourrait également que l'auteur, sachant simplement que Tudual était un Celte d'outremer et voyant à la cour des rois francs du IXe siècle un certain nombre de Celtes d'outremer qui étaient des Irlandais, ait conclu que Tudual avait la même nationalité. Enfin il se pourrait que notre biographe se soit imaginé que tous les saints bretons étaient originaires d'Irlande, parce qu'on le disait avec plus ou moins de raison de deux ou trois, de Maudez, de Briac et de Ronan.

2° C'est ici qu'apparaît pour la première fois la conception historique d'après laquelle une ville appelée Lexobie aurait été le siège de l'évêché trécorois avant que celui-ci fût transféré dans la ville de Tréguer. En effet, lorsque Tudual rentre de Paris dans

son monastère il traverse l' « *urbs Lexoviensis* » ; et quand l'hagiographe raconte sa mort, il dit que certains prétendaient à tort qu'il était mort dans cette même localité. Qu'est-ce donc que cette « *urbs Lexoviensis* » ? Il semble bien à première vue que ce soit Lisieux, d'autant que si notre biographe place cette ville « *in pago Civitatis* », une autre version de la même légende publiée par M. de la Borderie la situe « *in pago Neustriæ* » c'est-à-dire en Normandie. Mais, me dira-t-on, qu'est-ce que Tudual peut bien avoir à faire dans la ville de Lisieux ? La réponse à cette question se trouve, il me semble, dans la remarque que j'ai faite plus haut relativement à la promotion de Tudual à l'épiscopat. J'ai dit que ce récit avait été très probablement copié sur la vie de saint Samson, le biographe de saint Tudual ne voulant pas que son héros fût inférieur au saint fondateur de Dol. Or comme Samson reçut du roi Childebert une importante concession de terres dans le pays de Lisieux et qu'il passa évidemment par là en s'en retournant en Bretagne, le biographe de saint Tudual a étourdiment copié cette mention comme les autres.

3° Quelques historiens considèrent comme historique le récit des démêlés qui éclatèrent après la mort de Tudual entre Ruilinus que Tudual avait désigné en mourant comme devant être son successeur, et l'archidiacre Pebrecatus qui prétendait au même honneur, démêlés qui se terminèrent par la concesion à Pebrecatus de l'exercice des droits épiscopaux dans trois des paroisses du diocèse. Je ne crois nullement, je dois dire, à l'historicité de ce récit et je pense qu'il a simplement pour but d'expliquer l'étendue exceptionnelle des pouvoirs dont jouissait au IXe siècle l'archidiacre de Tréguer, pouvoirs qui s'expliquent beaucoup plus naturellement si l'on suppose que sur le territoire du diocèse créé par Nomenoé se trouvaient entr'autres deux monastères, l'un fondé par Tudual et gouverné ensuite par Ruilinus, dont l'évêque était le successeur immédiat, l'autre fondé par Pebrecatus et dont le titulaire avait été dédommagé au moment de la création du diocèse par un titre d'archidiacre avec des pouvoirs plus étendus que ceux des archidiacres ordinaires.

IX. — D'Argentré et les Chants populaires bretons.

Nous lisons dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré (1). « Les Bretons disent que leur Ville [Tréguer] estoit si-« tuée au lieu de présent appellé Cozqueoudêt, qui est à dire « vieille cité sur la rivière de Loquez et en monstrent les ruines, « auquel lieu ils disent avoir esté le siège épiscopal jusqu'en « l'an 836 que Hastain roy des Danois, *dont ils chantent encor « quelques vieux vers en breton prist et ruina la ville.* » Je ne crois pas que les historiens de notre littérature populaire bretonne aient prêté attention à ce passage dont l'importance est cependant considérable. Certains érudits se sont appuyés sur ce fait que la métrique de nos *gwerziou* est la métrique du XVIIe siècle pour conclure que le fonds de nos chansons populaires n'était pas plus ancien que la forme et pour élever aussitôt un soupçon de non authenticité contre les pièces qui relataient des événements antérieurs à la fin du XVIe siècle. Or voici un document de 1582 d'après lequel il aurait existé à cette date une chanson populaire relative aux invasions scandinaves. Il s'agit bien d'une chanson et non d'un mystère ou de tout autre poème destiné à la récitation ou à la lecture : d'Argentré dit formellement que ces vers étaient *chantés*. On peut dès lors en conclure que, si la forme actuelle de nos *gwerziou* est récente, cette forme peut fort bien n'être pour certains d'entre eux que le rajeunissement d'un texte antérieur composé à nouveau dans une langue et selon des procédés de versification plus modernes. Je ne veux pas dire bien entendu que ces *gwerziou* acquièrent toujours ainsi la valeur de documents historiques originaux ; j'ai simplement voulu montrer qu'ils constituaient au XVIe siècle un genre poétique déjà cultivé.

(*A suivre.*)

Vte Ch. de la Lande de Calan.

(1) Première édition 1582, deuxième édition 1588, Livre I, Ch. XIX, art. Trégue.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

JEAN II DE DOL, 5e SEIGNEUR DE COMBOUR.

1137-1162.

Jean II de Dol, fils de Gilduin de Dol et de Noga, « estoit encore en l'âge de minorité lorsque son père mourut », il devint Ve seigneur de Combour sous la tutelle de sa mère.

L'abbaye de la Vieuville était fondée depuis quelques années en l'honneur du Sauveur et de la Sainte Vierge, lorsqu'au mois d'août 1141 Jean assista avec sa mère à l'installation de Robert comme abbé de ce monastère par Geffroy Le Roux, archevêque de Dol.

Pieux et libéral Jean fut, avec sa mère Noga, bienfaiteur d'un grand nombre d'abbayes. En 1142 il donne avec celle-ci aux moines de la Vieuville un ermitage en sa forêt de Bourgouet, et une partie de cette même forêt sans compter une grande étendue de terres arables, de prés, de landes et de bois, et fait confirmer cette donation par Geoffroi, archevêque de Dol ; trois ans après, en 1145 il donne à la même église de la Vieuville toute sa forêt de Bourgouet.

En 1146, l'abbesse de Saint-Sulpice profitant des libéralités de Jean II et de celles de sa mère, reçoit une métairie en Dingé, un bourgeois de Combourg nommé Herbert Chouan avec toute sa postérité et un autre bourgeois aussi avec toute sa postérité demeurant à Dol.

Il confirme la donation faite aux moines de Marmoutier établis à Combour, par Thomas Boutier l'un de ses chevaliers,

(1) Voir la *Revue* d'avril 1908.

d'une partie de l'église Notre-Dame de Combour que Thomas et les siens, « *suivant une déplorable habitude établie dans le monde* », avaient injustement usurpé l'héritage, et il approuve l'abandon d'une injuste revendication faite par Normand de Litré, son frère Georges et son fils Geffroi touchant la dîme de Tramel, que ceux-ci disputaient aux moines (1).

En 1147, Jean II et sa mère Noga sont témoins du don fait par les enfants de Gautier Truffier aux moines de la Vieuville de la chapelle de Nazarie avec quatre-vingts arpents de terre, le bois qui leur serait nécessaire pour brûler ou pour bâtir, et le pacage pour leurs troupeaux dans les bois des donataires. Croisé cette même année 1147, Jean partit pour Jérusalem avec Conrad empereur d'Allemagne et Louis VII le jeune Roi de France, « d'où ils ne rapportèrent, dit du Paz, que de la perte et du déshonneur ».

Revenu sain et sauf néanmoins, au bout de trois ans, de cette expédition malheureuse, Jean II donna du consentement de sa mère Noga, à l'abbaye de la Vieuville et aux moines y servant Dieu, une vigne sise près de la maison des lépreux, non loin de Dol, la moitié de la dîme sur la pêche en la paroisse d'Hirel et confirma aux moines le don qu'il leur avait déjà fait de sa forêt de Bourgouet. Et afin, dit-il, qu'on ne tire pas parti contre les moines de son changement de sceau, il déclare qu'à son retour de Jérusalem, il s'est servi d'un sceau qui diffère comme poids et comme forme de celui qu'il avait lorsqu'il fut fait chevalier (2). Celui dont il s'est servi au moment de la donation de la forêt de Bourgouet était plus grand et plus pesant.

L'évêque de Rennes Etienne leur neveu confirme cette donation faite par Jean et sa mère.

S'adressant à tous ses hommes de Combour et de Dol (*Johannes de Dolo cunctis hominibus suis de Comburno et de Dolo et de tota terra sua salutem*). Jean ratifie une concession de terrain faite à Combour au mois d'août 1151, en sa présence et en celle de ses hommes « *coram me et hominibus meis apud Comborn* » au monastère de la Sainte-Trinité de Savigné par Gautier d'Erthrac et ses fils (3).

(1) Dom Morice, *Pr.* 1, col. 596-597-429-567.
(2) Dom Morice, *Pr.* 795.
(3) Dom Morice, *Pr.* 1, col. 611.

Dans une charte citée par Dom Morice et qu'on peut placer, croyons-nous, entre 1154 et 1160, Jean (*Johannes dictus Dolensis Comburnii dominus*) déclare, pour que la chose parvienne à la postérité, que souvent il a entendu dire que Hamon fils de Chevingète a donné à Dieu et au Bienheureux Martin du monastère de Marmoutier, à l'abbé Barthélémi et aux moines du même ordre établis à Combour, l'église de Saint-Martin de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal avec toutes leurs appartenances et dépendances.

Le vénérable abbé Barthélémi, ayant l'intention de visiter les maisons que son ordre possédait en Bretagne, s'arrêta à Combour.

Le susdit Hamon vint l'y trouver, le suppliant de vouloir bien descendre jusqu'à Cuguen pour visiter ses fils Haimon et Gautier, qui étaient gravement malades. Le saint abbé s'y rendit, fit le signe de la croix sur le front des malades, ils s'endormirent aussitôt et se réveillèrent guéris.

Ayant vu ce miracle et ayant appris en outre que l'abbé avait guéri un lépreux et changé l'eau en vin, le susdit Hamon et le vieillard Téherinus son père lui donnèrent les églises dont nous venons de parler.

Alors les moines mirent à Cuguen comme recteur un prêtre nommé Gautier qu'ils présentèrent à l'archevêque Baudri (qui occupa le siège de Dol de 1107 à 1130).

Toutes ces choses je les ai entendu raconter, j'ai vu de mes yeux, dit Jean, ce qui suit: « *quæ sequuntur vidi* » Haimon prêtre de Cuguen se démettre de cette église en présence de l'archevêque (Hugues Le Roux archevêque de Dol vers 1154-1160) et reconnaître qu'elle appartenait aux moines (2).

Alain fils de Flaud abandonna aussi à l'abbé et aux moines de Combour tous les droits qu'il avait sur l'église de Cuguen.

Noble homme Alain fils de Jordan autrefois sénéchal de Dol donna aux moines de Tyron l'église du Tronchet et ses dépendances par les mains de l'archevêque de Dol Hugues Le Roux.

Ce fut là le commencement de l'abbaye du Tronchet. Un certain Hervelin de Trémigon avait fait don « au prieuré dépendant de Marmoutier situé près du château de Combour » d'un champ appelé le clos Sainte-Marie, son fils Juhel y donna son consentement, mais à la mort de son père, il revint sur sa décision, réclamant ce qu'il avait abondonné. Puis, sentant sa fin prochaine, il demanda l'habit monacal, ce qui lui fut accordé, alors il donna aux

moines de Combour le susdit clos et la moitié de la dîme qui lui revenait sur sa chapelle.

La Bretagne était alors en proie à la guerre civile. Conan IV le petit-fils d'Alain Le Noir réclamait à son beau-père Eudon de Porhoet la jouissance du duché qui lui appartenait aux droits de sa mère Berthe décédée en 1154. Eudon qui avait épousé Berthe après la mort d'Alain Le Noir prétendait tenir le duché du titre de sa femme (1160).

Bien que cousin germain de Conan, Jean de Dol prit parti pour Eudon, dont il suivit la bannière, et lui demeura toujours fidèle.

Raoul II, baron de Fougères, beau-frère de Jean de Dol ne fut pas toujours constant dans ses affections, mais il soutenait alors aussi lui, le parti d'Eudon.

Jean de Dol mourut en 1162, ne laissant que deux filles Yseult et Denise qu'il mit sous la tutelle et protection de son beau-frère. Raoul aussitôt fortifia et munit les châteaux de Dol et de Combour.

En 1164 battu dans plusieurs rencontres et se sentant trop faible pour résister aux barons ligués contre lui, Conan IV appela à son secours le roi d'Angleterre Henri II,

Celui-ci donna aussitôt l'ordre à son connétable, Richard du Hommet de rassembler une armée Normande et bientôt le connétable, à la tête des barons de Normandie et de Bretagne restés fidèles au duc, s'empara de Dol et de Combour au mois d'août 1164.

Vainqueur de Raoul, Henri II lui enleva la garde d'Yseult pour la donner à Jean de Soligné qui lui fit épouser son fils Hasculphe que le roi d'Angleterre avait établi comme sénéchal de Dol, Denise de Dol, sœur d'Yseult, épousa Guillaume de Coetquen.

Dans le même temps Hervé de Trémigon rendit au prieuré de Combour les dîmes du Chatelier qu'il détenait injustement, jurant, sur l'autel Sainte-Marie-Magdelaine, de ne plus faire aucun tort aux Moines, en présence de Jean et Guérin Chaorcin ses oncles. Ce dernier, Guérin rendit aussi sa part de dîme du Chatelier, dont il avait annulé la donation, il jura sur l'autel Saint-Martin de ne plus recommencer et reçut, pour la rémission de son péché, en présence du sénéchal du roi d'Angleterre, le fouet des mains du père Prieur qui lui donna ensuite douze deniers par charité (1).

(1) Dom Morice, vol. 642.

En 1173 Raoul II prend sa revanche sur les Anglais et se rend maître « *pretio et precibus* » par prières et par argent des garnisons de Dol et de Combour. Il en sort bientôt pour livrer bataille aux Anglais, l'élite de la Bretagne est faite prisonnière à cette bataille de Combour, Dol est repris par Henri qui consent pourtant à faire la paix et chacun rentre en la possession de ses terres châteaux et héritages (1).

III

LES SOLIGNÉ SEIGNEURS DE COMBOUR

1162 A 1340 ENVIRON

HASCULFE DE SOLIGNÉ 6e SEIGNEUR DE COMBOUR

Par suite de son mariage avec Yselde ou Iseult de Dol, héritière de Combour, Hasculphe de Soligné, fils de Jean et d'Aalis devint, du chef de sa femme, sixième seigneur de Combour. Leurs successeurs continuant les traditions portèrent le surnom de Dol.

De sa femme Iseult, Hasculfe eut trois fils : Jean, seigneur de Combour après son père, sous le nom de Jean III de Dol, Raoul et Geoffroi de Soligné, *alias* de Dol qui mourut chanoine de Dol.

Ceux-ci, comme on le verra plus loin, prennent part à toutes les libéralités de leurs parents en faveur de l'abbaye de la Vieuville.

C'est en ce temps-là que fut faite l'enquête de 1181 destinée au recouvrement des biens de l'église de Dol et que nous avons citée précédemment, parce qu'elle est un document précieux pour les origines de la seigneurie de Combour. Olivier de Plogonat et son épouse ayant donné à la Vieuville la dîme de la chapelle de Nazarie qu'ils tenaient de Jean de Dol, leur fils nommé Geoffroi ratifia le don de ses parents, à la mort de sa mère « *in castello de Comborn coram Yselde filia Johannis de Dolo, uxore Hasculfi de Solligneio et coram Adam de Solligneio nutritio ejus*, au château de Combour en présence d'Iseult, d'Hasculfe et d'Adam de Soligné son oncle, sénéchal de Combour, qui avait pris soin d'élever Geoffroi (2).

(1) Du Paz. p. 522.
(2) Dom. Mor., *Pr.* 1, 647.

SEIGNEURS DE COMBOUR

Deuxième Maison dite de Dol (Combour Soligné) 1162 à 1340 env.

VI
Iseult de Dol mariée à Hasculfe de Soligné,
dame et sgr de Combour en 1162, 1183 jusqu'à.....

VII
Jean III de Soligné dit Jean III de Dol, sgr de Combour en 1210, 1214, 1235, épousa Alienor. | Raoul. | Geoffroi, chanoine de Dol.

Gelduin ou Jodoin marié à Alienor de Vitré † avant son père 1235. Noga.

VIII
Hasculfe ou Harcouet, sgr de Combour selon du Paz (p. 526), il vivait en 1273.

IX
Jean IV de Dol, sgr de Combour mentionné en 1273. Vivait selon du Paz en 1278 (du Paz, p. 526).

X
Jean V de Combour, vivait selon du Paz en 1330 (du Paz, p. 527).

XI
Jeanne de Dol dame de Combour vivant encore en 1386, mariée :

1° à Jean de Tinténiac le héros du combat des Trente (du Paz, p. 527).

2° à Jean V de Chateaugiron, sgr de Malestroit † en 1347 marié à N. de Kaer.
2° à Jeanne de Dol dame de Combour.

Isabeau de Tinténiac qui ne posséda rien de la seigneurie de Combour (du Paz, p. 527).

XII
Jean de Chateaugiron, sgr de Combour mort en 1397. | Autre Jean dit de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc. | Hervé dit de Malestroit, sgr d'Uzel.

PLANCHE I

LES SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

1re Maison de Dol (Combour Soligné)

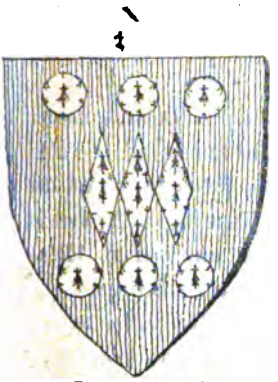

Dinan . 1376

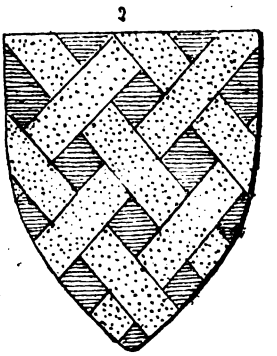

Dinan ou Dol ancien 1179.

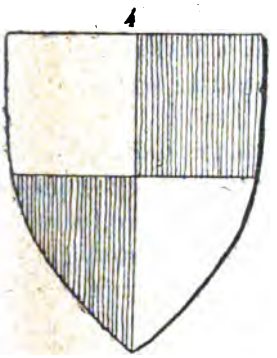

Dol Combour

Soligné

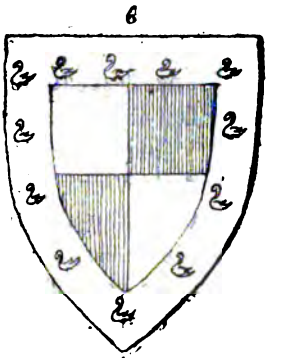

Soligné (bis)

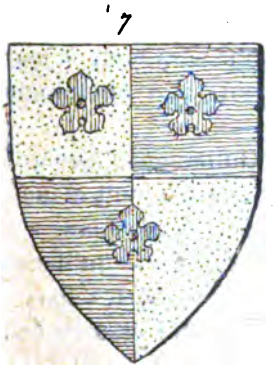

d'Argouges

Montsorel

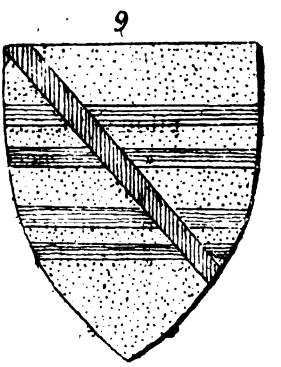

Tinténiac

Dans de nombreuses chartes citées par Dom Morice (*Pr.* I, col. 691 à 694) au sujet de donations faites pour la plupart à l'abbaye de la Vieuville par Hasculfe de Soligné et Iseult de Dol son épouse, celui-ci se qualifie *Hasculphus de Soligneio dominus comburnensis*. Une seule de ces chartes est datée de 1183, mais les autres semblent rapprochées de cette date.

En 1183 Hasculphe de Soligné, son épouse Iseult et Denise sœur de celle-ci, confirment à l'abbaye de la Vieuville les aumônes qui lui furent faites par Jean de Dol, de la forêt de Bourgouet et du droit de pasnage pour les porcs dans la forêt de Tanouarn. N'ayant pas de sceau propre, vu qu'il n'était pas encore chevalier, Hasculfe scella cette charte du sceau de son père Jean de Soligné.

Ayant avec sa femme donné à l'église de la Vieuville vingt acres de terre pour le salut de leurs âmes, du consentement de leurs fils Jean, Raoul et Geoffroi, Hasculfe prévient qu'il ne faut ni s'étonner qu'il ait un autre sceau (l'écu écartelé d'argent et de gueules) que celui qu'il avait avant que son père partit pour Jérusalem, ni en tirer parti contre les moines. « Il laissa, dit du Paz, le sceau des armes de son père et print celui de la maison de Dol Combour (1) ».

Geoffroi de Farci ayant donné deux acres de terre aux moines de la Vieuville, Hasculphe et Yseult sont témoins de cette donation faite à condition que les moines fourniront au jeune Daniel, fils de Geoffroi, le vivre et le couvert, et qu'ils le confieront à des gens capables de l'instruire, afin qu'il se puisse faire moine s'il le désire.

« Nous avons donné, dit Hasculfe, à l'abbaye de la Vieuville pour le salut de nos âmes et de celles de nos parents, Jean de Dol père d'Isault, et Aalis ma mère, quatre acres de terres libres de toutes redevances. Cependant l'Abbé sera tenu à jour fixe de fournir à ses frais à tout le couvent, une abondante pitance de pain blanc, de vin et de poisson.

« Le désaccord qui existait entre nous et Guillaume d'Aubigné ayant pris fin, nous lui avions donné, mon épouse Yseult et moi, cent sous de rentes dont il a fait hommage à mon fils Jean. »

« Ayant donné à l'église de la Vieuville toute la terre qu'Hervé Mercier, mort depuis après s'être fait moine, et Robert, tenaient de nous, toute celle qu'Hervé a enclose à Belle-Ile et à Paluel,

(1) *Hist. gén. de Bretagne*, p. 691.

les moines ont affermé toutes ces terres à Hervé moyennant qu'il paierait chaque année cinq sols le jour saint Michel. L'un de mes chevaliers Guillaume de *Machua* a joint à cela une aumône de trente sols par an à prendre sur la terre de Paluel. Désirant que ces donations demeurent toujours libres et quittes de tout empêchement, nous les avons confirmées et munies de notre sceau. »

Il existait entre les moines de la Vieuville et Adam de Soligné oncle d'Hasculfe un différent au sujet de la terre de Tramel, un accord survint et comme cette terre faisait partie de son domaine Hasculfe fut appelé à l'approuver et à le ratifier (1).

Nous avons dit ailleurs que les seigneurs de Combour ne manquaient pas de motifs plus ou moins sérieux pour se dire quoiqu'à tort, seigneurs de Dol. Chargés de la protection du régaire et de la défense du château de Dol plusieurs d'entre eux s'intitulaient : *Dominus Doli Castri.*

Voici une charte qui explique encore cette prise de titre des sires de Combour (2).

« Hasculfe par la grâce de Dieu, seigneur de Combour et porte étendard de Saint-Samson à tous les fidèles salut.

« Comme aux droits de mon épouse Iseult, il m'appartient, pendant la vacance du siège de Dol, de régir les affaires de l'évêché, ses terres, ses hommes et d'en disposer comme l'Archevêque lui-même, de sorte que ce qui sera fait en ma présence et de mon consentement, aura de droit autant de force et de valeur que s'il était fait en présence de l'Archevêque et de son consentement.

« C'est pourquoi j'ai résolu d'apprendre à tous les fidèles que Robert de la Chapelle, Alain et Gui ses frères ont donné les terres, les hommes et les droits qu'ils avaient en Epiniac à Dieu à Saint-Martin de Combour, et aux moines de Marmoutier, ayant reçu de la charité des moines vingt-deux livres.

« Robert toutefois y a mis cette condition que, s'il désirait se faire moine, il serait reçu avec ses habits monachaux et son palefroi, lui, ou bien un de ses frères ou de ses fils sans habits pourvu qu'il eût dix ans et pût lire le psautier.

« Alain et Gui ratifièrent cette convention et jurèrent sur

(1) Dom Morice, *Pr*, 1., col. 692, 693.
(2) Dom Morice, *Pr*. I, 693.

l'autel Saint-Martin, sur les Saints Evangiles et sur le corps du Seigneur, de la respecter et de l'exécuter de bonne foi. »

Cette pièce prouve que pendant la vacance du siège épiscopal les seigneurs de Cambour s'attribuaient des droits qui les rendaient évidemment maîtres et seigneurs à Dol.

Hasculfe de Soligné fut un vaillant chevalier, il servit la duchesse Constance et les États de Bretagne contre Richard Ier d'Angleterre qui voulait s'emparer du jeune Arthur et prendre le gouvernement du pays. Décédés tous les deux en 1917 Hasculfe et Iseult furent inhumés à l'abbaye de la Vieuville dont ils avaient été les bienfaiteurs (1).

JEAN DE SOLIGNÉ DIT JEAN III DE DOL

Septième seigneur de Combour et son fils Jodoin

1197 a 1240 environ.

Fils aîné d'Hasculphe et d'Iseult Jean de Soligné dit Jean III de Dol « parce qu'il prit le nom de sa mère », dit du Paz, fut le septième seigneur de Combour.

Sa femme dont le nom de famille ne nous est pas connu s'appelait Aliénor.

Dans plusieurs actes de 1210 à 1214 Jean de Dol *(Johannes de Dolo, dominus de Dolo et de Comburnio filius H. de Soligneio)* confirme à l'abbaye de la Vieuville toutes les donations faites par ses auteurs ou ses vassaux, d'accord avec son épouse Aliénor, Jodoin son fils et Noga sa fille (*concedente*, dit-il, Aliénor *uxore*

(1) Les Soligné ou Subligny étaient originaires de Normandie. ils étaient sieurs dudit lieu et de Montsorel en Avranchin, sieur de Dol et de Combour.

Dom Morice a donné un grand nombre de sceaux se rapportant aux Soligné. Asculfe a porté : un *oiseau surmonté de l'écartelé d'argent et de gueules de Dol*, un *oiseau perché sur une sorte d'Y*, alias en 1173 *de gueules fuselé d'hermines qui est Dinan*, alias *écartelé de Dol à la bordure semée de merlettes* (sceau de 1183 à 1210) alias un *oiseau chargé au cou de l'écartelé de Dol*.

La branche aînée des Soligné s'est fondue au XIIIe siècle dans d'Argouges celle de Combour au XIVe dans Tinténiac par le mariage de Jeanne de Dol-Soligné avec Olivier de Tinténiac vers 1340, celle de Montsorel dans d'Aubigné vers 1206.

Montsorel, ramage de Soligné, a fourni Olivier au nombre des défenseurs de Dol assiégé par le Roi d'Angleterre en 1173.

Les Montsorel furent seigneurs de Landal l'un des fiefs les plus importants de la baronnie de Cambour, ils fondèrent l'abbaye de la Vieuville en Epiniac.

med, *Jelduino filio meo*, *Noga filiamed*) et ailleurs *concedente uxore mea et omnibus heredibus meis qui tunc erant* ; ailleurs encore il parle de Jodoin son fils, ajoutant *quem solum habebam*) (1).

Ce qui donnerait à penser qu'il eut peut-être plusieurs enfants d'Aliénor, mais qu'il les perdit. Deux sont seuls connus : Jodoin (qui est une forme altérée de Gedoin ou Gilduin, et Noga.

Jean servit ainsi que son fils Jodoin le roi Philippe-Auguste contre Jean-sans-Terre roi d'Angleterre meurtrier d'Arthur en 1202. Tous deux prirent part à la conquête de la Normandie et firent de nombreuses donations à l'abbaye de Montsorel.

Non moins généreux que ses prédécesseurs, Jean III fut le bienfaiteur d'un grand nombre d'abbayes, il avait en 1199 ratifié la donation de huit acres de terre concédées à l'abbaye de la Vieuville par son père Hasculfe de Soligné, avant son départ pour l'Angleterre.

Cette donation fut approuvée par Jean, évêque de Dol, son seigneur. *Hoc autem concessit Joannes Dolensis episcopus Dominus meus.*

Jean de Dol avoue donc humblement qu'il n'est pas seigneur de Dol, mais plutôt vassal de l'évêque. Cet évêque doit être Jean de la Mouche autrement dit Jean élu de Dol. *Joannes Dei gratia Dolensis electus.* Il ne paraît pas avoir été sacré, et mourut cette année-là 1199, quelques mois après le jugement, si longtemps suspendu, qui faisait de Tours la métropole de Dol et des autres évêchés bretons (2).

Jean III confirma une donation de Jean de Langan au même monastère de la Vieuville, et fut témoin avec ses héritiers et ses frères « *heredes cum assensu fratrum meorum Radulphi et Gaufridi* », de l'abandon du fief de Herlant au prieuré de Combour par Jean Herlant et de la donation à ce même prieuré des dîmes du Chatelier (3).

L'un des chevaliers du sire de Combour nommé Adam Boutier ayant fait don aux moines de Marmoutier, résidant à Combour, de tout ce qu'il percevait annuellement de blé ou d'avoine sur la grange du prieur, les moines voulant reconnaître cette libéralité, décidèrent que les fils de Boutier Hubert et Geoffroi recevraient annuellement de la main dudit prieur une somme de

(1) Dom Morice, *Pr.* 1,825-826.
(2) Dom Morice, *Pr.* I, 769.
(3) *Id.* 778-779.

cinquante sols jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus de quelque bénéfice ecclésiastique. La pension devait cesser sitôt que l'aîné aurait obtenu ledit bénéfice. S'il arrivait que l'un d'eux mourut avant l'autre, le survivant devait conserver ce bénéfice tout le temps de sa vie. Si les deux venaient à mourir, le bénéfice ou la rente retourneraient aux moines. A la demande des parties, la redevance dont il est cas relevant de son domaine et venant de ses ancêtres, Jean fit écrire cette convention et la corrobora de son sceau (1).

Dans une enquête faite en 1226 sur le nombre des chevaliers que devait fournir l'évêque de Dol à l'ost du duc et qui étaient au nombre de dix, il est dit que le sire de Combour doit un chevalier (*item Dominus de Cambour unum*) et qu'en sa qualité de signifer *Sancti Samsonis*, il doit porter l'étendard de Dol.

Dominus vero Hasculfus de Soligneio pater Domini Johanis de Dol portavit vexillum.

Et debet D. de Comburnio de ferre vexillum Episcopi ante dictos milites in exercitu prædicto (2).

Du Paz dit qu'en 1210 Jodoin, alors qu'il prenait part aux fondations faites par son père devrait être fort jeune encore, mais en 1225 on le trouve parmi les témoins qui assistèrent à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier par Pierre Mauclerc (3).

En 1229 il était chevalier car il ratifie et confirme en cette qualité (*Jodoinus de Dolo miles*) toutes les donations faites à l'abbaye du Tronchet par Alain fils de Jourdan sénéchal de Dol, fondateur de Notre-Dame du Tronchet et celles faites depuis pas ses prédécesseurs à lui Jodoin et tous autres voulant qu'elles aient perpétuel effet (4).

Les incessantes exactions de Pierre de Dreux contre la noblesse et le clergé lui attirèrent l'excommunication des évêques dont il ravageait les terres et excitèrent le ressentiment de ses barons qui formèrent une ligue contre lui.

Jean de Soligné entra en 1233 dans cette ligue des barons contre le duc.

De l'enquête faite à l'égard de ces maléfices par l'évêque de

(1) Dom Morice, *Pr.*, 1. 769.
(2) Dom Morice, *Pr.* I, 857, 858, 931.
(3) *Id.*, 854.
(4) Dom Morice, *Pr.* 864.

Dol, l'abbé de la Vieuville et Jean de Dol qui réunirent un grand nombre de témoins tant nobles que bourgeois contre Pierre Mauclerc, il résulte :

« Que Robert de Sorel, chevalier du Duc, fit de grands ravages à Combour et à la Paluelle, il pilla la ville et la brûla par deux fois en emportant à chaque fois plusieurs meubles et argent.

« Que le duc pendant une trêve dessaisit Monsieur Jehan de Dol de ses terres et revenus et en jouit jusqu'à la paix faite à Oudon.

« Que le grand sénéchal et maréchal de Bretagne, Normand de Québriac et ses gens ont fait plusieurs dommages au prieur de Combour, à Geffroi de la Chapelle, Guillaume de Champagne et Hubert Boutier lesquels sont hommes de Monsieur Jehan de Dol auquel le duc extorqua une fois par force XI livres auparavant qu'il fut au service du Roi.

« Que le duc contraignit celui-ci de payer CCCC livres au Vicomte de Rohan pour des chevaux qu'il disait avoir eus de lui.

« Que Guillaume de Montbourcher, chevalier du duc, reçut les revenus de la terre dudit M. Jehan de Dol pendant que durèrent les trêves.

« Que le duc enleva le droit de bris aux costes de la mer, que les barons avaient de tout temps accoustumé d'avoir, chacun en leurs terres, mesmes le dit M. Jehan de Dol et ses prédécesseurs jusqu'à ce que le duc d'aujourd'hui l'en a dessaisi et jamais les autres ducs de Bretagne n'en avaient joui. »

Guillaume Gicquel, chapelain de M. Jehan de Dol, est cité parmi les témoins de cette enquête (1).

Dans les bulletins de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (anno 1862). M. de la Borderie a publié un accord curieux entre Jehan de Dol et les évêques de Dol Jean de Lizannet mort en 1231 et Clément de Coetquen encore évêque en 1241. Cet acte fort intéressant est daté de 1240 et, bien qu'il soit écrit en français, ce qui était très rare à cette époque, il présente néanmoins tous les caractères et toutes les garanties d'exactitude et d'intégrité.

Toute cette pièce indique qu'un premier accord tenté ne put aboutir par suite de la mort des arbitres, de celle de Monseigneur de Lizannet et de celle de Jodoin, fils de Jean. La chose fut reprise avec Clément de Coetquen.

(1) Dom Morice, *Pr.* 1, col. 889.

Il ressort de là que le sire de Combour était le gardien et le défenseur de l'église de Dol.

En 1235, sur le point de perdre son fils (*in extremis laborans*) Jean de Dol notifie que Jodoin son fils à l'article de la mort veut fonder une chapellenie, c'est-à-dire un service de messes en l'abbaye de la Vieuville et charge son père de pourvoir à cette fondation donnant dans ce but aux moines le revenu de sa terre de Paluel.

Jean l'a fait, dit-il, avec le consentement et de la volonté d'André sire de Vitré et d'Aliénor, sa sœur, épouse du dit Jodoin (*cum assensu et voluntate Andreæ domini Vitrei et Aliénoris sororis ejus uxoris dicti Jodoini* (1).

Il est prouvé par ce testament de Jodoin de Dol qu'il avait épousé Aliénor de Vitré sœur d'André III, baron de Vitré et qu'il mourut avant son père en 1235.

Il avait désigné pour ses exécuteurs testamentaires, outre son père, Robert Chesnel seigneur de la Ballue en Bazouges la Pérouse et Guillaume Goscelin, chevaliers et frère Herbert du monastère de la Vieuville (2).

Nous croyons que Jodoin de Dol laissa de sa femme Aliénor de Vitré deux fils, Hasculfe ou Harcouet de Dol et Jean qui tous deux furent seigneurs de Combour.

Cela résulte d'un acte de 1273 cité par dom Morice (*Pr.* 1, p. 1029) c'est une sentence du sénéchal, c'est-à-dire de l'évêque de Dol contre Hasculfe de Dol et Jean son frère « *contra Hasculfum de Dolis et Johannem fratrem ejus* ».

Ceux-ci étaient neveux ou du moins parents de Geoffroi de Soligné alors chanoine de Dol ; ils avaient commis des usurpations au détriment du chapitre.

Quoi qu'il en soit Geoouin étant mort avant son père en 1235 c'est Harcouet ou Hasculfe qui le remplace et succède directement à Jean III.

(1) Dom Morice, *Pr.*, 884-885.
(2) *Id.*, col. 884.

HASCULFE OU HARCOUET DE DOL

8e SEIGNEUR DE COMBOUR

1240 A 1275 ENVIRON.

A la mort de Jean III de Dol, Hasculfe ou Harcouet de Dol, fils de Jodoin et d'Aliénor de Vitré succédant à son aïeul, devint le huitième seigneur de Combour. En 1247 une enquête fut faite au sujet du nombre de chevaliers dus par l'évêque de Dol, à l'ost du duc. R. P. en Dieu Monseigneur Etienne, évêque de Dol, appelé par le duc Jean Ier Le Roux, à lui fournir le compte des chevaliers qu'il devait à son ost, fit citer devant lui ceux qui devaient lui fournir les chevaliers que lui-même devait au duc. Le jour de l'Assomption, Raoul d'Aubigné seigneur de Landal présenta deux chevaliers à l'évêque, Alain sire de Beaufort en présenta un, comme le sire de Rochefort, le sire de Combour Hasculphe qui devait porter la bannière de l'évêque : un, Hervé de Cherruyers se présenta pour les Cherrurens, la dame de Trémehen en présenta un, Guillaume le Bouteiller : un, le fief de Roland fils d'Hugon : un ; de même le fief du fils de Geoffroi, fils d'Eudon, dont Bertrand du Guesclin était seigneur (1).

Pierre Le Gouz, alors sénéchal de Dol, notifie à tous que le vénérable chapitre a cité en justice devant lui Hasculfe de Dol et Jean son frère. Voici à quelle occasion : Le chapitre était en possession ou en quasi possession de certain manoir ayant appartenu à défunt Geoffroi de Soligné, jadis chanoine de Dol, avec maisons, jardins et autres dépendances, et d'un emplacement devant la dicte maison.

Le chapitre s'en croyait propriétaire par suite des donations à lui faites tant par la défunte mère du dit Geoffroi que par Geoffroi lui-même auquel ces biens appartenaient, quant au terrain situé devant la maison, il provenait d'une donation du chevalier Jean Chantepie.

Hasculfe et son frère s'opposaient à la jouissance du chapitre, méprisant les sentences d'excommunication portées contre eux par l'autorité apostolique.

(1) Dom Morice, *Pr.*, 1 co. 931.

SEIGNEURS DE COMBOUR

3me Maison : de Combour — Chateaugiron — Raguenel — du Chastel, environ de 1350 à 1490 environ.

XI
Jean V de Chateaugiron, sgr de Malestroit † en 1374.
Il avait épousé :

1° N. de Kaer (du Paz, p. 820) d'où :

- **Jean dit de Malestroit, sgr de Malestroit † en 1394 (du Paz, p. 183 à 187). Il épousa Marguerite de Lohéac.**
- **Alain de Malestroit, sgr d'Andon.**
- **Thébaud de Malestroit, évêque de Cornouaille**

2° Jeanne de Dol, dame de Combour d'où :

XII
Jean VI de Chateaugiron, sgr Combour (du Paz, p 183), épousa Marguerite de Quintin et mourut en 1397 (du Paz, p. 528 et 529).

- **Autre Jean dit de Malestroit, évêque de St-Brieuc (p. 187 et 527).**
- **Hervé dit de Malestroit, sgr d'Uzel (p. 187 et 527).**

XIII
Jean VII de Chateaugiron, sgr de Combour (1397 à 1415), mort sans enfants.

XIV
Geoffroi de Chateaugiron, sgr de Combour, de 1415 à 1463 épousa Valence de Chateaugiron (du Paz, p. 532, 533).

XV
Jean VIII de Malestroit, sgr de Combour de 1463 à 1482 (du Paz, p. 583 et 171 à 173), épousa Hélène de Laval.

XVI
Gilette dite de Malestroit ou de Chateaugiron ou de Derval, dame de Combour de 1482 à.... épousa Jean Raguenel Ier, baron de Malestroit 1451 † en 1477 (du Paz, p. 533, 173, 174 et 189).

Françoise, mariée au maréchal de Rieux.

XVII
Jeanne Raguenel, dite de Malestroit (p. 533), dame de Combour, mariée à Tanguy du Chastel 1462 (du Paz, p. 150).

XVIII
Jeanne du Chastel, dame de Combour mariée à Louis de Montejan en 1506 (p. 151).

Planche II

LES SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

3e Maison de Combour - Chateaugiron - Raguenel - du Chastel

10

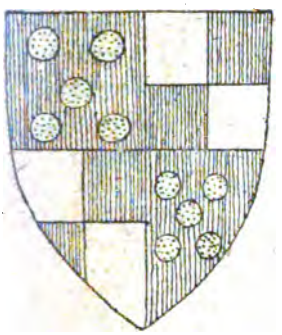

Chateaugiron Malestroit.

11

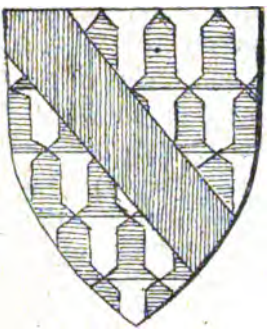

Sceau 1261

12

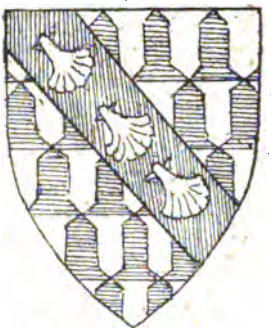

Sceau 1306

13

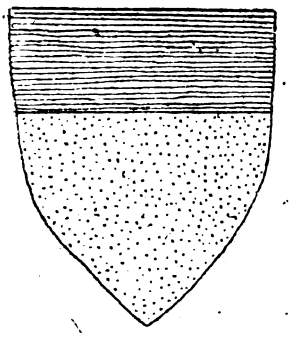

Chateaugiron, alias

14

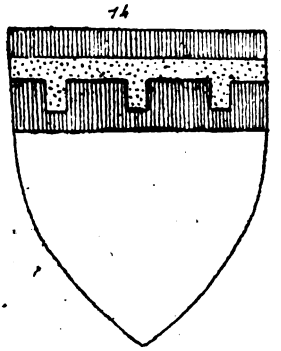

Quintin

15

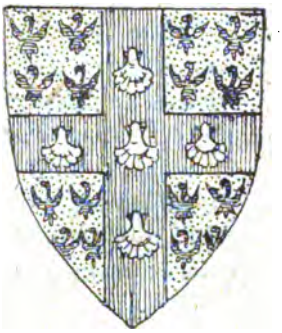

Laval

16

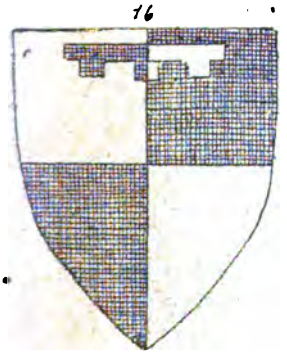

Raguenel

17

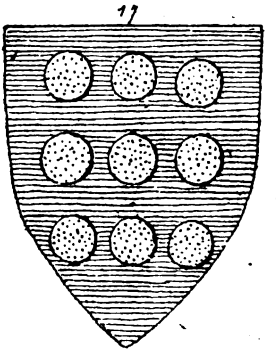

Rieux

18

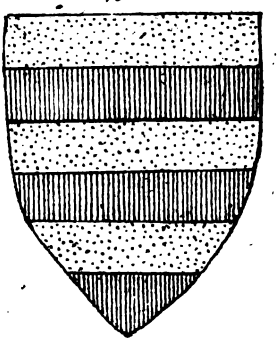

du Chastel.

Les chanoines demandaient que les deux frères fussent condamnés et obligés à abandonner les biens en litige.

Mais les dits frères avouèrent devant nous, dit le sénéchal, que tout appartenait bien au chapitre, que la chose avait été ainsi jugée par l'autorité ecclésiastique et les délégués du Saint Siège, qu'en conséquence, ils promettaient de ne plus causer à ce sujet aucun ennui au chapitre de Dol. Et, ajoute le sénéchal, nous les avons condamnés du jugement et autorité de notre dite cour à observer fidèlement leurs promesses et leurs serments. En témoignage de quoi nous avons revêtu les présentes de notre sceau et de celui des dits chevaliers. Donné le jour du dimanche après la fête du Bienheureux Mathieu, apôtre, l'an du Seigneur 1283. (Reg. Alanus, archives de l'église de Dol.)

JEAN IV DE DOL, 9e SEIGNEUR DE COMBOUR

Jean IV de Dol seigneur de Combour, d'après du Paz, vivait en 1278 et devint le neuvième seigneur de Combour. D'après les actes cités plus haut, il était fils de Jodoin et d'Aliénor de Vitré et frère du précédent Hasculfe (1).

Il laissa un fils qui lui succéda en la seigneurie de Combour sous le nom de Jean V de Combour (10e seigneur). D'après du Paz, il vivait en 1230, et « de cestui-cy issit une fille son héritière : Jeanne de Dol dame de Combour ».

JEANNE DE DOL

Fille de Jean V de Dol, Jeanne épousa en premières noces Jehan de Tinténiac, chevalier de valeur et de réputation, seigneur de Tinténiac et d'Eustache de Chateaubriand.

Jean de Tinténiac tenait le parti de Charles de Blois, il fut l'un des héros du combat des Trente (26 mars 1351) duquel il remporta l'honneur d'avoir mieux fait que ses compagnons en donnant à Bembro chef des Anglais un tel coup de maillet qu'il écrasa, comme un limas, son casque et sa tête à la fois (2).

(1) Dom Morice, *Pr.* 1, col. 1029.
(2) De la Borderie, *Cours d'histoire de Bretagne*, p. 198

Tinténiac mourut l'année suivante à la bataille de Mauron, le 14 août 1352, laissant, de Jeanne de Dol, dame de Combour, une fille unique Isabeau de Tinténiac qui ne posséda rien de la seigneurie de Combour.

Elle épousa Jean de Laval, seigneur de Chastillon et lui apporta, en mariage, les seigneuries de Bécherel et de Romillé. Jean de Tinténiac, premier mari de Jeanne de Dol, ne posséda Combour que du chef de sa femme et ne transmit cette seigneurie à aucun descendant, il ne fut donc pas personnellement seigneur de Combour, et la famille de Tinténiac ne peut être comptée parmi celles qui ont possédé Combour, au contraire le second mari de Jeanne, Jean V de Chateaugiron Malestroit, mort en 1374, s'il n'a pas été non plus personnellement seigneur de Combour, fut l'auteur de la maison de Combour Chateaugiron qui a donné à Combour cinq seigneurs, de Jean VI à Gilette 1374 à 1500 environ.

La bataille de Mauron où le sire de Montmuran, Jean de Tinteniac perdit la vie, fut suivie d'une trêve, mais cette trêve était à peine expirée que les hostilités recommencèrent.

Le 10 avril 1354, la châtelaine de Montmuran Jeanne de Dol y donnait une fête aux dames de son voisinage. Elle y avait invité Bertrand du Guesclin et le sire d'Andrehan, depuis maréchal de France.

Les Anglais battaient la campagne et la ravageaient sans relâche ; le jeudi saint (10 avril 1354) ils s'approchèrent du château de Montmuran ; du Guesclin et d'Andrehan l'ayant appris, leur dressèrent une embuscade, les assaillirent et firent prisonnier Hugues de Calverly, gouverneur de Bécherel.

C'est ce même jour que du Guesclin fut armé chevalier par Elâtre des Marèst, chevalier Normand, châtelain de Caen, émerveillé de sa bravoure, qui lui ceignit l'épée sur le champ de bataille, dit d'Argentré, dans la chapelle de Montmuran, disent quelques autres.

Et tous ont raison parce que, dit M. de la Borderie, la cérémonie accomplie sur le champ de bataille, fut renouvelée peu de temps après, avec les rites d'usage, dans la chapelle du château.

C'est dans cette même chapelle que du Guesclin, veuf en 1372 de Tiphaine Raguenel, épousa dans la suite en 1374 Jeanne de Laval, petite-fille de la dame de Combour et de Montmuran dont il avait si bravement défendu le château contre les Anglais.

Dans une escarmouche sur les landes de Meillac, près de Combour, du Guesclin avait fait prisonniers trois capitaines Anglais en 1360 (1).

(*A suivre*). PAUL DE LA BIGNE.

(1) Aliénor de Vitré épouse de Jodouin de Dol (ramage des Comtes de Rennes) : *De gueules au lion contourné et couronné d'argent*. Pl. V, fig. 7. Jehan de Tinténiac, sire de Tinténiac, de Montmuran par des fils, de Bécherel et de Romillé portait : *D'or à deux jumelles d'azur, au bâton de gueules brochant en bande sur le tout*. Depuis 1520 par alliance avec les Quimerc'h, les Tinteniac ont porté : *D'hermines au croissant de gueules, qui est Quimrec'h*. Pl. I, fig. 9.

Pour mettre les biens de sa nièce et pupille hors d'insulte Raoul de Fougères fit fortifier Dol et Combour, ce qu'il n'eut pas eu le droit de faire pour Dol si les frères de Junkeneus, en consentant qu'il réunît son partage au domaine épiscopal n'avaient en même temps retenu le titre de seigneurs de Dol, conservant une espèce de suzeraineté sur la ville et les biens qui lui étaient réunis. C'est pour la même raison qu'ils prétendaient au droit de bail sur le temporel de l'évêché, *sede vacante*, réclamé par Harsculphe de Soligné époux d'Izeldis qui en 1183 entre autres prend le titre de seigneur de Dol. (D. Mor., *Pr.* t. I, col. 693).

En 1240, Jean de Dol, seigneur de Combour, fils d'Izeldis et d'Hasculphe de Soligné continue de prendre le surnom de Dol même après qu'il fut éteint en la personne de sa mère, dans une transaction entre Clément de Coetquen successeur de Jean de Lyseneck ou Lezannet évêque de Dol « et egardèrent que nous ayons le deport de l'evêque quand l'évêque est mort, tant, tant que l'en ait l'autre élu ».

Les seigneurs de Combour, ce qui marque bien une certaine suzeraineté sur la ville et les fiefs de Dol réunis à l'évêché sont inféodés du droit d'exiger annuellement des bouchers et pelletiers de Dol, une pelisse blanche de telle grandeur qu'elle puisse couvrir et entourer un fut de pipe et qu'un homme armé puisse passer facilement par les manches ; ils ont droit de nommer un sergent ameneur au présidial de Rennes pour les bailliages de Dol et de Combour et aux plaids généraux de Rennes. Les sujets de Dol sont évoqués sous la menée du seigneur de Combour (Arch. d'Ille-et-Vil., C, 4931).

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

LES CHATEAUGIRON MALESTROIT SEIGNEURS DE COMBOUR.

JEAN V DE CHATEAUGIRON,

11e Seigneur de Combour

1352-1374.

Veuve, en 1352 de Jean de Tinténiac, Jeanne de Dol dame de Combour se remaria en secondes noces à Jean V de Chateaugiron, fils de Hervé de Chateaugiron et de la fille de Péan III de Malétroit. Celui-ci devint ainsi le XIe seigneur de Combour.

Jean V était lui-même veuf en premières noces de N. de Kaer (2) de laquelle il avait eu trois fils :

Jean dit de Malestroit, qui lui succéda en la seigneurie de Malestroit, époux de Marguerite de Lohéac et qui mourut en 1394.

Alain de Malestroit seigneur d'Oudon.

Et Thébaud de Malestroit qui fut évêque de Cornouailles (3).

Jean était du parti de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre ayant résolu d'envoyer une ambassade en Angleterre pour traiter de la délivrance de son époux.

Jean, sire de Combour est parmi les seigneurs qui apposent leur sceau aux lettres donnant pouvoir aux ambassadeurs de traiter avec le roi d'Angleterre, 29 novembre 1352.

Les partisans de Charles s'emparèrent de Landal au commencement du printemps de 1354, mais ils furent battus à Combour.

Après la paix d'Evran 12 juillet 1363, Jean de Chateaugiron fut envoyé comme otage au comte de Montfort. Il se sauva après la

(1) Voir la *Revue* de mai 1906.
(2) Du Paz, p. 820.
(3) *Id.*, p. 183.

bataille d'Auray qui anéantissait l'espoir de son parti et se rendit à Vannes dont il était capitaine. Montfort s'étant, avec son armée victorieuse, présenté devant Vannes. Jean lui rendit la ville et le reconnut pour son souverain, 1364.

Le 12 avril 1365, il assistait au traité de Guérande entre le duc de Bretagne et Jeanne de Penthièvre.

Les Anglais assiégeaient Moncontour en 1371. Le 26 août, le roi ordonna à Clisson de lever le plus d'hommes et d'archers qu'il pourrait, Clisson fit tant de diligence que, le 5 septembre, il était prêt et qu'il rejoignit bientôt le connétable Bertrand du Guesclin. Clisson avait entre autres à sa suite le sire de Combour ayant en sa compagnie neuf autres chevaliers et cinquante et un écuyers « venus au mandement du lieutenant général du roi au pays de Tours d'Anjou et du Maine pour le fait de Moncontour ».

A cette occasion Jean de Malestroit donne quittance à Jean Le Mercier, trésorier des guerres, de CXXV francs d'or pour causes de ses gages et de ceux de ses compagnons, à Angers le 15 septembre 1371 (1).

Jean V de Châteaugiron mourut à Rennes en 1374 et fut enterré au couvent de Saint-François de cette ville.

Il laissait de Jeanne de Dol trois enfants :

Jean VI de Chateaugiron qui fut seigneur de Combour, Guillaume, évêque de Saint-Brieuc et de Nantes, puis cardinal, inhumé à Saint-Pierre de Nantes 1443.

Hervé de Malestroit, seigneur d'Uzel.

Le duc Artur III avait une grande affection, quoiqu'elle fut bien peu justifiée, pour Guillaume de Malestroit-Chateaugiron. Ce fut à son instigation que Jean de Malestroit, ancien chancelier de Jean V, consentit à résigner l'évêché de Nantes en faveur de son neveu Guillaume, non toutefois sans avoir prévenu Artur de ce qui l'attendait, car, il lui avait dit : « Je ferais plus pour vous que pour homme qui vive ; mais, par le corps de Notre Dame, vous vous en repentirez ; car c'est le plus mauvais ribaud traistre que vous veistes oncques, et si vous le connoigsiez comme moi, vous n'en parleriez jamais. » En effet Guillaume se rendit coupable vis-à-vis du duc d'une ingratitude qui le blessa profondément et abrégea ses jours. L'évêque refusa au

(1) Dom Morice, *Pr.* I, p. 1663.

duc l'hommage de son temporel sous prétexte de le porter au Pape qui n'en voulait pas (1).

JEAN VI DE CHATEAUGIRON,

12e Seigneur de Combour

Jean VI de Chateaugiron-Malestroit, fils de Jean V de Chateaugiron et de Jeanne de Dol, devint douzième seigneur de Combour du chef de sa mère en 1374.

Il fit partie de la coalition des seigneurs bretons, contre l'Angleterre, qui obligea le duc Jean IV à fuir chez ses alliés les Anglais le 28 avril 1373, honteusement chassé par les Bretons « à cause de la séquelle d'Anglais-Saxons qu'il traînait après lui (2) ».

En 1378, il défendit Saint-Malo assiégé par le duc de Lancastre « qui fut forcé de s'en retourner en Angleterre à sa courte honte », dit du Paz.

L'année suivante Jean de Chateaugiron s'avança jusque dans les flots pour recevoir ce même duc Jean IV que le patriotisme breton, jaloux de maintenir sa nationalité, rappelait, après l'avoir contraint à s'exiler.

En 1376, une compagnie de Bretons, conduite par Sylvestre de Budes, Jean de Malestroit et Trémigon seigneur voisin de Combour, s'engagea au service du pape Grégoire XI contre la ligue Lombardo-Etrusque. En 1377 ils étaient à Rome où le pape les hébergea deux mois. Un Allemand s'étant avisé de dire que la dite ligue valait mieux que l'Eglise, Trémigon lui répliqua « qu'il en avait menti et qu'il le lui prouverait par son corps ». Ce différend devint bientôt public et émut tous les Bretons et Allemands. Pour éviter une grande effusion de sang, on convint

(1) La branche aînée de Malestroit s'est fondue vers 1352 dans Chateaugiron qui prit le nom de Malestroit, d'où cette baronnie a passé aux Raguenel.

Chateaugiron-Malestroit, seigneur de Chateaugiron de Combour, de Rougé, de Derval, de l'Argouet en Elven, du Chastel, d'Uzel, etc., porte :

Ecartelé au 1 et 4 de gueules à cinq besans d'or au 2 et 3 d'argent, écartelé de Dol qui est Combour, aliàs *: de vair à une bande de gueules* (sceau 1261), aliàs *: la bande chargée de trois coquilles d'argent* (sceau 1306) aliàs *: d'or au chef d'azur*. Devise : Pensez y ce que vous voudrez. Pl. II, fig. 10, 11, 12, 13.

(2) De la Borderie, *Cours d'histoire de Bretagne*, 1893, p. 15.

que dix Bretons se battraient contre dix Allemands. A la tête des premiers était le chevalier de Trémigon « qui vite estoit comme un lévrier ». Il eut bientôt déconfist son Allemand, la victoire resta aux Bretons. (*Actes de Bretagne,* IIe vol. p. 133.)

En 1380 Jean défendit le château de Sussinio contre les Espagnols.

Envoyé par le duc au secours de son cousin germain Louis, comte de Flandre, que ses sujets rebelles avaient chassé de ses états, il prit part à la guerre de Flandre en 1382.

Jeanne de Dol vivait encore en 1386 car les registres des causes du Parlement de Bretagne font mention, à la date du 14 mai 1386 et jours suivants, d'un procès qu'elle eut à soutenir avec son fils Jehan de Malestroit en cause d'appeaux (appels) et ajournements contre le sire et la dame de Malestroit (1).

De son épouse Marguerite de Quintin (2), Jean VI de Malestroit Chateaugiron avait eu six enfants trois fils et trois filles : Jean de Chateaugiron qui fut seigneur de Combour, Geffroi de Chateaugiron, aussi seigneur de Combour, Guillaume qui prenait le nom de Malestroit, évêque de Nantes (3). En 1443, après la mort de son oncle Jean de Chateaugiron, chancelier de Bretagne, Guillaume se démit en faveur de son neveu Amaury d'Acigné et devint archevêque de Thessalonie en 1462.

Catherine de Malestroit, femme de Jean IV d'Acigné, mère de Jean V d'Acigné et d'Amaury évêque de Nantes, dont nous venons de parler.

(1) Dom Morice. *Pr.* II, p. 512, 513, 514, 519.

(2) Marguerite de Quintin (ramage de Penthièvre) avait pour armes : *d'argent au chef de gueules, qui est Avaugour, brisé d'un lambel à trois pendants d'or* (Sceau 1378).

De cette maison, Geoffroi, dit Botherel, sire de Quintin, croisé en 1248 rapport, de Terre-Sainte, suivant la tradition, un morceau de la ceinture de la Vierge précieusement conservé à l'église de Notre-Dame de Quintin et prit l'habit de cordelier au couvent de Dinan. *Pl. II, fig. 14.*

(3) A la fin de l'année 1461, Guillaume de Malestroit, après l'épiscopat le plus orageux, se démit de son évêché en faveur d'Amauri d'Acigné son neveu. A peine installé, Amauri refusa de prêter hommage au duc pour son fief temporel.

François II saisit ce temporel et expulsa l'évêque ; qui se retira à Angers et fit appel au roi Louis XI.

D'après M. de la Borderie, c'est Isabeau de Montauban, fille de Guillaume de Montauban, seigneur de Montauban et de *Landal*, et de Bonne de Viscomté, épouse de Tristan du Perier, comte de Quintin, vers 1450 ou 1451, qui donna à la collégiale de Quintin un morceau de la ceinture de la Vierge provenant de la ceinture conservée au Puy-Notre-Dame en Anjou.

La ceinture de la Vierge conservée à Quintin, par A. de la Borderie (1890).

Jacquette de Malestroit, qui épousa Guy de Saint-Amadour, seigneur de Tizé, écuyer de l'hôtel du comte de Richemont en 1424, Jeanne épouse du seigneur de Sévigné.

JEAN VII DE CHATEAUGIRON

13e Seigneur de Combour

1397 a 1415.

Messire Jean de Chateaugiron, fils aîné de Jean VI et de Marguerite de Quintin, devint seigneur de Combour à la mort de son père, en 1397, sous la tutelle et garde de sa mère, en date du 4 mai de la même année.

Le duc Jean IV donne, en cette lettre, main-levée pour la terre de Combour sur laquelle il pensait avoir rachat, parce qu'en 1237, Jean 1er, Le Roux, duc de Bretagne avait confirmé l'accord fait entre son père le duc Pierre Ier et André de Vitré, d'après lequel les terres du seigneur de Vitré et des seigneurs de Combour et d'Acigné seraient exemptes de bail et de rachat.

Jean VII de Chateaugiron, aliàs de Malestroit, suivit le connétable de Richemont en France et combattit sous ses ordres ; il s'empara de Saint-Cloud sur les Bourguignons et cette ville fut confiée à sa garde par le comte d'Armagnac.

Maître de Paris, le duc de Bourgogne assiégea Saint-Cloud et le sire de Combour fut fait prisonnier avec tous ses Bretons.

A l'appel du roi de France, le duc de Bretagne réunit sur les marches de Fougères et de Dol, douze à quinze cents hommes pour les opposer à Henri V, roi d'Angleterre, qui venait de mettre le siège devant Harfleur.

Jean de Combour, à la tête d'une compagnie de quatre cents hommes, périt à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), ayant devancé le gros de l'armée bretonne avec le comte de Richemont, qui fut fait prisonnier.

Jean de Chateaugiron-Malestroit n'avait eu qu'un fils mort au berceau.

GEOFFROI DE CHATEAUGIRON,

14e Seigneur de Combour

1415 a 1463

Echappé au désastre d'Azincourt, Geoffroi de Chateaugiron aliàs de Malestroit succéda à son frère de 1415 à 1463.

Il suivit très jeune la carrière des armes et assista au siège de Saint-Malo par Lancastre en 1376 avec Hervé de Malestroit, sire d'Uzel et Jean Raguenel, vicomte de la Bellière. Il fit la campagne de Flandre en 1382 et prit part aux victoires de Commines et de Rosbecque.

Il se rendit aux Etats qui eurent lieu à Rennes en 1386 et assista à ceux du 9 septembre 1398, dans lesquels l'évêque de Rennes eut la première place à la droite du duc jusqu'à l'arrivée de l'évêque de Dol à qui le duc la donna. Le premier entre les barons fut le sire de Chateaubriant qui fut placé à la gauche du duc, mais on sait que ce rang ne préjudiciait en rien aux droits de chacun (1).

Le sire de Combour était présent quand le duc Jean V, alors âgé de seize ans, déclara, le 14 janvier 1404, en présence des évêques de Bretagne, de ses barons et de son conseil, qu'il déchargeait le sire de Laval de sa curatelle (2).

Capitaine de Rennes en 1420, Geoffroy de Chateaugiron prête serment entre les nobles pour la délivrance du duc et assiège les Penthièvre dans Chasteauceaux où Bertrand de Chateaubriant, maréchal de Bretagne, partageait la captivité de Jean V, traîtreusement arrêté par les Penthièvre.

En 1422, il fit partie de l'expédition des Malouins contre les Anglais qui assiégeaient le Mont-Saint-Michel et dans laquelle la flotte malouine infligea à ceux-ci un sanglant échec.

Deux ans après, prisonnier à la bataille de Verneuil perdue contre les Anglais par Charles VII, il fut témoin du honteux traité qui livrait la Bretagne aux Anglais.

En 1434 les Anglais s'étaient cantonnés dans l'abbaye de Sa-

(1) D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, p. 454-496.
(2) *Id.*, p. 507.

vigné d'où ils ne sortaient que pour ravager les environs. L'évêque de Saint-Brieuc, désireux de réprimer leurs incursions en Bretagne, avertit les capitaines de la Roche-Montbourcher en Cuguen, ceux de Combour et de Landal afin qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes. Mais les Anglais ne déguerpirent qu'en considération des présents que leur fit le Duc.

Le sire de Combour était parmi les seigneurs qui formaient la Cour de François Ier à Ploermel au moment de son couronnement, aussi assista-t-il le 8 décembre 1442 à la cérémonie de ce couronnement, à Rennes, où ce prince fut armé chevalier par le connétable de Richemont en même temps que ses deux frères Pierre et Gilles.

Aux Etats qui furent tenus à Redon en 1446, peu après l'arrestation de Gilles de Bretagne, quelques seigneurs, le sire de Combour en tête, se joignirent au connétable de Richemont, mais inutilement, pour défendre Gilles de Bretagne, protestant que le duc ne pouvait condamner son frère sans l'entendre, quelques fussent les crimes qu'on lui reprochait (1).

Au mois d'octobre 1449 Geoffroi était au siège de Fougères dont la prise par les Anglais avait peut-être causé la mort du pauvre Gilles de Bretagne (25 avril 1449).

La prise de Fougères par l'armée bretonne délivra au moins la Normandie des Anglais (2).

Nous avons vu plus haut que Combour fut pillé et deux fois brûlé au XIIIe siècle ; aussi le château, qui dans son ensemble, annonce une reconstruction ou tout au moins une restauration du XVe, (les créneaux rajoutés à la tour du Maure, sont bien de cette époque), paraît avoir été relevé ou du moins restauré dans quelques-unes de ses parties par Geoffroi de Chateaugiron.

Il avait épousé Valence de Chateaugiron, fille d'Armel de Châteaugiron et de Jeanne de Rougé, dame de Derval, qui avait succédé à son frère Patri dans toutes ses seigneuries.

Valence mourut en 1435 et fut inhumée dans l'église du prieuré de Sainte-Croix de Chateaugiron. On y lisait son épitaphe ainsi conçue :

« Cy gist haulte et puissante dame Mme Valence de Chasteaugiron, dame de Derval, de Combour, de Chasteaugiron, de Rougé,

(1) D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, I, p. 628.

(2) De la Borderie, *Cours d'hist. de Bret.*, p. 166.

de Saint-Mars de la Pile et vicomtesse de la Guerche en Touraine, qui trespassa le VIIIe jour de septembre l'an MCCCCXXXV. »

Geoffroi de Chateaugiron, sire de Combour, mourut le 15 novembre 1463 et fut inhumé en l'église de Derval.

Voici l'inscription de sa sépulture :

« Cy gist hault et puissant messire Geoffroy, sire de Combour, de Chasteaugiron et d'Amanlis, qui décéda le XVe jour de novembre l'an de grâce MCCCCLXIII. Priez Dieu pour luy. »

Il laissait un fils et deux filles : Jean, Gilette et Marguerite. Les deux premiers devinrent seigneur et dame de Combour, Gilette ayant succédé à son frère mort sans enfants dans la seigneurie de Combour. Quant à Marguerite de Malestroit leur sœur, dame de Pestivien et de la Muce qui vivait encore en 1474, elle fut mariée en premières noces avec noble et puissant messire Jean de Penhoet, chevalier, seigneur de Penhoet, de la Marche et de la Boissière comme il est prouvé par un partage, du 6 juillet 1444 entre elle et ses frère et sœur Jean et Gilette dits de Derval, de la succession de leur défunte, mère Valence de Chateaugiron, décédée en 1435, du vivant de leur père. En secondes noces, Marguerite épousa Jean Blocet, seigneur de Saint-Pierre de Carrouge (1).

Geffroi de Malestroit-Chateaugiron avait fini par prendre en aversion ses deux filles Gilette et Marguerite et dans le but unique de les frustrer de son héritage, au cas où son fils mourrait sans enfants, il s'était remarié avec une servante Olive Guerrier dont il eut trois garçons Jean, Georges et Jacques, qui eurent seulement trois cents livres de rentes en terre pour tout droit d'héritage.

JEAN VIII DE MALESTROIT CHATEAUGIRON

15e Seigneur de Combour

1463-1482.

Jean VIII de Malestroit Chateaugiron dit de Derval, parce qu'il prit ce nom de sa mère, fut le quinzième seigneur de Combour, à la mort de son père en 1463.

Sur le point d'ouvrir les Etats à Vannes le 19 mai 1451, le duc

(1) Du Paz, p. 320.

Pierre II trouvant que le nombre des anciennes baronnies avait diminué, soit par suite de la réunion de quelques-unes d'entre elles au domaine, soit parce que certains seigneurs en tenaient plusieurs à la fois, résolut d'en créer trois nouvelles.

La seigneurie de Derval, ancienne bannière, fut érigée en baronnie en faveur de Jean, sire de Derval et de Chateaugiron, grand chambellan de Bretagne, fils du sire de Combour, (son père vivait encore à cette époque).

Malestroit devint baronnie en faveur de Jean Raguenel, sire de Malestroit et de l'Argouet, et Quintin en faveur de Tristan seigneur de Quintin.

Digne héritier de la valeur de ses pères, Jean de Chateaugiron accompagna le roi Charles VII et le duc François Ier dans la conquête de la Normandie sur les Anglais en 1448, l'année suivante il était au siège de Fougères.

Il épousa Hélène fille du comte de Laval et de la princesse Isabeau, fille aînée du duc Jean V et de Jeanne de France, fille du roi Charles IV. Ils étaient parents par Jeanne de Dol dame de Combour, celle-ci ayant épousé en premières noces Jean de Tinténiac d'où descendaient les Laval et en secondes noces Jean V de Chateaugiron d'où descendait Jean de Malestroit Chateaugiron dit de Derval.

Le 15 janvier 1450, dit Ogée, fut passé le contrat de mariage entre Jean sire de Derval et de Chateaugiron, grand chambellan de Bretagne et Hélène fille du comte de Laval et de la princesse Isabeau, fille aînée du duc de Bretagne Jean V.

« Cette dame fit son entrée à Chateaugiron le 28 mai 1467 entourée et suivie de nombreuses dames et seigneurs en un solennel et pompeux appareil.

« Elle était accompagnée du seigneur du Plessis-Balisson et de cent dix-neuf chevaliers ou écuyers.

« Tous les habitants du lieu et des paroisses voisines dépendantes de la même seigneurie, allèrent processionnellement avec leur clergé la recevoir jusqu'à Saint-Thomas.

« Elle était vêtue d'une robe de velours cramoisi fourrée d'hermines et montée sur une haquenée blanche enharnachée des même couleurs, un gentilhomme à pied portait la queue de sa robe ; elle était suivie de Marguerite de Derval sa belle sœur et de cinq autres damoiselles montées sur des chevaux blancs, dont trois avaient un harnois de velours cramoisi et les autres

d'écarlate. Venaient ensuite neuf autres damoiselles dans un charriot travaillé avec beaucoup d'art, traîné par six chevaux, décoré des armes de Chateaugiron et de Laval et couvert d'un velours cramoisi.

« Quand cette belle compagnie fut arrivée à Saint-Thomas, le seigneur de la Chateignerais et de Benazé prit la bride du cheval de la dame de Chateaugiron, qu'il conduisit la tête nue, sans bottes ni éperons, par la grande rue, depuis Saint-Thomas jusqu'à l'église paroissiale de Sainte-Croix où elle entra pour faire sa prière. On la conduisit ensuite au prieuré de l'église où elle dîna.

« A l'instant où elle allait se mettre à table, les bourgeois de la ville lui présentèrent deux bassins d'argent avec leurs couvercles et une coupe d'argent doré du poids de quatre marcs.

« Guillaume de Sévigné servit de maître d'hôtel et Barnabé Giffard d'échanson ; les rues par où elle passa se trouvèrent tendues de très belles tapisseries que les habitants avaient fait venir de Rennes et d'ailleurs.

« Cette dame passa huit jours à Chateaugiron où l'on mit tout en usage pour lui procurer toutes sortes de divertissements. »

Le sire de Combour et sa femme n'eurent point d'enfants, et cette seigneurie passa alors aux Raguenel par le mariage de Gilette de Malestroit-Chateaugiron, sœur de Jean VIII avec Jean Raguenel.

Jean de Chateaugiron mourut à son château de Chateaugiron le 31 mai 1482 et sa femme en 1500.

Elle fut alors réunie à son mari qui avait été enterré à l'abbaye de la Vieuville, comblée de tous les dons des seigneurs de Combour.

On lisait sur leur tombeau : « Cy gisent Mgr Jehan, sire de Derval, de Combour, de Chateaugiron de Rougé et de Fougeray, qui trespassa le dernier jour du mois de may l'an de grâce MCCCCLXXXII et Madame Hélène sa compagne, fille du comte de Laval et de Montfort et de haulte et puissante princesse Isabeau, aisnée et seule fille de Jean par la grâce de Dieu duc de Bretagne et de Jeanne, fille de Charles par la grâce de Dieu Roy de France VIe de ce nom, laquelle trespassa le tiers du mois de Décembre, l'an de grâce MCCCCC.

C'est à Jean VIII de Chateaugiron que Pierre Le Baud, chanoine de la Madeleine de Vitré, présenta sa première histoire de

Bretagne en 1480. Les Bénédictins ont donné dans leur histoire une fort belle gravure représentant ce fait et dans laquelle on voit Jean VIII de Chateaugiron, Hélène de Laval son épouse, Gilette et Marguerite de Chateaugiron ses sœurs (1).

GILETTE DE MALESTROIT-CHATEAUGIRON, DITE DE DERVAL,

16e Seigneur

1482

A la mort de Jean de Chateaugiron, sire de Derval, sa sœur Gilette lui succéda et devint dame de Combour en 1482.

Elle était veuve de Messire Jean Raguenel, dit de Malestroit (en faveur duquel cette bannière fut érigée en baronnie en 1451), qui devint vicomte de la Bellière et fut maréchal de Bretagne.

Lui-même en 1436 avait succédé à son frère aîné Jean, mort sans enfants, qui portait le même prénom que lui et duquel il recueillit la vicomté de la Bellière et les seigneuries du Chastel Oger, de Beaumont, de Cramon, etc.

Jean Raguenel, quatrième du nom, était fils de Jean Raguenel, vicomte de la Bellière et de Jeanne de Malestroit. C'est d'elle que lui venait la seigneurie de Malestroit dont il fut premier baron en 1451, c'est d'elle aussi qu'il recueillit la seigneurie de l'Argouet en 1470.

D'autre part, Jean Raguenel ne fut point seigneur de Combour sa femme n'étant devenue dame de Combour qu'après la mort de celui-ci en 1482, et lors même qu'elle en aurait joui avant la mort de son mari, celui-ci n'étant pas personnellement seigneur de Combour ne doit pas être compté dans la série seigneuriale,

Il prenait le titre de sire de Malestroit, du vivant de sa mère et fut mêlé à tous les événements importants de son temps ; il assista au couronnement de plusieurs de nos ducs.

En 1425, il accompagna à Chinon où se trouvait alors Charles VII, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, qui fut créé conné-

(1) Laval : d'où Hélène épouse de Jean de Chateaugiron, sire de Derval en 1450 porte : *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur qui est Montmorency, la croix chargée de cinq coquilles d'argent*, Pl. II, fig. 15.

table de France. Au mois de septembre 1426 il suivit à Saumur le duc Jean V qui s'alliait au roi contre les Anglais ; l'année suivante il prenait part au traité signé avec le duc de Bethfort en Normandie.

Il assista au couronnement de François II à Rennes (1442), prit part à la conquête de Normandie (1448) et à la prise de Fougères sur les Anglais l'année suivante. En 1450, il était à Rennes au couronnement de Pierre II, aux Etats de Vannes du 22 mai 1451 le duc le faisait, comme nous l'avons dit, baron de Malestroit, il en fit un chevalier de l'hermine en 1453.

Jean Raguenel, baron de Malestroit, était encore aux Etats de 1455 à l'occasion du mariage des nièces de Pierre II, Marguerite de Bretagne avec le comte d'Etampes et Marie avec Jean de Rohan.

Le couronnement du duc Arthur III le rappela à Rennes en 1457 ; enfin il accompagna à Montbazon François II allant faire hommage au Roi.

Jean Raguenel perdit en 1470 sa mère, Jeanne de Malestroit, qui mourut dans un âge très avancé, lui-même mourut la veille de Noël 1471.

De sa femme, Gilette de Derval, dame de Chateaugiron, il avait eu deux filles : Françoise, mariée en 1461 à Jean, sire de Rieux, baron d'Ancenis, maréchal de Bretagne, et Jeanne, sa puînée, dite de Malestroit, dame de Combour, qui épousa Tanguy du Chastel en 1462.

Jean de Rieux, époux de Françoise Raguenel, dite de Malestroit, était, d'après d'Argentré, un homme avisé, vigilant, industrieux et grand capitaine, impossible d'y contredire, mais n'eut-il pas le tort impardonnable « de se mettre en révolte ouverte contre sa souveraine et de commettre le crime épouvantable d'infliger à la Bretagne dix-huit mois de guerre civile, lui enlevant ainsi la moitié de ses forces contre l'invasion étrangère ! (1).

Il fut capitaine de Rennes, lieutenant général des armées du duc en 1472, c'est lui qui commandait l'avant-garde de l'armée bretonne à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488, et en sauva les débris à Dinan.

François II par son testament l'avait désigné pour tuteur de la duchesse Anne avec le comte de Comminges pour coadjuteur

(1) De la Borderie, *Cours d'histoire de Bretagne*, p. 258, année 1892-93.

et Françoise de Dinan, dame de Chateaubriand pour gouvernante. La duchesse Marguerite avait légué en 1469 son collier d'or à Françoise de Raguenel, épouse du Maréchal de Rieux (1).

JEANNE RAGUENEL DITE DE MALESTROIT.

Jeanne de Malestroit Raguenel, fille puînée de Jean Raguenel sire de Malestroit et de Gilette de Derval, devint dame de Combour à la mort de sa mère.

Elle épousa en 1462 messire Tanguy du Chastel seigneur de Renac capitaine de la ville et du Chastel de Nantes, neveu du célèbre prévôt de Paris.

Dès le temps de Charles VII, le duc avait tenté de s'attacher Tanguy et de l'attirer à son service. Celui-ci finit par y consentir, mais voulut auparavant aller prendre congé du roi à Mehun, il

(1) Raguenel, vicomte de la Bellière, paroisse de Pleudihen, baron de Malestroit 1451, sire de Chateaugiron de Derval, de Rougé portait : *Ecartelé d'argent et de sable au lambel de l'un en l'autre.* Pl. II, fig. 16.

La famille Raguenel substituée au XVe siècle aux nom et armes de Malestroit par alliance avec l'héritière de cette terre a fini à Françoise, dame de Malestroit-Chateaugiron et Derval, mariée en 1461 à Jean de Rieux, maréchal de Bretagne et à Jeanne sa sœur, dame de la Bellière et de Combour, mariée en 1362, à Tanguy du Chastel. Robin Raguenel l'un des héros du Combat des Trente, épousa Jeanne de Dinan, dame de la Bellière de qui leur venait cette terre, d'où : 1° Guillaume, époux de Jeanne de Montfort, tué à la bataille d'Auray en 1364 ; et 2° Tiphaine Raguenel, première femme de Bertrand du Guesclin.

Gilles Raguenel, abbé du Tronchet, près de Combour en 1437 (*), Rieux, baron d'Ancenis, comte de Chateauneuf, vicomte de Donges, baron de Laval, Vitré et Montfort-la-Canne, comte de l'Argouet, baron de la Roche-Bernard et de Derval, marquis d'Assérac, 1474.

D'azur à neuf, alias dix besans d'or 3. 3. 3. 1. ou 4. 3. 2. 1. sceau de 1351.

Devise : A tout heurt bellier, à tout heurt Rieux, et aussi : Tout un.

Cette illustre maison alliée à celle de Bretagne Penthièvre, Léon, Machecoul, Amboise, Clisson, Rochefort, Montauban, Harcourt, Rohan, Lorraine, Montmorency et Bourbon remonte à Alain qui accompagnait le duc Conan II au siège de Combour en 1065. *Pl. II, fig. 17.*

Jean de Rieux maréchal de Bretagne avait épousé en premières noces Françoise de Raguenel ; 2° Claude de Maillé le 14 juin 1485 et 3° Isabelle de Brosse dite de Bretagne comtesse de Penthièvre.

Du Chastel, vicomte de la Bellière, seigneur de Renac porte : *Fascé d'or et de gueules de six pièces.* Devise : Tu viendras à bien et vaillance du Chastel, Alias : Mar car Doué, s'il plaît à Dieu. *Pl. II, fig. 18.*

La branche aînée s'est fondue dans la maison de Rieux et a passé aux Cossé-Brissac.

(*) Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne.*

trouva le monarque malade et le voyant abandonné de tous, resta près de lui jusqu'à sa mort; il avança même plus de cinquante mille francs pour son enterrement, 1461. Puis il revint offrir ses services au duc qui lui donna par reconnaissance la charge de grand maître d'hôtel et le maria avec Jeanne Raguenel, seconde fille du maréchal de Malestroit. Il lui donna en outre la seigneurie du Bois-Raoul et celle de Renac, diocèse de Vannes, avec permission d'y bâtir un château, de lever le guet sur ses sujets et de porter ses armes en bannière le créant banneret comme ses aînés du Chastel (1).

Politique habile et expérimenté, Tanguy rendit de grands services au duc, il le guida dans la ligue du Bien public et en 1464 le Duc ayant convoqué les Etats à Dinan, emmena avec lui Tanguy du Chastel.

Comme ce dernier était homme de bon sens et voyait plus loin que les autres, il fit tout son possible pour dissuader François II d'accompagner en Normandie le nouveau duc Charles de Valois, frère de Louis XI (1464). Mais ses sages avis ne furent pas écoutés, les ennemis de Tanguy l'ayant desservi dans l'esprit du Duc. Voyant qu'il perdait sa faveur et ne pouvant supporter les intrigues et la conduite déréglée de la dame de Villequier, toute puissante auprès de François II, il forma le projet de se retirer (1465).

Pour y parvenir, Tanguy se fit écrire par sa femme qu'elle était malade et désirait le voir. Muni de cette lettre, il pria le chancelier Rouville de lui obtenir son congé du Duc. Celui-ci, envieux de Tanguy, s'y employa d'autant mieux et l'obtint. Tanguy se retira alors en Bretagne 1468. De là, il écrivit au Duc pour l'avertir des dangers qui le menaçaient, s'il se rendait en Normandie. Bien que ces avis partissent d'un cœur fidèle, on les négligea.

Tangui entra alors au service du Roi, mais l'expérience qu'il avait acquise à ses dépens du peu de fonds qu'il faut faire de la faveur des princes, fit qu'il s'assura, avec l'agrément du Roi, du gouvernement de Roussillon et de la Cerdagne, pour le cas où la faveur du roi venant à lui manquer, il serait forcé de quitter la cour de France. Dans ce but, il conclut avec Antoine de Chateauneuf, seigneur du Lau un traité qui fut signé aux Montils près de Tours le 22 décembre 1471.

(1) D. Lobineau, p. 684.

En 1472, Tang députa vers le Duc qui se trouvait à Redon, Pierre Boyer, conseiller du roi, lieutenant général de la Touraine le chargeant de faire en son nom plusieurs demandes au Duc. Il priait le Duc de lui rendre sa fille mineure, Gilonne du Chastel laquelle était détenue par ordre de François II, chez le sire de Rieux, beau-frère de Tangui, de le laisser jouir du vicomté de la Bellière et de lui en faire restituer les arrérages, de souffrir que le sire de Rieux et Françoise de Malestroit, épouse de celui-ci, lui donnassent ce qui lui revenait de la succession du feu sire de Malestroit, père de leurs femmes. Il demandait enfin au duc de permettre que Soyer lui rendit hommage à sa place pour ses terres de Bretagne puisqu'il ne le pouvait faire lui-même, retenu qu'il était par le service du Roi.

Quelques années après la réconciliation amenée entre Louis XI et François II par le traité de Senlis (1475), fit que Tangui se ressentit un des premiers de cette amnistie. Le Duc lui accorda le 3 janvier main-levée de tous ses biens qui avaient été saisis, et donna la garde de Gilette ou Gilonne, fille aînée de Tangui à Jean de Malestroit, seigneur de Derval, frère de Gilette de Derval dame de Combour et de Chateaugiron belle-mère de Tangui (1476).

Toute sa vie, Tangui fut un modèle de conduite, de sagesse, de prudence en même temps que de fermeté, mais ces éminentes qualités ne brillèrent jamais en lui d'un plus vif éclat que dans le gouvernement du Roussillon dont la population turbulente et fière était des plus difficiles à gouverner.

Les hautes charges et les grandes dignités dont il avait été revêtu (Louis XI l'avait fait chevalier de ses ordres), ne l'avaient pas enrichi; il mourut relativement pauvre, des suites d'une blessure produite par un coup de couleuvrine qu'il reçut auprès du Roi au siège de Bouchain.

Peu de temps avant sa mort, Jean VIII, frère de sa belle-mère Gillette de Derval, donna à Tangui et à ses descendants, sans doute dans le but de réparer les torts de son père, la baronnie de Derval, à condition qu'ils prendraient le nom de Derval (28 août 1477).

Dans son testament daté du 29 mai 1477, Tangui suppliait le Roi de marier sa fille cadette Jeanne, de laisser marier l'aînée Gilette par ses amis et de permettre à sa femme de disposer de la troisième.

Il priait le Roi d'acquitter ses dettes n'en ayant pas, disait-il, qu'il n'eut contractée pour son service, lui demandant pardon de ses négligences ou de ses contradictions car : « folie le lui faisait faire plus que malice. »

François II voulut bien oublier que Tangui du Chastel avait quitté son service pour celui du Roy, il accorda à sa veuve le rachat échu par sa mort, mais la Chancellerie réduisit ce don de moitié.

Gilette de Chateaugiron épouse de Jean Raguenel, n'étant devenue dame de Combour qu'après la mort de son frère Jean en 1482, Jeanne Raguenel, sa fille, ne fut dame de Combour qu'à la mort de sa mère (1500 environ), en sorte que Tangui du Chastel mort en 1471 ne peut être compté parmi les seigneurs de Combour, ne l'ayant pas été même du chef de sa femme.

(*A suivre*).

PAUL DE LA BIGNE.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

X. — La Prise de Dol par Olav de Norwège.

Guillaume, moine de l'abbaye de Jumièges, qui écrivit à la fin du XIe siècle l'histoire des ducs de Normandie, raconte que le duc Richard II, en guerre avec Eudes, comte de Chartres, expédia des députés de l'autre côté de la mer et appela à son secours Olav, roi de Norvège, et Lacman, roi de Suède. Ceux-ci étant venus débarquer sur les rivages de la Bretagne furent attaqués par les Bretons ; mais comme ils avaient eu la précaution d'entourer leur camp de fossés étroits et profonds dans lesquels la cavalerie bretonne lancée inconsidérément à toute vitesse se précipita et trouva la mort, ils remportèrent une victoire complète et marchant sur Dol, s'en emparèrent, l'incendièrent, massacrèrent les habitants et leur capitaine nommé Salomon ; puis ils reprirent la mer et vinrent aborder à l'embouchure de la Seine.

Or, tous nos historiens bretons ont placé ces événements sous le règne de notre duc Geofroi. La raison en est probablement qu'à leurs yeux Guillaume de Jumièges suit dans ses récits l'ordre chronologique ; or, comme il raconte la prise de Dol avant le mariage de Richard de Normandie et de Judith de Bretagne, mariage auquel assistait Geofroi frère de Judith, il s'ensuit que la prise de Dol est antérieure à la mort de Geofroi.

Ce raisonnement pèche malheureusement par la base. Il n'y a en effet aucune suite chronologique dans l'œuvre de Guillaume de Jumièges. Avant de raconter la prise de Dol, il vient de parler de la mort de Suénon, roi de Danemark (2 février 1014). Il n'y a donc pas plus de raisons de supposer que la prise de Dol est antérieure au mariage de Richard II que de la supposer postérieure à la mort de Suénon.

(1) Voir la *Revue* de mai 1908.

Or, comme l'a fait remarquer M. Pfister, dans son livre sur *Robert le Pieux*, le débarquement des Scandinaves en Bretagne est rattaché par l'historien normand à la guerre soutenue par Richard de Normandie contre Eudes de Chartres, guerre dans laquelle celui-ci avait pour auxiliaire Galeran, qui ne devint seigneur de Meulan qu'en 1013 ou 1014. De plus, nous savons par Guillaume de Jumièges que le roi Olav se fit baptiser à Rouen après la fin de cette guerre, et, comme d'après les historiens scandinaves, ce fut la flotte d'Olav qui en février 1014 ramena le roi Ethelred de Normandie en Angleterre, il est probable que c'est à cette date que se place le baptême d'Olav.

On a objecté qu'Aubri de Troisfontaines place en 1005 la restauration de Marmoutiers par Eudes de Chartres et par sa seconde femme ; on en a conclu qu'il était remarié à cette époque, et comme, d'après Guillaume de Jumièges, le douaire de sa première femme aurait été le sujet de sa querelle avec Richard de Normandie, la querelle en ce cas aurait nécessairement été antérieure à 1005. Il est évident, d'après ce que je viens de dire, que cette conclusion est impossible. On peut admettre avec M. Pfister que la date donnée par Aubri est inexacte, comme beaucoup d'autres du même chroniqueur ; mais je ne vois pas, à une époque où les litiges attendaient parfois très longtemps une solution, pourquoi la guerre aurait éclaté aussitôt après la mort de la première femme d'Eudes de Chartres.

Il me semble par conséquent que voici comment les événements ont dû se passer. Suénon de Danemark avait réduit Olav de Norvège à une condition voisine de la vassalité et l'avait obligé à l'accompagner lorsqu'il entreprit la conquête de l'Angleterre. Le pays une fois conquis, Olav dont les capacités piratiques se trouvaient probablement sans emploi, dut répondre avec empressement à l'appel de Richard de Normandie, cherchant des alliés contre Eudes de Chartres. La razzia qu'il exécuta sur le pays de Dol fut probablement le résultat de l'hostilité que lui montra une population au milieu de laquelle il vint débarquer par erreur et qui, ne connaissant pas le but de sa venue en France, le traita naturellement en ennemi (1). Ceci devait se passer en 1013.

(1) C'est la version de Guillaume de Jumièges, mais quand on considère l'alliance étroite avec les comtes de Chartres, qui fit la base de la politique de

Olav ne s'attarda donc pas en Bretagne et se dirigea vers la Normandie. La paix ayant été conclue sur ces entrefaites, Richard ne savait probablement comment se débarrasser de son allié quand arriva la nouvelle de la mort de Suénon. C'était pour Olav une excellente occasion de se libérer du joug danois : il songea aussitôt à mettre les chrétiens dans ses intérêts, se fit baptiser, offrit son appui au roi d'Angleterre Ethelred, que Suénon avait chassé d'Angleterre, contre leur ennemi commun, Kanut, fils et successeur du roi danois. Aussi ce fut sur la flotte norvégienne qu'Ethelred rentra en Angleterre. Ainsi placé cet épisode cadre beaucoup mieux, on le voit, avec les données de l'histoire générale.

XI. — Le Mariage d'Alain III.

La *Chronique de Quimperlé* après avoir mentionné à la date de 1008 l'avènement d'Alain, ajoute « qu'il épousa Berte, fille du comte « Odon de Chartres, par l'avis et le secours d'Alain, comte de « Cornouaille, qui, bien que poursuivi par les Français, l'amena « au duc par la force de son armée » ; ce qui fut cause que le duc de Rennes rendit au comte de Cornouaille la succession de son père que celui-ci avait perdue autrefois dans sa jeunesse.

Dans quelles conditions Berte fut-elle enlevée par Alain de Cornouaille ?

A la suite de la guerre faite par le comte de Rennes au comte d'Anjou, probablement en l'année 1028 (1), répondent nos historiens pour qui le comte de Cornouaille est le vassal fidèle du comte de Rennes et combat dans son armée. Ces érudits n'ont pas pris garde que la guerre menée par le comte de Rennes contre le comte d'Anjou n'est qu'un épisode d'une coalition féodale formée contre ce dernier et que l'année même où le comte du Mans et le comte de Rennes assiégeaient le Lude et menaçaient l'Anjou par

Conan I et d'Alain III, on se demande si les auxiliaires du duc de Normandie ont réellement agi sans mauvaise intention et s'ils n'ont pas plutôt cherché à frapper des adversaires plus ou moins déclarés de la cause qu'ils soutenaient.

(1) La *Chronique d'Anjou* place cette campagne en 1027 mais comme elle place en 1025 le siège de Saumur qui, d'après des documents plus exacts, la *Chronique du Mont Saint-Michel* par exemple, eut lieu en 1026, je crois avec M. de la Borderie que la date de 1028 est préférable.

la vallée du Loir, le comte de Chartres et le roi de France assiégeaient Amboise et menaçaient l'Anjou par la vallée de la Loire. Si Alain de Cornouaille avait servi dans l'armée d'Alain de Rennes, allié des Chartrains et des Français, on s'expliquerait difficilement pourquoi il aurait été enlever à la barbe de l'armée française la fille du comte de Chartres. Un pareil coup d'audace se comprend au contraire fort bien si Alain de Cornouaille servait dans l'armée du comte d'Anjou, protecteur du comte de Nantes son beau-frère. Dans cette hypothèse tout s'explique. Si Alain de Cornouaille sert dans l'armée angevine parmi les ennemis du comte de Rennes, c'est que celui-ci lui a enlevé ses domaines paternels, comme le dit précisément la *Chronique de Quimperlé*. Il n'y a pas dès lors pour le Cornouaillais de meilleur moyen de rentrer en grâce près de son suzerain que de se saisir d'une jeune personne que celui-ci veut épouser et de ne la rendre aux siens que moyennant une compensation territoriale.

C'est bien ainsi que l'a entendu Le Baud ; mais trompé par quelque faute de copiste et lisant 1013 au lieu de 1031 la date d'une charte du *Cartulaire de Quimperlé*, il a rapporté à cette guerre supposée entre Alain de Rennes et Alain de Cornouaille la bataille de Locronan. L'erreur est certaine, mais elle ne doit pas nous faire révoquer en doute le fait des démêlés antérieurs entre la dynastie de Rennes et la dynastie de Cornouaille. Je dis démêlés antérieurs, car si Alain de Rennes donne en 1026 Belle-Ile à l'abbaye de Redon comme si cette île lui appartenait en propre, alors qu'Alain de Cornouaille affirmait trois ans après qu'elle faisait partie des biens qui lui venaient de la succession de sa mère, c'est qu'à cette date le comte de Rennes avait déjà dépouillé et chassé de ses États le comte de Cornouaille (1).

Le mariage d'Alain III postérieur à la campagne de 1028, antérieur à la fondation de l'abbaye de Quimperlé en 1029, se place donc à la fin de 1028 ou au commencement de 1029, sans qu'il soit possible de donner la préférence à l'une de ces dates.

Les bonnes relations ainsi rétablies entre les deux Alains ne

(1) Antérieure à 1026, la brouille des deux Alain est postérieure à 1021, date à laquelle ils apposent tous deux leur signature au bas d'un acte de l'évêque de Vannes en faveur de l'abbaye de Redon (Morice, *Preuves*, tome I, col. 367). Cet acte prouve de plus qu'Alain ne devint pas comte de Cornouaille vers 1022, comme on le dit généralement, puisqu'il l'était déjà en 1021.

durèrent guère. En 1031 le comte de Cornouaille faisait une donation à l'abbaye de Quimperlé pour remercier Dieu de la victoire qu'il venait de remporter dans la forêt de Nevet sur le comte de Rennes. Il faut donc placer cette victoire en 1030 ou 1031. La date de 1013 que lui assigne Le Baud est certainement erronée et provient d'une faute de lecture ou d'une faute de calcul. La paix ne tarda pas d'ailleurs à être rétablie entre les deux adversaires, car en 1032 Alain de Cornouaille signe à côté d'Alain de Rennes la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges.

XII. — Alain III et Budic de Nantes

Entre les comtes de Rennes et les comtes de Nantes l'hostilité a existé pour ainsi dire à l'état chronique pendant tout le cours des Xe et XIe siècles. Alain de Rennes et Budic de Nantes n'ont pas manqué à cette règle commune, et la *Chronique de Nantes* nous a laissé le lamentable tableau des ruines que leur rivalité amoncela sur le pays nantais. Cette guerre aurait eu pour origine la démolition du manoir épiscopal de Nantes, détruit par le comte Budic pendant que l'évêque Gautier était allé faire un pèlerinage à Jérusalem. A son retour, l'évêque se plaignit, le comte de Rennes prit fait et cause pour lui, et le comte d'Anjou de son côté prêta main-forte au comte de Nantes. Malheureusement nous ignorons la date du pèlerinage de Gautier et nous ne pouvons fixer ainsi l'époque à laquelle commença la guerre. Elle se serait terminée en 1033, disent nos historiens modernes, Budic aurait cessé les hostilités à la suite du dommage que lui aurait causé le comte d'Anjou en construisant un château à Saint-Florent, localité alors soumise à l'autorité du comte de Nantes. Ce mauvais procédé lui aurait ouvert les yeux sur la faute qu'il avait commise en reconnaissant la suzeraineté angevine, et lui aurait prouvé que la suzeraineté rennaise ne lui serait pas plus désavantageuse. Or, j'admets très bien que la construction du château de Saint-Florent doive être placée aux environs de l'année 1032, mais rien ne dit qu'elle soit antérieure à la réconciliation de Budic et d'Alain. La *Chronique de Nantes* nous dit simplement que l'autorité de Budic fut amoindrie d'un côté par l'hostilité armée du comte de Rennes,

de l'autre par les empiètements du comte d'Anjou. Celui-ci a tout aussi bien pu faire construire le château de Saint-Florent après la réconciliation d'Alain et de Budic, dans l'intention de punir celui-ci d'avoir abandonné sa cause. Nous savons en effet qu'en 1032 Alain et Budic étaient en bons rapports, puisque la signature de Budic figure au bas d'une donation faite par Alain à l'abbaye du Mont Saint-Michel. Dira-t-on que la brouille est postérieure à cette époque? Mais alors comment prétend-on faire tenir entre 1032 et 1033 le pèlerinage de l'évêque Gautier, les ravages répétés du pays nantais par le comte de Rennes, la construction de Saint-Florent, la réconciliation de Budic et d'Alain. Il me semble beaucoup plus naturel de supposer que cette réconciliation est antérieure à 1032. Je dirai plus. Budic de Nantes et Alain de Cornouaille étaient beaux-frères; Alain de Cornouaille était en 1028, comme je viens de le montrer, l'allié du comte d'Anjou contre le comte de Rennes. Ne serait-ce pas à cette même date que Budic aurait pris le même parti? Les deux beaux-frères ne se seraient-ils pas réconciliés en même temps avec le comte de Rennes, c'est-à-dire à la fin de 1028 ou au commencement de 1029? Il me semble que c'est là la solution la plus naturelle de ce petit problème historique.

(A suivre).

Vte Ch. de la Lande de Calan.

DÉDIÉ AUX POMMIERS DE FOUESNANT

LES DEUX SAISONS

ENVOI

Voici des vers français qui chantent en breton.
L'air en est du pays sinon le dialecte,
Car, de l'accent natal où leur art se délecte,
Ils ont voulu garder et la note et le ton.

Volez donc, ma chanson, du val à la montagne ;
Allez jusqu'à l'écho des pays étrangers,
Et gardez le parfum et la voix des vergers
Pour parler aux Bretons du pays de Bretagne !

MAI

Mai, le plus savant des fleuristes,
De semis éclatants émaille le gazon,
Et, dans le grand concert qui rouvre la saison,
Tous les oiseaux sont des choristes.

Marguerites et « boutons d'or »
Suivent la primevère ouverte la première ;
L'hirondelle conduit l'azur et la lumière ;
Le papillon prend son essor.

La mousse tisse ses peluches ;
Le pollen en volant féconde le pistil ;
L'abeille en bourdonnant butine le courtil ;
Une odeur de miel vient des ruches.

C'est joie aux champs, c'est fête aux bois !
C'est l'heure qui sourit à toute créature !
C'est le beau mois d'amour qui pare la nature
Et chante avec toutes ses voix.

Vous qui passez par la montagne
Quand son ciel désolant glace même nos cœurs,
Et qui vous en allez, ennuyés et moqueurs,
Disant : « J'ai vu votre Bretagne. »

Descendez la pente, étranger ;
Là-bas où le flot brille au bord des grèves blanches,
Où les clochers à jour se dressent dans les branches,
Venez en mai dans nos vergers.

Chez nous la terre est riche et grasse,
L'arbre y porte ses fleurs comme un noble blason,
Aussi fier que l'Hermine, en sa blanche toison
Pleine de fraîcheur et de grâce.

Quand il y roucoule un ramier,
Qu'il est tout bruissant de l'essaim des abeilles
Et qu'il creuse le foin de ses larges corbeilles,
Rien n'est joli comme un pommier.

La tête au ciel les pieds dans l'herbe,
Couvrant de majesté son domaine rural,
Et portant simplement son sceptre pastoral,
C'est le roi d'un pays superbe.

A lui seul il est un décor :
Il égale un jardin quand le talus l'enferme ;
Sur un fond de verdure il encadre la ferme
Mieux qu'un bijou son anneau d'or.

Mai vous unit dans une branche,
Jeunesse de l'année, ô printemps de nos jours !
Et la terre, évoquant les premières amours,
Comme une vierge est toute blanche.

OCTOBRE

On n'entend plus ronfler les machines à battre.
La châtaigne et le gland roulent sur le chemin,
Et les pommes, la peau couverte de carmin,
Commencent à s'abattre.

Amis, chantons gaîment l'arbre cher à nos yeux,
Chantons le beau pommier tout entouré de pieux !

Les blés sont au grenier. Que l'aire fasse place
Pour une autre moisson qui va partir du champ :
L'Hiver, mauvais glaneur, arrive en trébuchant
Courbé sous sa besace.

Amis, le jour est clair, chantons à plein gosier,
Octobre avec sa gaule et son panier d'osier !

L'Automne nous garde sa corne d'abondance :
La vigne n'est pas seule à doter ses cantons,
Quand on vendange aussi dans les vergers bretons,
Pomone rit et danse.

Amis, chantons l'Automne et le jus du pressoir,
Chantons l'écuelle en mains et buvons jusqu'au soir !

L'agréable et l'utile iront ensemble à table,
Quand l'argent vient sans peine il part d'un pied moins lourd :
— Fermière, à vos jupons un galon de velours,
Une vache à l'étable !

Amis, pour oublier les mauvais jours vécus,
Chantons la cuve où coule un flot de beaux écus !

Lorsque les fûts sont pleins l'amour roule en carrosse ;
S'il conclut les marchés, le cellier généreux
Accorde aussi les cœurs : — Ah çà, les amoureux,
A quand le fricot de la noce ?

Auprès de notre belle, amis, chantons toujours
La perle du pourpris, le doux fruit des amours !

Oui-da, les vieux parents feront les accordailles.
Dans le plat du recteur vont pleuvoir les gros sous :
— Allez, Dieu vous bénisse, et ne soyez pas saouls
Aux pardons de Cornouailles.

Chantons le cidre doux, amis, chantons encor
Le cidre sans pareil qui vaut son pesant d'or !

Jos Parker.

Extrait du recueil en préparation *Les Pommiers Bretons*.

ATTENTATS DES PENTHIÈVRE

CONTRE LE DUC JEAN V

(1420.1422)

GUILLAUME DE GOUDELIN

En mars 1907 (1) la *Revue de Bretagne* a publié une étude sous le titre : *Goudelin. — Guillaume de Coetmen et Marie de Goudelin. — Leur tombeau.*

Cette étude tient en dix pages. Les renseignements que l'auteur y donne sont de deux sortes. Une partie, qu'on peut dire archéologique et anecdotique, est très instructive ; l'autre, historique, intéresse aussi, parce qu'elle rappelle des faits de notre histoire de Bretagne ; mais elle soulève plus d'une observation.

Qu'il me soit permis d'en faire l'examen. Je n'ai d'autre préoccupation que la recherche de la vérité. J'ai remercié tous ceux qui m'ont permis de redresser une erreur. Je juge des autres par moi-même ; et je crois pouvoir, sans crainte de l'offenser, signaler quelques inexactitudes à un auteur épris de vérité.

Il a eu, je le sais, le malheur d'accorder trop de confiance à des notes colligées par un érudit incomplètement informé ; et, sur un point très important, il a été trompé par nos historiens Lobineau et Morice, eux-mêmes induits en erreur, comme on le verra plus loin.

(1) P. 129 à 140.

I

En débutant, l'auteur dresse ainsi la généalogie des Goudelin : 1° Guillaume, mari de Jeanne de Trogoff ; 2° leur fils Rolland époux de Unode Budes en 1363 ; 3° leur fils Jehan, qui partit avec le duc Jean le Roux pour la croisade. (P. 130-131.)

L'auteur ajoute aussitôt : « Goudelin ne tarda pas à être absorbé par la famille de Coetmen. Guillaume, comte de Coetmen et vicomte de Pléhédel, épousa Marie, la riche héritière de Goudelin, née au château de Portztréveznou en Goudelin. »

Ce mariage fut célébré avant 1347, puisque Guillaume de Coetmen, à peine marié, combattit à la Roche-Derrien (20 juin 1347) ; plus tard, il combattait à Auray (1364) ; et, en 1420, il entrait dans la conspiration des Penthièvre contre Jean V, était condamné et mis à mort.

Voilà bien des impossibilités.

Si un Jehan de Goudelin a pris la croix avec le duc Jean le Roux, c'est en 1270 (dernière croisade de saint Louis) ; donc ce ne peut être un fils de Rolland, marié en 1363, mais apparemment le bisaïeul ou l'arrière grand-oncle de Rolland.

Qu'est-ce que Marie de Goudelin, mariée vers 1347 ? Qu'est-elle par rapport à Rolland, marié en 1363 ? Comment est-elle devenue héritière de Goudelin, en 1347, quand Rolland est seigneur de Goudelin en 1363 ? Comment son mari Guillaume de Coetmen, combattant en 1347 ferait-il encore la guerre en 1420, soixante-treize ans plus tard, c'est-à-dire presque centenaire ? Qu'est-ce que Guillaume de Coetmen ?

Et que d'autres objections se présentent !

1° J'ai sous les yeux une liste de dix seigneurs de Coetmen. Ils prennent le titre de vicomte (et non comte) de Coetmen et de Tonquédec. (Je dirai plus loin pourquoi ce double titre.) Le titre de seigneur ou vicomte de Pléhédel appartient aux Goudelin longtemps après 1347, date du mariage mentionné plus haut : d'où suit que Marie de Goudelin n'a pas porté cette seigneurie aux Coetmen.

2° Je ne vois pas un seul Coetmen nommé Guillaume. Le pre-

(1) Il est imprimé *29 octobre* 1364, lisons *29 septembre*, jour Saint-Michel et dimanche. A cause de la solennité du jour, Charles de Blois ne voulait pas combattre.

mier s'appelle Geslin ; ses descendants sont dits Allain, Rolland, Yves, Jean, Prigent, Olivier. — Ainsi Rolland se croisa en 1270 (1); le vaillant Coetmen combattant à la Roche-Derrien (1347) (2) et fait prisonnier à Auray (1364) (3) se nommait Yves.

3° Aucun mariage n'est signalé entre les Coetmen et les Goudelin, assez minces seigneurs, quoi que l'on dise, auprès des Coetmen (4).

4° Enfin les Coetmen, en 1420, étaient fidèles au duc. Le 13 août 1419, le vicomte de Coetmen s'engage au service de Jean V avec 13 hommes (5). En octobre 1420, il est un des seigneurs « ligués contre les Penthièvre (6). » En 1421, il sera chambellan du duc (7). Un autre Coetmen nommé Prigent commandait, en 1420, une compagnie dans l'armée levée contre les Penthièvre (8). Enfin c'est pour un Jean de Coetmen, que la seigneurie est érigée, en 1487 au rang de baronnie (9).

Dans le but manifeste de grandir les Coetmen, l'auteur leur attribue des titres qu'ils n'eurent pas, et, par compensation, en omet d'autres que je dois faire connaître.

Ainsi il qualifie les Coetmen comtes, quand ils sont vicomtes. Il écrit (ce qui a plus d'intérêt) : « Guillaume possédait déjà presque tout le Goello », (p. 131) et, à la page suivante : « leur fief de Goello était un des plus beaux du Penthièvre ».

— Oui. Le Goëlo avec environ cent paroisses, après la distraction des 28 paroisses de la seigneurie de Quintin, était le principal fief de Penthièvre. Mais il n'a jamais appartenu aux Coetmen Il était (à cette époque) au comte de Penthièvre.

L'auteur dit aussi que Coetmen « était une des neuf baronnies

(1) Courcy — V° *Coetmen* — C'est lui que Lobineau (*Hist.* p. 261) range parmi les croisés sous le titre de vicomte de Tonquédec.

(2) « Et se combattaient encore lui (Charles de Blois) le vicomte de Coetmen... » Le Baud, p. 305-306.

(3) Le Baud (p. 327) a imprimé « le vicomte de *Cretinen*... » Il faut lire *Coetmen*, comme écrit Lobineau, *Hist.* p. 375.

(4) « Ils avaient dû rivaliser avec les seigneurs de Coetmen (p. 130).

(5) Morice *Pr.* II, 1104.

(6) Lobineau, *Hist.*, p. 553, ne nomme pas un Coetmen, parmi les seigneurs ligués contre les Penthièvre, le 16 octobre 1420 ; mais le *vicomte de Coetmen* figure dans la liste donnée aux *Preuves* de Lobineau, 918. Lobineau dit lui « les seigneurs » ; mais, comme nous verrons, ce chiffre est trop réduit.

(7) Couffon de Kerdellec'h. *Chevalerie de Bretagne.* I, p. 429.

(8) D'Argentré *Hist.* Ed. de 1588, f° 574, v° E.

(9) Morice, *Pr.* III, 557-552.

de Bretagne ». — Entendons-nous : il est vrai que, en 1487, François II créa deux nouvelles baronnies, La Hunaudaye et Coëtmen, qui devinrent les *12e* et *13e* des *neuf* baronnies. Les prétentions des deux seigneurs à figurer dans les neuf barons furent enfin mises à néant en 1779 (1).

Mais l'auteur ne dit pas, — et c'était à rappeler, — que, dès le XIVe siècle, les sires de Coëtmen sont dits *bannerets*, et qu'un Coëtmen, Olivier, sire de Plestin, a été grand-maître de Bretagne, en 1506.

Mais ce titre de baronnie contesté, ce titre de bannière donné à beaucoup de seigneuries, ce titre transitoire de grand officier du duché ayant appartenu à un seul de la maison, qu'est-ce pour les Coëtmen auprès de leur titre éminent, rare et incommutable de descendants de nos premiers souverains?

Cadets ou, comme on disait, *juveigneurs* de Penthièvre, ils descendent de Geslin, fils puîné de Henri Ier de Penthièvre, comte de Tréguier et Guingamp, et de Mathilde de Vendôme. Or Henri était fils d'Etienne et petit-fils de Eudon, premier comte de Penthièvre, frère cadet du duc Alain III (2).

Coëtmen fut donné en partage à Geslin ; il épousa l'héritière de Tonquédec, et il prit le titre de vicomte de Coëtmen et Tonquédec. C'est de lui et en souvenir du père et de la mère que ce double titre passa à l'aîné de la maison (3).

(1) Création par François II, 6 septembre 1487. Morice, *Pr.* III, Coetmen, 551. La Hunaudaie, 553. (Il est dit p. 554) « créons... savoir en *premier lieu*, la Hunaudaie, en *second lieu* Coetmen. »

Ces créations n'ayant pas été confirmées par les Etats, cette assemblée ne les reconnut pas ; et enfin, pour couper court à ces protestations sans cesse renaissantes, l'*Almanach de Bretagne* qui avait un caractère semi-officiel n'inséra plus que les neuf baronnies de Pierre II, à partir de 1779.

(2) Fils de Geffroy Ier, mort en 1008, laissant ses deux fils enfants sous la tutelle de leur mère Havoise de Normandie. Les deux frères régnèrent en commun (Morice, *Pr.* I, 381) jusqu'à la mort de leur mère (1034). C'est alors que Eudon demandant le partage, Alain III lui assigna la Domnonée, les quatre évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, (plus en Quintin 18 paroisses de Cornouaille) de la rivière de Morlaix à la Rance — la moitié de la Bretagne d'alors. C'était trop. Eudon jugea que ce n'était pas assez, prit les armes pour en avoir plus, fut vaincu et paya les frais de la guerre, en se voyant réduit du Douron (qui tombe dans la mer à Plestin) à l'Arguenon.

(3) Geslin n'a pas trouvé place dans la *Généalogie des Penthièvre* imprimée par D. Morice (*Hist.* I, p. XVIII). Le baron de Courcy (V° *Coetmen*) nous apprend de plus que Geslin était sénéchal de Goello (1220) ; qu'il eut pour petit-fils Rolland croisé en 1270, et fut tuteur de son neveu Henri II de Penthièvre, qui, dépossédé par Pierre Mauclerc, prit le nom d'Avaugour.

Mais en voilà assez — peut-être trop — sur les Coetmen. Nous n'avons pas à nous en occuper ; et — ce qui pourra surprendre — l'auteur lui-même n'avait pas à en parler : affirmation qui sera bientôt démontrée.

Cela dit, rectifions la généalogie donnée plus haut des Goudelin.

Nous avons dit que nous ne trouvions pas un seul Coetmen ayant nom *Guillaume*. Ce prénom a été porté par deux Goudelin.

Le premier Guillaume de Goudelin, nommé plus haut, épousa Jeanne de Trogoff. Ce mariage est antérieur à la bataille de la Roche-Derrien (1347), puisque Guillaume maria, dès 1361 ou 1363, son fils nommé Rolland. Guillaume Ier a pu combattre à la Roche-Derrien et à Auray (1364), sans que l'histoire ait retenu son nom comme elle a retenu celui de Coetmen.

Rolland (nommé plus haut), épousa en 1361 ou 1363 Unode Budes, fille de Guillaume, seigneur d'Uzel, et de Jeanne du Guesclin, la plus jeune sœur du connétable. Le fils aîné de ce mariage fut nommé Guillaume du nom de ses deux grands-pères (1).

On trouve un Guillaume de Goudelin combattant sous la bannière de Penthièvre, en 1420 ; ce ne peut être Guillaume Ier ayant alors, s'il vivait, au moins 93 ans : c'est Guillaume II. Même en le supposant né dans l'année du mariage de ses parents (en 1362 ou 1364) il aurait eu, en 1420, 58 ou 56 ans ; et il pouvait porter le harnais de guerre.

Mais l'auteur se méprend, lorsque, dans le combattant de 1420, il nous montre le fidèle de Charles de Blois en 1364. A cette date, Guillaume II, s'il était né, était encore aux mains de sa nourrice.

Il nous faut donc ici rectifier l'acte de mariage de 1347 cité plus haut (p. 131), « du comte Guillaume *de Coetmen*, vicomte de Pléhédel, épousant Marie *de Goudelin*, la riche héritière de Goudelin ». Le marié se nomme Guillaume *de Goudelin*, et la mariée Marie *de Treveznou*, dame du Portz, dit, du nom de ses seigneurs le Portz-Treveznou (2).

Dans l'étude qui va suivre nous devrons donc substituer le nom de Guillaume de *Goudelin* à celui de Guillaume de *Coetmen*.

(1) Sylvestre Budes, seigneur d'Uzel, accompagna du Guesclin en Espagne en 1366 et portait sa bannière à la bataille de Navaret. Jean Budes portera, en 1450, la bannière du connétable de Richemont à Formigny.

(2) Courcy. V° *Goudelin* et *Treveznou*.

A propos de Guillaume de Coetmen (lisons de Goudelin), l'auteur a parlé « du rôle qu'il joua lors des deux entreprises de Penthièvre contre le duc Jean V : savoir l'arrestation et l'enlèvement du duc par Olivier de Blois, comte de Penthièvre, et le voyage que son frère cadet, Jean, seigneur de l'Aigle, fit en Bretagne pour mettre le duc à mort.

Nous allons suivre son récit.

II

Nous lisons (p. 131.) « *Guillaume de Coetmen* (1) combattit à la « Roche-Derrien..... Il reprend l'épée, court à Auray et est té« moin de la mort de Charles de Blois, 29 octobre 1364..... Guil« laume (2), de retour à Goudelin, reste fidèle à la cause des « Penthièvre. »

(P. 132) « Aussi entra-t-il dans la ligue formée par Clisson. « D. Morice nous apprend qu'il avait tramé dans un complot con« tre le duc Jean V qui devait faire ses pâques à l'abbaye de « Beauport (3). Le sire de l'Aigle, etc... »

L'auteur conte en quelques mots la venue de sire de l'Aigle en Bretagne et à Beauport, et l'accueil qu'il reçut à Goudelin de Guillaume de Coetmen et de Marie de Goudelin (4), et il ajoute :

« Peu après, lorsque la duchesse eut annoncé que son mari était prisonnier », Guillaume de Coetmen (lire *Goudelin*) fut appelé aux Etats ; mais, toujours fidèle aux Penthièvre, il va défendre Guingamp contre l'armée du duc.

Arrêtons-nous.

Vous le voyez : voilà l'erreur que j'ai signalée plus haut : le même Guillaume de Goudelin marié en 1347, combattant cette année à La Roche-Derrien, puis 17 ans plus tard, en 1364 à Auray, enfin, 56 ans après, conspirant avec les Penthièvre en 1420. Il a 73 ans de guerre !

Non ! Partageons ces années entre Guillaume Ier, l'aïeul, com-

(1) « Le vicomte de Coetmen » qui n'est pas Guillaume.

(2) Guillaume de Goudelin.

(3) L'auteur doit reproduire quelque citation inexacte de Morice : Comment l'historien aurait-il parlé de Pâques à Beauport, quand il place le fait (nous le verrons) à la fin de l'année 1420 ? V. Morice. *Hist.* I, p. 485.

(4) Lire ici *Guillaume de Goudelin* et *Marie de Treveznou*.

battant à La Roche et Auray pour Charles de Blois, et Guillaume II, le petit-fils combattant en 1420 pour les petits-fils de Charles de Blois.

Mais poursuivons :

Guillaume, dit l'auteur, « entre dans une ligue formée par Clisson, et qui eut à sa tête le sire de l'Aigle, Jean de Penthièvre »; et il rapporte ce fait un peu *avant* l'enlèvement de Jean V, en 1420.

Une ligue formée par Clisson, en 1420 ! Mais le connétable était mort le 23 avril 1407 ! — Eût-il vécu, 13 ans plus tard, il n'aurait pas été coupable de cette félonie ! Réconcilié avec Jean IV en 1395, il est le plus fidèle sujet de Jean V. Le 23 mars 1402, il a réclamé l'honneur d'armer chevalier le jeune duc, le jour de son couronnement ; et la fidélité du connétable est si bien connue que le roi Charles VI conseille de lui confier la régence de Bretagne pendant la minorité du duc.

Faut-il à ce propos, rappeler le récit d'un vieux chroniqueur ? Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, voyant déjà son père régent, ose lui demander de faire mourir secrètement les quatre fils de Jean IV ; et le connétable indigné lança à sa fille un épieu en lui criant : « Femme perverse, si tu vis longtemps, tu détruiras tes enfants d'honneur et de biens. »

Légende, a-t-on dit. Qu'en savons-nous ? Et qu'importe ? La légende est contemporaine, elle fut acceptée en Bretagne ; elle témoigne de l'opinion qu'avaient les Bretons des sentiments de Clisson ; et aujourd'hui encore elle défend le connétable contre l'accusation de déloyauté.

Historique ou légendaire, ce mot fut prophétique. Les Penthièvre seront, par leur faute, « détruits de biens » en Bretagne, et ils seront partout et pour toujours « détruits d'honneur ».

III

Cette observation faite, passons à l'examen des deux entreprises des Penthièvre contre Jean V, et mettons en lumière le caractère des Penthièvre et celui du duc. On verra quel contraste !

Dans les phrases citées plus haut, l'auteur mentionne les deux attentats commis par les Penthièvre contre le duc Jean V ; mais il interverlit les dates de ces événements.

Le premier est l'enlèvement du duc le *13 février 1420*. Cette date est certaine. La date du second fait, la venue de Jean de Penthièvre en Bretagne, est certaine aussi, du moins pour l'année et le mois ; mais, elle est postérieure à celle de l'enlèvement : nous le verrons plus loin (1).

Nous croyons pouvoir nous étendre un peu sur le premier de ces faits. Certains détails ne peuvent trouver place dans une histoire générale de Bretagne et ne sont pas interdits dans une monographie. En ce qui concerne la venue de Jean de Penthièvre en Bretagne, je me propose d'étudier cet épisode, d'après des documents que l'on peut dire inédits.

Guillaume de Goudelin eut un rôle dans chacun de ces événements. Il est, sous le nom de Guillaume de Coetmen, le sujet principal du mémoire auquel je réponds : pour ces deux raisons j'écris son nom dans le titre de cette étude.

(*A suivre*). J. TRÉVÉDY

Ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Lobineau, *Hist.*, p. 545. Morice, *Hist.* I, p. 435.

PAROISSE SAINT-PIERRE EN SAINT-GEORGES

QUELQUES NOTES D'UN RECTEUR

En feuilletant les registres de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges conservés à la Bibliothèque municipale de Rennes nous avons trouvé à la suite des naissances des années 1575 à 1668 quelques notes du recteur de cette paroisse.

Ce prêtre qui, si nous en croyons les notes en question, apporta durant son séjour à Saint-Pierre, en Saint-Georges, d'importantes modifications, se nommait Julien Roussigneul et était natif de Saint-Léonard de Fougères. Les notes en question nous apprennent qu'il prit possession de son poste de recteur à cette paroisse le 6 avril 1675.

Il commença par munir la « dite église d'ornements pour les « divins offices, comme chasubles, tuniques, chapes ». A quelque temps de là, en l'année 1686, il donna un « *Ecce Homo* » qui fut placé « au bas de l'église et dont il fit toutes les dépenses ».

Quelques pages plus loin M. l'abbé Roussigneul relate un marché qu'il fit à la date du 23 avril 1687 avec un sieur « Abraham « Hapday, sculpteur, pour augmenter les deux ailes du taber- « nacle de notre église et relever les deux gradins du dit taber- « nacle et en faire des neufs, le tout de sculpture dorée, orner le « divan et la porte du dit tabernacle attendu que les dits gradins « n'estoient que pains de vieille couleur bléuïe ».

« Le 23 juin 1694 fut planté le chœur au milieu de l'église, on « le voit. Je l'ay fait faire à mes frais et dépens, et fait faire « l'emplassement où il est. Et retrécir les balùstres des pétits « autels qui étaient trop larges et y fait faire des serrures pour « les fermer à clef. Messieurs les Recteurs mes successeurs « auront la bonté de prier Dieu pour moy et je les prie de conti- « nuer à faire les augmentations que je n'ay pu achever à la « Sainte Eglise » — « Signé Roussigneul ».

Toutes ces « améliorations » et ces « augmentations » n'arri-

vèrent pas à lasser l'esprit d'initiative qui animait l'abbé Roussigneul, et nous trouvons sur ce même registre quelques renseignements sur une œuvre qui semble avoir été une des grandes préoccupations de son ministère.

Avant de mettre à exécution l'idée qu'il manifeste, de créer une « feste du Saint-Sacrement », l'abbé Roussigneul avait établi le projet suivant :

« *Projet d'une belle fondation à l'honneur de Notre-Seigneur* « *Jésus-Christ.*

« 1° L'exposition du Saint-Sacrement, solennelle, à une heure du « matin et l'oraison jusqu'à six heures du soir, continuelle.

« 2° La grande messe solennelle avec chappes au cœur et encens à dix heures.

« 3° Salut à six heures du soir. »

Cette « feste » du Saint-Sacrement fut scellée par un contrat passé « au raport de Guillier, notaire, le 29 juin 1692 » et à cette date fut fondé « l'exposition et adoration du Saint-Sacrement « avec la grande messe, et le salut pendant la feste du Saint- « Sacrement. »

« Il y va de la gloire de Dieu, de l'honneur et l'augmentation « de paroisse...

« ... Les recteurs mes successeurs ; c'est pourquoi je l'ay prie « d'être attentifs à bien faire desservir la fondation de point en « point. »

M. l'abbé Roussigneul, quelques pages plus loin, trace le programme suivant de la « feste » qu'il a instituée et qu'il semble dédier à ses successeurs :

« En cette an 1694 quoyque je fusse relevant d'une longue et « très périlleuse maladie et dont je n'étais pas rétabli, je n'ay « pas laissé d'être assidu à l'exécution de ma fondation de la « feste et octave du Saint-Sacrement. Et j'ay remarqué quand « je seray mort les prêtres seront proms à recevoir la rétribu- « tion et paresseux et négligens à faire l'office comme je l'ay « réglé à moins que M^r n'y donne ses soins.

« L'autel doit être bien proprement paré des plus beaux or- « nements et des cadres que j'ai donné pour cet effet, de qua- « rante cierges pour estre allumé durant le Salut. Le Saint-Sa- « crement doit être exposé solennellement durant les premières « vespres, M. le recteur et un revêtu de sa chappe et on fi le « chapitre ou les accolites et thuriféraire lassistant à cette céré

« monie et le Saint-Sacremant étant ainsi exposé, on va au « chœur chanter les vêpres après quoy on fait le Salut. Tous les « matins à sept heures le recteur assisté de deux des prêtres « en chappes on expose le Saint-Sacrement de la même manière « qu'on a fait aux premières vêpres. Les prêtres doivent être « marqué au catalogue pour célébrer leur messe devant le « Saint-Sacrement. A dix heures et demie on célèbre la grande « messe solennelle, trois chantres en chappes. On couche le « Saint-Sacrement après le petit Salut. La messe finie, à deux « heures on expose le Saint-Sacrement avec la même solennité « et demeure jusqu'à 6 heures, qui est l'heure du Salut à l'ordi- « naire.

« J'ai fait la rétribution de M. le Recteur fort honneste à fin « de l'obliger de s'appliquer et de faire bien ponctuellement « exercer la dite fondation.

« Il faut veiller sur le sacristain pour lui faire orner l'autel « comme est du car ces gens la sont ordinairement paresseux « aussi bien que les autres prêtres.

« Je prie donc Messieurs mes successeurs recteurs de prendre « garde à tout ce que dessus et s'en charge devant Dieu et de- « vant les hommes, leur honneur et leur conscience. Et je les « avertis que si ils ne font leur devoir ils seront blamés et « méprisés de tout le public et refroidiront les bonnes intentions « des particuliers qui voudraient faire des fondations en la « sainte Eglise. C'est l'avis que je leur donne ce 22 juin 1694.

« J. Roussigneul ».

A ces quelques renseignements sur la fête du Saint-Sacrement et les fondations de M. l'abbé Roussigneul se trouve joint l'avis suivant, qui ne manque pas de saveur :

« *Avis important à Messieurs mes successeurs de ce bénéfice.*

I

« N'habitués jamais de prêtres normans en votre église. Ils « sont trop intriquans et vous feroient de la peine.

II

« Prennés garde à ne pas habituer de prêtres qui ne sachent « pas le plen chant et qui ayant bonne voix assez capables d'oc-

« cuper les places de chantres. J'estime que les diacres et sou-
« diacres et sacriste soient aussi capables et habiles que les
« deux chantres eu égard au petit nombre des prêtres qui
« peuvent être habitués de la Sainte Eglise.

III

« J'ay eu la facilité d'en recevoir plusieurs, qui quoy inca-
« pables des offices ont pratiqué des anées auxquels ils s'étaient
« rendus officieux, ils été venus aux offices de l'église malgré
« moy, ce qui est à la honte de l'église et de la gloire de Dieu et
« au mépris du peuple mal édifié, pensez y bien le 15 juillet 1695 ».

« Signé : ROUSSIGNEUL ».

A un passage de ces notes, l'abbé Roussigneul raconte comme suit quels sont les moyens qu'il fut obligé d'employer pour se faire payer son dû :

« Le 28 de juillet, le sieur Roussigneul fit donner assignation
« aux dames religieuses de Saint-Georges pour comparoir au
« provost de Rennes et de voir condamner de luy payer 200 #
« et 100 # pour son curé de portion congruë.

« Mais dans la suite du procès et avant qu'il y eut jugement la
« dame abbesse connaissan le tempérament doux et facile dudit
« Roussigneul lui promit de luy faire payer par la Receveuse des
« grains la somme de 220 # par an tant pour lui que pour son
« curé à quoy le s^r Roussigneul consentit, accause du grand
« respect de vénération qu'il avait pour madame l'abbesse qui
« étoit une personne de grande vertu et charité, cet accord ne fut
« que verbalement fait le 26e septembre 1685. »

L'abbé Roussigneul, quoique d'un tempérament « doux » et « facile », paraît avoir été surtout un combatif que les aléa de l'action n'effrayaient pas.

Profondément religieux, comme en fait foi son œuvre en l'honneur du Saint-Sacrement il ne se gênait pas cependant pour dire ce qu'il pensait de certains de ses confrères et plus principalement des « prêtres normans » qu'il ne semblait pas estimer beaucoup.

J. COUPEL.

SAINT-SÉBASTIEN-BURGOS

« Pendant trente et quelques jours 2.000 hommes, réduits par le feu et la fatigue à 1500, retranchés dans quelques ouvrages à peine maçonnés et protégés par une rangée de palissades, en arrêtèrent 50.000 par leur héroïque résistance. Honneur éternel à ces braves gens et à leur chef le général Dubreton. En résistant ainsi ils donnèrent le temps à l'armée de Portugal de se remettre en ligne, aux armées du Centre et de l'Andalousie de se porter sur le Tage, à toutes de se réunir pour accabler Wellington ».

Thiers apprécie en ces termes remarquablement élogieux la défense de Burgos en 1812. De son côté M. le général Azibert, l'historien des *Sièges célèbres*, s'exprime ainsi. « La défense du château de Burgos en 1812 par le général Dubreton peut être mise au rang des plus brillantes victoires. » Or ce général Dubreton qui, avec 2.000 hommes en arrêta 50.000 pendant trente et quelques jours, ce chef « digne d'un honneur éternel, naquit à Ploërmel de Bretagne en 1773. »

Partons donc ensemble pour Burgos. Est-il plus agréable occupation que d'explorer les lieux illustrés par le geste d'un compatriote ? En traversant, pour ce faire, les gorges de Paucorbo où les plus braves en 1809 ne pouvaient s'engager sans crainte, nous y prendrons une très légère idée des dangers et des souffrances de toutes sortes que nos soldats trouvrèrent en Espagne, nous les en admirerons davantage. Qui pourrait regretter de se retremper l'esprit en revivant un instant des heures tour à tour touchantes ou héroïques ?

Pour trouver les gorges de Paucorbo en marche vers Burgos, il faut quitter le chemin de fer à Miranda-del-Ebro pour le reprendre un peu plus loin ; le défilé franchi, on passe l'Ebre à Miranda-del-Ebro sur un pont par lequel s'effectuait le prodigieux va-et-vient d'approvisionnements d'hommes et de chevaux sans cesse en marche de Bayonne vers Madrid et vice-versa. Deux

grands lions de pierre, assis sur les parapets, en gardent l'entrée. Ces nobles bêtes, coiffées de couronnes royales démesurées, ont donc vu passer tous les héros de l'épopée : Murat, Ney, Masséna, l'Empereur ; ils méritent donc qu'on les contemple un instant, comme aussi les rues étroites de la ville. Tant de regards chargés de haine y suivirent nos troupes défilant le long des petites boutiques obscures, encore les mêmes, où des marchandises dépareillées semblant dater de l'autre siècle cuisent lentement au soleil ardent !

Sur des façades modestes s'arrondissent en bosse de superbes écussons et des attributs nobiliaires entourés de guirlandes carmin vif de piments mis au sec. Aux fenêtres d'édifices embellis d'un blason double, sèchent prosaïquement des pièces de linge fraîchement blanchies. Le contraste de la pauvreté et la pompe des souvenirs : telle apparut à nos ancêtres l'Espagne qu'ils venaient de conquérir ; telle la retrouvent encore aujourd'hui ceux qui pieusement viennent y rechercher leurs traces.

***

Cinq quarts d'heure de marche environ séparent Miranda du célèbre défilé dont parlent presque tous les Mémoires qui ont trait à la guerre d'Espagne. La route rafraîchie par de grands ormes, éclairée sur sa droite par les reflets brillants du fleuve, monte d'abord d'une pente assez douce. Quand l'Ebre disparaît, la pierre se montre. Ce n'est d'abord qu'une simple écorce rugueuse qui se gonfle peu à peu en véritables escarpements calcaires égayés çà et là de quelques rares carrés de cultures ou de vignes.

Bientôt une première porte triangulaire apparaît large de 15 mètres à la base ou plutôt au sommet, car elle affecte la forme d'un triangle renversé. Un Bayard suffirait à la défendre. Les flancs sont âpres, crevassés, d'un aspect sauvage et triste : les crêtes déchirées. De bizarres silhouettes d'animaux ou de guet s'y dessinent grâce aux feux de la lumière et de l'ombre. On comprend quelle devait être l'oppression de nos jeunes soldats qui traversaient ces lieux sinistres à leur entrée en Espagne. Mina, le célèbre et cruel guerilleros, en infestait les abords, il prétendait y avoir établi « son royaume ». Il y rôdait sans cesse, massacrant les traînards, attaquant les groupes iso-

lés, profitant de la moindre faute, torturant les prisonniers avec des raffinements inouis, dignes d'un bourreau d'extrême-orient.

Encore 700 mètres, d'un cirque dévasté une deuxième brèche s'ouvre à son tour, de quarante mètres celle-là. Les minutes paraissaient bien longues quand on la franchissait autrefois, sans escorte. Un pont jeté entre les deux escarpements latéraux réunit aujourd'hui les gueules étroites et noircies de fumées des deux tunnels qui servent à la voie ferrée de Madrid à Bayonne. La route passe sous les arches puis tourne brusquement à angle droit et l'on pénètre dans un véritable couloir de pierres, sorte de galerie d'étude où la chaleur est réfléchie de tous côtés par un sol blanchâtre qui grésille sous la morsure du soleil. L'eau ne fait cependant pas défaut d'une façon absolue, elle coule même, à demi cachée sous les pierres, presque inaccessible parfois, ou s'étalant par instant et formant de petits bassins où les voyageurs la puisent.

Nos soldats qui passèrent ici par milliers se pressaient sans doute autour de ces flaques luisantes. Ils devaient être si altérés nos pauvres petits pousse-cailloux, accablés sous l'équipage compliqué de l'époque, étranglés par le col si haut, suffoqués par les courroies croisées sur la poitrine, le front meurtri par le haut « boisseau » comique. On se les représente aisément quittant le rang, congestionnés, le sang battant aux tempes, se bousculant, ramenés soudain à la barbarie, aux primitifs instincts par la vue du liquide si désiré, puis rafraîchis, la gourde pleine, reprenant leur place au pas de course, riant déjà, oublieux de leurs fatigues, ayant retrouvé dans quelques gorgées d'eau fraîche la belle humeur, une des plus précieuses de leurs vertus.

***

Au sommet du col on souffle un peu. Nous entretenions là un petit fortin qui protégeait à peine jusqu'à l'extrême portée de ses fusils, mais tenait en respect le village blotti à ses pieds qui a donné son nom aux gorges : hameau de misérable apparence, possédant cependant une maison communale ornée comme celle de Duranda d'un énorme blason qu'entoure un vol de lambréquins prestigieux.

La redoute, dont il reste quelques jours, constituait un des anneaux secondaires de la chaîne de postes et de points fortifiés

dont notre ligne de communications s'appuyait. C'est autour d'eux que se menait la guerre de guérillas racontée par Marbot avec sa verve gasconne, par Thubaud avec un contentement si grand de soi-même et si mince d'autrui, par Gonneville avec un tel accent de sincérité ; guerre de ruses, de surprises où l'on chevauchait l'œil au guet, la main sur ses armes ; guerre pleine de dangers certes mais d'émotions aussi et de jouissances qui vous laissaient souvent meurtri et décousu, mais avec la volupté d'avoir porté de fiers coups, sorte de chasse dont on était tantôt le héros et tantôt la proie.

C'était une lutte féroce sans quartier ni repos. On ne dormait que d'un œil. Des chiens de guerre bien dressés gardaient le camp. Un chef de bataillon du 36e possédait même un beau coq, à la crête éclatante qui, perché sur sa tente, annonçait par ses cocoricos retentissants l'approche de l'ennemi. Dans cette guerre d'un genre si nouveau où l'on n'agissait jamais par masses, Dubreton déploya des qualités particulières qui le mirent particulièrement en vue : une opiniâtreté, une bravoure, une énergie que rien ne lassait. Peut-être aussi certaines aptitudes de races relevées par César alors qu'il guerroyait contre les Bretons, et les peignait très propres aux coups de mains rapides exécutés par groupes séparés agissant à de grandes distances et que des corps de réserve bien placés recueillaient pour les remplacer par des troupes fraîches (1).

Pour exposer la tactique suivie par le futur défenseur de Burgos dans sa lutte contre les guérillas, on ne peut mieux faire que d'emprunter presque textuellement les termes employés par lui pour décrire celle qu'affectionnaient nos ancêtres si lointain (2). Cette habileté, ces vertus particulières et ataviques, lui valurent de recevoir le commandement du fort de Burgos quand Wellington, vainqueur aux Arapiles poursuivait vivement notre armée pour l'empêcher de se reformer. Il fallait arrêter l'ennemi pendant quelques jours, on ne croyait pas qu'il fût humainement possible d'y réussir plus d'une semaine, on compta que Dubreton serait l'homme de la situation, quant à la vieille forteresse burgalaise du Cid, elle se composait d'un donjon et d'une petite église « La Blanca » servant de casernement à 50 hommes.

(1). César, *De Bello Gallico*, liv. V § 16.

(2). Ce fut aussi, on peut le remarquer, en passant, celle des chouans.

Les deux bâtiments se faisaient vis-à-vis sur un mamelon bien placé pour battre les routes et les ponts de l'Arbauzon, mais qui laissait fort à désirer au point de vue des qualités défensives. A 250 mètres au nord il était dominé par la hauteur de Saint-Michel que l'Empereur aurait voulu couronner d'un ouvrage à corne mais que, faute de temps, on avait dû laisser sans défense. Dès son arrivée Wellington s'empara de cette position et s'y installa fortement. Le château où Dubreton s'était enfermé avec ses 2.000 hommes devint du coup un véritable nid à bombes.

Le général en chef anglais ne ressentit d'abord que du dédain pour la bicoque qui prétendait arrêter sa marche. Elle lui paraissait tout au plus bonne à résister aux guérilleros. Il en ordonna l'escalade. La façon dont on le repoussa lui montra qu'il lui fallait professer plus d'estime pour le contenu que pour l'enveloppe et que la lame qui s'abritait dans le fourreau vétuste était de bonne trempe. Il se résigna à des cheminements réguliers dirigés vers le donjon et la petite église de Saint-Roman bâtie presque au contact des enceintes de palanques que l'on avait ménagées autour du noyau central.

Mais Dubreton pénétrait à mesure les projets de son redoutable adversaire; derrière les emplacements probables de chaque brèche, il élevait aussitôt des retranchements intérieurs munis de canons, d'obus que l'on roulait sur l'assaillant, des réserves placées au bivouac, et toujours sur le qui-vive, des mines creusées çà et là. Les piliers de Saint-Roman entre autres reçurent de puissants fourneaux.

Ne se bornant pas à parer même vigoureusement, il attaquait. Des sorties soudaines fouillaient les tranchées ennemies à la baïonnette, les bouleversaient, enlevaient les outils. Une animation et un enthousiasme extraordinaire exaltaient cette poignée de défenseurs.

Ainsi que le fait remarquer M. le général Azibert, l'un des historiens de ce siège célèbre, ces défenseurs n'avaient cependant pas été choisis parmi les troupes d'élite, mais l'exemple de leur chef, son énergie et sa ténacité les rendirent bien vite capables d'exécuter tout ce que l'on peut attendre de soldats consommés.

Car le gouverneur s'entendait à merveille à surexciter le moral des siens; il connaissait le soldat français pour l'avoir pratiqué à fond, au cours de ses longues campagnes, à l'armée du Nord, en Vendée, en Italie, à Saint-Domingue, en Hollande, en Allemagne.

Il savait ce que l'on peut demander à ce soldat si vif, si intelligent, d'un tempérament si guerrier. Pour exciter son enthousiasme et son zèle il possédait un moyen très sûr : l'exemple. A voir agir un tel chef, le soldat comprenait bien vite que, si on le considérait, à juste titre, comme le bras qui frappe, on ne demandait pas à ce bras de frapper en aveugle, et qu'il était dirigé par une tête à la fois prudente et courageuse, sachant au besoin donner l'exemple. Au bout de quelques jours de travail en commun — et quel travail ! — il régnait dans cette petite troupe, séparée du reste de l'armée et soumise à des épreuves continuelles, un esprit de solidarité, une cohésion, une camaraderie toute voisine de l'amitié.

Quelles ardeurs généreuses et chevaleresques ne peut-on faire jaillir du cœur des Français en exaltant leur sensibilité au point d'honneur et à tout ce qui regarde la réputation individuelle ou collective ! N'avait-on pas vu ici même, sous les murs de Burgos, deux sous-lieutenants se battre entre eux devant leur bataillon et sous une grêle de boulets, tout comme Bessière et Lannes le firent à la bataille d'Essling, parce qu'ils s'accusaient mutuellement de ne pas s'être engagés à fond.

Quand on sait parler à de tels hommes, s'imposer à eux, on fait des prodiges ; « ces humbles et secrets héroïsmes quotidiens » dont la gloire des chefs est faite et qu'il est juste de célébrer en passant. Ce ne fut pas huit jours que tint la bicoque, mais trente-trois, pendant lesquels la garnison s'employa sans trêve, de jour comme de nuit, supporta 4062 coups de canon dans un espace très réduit, tua 2064 hommes à l'ennemi, repoussa cinq assauts livrés par l'élite des troupes britanniques. Au cours du dernier, l'église de Saint-Roman, minée comme nous l'avons vu, s'écroula sur la colonne anglaise qui s'y était introduite et l'écrasa.

La déconvenue de Wellington fut extrême. Vaincu dans une lutte si inégale par un adversaire aussi têtu que lui-même, il dut se retirer enfin à l'approche de l'armée française dont la réorganisation avait pu se faire en toute sécurité. Il laissa comme trophée toute son artillerie de siège.

***

Le mamelon qui fut témoin de cet héroïque épisode, s'élève au bord de la ville de Burgos qu'il touche par sa *base* même. Il

est percé de trous, éventré par l'explosion de 1814 (1), nu et pelé comme une kasbah d'Algérie, mais très facile à parcourir. Il mesure 500 pas peut-être à la base et 2 ou 300 au sommet. Un quart-d'heure suffit à le contourner, même si l'on stationne quelques instants au pied de trois monuments dressés à sa base : l'arc de Fernand Gonzalès qui marque l'emplacement approximatif de l'église de Saint-Roman écroulée sur les colonnes anglaises : la statue de l'Empecinado, le célèbre chef de guérillas ; le solar del Cid bâti à la place de la maison natale du héros castillan. Quelle force d'âme n'a-t il point fallu, quelle fière confiance en soi-même et dans les autres pour tenir tête sur cette motte insignifiante à une armée victorieuse et à un général de grande valeur.

En tournant à droite, après avoir dépassé cet édifice, on pénètre dans le ravin creusé entre le Castillo et la hauteur de San Miguel. De suite on aperçoit le vieux mur vénérable couronné de créneaux auquel s'appuyait notre première enceinte. Le temps l'a rongé mais en l'ornant d'une patine d'or sombre et d'ocre chaude sur laquelle tranchent par places des plaques rondes de lichen aux reflets de vieil argent. Je grimpe à flanc du coteau étayé de trois tours ventrues percées d'une porte plate.

C'est sur cette face de nos faibles retranchements que le commandant Leydet du 34e jouait aux assiégeants de si bons tours. Il faisait montrer à des points divers de l'enceinte, et avec des hésitations calculées, un schako fiché au sommet d'une perche. Un Anglais se soulevait-il hors de la tranchée dans l'espérance d'un heureux coup, qu'une balle l'atteignait aussitôt. Le commandant avait d'ailleurs plus d'un stratagème dans son sac, propre à éveiller la curiosité de l'ennemi : nos soldats s'en amusaient fort et aussi Dubreton qui sentait revivre en lui l'âme des ancêtres celtiques, grands destructeurs de « Saouzou (2) ».

*
* *

On retrouve encore, non sans grande difficulté, certains vestiges des travaux exécutés par nos troupes. De l'église Sainte-Marie-la-Blanche il ne reste rien ; à la place du donjon sont quelques bâtiments sans importance. A vrai dire, tout cela n'est qu'un

(1) En 1814 nos troupes firent sauter le fort de Burgos avant de l'évacuer.
(2) Saouzou : Anglais ou Bas-Breton.

amas de décombres qui serait triste comme la mort elle-même, si le souvenir des combattants de 1812 ne l'ennoblissait. Les ruines ont dans ce pays une mélancolie particulière. Leur désolation s'y tempère rarement comme ailleurs de l'ardente poussée des lierres ou de la floraison des herbes folles. Le bastion du Cid élevé à l'aplomb même de la maison du héros castillan est la partie la mieux conservée.

De son parapet la vue est superbe, d'une beauté toute castillane, majestueuse et mélancolique. Les ondulations montent d'un dessin large, harmonieux mais froid jusqu'à l'horizon sans nuages. Au-dessous la ville, grande comme une préfecture moyenne de France, étale le troupeau confus de ses maisons brunes; la cathédrale, travaillée comme une châsse d'orfévrerie, surgit couronnée de délicats clochetons et de cinq grandes flèches percées à jour. Bordée d'arbres, la route de France fuit vers le nord-est rasant les coteaux de la Chartreuse de Melaflorès, traversant Gamoral et son bois, coupant en deux le village de Villapia, tous lieux témoins de la victoire de Napoléon en 1810 et des exploits de Lassale.

En contemplant ce panorama si large mais si sec, Dubreton devait se sentir bien loin de son pays. Rien ne rappelle moins les horizons étroits, touffus, vivifiés d'eau courante, pleins d'une grâce intime du joli pays de Ploërmel. A sa vue ma pensée retourna, elle aussi, vers la petite ville studieuse groupée autour de sa ruche scolaire et de l'église délicatement ciselée de Saint-Armel. Ma mémoire fut-elle infidèle? mais il me sembla que rien, dans la ville natale de Dubreton, n'y remémore le souvenir du défenseur de Burgos.

***

De tels honneurs sont bien dignes cependant de survivre. Ils ont, à leur manière, doté l'humanité de chefs-d'œuvre dont la méditation élève l'esprit et fortifie la volonté. Au-dessus de la masse engagée avec eux dans une action véhémente ils se détachent lumineux et aussi beaux que les héros de l'*Iliade*.

Si le soldat idéal dont le souvenir nous retenait naguère à Saint-Sébastien semble un nouvel Hector, joignant ainsi à la tendresse et à la chaleur d'âme une vertu austère et un parfait sentiment du devoir, capable aussi de sacrifices sublimes à l'amitié.

Dubreton, lui, ne vous rappelle-t-il pas ce chef illustre, dernier rempart des Grecs dans leur détresse, qui tint tête à l'armée victorieuse des Troyens et grâce à une lutte acharnée permit aux troupes d'Agamemnon de reprendre courage et de se reformer ?

A-t-il manqué autre chose qu'un Homère au défenseur de Burgos, pour entrer dans la légende au même titre qu'Ajax, roi de Salamine et issu des Dieux ?

Commandant DE MALLERAY.

THÉRÈSE-JOSEPH POULLAIN-DU-PARC

Un hasard nous a mis sous la main un petit volume (1) relatant la vie de « trois héroïnes chrétiennes » que l'auteur donne en exemple à la jeunesse de son temps. Parmi ces trois héroïnes se trouve une jeune fille de Rennes qui, de par son nom, appartient à l'histoire locale. Sa vie fut toute de douceur et de mansuétude pour les déshérités de la fortune. Elle poussa l'abnégation de sa personnalité jusqu'à se faire la servante de ceux-là à qui elle consacra le meilleur de son temps.

Cette vie toute de dévouement à ceux qui souffrent m'a vivement ému. J'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de faire revivre brièvement les principaux traits de caractère de cette jeune fille.

Thérèse-Joseph Poullain-du-Parc du Boisanger née à Rennes le 19 février 1756 de M. Du Parc Poullain, jurisconsulte célèbre, et de dame Gilette-Françoise de la Motte-Fablet.

Élevée à l'école de son père qui fut longtemps l'orgueil du barreau du Parlement de Bretagne, Thérèse Poullain-du-Parc se montra toute jeune d'un caractère supérieur à celui des jeunes filles de son âge. A différentes reprises elles montra un esprit d'initiative qui étonna les gens de son entourage.

Son Biographe nous apprend qu'elle possédait « tous les agré-
« ments que la nature peut donner du côté de la figure, elle avait
« une très jolie voix, une manière agréable et naïve d'exprimer
« sa pensée et les plus heureuses dispositions du cœur.

« D'un caractère vif, elle se montrait irréductible sur les idées
« qui lui paraissaient vraies, et si son interlocuteur n'acceptait
« pas assez vite sa façon de penser, elle faisait preuve d'un peu
« trop d'impatience. »

Ce caractère vif, qui pour beaucoup eut été un défaut, fut chez elle une qualité qu'elle employa plus tard dans les œuvres qu'elle

(1) *Les Trois Héroïnes chrétiennes*, par l'abbé****, Rennes et Vitré, 1786.

entreprit en y mettant beaucoup de ténacité et de suite joints à beaucoup de cœur.

Avec ceux qu'elle connaissait peu elle n'était guère démonstrative quoiqu'ayant toujours « un rire simple et naturel qui la « rendait toujours aimable et toutes les personnes qui l'appro- « chaient ne pouvaient se défendre d'avoir pour elle la plus grande « tendresse. »

Elle fut pour son père d'une sollicitude toute filiale, « cherchant « à prévenir tous ses goûts pour les satisfaire, cherchant les plus « petites occasions de le contenter pour qu'il ne fût contredit en « rien. »

Quelqu'un avait-il commis une faute dont son père avait à s'occuper, « elle saisissait toutes les occasions de les adoucir, « présentant la faute du coupable de la manière la plus propre « à la faire excuser ». Son « air aimable, son caractère sensible, « son cœur tendre et compatissant » avaient charmé tous ceux qui l'approchaient. L'une d'elles, plus particulièrement enthousiasmée du caractère et de la grâce de la jeune fille, « la mena à « des bals et à des concerts. »

Elle prit vite — mais pour peu de temps — le goût de ces genres d'amusements. « Elle conçut une passion extrême pour la parure ainsi que pour la danse ».

Ce changement à ses habitudes fut de courte durée. Elle s'aperçut vite de l'inanité de tels divertissements et ne tarda pas à reprendre ses habitudes premières, qui, si elles flattaient moins son amour-propre, étaient plus conformes aux lois de sa conscience.

Comme pour effacer un moment d'oubli, elle se fit le reste de sa vie l'apôtre désintéressée d'une cause noble entre toutes : aimer son prochain. De ce moment elle « montra pour les do- « mestiques beaucoup de compassion ; attentive à prévenir leurs « désirs, à excuser leurs fautes ; elle se chargait pour eux d'oc- « cupations difficiles. Loin de se montrer exigeante à leur égard, « elle les servait de ses propres mains ; les aidant à tout ce qui « n'était point au-dessus de ses propres forces, elle allait jus- « qu'à leur épargner les peines les plus légères. Mais sa charité « avait surtout en vue les infortunés qui étaient véritablement « dans la misère, et son premier soin fut de sacrifier le goût qu'elle « ressentait encore pour la parure. Afin de s'en détacher absolu- « ment elle se représentait combien il doit *être affligeant pour*

« *ceux qui manquent de pain, de voir leurs semblables* « *employer à de pareilles frivolités, l'argent qui pourrait les nourrir* ».

« Jouissant d'une pension fort honnête, et qui pouvait aisé- « ment satisfaire à son penchant, elle se décida dès lors et con- « tinua toujours à la distribuer presque toute entière aux « pauvres ; l'obéissance seule l'obligea d'en conserver ce qu'il « lui fallait pour les choses les plus indispensables. Son bon « cœur n'en demeura pas à ses premiers retranchements et en « peu de temps son amour pour les pauvres *devint inexpri-* « *mable* ; elle leur consacra jusqu'aux mets qui la flattaient. « Lorsqu'il lui était possible, elle mangeait son pain sec et leur « partageait ce qu'elle avait de plus. Si elle eut été libre, elle se « fut nourrie de pain noir et d'aliments grossiers, dans le « dessein de procurer aux malades les mets plus délicats qu'on « lui présentait ; pour les soulager elle eut sacrifié jusqu'à son « nécessaire. Souvent pendant le repas il venait des mendiants « à la porte de la maison et Thérèse, la première à les entendre, « demandait tout bas à une personne qui avait de l'autorité sur « elle, la permission de leur porter son dîner : pour se faire « écouter plus favorablement, elle lui disait d'un air caressant, « cela m'amuserait ; j'aurais le plaisir de voir si les mets sont « à leur goût ».

« Quelquefois on l'entendait gémir en se mettant au lit : on craignait un jour qu'elle eut du chagrin et on voulut en savoir la cause : « Je pense aux pauvres, répondit-elle, je voudrais bien « leur donner mon lit, ils sont si mal couchés. » Ces traits montrent chez cette jeune fille un cœur tendre et compatissant. Mais là ne s'arrêtait pas son apostolat. A l'âge de 12 ans elle fonda « une Société de jeunes enfants de son âge, remplis comme « elle de piété ». Comme toute association qui se respecte un peu, il était juste que cette petite Société ait ses règlements.

Thérèse Poullain-du-Parc prit soin d'en dresser qui « fussent « proportionnés à l'âge de ses compagnes et qui pussent plier « leur cœur à la vertu ; l'obéissance à leurs parents, la charité, « l'assiduité au travail, des prières conformes à leur situation, « de légères pratiques de mortifications et d'humilité ; voilà les « points principaux des règles qu'elle établit. »

Pas un jour ne passait sans qu'elle trouva une bonne action à accomplir. Alors qu'elle avait 13 ans, « une de ses amies se plai-

« gnit qu'elle avait un pied malade ; à l'instant Thérèse le pansa « et continua de le faire jusqu'à sa guérison. »

Vers l'âge de 19 ans une maladie qui ne pardonne pas répandit l'effroi dans la famille Plusieurs médecins, « qui parurent craindre pour sa vie », furent consultés.

« Pendant les 8 mois que dura sa maladie et dont les 4 der- « niers surtout furent accompagnés des plus cuisantes douleurs, « jamais il ne lui échappait la plainte la plus légère. »

Au commencement de février 1776, elle manifesta le désir de terminer ses jours dans un couvent. Sa famille, pour lui donner satisfaction, la fit transporter dans le couvent des « dames carmélites ».

La maladie augmentait d'un jour à l'autre, le samedi suivant elle fut administrée dans son lit.

Après quelques jours de grande souffrance, durant lesquels elle ne départit pas un seul instant d'un courage héroïque, Thérèse Poullain-du-Parc s'endormit le 19 février 1776, à deux heures du matin, âgée de 20 ans et le jour même de l'anniversaire de sa naissance.

Tout le monde de la communauté s'empressa de recueillir « les restes de notre héroïne : ses cheveux furent coupés, ses « petits meubles de dévotion partagés et les dames carmélites, « pour immortaliser le souvenir de ses vertus dans leur maison, « demandèrent à la famille qu'on la peignît dans son cercueil et « qu'on leur laissât son portrait. »

« On grava au bas du tableau ce verset d'un psaume : « Seigneur, je serai rassasié lorsque j'aurai vu ta gloire. »

Combien de jeunes filles de notre époque pourraient prendre exemple sur cette noble figure dont la vie, à l'exemple de celle de son père, fut toute de dévouement pour les déshérités de la vie.

J. Coupel.

NOTICES ET COMPTE-RENDUS

En 1907, l'Union Régionaliste Bretonne mit au concours une *Vie de Saint Guennolé*.

L'auteur du mémoire couronné, M. Pierre Allier, publie aujourd'hui en brochure (imprimerie Cotonnec à Quimper) un récit dont il nous met ainsi à même d'apprécier les mérites. Serrant de près l'histoire, ne la revêtant d'aucun ornement étranger, il arrive à nous intéresser, à nous émouvoir. Arthur de la Borderie qui préludait, dès sa jeunesse, à sa belle *Histoire* par une étude sérieusement documentée sur le rôle historique des saints de Bretagne, aurait beaucoup apprécié la « manière » de M. Allier et ratifié les éloges que donne au narrateur, dans une substantielle préface, l'excellent poète F. Le Guyader, auteur de l'*Ere Bretonne*.

* * *

Je désire, depuis longtemps, dire un peu du bien que je pense des publications éminemment orthodoxes, présentées avec beaucoup de variété et de goût, de l'éditeur Téqui (ancienne maison Douniol). Plusieurs intéressent la Bretagne, comme la très édifiante autobiographie d'une protestante convertie Mistress Pittar, traduite et annotée par un Nantais, M. Charruau, comme le charmant livre de M. Poulin, *Au jour le jour*, où la plume et le crayon s'unissent harmonieusement pour nous décrire, après une Venise qui échappe à l'obsession du « déjà vu », une Bretagne pleine de saveur agreste et riche encore en trésors inexplorés. Les Bretons ne seront pas les derniers à cueillir, dans la gerbe que l'éditeur Téqui assemble pour les lecteurs de bonne foi, une austère et pourtant attrayante *Doctrine spirituelle* de Bossuet, des *Pages choisies*, judicieusement extraites par M. A. Mollien, de l'œuvre admirable du Père Gratry, ou encore cette *Lettre Apologétique* de Newman, qui est de fait une des meilleures apologies du catholicisme. A ceux qui ne dédaignent pas l'honnête distraction, recommandons la série des « Matutinaud » de l'abbé Duplessis ; le dernier paru, « Les frères de Matutinaud » est, comme ses aînés, une plaisante satire où vices, travers, ridicules du temps sont plutôt égratignés que flagellés. Terminons cette trop incomplète revue en saluant les livres de M. l'abbé

Broussolles, exégète de grand talent, qui appelle au secours de sa prose une illustration empruntée aux monuments originaux. Après une *Théorie de la messe*, M. Broussolles entreprend une *Histoire de la Sainte Vierge* dont le premier volume, relatif à l'Immaculée Conception, qui vient de paraître, est heureusement placé sous le patronage de feu le vénéré cardinal Richard, le saint prélat français et breton.

***

Sous le titre *Ames errantes*, Madame Marie Le Fur publie dans la Bibliothèque régionaliste de l'éditeur Bloud, un recueil de légendes empreintes du plus pur sentiment breton. A part deux ou trois récits, où l'imagination de l'auteur s'est donné plus libre carrière, ces légendes ont été recueillies de la bouche même des naïfs conteurs rustiques. Ils apportent une précieuse contribution au folk-lore de Quiberon et tout lecteur trouvera justifiées les louanges que leur décernent le regretté André Theuriet et le Marquis de l'Estourbeillon. De jolis dessins, dont quelques-uns sont dus à Madame Le Fur elle-même, ajoutent à l'agrément du texte.

***

Dans une plaquette éditée à Nantes, avec autant de goût que d'élégance, le baron de Wismes a réuni *douze sonnets évangéliques* tous dédiés à des membres du clergé nantais. C'est de la haute poésie de pure tradition française, très digne des suffrages qu'elle a obtenus de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

OLIVIER DE GOURCUFF.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXIX — PREMIER SEMESTRE

Baudry (J.). Histoire de Notre-Dame de Rostrenen et de son pèlerinage (1300-1907). Mars. 138.

Le Bayon (J.). Le Converti de Notre-Dame. Février. 75.

Bigne (Paul de la). Combour et ses Seigneurs. I. Avril. 185. — II. Mai. 273. — III. Juin. 293.

Breton émigré (Un). Les Bretons de Bretagne jugés par un Breton de Paris (Réponse). Janvier. 14.

De Calan (Vte Charles). Mélanges historiques. I. Saint Malo et Saint Maëlmon. Mars. 121. — II. Le Monastère de Saint Maëlmon. Mars. 124. — III. Saint Goulven. Mars. 124. — IV. Saint Armel. Avril. 202. — V. Le Comte Even. Avril. 205. — VI. Saint Ivi. Avril. 206. — VII. La Langue des Gaulois avant la Conquête Romaine. Mai. 265. — VIII. Saint Tudi et Saint Tudual. Mai. 267. — IX. D'Argentré et les Chants populaires bretons. Mai. 272. — X. La Prise de Dol par Olav de Norwège. Juin. 309. — XI. Le Mariage d'Alain III. Juin. 311. — XII. Alain III et Budic de Nantes. Juin. 313.

Coupel (J.). Paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges. Juin. 326. — Thérèse-Joseph Poullain du Parc. Juin. 339.

Dupont (Etienne). La Chapelle de Marie Stuart à Roscoff. Février. 98.

Ernault (E.). Les Chants de Noces du Barzaz-Breiz, traduits en vers français avec étude critique sur une partie du texte. Mars. 128.

De Fèbes (Charles). Une Page de l'Histoire de la Roche-Derrien, 1345-1347. Février. 91.

De Gourcuff (Vte Olivier). *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, tome IVe et dernier. Avril. — *La Vie de Saint Guennolé*, par Pierre Allier ; *Autobiographie de Mistress Pittar*, traduite et annotée par M. Charruau ; *Au Jour le Jour*, par M. Poulin ; *Ames errantes*, par Mme Marie Le Fur ; *Douze Sonnets Evangéliques*, par le baron de Wismes. Juin.

Henrida (Jeanne). Le Soleil sur la Mer. Avril. 214.

Herpin (E.). Mlle Céleste Buisson de la Vigne. (Son mariage avec Châteaubriand). Janvier. 5.

Kernéis (E.). Devant l'épave du *Primauguet*. Janvier. 41.

Koed-Skau (Efflam). Glahar er Barh, pé maru Breih-Izel. (Chagrin du Barde ou Mort de la Bretagne). Janvier. 42.

De Laigue (Cte René). Questions Héraldiques Bretonnes. A propos du Nobiliaire de Pol de Courcy. Janvier. 10. — *Bréviaires et Missels des Eglises et Abbayes Bretonnes de France antérieures au XVIIe siècle*, par l'abbé F. Duine ; *Condition actuelle des Serviteurs ruraux Bretons, Domestiques à gages et Journaliers agricoles*, par Jean Choleau ; *Les Communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1667-1789)*, par Pierre Lefeuvre ; *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, tomes III et IV ; *Mélanges d'Histoire Bretonne*, (VIe-XIe siècle), par Ferdinand Lot ; *Saint Félix de Nantes*, par l'abbé A. Delanoue ; *Une Commune bretonne pendant la Révolution : Histoire de Saint-Servan de 1789 à 1800*, par Jules Haize ; *Inventaire sommaire des Archives communales de Saint-Servan antérieures à 1789*, par Jules Haize ; *Le Bienheureux L.-M. Grignion de Montfort (1673-1716)*, par l'abbé A. Laveille ; *Récits vécus (1870-1871)*, par G. Martineau ; *Recherches historiques et topographiques sur les Compagnons de Guillaume le Conquérant*, par Etienne Dupont ; *Le Finistère Pittoresque, sites et monuments*, par G. Toscer ; *Le Théâtre au Collège, du Moyen-Age à nos jours*, par L. V. Gofflot ; *Les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales*, par Charles Schmidt ; *Chrestomathie bretonne (Armoricain, Gallois, Cornique) Première partie : Breton Armoricain*, par J. Loth ; *Grammaire Bretonne du Dialecte de Vannes*, par A. Guillevic et P. Le Goff ; *Exercices sur la grammaire bretonne du dialecte de Vannes*, par les mêmes ; *Vocabulaire Breton-Français et Français-Breton du Dialecte de Vannes*, par les mêmes ; *Gerion Keumraek ha brezonek, dastumet ha lakaet kenver ha kenver*, par F. Vallée ; *La Vision de Tondale, textes français, anglo-normand et irlandais*, publiés par V. H. Friedel et Kuno Meyer ; *Bretagne d'aujourd'hui et Bretagne de demain*, par Jean de Plounéour ; *De la Persistance de la Langue Celtique, en Basse-Bretagne*, par A. Travers ; *Les Inscriptions Gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne*, par le même ; *Les Jardins d'autrefois*, par A. Orain ; *Promenade horticole à Mordelles*, par le même ; *Tribulation d'un horticulteur à ses débuts*, par le même. Mars.

De Malleray (Commandant). Saint-Sébastien-Burgos. Juin. 330.

Masseron (Alexandre). L'Imagier de Saint-Florent (IXe siècle). Février 87.

Merlet (P.). Essai sur l'Administration générale d'un District pendant la Révolution. Le District de Rochefort (Morbihan). 1er juillet 1790-20 mai 1795. III (suite). Janvier. 47. — IV. Février. 102. — V. (Fin) Mars. 168.

Oheix (André). Un Livre d'Histoire. Avril. 215.

Orain (Adolphe). Le Poète Leconte de Lisle étudiant en droit à Rennes

Janvier. 35. — Légende bretonne : Rieux et Redon. Avril 209. — Le rappel du Parlement de Bretagne (15 juillet 1769). Avril. 211.

PARKER (Jos.). Les Deux Saisons. Juin. 315.

TRÉVÉDY (J.). A propos de : « Jugon : Une cité bretonne à travers les siècles ». Mai. 241. — Coetmen et Goudelin : Attentats des Penthièvre contre le duc Jean V (1420-1422). Juin. 318.

UZUREAU (F.). La déportation des Religieuses Angevines : Leur séjour à Lorient (1794-1795). Janvier. 21.

DE WISMES (Baron G.). Cinquantenaire de la Revue de Bretagne et Trentième Anniversaire de la Société des Bibliophiles Bretons. Matinée musicale, littéraire et dramatique, et Banquet amical à Nantes le 15 décembre 1907. Février. 57.

Chronique des Bibliophiles Bretons. Avril.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

REVUE

de Bretagne

4e Série. — 7e Année
JUILLET 1908. Tome XL

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte René de LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte Charles de CALAN, Secrétaire régional pour l'Ile-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU de la GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — Alain RAISON du CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — Olivier de GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCVIII

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le Cte René de LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'Administration, MM. LAFOLYE, frères places des Lices, Vannes.

ASSOCIATION BRETONNE

CONGRÈS DE FOUGÈRES

Du 6 au 12 septembre 1908 aura lieu la 49e session de l'Association Bretonne dont voici le programme :

Dimanche 6 septembre. — A 2 h. 1/2, séance publique d'ouverture. Nomination du Bureau de l'Association Bretonne. Nomination du Bureau du Congrès. Réunion dans chaque section pour la fixation de l'ordre des travaux pendant la durée du Congrès.

Lundi 7 septembre. — A 8 heures, messe du Saint-Esprit. — A 9 heures, conférences d'archéologie et d'histoire. — A 3 heures, séance publique.

Mardi 8 septembre. — A 8 h. 1/2 du matin, conférences d'archéologie et d'agriculture. — A 3 heures, séance publique.

Mercredi 9 septembre. — A 8 h. 1/2 du matin, conférences d'archéologie et d'agriculture. — A l'issue de la séance d'archéologie, réunion des Bibliophiles Bretons. — A 3 heures, séance publique.

Jeudi 10 septembre. — Excursion au Mont-Saint-Michel.

Vendredi 11 septembre. — A 8 heures du matin, messe pour les défunts de l'Association Bretonne. — A 9 heures, conférences d'archéologie et d'agriculture. — A 3 heures, séance publique.

Samedi 12 septembre. — A 8 h. 1/2 du matin, séance de clôture.

Voici le programme des diverses sections.

Section d'Archéologie et d'Histoire

1. — Archéologie.

1. Monuments mégalithiques et antiquités préhistoriques qui peuvent exister aux environs de Fougères. — S'il en existe, ont-ils été fouillés ? Description et détails sur ces fouilles.

2. Monuments anciens, ruines gallo-romaines de la région. — Fouilles et découvertes récentes faites au pays de Coglès. — Etudes des voies romaines du pays.

3. Croix anciennes élevées au bords des chemins ; signaler et décrire celles que l'on connaît dans les pays de Fougères et de Vitré.

4. Description des églises de style roman qui ont pu encore être conservées dans cette même région, malgré leurs reconstructions.

5. Histoire des monuments de Fougères, et, en particulier, de ses églises et de son château. — Leurs souvenirs, leur importance.

II. — Histoire

6. De l'évangélisation de la Bretagne par les saints et moines bretons, et par les saints et moines d'origine latine ou gallo-romaine. — Etat des paroisses situées sur les bords de la Vilaine et de l'Ille au Xe siècle, d'après le cartulaire de Redon et les autres cartulaires de la région. Etymologie des noms de ces diverses localités.

7. Etude de la part respective des éléments *Bretons*, *Francs et Normands*, dans la fondation des grandes seigneuries des pays de Saint-Malo, Fougères, Rennes et Vitré, et la colonisation de ces territoires.

8. Le Protestantisme aux pays de Fougères et de Vitré. — Ses conséquences ; Principales familles protestantes ; leur rôle et leur action depuis la Réforme.

9. Etudier les principales industries du pays de Coglès avant la Révolution et ses rapports commerciaux avec les régions voisines.

10. Signaler et décrire les principaux châteaux et les maisons curieuses du pays. — Principaux personnages ayant séjourné dans ces diverses demeures.

Bibliographie. Folklore.

11. Personnages illustres, écrivains connus, auteurs oubliés d'Ille-et-Vilaine, et spécialement du pays de Fougères. — Livres rares. — Œuvres inconnues des écrivains bretons.

12. Résultats de la campagne encouragée par l'Association Bretonne pour la conservation de la langue bretonne dans l'enseignement et dans les familles. — La démoralisation de la Bretagne par la débretonisation.

13. Mœurs, usages, contes, légendes et chansons populaires d'Ille-et-Vilaine.

Toute autre question historique ou archéologique, relative à la Bretagne, peut être traitée dans le Congrès, *avec l'autorisation du Bureau.*

Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

Les mémoires qui n'auront pas été déposés avant la fin du Congrès, entre les mains du Secrétaire de la classe d'Archéologie, ne pourront être imprimés dans le volume du compte-rendu.

Le Directeur de la Section d'Archéologie par intérim,
Mis Régis de l'Estourbeillon.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,
Louis de Villers.

Vu et approuvé :

Le Directeur général,
Comte Lanjuinais, *Député.*

Section d'Agriculture

1. — Situation agricole dans les cinq départements de la Bretagne et, en particulier, dans l'Ille-et-Vilaine.

2. — Amélioration de l'espèce bovine, au point de vue de la viande et du lait ; races bretonnes ; races de Jersey ; sociétés d'élevage ; livre généalogique ; espèces porcine et ovine ; animaux de basse-cour.

3. — Fabrication du beurre et du fromage. Laiteries coopératives.

4. — Elevage du cheval dans les départements bretons, au point de vue militaire, industriel et agricole.

5. — Viticulture. La vigne dans les départements bretons. Fabrication du vin et de l'eau-de-vie.

6. — Pomologie agricole. Culture des arbres à cidre. Pommiers et poiriers. Fabrication du cidre et du poiré.

7. — Apiculture.

8. — Engrais marins. Engrais de ferme et engrais chimiques. Étude des engrais appliqués aux différentes cultures.

9. — Prairies naturelles et artificielles. Culture des céréales, cultures diverses, culture des légumes de primeur pour l'exportation.

10. — Pisciculture. Parcs et réservoirs à poissons. Ostréiculture.

11. — Le bois. Plantation. Exploitation. Scieries. Défrichement des landes.

12. — L'enseignement agricole.

13. — Le dépeuplement des campagnes et les moyens d'y remédier.

14. — Le crédit agricole. Les caisses d'assurances contre la mortalité du bétail.

15. — Les différents systèmes d'exploitation de la propriété rurale. Exploitation directe. Métayage à bail à prix d'argent.

Les mémoires qui n'auraient pas été déposés avant la fin du Congrès entre les mains du Secrétaire de la classe d'Agriculture, ne pourront être imprimés dans le volume du compte-rendu.

Le Directeur de la Section d'Agriculture.
A. Boby de la Chapelle.

Le Secrétaire Général de la Section d'Agriculture.
L. Houitte de la Chesnais.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

LES MONTEJAN SEIGNEURS DE COMBOUR. JEANNE DU CHASTEL.

Jeanne du Chastel dame de la Bellière et de Combour, du Corrouet et de la Villequeno, par sa mère, et de Renac par son père, était la seconde fille de Tangui du Chastel et de Jeanne Raguenel de Malestroit. Elle fut mariée en 1506 à noble et puissant Louis de Montejan, fils de messire Jean de Montejan et d'Anne Sillé ; il était seigneur de Montejan, de Sillé le Guillaume, de Cholet, de Becon, du Loroux Bottereau.

Ils laissèrent cinq enfants dont les trois premiers furent seigneurs et dame de Combour : Jacques, René et Anne ; Gillone, qui épousa Jean le Venneur seigneur de Homme et de Carrouge, et Claude qui fut mariée à Christofle de Goulaine second du nom.

Jacques de Montejan eut pour tuteur et curateur son oncle l'abbé René de Montejan, protonotaire apostolique. Devenu seigneur de Combour à la mort de son père, Jacques mourut sans lignée le 21 décembre 1517.

Son frère René de Montejan prit après lui le titre de sire de Combour et lui succéda dans toutes ses seigneuries de la Bellière, de Renac, du Boisfront, de la Villequeno, etc. Chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de France en 1538, gouverneur du Piémont, il épousa Philippe de Montespedon, de laquelle il n'eut point d'enfants et mourut en 1539. Sa veuve, lui survécut, elle vivait encore en 1574 et perdit son second mari Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon, sans enfants en 1569.

Aux États qui furent tenus à Vannes en 1532, René de Montejan avait joué un rôle des plus importants.

Le roi François Ier, qui désirait que l'union de la Bretagne à la France fût irrévocable, résolut, suivant l'avis de ses conseillers,

(1) Voir la *Revue* de mai 1906.

SEIGNEURS DE COMBOUR

Maison de Montejean et d'Acigné (1506-1553)

XVIII

JEANNE du Chastel, dame de Combour, mariée en 1506 à Louis de Montejean.

XIX

JACQUES de Montejean seigneur de Combour † le 21 décembre 1517 (du Paz, p. 154).

XX

RENÉ de Montejean, marié à Philippe de Montespédon mort sans enfant en 1538 (du Paz, p. 151).

XXI

ANNE de Montejean mariée : 1° à Georges de Tournemine ; 2° à Jean VII d'Acigné.

GILLONNE de Montejean épouse de Jean le Venneur s^r de Homme et de Carrouge.

CLAUDE de Montejean épouse de Christofle de Goulaines.

JEAN VIII d'Acigné marié en 1560 à Jeanne du Plessix dame de la Bourgonnière mort le 19 mars 1540.

FRANÇOIS d'Acigné, tué à la bataille de Moncontour 1569 marié à Anne de Montbourcher demoiselle du Bordage (du Paz, p. 152).

CLAUDE d'Acigné seigneur de Lohéac non marié.

CLAUDE d'Acigné épouse de Claude du Chastel.

XXII

PHILIPPE d'Acigné, dame de Combour, mariée en 1553 à Jean Ier marquis de Coetquen comte de Combour en 1575 mort en 1615.

JUDITH d'Acigné mariée en 1579 à Charles de Cossé comte de Brissac maréchal de France.

ODETTE de Coetquen mariée : 1° à Louis de Guébriac, s^r de la Hirlaye (p 535) 2° à Vincent du Louet s^r de Coatjunval.

GILLONNE de Coetquen mariée à Etienne sgr du Hallay 1576.

FRANÇOISE de Coetquen mariée à Jean d'Avaugour, s^r de St-Laurent en 1580.

XXIII

JEAN VI marquis de Coetquen comte de Combour marié à Renée de Rohan † en 1602.

Planche III

SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

Maisons de Montejean et d'Acigné

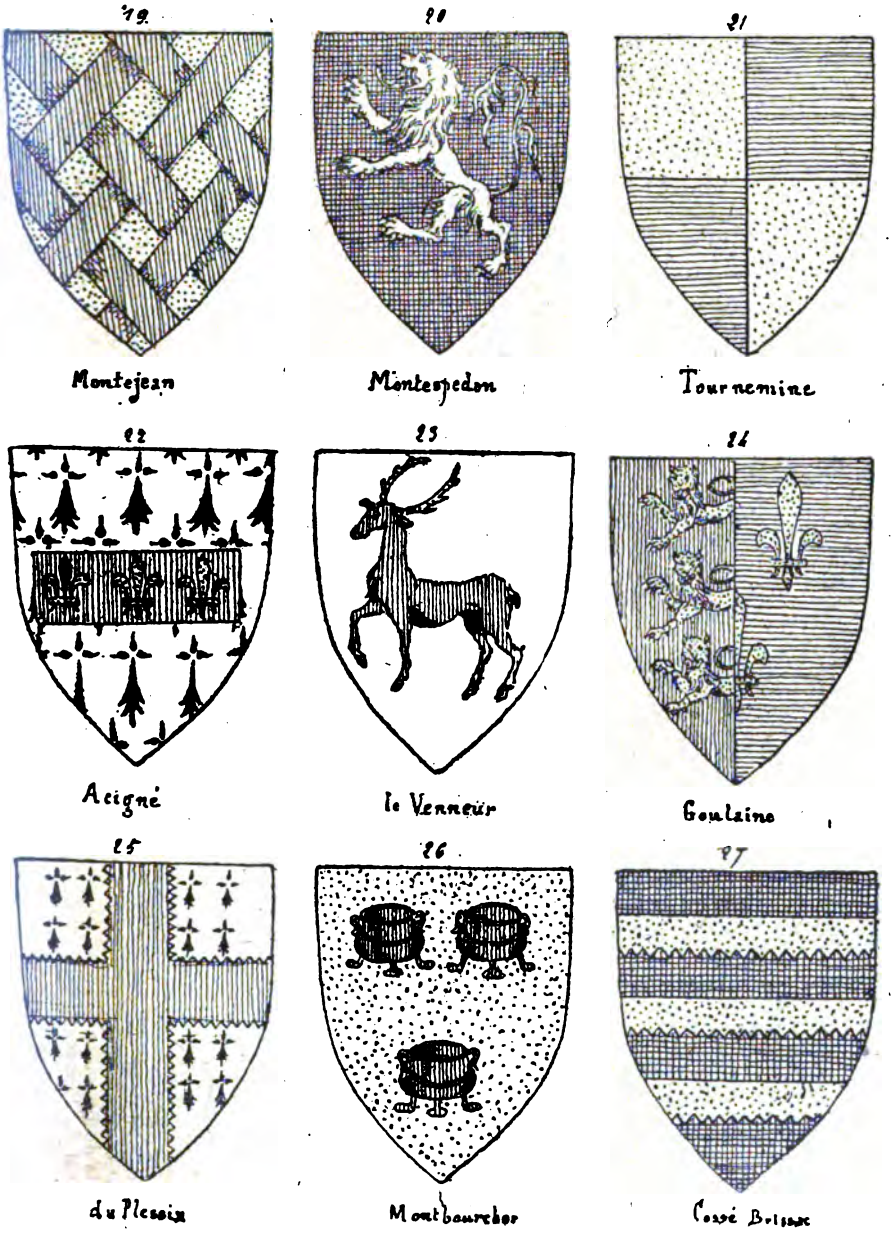

d'engager les États à demander eux-mêmes l'union perpétuelle du Duché à la couronne de France.

Les États convoqués, M. de Montejan fut chargé de les présider comme commissaire du Roi. Il leur proposa d'accepter l'union. Mais elle souffrit de grandes difficultés de la part de ceux qui n'étaient pas gagnés par la Cour et qui redoutaient la perte de tous les privilèges dont avait joui la Bretagne.

D'autres prétendaient qu'il n'y avait que ce seul moyen d'assurer à la Bretagne une paix solide et durable, qu'on ne pouvait l'espérer tant qu'il y aurait des souverains particuliers. L'expérience du passé était une leçon pour l'avenir, les ducs avaient toujours été en guerre soit avec la France, soit avec l'Angleterre, l'union proposée permettait seule d'éviter à la Bretagne le renouvellement de pareils désastres.

Ces raisons longuement exposées triomphèrent des indécis, les États consentirent à l'union, mais quand on leur proposa de la demander eux-mêmes, ils se récrièrent ne croyant pas pouvoir dignement aller au devant d'un joug qu'on leur imposait.

M. de Montejan qui n'avait peut-être pas tout ce qu'il aurait fallu pour ramener à ses vues des esprits effarouchés, le prit d'un peu haut, les altercations redoublèrent, enfin après bien des tergiversations, on finit par s'entendre et il fut résolu que les États demanderaient l'union par une requête qui fut adressée au Roi le 4 août 1532.

Jacques et René de Montejan étant mort sans enfants Combour passa à leur sœur Anne.

Elle avait épousé en premières noces Georges de Tournemine baron de la Hunaudaye qui lui-même était veuf en premières noces de Renée de Villeblanche fille de Henry de Villeblanche capitaine de Rennes, grand maître de Bretagne, Chambellan du Duc, duquel elle n'eut point d'enfant (1500).

En secondes noces, Anne épousa Jean VII d'Acigné, baron de Coetmen, vicomte de Tonquédec en 1525, seigneur de l'Argouet qu'on a tort, dit M. de la Borderie, d'écrire Largouet, car il vient, du Breton *ar* (sur) et *coet* (bois), *sur le bois*, ce qui semble indiquer que cette seigneurie était bien plantée et que son territoire était couvert de bois ; vicomte de Loyat, sieur de la Lande, de Guer, de Fontenay près Rennes, de la Motte au Vicomte, etc., gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, lieutenant général pour sa majesté en Bretagne, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1539.

Jean VII d'Acigné, mourut le 19 mars 1540 et fut inhumé au couvent de Saint-François de Rennes où les sires d'Acigné avaient leur sépulture.

De son second mari Jean VII d'Acigné, Anne de Montejan eut cinq enfants, trois fils et deux filles :

Jean VIII d'Acigné, François qui fut tué à la bataille de Moncontour en 1569 (1), Claude seigneur de Lohéac qui mourut sans enfants ; de ses deux filles Claude, qui était l'aînée, fut mariée avec Claude du Chastel, seigneur du dit lieu, la seconde qui fut dame de Combour, épousa Jean de Coetquen.

Jean VIII d'Acigné, de Fontenay et de Guer, baron de Coetmen, chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1560, Jeanne du Plessix, dame de la Bourgonnière, d'où naquit une seule fille et unique héritière ; Judith d'Acigné, qui fut mariée en 1579 à Charles de Cossé, comte de Brissac qui devint maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et son lieutenant général au gouvernement de Bretagne.

Jean VIII d'Acigné, décédé le 7 décembre 1573, fut inhumé au couvent de Saint-François de Rennes.

Sa fille Judith, comtesse de Cossé Brissac, mourut le dimanche 11 janvier 1598.

Anne de Montejean retira, peu de temps après la mort de son mari, en 1543 les terres et seigneuries de Malestroit, de l'Argouet, de Chateaugiron, etc., qui lui revenaient par succession collatérale après le décès de Jean de Laval, son cousin.

Le 2 novembre de la même année, elle rendait aveu au Roi pour ses baronnies de Malestroit sous la baronnie de Ploërmel, pour la baronnie de Combour partie sous Rennes, partie sous Fougères, du Chastel Oger sous Rennes, de Fougeray sous Nantes, de l'Argouet et Elven sous Vannes (2).

(1) Il épousa une Montbourcher (du Paz, p. 152).

(2) De Montejan ou Montjan sieur du dit lieu, de Vern, de Chollet, de Boulet, paroisse de Feins, vicomte de la Bellière, paroisse de Pleudihen, baron de Combour, par mariage avec Jeanne du Chastel.

D'or fretté de gueules (sceau 1213). Pl. III, fig. 19.

Louis de Montejan, marié à Jeanne du Chastel, dame de la Bellière, dont René maréchal de France en 1539. Maison fondue dans Acigné, par suite du mariage d'Anne de Montejan, sœur de René avec Jean VII d'Acigné et dans Cossé Brissac par le mariage de leur petite fille Judith d'Acigné avec Charles de Cossé, comte de Brissac, baron de Malestroit, etc., 1579.

Philippe de Montespedon épouse de René de Montejan, de *sable au lion d'argent*. Famille originaire d'Anjou. Pl. III, fig. 20.

LES COETQUEN,

JEAN V DE COETQUEN, 22e SEIGNEUR

1553.

Avec Jean de Coetquen, nous arrivons à une date des plus importantes pour l'histoire de Combour. C'est en faveur de ce vaillant capitaine que le roi Henri III érigea la terre et seigneurie de Coetquen en marquisat, celle de Combour ancienne baronnie en comté, Uzel et Rougé en vicomté et Vauruffier en baronnie (1).

Cette érection eut lieu la deuxième année du règne de Henri III, roi de France et de Pologne au mois de juin 1575, et fut enregistrée au parlement le 10 octobre 1576.

Tournemine, 2e baron de la Hunaudaye, époux d'Anne de Montejan : *Ecartelé d'or et d'azur* (sceau de 1372). Devise : Aultre n'auray. Pl. III, fig. 21.

Acigné (ramage de Vitré), sieur du dit lieu paroisse de ce nom évêché de Rennes, vicomte de Coetmen paroisse de Tremeven, vicomte de Tonquédec, sieur de Montejan en Anjou, vicomte de Loyat, baron de Malestroit, vicomte de la Bellière, baron de Combour, baron de Chateaugiron, sieur de Chollet et de Becon en Aujou, etc. *D'hermines à la fasce alésée de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or*. Devise : Neque terrent monstra. Pl. III, fig. 22.

La seigneurie d'Acigné a été érigée en marquisat en 1609, en faveur de Charles de Cossé Brissac, second fils de Charles, maréchal de France et de Judith d'Acigné qui prit le nom d'Acigné pour satisfaire aux conditions du contrat de mariage de ses parents.

Cossé Brissac (originaire d'Anjou), sieur du dit lieu, comte puis duc de Brissac et pair de France en 1611, marquis d'Acigné en 1609, baron de Coetmen sieur de la Guerche de Châteaugiron, baron de Malestroit, sieur du Chastel paroisse de Plouarzel, de Cœtivy paroisse de Plouvien.

De sable à trois fasces d'argent denchées par le bas. Pl. III, fig. 27. Goulaine: *Mi parti d'Angleterre et de France*, Devise : De cettuy-ci, de cettuy-là j'accorde les couronnes. Pl. III, fig. 24. Ces armes et devise furent accordées à Jean de Goulaine, capitaine de Nantes en 1180 envoyé par le duc Geoffroy pour ménager la paix entre Philippe-Auguste et Henri II d'Angleterre.

Du Plessis de la Bourgonnière (Anjou).

D'argent à la croix dentelée de gueules cantonnée de seize hermines de sable, quatre dans chaque canton. Pl. III, fig. 25.

Montboucher : *D'or à trois channes de gueules.* Pl. III, fig. 26. Le Venneur: *D'argent au cerf de gueules, ramé et onglé d'or.* Pl. III, fig. 23. L'église protestante qui s'était fondée à Combour, sous les auspices de François d'Acigné, seigneur de Montejan, ardent calviniste époux d'Anne de Montboucher, disparut avec lui vers 1569. (*La Bretagne au XVIe siècle*, vicomte de Calan).

(1) Nous donnons plus loin cette lettre d'érection tirée des Archives du château de Combour.

Ces lettres patentes ont été confirmées par Louis XIV en septembre 1678 ; elles avaient été présentées à la Chambre des Comptes de Bretagne en 1580 (1).

Jean V marquis de Coetquen, était né au château de Coetquen, en 1525, il épousa Philippe d'Acigné dame de Combour et devint ainsi du chef de sa femme XXIIe seigneur de Combour en 1553.

Il était en outre seigneur de la Houssaye, de Mezengé, de la Soraye et du Marchais, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, portant la clef d'or, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Brest, gouverneur de Saint-Malo et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 9 janvier 1595.

Il avait été nommé chevalier de l'ordre du Roi le 18 février 1568 et en reçut le collier des mains du vicomte de Martigues, chevalier du même Ordre (2).

Le marquis de Coetquen se signala dans un grand nombre de batailles à Dreux en 1562, à Saint-Denis en 1567, à Moncontour en 1569, à Auneau en 1587. Il commandait les royalistes à la bataille de Loudéac en 1591.

Tandis que les royalistes tentaient de surprendre les ligueurs, Jean d'Avaugour seigneur de Saint-Laurent, mari de Françoise de Coetquen, maréchal de camp du duc de Mercœur, mit le siège devant Loudéac. A cette nouvelle le marquis de Coetquen, beau-père de Saint-Laurent, s'avança jusqu'à Loudéac dans le dessein de soutenir les assiégés. Il était à la tête de cent vingt chevaux et d'un détachement d'arquebusiers ; Guemadeuc, la Bouteillerie et le baron de Molac l'accompagnaient. Ayant appris leur marche, Saint-Laurent alla au devant du marquis son beau-père, mais celui-ci ayant pris Saint-Laurent par derrière le força à fuir. La Bouteillerie, qui s'était distingué dans cette bataille, fut dangereusement blessé et Guemadeuc mourut des suites de ses blessures.

Les gens de Moncontour apprenant la défaite et la fuite de Saint-Laurent à Loudéac, imitèrent son exemple et abandonnèrent la place de Moncontour, si bien que le prince de Dombes, ayant appris la prise de cette ville à Rennes, écrivit au marquis de Coetquen pour le féliciter de ses succès.

(1) Archives du château de Combour.
(2) De Carné, *Les Chevaliers du Mont Saint-Michel.*

SEIGNEURS DE COMBOUR

Maison de Coetquen, 1553-1739

XXII

Philippe d'Acigné, dame de Combour, mariée en 1553 à Jean V, marquis de Coetquen et comte de Combour en 1575

XXIII

Jean VI de Coetquen, comte de Combour, marié en 1578 à Renée de Rohan
mort en 1602. — morte en 1616.

XXIV

Louis, marquis de Coetquen, comte de Combour 1616, marié en 1609 à Henriette d'Orléans, fille du marquis de Rothélin
mort en novembre 1628 au siège de la Rochelle.

XXV

Malo, marquis de Coetquen, comte de Combour, marié en 1631 à Françoise de la Marzelière, il mourut en 1674. — **Hercule** de Coetquen dit comte de Combour mort sans alliance en 1649.

XXVI

Malo II. J.-B., marquis de Coetquen, comte de Combour marié à Marguerite de Rohan Chabot, † le 24 avril 1679. | **Henri-Pélagie** de Coetquen, marquis de la Marzelière marié à Guillemette Belin, mort en 1682. | **Françoise**, qui, en 1653 épousa Hercule, comte de Boisséguin et de la Bellière.

XXVII

Malo III **Auguste**, né en 1678, marquis de Coetquen, comte de Combour, mort en 1727. marié à : — **Malo** J. B. dit comte de Coetquen, né à Saint-Malo en 1676. | Une religieuse Calvairienne | **Renée-Françoise**, qui épousa Charles, comte de Mornay (1714).

1° en 1696, Charlotte de Noailles. — 2° en 1723, à Marie Locquet de Grandville.

XXVIII

Jules Malo, marié en 1721, à Elisabeth de Nicolaï, mort en 1727.

XXXI

Louise Françoise Maclovie Céleste de Coetquen, née en 1724, mariée en 1739, à Emmanuel Félicité de Durfort duc de Duras ; elle mourut en 1802.

XXIX

Malo François †, sans héritier.

XXX

Augustine de Coetquen, dame d'Uzel mariée :

1° au duc de Rochechouart, 1735. — 2° à Louis Charles de Lorraine, comte de Brionne, 1744.

Planche IV

SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

Maisons de Coetquen

28

Coetquen.

29

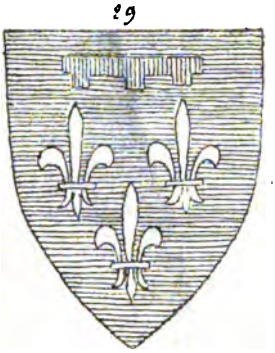

Guébriac
de la Hirlaye

30

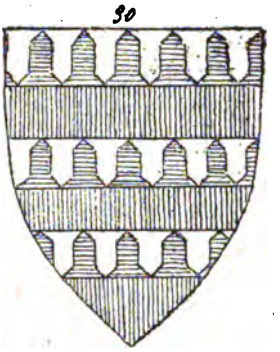

Louet

31

du Hallay

32

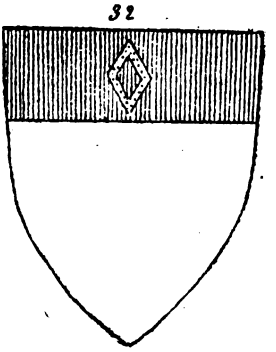

Avaugour de
St Laurent

33

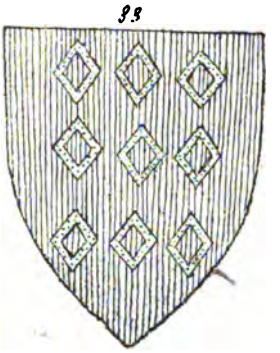

Rohan

34

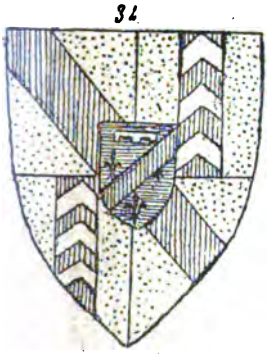

d'Orléans

35

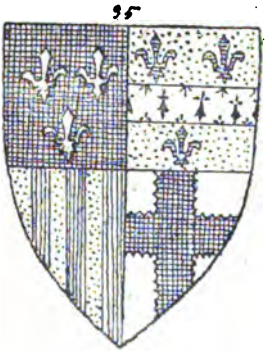

de la Marzelière

36

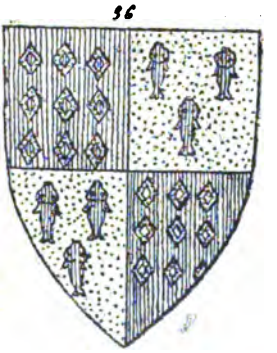

Rohan Chabot

Jean de Coetquen se signala encore au siège de Lamballe où périt l'intrépide de la Noue et à la tour de Cesson, où le parti royaliste perdait la Hunaudaye.

En 1593, le marquis de Coetquen fut nommé par le Roi lieutenant-général des évêchés de Nantes, Vannes, Dol et Saint-Malo.

L'année suivante sous les ordres du maréchal d'Aumont il se fit distinguer par sa valeur aux sièges de Morlaix et de Crauzon.

En 1597, étant gouverneur de Saint-Malo, il se rendit avec deux pièces d'artillerie devant le Plessis-Bertrand dont la garnison inquiétait à chaque instant les Malouins, depuis qu'ils s'étaient soumis au Roi. Ayant appris que Saint-Laurent venait au secours du Plessis-Bertrand, le marquis leva le siège et rentra à Saint-Malo avec ses deux canons, mais l'infanterie royale restée sous le commandement de Brumensani, gouverneur de Châtillon, attaqua Saint-Laurent et le força à la retraite.

A la fin de 1597, François de Saint-Cyr, prieur de Saint-Malo de Dinan, alla trouver le Roi pour lui communiquer un plan qu'il avait formé de concert avec Raoul Marot sieur des Alleux, sénéchal, et Robert Hamon syndic de la ville pour lui remettre la place de Dinan.

Le Roi donna alors au prieur pour le marquis de Coetquen gouverneur de Saint-Malo un ordre lui enjoignant de mettre à la disposition des conjurés un détachement de quinze cents hommes. Afin d'éloigner Saint-Laurent qui était gouverneur de Dinan pour la ligue, on contrefit l'écriture du duc de Mercœur et on écrivit en son nom à Saint-Laurent pour lui donner l'ordre de venir à Nantes avec toutes les troupes dont il pourrait disposer. Mercœur, en le voyant, comprit tout de suite que Dinan lui échappait.

Les Malouins étaient arrivés le 12 février au soir et cachés aux environs, morfondus, la pluie n'ayant cessé de tomber, très peu disposés à se battre.

Les chefs du complot, pour les faire marcher, durent les menacer de dénoncer leur présence aux ligueurs, ils s'ébranlent et entrent dans la ville avec les conjurés en criant : Vive le Roi.

Aussitôt un des notables parmi les Malouins appelé Pépin de la Planche part pour Paris afin d'apprendre cette bonne nouvelle au Roi.

Sire j'avons prins Dinan, dit le Breton sans prendre haleine.
Impossible, dit le maréchal de Biron.
Vere, dit Pépin, il le sara mieux que ma qui y étas.

Et sans plus de cérémonie, il fait entendre qu'il a faim ; le Roi le fait servir, riant beaucoup de sa simplicité.

Le lendemain, Pépin vient prendre congé du Roi et ne lui demande rien autre chose qu'un cheval de ses écuries, « le sien ayant crevé comme un porc ! »

Le Roi lui fit donner un de ses bons coureurs et Pépin s'en retourna fort satisfait de lui-même et du Roi.

L'un des témoins nommés dans l'enquête faite à l'occasion de la réception de Jean de Coetquen dans l'ordre du Saint-Esprit dépose « qu'il était l'un des plus anciens capitaines de France qu'il avait été chargé des reîtres en tous les voyages de Piémont, à la bataille de Moncontour et autres, que depuis la reprise de la ville de Rennes, il fut le premier des gentilshommes qui se rendirent en la dite ville avec quarante gentilshommes bien armés et montés pour la défense de la ville, (son fils Jean VI l'accompagnait) qu'il s'opposa aux entreprises du duc de Mercœur qui tenait la ville de Vitré assiégée, qu'à son exemple, les autres seigneurs vinrent à Rennes, ce qui fut le fondement de la conservation du pays, qu'à lui était dûe la prise de Moncontour et la défaite des ennemis à Moncontour et à Loudéac (avril 1591) quoi qu'ils eussent deux fois plus de troupes que lui ; et qu'en toutes batailles sièges et prises de villes, il avait été assidu auprès du duc de Montpensier, du maréchal d'Aumont et des autres lieutenants généraux qui avaient commandé en Bretagne ce qui avait déterminé le Roi à le faire son lieutenant général audit pays (1).

C'est sans doute Jean premier, marquis de Coetquen qu'on trouve nommé Jean de Coetquen chevalier de l'Ordre du Roi dans une montre du 23 avril 1569. Il était fils de François de Coetquen et de Françoise de Malestroit, mais ce n'est que par son mariage avec Philippe d'Acigné qu'il devint seigneur de Combour (2). On verra plus loin un accord curieux entre les seigneur et dame de Coetquen et le sire d'Acigné par lequel celui-ci abandonne à sa sœur Philippe la terre et seigneurie de Combour pour demeurer quitte du partage des successions de ses père et mère et autres successions collatérales.

Jean de Coetquen mourut dans un âge avancé (soixante-dix-neuf ans) à son château de Vauruffier en Plouasne et fut inhumé

(1) De Carné, *Les Chevaliers du Mont-Saint-Michel.*
(2) *Id.*

dans le chœur des Frères Prêcheurs de Dinan où un grand nombre de Coetquen ont eu leur sépulture.

Sa femme lui survécut, elle mourut en 1615 et par son testament daté du 1er octobre 1605, elle ordonna que son corps fut inhumé près de son époux et son cœur aux Cordeliers de Dinan.

Ils avaient eu un fils et trois filles : Jean marquis de Coetquen comte de Combour, Gilonne mariée en 1576 au sieur du Hallay, avec cette clause au contrat que : si les Coetquen venaient à s'éteindre, les du Hallay en relèveraient le nom, ce qu'ils ont fait ; Françoise mariée à Jean d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent et du Bois de la Motte, célèbre capitaine ligueur, et Odette qui épousa en premières noces : Louis de Québriac, sieur de la Hirlaye et en secondes noces Vincent du Louet de Coetjunval.

En 1566, Robert Guéhenneuc sieur de Chantepic, juveigneur de la maison de la Roncière, était gouverneur de la place et château de Combour, il fut chevalier de l'Ordre de Sa Majesté d'après un recueil de généalogies composées sur les arrêts de la réformation de 1668 (1).

JEAN VI, MARQUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR (2).

23e Seigneur

Bien qu'il soit mort avant ses parents, Jean VI fils de Jean V, premier marquis de Coetquen et de Philippe d'Acigné, fut aussi seigneur de Combour « qu'il eut, dit du Paz, pour l'entretien de son estat et de sa personne et tant qu'il vesquit fut dit et appelé comte de Combour ». Il fut, comme son père, gouverneur de Saint-Malo, capitaine de cent hommes d'armes (1580), chevalier de l'Ordre du Roi.

A la nouvelle de la reprise de Rennes sur les ligueurs en 1589, il s'y rendit, avec son père et contribua avec lui à la défense de la ville.

Il avait épousé le 14 octobre 1578 Renée de Rohan sœur d'Hercule de Rohan de Montbazon, fille aînée de Louis prince de Guémené et d'Eléonor de Rohan, dame de Gié.

Il mourut, non point à la bataille de Loudéac, où commandait

(1) De Carné, *Les Chevaliers du Mont-Saint-Michel.*

(2) Je ne sais pourquoi la Bibliographie Bretonne l'intitule Jean VII.

son père, comme on l'a écrit, mais à son château de Combour le 29 juillet 1602, ne laissant de Renée de Rohan qu'un fils unique qui lui succéda dans la seigneurie de Combour.

Sa veuve Renée de Rohan, mourut le 16 mai 1616.

Jean VI marquis de Coetquen, comte de Combour fut inhumé au couvent des Jacobins de Dinan dans l'enfeu de ses ancêtres.

Renée de Rohan fut ensépulturée en l'église paroissiale de Combour où se voyait encore son mausolée en marbre noir avant la Révolution. Autour de son tombeau était écrit ce qui suit :

Passant, sans admirer cette figure d'albâtre,
Admire les vertus dont était décorée
Renée de Rohan, qui font que comme une astre
Elevée dans les cieux, elle est d'honneur ornée.
Tu te trompes, passant, cherchant sous cette lame
Les vertus qui luisaient en Renée de Rohan,
Car elles ont suivi dans les cieux sa belle âme
Et gisent à présent dans le sein d'Abraham.
Les vertus gisent toutes entre ces quatre tables,
Qu'on ne me parle plus de Pallas et Juno,
Ny de la sœur du grand dieu qu'on nomme Apollo,
Car Renée de Rohan a surpassé leurs fables.
Bien sage fut Daphné qui, d'un faux dieu fuyant
Le sale amour, devint laurier verdoyant,
Plus sage mille fois fut de Rohan Renée
Qu'elle aima tant son Dieu, qu'en ange elle est changée !

Malheureusement l'auteur de cette magnifique épitaphe ne nous a point laissé son nom ! Doit-on le regretter ? Malgré cette réminiscence biblique, malgré ces souvenirs poétiques tirés de la mythologie, je serais tenté de dire qu'il a fait comme le passant, s'il s'est cru poète de premier ordre, il s'est trompé !

Cependant tout considéré, il serait bien à regretter qu'il n'eut pas fait son épitaphe, qui est bien dans le goût du temps.

LOUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR,

24e Seigneur.

Fils de Jean VI, marquis de Coetquen, comte de Combour et de Renée de Rohan, Louis marquis de Coetquen devint en 1616, le XXIVe seigneur de Combour.

Il était marquis de Coetquen, comte de Combour baron de Vauruffier, vicomte d'Uzel et de Rougé, seigneur d'Aubigné, de la Houssaye, de Mezengé, du Marchais et du Boulet. Conseiller d'Etat d'épée, gouverneur de Saint-Malo et de la Tour Solidor, mestre de camp d'un régiment de douze cents hommes, il assista au siège de Saint-Jean-d'Angély et de Royan et mourut au siège de la Rochelle le 9 octobre 1628.

On trouve son sceau entouré du collier de l'ordre de Sa Majesté à une commission qu'il donna le 15 juillet 1621 (1). Il avait épousé en 1609 Henriette d'Orléans, fille de François marquis de Rothelin et de Jeanne du Val. Il laissait pour successeur son fils Malo.

MALO Ier, MARQUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR

25e Seigneur.

Il fut baptisé le 11 juillet 1611 à Saint-Malo dont les sires de Coetquen furent longtemps gouverneurs de père en fils. Comme ses prédécesseurs, Malo fut gouverneur de Saint-Malo, capitaine de la Compagnie des gendarmes de feu le cardinal de Richelieu.

Il avait épousé en 1631, Françoise de la Marzelière, fille de François marquis de la Marzelière baron de Bain et de Bonne Fontaine, Vicomte du Fretay, etc., et de Françoise de Harcourt.

Malo mourut au mois d'août 1674, il laissait deux fils : Malo II qui lui succéda et Pélagie de Coëtquen, une fille Françoise mariée en 1653 à Hercule comte de Boisséguin et de la Bellière.

Pélagie de Coetquen eut un fils Malo Jean-Baptiste qui périt de mort tragique en 1683.

On lit dans les registres paroissiaux de Combour à la date du 21 novembre 1682 : Malo J.-B. de Coëtquen fils de feu haut et puissant seigneur messire Pélagie de Coëtquen et de dame Guillemette Bélin, ondoyé à Saint-Malo le 22 janvier 1676 par messire L. Desnos, vicaire perpétuel de l'église cathédrale, reçoit à Combour le supplément des cérémonies du baptême. Parrain son oncle Malo de Coetquen, marraine demoiselle Françoise de Coetquen.

Deux diseurs de bonne aventure, ou plutot de mauvaise en ce cas, avaient prédit sa fin malheureuse au jeune Malo.

(1) De Carné, *Les Chevaliers du Mont Saint-Michel.*

Au mois de juin 1693, marchant avec le régiment du Roi pour rejoindre l'armée, il voulut abreuver son cheval dans l'Escaut et s'y noya en présence de tout le régiment sans avoir pu être secouru. Il avait eu deux sœurs, l'une religieuse calvairienne, l'autre Françoise comtesse de Mornay, marquise de la Marzelière et de Bain..

Un factum intitulé : *Généalogies du sieur Guillard*, publié au tome IV du Cabinet historique parle ainsi de Malo Ier.

« Celuy des Coetquen qui a le plus paru à la Cour dans ce siècle, aimoit fort à demeurer chez luy comme font presque tous les Bretons. Il s'amusoit en son pays à faire bonne chère, aller à la chasse et faire de la fausse monnoye. S'il eust voulu aller à la Cour et y paroistre, il auroit esté cordon bleu et peut estre mareschal de France et duc et pair, mais les plaisirs de sa province l'y ont toujours retenu. Il avoit espousé une femme qui le mesprisoit beaucoup quoyqu'il fust d'aussy bonne maison qu'elle ; il en eut deux enfans sçavoir le dernier marquis de Coetquen et le comte de Combour. Celuy-ci a espousé une riche héritière de Saint-Malo, Guillemette Belin fille d'un gros marchand qui trafiquait sur mer ; il alla luy-mesme en Portugal et à Séville pour recueillir la succession de son frère et le comte de Combour alla aussy dans les mesmes pays pour la succesion de son beau père » (1).

Malo de Coetquen traitait, paraît-il, très durement sa femme, elle fut forcée de se retirer au couvent de la Visitation de Rennes et comme son mari prétendait qu'elle dépensait follement sa fortune en bonnes œuvres, elle fut forcée de s'adresser au parlement et à la Reine pour obtenir justice, son mari lui refusant absolument toutes espèces de subsides.

Françoise de la Marzelière, marquise de Coetquen, mourut le 14 juillet 1677.

MALO II JEAN-BAPTISTE, MARQUIS DE COETQUEN, SEIGNEUR DE COMBOUR,

26e Seigneur.

Leur fils Malo Jean-Baptiste, marquis de Coetquen et de la Marzelière comte de Combour en 1650, fut nommé gentilhomme

(1) *Bio-Bibliographie bretonne*. Coetquen, p. 20.

ordinaire de la Chambre du roi en 1659, gouverneur de Saint-Malo en 1662, commandant pour le roi en Bretagne en 1663.

La muse historique de Loret dit de lui en 1665

Coaquin qu'on tient d'assurance,
Un des bons gendarmes de France.

et à propos de son mariage en décembre 1662.

Ce jeune Marquis d'importance,
Ce Breton d'illustre naissance,
D'esprit, de cœur, et bien formé,
Marquis de Coaquins nommé,
Epouza, jeudy, cette belle,
Cette admirable jouvencelle,
Ayant plusieurs grands biens en dot,
Fille de feu Rohan Chabot,
Et de son aimable compagne.

Du sang des Princes de Bretagne,
Quoique la fille fut, dit-on,
Paroissienne de Charenton,
Et la plus belle qui paroisse
En cette assez grande paroisse
Toutefois, cet heureux Amant
Epouza cet Objet charmant
Cette beauté presqu'Angélique,
Dans Saint-Paul, Temple Catholique...

Malo Jean-Baptiste, épousa en décembre 1662 Renée Charlotte Marguerite de Rohan Chabot, sœur du duc de Rohan qui survécut à son mari. Celui-ci mourut à Paris le 24 avril 1679, ne laissant qu'un fils Malo Auguste qui lui succéda (1).

En 1682, Marguerite de Rohan Chabot étant veuve et tutrice de son fils, rendit aveu au roi pour sa châtellenie d'Aubigné qui pendant un siècle resta unie au comté de Combour et ne s'en est détachée que par suite de l'acquêt fait en commun par MM. de Chateaubriant et de Montboucher.

La marquise de Coetquen était sœur de la princesse de Soubise et de la princesse d'Espinoy ; elle disait plaisamment en parlant de son séjour à Versailles qu'elle y était... entre deux selles... parce que ses deux sœurs avaient le tabouret (2).

(1) Le décès de Jean-Baptiste Malo de Coetquen inscrit aux registres de Combour commence par ces mots : « Pour éterniser sa mémoire... et finit par ceux-ci : Il mourut à Paris avec grand et incompréhensible regret de tous ses pauvres sujets. »

(2) *Bio-Bibliographie Bretonne.* Coetquen, p. 21 et suiv.

Dans sa correspondance avec sa fille Mme de Sévigné, toujours si mordante, ne ménage pas plus l'un que l'autre, le marquis et la marquise de Coetquen, nous n'oserions dire qu'ils ne donnaient pas prise à ces attaques.

Malo II fut député des Etats de Bretagne en 1677, il avait été grand veneur de Monsieur pour le cerf en 1667.

La marquise avait fini par quitter la Cour pour venir dans ses terres, où elle donna des marques de ses sentiments religieux et accorda sa protection à tous ceux qui y eurent recours. Puis cherchant bientôt un asile « au sein de la piété solide dont saint François de Salles nourrit ses filles spirituelles » elle se retira en 1708 au monastère de la Visitation de Rennes et mourut en 1720.

On lui fit de pompeuses funérailles. « L'oraison funèbre de très haute et très puissante dame Mme Marguerite Chabot de Rohan douairière de Coetquen, veuve de très haut et très puissant seigneur Malo Jean-Baptiste de Coetquen, marquis de Coetquen, et de la Marzelière comte de Combour et autres lieux, gouverneur de Saint-Malo, fut prononcée dans l'église paroissiale de Combour, en présence de M. le marquis de Coetquen son fils commandant pour Sa Majesté en Bretagne.

L'orateur semble être de Saint-Malo parce qu'en faisant l'éloge des Coetquen, il dit : « Cette maison, et c'est ce qui formera toujours notre tendre souvenir était depuis un siècle en possession de nous fournir nos gouverneurs bien aimés... Saint-Malo a acclamé six gouverneurs de la maison de Coetquen...

Il avait pris pour texte de son discours ces paroles :

Decor et fortitudo indumentum ejus. Elle a été revêtue de beauté et de force, et il développe ces deux idées :

1° La Providence a ménage à la marquise de Coetquen une naissance illustre et une alliance qui l'ont rendue l'objet de notre vénération et de notre amour.

Et il passe en revue à ce propos toutes les illustrations des Chabot, des Rohan et des Coetquen, énumérant les innombrables services qu'ils ont rendus à l'Etat et à la Royauté.

2° La Providence a ménagé à la marquise de Coetquen une vie à la Cour et une mort dans la retraite qui l'ont rendue l'objet de notre instruction et de notre imitation.

Plus charitable sans doute que Mme de Sévigné, le panégyriste fait de la Marquise de Coetquen le portrait suivant : « Que ne

puis-je vous décrire cet assemblage de traits qui imprimaient le respect ; cet air de majesté accompagnée de tant de grâces ? Se présentait-elle ? par l'éclat de son maintien elle attirait nos hommages et le sentiment commun qui s'élevait en nous, est qu'elle était faite pour commander. Cet éclat était tempéré. Dans la douceur de ses regards, on découvrait la douceur de son âme paisible : dans la délicatesse de ses traits, la finesse de son esprit. Parlait-elle ? C'étaient des oracles de bon sens, la solidité de son jugement lui communiquait une élévation de pensées toutes appuyées sur l'expérience du grand monde dont elle connaissait si bien toutes les humeurs, tous les intérêts, tous les usages. La grandeur de son âme égalait la dignité de ce port majestueux en sorte que, considérant plus les exemples que les titres de ses ancêtres, elle regarda comme un apanage de sa naissance d'être sincère dans ses paroles, fidèle dans ses promesses, franche dans son procédé, sûre dans ses amitiés ; faisant plus de cas de la libéralité que des richesses, et aimant mieux rabattre de la pompe extérieure que d'intéresser sa justice. Plus on avait l'honneur de la connaître, plus on était saisi d'admiration, sa grandeur n'étant pas de celles qui augmentent par l'éloignement et qui diminuent à mesure que l'on s'en approche.

La véritable grandeur qui avait une influence générale sur toutes ses vues, sur toutes ses démarches et qui est au cœur ce que la bonne grâce est au corps, ne l'abandonna nulle part ; tel est son portrait. »

Dans le même discours on trouve l'éloge de son fils Malo Auguste :

« Aussi agréable à la cour qu'il nous est favorable, populaire sans rien perdre de sa dignité, exact par l'amour du bon ordre et de notre sûreté, juste dans son discernement, éclairé sur chaque chose, déjà *victime* de sa valeur pour le salut de l'Etat, il en entretient l'amour dans le cœur des peuples qu'il commande et, par la droiture de ses avis, l'entremise de son pouvoir recherche à concilier l'intérêt public avec celui de tous les particuliers. »

Puis, s'adressant à Jules Malo, l'orateur ajoutait :

« Et vous, digne fils unique, fondement de toutes les espérances de cette maison, notre couronne future par la survivance que vous avez obtenue du gouvernement, prenez votre essort à l'entour du trône, où ceux qui l'approchent de près, ne composent pour ainsi dire que votre famille. Que le ciel bénisse l'heureuse

compagne de votre bonheur et conserve longtemps vos jours, dans la carrière militaire, où Sa Majesté, qui se plaît déjà à vous combler de ses grâces, vient de vous accorder l'honneur du commandement. »

En 1666 Pierre de Salano était capitaine de la ville et du château de Combour, en 1684 il devint capitaine des cent suisses de Monsieur frère du Roi et mourut le 24 septembre 1686.

Cette même année 1686, M. Briand, chapelain de la marquise de Coetquen et titulaire de l'hôpital de la Madeleine de Combour, bénit un mariage en présence de Monseigneur le marquis de Coetquen.

Daniel de Gennes était alors sénéchal de Combour, il fut remplacé en 1696 par Malo Philippe sieur de Villeneuve, qui mourut le 3 décembre 1709.

(*A suivre*). PAUL DE LA BIGNE.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

XIII. — La succession du duc Geofroi.

La mort du duc Geofroi (1008) devait amener nécessairement de graves complications intérieures. Elle posait en effet un problème de droit successoral sur la solution duquel les Bretons devaient fatalement se trouver divisés. Le fils aîné du défunt, Alain, était encore trop jeune pour exercer efficacement le pouvoir. En pareil cas, chez la plupart des peuples celtiques ou germaniques, comme chez les races patriarcales, ce que l'on considérait surtout dans la succession d'un chef, c'était la transmission de la souveraineté, et en l'absence d'enfants aptes à exercer le commandement suprême, fonction essentielle d'un roi, d'un duc ou d'un comte, l'héritier était naturellement le plus âgé des proches parents du défunt, le plus capable de le remplacer, son frère par conséquent s'il en avait un. Ainsi trente ans auparavant, lorsque le comte Hoël de Nantes était mort, laissant un fils en bas âge, celui-ci avait été évincé et le comté de Nantes avait été attribué à son oncle Guerech. Il semblait donc que Judicaël, frère de Geofroi, était tout désigné pour recueillir sa succession, et de fait une partie des seigneurs bretons se déclarèrent pour lui. Mais en face des idées celto-germaniques, en contradiction avec elles, se dressaient les idées romaines qui dans une question successorale ne voyaient que la transmission de la propriété et résolvaient la difficulté résultant de la présence d'héritiers mineurs en organisant une administration provisoire, une tutelle. Or les idées romaines n'avaient pas disparu avec la conquête franque ou bretonne ; elles subsistaient en beaucoup d'endroits à l'état d'usages ; surtout elles avaient la faveur du clergé pour qui elles constituaient une sorte

(1) Voir la *Revue* de juin 1908.

de droit idéal, de règle-type. Aussi Alain trouva-t-il immédiatement en Bretagne des champions de ses prétentions. Telle fut l'origine d'une guerre civile, qui, comme on le voit, fut tout autre chose qu'une rebellion de seigneurs contre leur souverain légitime.

Ce Judicaël frère de Geofroi auquel un parti puissant offrait ainsi la couronne ducale était-il distinct de Judicaël frère de Geofroi et évêque de Vannes ? Nos érudits bretons ne l'ont pas pensé. Ils ont sans doute été amenés à cette conclusion par l'identification qu'ils ont établie entre le candidat des barons insurgés et celui qu'ils considéraient comme le chef de ces derniers, Judicaël fils de Cham. Celui-ci ayant péri dans la lutte ne pouvait être l'évêque de Vannes que l'on voit à une époque ultérieure jouir paisiblement de son évêché. Mais pour que cette conclusion s'imposât, il faudrait que cette identification fût certaine. Or elle repose uniquement sur cette hypothèse que Cham est le mot breton *cam*, lequel signifie boiteux, et que Judicaël *filius Cham* n'est autre que Judicaël fils de Conan le boiteux. Or il est assez rare de voir un prince désigné uniquement par son sobriquet ; en second lieu il est étrange que les moines d'une abbaye située en pays français, comme étaient les moines de Saint-Méen à la chronique desquels ce récit est emprunté, y aient inséré ce surnom sous sa forme bretonne, laquelle ne devait pas être employée par le comte du pays français de Rennes.

Enfin ce mot est écrit *chani* et non *cham* dans la *Chronique de Saint-Brieuc* qui reproduit le texte de la *Chronique de Saint-Méen* ; ce qui porte à croire qu'il s'agit là du génitif d'un nom propre terminé en *us*. Judicaël *filius Chani* ne serait-il pas en réalité *filius Alani* ? Cette erreur de scribe n'est pas impossible, puisqu'elle a été commise une autre fois. Un des ancêtres de Lancelot dans le roman du *grand Saint-Graal* s'appelle en effet, suivant les manuscrits, tantôt *Alain* et tantôt *Cham*. Le rebelle Judicaël est donc très probablement distinct de celui dont il voulait faire un duc de Bretagne.

Il n'y a naturellement aucun argument à tirer contre l'identité de l'évêque de Vannes et du prétendant à la couronne, du fait que le premier est toujours appelé Judicaël, tandis que le second est appelé Juhaël par Le Baud dans la première rédaction de son histoire ; car dans la deuxième rédaction Le Baud appelle également ce dernier Judicaël, et il n'y a en réalité aucune

raison de préférer le texte de la première rédaction à celui de la seconde. Quant à ceux qui s'étonneraient qu'on ait pu songer à placer la couronne ducale sur la tête d'un évêque, je leur répondrai que trente ans auparavant Guerech, évêque de Nantes, avait succédé comme comte à son frère Hoël, sans cesser pour cela de jouir des revenus de l'évêché.

Pour en revenir au Judicaël *filius Chani* dont je viens de parler, était-il réellement le chef des barons insurgés ? Voici comment s'exprime la *Chronique de Saint-Méen : ex quorum execrando collegio Glandarius Judichael Cham filius extitit.* La *Chronique de Saint-Brieuc* répète textuellement cette phrase avec cette seule différence qu'elle écrit *Glanderius* pour *Glandarius* et *Chani* pour *Cham*. Or, pour nos érudits, *Glandarius* est une faute de scribe, c'est un nom commun qu'il faut corriger en *Gladiarius*. Judicaël est donc le porte-glaive, le chef militaire des insurgés. C'est possible, mais si nous ouvrons la première rédaction de Le Baud, nous voyons que pour lui *Glandarius* ou *Glanderius*, qu'il écrit *Glandenus* ou *Glandevus*, est un conspirateur tout comme Judicaël, Rivallons ou Karadocus. La correction est donc inutile. Judicaël n'est donc plus le chef des conspirateurs, mais le second sur une liste qui comprend quatre noms. Ainsi se fortifie la thèse qui fait deux personnages différents du frère de Geofroi et de Judicaël *filius Chani*.

Tous nos historiens ont admis comme exacte l'assertion de Le Baud qui explique l'échec des prétentions de Judicaël par ce fait que c'était un homme simple, sans science et sans conduite. Or cette phrase ressemble à s'y méprendre, avec un seul mot en moins, à celle de la *Vie de Saint-Gildas* qui attribue la victoire du duc Alain dans cette même conjoncture à ce que ce prince ne manquait ni d'énergie ni d'intelligence. La phrase de Le Baud est évidemment calquée sur celle de la *Vie de Saint Gildas*, mais le mot *non* qui en change complètement le sens ne se trouvait sans doute pas dans l'exemplaire que Le Baud avait sous les yeux, exemplaire identique à celui que consulta au XVIIe siècle Dubuisson-Aubenay et auquel le mot *non* manque également. Un des deux textes est évidemment fautif, mais lequel ? C'est ce que dans l'état actuel de nos connaissances il me paraît impossible de décider.

La Chronique de Saint-Méen place cet essai de guerre civile aussitôt après la mort du duc Geofroi en 1008 et c'est probable-

ment de là que la *Chronique de Saint-Brieuc* est partie pour placer cette guerre au cours des années 1009 et 1010. La vraisemblance indique en effet qu'une pareille querelle successorale n'a pu éclater plusieurs années après la mort de Geofroi, mais aussitôt après cette mort. Cependant la *Vie de saint Gildas* la considère comme postérieure à la révolte des paysans, et comme celle-ci est placée par Le Baud tantôt en 1024, tantôt en 1025, suivant les différentes rédactions de son histoire, quelques historiens modernes placent après 1024 la révolte des nobles. C'est là, je viens de le dire, une conclusion que son invraisemblance suffit à faire rejeter.

Tout ce que l'on peut tirer de la *Vie de saint Gildas*, c'est que ces deux événements, répression de la révolte des paysans, répression de la révolte des nobles, se placent entre l'arrivée de saint Félix en Bretagne et sa promotion à la dignité d'abbé de Ruis, c'est-à-dire suivant l'opinion courante, entre 1008 et 1025; mais comme je le montrerai plus loin, c'est très probablement en 1015 que S. Félix fut sacré abbé de Ruis. La répression des deux révoltes se place donc entre 1008 et 1015, et de fait un acte de 1021 nous montre l'évêque Judicaël réconcilié avec son neveu Alain et apposant sa signature au bas d'une charte de celui-ci. La défaite de ses plus déterminés partisans amena sans doute la soumission du prétendant. Mais si cette défaite eut lieu peu de temps avant l'an 1015, leur prise d'armes est nécessairement antérieure et contemporaine des débuts du nouveau règne.

La révolte des paysans bretons se produisit sans doute en même temps que la fameuse révolte des paysans normands dont parle Wace ; mais tout ce que nous savons de celle-ci, c'est qu'elle eut lieu sous le règne du duc de Normandie Richard II, entre 996 et 1026. Loin donc que les chroniques normandes nous aident à dater avec plus de précision la révolte bretonne, ce sont au contraire les chroniques bretonnes qui pourraient nous permettre de préciser un peu plus la date de la révolte normande.

Enfin dom Lobineau et dom Morice ont vu un nom propre dans le *strictum castrum* où, d'après la *Chronique de Saint-Méen*, se seraient enfermés les chefs des rebelles et dont Alain se serait emparé. Ils y ont vu le château de Malestroit. M. de la Borderie voit simplement dans *strictum* une épithète et traduit *strictum castrum* un *fort château*. C'est, je crois, la bonne traduction.

XIV. — Les abbés Félix de Ruis et Teudon de Redon.

La *Vie de saint Gildas*, rédigée, comme l'a établi M. F. Lot, par l'abbé Vitalis, successeur immédiat de Félix, raconte qu'en l'an 1008 Gauzlin, abbé de Saint-Benoît sur Loire, envoya en Bretagne, à la prière du duc Geofroi, un moine nommé Félix, pour relever de leurs ruines les abbayes bretonnes détruites par les Northmans ; que les guerres civiles qui éclatèrent à ce moment empêchèrent Félix de mener son œuvre à bien ; que découragé après seize ans d'efforts il reprit le chemin de son ancien monastère ; mais qu'en y arrivant Gauzlin, prévenu par la duchesse Havoise, le sacra abbé et le renvoya en Bretagne. Ces derniers événements se seraient donc passés en 1024 ; M. Lot a pensé que le chiffre de seize ans n'était ici qu'un chiffre approximatif et comme on sait que Félix fut sacré le 4 juillet et que dans les habitudes de l'époque ces cérémonies avaient toujours lieu un dimanche, l'érudit historien a corrigé 1024 en 1025. D'autre part la *Chronique de Ruis* dit que Félix mourut en 1038. Son épitaphe nous apprend qu'il avait été abbé pendant douze ans (1). Tous ces documents paraissent à première vue bien concordants.

En réalité la question est beaucoup plus compliquée. La *Vie de saint Gildas* nous dit en effet que, lorsque Félix revint au monastère de Saint-Benoît sur Loire, Gauzlin était déjà évêque et continuait cependant à faire sa résidence dans le couvent dont il demeurait abbé. Or il semble bien qu'un pareil état de choses ne convienne qu'à la période comprise entre l'année 1013, où Gauzlin fut élu archevêque de Bourges, et l'année 1017, où il réussit à vaincre les résistances de ses diocésains et à faire son entrée dans sa ville épiscopale (2). Or dans cette période l'année 1015 est la seule où le 4 juillet tombe un dimanche. Faut-il donc croire que Félix a été sacré en 1015 ?

Il n'y a pas lieu de considérer comme une objection sérieuse les douze ans d'abbatiat que lui assigne son épitaphe. Ce document n'a par lui-même aucune valeur. Son auteur l'a composé à l'aide de la *Vie de saint Gildas* et de la *Chronique de Ruis*, ou peut-être simplement à l'aide d'une chronique qui, comme celle de Le Baud, combinait ensemble les éléments des deux récits. La

(1) Annales de Bretagne, tome XXIII, p. 270 et 273.
(2) Luchaire, *Histoire de France*, p. 158 et 159.

présence de la date 1008 dans la *Vie de saint Gildas* est une objection plus sérieuse, mais cette date correspond-elle à la venue de Félix ou n'est-elle simplement qu'un emprunt à quelque chronique qui mentionnait à la date de 1008 le nom du duc Geofroi ? On est en effet quelque peu étonné, si Félix est venu en Bretagne en 1008, que ce soit justement l'année de sa mort que le duc Geofroi ait pensé à faire venir ce moine en Bretagne et surtout que Félix n'ait pas été immédiatement découragé, puisque les guerres civiles qui amenèrent ce découragement eurent lieu aussitôt après la mort de son protecteur.

Je ne verrais, en ce cas, je l'avoue, qu'une façon d'arranger les choses. C'est de supposer que ce fût justement au cours de son voyage à Rome que le duc Geofroi, passant par l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, demanda à l'abbé Gauzlin d'envoyer des religieux en Bretagne, que ces religieux furent bien accueillis par l'évêque de Vannes Judicaël, mais que, quand le parti de celui-ci eut succombé, Félix et ses compagnons craignirent la colère du vainqueur, reprirent le chemin de l'Orléanais et n'en revinrent que lorsque la duchesse Havoise et ses fils leur firent savoir qu'on ne nourrissait contre eux aucune rancune.

On pourrait alléguer en faveur de la date de 1025 que, d'après le *Chronicon Britannicum*, la restauration de l'abbaye de Saint-Méen par les fils d'Havoise aurait eu lieu en 1024, et que par conséquent cette restauration, de très peu postérieure à la victoire des jeunes princes, marquerait la fin des guerres civiles de Bretagne. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'abbaye de Saint-Méen, située en pays ami, eût été restaurée un an avant l'abbaye de Saint-Gildas, située en pays ennemi. Malheureusement les dates du *Chronicon Britannicum* sont très sujettes à caution. La *Chronique de Saint-Méen* ne donne pas la date de la restauration de l'abbaye. Elle se borne à dire, comme la *Chronique de Saint-Gildas*, que le point de départ de cette restauration se trouve dans les événements qui suivirent la mort du duc Geofroi en 1008, de sorte que l'on peut se demander si dans les deux cas ce n'est pas par un calcul que l'on est arrivé à la date de 1024, calcul qui a évidemment beaucoup moins d'autorité qu'une date positive empruntée à des annales. Or, comme une charte de 1021 nous montre l'évêque Judicaël apposant sa signature à cette date à une charte du duc Alain, il s'ensuit que dès cette époque l'oncle et le neveu étaient réconciliés.

Une autre objection contre la date de 1025, c'est qu'elle n'est même pas unanimement acceptée par les documents originaires de Saint-Gildas. La *Chronique de Ruis* dans un passage malheureusement très incomplet semble dire qu'en 1022 il y avait sept ans que Félix avait été nommé abbé, ce qui nous reporterait à 1015, ou en tous cas que la promotion de Félix à l'abbatiat serait de cette même année 1022, laquelle serait la septième à partir d'un événement non indiqué.

Il est enfin une objection contre la date de 1025 qui nous amène à l'examen de toute une série de chartes du *Cartulaire de Redon*. Un passage de la vie de Gauzlin, cité par M. de la Borderie (1), dit que cet abbé ayant ordonné en même temps deux de ses disciples, Félix et Teudon, les envoya tous deux en Bretagne et que Teudon devint plus tard abbé de Redon. Or Teudon est la forme abrégée de Teudebaldus, et si nos historiens déclarent n'avoir pas trouvé trace de l'abbé Teudon dans les chartes de l'abbaye de Redon, ils auraient pu y trouver du moins un abbé Tetbaldus, autrement dit Teudebaldus, lequel n'est évidemment pas différent de Teudon. L'abbatiat de Tetbaldus ou Teudon se placerait donc entre celui de Hervé et celui de Mainard, et si Teudon et Félix sont venus en même temps en Bretagne, seize ans avant la promotion de Félix à la dignité abbatiale, il faudrait placer en 999 les débuts de l'abbatiat de Teudon. La charte publiée par M. de Courson sous le n° 329 de son édition du *Cartulaire de Redon* et qui nous montre comme vivant simultanément le duc Geofroi, l'évêque de Vannes Judicaël et l'abbé Tetbaldus, ne contredit nullement cette opinion. Elle semble, il est vrai, contredite par une autre charte du même cartulaire, celle qui porte le n° 357 et qui fait de l'abbé Tetbaldus et de l'évêque Judicaël les contemporains non plus seulement du duc Geofroi, mais de son père Conan. Il est évident que dans ce cas Teudon, qui ne vint en Bretagne que sous Geofroi, ne saurait être le même que Tetbaldus pourvu quelques années auparavant de la dignité abbatiale, mais quoique l'authenticité de cette charte n'ait pas jusqu'ici été suspectée, quoique M. l'abbé Le Mené, le plus récent historien du diocèse de Vannes, n'élève notamment contre elle aucune objection, j'avoue que j'ai quelques doutes sur la valeur de cette pièce.

(1) *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 157.

J'avais d'abord songé, pour trancher la question, à faire état de la charte de 1026 dans laquelle Alain donne Belle-Ile à l'abbaye de Redon ou du moins de cette partie de la charte qui relate une donation précédente de la même île, faite par le duc Geofroi. En effet, comme cette dernière donation est censée avoir été faite du temps de l'abbé Mainard, prédécesseur immédiat de l'abbé Catuallon, lequel en 1026 régissait l'abbaye, Teudon aurait dû nécessairement être abbé avant Mainard, donc avant la mort du duc Geofroi, et par conséquent Félix et Teudon auraient dû venir en Bretagne un temps assez long avant cette mort. Malheureusement le fait même de cette donation est assez problématique. De plus, si la tenant pour fausse, on la croit cependant calquée sur une charte authentique ayant un autre objet, et si on pense ainsi pouvoir sauvegarder la sincérité des signatures, on est étonné de la façon dont y est mentionné l'évêque Judicaël, désigné non pas par son titre épiscopal, mais simplement par sa qualité de frère de Geofroi en compagnie d'un autre personnage appelé Hurvodius et désigné lui aussi par le même qualificatif, comme si Judicaël et Hurvodius étaient encore deux laïques.

L'examen le plus méticuleux de toutes ces pièces, dont certaines sont évidemment fausses sans qu'il soit possible de dire positivement celles qu'il faut rejeter comme telles, est loin, comme on le voit, de dissiper toutes les obscurités. Les deux dates de 999 et de 1015 sont cependant, il me semble, plus probables que les dates de 1008 et de 1025, et ce sont en dernière analyse celles que j'accepterais le plus volontiers comme devant marquer l'envoi de saint Félix en Bretagne et la restauration de l'abbaye de Saint-Gildas de Ruis.

XV. — Alain III et la Normandie.

Quand le duc Robert de Normandie mourut en Asie-Mineure en 1035, il ne laissait pas d'autre postérité qu'un fils bâtard âgé de huit ans, le futur Guillaume le Conquérant. Ses héritiers légitimes étaient donc ses trois cousins germains, Edouard roi d'Angleterre, fils de sa tante Emma, Alain, comte des Bretons, fils de sa tante Havoise et Gui, comte de Bourgogne, fils de sa tante Mathilde. Or si l'on en croyait Orderic Vital, historien du

XIIe siècle dont les écrivains modernes ont généralement adopté la narration, Robert avant de mourir aurait confié la tutelle de son fils bâtard ou, comme dit ailleurs le chroniqueur, la personne de son fils bâtard à son parent Alain, comte des Brètons ; d'où l'on a conclu que lorsqu'Alain mourut au siège de Montgomery, ainsi que le rapporte le même Orderic Vital, il agissait en cette circonstance pour défendre l'autorité de son pupille contre les seigneurs révoltés. On lui a même attribué l'initiative de toutes les campagnes dirigées contre les rebelles.

Cette version n'était pourtant pas celle de tous nos vieux chroniqueurs. Guillaume de Jumièges, écrivant au XIe siècle, une cinquantaine d'années avant Orderic Vital, met l'expression d'une conception toute différente dans la bouche de Conan, comte de Bretagne, fils et successeur d'Alain. Conan revendique en effet la Normandie comme lui appartenant et traite Guillaume d'usurpateur ; ce sont d'après lui les amis de Guillaume qui ont empoisonné le comte Alain ; ils le considéraient donc comme un adversaire, comme un compétiteur, et non comme un protecteur dévoué.

Deux faits viennent confirmer cette dernière version et la rendre pour nous préférable à celle d'Orderic Vital. Le premier est que Guillaume de Jumièges mentionne successivement comme ayant été les tuteurs de Guillaume, Gilebert, comte d'Eu et de Brionne, et Raoul, seigneur de Vacé, sans faire aucune mention d'Alain, comte de Bretagne. Le second c'est que, lorsqu'Alain mourut à Vimoutier, on l'enterra dans l'abbaye de Fécamp, le Saint-Denis des ducs de Normandie, on ne rapporta pas son corps à Rennes, cependant plus proche de Vimoutier que Fécamp. Il semble donc qu'il se considérait et qu'on le considérait comme le successeur du duc Robert.

(A suivre). Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN.

UN VOYAGE EN BRETAGNE

(1782)

Le dimanche 26 mai 1782, le sieur Hamelin, géomètre et feudiste, qui se trouvait alors à Tours, reçut de M. Châlon, commissaire des poudres et salpêtres du Roi, une « commission pour faire les plans visuels des rivières qui se jettent dans la Loire, et faire l'historique de leur embouchure ». C'était pour savoir si on pouvait y établir des moulins à salpêtre. Dès le lendemain matin, il partit de Tours pour voir Saumur, Angers, Nantes et Paimbœuf, en compagnie de M. le Cointre, « pompier très habile, qui avait passé en Amérique et connaissait les termes de marine ».

Après avoir visité Saumur dans la matinée du 28 mai, ils arrivèrent le soir à Angers. Deux jours leur suffirent pour voir cette ville (*Anjou Historique*, juillet 1908), après quoi, ils reprirent leur route pour la Bretagne.

Laissons la parole à M. Hamelin, qui nous raconte dans son *Journal* ce qu'il a vu pendant son voyage.

Le vendredi 31 mai 1782, après avoir vu la foire d'Angers, nous partîmes de cette ville et passâmes à *La Pointe* (1) : à l'auberge du *Cheval Blanc*, une jeune domestique voulait nous suivre pour venir ensuite demeurer à Tours. Nous prîmes là une barque pour aller à *Ingrandes*, où nous arrivâmes à cinq heures du soir (2).

Cette ville est petite et située à huit lieues d'Angers. Il y a un grenier à sel. Elle est sur la frontière de la Bretagne. Il y a des barrières, où les commis fouillent les voyageurs strictement. Il y a une fort belle verrerie à bouteilles. Nous y avons passé deux heures de temps, on nous en a fait souffler, et nous avons suivi

(1) *La Pointe* est aujourd'hui un village de la commune de Bouchemaine, canton Nord-Ouest d'Angers.

(2) Ingrandes, commune du canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

l'usage en donnant pour boire. Cette manufacture m'a bien intéressé.

Le samedi 1er juin au matin, nous fûmes voir le fameuse machine de *Montrelais* (1), située à deux lieues d'Ingrandes, au nord de la Loire.

Cette machine est dans le genre de celles de Flandre, qui servent à tirer le charbon de terre que nous fournissons aux Anglais. Elles servent à puiser l'eau du fond des mines, qui est de 600 à 1.000 pieds et même plus de profondeur (Voyez à ce sujet Buffon), pour faciliter la fouille du charbon. Le mécanisme en est simple et beau. C'est le feu et l'eau qui sont les moteurs. — Il y a une chaudière de douze pieds de diamètre et neuf pieds de haut, qu'on emplit d'eau à la hauteur de six pieds. L'espace vide rempli de la vapeur de l'eau bouillante est de trois pieds. Cette vapeur se communique dans un cylindre de dix pieds de haut sur quatre pieds de diamètre, dans lequel il y a deux pistons qui font mouvoir les deux balanciers et la machine générale. — A l'époque de notre voyage, on puisait l'eau à 600 pieds de profondeur ; et à mesure que l'on creuse, on allonge la chaîne et on place les conduits sous terre. On y descend par un puits qui a douze pieds de diamètre, et par des échelles solidement attachées à pied droit ; les ouvriers descendent avec une chandelle attachée sur leur tête. Nous parcourûmes pendant une heure les caves, trous et mines de dessous terre. — La machine est aussi ingénieuse dans le bas que dans le haut. Ce sont aussi des pistons qui puisent l'eau dans un bassin rempli par les différents petits conduits que pratiquent les ouvriers en tirant le charbon. — Le tuyau qui sert à monter l'eau, a seize pouces de diamètre et fournit un volume d'eau considérable. — On fait monter le charbon par le moyen d'un cabestan que font tourner quatre chevaux. Le panier qui sert à cet ouvrage, contient deux muids de charbon. — L'eau arrive dans un bassin placé au sommet du bâtiment, lequel a dix pieds de profondeur et règne sur tout le bâtiment. L'eau sort de ce bassin dans un tuyau placé au côté opposé du gros tuyau, et tombe à terre où elle arrive dans des tuyaux placés sur terre pour la conduire à un quart de lieue et plus de la machine, où elle se perd.

(1) Montrelais, commune du canton de Varades, arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure).

Nous fûmes très satisfaits de ce travail, et nous quittâmes ces frontières de l'Anjou (où il y a beaucoup de mines de charbon) pour aller coucher à Ancenis, dans la Bretagne, où nous arrivâmes le soir.

Nota. — Les domaines de Bretagne sont tous renfermés de fossés et haies, même les plus petits morceaux d'un quart d'arpent et au-dessous. Il y a des petites fourches de bois qu'on nomme « échalets », placés à tous les fossés au dedans des terres pour passer les hommes de pied, parce que les chemins sont très mauvais. Ces échalets fatiguent singulièrement les voyageurs et font porter aux femmes des jupes fort courtes.

Ancenis est une petite ville située sur la Loire, qui est assez commerçante. Il n'y a rien d'intéressant pour les voyageurs. Nous en partîmes le dimanche 2 juin au matin dans une cabanne, à peu près arrangée comme les coches d'eau de la Seine, où il y avait beaucoup de personnes qui allaient à Nantes : les processions de la Fête-Dieu y attirent les voisins. Nous eûmes enfin beau temps et arrivâmes à 11 heures à Nantes.

Les bords de la Loire ne sont point aussi intéressants depuis Angers jusqu'à Nantes, que depuis Angers jusqu'à Orléans.

Nantes est une ville considérable, où il y a de très beaux quartiers, célèbre par sa situation, son commerce et l'édit donné en 1598 par Henri IV révoqué en 1685 par Louis XIV. Elle est bâtie sur la Loire à 24 lieues d'Angers et 10 lieues de Paimbœuf, port de mer, et sur un coteau, pourquoi il y a de belles vues. La partie basse de la ville nouvellement bâtie, telle que l'île Feydeau, est arrosée par la Loire, divisée par plusieurs bras et lits, qui étaient alors garnis de navires marchands hollandais et autres et qui sont ornés des plus beaux hôtels, ce qui offre des points de vue admirables et forme des positions plus intéressantes que les plus beaux quartiers de Paris. Ces hôtels et bâtiments alignés droit ont cinq à six étages dans le même ordre, d'une élégante architecture. Le château est vieux, fort grand et laid ; il était alors rempli de canons, bombes, mortiers, bois pour la navigation et d'ouvriers pour la marine qui travaillaient fêtes et dimanches à cause de la guerre des Américains contre les Anglais. La cathédrale Saint-Pierre est assez belle, simple et majestueuse ; on venait de la blanchir. Il y a auprès la promenade de la Motte Saint-Pierre, celles des quais et de la

Bourse, qui sont fort belles. Il y a seize paroisses, plusieurs communautés d'hommes et de femmes. J'ai remarqué entr'autres la situation de la communauté des Capucins, à l'Ermitage, au-dessous du quai de Construction, qui est la plus intéressante et charmante des environs de Nantes. Il y a plusieurs belles églises richement ornées. Il y a un fort beau quai nommé le quai de Construction, qui a environ trois quarts de lieue de long en partant de la Bourse jusqu'aux Petits-Capucins. Il y avait dans ces jours-là sur le chantier les navires le *Neptune* et le *Gaston* avec trente autres sans noms. La salle de spectacle est laide et mal située pour l'arrivée des voitures. Les ponts bâtis sur des bras de la Loire ont près d'une demi-lieue de long ; ils traversent une grande prairie et sont dans le genre de ceux de Port à Nogent-sur-Seine, en Brie, excepté quelques constructions qui sont bâties sur ceux de Nantes. On commençait à construire dans cette prairie le quartier Graslin, qui devait être de la plus grande beauté suivant le projet.

Ce même jour 2 juin, nous vîmes une très belle procession à cause de l'octave de la Fête-Dieu, où régna le bon ordre, quoiqu'il y eût beaucoup de monde. Elle passa dans l'île Feydeau, où il y avait un reposoir. La musique des deux régiments qui étaient alors en garnison, jointe aux musiciens de la ville, la richesse des ornements, etc., faisait pour ainsi dire le pendant des processions de Paris. La grande quantité du beau monde, très richement et très élégamment paré, placé aux balcons des croisées de ces superbes bâtiments, offrait un coup d'œil et le tableau le plus varié et le plus agréable, ce qui me fit penser plusieurs fois être à Paris.

Le lundi, 3 juin, nous restâmes à Nantes, et le 4 nous allâmes à Paimbœuf, situé à dix lieues de Nantes, dans un sabot hollandais qui nous fit arriver en quatre heures de temps. Nous étions plus de trente personnes.

A deux lieues de Nantes, on trouve une petite île nommée *Indret*, dans laquelle il y a une fonderie de canons.

Les bords de la Loire ne sont pas agréables dans cette partie de Nantes à Paimbœuf. C'est un pays plat, les bourgs et villages sont rassemblés comme en Beauce et en Champagne, ce qui ne donne point de variété dans les paysages comme en Touraine et en Anjou.

Paimbœuf est une petite ville qui n'a que son port d'intéressant.

Elle n'est remplie que d'ouvriers pour la construction des navires. Les armateurs demeurent tous à Nantes. — Il y avait environ 150 navires marchands de plusieurs nations dans ce port, ce qui formait un coup d'œil bien intéressant pour moi qui n'en avais jamais vu. Pour M. Le Cointre, le tableau était différent, ayant vu et voyagé dans des vaisseaux de Roi. Il me rendit tous les services possibles et multiplia bien mes jouissances en me faisant visiter les navires les plus intéressants et en m'expliquant les termes, etc. Nous logeâmes chez un aubergiste qui avait fait trois voyages dans les îles. Il y avait à Paimbœuf trois capitaines de vaisseau de ses amis.

Le manuscrit original du feudiste Hamelin nous a été communiqué par M. Camelot, de Saumur.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou historique*.

DEVANT L'ATRE

LE SIFFLET MERVEILLEUX

RÉCIT DU BRACONNIER

I

Bain, dans l'Ille-et-Vilaine, est un joli petit endroit situé sur la route de Rennes à Nantes.

Bâtie sur la crête d'un coteau, de quelque côté qu'on y arrive, cette petite ville présente un aspect charmant.

De riches prairies étalent leur verdure sur le versant de la colline, et un bel étang, ombragé de tilleuls, complète le tableau de ce pittoresque pays.

Bain ! que ce nom me rappelle de joyeux et poétiques souvenirs ! Que de délicieuses journées dans les bois ! Que d'agréables veillées au coin du feu !

Autrefois on y allait de Rennes, cahin-caha, au son des grelots de la petite voiture publique dans laquelle la connaissance entre voyageurs était sitôt faite. Une politesse échangée, une place préférée cédée à une dame, la main offerte pour descendre du véhicule, et tout était dit. La confiance était gagnée et les confidences allaient leur train. Enfin, après quatre heures de voyage, l'on n'était plus de simples connaissances, mais bien de vieux amis.

Hélas ! la voiture n'existe plus, et une heure suffit maintenant pour effectuer, en chemin de fer, le trajet de Rennes à Bain.

Malgré cela, si le voyage n'est plus aussi romanesque, il n'est pas encore tout à fait dépourvu de charmes. Du chemin de fer comme de la voiture, on aperçoit toujours de magnifiques hori-

zons, de grandes landes grises sombres et tristes, parsemées de grosses pierres blanches qui, de loin, ressemblent à des tombes où les oiseaux de proie viennent se poser ; d'alpestres rochers couronnés de sapins le long des rivières, et de jolis ruisseaux qui gazouillent le long des prés.

II

La hutte du braconnier

Par un noir après-dîner du mois de novembre, un brouillard épais et froid enveloppait la terre comme un linceul. Par instant la bise soufflait dans les futaies et laissait échapper des plaintes lugubres, puis tout rentrait dans le silence.

Pas un lièvre dans les bruyères, pas une perdrix dans les sillons.

Sur le bord des fossés, les arbres morts et les grands bouleaux blancs, noyés de brume, se dressaient semblables à des spectres, et sans la note aiguë de la mésange suspendue aux mélèzes, et sans les corbeaux égarés croassant dans l'air, on eût pu croire que la vie s'était retirée de ces lieux.

Je fis part à mon compagnon de chasse des impressions tristes qui s'emparaient de moi.

— Tiens, dit-il, en m'indiquant du doigt la lisière d'un bois, vois cette fumée qui s'échappe de derrière les grands arbres, puisque tu sembles désirer de la société, je vais te présenter au vieux Robinson que j'aperçois là-bas en train de ramasser du bois qui servira tout à l'heure à sécher nos vêtements.

En effet, au milieu des fougères jaunies par les pluies d'automne, je vis un vieillard chaussé de gros sabots recouverts de guêtres, un vaste chapeau noir et usé lui cachait la moitié du visage, et une peau de chèvre, retenue par une corde nouée sur la poitrine, le couvrait presque entièrement. Vu à une certaine distance, cet homme ressemblait autant à un animal sauvage qu'à un être humain.

— Holà, père L'Affût ! s'écria mon ami, qu'est-ce à dire ? On laisse les ramiers dormir en paix, et l'on fait le paresseux, voilà qui n'est pas naturel !

— Que voulez-vous, M. Jacques, les pigeons font la nique au bonhomme aujourd'hui. Ce brouillard l'empêche de les voir et le force à rester chez lui.

Je voudrais bien, Messieurs, ajouta-t-il, vous inviter à vous reposer un instant, mais j'ose à peine vous dire d'entrer dans ma misérable demeure.

— Allons, allons, pas tant de façons, répliqua Jacques, vous savez bien que j'y suis entré cent fois chez vous et que vous ne m'avez jamais vu pressé d'en sortir.

La cabane, que nous avions devant nous, était bien misérable en effet, et certes les loups et les renards, voisins du père L'Affût, étaient mieux logés que lui, et surtout mieux préservés du froid et de l'humidité.

Des pieux, enfoncés en terre, recouverts de branches entrelacées et de mottes de gazon, en faisaient seuls les frais. La toiture, façonnée de la même manière, et sur laquelle s'élevait une végétation luxuriante, avait au milieu une ouverture par où s'échappait la fumée.

Enfin par la porte, faite de genêts et d'ajoncs, et laissée entr'ouverte, se glissait furtivement quelques poules effrayées de notre présence. Voilà pour l'extérieur.

Quant à l'intérieur, il me faudrait le pinceau de Teniers ou de Rembrandt pour rendre complètement le tableau qui s'offrit à ma vue.

Qu'on se figure une seule pièce, passablement grande, à peine éclairée par un trou pratiqué au milieu des branches et par le bois mort qui brûlait dans l'âtre.

D'abord je ne distinguai rien, puis peu à peu, lorsque ma vue se fut habituée à l'obscurité je me crus dans l'arche de Noé.

Sur les parois de la cabane, partout, en haut, en bas, étaient enfoncés des perchoirs où des volatiles de toute espèce reposaient déjà ; plus loin, dans un coin, une petite chèvre rousse était couchée sur des feuilles ; des instruments aratoires, quelques rares ustensiles de cuisine et des vases, plus ou moins brisés, gisaient à terre.

— Quel joli tableau de genre ! m'écriai-je.

— Oui, pour un instant, ajouta notre hôte.

Un immense tronc de châtaignier servait de table et occupait le centre de la pièce, tandis que les sièges, de même nature, mais beaucoup plus petits, étaient épars çà et là. Dans l'endroit le plus

sombre, un amas d'herbes et de fougères sèches, sur lequel étaient amoncelées des peaux de bêtes sauvages, tenait lieu de lit.

Lorsque nous eûmes roulé nos sièges près du foyer où se trouvaient accrochés quelques fusils rouillés, nous allumâmes nos pipes et la conversation s'anima.

Après un instant, mon compagnon, pensant m'être agréable, reprit :

— Vous devriez bien, père L'Affût, nous raconter un conte ou une légende.

— J'y consens d'autant plus volontiers, répondit le vieillard, qu'hier soir j'ai entendu un conte assez drôle chez Pierre Barré, le fermier de la Marzelière, et si vous y tenez je vais faire en sorte de me le rappeler ; seulement il est long et je crains de vous ennuyer.

— Au contraire, dit mon ami, en passant la tête par la lucarne, le brouillard est plus épais que jamais, la journée n'est pas avancée, et nous sommes parfaitement ici pour écouter des histoires. Commencez, père L'Affût, mon ami et moi mourons d'envie de vous entendre.

Après avoir donné de l'herbe à sa chèvre, du grain aux pigeons, qui s'étaient insensiblement approchés de nous, jeté quelques morceaux de bois dans le feu, notre hôte vint s'asseoir entre nous deux, devant le foyer dont la flamme éclairait son visage, et il s'exprima en ces termes.

III

Le sifflet merveilleux

Pierre, le *pâtour* de la ferme de la Croix-des-Haies, en conduisant son troupeau sur les communs du village, rencontra une vieille femme pâle, maigre, en haillons, accroupie au pied d'un genêt. La malheureuse faisait pitié !

C'était en hiver, ses membres, à peine couverts de loques, grelottaient, et les quelques dents qui lui restaient, frappaient les unes contre les autres.

Pierre, qui n'avait alors que douze ans, ne fut point effrayé comme aurait pu l'être un enfant de son âge. Emu, au contraire, à l'aspect de cette pauvre vieille, il s'approcha d'elle et lui dit respectueusement :

— Vous semblez bien à plaindre, ma bonne femme, puis-je faire quelque chose pour vous ?

— Hélas ! dit-elle, je meurs de faim et de froid. Depuis plus de huit jours, je suis repoussée de tout le monde, sans pouvoir obtenir la plus petite aumône et un gîte pour me reposer.

— Tenez, reprit le *pâtour*, en tirant de son bissac un énorme morceau de pain noir, recouvert d'une épaisse tranche de petit salé blanc et rose, appétissant au possible, réparez vos forces, et dans un instant vous pourrez vous réchauffer devant un bon feu.

En effet, pendant que la mendiante mordait à plaisir dans le morceau de pain, Pierre prit dans sa pochette une corne de bœuf remplie de bois mort ; il battit ensuite le briquet, et une étincelle suffit pour y mettre le feu. Ce charbon embrasé, placé au centre d'un amas de fougères, de bruyères et de feuilles sèches, fit jaillir, d'abord une épaisse fumée blanche, puis une flamme réjouissante qui fit sourire l'étrangère.

Depuis un moment elle regardait le pâtre avec attendrissement.

Soudain, elle se leva, prit la blonde tête de l'enfant dans ses mains, et tout en lui donnant un baiser, elle dit :

« Tu es bon, Pierre, je le savais. J'ai voulu seulement te faire subir une dernière épreuve ; maintenant écoute-moi bien :

« Je suis moins à plaindre que je n'en ai l'air, car je t'apparais sous un déguisement. Regarde plutôt. »

Elle jeta son masque, ses haillons tombèrent et le pâtre stupéfait, puis ébloui, émerveillé, vit une grande Dame couverte de dentelles, de joyaux, de pierreries.

« Je suis la fée des troupeaux, reprit-elle, qui fait briller, chaque soir, l'étoile du berger, qui le conduit à travers les landes et les bois, qui éloigne les loups, et ramène les moutons égarés à l'étable, en veillant à leur sécurité.

« Pour récompenser ton bon cœur, je veux te faire un cadeau. Prends ce sifflet d'argent avec lequel tu obtiendras tout ce que tu pourras désirer. Il te suffira, pour cela, de souffler dans l'instrument et, immédiatement, tu verras apparaître ou tomber à tes pieds, ce que tu auras désiré. Seulement n'en abuse jamais, crois-moi, ne demande que des choses utiles, car autrement tu t'en repentirais. »

Le pâtre, rouge de bonheur, ne se lassait pas de regarder son sifflet, et, lorsqu'il leva les yeux pour remercier la fée, elle avait

disparu. A sa place, il ne vit qu'un oiseau, une bergeronnette qui sautait à la suite du troupeau d'un air joyeux.

Toute la journée Pierre admira son cadeau, mais n'osa formuler un souhait dans la crainte d'enfreindre les recommandations de la fée. Le soir venu, comme une brebis manquait à l'appel, il put essayer l'effet de son sifflet.

A peine l'eut-il porté à ses lèvres qu'il en sortit des notes tellement aiguës que tous les échos d'alentour y répondirent.

Une minute après, il vit arriver au galop la brebis égarée, Pierre fut ravi, mais ne divulgua son secret à personne.

IV

La princesse Tinah.

Les années s'écoulèrent et le *pâtour* grandit sans qu'une pensée d'orgueil vint troubler son bonheur. Il ne demanda jamais que des choses raisonnables.

Le fermier, son maître, l'avait en haute estime pour sa sagesse et son entendement ; aussi l'envoyait-il souvent aux foires et aux marchés vendre des bestiaux ou acheter ce qu'il fallait pour les besoins de l'exploitation.

Un jour qu'il était allé vendre des bœufs dans la capitale du royaume, il vit des attroupements dans toutes les rues. S'étant approché de quelques femmes, il apprit d'elles que le roi promettait la main de la princesse sa fille à l'homme assez habile pour la guérir de la maladie dont elle était atteinte.

« Singulière maladie ! disaient les commères, maladie qui consiste à désirer des choses impossibles, et cela parce que le roi a gâté son enfant, son unique héritière, en ne lui refusant jamais rien, et en ordonnant qu'on satisfît ses plus légers caprices. »

La princesse Tinah avait perdu sa mère dès sa plus tendre enfance, et était arrivée, par la faiblesse de son père, à avoir un caractère déplorable. Habituée à voir tout le monde lui céder, elle se mettait en colère et tombait en syncope si l'on ne pouvait lui procurer immédiatement ce qu'elle demandait. Ainsi, par exemple, lorsque son cuisinier ne lui servait pas ce qu'elle avait commandé, elle ne voulait plus manger et menaçait son malheureux père de se laisser mourir de faim.

Or, c'est ce qui avait lieu au moment où Pierre entendit parler de la capricieuse jeune fille.

On était alors en juillet, et elle avait demandé un salmis de bécasses à son cuisinier. Celui-ci ne pouvait lui faire comprendre que ces oiseaux ne viennent dans notre pays qu'à la Toussaint, et qu'il est impossible de s'en procurer à une autre époque.

— Eh bien ! s'écriait-elle, donne-moi une gibelotte de colibris ou je ne mangerai rien de ce que tu prépareras.

Le malheureux s'arrachait les cheveux de désespoir.

— Princesse, c'est impossible, nous n'avons pas, dans notre pays, d'oiseaux de cette espèce.

— Je le veux ! répondait l'enfant gâtée.

Le roi était dans la désolation.

Lorsque Pierre fut au courant de ce qui se passait, il se dit :

« Je puis bien, pour être agréable à mon roi, et pour consoler un père infortuné, satisfaire les volontés d'une folle. »

Enchanté de son raisonnement, il obtint aussitôt, au moyen de son sifflet, les oiseaux convoités par la princesse.

Il les porta bien vite au palais, et laissa son adresse pour qu'on pût, à l'occasion, aller lui demander ce qui pourrait faire plaisir à l'enfant gâtée.

Tous les courriers et valets du palais surent promptement le chemin de la ferme de la Croix-des-Haies, car chaque jour Tinah souhaitait de nouvelles choses qu'il aurait été impossible de se procurer sans le secours du pâtre.

V

Les suites d'une mauvaise éducation

Voyant que ses désirs les plus extravagants étaient exaucés, la jeune capricieuse en fut pour ainsi dire contrariée, et ne demanda plus rien. A partir de ce moment on la crut raisonnable.

Le roi fit alors appeler le pâtre et lui dit :

« J'ai des engagements à remplir envers toi. J'ai promis d'accepter pour gendre l'homme assez heureux pour guérir ma fille ; or, c'est à toi seul que je le dois. Viens faire sa connaissance. »

Pierre, tout intimidé, répondit qu'il ne méritait pas cet honneur ; que bien certainement la princesse ne voudrait pas de lui,

et qu'il ne se sentait nullement appelé à une si haute destinée.

Le roi insista, et le conduisit dans le salon où se tenait Tinah. Celle-ci ne détourna même pas la tête lorsque son père lui dit :

« Voici le jeune homme qui t'a procuré toutes les raretés et toutes les merveilles que tu as désirées. Je te le présente, afin que tu l'agrées pour époux. Outre que je tiens, ajouta-t-il, à tenir la promesse publique que j'ai faite, j'ai l'assurance que Pierre réunit toutes les qualités désirables pour te rendre heureuse. Je te prie donc, mon enfant, de l'accepter pour mari. »

Pierre n'osait dire une parole et aurait voulu être bien loin, tant l'air hautain de la princesse le bouleversait. Le pauvre gars restait ébahi et se confondait en salutations.

Il était cependant superbe à voir avec son petit *touron* bleu, le pantalon de sa première communion et un col de chemise qui enveloppait sa blonde petite tête comme un bouquet.

Lorsque le roi eut fini de parler, Tinah lui dit en riant :

« Comment ! c'est vous, mon père, qui m'offrez d'épouser ce paysan ? Je ne puis croire que vous parliez sérieusement. »

Elle se mit à rire de nouveau d'une manière si inconvenante, et même si irrévérencieuse que le pauvre père, les larmes aux yeux, emmena Pierre dans une pièce voisine, et s'écria :

« Cette enfant est incorrigible et me fera mourir de chagrin ! »

Ensuite, comme il était bon, il s'excusa de son mieux près du pâtre, qui répondit :

« Consolez-vous, Sire, je ne me suis jamais bercé de l'espoir d'épouser la princesse, et tout ce que j'ai fait était uniquement dans le but d'être agréable à mon roi. »

De son côté, ce dernier fut heureux de rencontrer autant de dévouement et de désintéressement chez un de ses sujets ; aussi le combla-t-il de caresses, en lui offrant de choisir parmi ses châteaux, ses forêts et ses fermes, ce qui lui plairait le mieux.

Pierre le remercia, mais n'accepta rien. Il prit congé du roi et retourna à la ferme.

VI

Le péché d'orgueil

L'accueil de la princesse avait attristé le pâtre qui y songeait plus souvent qu'il n'aurait voulu. Pierre avait beaucoup d'amour-propre et avait été profondément humilié.

Un dimanche qu'il était allé rêver dans les bois, il vit au milieu des cépées de chênes, un tas de feuilles qui avaient été balayées sous les arbres pour servir de litière au bétail. Se sentant fatigué, le jeune gars s'y reposa et bientôt s'endormit, car son lit était de feuilles de tremble qui, quoique mortes, frissonnent toujours, et le bruit qu'elles font invite au sommeil.

Le pâtre revit en rêve l'accueil de la princesse, et il lui sembla entendre les feuilles lui dire à l'oreille, de leurs voix tremblotantes : « Venge-toi ! venge-toi ! »

Puis il se voyait dans un superbe carrosse, fuyant au galop, malgré les supplications de la princesse qui lui tendait les bras.

Pierre s'éveilla. « Au fait, dit-il, pourquoi ne me vengerais-je pas ? »

D'un coup de sifflet, son lit de feuilles prit la forme d'une calèche. Six cerfs sortirent des buissons tout garnis, prêts à être attelés, et son chien Fido, qui l'avait suivi, fut lui-même métamorphosé en un grand cocher galonné.

Le brillant attelage prit aussitôt le chemin de la capitale, emportant Pierre, commodément assis sur des coussins moelleux et vêtu à la dernière mode.

C'était un dimanche. La musique militaire jouait devant le palais du roi, et Tinah se tenait à sa fenêtre pour mieux entendre.

Tout à coup surgit l'équipage qui attira les regards de la foule, car on n'avait encore rien vu d'aussi beau. Il passa cinq ou six fois sous les yeux de la princesse et disparut comme un éclair.

Tinah, intriguée, voulut savoir quel était ce beau jeune homme.

Lorsqu'elle apprit, par ses gens qui l'avaient reconnu, que c'était le pâtre qu'elle avait si mal reçu quelques jours auparavant, elle en éprouva un vif dépit.

« O ciel ! disait-elle, me pardonnera-t-il ? Je veux maintenant lui accorder ma main, car il m'est apparu comme le prince de mes rêves. »

VII

La ballade bretonne

Pierre fut ramené à l'endroit du bois d'où il était partit et se retrouva sur son lit de feuilles sèches. Il comprit alors qu'il avait agi sous l'influence de l'orgueil et que la fée n'était pas contente car son sifflet, ordinairement brillant, était devenu noir.

Il reprit le chemin de la ferme, l'âme toute chagrine, se promettant bien de réfléchir une autre fois avant d'agir. En passant près d'une haie de coudriers, il entendit, à quelques pas seulement, une voix triste qui chantait :

Voici la Toussaint,
Le temps des veillées,
Où tous les amants
S'en vont en soirées ;
Le mien n'y va pas
J'en suis désolée !
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va !

Le mien n'y va pas,
J'en suis désolée !
Il est à Morlaix
Ou bien en Vendée
Qu'apportera-t-il
A sa bien-aimée ?
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va !

Qu'apportera-t-il
A sa bien-aimée ?
Chapelet d'argent,
Ceinture dorée ?
J'aimerais bien mieux
Bonne renommée.
Va, mon ami, va,
La lune est levée,
Va, mon ami, va,
La lune ell' s'en va !

La chanteuse semblait tellement émue qu'on eût dit qu'elle pleurait.

Pierre avança timidement la tête à travers les broussailles, et reconnut la fille de son maître qui fondait en larmes.

Jeanne comptait à peine seize printemps, et était bien la plus jolie fille du pays. C'était, en outre, la meilleure et la plus douce

créature du monde. Que pouvait-elle avoir ? Quelle affreuse douleur faisait couler ses larmes ? Telles étaient les questions que s'adressait Pierre sans y trouver de réponse. Il n'y tint plus. S'avançant résolûment vers la jeune fille, il lui demanda la cause de son chagrin.

Jeanne, contrariée d'être ainsi surprise, s'essuya promptement les yeux et répondit :

— Je n'ai rien ; je suis gaie puisque je chante.

— Il est inutile de dissimuler avec moi, ajouta le pâtre, j'ai vu vos pleurs. Vous n'ignorez pas l'intérêt que je vous porte, et s'il me fallait donner ma vie pour vous consoler, je le ferais volontiers.

— Votre vie ne vous appartient plus.

— Expliquez-vous, répondit Pierre, je ne comprends rien à votre langage.

— Je vois que vous ignorez le bonheur qui vous attend, et je vais vous l'apprendre, reprit Jeanne, dont les sanglots entrecoupaient la voix.

« La princesse Tinah, ajouta-t-elle, vous a choisi pour époux, et vient d'envoyer à la ferme plusieurs courriers pour vous engager à l'aller voir.

« Malgré la joie que devrait nous causer cette nouvelle, à mon père et à moi, nous regrettons, l'un le fils, l'autre le frère qui va s'éloigner. Si nous ne sommes rien par les liens du sang, vous avez été élevé par le fermier de la Croix-des-Haies, sous ses yeux, aidé de ses conseils, guidé par ses exemples, nous avons grandi ensemble tous les deux, sous le même toit, sans nous quitter, ayant les mêmes jeux, et partageant aussi nos joies et nos peines.

« Allez Pierre, où le sort vous appelle ; soyez heureux, mais songez que vous laissez derrière vous des cœurs qui vous aiment. »

Et elle recommença à pleurer.

— Séchez vos larmes, dit Pierre visiblement ému, le bonheur pour moi ne peut être ailleurs qu'au sein de votre famille, et je ne saurais la quitter.

— Se pourrait-il que vous refusiez les avances d'une aussi belle et aussi riche princesse ?

— Personne au monde ne saurait me contraindre à épouser l'orgueilleuse Tinah, répondit Pierre, qui raconta à Jeanne

l'histoire de son sifflet merveilleux, la rencontre de la fée, le voyage à la ville, les services rendus au roi, sa présentation à la princesse, la réception de cette dernière, sa vengeance, enfin tout !...

Puis ils regagnèrent ensemble la ferme où le pâtre confirma, à la grande joie de son maître, mais aussi à sa plus grande surprise, sa détermination.

VIII

La bonté récompensée

Quelques mois plus tard, tout semblait bouleversé à la ferme de la Croix-des-Haies. Depuis plus de huit jours, toutes les tailleuses et couturières de la contrée étaient mises en réquisition. Les bouchers dépeçaient les veaux et les moutons de l'étable. Des cuisinières, venues de la ville, parées de tabliers blancs, les manches relevées jusqu'au coude, tordaient le cou aux oies et aux poules de la basse-cour ; les fours et les fourneaux étaient allumés. C'était, dans toute la maison, un va-et-vient continuel.

Un matin on vit arriver, par les petits sentiers, *messiers* de la paroisse, en costume du dimanche, parents, amis et voisins du fermier. Ils étaient en si grand nombre que la ferme ne pouvait les contenir. Aussi allaient-ils du courtil aux vergers, des vergers aux champs, des champs aux étables, pour admirer les légumes, les grains, les bœufs et les vaches du riche fermier, très en renom pour son savoir concernant les biens de la terre, et la bonne tenue d'une métairie.

Ces apprêts et ces visites n'avaient d'autre cause que le mariage de Pierre et de Jeanne. Depuis les confidences échangées sous la haie de coudriers, ils ne se quittaient plus, et le fermier était enchanté de donner sa fille à un aussi brave et aussi digne garçon.

Vers dix heures, les plus proches parents entrèrent dans la maison, et les autres restèrent dans la cour, attendant le cortège.

Bientôt le fermier, conduisant sa fille, parut sur le seuil, Jeanne, tout habillée de blanc, était ravissante.

Pierre venait ensuite, donnant le bras à une dame venue de très loin, disait-on, pour assister à la noce de son parent. Elle

n'était autre que la fée des troupeaux ; mais il n'y avait que les mariés à le savoir.

Après cela, suivaient les parents et les invités.

Lorsque les cérémonies furent terminées, on se mit à table pour le reste de la journée.

Le soir, pendant que les jeunes gens dansaient, les vieillards s'entretenaient du bonheur des époux, ou racontaient aux enfants les contes de la veillée.

Le fermier étant très âgé, Pierre prit la direction de la métairie et l'améliora aidé des conseils de la fée qui voulut être la marraine du premier-né.

IX

La méchanceté punie

Malgré les bonnes raisons alléguées par le pâtre, pour refuser les avances de Tinah, la jeune princesse ne put se consoler d'un pareil échec. Elle eut beau voyager pour se distraire et rechercher tous les plaisirs que sa noble situation dans le monde pouvait lui offrir, rien ne put lui faire oublier le brillant cavalier qu'elle avait aperçu en si bel équipage. Son caractère s'aigrit au point de ne plus être supportable. Elle devint tellement acariâtre et maussade qu'elle abrégea les jours du roi son père.

Un génie malicieux, témoin de ses scènes de colère et de méchanceté, pour la punir, la métamorphosa en pie.

C'est depuis cette époque que cet oiseau est devenu la terreur des autres animaux.

Margot la pie possède, en effet, tous les défauts possibles : bavarde, querelleuse, voleuse, elle passe sa vie à huer le pauvre hibou inoffensif, à indiquer par ses cris, au cruel chasseur, le gîte du malheureux lièvre, et à insulter tous les oiseaux voyageurs qui passent à sa portée.

« Le bonheur de Pierre et la punition de Tinah prouvent, une fois de plus, dit le père l'Affût, en terminant son récit, que, même ici-bas, la bonté est toujours récompensée, et la méchanceté punie. »

Il faisait complètement nuit quand nous prîmes congé du braconnier. Un vent d'est avait chassé le brouillard, les étoiles brillaient au ciel, et les oiseaux de nuit jetaient dans l'air leurs cris plaintifs.

X

L'enfant changé en vieillard

Une jeune mère de famille s'approcha, un matin, du berceau de son enfant, et recula épouvantée : Au lieu du poupon, frais et rose, qu'elle avait couché la veille, ses yeux regardaient, avec effroi, une figure rabougrie, ridée, grimaçante, une vraie tête de vieillard.

La pauvre femme se mit à pleurer, et courut raconter son malheur à une voisine, qui passait pour être sorcière.

Celle-ci lui dit : « Il arrive quelquefois que les fées emportent de leurs berceaux les jolis enfants, et les remplacent par de petits vieux. C'est sans doute, ce qui s'est passé chez vous.

« Ecoutez-moi bien, ajouta-t-elle, je vais vous indiquer comment vous y prendre pour ravoir votre enfant. » Et elle lui expliqua ce qu'il fallait faire.

L'infortunée mère alla aussitôt dans son poulailler chercher trois douzaines d'œufs, les coupa par la moitié et les mit à cuire autour du feu. Elle plaça, dans chacune de ces moitiés, une petite bûchette de bois pour tenir lieu de cuillère, puis elle s'accroupit devant son foyer, et se reprit à pleurer.

Tout à coup, elle entendit une voix chevrotante qui partait du berceau et qui murmurait : « Je suis bien vieux, bien vieux, j'ai vu couper trois fois les chênes de la forêt de Rennes, qu'on n'abat que tous les cent ans ; mais vrai, je n'avais jamais vu tant de petits pots blancs alignés autour d'un foyer. »

— Ils sont pour toi, lui dit la jeune femme, lève-toi et viens manger ce qu'ils contiennent.

Le petit vieux s'arracha péniblement de dessous les draps, et s'en alla s'asseoir sur un banc qui se trouvait dans un coin de la cheminée.

Il prit une moitié d'œuf, et avec la petite bûchettte de bois, la mangea en répétant : « Ah ! comme c'est bon ! comme c'est bon ! » et il continua de curer les petits pots.

De temps en temps, il s'interrompait pour dire : « Je boirais bien un coup. » Mais la femme répondait invariablement : « Je n'ai rien à te donner à boire. »

Arrivé à la 60e moitié d'œufs, il voulut s'arrêter. La jeune mère le contraignit à continuer.

Après cela, il en mangea encore onze, mais ne put jamais venir à bout du douzième. Le malheureux soufflait comme un jars, et réclamait à boire.

— Si tu veux me promettre de me faire rendre mon enfant, je *vas* te donner une pleine jatte de lait.

— Oui, oui, dit-il, j'accepte. Il était près d'étouffer.

— Jure-le.

— Je le jure !

Elle lui apporta la jatte de lait qu'il vida d'un seul trait. Puis il s'en alla.

— Souviens-toi de ta promesse ! lui cria la femme.

— Oui, oui, répondit-il.

En effet le lendemain matin, la jeune mère trouva, dans le berceau, à côté de son lit, son mignon petit *gas* qui lui souriait comme de coutume.

La paysanne alla remercier sa voisine qui lui répondit : « Pour le service que je vous ai rendu, j'ai encouru la colère des fées ; mais je ne regrette pas ce que j'ai fait. »

Ad. ORAIN.

Conté par le père Constant Tual, tailleur à Bain.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

MALO AUGUSTE, MARQUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR,

27e Seigneur.

Malo III Auguste, marquis de Coetquen, comte de Combour, baron des baronnies d'Aubigné et de Bonne-Fontaine, seigneur châtelain d'Uzel, la Motte d'Onon, Gaugray, Godheust, Boulet, Plessis l'Epine, Malestroit sous Dol et autres lieux, né le 7 juin 1678, succéda à son père.

Il fut lieutenant général des armées du Roy, commandant ses troupes dans les pays et duché de Bretagne (1718), gouverneur des villes et château de Saint-Malo (1719) ; tour Solidor, forts, ports, havres et dépendances.

Il se rendit célèbre par la défense de la ville et citadelle de Lille, qui lui valut sa nomination de maréchal de camp en 1708, L'année suivante, il se conduisit héroïquement à Malplaquet où il eût une jambe emportée. Le 14 janvier 1719, il présenta à l'évêque de Saint-Malo, Mgr Vincent-François Desmarets, le dernier titulaire pacifique étant mort, un nouveau titulaire pour les chapellenies de la Madeleine, de l'hôpital et du château de Combour.

Il avait épousé en premières noces en 1696, Marie-Charlotte de Noailles, dont il eut un fils Jules Malo de Coetquen.

Malo Auguste de Coetquen se remaria en 1723, avec Marie Locquet de Granville, qui lui donna une fille Louise-Françoise-Maclovie-Céleste, née en 1724, dernière héritière des Coetquen.

Le marquis de Coetquen mourut, âgé de quarante-neuf ans, en son château de Combour, le 1er juillet 1727, et sa dépouille

(1) Voir la *Revue* de juillet 1908.

mortelle fut transportée le 2, en l'enfeu des Coetquen, chez les Jacobins de Dinan.

Son premier mariage avec Marie de Noailles ne fut pas heureux. Il l'épousa, dit Saint-Simon, pour le crédit des Noailles. Sa femme était la plus laide et la plus répugnante créature qu'on pût voir, et il prétendit plaisamment qu'on lui avait fait voir la troisième qui était jolie et qu'on lui avait passé l'autre (1).

JULES MALO, MARQUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR

28e Seigneur.

Jules Malo marquis de Coetquen, fils du précédent et de Marie de Noailles fut mestre de camp de cavalerie et gouverneur de Saint-Malo ; il mourut avant son père en 1727 le 13 janvier.

De sa femme Elisabeth de Nicolaï qu'il avait épousée en 1721, il laissa deux enfants :

Malo-François-Marie marquis de Coetquen, qui mourut jeune sans héritier, et Augustine de Coetquen, dame d'Uzel et autres lieux qui mourut en 1746, épouse en secondes noces de Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, grand écuyer de France auquel elle s'était mariée en 1744.

Elle avait épousé en premières noces en 1735, le duc de Rochechouart.

Après elle le comté de Combour passa à sa tante demi-sœur de Jules Malo, Louise-Françoise Maclovie Céleste de Coetquen née en 1724, laquelle épousa en 1739 haut et puissant seigneur Monseigneur Emmanuel-Félicité de Durfort duc de Duras, né le 19 décembre 1715, pair de France (1755), gouverneur du château Trompette, de la Franche Comté et de Besançon, premier gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant général des armées de S. M. commandant en chef de la province de Bretagne en 1768 (2).

La duchesse de Duras, dernière héritière du nom de Coetquen, mourut en 1802, le 9 janvier et les du Hallay ont relevé le nom en

(1) *Bio-Bibliographie bretonne*, Pocard Kerviler (Coetquen, p. 22).

(2) Il avait épousé en premières noces le 1er juin 1733 Charlotte Mazarini, fille unique de Mazarin et de Louise de Rohan-Rohan.

Seigneurs de Combour

et leurs alliances

37

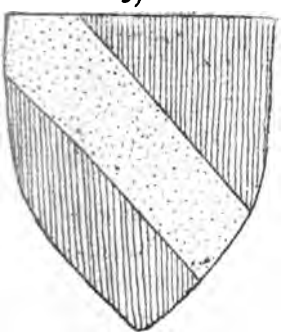

Noailles

38

Locquet

39

Nicolaï

40

Durfort

41

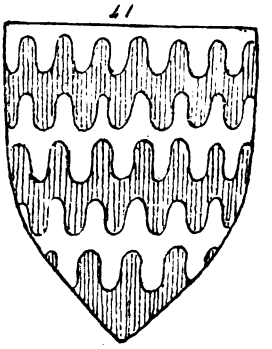

Rochechouart

42

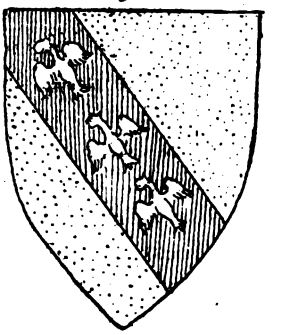

Lorraine

43.

Aliénor de Vitre

44

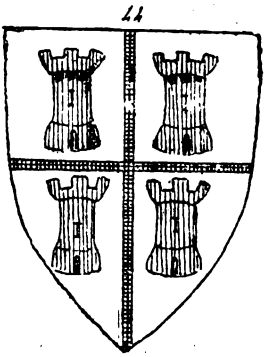

Abbaye de la Vieuville

45

Prieuré de Combour

considération du contrat de mariage de Gilonne de Coetquen avec Etienne du Hallay en 1576.

Le duc et la duchesse de Duras, vendirent le comté de Combour et la baronnie d'Aubigné le 3 mai 1761, à haut et puissant seigneur René-Auguste de Chateaubriand, chevalier seigneur du dit nom *et à ses associés* (1).

Le 4 juin suivant 1761, M. de Chateaubriand se réservant la seigneurie de Combour, reconnut M. René-Claude de Montbourcher seigneur de la Magnanne comte de Betton, président à mortier au Parlement de Bretagne comme légitime possesseur de la baronnie d'Aubigné.

Celui-ci ne la paya que 70.000 livres, parce que M. de Chateaubriand s'appropria certains fiefs d'Aubigné relevant de Combour.

Il existe dans la *Bibliographie bretonne* un article très substantiel sur les Coetquen. Cependant nous ne partageons pas entièrement sa manière de voir et nous devons expliquer pourquoi.

On semblerait insinuer que dans un ou deux cas le comté de Combour aurait été donné en partage à des puînés de Coetquen. S'agit-il d'un simple titre honorifique sans possession réelle ? Je serais porté à le croire pour deux cas au moins qui me paraissent obscurs, mais rien dans les faits ne me semble prouver une possession et une jouissance effective.

Il est évident que Jean VI fut comte de Combour du vivant de son père puisqu'il mourut avant lui et qu'il eut, dit du Paz, « le comté de Combour pour l'entretien de son estat et de sa personne et tandis qu'il vesquit fut dit et appellé comte de Combour » (2).

Hercule frère de Malo est dit comte de Combour, mais il meurt jeune sans alliance en 1649.

Quant à Henri aliàs Louis-Hercule comte de Combour, son titre n'est peut-être pas plus certain que son nom qui paraît douteux, on nous le donne comme époux de Madeleine ou Guillemette Belin.

D'après les registres paroissiaux de Combour, Madeleine Belin s'appelait Guillemette, et son époux se nommait messire Henry-Pélagie de Coetquen. Il n'est point dit comte de Combour. On désigne son fils sous le nom de comte de Coetquen, il est évident que ce n'est là qu'une qualification honorifique.

(1) Acte de vente 3 mai 1761.
(2) Du Paz, p. 535.

D'ailleurs, j'ai peine à croire que l'aîné des Coetquen put céder à un puîné non seulement la propriété mais même simplement la jouissance de cette belle et antique baronnie, ou plutôt pour eux, du comté de Combour (1).

(1) Coetquen paroisse de Saint-Helen (ramage de Dinan), marquis dudit lieu comte de Combourg, vicomte de Rougé et d'Uzel, baron de Vauruffier en 1576, sieur de la Marzelière paroisse de Bain. *Bandé d'argent et de gueules* (sceau 1219) fig. 28. Devise : Que mon supplice est doux.

D'après M. de Boceret (devisaire de Bretagne) cette devise semble rentrer dans la catégorie des devises amoureuses et avoir été choisie pour un tournoi.

Raoul de Coetquen, chevalier en 1140, fut père de Guillaume, marié à Denise de Dol. Fondu dans Durfort de Duras en 1735, relevé par les du Hallay en 1802

Rohan : *de gueules à neuf mâcles d'or. 3. 3. 3.* (sceau de 1222). Devise : A plus ou Plaisance. Aliàs : Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis Pl. IV, fig. 33.

De la Hirlaye : *d'azur à 3 fleurs de lys d'argent au lambel de gueules.* Pl. IV, fig. 29.

Du Louet de Coetjunval, paroisse de Ploudaniel, évêché de Léon : *Fascé de vair et de gueules* qui est Coëtménech Pl. IV, fig. 30.

Du Hallay : *d'argent fretté de gueules.* Pl. IV, fig. 31.

D'Avaugour de Saint-Laurant : *d'argent au chef de gueules brisé d'une mâcle d'or.* Pl. IV, fig. 32.

D'Orléans, marquis de Rothelin : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or à la bande de gueules, au 2 et 3 d'or au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'argent,* qui est Neufchâtel, sur le tout de Bourbon, duc de Longueville, c'est-à-dire : *d'azur à trois fleurs de lys d'or au lambel d'argent en chef et à la barre de gueules brochant sur le tout.* Pl. IV, fig. 34.

De la Marzelière, marquis dudit lieu en 1618, baron de Bain et de Bonnefontaine, paroisse d'Antrain, vicomte du Fretay, paroisse de Pancé en 1578. Pl. IV, fig. 35.

Ecartelé au 1er de sable à 3 fleurs de lys d'argent ; qui est la Marzelière, *au 2e d'or à une fasce d'hermines accompagné de 3 fleurs de lys d'azur,* qui est Porcon ; *au 3e palé d'or et de gueules de six pièces,* qui est Saint-Brice ; *au 4e d'argent à la croix engreslée ou enteulée de sable,* qui est du Gué, fig. 35.

Rohan-Chabot : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à neuf mâcles d'or,* qui est Rohan ; aux *2 et 3 à trois chabots de gueules,* qui est Chabot. Pl. IV, fig. 36.

De Boisséguin, Bois-Eon, vicomte de la Bellière et comte de Boisséguin : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopards d'or.*

De Noailles : *de gueules à la bande d'or.* Pl. V, 37.

Locquet de Granville et de la Hirlais, paroisse de Baguer-Morvan, sieur de Château d'Acy, marquis de Fougeray, paroisse de ce nom. *D'azur à trois pals d'or au chef d'azur, chargé d'un pigeon au vol élevé d'or.* Pl. V, 41.

Nicolaï : *D'azur au lévrier courant d'argent colleté de gueules et bouclé d'or.* Pl. V, 38.

Rochechouart : *Fascé, nébulé d'argent et de gueules de six pièces.* Devise « Ante Mare, undæ. » Pl. V, 41.

Lorraine : *D'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.* Pl. V, fig 42.

Durfort : originaire de Guyenne, duc de Duras en 1668, marquis de Civrac, duc de Quintin en 1691, duc de Lorges en 1706, marquis de Coetquen, comte de Combour, vicomte d'Uzel et de Rougé en 1739, marquis de la Marzelière.

SEIGNEURS DE COMBOUR

Maison de Chateaubriand

XXXII

René-Auguste de Chateaubriand, comte de Combour 1761, né le 23 septembre 1718
marié le 30 juin 1753 à Apolline-Jeanne-Suzanne de Bedée de la Bouetardais, mort le 6 septembre 1786 au château de Combour.

XXXIII

Jean-Baptiste de Chateaubriand
comte de Combour, né le 23 juin 1759
marié à Aline le Pelletier de Rosambo
mort victime de la Révolution
le 22 avril 1794 (1).

Marie-Anne-Françoise, née en 1760, mariée le 11 mai 1780 à François Gefflot, comte de Marigny.

Bénigne-Jeanne, née en 1761, mariée : 1° le 11 mai 1780 à Jean, Cte de Québriac ; 2° au Cte de Chateaubourg.

Julie, née en 1763, mariée le 20 avril 1782 à François de Farcy, sgr de Montavalon.

Lucile, née en 1764, mariée au marquis de Caud.

François-René, né le 4 septembre 1768, marié le 18 mars 1792 à Céleste du Buisson de la Vigne, mort le 4 juillet 1848.

Comte **Louis de Chateaubriand**, né le 15 février 1790
marié à Henriette-Félicité d'Orglandes
mort le 14 octobre 1873.

Christian de Chateaubriand
mort jésuite en 1843.

Christian-Marie-Camille-Geoffroy
comte de Chateaubriand, né en 1828
mort le 8 novembre 1889, marié :

1° à Joséphine-Marie-Mélanie, fille du Vte Rogniat, 9 juillet 1857.

2° à Françoise-Marie-Antoinette-Bernou de Rochetaillée, 1873.

Anne-Louise-Laure
mariée à Charles, baron de Baulny.

Jeanne-Françoise-Louise
mariée à Antoine de Viel-Lunas, Mis d'Espeuilles.

Marie-Antoinette-Clémentine, mariée à Alfred, Mis de Beauffort, 1842.

Marie-Adélaïde-Louise-Henriette, mariée à Edmond, Bon de Carayon-Latour, 1847.

Marie-Louise-Mélanie de Chateaubriand, mariée à Louis-Marie Girard, comte de la Tour du Pin Verclause en 1881.

Sibylle-Marie de Chateaubriand, née en 1875
mariée en 1898 à Jacques de Durfort-Civrac
de Lorges, comte de Durfort, né le 21 juillet 1865.

(1) Jean-Baptiste de Chateaubriand monta sur l'échafaud révolutionnaire avec sa femme, son beau-père M. le Pelletier de Rosambo, sa belle-mère et M. de Malesherbes, le défenseur de Louis XVI.

Seigneurs de Combour
et leurs alliances.

46

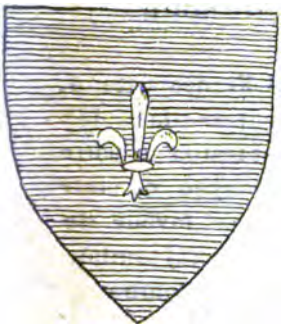

1096

47

Chateaubriand

48

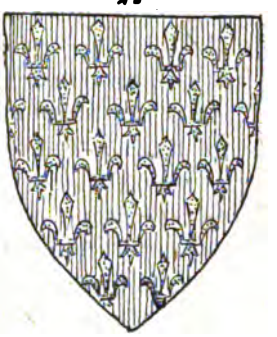

1218

49

50

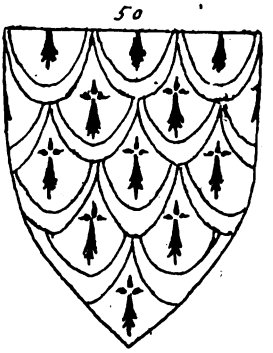

51

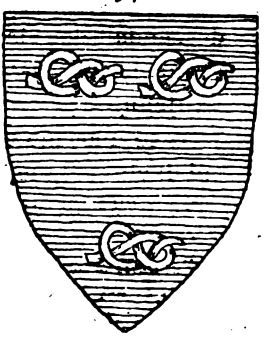

Lamour de Lanjégu

52

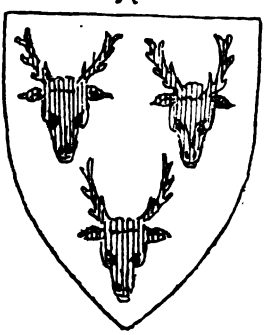

de Bédée

53

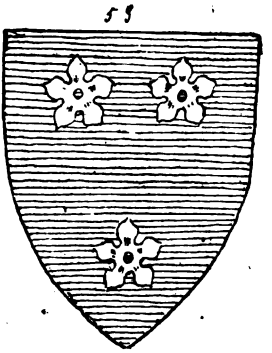

Gefflot de Marigny

54

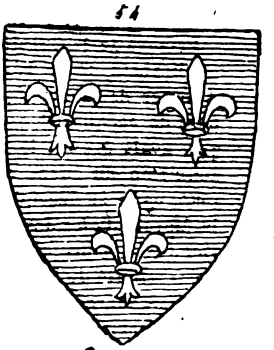

Quebriac

VII

LES CHATEAUBRIAND SEIGNEUR DE COMBOUR

« Monsieur de Chateaubriand, dit le Vicomte François René, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, désirait rentrer dans les biens où ses ancêtres avaient passé. Ne pouvant traiter ni pour la seigneurie de Beaufort échue à la famille de Gouyon, ni pour la baronnie de Chateaubriand (érigé en 1160 en faveur de Briand IIe du nom qui avait épousé Triphine du Guesclin) tombée dans la maison de Condé, il acquit en 1763 (c'est 1761) Combourg que Froissart écrit *Combour*. »

Et Froissart a raison, nous croyons l'avoir prouvé et il est à regretter qu'on n'ait pas continué de faire comme lui !

René Auguste de Chateaubriand seigneur de Combour en 1761 descendait des sires de la Guerrande (Morbihan). Il était fils de François de Chateaubriand et de Pétronille Claude Lamour de Lanjégu.

De ce mariage étaient nés quatre fils : François-Henry, René qui devint seigneur de Combour, Pierre et Joseph.

Né le 23 septembre 1718 René-Auguste de Chateaubriand épousa

D'argent à la bande d'azur, qui est Durfort, *écartelé de gueules au lion d'argent*, qui est Duras.

Vitré : *de gueules au lion contourné d'argent couronné de même.* Pl. V, fig. 43.

Abbaye de la Vieuville : *d'argent écartelé par un filet de sable à une tour de gueules en chaque quartier* (sic). *Arm. gén. ms.* Guillotin de Corson, *Pouillé hist. de Rennes.* T. II. Pl. V, fig. 44.

Prieuré de la Trinité de Combour : *de gueules au lion d'argent.* Pl. V, fig. 45.

Elisabeth de la Tour, sœur de Turenne, épousa le 13 septembre 1619, Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et de Lorge, maréchal de camp en 1637, père de Jacques-Henry, né à Duras le 9 octobre 1625, mort le 12 octobre 1704, qui avait épousé le 15 avril 1668, Marguerite de Levis, d'où : Jacques Henry, deuxième du nom, duc de Duras, par la démission de son père du 16 mars 1686, né le 29 décembre 1670, mort en 1697. Il avait épousé Louise Eschalart de la Marck, d'où : Jean-Baptiste, frère de Jacques Henry, Henry Ier, né le 28 janvier 1684, époux de Angélique de Bournonville le 6 janvier 1706, d'où : Emmanuel-Félicité de Durfort, né le 19 décembre 1715, duc de Duras, pair de France en 1755, maréchal de France le 14 mars 1755, qui avait épousé : 1° le 1er juin 1733, Charlotte Mazarini, et 2° en juin 1739, Louise-Françoise Maclovie-Céleste de Coetquen, fille unique de feu le marquis de Coetquen, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Saint-Malo[*].

[*] *P. Anselme*, t. V, p. 735.

le 30 juin 1753 Apolline-Jeanne-Suzanne de Bédée de la Bouetardais qui lui donna dix enfants dont plusieurs moururent au berceau et dont les autres suivent : Jean-Baptiste né le 23 juin 1759.

Marie-Anne-Françoise née le 4 juillet 1760 qui fut mariée le 11 mai 1780 à François-Jean Gefflot, comte de Marigny, fils de haut et puissant seigneur Jean Gefflot de Marigny et de dame Jeanne de la Roche-Saint-André, de Fougères. La comtesse de Marigny mourut à Dinan, âgée de plus de cent ans. (4 juillet 1760 18 juillet 1860).

Bénigne-Jeanne née le 31 août 1761, qui épousa en premières noces le 11 mai 1780, Jean-François comte de Québriac, seigneur de Blossac Malouse et Patrion près Fougères. Celui-ci mourut âgé de quarante-quatre ans au château de Combour en 1783 et fut inhumé dans le caveau de l'église. « Les deux sœurs se marièrent le même jour, à la même heure, au même autel, elles reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château dédiée à saint Martin. Elles suivèrent leurs maris à Fougères (1).

La Comtesse de Québriac épousa en secondes noces le vicomte de Chateaubourg ; elle mourut en 1848.

Julie-Marie-Agathe, née le 2 septembre 1763 à Saint-Malo, épousa le Comte François de Farcy, capitaine au régiment de Condé et s'établit à Fougères. Ce mariage eut aussi lieu à Combour le 20 avril 1782.

Lucile-Angélique, née le 7 août 1764, épousa pendant la Révolution le marquis de Caud qu'elle perdit après quinze mois de mariage.

François-René, né à Saint-Malo le 4 septembre 1768, qui épousa à Saint-Malo le 18 mars 1792 Mlle Céleste du Buisson de la Vigne âgée de dix-sept ans, laquelle, disent les *Mémoires d'Outre-Tombe*, « avait un oncle maternel M. de Vauvert, grand démocrate qui voulait s'opposer au mariage » sous prétexte de minorité de la future.

« Mes sœurs, dit le vicomte René, me firent épouser à Saint-Malo, Mademoiselle de la Vigne qui n'a point trouvé dans les joies maternelles le contrepoids de ses chagrins. »

« En politique, elle ne m'a jamais arrêté, parce que là comme en fait d'honneur, je ne juge que d'après mon sentiment. » Toute la vie de M. de Chateaubriand est un poème immortel, il est une

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe.*

des plus pures gloires de la France, a dit M. de Mirecourt, il est certainement aussi la plus grande gloire de Combour, qui n'est connu de tant de monde que par lui. Lui-même l'a dit d'ailleurs : « C'est dans les bois de Combourg que je suis devenu ce que je suis. »

Il a dominé son époque par son génie incomparable. Ce fut un grand Breton qui a retrouvé et rendu à la Bretagne la harpe d'or et l'imagination merveilleuse de Taliesin et de Merlin.

Comme l'a dit un autre grand Breton (Dieu merci, nous n'en manquons pas), M. de la Villemarqué le barde de nos jours.

Taliesin avait prédit Chateaubriand ;
L'aigle répond quand l'aigle appelle ;
Il le saisit, l'assied sur son dos triomphant,
Le mène au soleil d'un coup d'aile !

Il faut lire dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* la description du manoir féodal et de son entourage, celle de la vie de famille au silencieux et triste château dont le maître exerçait sur son entourage un si sévère ascendant.

Nous sommes pourtant porté à croire que l'illustre Vicomte, dans le portrait qu'il nous a laissé de son père, a voulu faire au seigneur de Combour une tête rigide aux traits accentués et qu'il a peut-être un peu forcé les ombres.

On trouve aux registres des décès de la paroisse de Combour (1786) l'acte de décès de celui qui fut pour ainsi dire son dernier seigneur, avant la Révolution, ainsi libellé :

Le corps de haut et puissant Messire René-Auguste de Chateaubriand, chevalier, comte de Combour, seigneur de Gaugrès (1) le Plessis l'Epine, Boulet, Malestroit en Dol et autres lieux, époux de haute et puissante dame Apolline-Jeanne-Suzanne de Bedée de la Bouetardais, dame de Combourg, âgé de soixante-neuf ans environ, mort en son château de Combour, le six septembre environ les huit heures du soir, a été inhumé le 8 dans le caveau de la dite seigneurie placé dans le chasseau de notre église de Combour en présence de Messieurs les gentils hommes, de Messieurs les officiers de la Juridiction et autres notables bourgeois soussignants : signé au registre le comte du Petit-Bois, de Monlouët, de château Dassy, Delaunay, Robiou, Portal, Le Douarin de Trévelec, recteur doyen de Dingé, Sévin, recteur de Combourg.

(1) Gaugray en Roz sur Couaisnon, le Plessis, l'Epine en Cuguen.

Celui de sa veuve qui n'a pour assistant que la Révolution, dit Chateaubriand, est ainsi conçu :

Le 12 prairial an VI de la R. F. (21 mai 1798) Jeanne-Suzanne de Bedée veuve de René-Auguste de Chateaubriand, est décédée au domicile de la citoyenne Gouyon à la Ballue, commune de Saint-Servan.

Le comte René-Auguste de Chateaubriant mourut au château de Combour dans la tour de l'est où est mort aussi son arrière-petit-fils le Comte Geoffroi de Chateaubriand (1889) qui alla prendre sa place dans le caveau de l'église en attendant qu'on construisît celui où il repose actuellement dans la chapelle du Sacré-Cœur.

On lit dans un registre curieux de la paroisse de Combour :

« Le corps du dit seigneur (René-Auguste, comte de Chateaubriand) a « été inclus dans une châsse ancienne de plomb dans le caveau de l'é- « glise de Combour du côté de l'Evangile. A Combour on sait encore au- « jourd'hui ce qu'est devenu ce cercueil à la Révolution. Des hommes « fanatisés par les idées du temps et dont plusieurs devaient être étran- « gers à Combour, l'auraient inhumé et ouvert aux abords du grand « mail pour brûler ce qu'il renfermait et jeter les cendres au vent, acte « que rien ne peut excuser encore moins légitimer !

« Aussi personne à Combourg n'en parle que comme d'un fait de dé- « plorable mémoire !

« Les descendants de la victime de cette profanation ont eu assez de « foi et de grandeur d'âme pour faire la part des circonstances. Le petit- « fils semblait même ne pas se souvenir de ce qui s'était passé il y a « quelques années et fut toujours un des soutiens de toutes les bonnes « œuvres à Combourg. L'arrière-petit-fils du défunt semble voir un essai « de réparation dans cette marque d'estime et de confiance, que lui a « donnée la population, en le nommant par deux fois membre du Con- « seil Général. »

Le comte Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, fils de René-Auguste de Chateaubriand, comte de Combour et d'Apolline de Bédée, épousa Aline-Thérèse Le Pelletier de Rosambo, fille de Louis Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris, et de Maguerite de Lamoignon de Malesherbes, fille du défenseur de Louis XVI.

Le comte de Chateaubriand fut reçu au Parlement de Bretagne en 1779 ; lui et sa femme, victime de la Révolution, furent saisis à Paris, condamnés à mort et exécutés le 3 floréal an II (22 avril 1794)

avec le président et la présidente de Rosambo et l'illustre Malesherbes (1).

(1) Chateaubriand, baron du dit lieu, seigneur de Beaufort, paroisse de Plerguer, du Plessis Bertrand et du Guesclin, paroisse de Saint-Coulomb, d'Orenges paroisse de Vieuxvy, de la Guerche, de Martigné-Ferchaud, de Pouencé et des Roches-Baritault en Anjou, de Vioreau par de Joué, de la Guérande, paroisse d'Hénan Bihan, comte de Combour en 1761.

M. de Fourmont, dans l'Ouest aux Croisades, donne à Briand sire de Chateaubriand à la première croisade en 1096 : *D'azur à une fleur de lys d'argent*, (d'après le manuscrit de Bayeux, page 26). Pl. VI, fig. 1.

Plus bas, il dit « que les armes primitives des Chateaubriand ont été : *De gueules semé de pommes de pin d'or, ou mieux un papelonné d'hermines ou d'un contr'hermines*, qu'aura sans doute adopté Briand comme puîné des ducs de Bretagne, il était fils de Thern. » * fig. 50.

* Mais celui-ci mort avant 1062 n'a aucun rapport avec Brient, fils d'Eudon de Penthièvre, puîné de la maison ducale.

Il me semble que personne avant M. de Fourmont n'avait signalé cette fleur de lys, ni ce papelonné d'hermines. On donne habituellement pour armes antiques aux Chateaubriand : *De gueules semé de pommes de pin d'or* avec la devise : Je sème l'or. Alias : *De gueules semé de plumes de paon ou papelonné d'or*. (Sceau de 1199), (1214) et (1217). Pl. VI, fig. 47, 49.

Enfin par concession de Saint-Louis à Geoffroy IV, baron de Chateaubriand croisé en 1248, qui combattit si vaillamment à la Massoure : *De gueules semé de fleurs de lys d'or*. Devise : Mon sang teint la bannière de France. Pl. VI, fig. 48.

Dans son histoire des barons de Chateaubriand, M. l'abbé Guillotin de Corson dit que Geoffroy IV portait déjà sur son sceau dès 1242 et 1247 un semis de fleurs de lys, d'après la collection de sceaux de M. Drouet d'Arcq.

C'est ce baron de Chateaubriand dont la tendre épouse Sibylle mourut de joie « à la rencontre et accolade du baron revenant de la Terre-Sainte. »

Briand de Chateaubriand, fils de Geoffroy V, épousa Jeanne de Beaufort, il est la tige des Chateaubriand-Beaufort. Son fils Bertrand épousa Typhaine Du-Guesclin.

Lamour de Lanjégu dont Pétronille épouse de René-Auguste de Chateaubriand : *D'azur à trois lacs d'amour d'argent*. Pl. VI, fig. 51.

Suzanne de Bédée de la Bouetardais : *D'argent à trois rencontres de cerf de gueules*, fig. 52.

Ge flot de Marigny : *D'azur à trois quintefeuilles d'argent*, Pl. VI, fig. 53.

De Québriac de Blossac : *D'azur à trois fleurs de lys d'agent*, Pl. VI, fig. 54.

De Chateaubourg : *De sable au croissant d'or accompagnée de trois quintefeuilles de même*. Pl. VII, fig. 55.

De Farcy : *D'or fretté d'azur de six pièces au chef de gueules*, fig. 56.

De Caud : *D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une roue d'argent*. Pl. VII, fig. 57.

Le Pelletier de Rosambo d'ou Aline Thérèze, épouse de J.-B. de Chateaubriand : *D'azur à la Croix pattée d'argent chargée en cœur d'un cherron de gueules flanqué de deux molettes de sable et accompagnée d'une rose de gueules en pointe le tout sur la croix*, fig. 58.

Du Buisson de la Vigne, épouse de René de Chateaubriand : *D'argent à la fasce de gueules chargée de trois étoiles d'argent*. Pl. VII, fig. 59.

D'Orglandes, originaire de Normandie : *D'hermines à six losanges de gueules*. Devise : *Candore et ardore*. Pl. VII, fig. 60.

VIII

LE CHATEAU

Le château de Combour se compose d'un grand quadrilatère flanqué de tours qui sont reliées entre elles par des courtines, avec cour intérieure sur laquelle on a pris, dans les dernières restaurations entreprises par le Cte Geoffroy de Chateaubriand en 1878, un escalier d'honneur Renaissance.

Quatre grosses tours à mâchicoulis très hautes appuient le château, deux sont couvertes de toitures coniques, la toiture des autres est à quatre pans. Ces tours diffèrent entre elles au point de vue de la hauteur, des éléments architectoniques et de l'âge.

La tour du Maure ou de l'horloge « où l'airain sonnait le retour du Jour » est plus élevée que les autres et paraît aussi la

Rogniat : *D'azur à une rangée de palissades d'argent posée en fasce, accompagnée en chef de trois têtes de More rangées, et en pointe d'un lion d'or la tête et la partie supérieure du corps brochantes sur la palissade*, fig. 61.

Bernou de Rochetaillée (originaire de Forez) : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à trois fasces d'argent, aux 2 et 3 de gueules à quatre merlettes d'or, une en chaque canton.*

Da la Tour du Pin Verclause : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à la tour d'argent ouverte d'une porte et deux fenêtres crénelée de trois créneaux, au chef de gueules chargé de trois casques d'or tarés de profil, aux 2 et 3. D'or au dauphin d'azur langué, barbé, oreillé, crêté et peautré de gueules*, qui est Dauphiné, sur le tout *de gueules à la tour d'argent avec avant mur.* Devise : *Courage et loyauté* ; et *Turris fortitudo mea !* Pl. VII, fig. 63.

Durfort de Civrac de Lorges : *Ecartelé au 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, au 2 et 3 de gueules au lion d'argent.* Pl. VII, fig.

De Brulny : *D'argent au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sable*, fig. 65.

De Viel-Lunas marquis d'Espeuilles : *de gueules à l'enceinte fortifiée d'argent maçonnée de sable, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même*, fig. 66.

De Beauffort (originaire d'Artois) : *D'azur à trois jumelles d'or*, fig. 67.

De Carayon Latour : *D'azur au mouton passant soutenu et contourné d'argent la tête sur montée d'une croix de Lorraine de même accompagnée à dextre d'une tour aussi d'argent.* Pl. VIII, fig. 68.

Le manuscrit de Bayeux, dont il vient d'être question plus haut, contient : avec l'indication de leurs armes (?) Le catalogue des gentilshommes de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Tourraine qui suivirent en 1096 les ducs de Normandie et de Bretagne, Robert Courte Heuse et Alain Fergent, à la première Croisade. Je laisse à d'autres le soin de dire si on peut le regarder comme bien authentique. Sa précocité en fait d'armoiries me semble déjà une objection assez sérieuse. (G. du Moulin l'a inséré à la suite de son histoire de Normandie).

plus ancienne, sans être antérieure dans son ensemble au XIIIe siècle. Elle est construite en petit appareil et on a dû lui rajouter des créneaux et mâchicoulis au XVe siècle pour faire pendant à sa voisine.

C'est le donjon, à base du XIIe siècle, si l'on veut, pour contenter tout le monde, mais qui a dû être remanié depuis ce temps-là.

Ce qui prouve que cette tour est bien la plus ancienne et qu'elle a servi de donjon, c'est qu'elle est séparée de l'ensemble du château, formant une construction pour ainsi dire indépendante du reste de l'édifice ; elle contient à l'intérieur un escalier qui la dessert dans toute sa hauteur et qui permettait aux assiégés de s'y réfugier et de tenter un suprême effort dans la résistance, lorsque le reste de la place était au pouvoir de l'ennemi.

Au XIe siècle les châteaux forts, en rapport avec les procédés d'attaque peu redoutables du temps, n'étaient guères fortifiés que par des retranchements en terre et le bâtiment central n'était souvent qu'en bois, ce qui fait qu'il ne peut rester à Combour aucun vestige des constructions de cette époque.

Cependant la tapisserie de Bayeux (1) qui date du XIe siècle présente des donjons dont l'aspect varie : à Dol c'est une tour en pierres, carrée ou triangulaire, à Rennes elle est en bois et hexagonale, la partie centrale surmontée d'un campanile, à Dinan la butte est plus élevée, la tour est ronde et présente deux étages ; le second est en retrait sur le premier, ses murs sont revêtus d'imbrications qui semblent imiter des lames de plomb (2).

Il y en a donc pour tous les goûts, on ne peut cependant citer avec certitude, bien qu'il y en ait eu d'autres, qu'un seul donjon de pierre en Bretagne datant de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. C'est celui de Tremazan près de Brest ; il se compose d'une tour carrée élevée sur une motte qui a été maçonnée (3).

Malgré la date de 1100, que lui assigne Chateaubriand, en admettant que la tour du Maure soit de la fin du XIIIe il ne se serait trompé que d'un bon siècle et cette hypothèse donnant

(1) La tapisserie de la Reine Mathilde ou tapisserie de Bayeux retrace, outre l'histoire de la conquête de l'Angleterre, les principales scènes de la guerre de Bretagne en 1065.

(2) De la Borderie, *Cours d'histoire de Bretagne*, p. 58.

(3) *Id.*, p. 78.

encore à cette tour une existence de près de six cents ans, la rend encore d'un âge assez respectable. Elle a droit à tous nos respects, ils lui sont acquis.

A droite en entrant, exposée au nord-ouest, est la plus belle tour autrefois nommée du temps des Coetquen la tour de M. le Marquis. On la nomme aujourd'hui la tour du Croisé. Construite en bel appareil, ornée de superbes mâchicoulis trilobés, parée d'une ravissante échauguette, celle-ci est bien du XVe, elle a dû être construite par Geoffroy de Chateaugiron, seigneur de Combour de 1415 à 1463.

Les deux autres plus petites qui regardent « *le lac tranquille qu'effleurait l'hirondelle agile* » pourraient être du XIVe siècle. Celle du sud-est, sur le Champ aux bœufs, se nommait au temps des Coetquen la tour Madame : c'est dans celle-ci que demeurait M. du Closjean l'un des intendants de Combour, elle s'appelle aujourd'hui la tour Sibylle.

Celle du sud-ouest, qui lui fait face du côté de l'étang, portait le nom de tour du garde meuble, on l'appelle aujourd hui la tour du Chat parce que c'est dans cette tour qu'on a trouvé le chat noir dont il est question dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*.

C'est celle où habitait M. Huot de Grandcour, intendant de monseigneur le duc de Duras en 1765.

Du temps des Coetq ien « *Le dedans du bâtiment est divisé par une petite cour de quarante pieds de long sur vingt-deux de large.* » Cette cour a été beaucoup diminuée, je l'ai vue, dans mon enfance, froide et glacée telle que la décrit Chateaubriand avec « *la perspective des créneaux de la courtine où végétaient des scolopendres et croissait un prunier sauvage.* » Aujourd'hui elle est entourée de très belles décorations Renaissance.

« Entre les dittes tours il y a quatre faces, l'une au levant vers la ville, une au midy sur la terrasse, une au couchant vers l'écurie, la quatrième au nord.

« C'est par celle icy qu'on entre dans le dit chateau par un escalier au dehors de vingt pieds de laize et de vingt-neuf degrés au haut duquel il y avait autrefois un pont levis. L'arrivée de ce chateau se fait en traversant deux grandes cours dont les entrées sont du costé de la ville par la grande place et l'autre par le nord qui se nommait la cour verte aux deux côtés de laquelle s'élevaient le grand et le petit mail. »

Extérieurement le géant féodal a conservé son aspect sombre et imposant des jours du moyen-âge où il n'était que forteresse

et donjon, mais à l'intérieur ; l'œil est émerveillé de la richesse et de la chaleur des décorations que l'extérieur ne faisait pas prévoir. Le château a été complètement transformé et décoré avec un luxe qui rappelle le château de Blois, en même temps qu'il a été rendu plus habitable et mis en rapport avec les habitudes modernes.

La famille de Chateaubriand possède toujours le château de Combour et une partie des vastes domaines qui en dépendaient. Le ruisseau qui sort de l'étang et auquel Chateaubriand a, sans doute pour les besoins de la rime, donné le nom de la Dore, s'appelle pour les simples mortels le Linon.

On accède au château par un perron de granit monumental de trente-cinq marches ; il a remplacé l'ancien pont-levis qui venait s'abattre autrefois sur un terre-plein bordant les douves du château.

La décoration intérieure du porche d'entrée est tirée des *Mémoires d'Outre-Tombe* ; à la voûte sont les écussons de saint Louis, et ceux de quelques-uns des compagnons de Geoffroy IV, baron de Chateaubriand, à la bataille de la Massoure. On y remarque les écus des Coetquen, des Maillé, des Rohan, d'Aragon, d'Avaugour, Thouars et Lusignan. Ces familles sont d'ailleurs alliées aux Chateaubriand.

Le petit salon porte le nom de salon de l'Hermine, parce qu'il contient une très belle cheminée sur le manteau de laquelle est une hermine passante ; deux tours aux initiales de Mmes de la Tour du Pin et de Durfort M. et S. décorent cette cheminée qui fait face à une grande et belle fresque dont la plupart des personnages sont des portraits. Elle porte l'inscription suivante qui n'en est que la glorieuse explication : *Le Roi saint Louis pour récompenser la valeur que déploya Geoffroy IV, baron de Chateaubriand, à la bataille de la Massoura le 2 février 1250, concéda à lui et à ses héritiers en échange de ses anciennes armes portant trois pommes de pin avec la devise : je sème l'or, un écu de gueules semé des fleurs de lys sans nombre de l'écu de France avec cette devise : Mon sang teint la bannière de France.*

« La grande salle était à la fois salle à manger et salon, on dînait et soupait à l'extrémité est ; après les repas, on venait se placer à l'autre extrémité, du côté de l'ouest devant une énorme che-

minée (1) ». Cette salle a été divisée en deux, l'énorme cheminée n'existe plus, elle a été remplacée par une cheminée Renaissance du plus bel effet, adossée au mur qui sépare maintenant le salon de la salle à manger. De chaque côté de cette cheminée sont des arbres généalogiques garnis d'écussons qui sont des alliances de la famille de Chateaubriand.

D'autre part, on a voulu rappeler ici le souvenir des Croisades par le palmier et le lion des déserts, l'écu de France, celui des Chateaubriand aux trois pommes de pin et celui qui leur fut concédé par saint Louis après la bataille de la Massoure.

Dans la salle à manger dont toute la décoration est aussi grande et fort belle, est un buste très artistique de Françoise de Foix, dame de Chateaubriand.

La chambre à coucher de René-Auguste de Chateaubriand, dans la petite tour de l'est, fut aussi celle du comte Geoffroy. Le cabinet de travail de René-Auguste, situé dans la tour de l'ouest, est devenu un élégant boudoir donnant dans le grand salon.

Une très belle chambre du corps de logis principal était, avant les restaurations, décorée de boiseries sculptées et de peintures du XVIIe siècle, on la désignait sous le nom de chambre aux Oiseaux ou chambre de MM[lles] de Chateaubriand.

A gauche du vestibule se trouve un escalier de pierre conduisant à un modeste appartement appelé chambre de l'Auteur dont la fenêtre étroite et élevée ne permet d'apercevoir la nuit « *qu'un petit morceau de ciel et quelques étoiles.* » Là, on a réuni les meubles et divers objets ayant appartenu à l'illustre écrivain ; cependant son bureau se trouve actuellement dans la bibliothèque du château, située dans la tour de M. le Marquis ou tour du Croisé, à laquelle on accède par le salon de l'Hermine.

Dans le grand escalier on peut lire l'inscription suivante :

Hoc Castellum Comiti Burgense dictum anno D[ni] MXVI ab Episcopo Dolensi Junken inceptum est. Anno D[ni] MDCCCLXXVI e communi consilio Comitis Geoffroy de Chateaubriand et uxoris suæ Antoinette de Rochetaillée instaurabatur idem.

Vu de la route de Rennes, dit M. de Courcy, au-delà de l'étang qui le précède, au milieu des grands arbres dont il est environné des beaux marronniers qui lui forment une couronne de verdure et des maisons antiques à pignon sur rue de la petite

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe.*

ville qu'il domine comme un grand seigneur entouré de ses vassaux, le château présente un charmant tableau à l'artiste et un but de respectueux pèlerinage aux nombreux admirateurs du chantre des *Martyrs*.

C'est en effet dans ses murs que s'écoulèrent les plus belles années de son enfance ; c'est là que, pour la première fois, il tailla la plume qui devait lui donner une si juste célébrité.

Dans son livre si attrayant sur la Bretagne M. Robida a fait une description fort exacte et réellement peinte de Combourg et de son marché :

« Combourg est une petite ville à l'aspect riant, étalée sur la rive d'un bel étang au pied de son antique château-fort. Les rues sont encombrées de paysans, de voitures et de charrettes, d'innocents petits veaux couchés à terre, les pattes liées, de cochons roses ou noirs, gros ou petits, grognant dans leurs cages carrées ; mais en oubliant la symphonie du marché, les petits meuglements plaintifs des veaux et les grognements aigus des porcs, en s'en tenant au décor de la scène, Combourg n'en reste pas moins un joli petit pays pittoresque. »

« La ville n'est pour ainsi dire qu'une longue route égayée au fond par de grands arbres, des auberges à touffes de gui et des charcuteries de campagne où l'on vend à boire et à manger (à boire surtout, hélas !) puis une longue rue aux vieilles maisons blanches, une place de marché pittoresque entourée de pignons et de maisons de granit avec une halle de charpente au milieu, par dessus laquelle se dessinent le sommet des tours du château et les combles en poivrières. »

« Ce n'est qu'un fond, ce qui fait le tableau c'est le premier plan, une haute et robuste maison de granit gris, maison solide percée de quelques fenêtres Renaissance avec une échauguette en encorbellement par derrière et une grosse tour sur le côté... »

C'est cette maison dite de la Lanterne, dont il est question dans la déclaration de 1682.

La veille de la foire et tout le jour de la foire de l'angevine « les hommes estagers, manants et habitants de la ville et fauxbourgs de Combour sont tenus de faire le guet en armes et les possesseurs de la maison appelée de la Lanterne doivent des flambeaux dans la lanterne qui est attachée au devant de la dite maison pour servir et éclairer à faire le dit guet et l'assise

du corps de garde d'icelui. » Ce qui prouve qu'on faisait ainsi le guet pendant les nuits du 7 au 8 et du 8 au 9 septembre.

Cette maison a esté bastie par Perrine Jonchée dame de la Chasse 1575.

En 1682 elle appartenait à Marie et à Françoise Bouttier, depuis elle a été la propriété de la famille de Tremaudan.

Il existe à Combour non loin du château, rue Châteaubriand, une maison curieuse qu'on dit avoir été la propriété des Templiers ; on croit qu'ils se sont établis à Combour en même temps qu'à Saint-Malo, de très bonne heure.

PAUL DE LA BIGNE

(A suivre).

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

XVI. — Les fausses Chartes d'Alain le Long, d'Alain Fergent et d'Eudon.

Tous nos érudits sont d'accord pour admettre la non authenticité des deux chartes attribuées au fabuleux Alain le Long et au duc Alain Fergent et que l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc* et d'Argentré ont naïvement insérées dans leurs œuvres comme des documents de premier ordre. Mais aucune étude détaillée de ces documents n'a été publiée jusqu'ici. M. de Berthou, le dernier de ceux qui s'en sont occupés, dit simplement dans son *Analyse de la Chronique de Saint-Brieuc* que la première de ces pièces a été fabriquée au XIVe siècle et la seconde au début du XVe siècle (2). Je crois que l'on peut aller plus loin et indiquer de façon plus précise l'époque de la rédaction de ces documents et la façon dont ils ont été fabriqués.

1° La fausse charte d'Alain le Long a été fabriquée par un auteur qui vivait sur les confins de la Cornouaille et du Léon. Deux des trois personnages auxquels elle est adressée, *Morisanus* (lisez *Morvanus*) *de Fago*, et *Rivallo de Rostrenen*, sont des seigneurs de la Cornouaille septentrionale. Alain le Long est censé tenir sa cour dans la fabuleuse « civitas Occismorensis » qui dans l'esprit des chroniqueurs bretons du moyen-âge désigne la ville de Brest. Le comte Budicus, dont le nom a été comme nous le verrons emprunté à un autre document et qui est en réalité un comte de Nantes du XIe siècle, a été transformé en comte de Cornouaille. Enfin un prétendu Rodoalt ou Redouldus dont le nom ne se retrouve même pas parmi les signataires de l'acte figure cependant dans le texte avec le titre de comte de Léon.

2° Cette charte a été fabriquée à l'aïde d'éléments empruntés à différentes pièces de la chancellerie des rois et des ducs bretons. Quatre évêques signataires de la fausse charte, Genenaeus,

(1) Voir la *Revue* de juillet 1908.

(2) Mémoires de l'Association Bretonne, année 1900, p. 8 et 34.

Walterius, Willelmus et Allanus se retrouvent dans des chartes authentiques du duc Alain III, par exemple dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges en 1032. Le signum Junkenei et le signum Adam de la vraie charte se retrouvent, légèrement modifiés, dans le signum Genenaei et le signum Allani de la charte fausse. Dans les deux cas le premier est évêque de Dol et le second évêque de Saint-Brieuc. Quant aux évêques Gautier et Guillaume qui étaient en réalité évêques de Nantes et de Tréguier, il est très possible que ce soit pour masquer son emprunt que le faussaire les ait transformés en évêques de Saint-Malo et de Rennes. C'est encore à une charte d'Alain III qu'il a emprunté la mention du comte Budic, dont nous trouvons en effet la signature au bas d'un certain nombre de chartes de ce prince ; seulement ici encore l'emprunt ne s'aperçoit pas du premier coup, parce que l'auteur a transformé Budic, de comte de Nantes qu'il était, en comte de Cornouaille. C'est encore très probablement à une charte d'Alain III qu'il a emprunté Morvanus de Fago, si l'on admet avec M. de la Borderie (1) que le vicomte Morvanus, signataire en 1031 d'une charte du cartulaire de Quimperlé, est un vicomte du Faou. Des cinq autres évêques signataires de la fausse charte, il en est un, Morvan, qui fut en réalité évêque de Vannes sous Alain Fergent et que notre faussaire a pu emprunter à quelque charte authentique de ce prince. Je crois enfin que les quatre signataires de la fausse charte, Freodur, Gurbudic, Armalius et Erech, sont empruntés à quelque charte authentique d'Alain le Grand, ainsi que le titre royal attribué à Alain, et que le Rodaldus signataire d'une charte authentique de ce prince a fourni le Rodoalt de la fausse charte.

3° La fausse charte n'a pas été fabriquée au XIVe siècle ; elle est certainement antérieure à l'année 1251. En effet pour le faussaire les quatre principaux barons du roi de Bretagne sont le seigneur d'Avaugour et de Goelo, le seigneur de Fougères, le seigneur de Vitré et le vicomte de Rohan. Or on remarquera que la maison bretonne de Fougères s'est éteinte en 1256 et la maison bretonne de Vitré en 1251, et que les domaines de ces deux mai-

(1) *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 77. En tous cas il a existé des Morvan du Faou (Morice, Preuves, tome I, col. 377) et l'auteur de la fausse charte a pu identifier un de ceux-là avec le Morvan que lui fournissaient les chartes du XIe siècle.

sons ont passé aux mains de seigneurs français dont il ne pouvait venir à l'idée d'un faussaire postérieur de faire les principaux conseillers d'un souverain breton. D'autre part il n'est guère question de seigneur d'Avaugour et de Goëlo avant le début du XIIIe siècle et ce n'est qu'à partir du moment où la maison de Porhoët se fondit dans celle de Fougères, c'est-à-dire à partir de 1231, que s'explique dans une pièce de cette nature l'absence des Porhoët et leur remplacement par les Rohan. C'est donc entre ces deux dates extrêmes de 1231 et de 1251 que se place la fabrication de notre fausse charte.

En ce qui concerne la fausse charte d'Alain Fergent M. de la Borderie a très bien vu qu'elle a pour but principal d'appuyer la légende relative à l'existence des neuf baronnies anciennes de Bretagne, légende qui apparaît pour la première fois dans une pièce datée de 1410 ou 1411 ; mais je crois qu'il faut y distinguer deux éléments, car elle ne me paraît pas autre chose qu'un remaniement de la fausse charte d'Alain le Long, exécuté par un Nantais qui avait quelque connaissance historique du règne d'Alain Fergent. Les analogies entre les deux fausses chartes sont évidentes. Les neuf évêques de Bretagne y sont classés dans le même ordre : Dol, Rennes, Nantes, Quimper, Saint-Malo, Vannes, Saint-Brieuc, Saint-Pol et Tréguier. Dans les deux cas l'office de chancelier est occupé près du prince breton par l'évêque de Saint-Malo. Enfin le seigneur d'Avaugour est dans les deux cas le premier des barons, et si la fausse charte d'Allain le Long, écrite dans la Bretagne occidentale, place avant lui le seigneur de Léon dont elle fait à tort un comte, tandis que la fausse charte d'Alain Fergent le place après le seigneur d'Avaugour et ne lui accorde que le titre plus modeste de vicomte, les deux documents se retrouvent d'accord pour placer dans le même ordre les trois barons suivants : Fougères, Vitré et Rohan. Or comme j'ai fait remarquer qu'à partir de 1251 il n'y a plus de seigneur de Vitré et qu'à partir de 1256 il n'y a plus de seigneur de Fougères, on voit qu'il est impossible que la fausse charte d'Alain Fergent ait été inventée tout d'une pièce à la fin du XIVe siècle ou au début du XVe.

Ce qui appartient en propre au faussaire, c'est la conception des neuf barons qui, comme l'a fort bien dit M. de la Borderie, sont destinés à servir de pendant au groupe des neuf evêques de Bretagne. M. de la Borderie a également très bien vu que le faus-

saire appartenait au pays nantais, et l'on en peut donner comme preuves que tous les noms qu'il ajoute à la liste de son modèle sont des noms de barons du pays nantais ; et qu'Alain Fergent tient sa cour à Nantes, ce qui est absolument contraire à l'histoire, puisqu'à l'époque où cette charte est censé rédigée, il ne possédait pas cette ville. Deux évêques seulement sont nommés dans cette charte : Evenus de Dol et Reginaldus de Saint-Malo ; tous deux ont été réellement les contemporains d'Alain Fergent. Le passage relatif aux barons du pays nantais soulève une question intéressante. L'auteur nous dit que les quatre derniers barons de Bretagne étaient les seigneurs de Châteaubriant, de Raiz, de Pont (Pontchâteau) et de la Roche-Bernard, puis il ajoute que le seigneur d'Ancenis prétendant également au titre de baron de Bretagne au lieu et place du seigneur de Pont, il fut décidé que ces deux seigneurs siégeraient alternativement en qualité de huitième baron de Bretagne. Or si nous nous reportons aux procès-verbaux de l'entrée des évêques de Nantes dans leur ville épiscopale en 1384, 1494 et 1500, nous voyons que les quatre barons considérés comme les quatre plus grands vassaux de l'évêque étaient les seigneurs de Châteaubriant, d'Ancenis, de Raiz et de Pontchâteau. L'auteur de la fausse charte s'est donc trouvé en présence de deux théories contradictoires au sujet des quatre plus importants barons du pays nantais, et s'est efforcé de les concilier. Il semble qu'il aurait dû faire alterner les barons d'Ancenis et de la Roche-Bernard, puisque les trois autres figuraient à la fois dans les deux listes. S'il ne l'a pas fait, c'est que sans doute à son époque le baron de la Roche-Bernard passait pour un plus grand seigneur que le baron de Pontchâteau et que du moment où il fallait diminuer la situation de l'un des deux, c'était au détriment de Pontchâteau qu'il tranchait la question litigieuse.

Une phrase de la fausse charte d'Alain Fergent expose que la Bretagne se divisait autrefois en trois comtés, lesquels à l'époque d'Alain Fergent se trouvaient réunis en une même main. Le fait est exact, mais pour une époque un peu postérieure à celle assignée à la charte, puisque c'est seulement à partir de la mort de son frère Mathias en 1101 qu'Alain Fergent réunit sous sa domination les trois comtés de Nantes, de Cornouaille et de Rennes, entre lesquels le territoire breton se trouvait divisé depuis le milieu du Xe siècle. Le faussaire con-

naissait évidemment par les chroniques bretonnes l'existence des comtés de Nantes et de Cornouaille. Ignorait-il que ce qu'on appelait au XIe siècle le comté de Bretagne n'était autre que le comté de Rennes ? Ou bien le savait-il et a-t-il passé sous silence un fait qui lui était désagréable ? Quoi qu'il en soit, qu'il ignorât ou qu'il voulût ignorer l'existence du comté de Rennes, la tradition d'après laquelle il y avait eu autrefois trois comtés bretons l'obligeait à en citer un troisième. Il le rencontra sans doute dans la *Chronique de Nantes* qui mentionnait au Xe siècle, avec plus ou moins de raison, un *comes* de Poher et s'empressa de faire du Poher ce troisième comté, exagérant ainsi beaucoup l'importance de cette ancienne circonscription territoriale. Or cette phrase est la seule qui ne se retrouve pas dans la fausse charte d'Eudon dont nous parlerons plus loin et qui pour tout le reste en est le calque fidèle. N'aurait-elle pas été ajoutée au texte primitif par l'auteur qui l'inséra dans la *Chronique dite de Saint-Brieuc*, auteur qui connaissait certainement la *Chronique de Nantes*, et que le dernier érudit qui s'en soit occupé, M. de Berthou, croit avoir vécu au pays nantais.

La fausse charte du duc Eudon ou Yon, appelé quelquefois Yvon par une faute de traducteur ou de copiste, est évidemment calquée sur la fausse charte d'Alain Fergent. D'abord elle est plus longue,ce qui indique un remaniement : la seule phrase de la charte d'Alain qui ne s'y retrouve pas est relative à la théorie des trois anciens comtés bretons, parfaitement inutile dans la circonstance ; c'est même pour cela que je considère cette phrase comme une interpolation postérieure due probablement au compilateur de la *Chronique de Saint-Brieuc*. En second lieu elle affecte une antiquité plus reculée, ce qui a pour résultat de la mettre encore plus en contradiction avec l'histoire, les évêques Évenus et Reginaldus, contemporains authentiques d'Alain Fergent, n'ayant pas été les contemporains d'Eudon. Les différences sont insignifiantes, la charte d'Eudon se bornant à attribuer le septième rang parmi les barons au lieu du huitième au seigneur de Pont et plaçant quatre hermines au lieu de trois au revers de la monnaie bretonne. L'époque à laquelle a été fabriquée la charte d'Eudon nous servira donc à dater celle à laquelle a été fabriquée la charte d'Alain.

Or la charte d'Eudon représente un état de choses antérieur à 1364, puisque le sire de Montfort y est représenté comme dis-

tinct du baron de la Roche-Bernard. Cette date est d'ailleurs confirmée par ce fait que le sire de Rochefort y est un personnage distinct du sire de Rieux, le sire de Montauban, un personnage distinct du sire d'Aubigné et de Landal, que le baron de Fougères possède encore le Porhoët, etc etc , tous faits qui ont cessé d'être exacts entre 1364 et 1375. Si nous savions la date exacte à laquelle la seigneurie d'Ancenis passa aux mains des Rochefort, nous pourrions même attribuer une date un peu antérieure à la rédaction de cette pièce, puisque le sire d'Ancenis et le sire de Rochefort y sont encore deux personnages distincts, ce qui cessa d'être vrai entre 1351 et 1363. D'un autre côté elle ne saurait être antérieure à 1290, puisqu'elle suppose le baron de la Roche-Bernard propriétaire de Lohéac. La réunion aux mains du même seigneur des terres de Rougé et de Derval, qui eut lieu peu après 1285, nous conduit encore à la même conclusion. Nous ne serons donc pas très loin de la vérité en assignant le milieu du XIVe siècle comme étant l'époque probable de la fabrication de cette fausse charte. La charte d'Alain Fergent, nécessairement un peu antérieure, aurait donc été composée à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle.

XVII. — Les Vassaux Légendaires du roi Salomon

Un curieux passage de la *Chronique de Saint-Brieuc*, dont on a déjà signalé les analogies avec la chanson de geste des *Saisnes*, racontant la guerre fabuleuse du roi breton Salomon contre le roi saxon Guitichinus, énumère les principaux seigneurs bretons qui prirent part à l'expédition (1).

Ils auraient été divisés en trois corps, le premier commandé par les comtes de Cornouaille et de Poher et par le vicomte de Léon, le second par les seigeurs de Goelo et d'Avaugour, de Rohan, de la Roche-Bernard, de Craon, de Châteaubriant et de la Benaste, et le troisième par les seigneurs de Fougères, de Vitré, de Machecoul et du Pallet. Or cette simple énumération suggère immédiatement une remarque, c'est que les barons du pays nantais y ont été introduits après coup. Leur présence fausse la si-

(1) Je suis la traduction que M. de la Borderie a donnée de cet épisode dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1892, tome I, p. 405 et suiv. La liste de M. de Berthou, *Analyse de la Chronique de Saint-Brieuc*, p. 14, est identique, à cela près qu'elle omet le vicomte de Rohan.

gnification géographique de la répartition des Bretons en trois corps d'armée. Si on les retranche, on trouve successivement dans le premier corps les barons de la Bretagne occidentale, dans le second les barons de la Bretagne centrale, dans le troisième les barons de la Bretagne orientale. J'ajouterai de plus que, si les Nantais avaient fait partie de la liste originale, ils auraient constitué à eux tout seuls un corps d'armée spécial et n'auraient pas été morcelés en deux divisions rattachées arbitrairement aux barons de deux régions très différentes. Nous sommes donc ici encore en présence d'une interpolation nantaise très analogue à celle qui a servi à fabriquer la fausse charte d'Alain Fergent avec la fausse charte d'Alain le Long. Ce qui ajoute un nouveau poids à cette hypothèse, c'est que les personnages de la liste primitive sont exactement ceux de la charte d'Alain le Long, Cornouaille, Léon, Avaugour, Rohan, Fougères et Vitré, avec une seule addition, celle du comte de Poher, que l'on retrouve également dans la charte d'Alain Fergent par rapport à la charte d'Alain le Long. Le coupable ne serait-il pas ici encore l'écrivain nantais qui, au dire de M. de Berthou, aurait rédigé la chronique que l'on appelle sans raison *Chronique de Saint-Brieuc* ? Ce serait lui qui aurait introduit cette liste fabriquée de deux morceaux différents dans le récit antérieur qu'il avait sous les yeux.

Elle présente en effet une contradiction avec le reste de la narration. D'après celle-ci le principal des généraux de Salomon, celui que nous appellerions aujourd'hui son chef d'état-major, n'est autre que le vicomte de Léon, Budoc. Or, non seulement dans l'énumération des trois corps d'armée, le vicomte de Léon est confondu avec les autres seigneurs, mais il n'occupe que le troisième rang dans la première bataille où il est subordonné aux comtes de Cornouaille et de Poher.

On peut enfin s'étonner de voir le seigneur de Craon rangé parmi les seigneurs bretons. L'explication de cette bizarrerie me paraît se trouver dans le fait que le compilateur de la *Chronique de Saint-Brieuc* avait sous les yeux la *Chronique de Nantes* dont un passage relatif à Lambert plaçait au IXe siècle Craon en pays nantais. Le compilateur, écrivant le récit d'événements qu'il croyait s'être passés à cette date, a cru faire merveille en s'exprimant de même et s'est sans doute imaginé donner ainsi à son œuvre un cachet d'authenticité.

(*A suivre*). Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN.

ANNE DE BRETAGNE

AU FOLGOAT

NOUVELLE

Le roi de France, Louis le Douzième, avait par la grâce de la Très Haute et Très Puissante Dame Marie, Mère de Dieu, échappé à une fièvre fort maligne qui avait mis son corps en aventure de mort, et Madame Anne de Bretagne était venue de son château d'Amboise au pays de Léon rendre grâces et mercis à la Divine Protectrice, en son nouvel et déjà célèbre sanctuaire du Folgoat, sur le lys de Salaün, l'Innocent de Lesneven, qui durant sa vie mortelle chantait *Ave Maria*.

Sur la lourde base, la flèche flamboyante de la jeune église priait déjà vers le ciel, accolée de ses clochetons frêles, et le jubé déployait sous les hautes voûtes son fin tissu de granit qu'empourpraient, par les vitraux du chœur, les premiers rayons du soleil levant. Le collège des Apôtres défilait au porche où les plantes de pierre découpaient leurs feuilles menues ; et le peuple des saints, et les évêques bretons, et l'ancêtre couronné, sous le manteau ducal, erraient pensifs aux sombres murs. Sur les nuages se profilait la faune monstrueuse des gargouilles, et les hermines passantes couraient aux frises, menues et toutes semblables, bêtes héraldiques qui se pourchassaient au travers des banderolles et répétaient sans cesse une devise illustre.

Pour ce dévot pèlerinage, la reine avait conduit vers les plus lointaines limites de son duché et la cité florissante d'Even le Grand les demoiselles de noble race dont elle aimait à parer sa cour et qu'elle s'efforçait de préserver du péché, les abritant de

son amour austère comme les Saintes des imagiers mystiques couvraient des plis de leur manteau les compagnes plus faibles qu'elles dirigaient vers Dïeu.

Et Madame Anne s'était humblement proternée avec ses filles chéries sur les dalles de l'insigne basilique du Folgoat qu'avaient jadis baisées les lèvres du duc Jean V et des hauts seigneurs de Bretagne ; elle avait remercié de toute son âme la Vierge qui daigna sourire au Fou du bois, et lui avait voué en son cœur Louis, son Seigneur et Maître, et le doux royaume de France.

Puis rentrée en l'hôtellerie des pèlerins que ses neveux devaient un jour nommer le château de la duchesse Anne, elle avait pris de ses écuyers le repas du soir et s'était couchée sur un lit apporté par ses valets et que couvrait une lourde pièce de velours noir semée en or d'initiales gothiques.

La reine de France eût été tout heureuse d'avoir accompli son plus cher désir, et seules des images gracieuses l'auraient visitée dans la rêverie de sa veille, si le constant souci de ses jeunes compagnes ne l'avait tourmentée jusque dans la nuit, à l'heure où seul le cri des sentinelles troublait la paix de la campagne bretonne.

L'hôtellerie des pèlerins était petite et nombreuse la suite de Madame Anne. Quelques-unes parmi les demoiselles d'honneur avaient dû quérir un gîte dans les pauvres chaumières de laboureurs qui s'égrenaient autour de la jeune basilique jusqu'au château de Guicquelleau et vers Elestrec, aux portes mêmes de Lesneven et dans les bois.

La bonne duchesse songeait amèrement que ses filles bien-aimées étaient loin d'elle, exposées peut-être à quelque danger. Son cœur se remplissait d'angoisse et, pendant qu'à ses yeux entr'ouverts les solives énormes de la chambre s'éclairaient de dessins étranges par la lumière dansante de la veilleuse d'or qui brûlait devant l'image de Marie, Madame Anne de Bretagne tremblait pour sa suivante préférée, Yolande de Keryvoas, dont elle connaissait trop le caractère aventureux. Le sommeil de la reine fut durant cette nuit hanté de rêves inquiétants.

Et ses craintes, hélas, n'étaient pas tant chimériques.

La demoiselle de Keryvoas avait vingt ans. Orpheline, née dans le comté de Tréguier, tout près de cette terre du Léon où elle dormait aujourd'hui, elle avait quitté bientôt le manoir de son enfance, triste donjon majestueusement drapé par son vêtement

de lierre, pour venir à la cour de Louis XII. Frêle blonde, mince dans sa robe longue, elle s'était peut-être échappée d'un vitrail aux gemmes éclatantes pour apporter aux châteaux de la Loire avec sa beauté fine d'image gothique l'éclat de sa jeunesse rieuse et hardie. Bonne autant que sage, suivant l'antique formule, elle avait vite conquis une place privilégiée dans le cœur de Madame Anne. Mais cette affection toute particulière de la souveraine se traduisait, dans la pratique de chaque jour, par de véhémentes remontrances. Yolande manquait à l'étiquette déjà sévère, et ne savait pas se plier assez docilement aux us de la cour de France.

Fleur sauvage, née sur une terre de granit, élevée en liberté et qui s'accrochait avec les plantes aux sombres murs des ancêtres, elle se sentait emprisonnée dans la tiédeur amollissante des serres et tendait à s'échapper toujours hors des limites trop étroites. Comme à son vieux Keryvoas, Yolande chantait et riait à Blois et à Amboise, donnait parfois son avis sans en être priée, taquinait ses compagnes et semait les fantaisies espiègles dont Madame Anne riait toute la première, après avoir en une feinte colère, la voix brève, les sourcils sévères, gourmandé leur gentil auteur. Autant en emportait le vent du sud qui soufflait de la ville d'Is sur les chênes séculaires du castel de Keryvoas.

Défaut plus grave ! Yolande recherchait avec trop grande complaisance la société des chevaliers et des jolis pages. Non qu'elle ne fût vertueuse et digne en tous points de l'amitié de la reine, mais elle aimait à plaisanter les jeunes gens et humait comme un parfum rare les hommages qui montaient des mots et surtout des regards vers sa chaste beauté aux lignes harmonieuses. Et quand Madame Anne surprenait Yolande en conversation avec quelque gentilhomme, ou qu'une compagne jalouse se faisait près de la duchesse l'écho méchant d'une légère imprudence, la demoiselle de Keryvoas était tancée plus vertement et parfois punie de quelques jours de réclusion qu'elle occupait avec calme à crayonner sur un parchemin fort secret la galerie imposante de ses adorateurs. Madame Anne ne souffrait nulle relation entre ses chères filles et ses chevaliers ou ses pages, et s'il advenait parfois qu'ils conversassent ensemble ce devait être à seule fin de publiques fiançailles suivies tôt d'honnête mariage.

Or cette nuit-là que Madame Anne dormit si mal à l'hôtellerie du Folgoat, Yolande exécuta des projets ingénieux mais témé-

raires. Dans les somptuosités sévères des châteaux de Blois et d'Amboise, aux résidences royales, elle ne savait pas oublier l'âcre parfum de la terre de Léon et l'antique silhouette du manoir de ses aïeux. Comme celui-là qui plus tard exilé aux rives du Tibre devait, l'âme hantée par la douceur angevine et son petit Liré, chanter ses immortels *Regrets*, Yolande demandait à la Touraine des genêts d'or sur la lande monotone et des dolmens gris sur le ciel gris, aux flots lents et majestueux de la Loire l'embrun des lames jaillissant au faîte des rochers. La demoiselle de Keryvoas avait le mal du pays, cette douleur exquise des cœurs qui savent aimer les choses.

Aussi avait-elle accueilli avec joie l'annonce du prochain voyage de la reine au Folgoat, et durant le long chemin elle avait bu à grands traits l'air de la Bretagne et rempli ses yeux de visions chéries. Dans sa contemplation ardente elle semblait même avoir perdu sa malice ordinaire et son exubérance. Madame Anne songeait déjà à se réjouir d'une transformation inespérée. Elle n'osait cependant pas s'y fier entièrement. Elle avait raison, comme il le sera suffisamment prouvé par la suite de ce récit.

Yolande avait reçu abri chez un bûcheron dont la chaumière coquette, encadrée de chênes, s'élevait à l'orée d'un grand bois qui couvrait le pays jusqu'au-delà de Guicquelleau, la forêt de Lesneven au dire des habitants, le bois du Fou qui, perché sur la branche, jetait aux nuages : *Ave Maria*.

Bien avant la première clarté de l'aube blanchissante, la jeune fille se leva à la hâte, et s'habillant sans bruit avec mille précautions d'ailleurs inutiles pour ne point réveiller ses hôtes tout fiers de loger une si noble et si gentille demoiselle, elle se glissa hors de la maison, la coiffe couverte d'une chaude cape de velours pour se protéger du froid des heures matinales. Elevée dans le comté de Tréguier à vingt lieues de Lesneven, Yolande connaissait mal cette dernière seigneurie où elle n'était venue qu'un fois tout enfant, au Folgoat même pour y prier Madame la Vierge. Elle partit donc en exploration aventureuse, et la rosée légère qui flottait dans les airs à ce matin d'automne salua la frêle et jolie enfant en posant ses perles argentées sur les doux ors de ses cheveux rebelles frissonnant dans la brise.

Yolande s'avança seule à travers le grand bois. Les étoiles une à une s'éteignaient comme à regret, et les pieds chaussés de petits sabots de bois qui bruissaient sur les feuilles mortes réveil

laient les chœurs d'oiseaux étonnés de cette visite étrange. Les lueurs pâles du jour, pénétrant sous les voûtes sombres, moiraient le satin brunâtre qui vêtait les branches des arbres, et sur la route encore voisine les grands chariots des paysans gémissaient vers Lesneven.

La jeune fille s'enivrait d'air, se grisait de sa course légère. Il lui semblait si bon, échappant aux tapisseries d'Amboise et aux jardins étroits, à la surveillance affectueuse mais sévère de Madame Anne et à ses devoirs de cour, de revivre sa vie d'enfant, dans la nature amie, sans se soucier de l'étiquette pesante, de passer comme un faon dans les petits sentiers, d'escalader les talus sans être gênée par la queue interminable d'une robe majestueuse mais peu commode.

Le grand jour était venu, la lumière de Bretagne grise et un peu opaque, mais très douce et qui harmonise étrangement tous les objets. Et Yolande courait toujours. Et les heures rapides tombaient.

Une petite inquiétude pressait maintenant le cœur de la demoiselle de Keryvoas. Ce jour-là son service auprès de la reine commençait à midi, et, à l'heure précise, il fallait être rendu là-bas, très loin peut-être, elle ne savait plus, toute fraîche et en grande toilette, sans qu'aucune marque traîtresse accusât cette longue équipée d'une prudence discutable. Yolande devint songeuse tout en poursuivant à l'aventure sa capricieuse promenade. Elle secoua bientôt les pensées sombres et réfléchit qu'elle avait été tancée si souvent qu'il importait vraiment peu qu'elle le fût une fois de plus. Il n'était pas utile de s'inquiéter d'événements négligeables et fréquents à ce point. Oui, mais Madame Anne était parfois volontaire et impérieuse : une sévère punition pouvait frapper la coupable au milieu de ce voyage enchanté dont elle avait rêvé durant de longues nuits. Décidément l'affaire s'aggravait.

Yolande en était là de ses constatations peu aimables quand elle crut percevoir, comme un bruit sauveur, un joyeux carillon dans le lointain. Elle s'élança gaiement vers le son des cloches, et après une course folle elle vit disparaître la forêt aux routes mystérieuses et se dresser devant ses yeux, telle une petite vieille toute ridée, la cité antique et trois fois vénérable qu'avait jadis fondée Even le Grand, le guerrier valeureux, vainqueur des Normands. De la lourde tour romane de Notre Dame de

Lesneven, jetée au haut d'une bute avec ses contreforts massifs, les derniers tintements du carillon parlaient encore pour le vol éperdu des notes sonores à travers les airs. Yolande était pieuse ; elle entra dans l'église et sous la voûte basse, emplie de l'odeur religieuse de l'encens, elle salua vite, oh ! bien vite, Madame la Vierge et Monseigneur Saint Michel qui, hiératique dans son vitail aux chaudes couleurs, terrassait Messire Satan, chef maudit et grinçant des légions infernales. Et rassurée maintenant car elle savait que quelques centaines de toises seulement la séparaient du Folgoat, elle descendit la rue étroite et tortueuse, éclairée d'un jour timide qui ne pouvait se frayer qu'un étroit passage à travers les étages surplombants, et arriva tout essoufflée, pour y demander son chemin, aux halles neuves de Lesneven, bizarre forêt couverte de longs toits pointus, légitime orgueil des bourgeois de la ville. Un petit cortège l'y arrêta.

Bardé d'une fine cuirasse d'acier poli où coquettement se miraient les vieilles maisons comme dans les tableaux flamands des maîtres du passé, cambré fièrement sur son destrier dont les caparaçons de satin rouge étaient brodés de lames d'or, un chevalier, jeune et délicat tel une femme, passait par la place précédé de deux pages à ses couleurs, accompagné d'arbalétriers aux morions de cuivre. Et les Lesneviens s'esbaudissaient.

Le gentilhomme arrêta sa monture, qui piaffa de rage dans les ornières des pavés inégaux. Il n'en n'eut souci, car il avait vu Yolande. Elle parlait à une respectable matrone que sa large coiffe bien empesée et sa guimpe toute fraîche marquaient entre toutes pour une femme de haute considération et de singulière estime. La bonne dame, obligeante et curieuse, avait vite reconnu en la demoiselle de Keryvoas une fille d'honneur de la reine de France dont le voyage était pour elle et pour ses amies une source inépuisable de délicieux commérages. Causer à une Yolande en un pareil temps était bien la plus favorable aubaine qui pût arriver à une bourgeoise de qualité. Aussi par mille artifices s'efforçait-elle, cette digne Lesnevienne, de ne pas répondre et d'interroger. La patience n'était malheureusement pas la plus belle qualité de Yolande de Keryvoas.

Brusquement le chevalier intervint : « Gente demoiselle, dit-il, ployé en deux dans une salutation respectueuse et plus profonde qu'il n'eût été strictement nécesaire, gente demoiselle, pardonnez au plus humble de vos serviteurs, s'il ose ainsi vous

adresser la parole. Mais j'ouïs dire que vous êtes à Madame Anne et que vous allez au Folgoat. Je m'y rends moi-même avec pages et écuyers pour solliciter de notre gracieuse souveraine l'honneur de lui engager ma foi et de la servir de mon épée parmi ses gardes bretonnes. Daignez monter mon cheval de guerre, car point n'ai ici quelque blanche haquenée à offrir à ma dame, et accepter mon escorte pour vous conduire plus dignement au castel dont vous êtes la seconde reine par la beauté qui enivre mon âme. » Et ce disant il mit pied à terre, et, s'inclinant derechef, il balaya comme il sied de son panache gris les pavés que zébraient de feu les fers impatients du destrier noir.

Yolande sourit. Il ne lui échappa pas que l'offre galante de cet aimable cavalier avait un peu trop vite pris l'allure d'une déclaration. Elle n'en fut pas offensée. Effet de l'habitude d'abord ; ensuite ce charmant damoiseau ne savait point lui déplaire, lui qu'on imaginait plutôt coiffé d'une mante que d'un casque et vêtu d'un corset que d'une cuirasse. Et cependant, malgré ses cheveux trop longs et ses joues trop roses de fillette, il avait vaillante mine dans son armure et belle prestance sur son grand cheval. Les contrastes plaisent aux dames.

Aussi la demoiselle Yolande était-elle un peu émue et plus peut-être qu'elle n'aurait voulu se l'avouer à elle-même. Elle répondit mutine : « Messire, vous êtes fort galant et je vous remercie. Mais il ne sied point à une jeune fille de se laisser conduire par les routes. Remontez votre cheval dont je n'ai besoin et allez au Folgoat. Mes vœux vous accompagnent. Que vous soyez jugé digne par votre mérite et votre valeur de défendre partout notre aimée souveraine ! Et je souhaite que récompensant votre galanterie, quelque belle demoiselle, — et vous en verrez moult à notre cour de gentilles au cœur aimant, — vous accorde bientôt pour votre joie ses plus honnêtes faveurs ! »

« Cruelle », pensa Jean d'Occismor, comme un héros des futures tragédies, en remontant en selle un peu confus, sans trop réfléchir dans le premier dépit que l'aimable congé qui lui avait été signifié n'était pas sans laisser par ses paroles voilées le champ tout libre aux rêves ailés de l'espérance.

Et dans un dernier salut à Yolande plus moqueuse, il éperonna brutalement son cheval qui n'en pouvait mais, et courut au Folgoat avec sa petite troupe dans un cliquetis de fer qui donna aux paisibles bourgeois de Lesneven, assistants un peu ébahis de

cette rencontre, une haute idée de la noblesse du sire d'Occismor et de la vigueur de jarret de ses destriers.

Puis, sous l'égide protectrice et respectable de la digne matrone qu'elle avait interrogée et qu'un pareil honneur empourprait de joie et gonflait de fierté à faire éclater son épais corsage de velours noir, Yolande regagna d'un pied léger la demeure hospitalière de ses bûcherons d'où elle repartit vers le Folgoat, la toilette faite à la hâte, car les heures inexorables s'avançaient et il n'était guère prudent de faire attendre Madame Anne.

Des surprises variées l'attendaient à l'hôtellerie des pèlerins.

Elle sut d'abord d'une amie charitable que la Reine avait appris son équipée aventureuse et que l'orage grondait. Cependant Madame Anne ne récrimina pas ce jour-là. Elle se contenta de marquer à Yolande que ses ajustements étaient fort négligés. La jeune fille s'excusa au hasard. Elle connut aussi qu'un nouveau chevalier était arrivé au château et avait obtenu audience privée pour le soir même. Elle surprit son cœur à former le vœu que Jean d'Occismor devînt bientôt chevalier de la duchesse. Elle s'en étonna, car de pareilles dispositions lui étaient peu familières. Elle fut moins gaie et exubérante, mais plus distraite. Son service en pâtit, et des allusions aux jeunes filles qui courent les bois devant l'aube et osent converser par les rues avec de galants chevaliers la prévinrent qu'elle n'avait point été trompée et que Madame Anne était au courant de son équipée matinale. Cela ne pouvait manquer de mal finir, mais d'autres pensers occupaient tout entiers l'âme de la demoiselle Yolande de Keryvoas.

Cependant Madame Anne était moins fâchée qu'il ne le paraissait. Elle savait que sa chère fille était rentrée au logis en fort décente et respectable compagnie. Il ne lui était pas trop difficile de reconstituer, avec le reste du petit roman, le sens des paroles échangées devant les halles de Lesneven. Et le beau gentilhomme ne pouvait être que Jean d'Occismor. Si ce chevalier qu'on lui avait dit être délicat comme une femme et brave comme un preux, et dont le nom sonore réveillait de l'ombre des siècles passés toute l'histoire de la vieille terre d'Armor, devait être pour Yolande la forme humaine du bonheur, ce n'était certes pas elle qui ferait obstacle à la joie de ces enfants. Elle saurait mieux être la bonne messagère. Mais une épreuve s'imposait à son expérience, voire même une petite leçon à de jeunes imprudents.

Le soir la reine reçut le sire d'Occismor. Elle lui déclara son dessein de voyager quelques jours encore à travers son cher pays de Bretagne, et ajouta que pour ce temps rapide elle agréait ses services afin qu'il eût occasion de se faire connaître et de mériter la faveur qu'il ambitionnait de servir aux gardes bretonnes. Puis tendant à baiser au jeune homme ravi le bout un peu gros de sa robuste main, elle le congédia. Dans le crépuscule enveloppant, devant la grande cheminée où pétillaient des troncs d'arbres, la bonne duchesse songea à l'amour et à la destinée, et, déroulant son rosaire, elle pria pour la France et son très noble époux le roi Louis le Douzième.

Au lendemain matin, Madame Anne entendit la messe, avec sa suite, en la basilique de Notre-Dame du Folgoat où elle devait revenir bientôt avant de retourner vers les châteaux de la Loire. Elle partit ensuite dans les landes et les bois, à travers le pays de Léon, par la sénéchaussée de Lesneven où elle écouta gravement une docte harangue prononcée en langue latine et où elle fut logée en l'hôtellerie des Trois-Piliers, demeure romane dont les galeries étaient de granit brut et la succulente cuisine fort renommée à plus de dix lieues à l'entour.

Les jours suivants, il advint par un merveilleux effet du hasard que le sire Jean d'Occismor eut moult souvent besogne urgente aux endroits divers où se trouvait la demoiselle Yolande de Keryvoas. La chronique raconte qu'il fut fait de ces coïncidences étranges de longs et minutieux rapports à Madame Anne et qu'elle ne parut pas, par d'injustes dérogations, accorder à ces bruits toute l'attention qu'ils méritaient. Des gens malicieux et mal informés ajoutent même que la reine, ayant aucune fois surpris ces enfants en galante conversation, feignit être très occupée de ses lévriers ou de sa parure et manqua à remarquer ce qui d'ordinaire n'échappait jamais à sa clairvoyante vigilance. On en conclut que Madame Anne se relâchait de son ordinaire sévérité, et quelques demoiselles d'honneur, têtes joyeuses et cœurs légers, tentèrent de profiter de ces nouvelles licences. Il en résulta des punitions exemplaires, distribuées avec une royale impartialité qui épargna seulement les amoureux dont l'heureuse rencontre s'était faite dans les rues mal pavées de la cité d'Even le Grand. Et l'ordre accoutumé régna sur la cour. Madame Anne fut accusée bien en cachette d'être injuste et de faire de subtiles distinctions; Madame Anne avait

raison, car elle était fort clairvoyante et elle avait les yeux perçants.

Cependant Yolande et Jean ne profitaient plus autant qu'il leur eût été possible de la complaisance de leur souveraine. Sans doute ils se voyaient souvent et causaient parfois seule à seul, mais il apparaissait que leurs rapports étaient singulièrement timides, et que la demoiselle de Keryvoas, dont la réputation d'ironie était depuis longtemps faite aux dépens de ses multiples adorateurs, perdait devant le sire d'Occismor ses naturelles qualités d'enjouement et de mordant. Les conversations languissaient décemment et les yeux trop baissés craignaient même de trahir les cœurs.

La bonne duchesse n'était inattentive qu'en apparence à ce petit manège. Elle le suivait au contraire de fort près. Et quand elle pensa qu'il avait assez duré, elle se résolut à aider aux amours de sa chère fille par un naïf stratagème.

Revenue tôt de sa chevauchée triomphale à travers les comtés de Léon et de Tréguier, elle s'arrêta à l'hôtellerie du Folgoat, pour y remercier une nouvelle fois sa très Puissante Protectrice, avant de repartir, dans sa litière de brocart, vers sa chère ville de Nantes et les lieux où l'attendait son royal époux.

A l'heure de la vesprée, enfouie dans un grand fauteuil armorié que surmontait la couronne ducale, comme elle lisait l'Office de la Vierge dans les Heures très précieuses enluminées par ses imagiers illustres, et que Yolande près d'elle tournait en rêvant son rouet d'ivoire, cependant que dans un angle obsur un ménestrel accordait son luth, Jean d'Occismor entra, mandé par un page, et mit un genou à terre devant la reine, attendant son noble plaisir : « Levez-vous, chevalier, lui dit Madame Anne en fermant son livre. Nous sommes satisfaite de votre service et il ne tient pas à notre bonne volonté que nous ne vous attachions pour toujours à notre personne. Mais nous avons interrogé notre capitaine des gardes bretonnes et sa compagnie est au complet. Nous ne saurions cependant nous priver de vous. Vous nous précéderez demain vers notre terre de France et remettrez à notre noble époux le roi Louis le Douzième ce parchemin scellé de notre sceau qui vous recommandera à sa gracieuse bonté et vous aidera à faire une carrière honorable parmi ses soldats d'élite. Allez, seigneur chevalier, et que Dieu vous soit en aide ! »
Et, réprimant un sourire, elle tendit le bout de ses doigts à Jean

d'Occismor, les yeux fixés sur Yolande qui avait, hélas, complètement perdu contenance.

« Eh ! Qu'avez-vous, ma chère fille ? dit Anne en attirant à elle sa jeune demoiselle. Que vous voilà pâle et défaite ! Rentrerait-il par quelque vitrail mal clos un vent apportant la froidure. Et vous, beau sire, que tardez-vous à exécuter mes ordres ? — « Hélas, Madame, balbutia Jean, votre bonté m'accable et je ne sais que vous répondre. Je n'ose.... C'est vous, Madame, vous seule que je voulais servir, et en vous obéissant je partirai demain le cœur brisé. »

« Vraiment, cher seigneur, répliqua la duchesse dissimulant de son mieux quelque émotion sous la raillerie, nous ne vous aurions pas cru aussi attaché à notre personne, et nous sommes toute reconnaissante d'un aussi grand dévouement. Mais revenez à vous, Yolande, et dirigez vos esprits à concevoir comme nous est ce seigneur attaché d'extraordinaire façon. Et donc, sire, c'est nous seule que vous aimez d'aussi bel et platonique amour ? »

« Oui, Madame, mais elle.... » prononça tout bas Jean d'Occismor en s'agenouillant devant la reine dont il baisa la robe, pendant que Yolande jugeait à propos de pâmer complètement entre les bras de sa noble protectrice qui s'écria :

« Oh ! que voilà bien une ingrate enfant ; vous l'aimiez demoiselle et aviez pour votre reine un pareil secret ? Ceci mérite un châtiment exemplaire, et, puisque tous deux vous êtes orphelins, nous voulons que demain même vous soyez par notre chapelain solennellement fiancés sous l'Image de Madame la Vierge du Folgoat. Ouvrez les yeux, ma chère fille, vous serez magnifiquement dotée par votre suzeraine. Allez, sire Jean, remercier la très Sainte Mère de Dieu, après avoir devant la reine de France baisé le front de votre fiancée. »

Ainsi fut fait. Le lendemain Yvonne de Kèryvoas et Jean d'Occismor se promirent mutuellement fidélité devant l'autel de Marie, en son insigne basilique du Folgoat, que Madame Anne enrichit à cette occasion d'une chapelle complète brodée de ses mains royales.

Et dans l'éblouissement du cortège de la reine de France, au frou-frou joyeux des longues traînes de satin et de velours qui bruissaient sur les dalles leur bruissement harmonieux, dans le cliquetis des épées étincelantes et le choc argentin des armures, les fiancés sortirent de l'église de Notre-Dame du Folgoat, la

main dans la main, les yeux remplis de la joie des jours futurs, pendant que les cloches lançaient à toute volée aux quatre coins des horizons gris, vers Guicquelleau et Lesneven, et le Daoudour et les camps de César, l'hymne de Salaün ar Foll, l'Innocent Serviteur de Madame la Vierge : *Ave Maria, Ave Maria. Ave Maria* chantaient aux fiancés les cloches du Folgoat, les cloches dont la voix de bronze sait allègrement monter vers le ciel.

ALEXANDRE MASSERON.

DEVANT L'ATRE [1]

LA FÉE AUX TROIS DENTS

C'était en hiver, la neige tombait à gros flocons, un bûcheron et sa femme, enfermés dans une hutte, au milieu de la forêt de Brocéliande, devisaient de leurs affaires au coin du feu, près duquel était le berceau d'un nouveau-né.

Plusieurs coups secs, frappés à leur porte, les firent se lever tous les deux, pour aller voir qui pouvait bien, par un pareil temps, parcourir les bois. Ils virent une pauvre malheureuse femme, couverte de haillons, appuyée sur un bâton, et qui tremblait de tous ses membres.

Elle demanda un abri contre le froid, et un peu de pain pour calmer sa faim.

La femme du bûcheron la fit asseoir devant l'âtre, alla à la huche prendre une galette de blé noir qu'elle brisa dans une écuelle pleine de lait, puis l'offrit à la voyageuse.

Une fois réconfortée, celle-ci s'approcha du berceau, regarda l'enfant, et tout à coup, laissant tomber à ses pieds le manteau déguenillé qui la couvrait, elle apparut, aux yeux des paysans éblouis, resplendissante de beauté, avec des vêtements d'une richesse merveilleuse.

« Je suis la reine des fées de la forêt de Brocéliande, leur dit-elle en se redressant, et puisque vous m'avez accueillie avec tant de bonté et de générosité, me croyant une pauvresse dans le besoin, je veux laisser à votre enfant un souvenir qui lui sera utile dans plusieurs circonstances de sa vie.

Voici une noix, qui renferme trois dents de lait de la fée Viviane, ma mère. Quand votre fils touchera l'une d'elles, en formulant un désir, son souhait sera aussitôt réalisé.

(1) Voir la *Revue* de juillet 1908.

Chacune de ces dents ne pourra servir qu'une fois ; mais néanmoins, il devra les conserver précieusement, car autrement les fées, jalouses de mon cadeau, pourraient lui nuire d'une façon terrible.

La cabane se remplit d'une clarté subite, et la fée disparut.

La femme du bûcheron enfila les trois dents à un cordon solide, qu'elle passa au cou de son enfant.

Celui-ci grandit en force et en sagesse. Il étonnait tout le monde par la vivacité de son esprit, son bon sens, et sa vigueur prodigieuse.

Quand il eût atteint l'âge de vingt ans, sa mère lui révéla l'origine des trois dents, le pouvoir qui y était attaché, et le danger qu'il y aurait à s'en séparer.

Ce jeune homme, qui s'appelait Merlin, résolut de courir le monde, et de faire fortune avec le talisman qu'il possédait.

Il partit donc, et après avoir voyagé quelque temps, il arriva un soir, exténué de fatigue, à la porte d'une ferme où il demanda l'hospitalité.

Le fermier l'invita à entrer, lui fit partager son frugal repas ; mais l'informa, qu'en raison de sa nombreuse famille, il ne pouvait le coucher que dans le foin du grenier.

Tout en causant, le voyageur aperçut, dans le lointain, un château qui semblait en ruines.

— A qui appartient ce manoir, que l'on voit là-bas sur le coteau ? demanda-t-il.

— C'est, répondit l'hôte, l'ancienne demeure des seigneurs du pays. Depuis plus de cent ans, ce château est inhabité, et presque toutes les nuits, on y entend des choses effrayantes : froissements de papiers, bruits d'armures, argent remué à la pelle, portes s'ouvrant et se refermant avec fracas, plaintes et jurons.

— Eh bien ! dit Merlin, voilà mon gîte tout trouvé pour cette nuit.

— Gardez-vous-en bien, s'écria la fermière ; ceux qui, avant vous, ont eu l'audace de s'y introduire, ont été trouvés morts le lendemain matin.

— Peu m'importe, je ne crains rien, et je vais m'y rendre.

Malgré les supplications des bonnes gens, il prit congé d'eux, et se dirigea vers le château abandonné.

Il y pénétra, choisit la meilleure chambre, s'assura qu'il avait bien son collier au cou, se coucha et s'endormit promptement

par suite de la fatigue qu'il avait éprouvée dans la journée.

A minuit, il fut réveillé par le bruit des portes s'ouvrant et se refermant. Bientôt il vit entrer dans sa chambre deux chevaliers armés de pied en cap, l'un tenant un rouleau de papiers à la main, l'autre une sacoche.

Ils prirent place à une table, et celui qui avait les papiers invita l'autre à lui payer le reste de la rançon qu'il lui devait.

— Hélas ! J'ai eu beau faire, répondit celui-ci, je ne puis encore, cette fois, vous remettre la somme que vous exigez.

— Voyons, comptez ce que vous avez d'argent, pendant que je vais revoir mes notes, et faire votre compte.

Le pauvre débiteur, tout en gémissant, délia son sac, et se mit à aligner sur une table des piles d'écus.

Au bout de quelque temps, Merlin, qui avait tout entendu, s'écria en mettant un doigt sur l'une des dents pendues à son cou : « Finissez et disparaissez pour ne plus jamais revenir. »

Les deux chevaliers, se voyant surpris, veulent s'élancer sur l'importun ; mais une force invisible les paralyse, le plancher s'ouvre sous leurs pieds, et ils disparaissent, pour toujours, dans les entrailles de la terre.

Merlin se lève, s'avance vers la table, aperçoit les pièces d'or et les papiers. Il parcourt ceux-ci d'un œil avide, et apprend qu'il a eu affaire à deux spectres morts depuis un siècle.

De leur vivant, ces personnages étaient seigneurs de deux châteaux voisins, et se livraient à la sorcellerie. Ils aimaient la même jeune fille, et pour elle se déclaraient la guerre. Après des luttes incessantes, le propriétaire du château de Ponthus fit prisonnier son voisin de Comper, l'enferma dans le souterrain de son château, et lui dit qu'il ne lui rendrait la liberté que contre une rançon, fixée à un chiffre tellement considérable qu'il devenait impossible au prisonnier de recouvrer sa liberté.

Comme sorciers, ils jouissaient d'un privilège qui leur permettait de revenir, après leur mort, sur la terre, pour traiter leur question de rançon.

Merlin remplit ses poches d'or, cacha le surplus dans l'une des caves du château, et continua sa route.

* * *

Ayant appris par la lecture du manuscrit du seigneur de Ponthus, que ce dernier avait jadis, au moyen d'un sortilège, privé

d'eau toutes les terres du pays de Mauron, faisant partie du domaine de son ennemi, Merlin y alla et proposa aux habitants de leur rendre leurs terres aussi fertiles qu'autrefois, et les sources aussi abondantes que celles qui alimentaient les fontaines de leurs aïeux. Il demanda, pour cela, une somme d'argent relativement peu importante.

L'offre fut acceptée avec empressement.

Il se rendit près d'un arbre, désigné dans le manuscrit, et qui, à lui seul, absorbait par ses racines, les eaux de la pluie et des neiges.

Il toucha la seconde dent de la fée, exprimant le vœu de voir disparaître cet arbre.

Aussitôt le tonnerre gronda, des craquements terribles se firent entendre, la foudre tomba sur l'arbre qui s'abîma sur le sol. L'eau jaillit en abondance du trou qu'occupaient les racines, et ne tarda pas à remplir les étangs desséchés du château de Comper, ainsi que les ruisseaux leur servant de déversoir.

Les habitants ravis supplièrent le voyageur de rester parmi eux ; mais il n'y consentit pas, et continua sa route.

***

Merlin alla dans le pays de Vannes, où il apprit que le roi était en guerre, depuis de longues années, avec les Francs qui avaient envahi une grande partie de son royaume.

Ne sachant plus que faire, l'infortuné roi avait promis d'accorder la main de la princesse sa fille au guerrier capable de chasser l'armée ennemie.

Merlin sollicita une entrevue du roi. L'ayant obtenue il promit au souverain de lui donner, dans quelques jours, le moyen de se débarrasser de ses adversaires.

Il toucha la troisième dent, en demandant à devenir invisible, et à être transporté dans la tente du général Franc.

Là, il put examiner, sans être vu, les plans de batailles, entendre les projets des principaux chefs et se renseigner sur tout ce qu'il voulait savoir. Il retourna ensuite près du roi, le priant de lui confier le commandement de ses troupes.

Huit jours plus tard, Merlin rentrait à Vannes victorieux, et déposait aux pieds du roi les richesses prises à l'ennemi.

Le monarque breton s'empressa de reconnaître l'immense ser-

vice qui venait de lui être rendu, et fier d'avoir pour gendre un aussi brave capitaine, il décida que le mariage de Merlin, avec la princesse sa fille, aurait lieu sans retard.

Le futur déposa, dans la corbeille de sa fiancée, un bijou enrichi de diamants et enchâssant les trois dents qui avaient été la source de ses succès et de sa fortune.

Le mariage eut lieu, et le bonheur des jeunes époux aurait été parfait, sans un vol, dont les conséquences leur furent funestes.

***

Une nuit, des brigands s'emparèrent des bijoux de la jeune mariée, en pénétrant dans le palais du roi.

Presque immédiatement, ce palais fut détruit par un incendie, plus tard la grêle ravagea les récoltes, et enfin une épidémie fit mourir un nombre considérable d'habitants.

Merlin se rappela ce que la fée avait prédit, s'il ne conservait pas les trois dents, et il songea au moyen de rentrer en leur possession.

Après avoir mûrement réfléchi, il revêtit des habits de moine quêteur, et s'en alla chargé d'une escarcelle bondée de victuailles et d'argent, chercher à se faire arrêter par des voleurs.

Il y réussit, et la première chose, qui frappa ses yeux dans la caverne où il avait été conduit, fut le bijou tant regretté qui pendait au cou de la fille du chef des brigands.

Comment faire pour le ravoir ? Il s'ingénia à rendre tous les services possibles à la jeune fille, qui peu habituée à de pareilles attentions, y fut sensible.

Le prisonnier, jeune, joli garçon, distingué, exprima devant cette enfant, des sentiments de délicatesse qu'elle n'avait jamais entendus de la bouche des misérables au milieu desquels elle vivait. Elle éprouva une véritable affection pour Merlin et lui offrit sa liberté. Il refusa, prétextant qu'il aurait trop de peine à se séparer d'elle.

A partir de ce moment, les portes de la caverne restèrent ouvertes au prisonnier.

Un jour, que les deux jeunes gens étaient seuls et que le bijou aux trois dents se trouvait sur une table, Merlin s'en empara et s'enfuit, sans écouter les prières, les supplications, les cris et même les injures de la fille du brigand.

Il rapporta à la princesse sa femme le précieux talisman qui ne tarda pas à faire renaître la joie et l'opulence à la cour du roi de Vannes.

LES MÉTAMORPHOSES (1).

Le bûcheron Rabu, sa femme et leurs deux enfants, un garçon et une fille, habitaient une chaumière sur la lisière d'une forêt.

Un jour que l'homme était absent, la mère dit à ses enfants :

— Allez dans la forêt ramasser du bois mort, et celui de vous, qui m'apportera le plus gros fagot, aura une poire.

La fille travailla avec ardeur et ne tarda pas à avoir un faix énorme. Son frère, qui n'avait fait que courir et jouer, s'aperçut que sa sœur était prête à s'en aller. Il s'empara d'elle, l'attacha malgré ses cris à un arbre, prit le fagot et le porta à sa mère.

Celle-ci lui demanda ce qu'était devenue sa sœur.

— Elle est restée à cueillir des fleurs dans la forêt, répondit-il.

Plusieurs heures s'écoulèrent, et la mère inquiète envoya le petit garçon à la recherche de sa sœur.

L'espiègle qui, au fond n'était pas méchant, détacha l'enfant et la ramena au logis.

La fillette, sous le coup de la colère, raconta à sa mère ce que son frère lui avait fait. La femme furieuse — et qui, d'ailleurs, n'aimait pas son fils — dit à sa fille d'aller se promener et, pendant son absence, saisit le petit garçon, l'égorgea, le coupa par morceaux, et le mit dans une marmite d'eau bouillante.

Quand la petite fille rentra, sa mère lui ordonna de souffler le feu. L'enfant s'approcha de la cheminée, et entendit une voix qui semblait sortir de la marmite et qui lui disait :

« Ne souffle pas si fort
Car tu me brûlerais. »

Etonnée, l'enfant dit à sa mère : — n'entends-tu pas causer dans la marmite ?

(1) Ce récit, que nous tenons d'un vieillard de Saint-Laurent près Rennes, nous avait paru tellement étrange, et si peu semblable à ceux de notre pays, que nous l'avions conservé jusqu'à ce jour n'osant le publier. Ce n'est qu'après avoir lu les *contes Irlandais*, traduits par M. Dotin, professeur à la faculté des lettres de Rennes, que nous nous sommes décidé à le faire parce que ce récit a beaucoup d'analogie avec les contes de l'île Britannique.

— Tu es folle, c'est un oiseau qui chante sur le *husset* (l'huis) de la porte.

La petite fille, armée d'une gaule, alla chasser l'oiseau et revint souffler le feu. Elle entendit encore :

« Ne souffle pas si fort
Car tu me brûlerais. »

De plus en plus surprise, elle en fit de nouveau la remarque à sa mère qui lui répondit comme la première fois : — c'est l'oiseau revenu sur le *husset* de la porte.

L'enfant retourna chasser le chanteur, et revint près du feu où elle entendit toujours les mêmes paroles.

Cette fois, vraiment effrayée, elle devint toute pâle.

Sa mère, pour éviter de nouvelles questions, s'empressa de dire : « La soupe est cuite, je vais la tremper, et tu la porteras à ton père. »

La fillette, son panier au bras, s'en alla porter à manger à son père.

Chemin faisant elle rencontra une belle dame, vêtue de blanc, qui l'arrêta pour lui faire la recommandation suivante : « Tu diras à ton père de mettre, au pied de l'arbre où il a l'habitude de se reposer, les os qu'il trouvera dans sa soupe. »

L'enfant fit la commission, et le bonhomme mit les os au pied d'un chêne.

Ces os se transformèrent aussitôt en un bel oiseau qui s'en alla sur la maison du bûcheron. Quand celui-ci rentra chez lui, l'oiseau se mit à chanter d'une façon si charmante qu'on eut dit le chant du mauvis au printemps.

Le bonhomme s'arrêta pour l'écouter, et s'écria ravi : « Comme tu chantes bien. Aussi pour te récompenser, je vais te donner mon sabre. »

L'oiseau prit le sabre dans son bec, et le porta sur la maison d'un voisin où il recommença son chant.

Le propriétaire de cette demeure sortit pour l'écouter, et émerveillé lui offrit un fusil.

L'oiseau prit le fusil et le porta, avec le sabre, sur le toit d'un château où il fit encore entendre son délicieux ramage.

Le maître de cette superbe habitation, un riche seigneur, vint l'écouter, et fut tellement surpris des chants mélodieux de cet étrange oiseau qu'il lui jeta une bourse pleine d'or.

Le chanteur qui, comme on l'a deviné, n'était autre que l'enfant mis dans la marmite, porta tous ses présents sur la maison de ses parents d'où il sécria :

« Sortez, mon père, sortez ! »

Le bûcheron sortit, et l'oiseau lui coupa la tête d'un coup de sabre.

L'oiseau reprit:

« Sortez, ma mère, sortez ! »

La femme, qui ignorait la mort de son mari, sortit et l'oiseau la tua d'un coup de fusil.

L'oiseau continua :

« Sortez, ma sœur, sortez ! »

— Non, dit l'enfant, tu me tuerais moi aussi.

— Je te promets de ne pas le faire, et même de t'offrir un cadeau.

La petite fille sortit, et il lui donna sa bourse pleine d'or et disparut dans l'azur du ciel.

(Conté par Pierre Landel, jardinier à Saint-Laurent, près Rennes, âgé de 66 ans.

LE RAT ET LA SOURIS

Dans les temps un magicien ayant déplu à une fée plus puissante que lui, celle-ci le changea en rat.

Il eut d'abord beaucoup de chagrin, puis il chercha une consolation dans le mariage. C'était bien certainement ce qu'il avait de mieux à faire, — n'est-ce pas votre avis ? à vous les filles qui m'écoutez.

— Si, si, si ; mais continue.

Justement il rencontra une gentille petite souris, à laquelle il fit sa cour, et qui consentit à être sa femme. Après les fiançailles eut lieu la noce qui fut superbe, et qui dura plusieurs jours. Ils invitèrent tous les animaux, leurs voisins, à un repas magnifique, dont voici à peu près le menu :

Potage aux pâtes, dérobées chez l'épicier,
Haricot de sauterelles,
Loches au gratin,
Hannetons aux navets,
Papillons rôtis,

Dessert :

Un écureuil avait apporté des noisettes,
Un geai des châtaignes,
Une grive des raisins,
Et un crapaud des fraises.

Une linotte, un peu pompette, chanta la romance suivante composée par son grand-père, qui était aveugle de naissance. Cette romance, qui n'est à vrai dire qu'une chanson, a pour titre : « *Le Mariage de l'alouette et du pinson..* »

L'alouette et le pinson,
Qui voulaient s'y marier (*bis*)
Et pour le jour de leur noce
N'avaient rien de quoi manger,

Ah ! m'alouette,
Tourn' m' alouette,
Des oiseaux
Qui tout leur faut !

Et pour le jour de leur noce,
N'avaient rien de quoi manger (*bis*)
Par ici passe un lapin
Sous son bras tenait un pain ;
Ah ! m'alouette, etc.

Par ici passe un lapin,
Sous son bras tenait un pain (*bis*)
Mais du pain nous avons trop,
C'est de la viand' qu'il nous faut.
Ah ! m'alouette, etc.

Mais du pain nous avons trop,
C'est de la viand' qu'il nous faut (*bis*)
Par ici passe un corbeau,
Dans son bec tient un gigot.
Ah ! m'alouette, etc.

Par ici passe un corbeau,
Dans son bec tient un gigot (*bis*
Mais d' la viand' nous avons trop,
Et c'est du vin qu'il nous faut.
Ah ! m'alouette, etc.

Mais d' la viand' nous avons trop,
Et c'est du vin qu'il nous faut (*bis*)
Par ici passe un' souris,
A son cou pend un baril.
Ah ! m'alouette, etc.

Par ici passe un' souris
A son cou pend un baril (*bis*)
Mais du vin nous avons trop,
C'est d' la musiqu' qu'il nous faut.
Ah ! m'alouette, etc.

Mais du vin nous avons trop,
C'est d' la musique qu'il nous faut (*bis*)
Par ici passe un gros rat,
Un violon dessous son bras.
Ah ! m'alouette, etc.

Par ici passe un gros rat,
Un violon dessous son bras (*bis*)
« Serviteur, la compagnie,
N'y a-t-il pas d' chat ici ? »
Ah ! m'alouette, etc.

« Serviteur, la compagnie,
N'y a-t-il pas d' chat ici ? » (*bis*)
— Entrez donc, maître à danser,
Notre chat est au grenier.
Ah ! m'alouette, etc.

— Entrez donc, maître à danser,
Notre chat est au grenier (*bis*)
Le chat descend du grenier,
Aval' le maître à danser.

Ah ! m'alouette,
Tourn' m'alouette,
Des oiseaux
Qui tout leur faut !

Le rat s'en allait, chaque matin, travailler dans un bois, pendant que sa femme s'occupait du ménage.

Un jour que la souris préparait des *noces*, qui sont, comme vous savez, de la bouillie d'avoine, elle grimpa dans la cheminée pour prendre du sel dans la saunière, mais elle glissa, la malheureuse, et tomba dans la *bassinée* de noces.

Elle poussa des cris perçants, qui ne furent entendus d'aucun de ses voisins, de sorte qu'elle ne tarda pas à être cuite dans son jus.

Quand le soir son mari rentra, il fut tout surpris de ne pas trouver sa compagne, et l'appela de toutes ses forces.

Il eut bien un instant de jalousie ; mais il la savait si honnête qu'il ne s'arrêta pas longtemps à une pareille idée.

Les voisins accoururent, aidèrent l'infortuné rat à chercher sa moitié et, finalement, la trouvèrent plongée dans la bouillie.

Le chagrin de tout le monde fut grand, car la petite souris était bien aimée.

Le pauvre veuf sanglotait à faire pitié. Malgré sa métamorphose, il avait conservé plusieurs de ses pouvoirs de magicien; aussi bientôt son désespoir devint terrible, et l'on vit des choses surnaturelles :

Les tables sautaient,
Les bancs se cassaient,
Le *husset* de la porte geignait,
Les portes se *dégontaient*,
Les oiseaux se plumaient eux-mêmes,
Les bonnes femmes brisaient leurs *buies*,
Les boulangers jetaient dehors leur pâte à poignée.

Et si vous ne me croyez pas, allez demander à Marie Deniard, de Saint-Malo-de-Phily, qui a bientôt 110 ans, et qui a entendu ce conte lorsqu'elle était sur les genoux de sa nourrice.

LE MONDE DES TÉNÈBRES

Les avènements (1)

M. Camille Flammarion nous a appris qu'une société scientifique s'était formée en Angleterre pour étudier et dégager, si c'est possible, du surnaturalisme, les phénomènes d'apparitions à distance de la mort.

L'illustre savant a, lui-même, publié un ouvrage sur des apparitions recueillies en France, et c'est en lisant ce livre que nous nous sommes rappelé les récits étranges qui nous ont été contés par des personnes dignes de foi.

Or, voici ce qu'on a vu et entendu :

L'abbé Gourdier fut pendant longtemps curé du Pertre dans l'arrondissement de Vitré.

C'était un homme bon et aimable qui avait pour ami intime M. de L*** maire de cette commune.

En 1873, le brave curé se vit obligé, à cause de son grand âge,

(1) On appelle *Avènements*, en Ille-et-Vilaine, les apparitions et les bruits qui se produisent au moment de la mort d'un parent ou d'une personne aimée.

de renoncer au ministère, et il quitta le pays au grand désespoir de son ami.

Quelques mois après son départ, de nombreux vols de récoltes et de volailles furent commis dans les fermes situées au Bas-Pertre, près le bois des Bigauderies.

La gendarmerie exerça des surveillances, fit des perquisitions et des enquêtes qui n'aboutirent à aucun résultat.

Comme les fermiers du maire furent les principales victimes de ces déprédations, ils prièrent celui-ci, qui demeurait à un kilomètre du bois, de s'efforcer de les débarrasser des maraudeurs.

Un soir, M. de L***, armé d'un fusil, s'embusqua dans le bois qui est traversé par une route. Vers onze heures, le ciel se couvrit de nuages, et il se trouva dans l'obscurité la plus complète. Il s'apprêtait à rentrer chez lui, lorsqu'il entendit quelqu'un sur la route se dirigeant vers l'endroit où il se trouvait.

Chose étrange, le pas de cette personne qui semblait être celui d'un homme semblait laisser traîner une robe dans la poussière du chemin.

« Voici mon voleur, se dit M. de L***, pour ne pas être reconnu il a revêtu des vêtements de femme. Je vais le laisser passer et le suivre pour le prendre en flagrant délit. »

Il quitta doucement le bois dans lequel il était caché, et franchit le talus qui le séparait de la route. Il entendit toujours le même bruit, mais ne vit personne. Il hâta le pas, puis se mit à courir, mais ses mouvements furent imités de l'individu qui semblait le précéder.

Arrivé au portail de l'avenue qui conduisait à sa demeure, après une course de dix minutes au moins, il aperçut la silhouette d'un prêtre qui disparut sans faire le moindre bruit.

Le maire raconta, le soir même, à ses domestiques, et le lendemain à plusieurs habitants de la commune, ce qui lui était arrivé.

Cette course nocturne avait eu lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Or, le dimanche suivant, au prône de la grand messe le maire ne fut pas peu surpris et attristé, d'apprendre la mort de l'abbé Gourdier. Son étonnement fut plus grand encore, lorsqu'en allant aux renseignements, il sut que son ami était décédé au moment même où il était en embuscade dans le bois.

Le maire du Pertre qui, autrefois, nous raconta ce qui précède,

croyait sincèrement qu'il avait assisté à *l'avènement* de son ami. Les pas de l'homme, qu'il avait entendus, étaient ceux du prêtre. et c'était la soutane traînant dans la poussière qui lui avait fait supposer tout d'abord que ..... qu'il poursuivait, était déguisé en femme.

* * *

Il y a de cela vingt ans, environ, un jeune homme appartenant à une vieille famille bourgeoise de Rennes, était orphelin de père et de mère et sans proches parents.

C'était un violoncelliste de talent que nous avons entendu, avec infiniment de plaisir, dans divers conserts.

Il n'avait que deux amis, mais deux amis dévoués, qui l'aimaient sincèrement et ne le quittaient guère.

Le pauvre garçon était chétif et souvent malade. Son état de santé s'étant aggravé, il prit une chambre à l'Hôtel-Dieu pour être soigné par des religieuses et avoir, chaque matin, la visite d'un médecin.

Un matin d'hiver vers cinq heures, l'un de ses amis, pharmacien à Rennes, entendit plusieurs coups frappés à sa porte. Il se leva promptement de son lit, supposant qu'il avait affaire à un client pressé ; mais il ne vit personne dans la rue.

J'ai sans doute rêvé, se dit-il, et il se recoucha.

Soudain, des coups répétés à la porte se firent de nouveau entendre et le pharmacien s'empressa d'aller voir quel était ce singulier personnage qui, après avoir frappé, disparaissait aussitôt.

Il ne trouva, dans la rue, que de pauvres femmes en train de balayer les pavés.

— Quelqu'un vient de frapper à ma porte, l'avez-vous vu ? leur demanda-t-il.

— Non, nous n'avons aperçu personne et cependant nous sommes ici depuis un quart d'heure.

Cela est bien étrange pensa le pharmacien qui ouvrit ses volets.

Un instant après, il vit entrer chez lui l'autre ami du malade.

— Qui t'amène chez moi d'aussi bonne heure ? lui dit-il.

— Une chose surprenante ! Figure-toi que tout à l'heure je dormais profondément lorsqu'on a frappé à ma porte. Je suis allé ouvrir, personne ! A peine étais-je recouché qu'on a encore

frappé. Je me suis levé, et cette fois encore je n'ai rencontré âme qui vive.

— Eh bien ! mon ami, pareille chose m'est arrivée. Que cela peut-il signifier ?

— Rien de bon assurément, viens avec moi à l'Hôtel-Dieu, notre ami était beaucoup plus souffrant hier, et j'ai hâte d'avoir de ses nouvelles.

Quand ils arrivèrent dans la cour de l'hôpital, ils virent la fenêtre de la chambre du malade, ouverte malgré le froid, et un gardien qui les avait aperçus leur fit signe de monter.

— Votre ami, leur dit-il, est mort à cinq heures.

— Juste à l'heure, répondirent-ils, où nous avons entendu frapper à nos portes.

ADOLPHE ORAIN

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

ATTENTATS DES PENTHIÈVRE

CONTRE LE DUC JEAN V

(1420-1422 [1])

II

L'ENLÈVEMENT DU DUC JEAN V (1420).

Marguerite de Clisson devint veuve de Jean de Blois, comte de Penthièvre, en 1404. Bientôt, elle eut avec le duc Jean V de sérieux débats, presque une guerre; mais les barons intervinrent : la paix se fit, le 8 août 1410, et pendant près de dix années elle ne fut pas troublée. Les quatre fils de la comtesse semblaient accepter le sort qu'avait fait à leur père le traité de Guérande et se contenter de leurs vastes domaines de Bretagne et de Limoges.

Un seul, le second, Jean, sire de Laigle en Normandie, servait en France dans la maison du dauphin (2); mais l'aîné Olivier, comte de Penthièvre, et le troisième, Charles, sire d'Avaugour, autrement comte de Goello, suivaient la cour de Bretagne. Charles y avait même le titre de « maréchal et gouverneur de la noblesse (3) ». Enfin, le quatrième, Guillaume, encore « éco-

(1) Voir la *Revue* de juin 1908.

(2) « Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, écuyer banneret, retenu par Mgr (le dauphin) par lettres de Tours du 5 décembre 1418, comme homme d'armes avec cent hommes de trait (archers); reçu le même jour. » Morice, *Pr.* II, p. 987.

(3) Et à ce titre, était « chargé de la garde du duc », avec une pension de 500 livres, environ 20.000 francs de notre monnaie (au compte de Laber écrivant en 1845.)

lier à Angers » (1) était destiné à l'Église ; et le duc lui promettait un des évêchés de Saint-Brieuc ou Vannes (2).

Olivier et Charles avaient inspiré une telle confiance au duc qu'il disait à son conseil : « Si je venais à mourir, c'est au comte de Penthièvre que je confierais le duché et mes enfants (3) ».

Mais la comtesse de Penthièvre était moins sage que ses fils. Voir le comte de Penthièvre duc de Bretagne était chez elle une idée fixe. En vieillissant, elle joignait à la violence qu'elle avait héritée de son père la duplicité qu'elle allait enseigner à ses fils.

« Cette hautaine et superbe mère Marguerite, dit d'Argentré, aiguillonnait ses fils, et leur était une amorce de feu et une continuelle allumette ; elle leur reprochait de ne ressembler en rien à leur père et aïeul morts en la querelle (4) ».

Ces « remontrances » obstinément répétées finirent par déterminer Olivier et Charles à tenter ce que leur mère appelait « le recouvrement de leur héritage ».

Cette résolution prise, il fallait un moyen de la mener à fin et une occasion favorable. Le moyen ? — La comtesse l'a trouvé. — Est-ce la guerre ? — Non : elle serait désastreuse. — Une trahison ? — Oui : et elle a des chances de succès, et l'occasion est trouvée. Le dauphin, régent de France, depuis Charles VII, est brouillé avec son beau-frère Jean V. Il a dix-sept ans, il obéit à des conseillers sans scrupule et ennemis du duc (5). C'est eux que la comtesse va « pratiquer ». Car elle se gardera de s'en ouvrir à son fils le sire de Laigle : tout lui sera caché : elle le connaît trop bien « pour un homme droit et loyal (6) ». Ces intrigues ont un plein succès : le dauphin donne son assentiment au projet de

(1) On a écrit que Guillaume « demeurait en Anjou chez sa sœur la reine de Sicile ». Il y a erreur. Marie de Blois, femme (1360) de Louis 1er roi de Sicile, est morte en 1404. Elle était fille de Charles de Blois et sœur de Jean, père de Guillaume. Elle fut mère de Louis II d'Anjou, époux d'Yolande d'Aragon, père de Marie, femme de Charles VII (1422).

(2) Morice, *Pr.* II, 995.

(3) Lobineau, *Hist.* p. 541.

(4) D'Argentré, *Hist.* Ed. de 1588 f° 572 v°. Je rajeunis l'orthographe de l'historien.

(5) C'était notamment Louvet, dit le président de Provence, que Jean V crut le principal instigateur de cet attentat, et Guillaume d'Avaugour, de la branche cadette des anciens Penthièvre, cousin au 7e degré de Jeanne de Penthièvre femme de Charles de Blois, et resté très attaché à sa maison.

(6) ...« Qui pour mourir (au péril de sa vie) n'aurait consenti à une lâcheté. » Alain Bouchard. *Chronique*, f° 175 v°.

la comtesse. Il prend tout sur lui : que le duc soit arrêté, il sera le prisonnier du dauphin (1).

La comtesse et ses fils n'hésitent plus. Mais, leur résolution prise, ils vont donner à la trahison un caractère particulièrement odieux. On peut dire que c'est comme à plaisir : la confiance intime que le duc accorde à ses cousins rendait bien inutile l'étalage de leur hypocrite fidélité.

Olivier et Charles de Penthièvre demandent au duc la convention nommée alors « alliance civile ». Le duc reçoit cette demande à Vannes et l'accorde avec un joyeux empressement.

Il appelle Olivier et Charles à Nantes, où il se rend pour recevoir une ambassade du régent ; et il invite en même temps la comtesse de Penthièvre « qu'il recevra gracieusement et amoureusement ».

Olivier reçoit cette réponse à Lamballe, et il part aussitôt pour Nantes accompagné d'amis, entre autres un de ses principaux vassaux de Penthièvre, Jean de Tournemine, sire de la Hunaudaye ; la troupe est d'environ trente cavaliers.

Charles, sire d'Avaugour, est à Nantes ; mais la comtesse s'est excusée ; elle se tient à Châteauceaux (2) ; et elle supplie le duc d'y venir, heureuse, dit-elle, de lui faire accueil « avant de mourir ».

« L'alliance civile » est conclue. Les Penthièvre promettent de « servir, honorer, chérir le duc comme leur prince et « seigneur contre tous ceux qui pourraient vivre et mourir » ; et le duc promet « de leur démontrer en toutes leurs affaires « qu'il est leur seigneur et ami. »

Il reçoit les Penthièvre à sa table ; bien plus il dîne avec eux « au logis » du comte ; — plus encore : il leur fait partager son lit « comme frères ». Enfin, avec son frère Richard, il accepte l'invitation de la comtesse et de ses fils de lui rendre visite à Châteauceaux.

Le comte de Penthièvre était parti de Lamballe la semaine commençant le 5 février (3). Supposons son départ du premier

(1) Nous verrons plus loin l'approbation *authentique* du dauphin.

(2) Châteauceaux, sur la rive gauche de la Loire, en Anjou (Maine-et-Loire) en face de Oudon, (rive droite). On écrit aujourd'hui *Champtoceaux*. Au XVe siècle *Chantoceaux*.

(3) Déposition d'Alain Taillart alors page d'Olivier et qui l'accompagnait. — « Le comte partit de Lamballe la semaine d'avant celle où le duc fut pris. » Morice, *Pr.* II, 1001-1003.

jour de la semaine, lundi. Ce voyage a pris au moins quatre jours (1). C'est donc entre le vendredi 9 et le dimanche 11, que se font toutes ces démonstrations d'amitié, sincères de la part de Jean V, hypocrites de la part de ses cousins.

Le lundi 12 au matin, le comte vient prendre au lit Jean V et son frère Richard. Ils partent joyeux avec quelques officiers, notamment Bertrand de Dinan, seigneur des Huguetières, maréchal de Bretagne. Dans la suite d'Olivier étaient Alain de la Lande, Alain Le Neveu, et trois écuyers du Goello, Philippot de Triac, Etienne du Rufflay et Maurice Taillart avec son fils Alain page (2).

La troupe couche au Loroux-Bottereau. Le lendemain (mardi 13) au passage de la Divatte, qui fait la limite de la Bretagne et de l'Anjou, le duc est, comme par hasard, séparé de sa faible escorte. Tout à coup Charles de Penthièvre sort d'un bois avec une trentaine d'hommes armés ; Olivier met la main au collet du duc en lui disant : « Vous êtes prisonnier du régent. Vous ne m'échapperez que quand vous m'aurez rendu mon duché ! » Au même instant, Charles se saisit de Richard, et le maréchal de Bretagne est arrêté.

Les écuyers sans armes qui accompagnaient le duc essaient en vain quelque défense, plusieurs sont blessés. Un écuyer d'Olivier, allait même porter un coup d'épée au duc quand le comte l'empêcha de frapper « le prisonnier du régent ».

Olivier s'empresse de rendre compte de sa victoire au dauphin ; et, par un acte en forme authentique délibéré « en son grand conseil » à Carcassonne, le 16 mars, le dauphin déclare que, « Jean V et son frère Richard sont ses prisonniers, et ordonne d'en faire bonne garde » (3).

Les instructions du dauphin allaient être exécutées et sans doute dépassées.

Le soir même et pendant la nuit, Olivier emmenait le duc et

(1) Il n'y avait pas de grande route de Lamballe à Rennes. — La troupe du prendre par Moncontour d'où une voie romaine conduisait à Merdrignac. De là une autre voie romaine passant par Mauron, Guer, Pléchatel (passage de la Vilaine), Blain, arrivait à Nantes.

(2) Triac, du Rufflay et Maurice Taillart ne sont mentionnés par aucun historien. Nous trouvons leurs noms dans des pièces authentiques, comme on verra plus loin.

(3) Lire cette longue lettre dans M. Cosneau. *Le Connétable de Richemont.* Appendice XII, p. 494-497.

Richard au château de Palluau en Poitou. Quelques jours après, il le ramenait à Châteauceaux, où la comtesse triomphante ne lui épargna pas les affronts. Puis le duc sera conduit dans neuf châteaux de Poitou et d'Aunis... Mais nous n'avons pas à redire l'histoire de cette cruelle et humiliante détention qui durera près de cinq mois. Ce que vous voulons montrer c'est l'attitude de la Bretagne en présence de la félonie des Penthièvre, et la modération de Jean V après sa délivrance.

*
* *

Marguerite et ses fils avaient-ils espéré que, le duc devenu leur prisonnier, la Bretagne sans chef se retournerait au moins en partie vers eux? La duchesse Jeanne de France et la Bretagne vont les détromper.

Trois jours après l'enlèvement du duc, la nouvelle en est portée à la duchesse à Vannes.

Moins d'un an auparavant, Jeanne de France était une sœur de charité auprès de saint Vincent Ferrier mourant (1). Aujourd'hui elle va montrer le « cœur de lion » de Jeanne de Montfort. Elle convoque aussitôt le conseil. Le vicomte de Rohan est nommé lieutenant-général pour tout le duché (2); il a sous lui pour capitaines généraux: en Basse-Bretagne, son fils le comte de Porhoët (3), et son frère Charles, sire de Guémené (4); en Haute-Bre-

(1) Albert le Grand. — *Saints de Bretagne* : *Vie de saint Vincent*, p. 226. Il mourut à Vannes, le 5 avril *1419*, et non, comme le dit l'agiographe *1420*, au temps de l'enlèvement de Jean V (p. 227.)

(2) Alain VIII, mari de Béatrix de Clisson, sœur aînée de la comtesse de Penthièvre.

(3) Alain fils de Béatrix, neveu de la comtesse et cousin germain de ses fils comte de Porhoet comme héritier de sa mère, beau-frère de Jean V, mari de sa sœur Marguerite.

(4) Charles de Rohan, frère consanguin d'Alain VIII, fils unique du second mariage de Jean Ier de Rohan avec Jeanne de Navarre. Charles était cousin germain de la mère de Jean V : c'est pourquoi celui-ci l'appelle son oncle. (Lobineau. *Pr.* 947). — Voici la généalogie :

Philippe, comte d'Evreux, épouse Jeanne, fille du roi Louis Le Hutin, reine de Navarre.

Charles le Mauvais.	Jeanne de N... femme de Jean Ier,
Jeanne de N. — femme du duc Jean IV.	vicomte de Rohan.
Jean V.	Charles de Rohan.

tagne, Robert de Dinan, sire de Montafilant et Châteaubriant (1), et Jean sire de Rieux (2).

Des messagers galopent sur les routes annonçant de proche en proche la fatale nouvelle et appelant aux Etats que la duchesse ouvrira à Vannes, six jours après, le 23 février. Mais avant ce jour la noblesse afflue dans la ville.

Nobles, prélats et députés des bonnes villes sont aux Etats en grand nombre. En quelques mots la duchesse les supplie de « l'aider à délivrer le duc son seigneur » ; et « ce disant tenait ses deux fils, et pleurait moult tendrement (3). » Il a suffi de quelques paroles et des larmes de la duchesse ; « tous jurent de s'employer corps et biens à la délivrance de leur seigneur ». Et ils partent en hâte.

Les seigneurs « rassemblent leurs sujets qui bientôt furent prêts... Car ils n'attendaient pas qu'on les mandât ; mais d'eux-mêmes armaient. — Mesmement s'assemblèrent grand nombre de jeunes hommes forts et robustes de par tout le pays, tellement qu'ils furent bien nombrez cinquante mille (4). »

Entre les premiers chefs armés en guerre figure Jean de Tournemine, sire de la Hunaudaye. Nous l'avons vu accompagnant comme ami le comte de Penthièvre allant de Lamballe à Nantes. La félonie du comte a transformé l'ami de la veille en adversaire résolu.

Avant que le gros de l'armée soit assemblé, un premier corps réuni en hâte envahit le Penthièvre. Avant la fin de février, les

(1) 1° fils de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir, qui fut la seconde femme de Clisson. Légataire de Clisson et chargé par le connétable de porter son épée au roi. Frère du maréchal de Bretagne nommé plus haut.

(2) Jean III, fils de Jean II, qui fut maréchal de France † 1417, et frère aîné de Pierre maréchal de France après son père ; Marie, fille de Jean III sera mère de la duchesse Françoise d'Amboise.

(3) Le Baud. *Hist.* p. 454. — L'historien né avant 1440 avait vu et entendu des combattants de 1420, et il rapporte leur témoignage.

(4) Le Baud, p. 455 ne dit pas que les 50.000 hommes ont formé une armée unique. « Mais l'armée ayant opéré sur divers points vit successivement les gens des paroisses se joindre à elle, et ainsi successivement il peut y avoir eu une quarantaine de mille hommes à prendre part dans des conditions diverses à cette campagne. » La Borderie. *Hist.* IV, p. 205.

Ces soldats volontaires, *gens des paroisses*, seront, en 1425, organisés en milices paroissiales, par Arthur, comte de Richemont ; plus tard ils seront les *Bons-Corps*, et c'est sur ce modèle créé et expérimenté par lui que le connétable de Richemont créera plus tard en France les francs-archers, l'infanterie française.

deux principales villes, Lamballe et Guingamp, sont assiégées. Lamballe se rend d'abord, et Guingamp capitulera, le 5 mars.

Nous trouvons Guillaume de Goudelin parmi les défenseurs de Guingamp; c'est pourquoi nous devons insister sur cet épisode.

Guingamp avait pour défenseurs des gentilshommes du pays dont les principaux, seuls nommés dans la capitulation, étaient Jean du Châtellier, vicomte de Pommerit-le-Vicomte et seigneur de Gommenech, — Eon ou Yves de Kersalliou, seigneur de Pommerit-Jaudy, qualifié « garde de la ville, château et forteresse », — deux Guillaume de Perrien, oncle et neveu venant de Plouagat, — enfin Guillaume de Goudelin (1).

Charles de Blois avait donné à Guingamp la première communauté établie en Bretagne; la ville reconnaissante garda à son seigneur une fidélité à toute épreuve. — En 1342, la garnison tenait pour Montfort (2). Charles de Blois fait assiéger la place : les bourgeois s'assemblant en tumulte au marché somment le capitaine de capituler; sur son refus, ils le mettent à mort et ouvrent leurs portes. L'année suivante, le roi d'Angleterre prend Guingamp ; mais il n'y laisse pas de garnison, et la ville revient au parti de Blois. En 1345, elle repousse l'attaque des Anglais. En 1352, elle députe aux Etats que Jeanne de Penthièvre ouvre à Dinan, quand il est question de négocier la mise en liberté de son mari. Enfin c'est à Guingamp que Charles de Blois rassemble l'armée qui va combattre à Auray (1364).

En 1420, les bourgeois de Guingamp gardent pieusement ces souvenirs de leurs pères; et ils s'agenouillent devant la tombe de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre dans l'église des Cordeliers; mais ils n'entendent pas sacrifier leurs vies et leurs biens pour les descendans félons du « Bienheureux Charles ». Les seigneurs enfermés dans Guingamp, dès qu'ils ne peuvent compter sur les bourgeois, n'ont qu'un parti à prendre : capitu-

(1) Je donne ces noms parce que nous les retrouverons dans la seconde partie de ce récit.

Pommerit-le-Vicomte et Gommenech, communes du canton de Lanvollon, arrondissement de Saint-Brieuc : 11 et 13 kilomètres de Guingamp. — Plouagat canton et Goudelin, commune du canton de Plouagat arrondissement de Guingamp, 11 kilomètres. — Pommerit-Jaudy, canton de la Roche-Derrien, arrondissement de Lannion, 23 kilomètres de Guingamp.

(2) Guingamp n'est pas nommé par Froissard parmi les places où Montfort avait été reconnu dans sa chevauchée de 1341. La Borderie, *Hist.* III, p. 426.

ler aux meilleures conditions pour eux mêmes et pour les bourgeois. Ainsi est-il fait le 5 mars.

Il est convenu que la ville sera rendue si « dans dix-sept jours avant midi, les assiégeants ne sont pas battus et vaincus au-devant de la place ». C'est-à-dire si un adversaire victorieux ne les contraint pas à lever le siège. Voilà une condition qui s'accomplira. D'où viendrait l'ennemi quand tout le « plat pays » est soulevé contre les Penthièvre ?

Dans la capitulation, il est écrit que « tous les défenseurs de la place rentreront dans leurs maisons avec leurs biens », excepté Guillaume de Goudelin (1). Pourquoi? Pour une raison bien simple. Tous ont fait leur soumission : ils se sont déclarés « sujets et obéissants au duc. » Guillaume de Goudelin discute, — j'ose dire ergote — sur l'obéissance exigée de lui. Il fait écrire : « Sous cette obéissance, il n'est aucunement compris ni employé « au plus large qu'il a coutumé précédemment de faire. » — Ce qui signifiait, a dit un auteur admettant cette restriction, que, « s'il reconnaissait l'autorité du duc, il n'en restait pas moins « fidèle à son chef immédiat le comte de Penthièvre (2). »

Avec une telle restriction, que devient la reconnaissance de l'autorité suprême du duc? Guillaume entend stipuler ce qu'il n'avait pas auparavant : le choix entre le duc et le comte de Penthièvre : c'est-à-dire apparemment la faculté de suivre la bannière de Penthièvre contre le duc lui-même !

Le comte de Porhoët, qui commande l'armée ducale, ne peut admettre de telles prétentions (3). Il retient Goudelin prisonnier, et c'est justice. Le duc et le parlement jugeront.

A la fin d'avril, tout le Penthièvre est aux mains de la duchesse. Elle prend aussitôt une résolution hardie : elle ordonne le siège de Châteauceaux qui passe pour inexpugnable. Une double raison a déterminé la duchesse. Elle sait que la comtesse de Penthièvre est enfermée dans Châteauceaux ; elle croit que le duc y est prisonnier ; en quoi elle se trompe : le duc était en prison à Bressuire ; c'est seulement à la nouvelle du siège que le comte de Penthièvre va la ramener à Clisson.

(1) Morice, *Pr.* II. 1003-1005.

2) *Goudelin*, p. 133.

(3) Lobineau. *Hist.* p. 546, dit à ce propos : « Ils ne prétendaient pas lui accorder (à Goudelin) plus grande liberté que celle qu'il avait auparavant ». — C'est bien cela.

Aux premiers jours de mai, Châteauceaux était investi.

Dans la prévision d'un long siège, le camp avait été fortifié. Une nuit, le sire de Laigle essaie d'une vigoureuse attaque qui est repoussée. La comtesse de Penthièvre reconnaît qu'elle ne peut plus tenir ; elle se résigne à faire savoir à son fils Olivier qu'il ramène le duc à Châteauceaux pour le rendre aux Bretons. Il fallut obéir ; et, le 5 juillet, Jean V conduit par le sire de Laigle, entrait à Châteauceaux salué des acclamations de toute l'armée (1).

Or, au moment de quitter Clisson, le duc demande à Olivier : « En conscience, avez-vous eu la volonté de me tuer ? » et Olivier de répondre : « Oui, je vous jure que oncques je n'eus plus grand désir de tuer aucun homme ! » (2) Et c'est quand cette odieuse parole résonne encore à ses oreilles, que le duc offre leur pardon aux Penthièvre !...

Mais à une condition. Le duc ouvrira les Etats à Vannes, le 16 septembre ; Olivier et Charles y viendront pour reconnaître leur faute et demander merci au duc. Leur frère Jean, sire de Laigle, et la comtesse leur mère feront une déclaration analogue, mais par procureur.

Tout est réglé. Jean de Penthièvre a rédigé la formule de cette amende honorable : leur crime est attribué à « mauvais conseil, et jeunesse ». Le duc, qui veut pardonner, accepte ces excuses. Les Penthièvre donnent leur parole, et livrent en otage de leur engagement leur jeune frère Guillaume.

Mais, à la réflexion, les trois frères se jugeant apparemment indignes d'un pardon promis à des conditions si douces, se croient appelés à un guet-apens ; peut-être subissent-ils encore une fois la pernicieuse influence de leur mère ? Ils manquent à la parole jurée ; et voilà leur frère Guillaume qui portera, pendant vingt-huit ans, la peine de leur parjure ; et eux-mêmes et leur mère bientôt frappés de condamnations sévères mais trop méritées (3).

(1) D'Argentré a écrit le *mardi avant* l'*Assomption* : c'est renvoyer au mois d'août. Inadvertance ou faute typographique

(2) Cette parole est consignée dans l'arrêt de défaut du 7 octobre 1420. *Actes de Jean V*. Arrêt n° 1450. tome VI, p. 45-47.

(3) Comment comprendre cette note du comte Daru. (*Hist. de Bretagne* II, p. 265 note 3). « A peine le duc délivré, la comtesse de Penthièvre et ses enfants se hâtèrent de faire des soumissions pour éviter le châtiment dont ils étaient menacés. On trouve plusieurs de ces actes dans les Archives du château de Nantes ». Oui, on trouve ces promesses — mais non suivies d'effet.

*
* *

Leur première peine fut la saisie féodale des héritages de Penthièvre. Cette saisie qu'autorisait la simple désobéissance, à plus forte raison la rébellion, Jean V l'exerça aussitôt ; le 18 septembre les Etats confirmèrent la « main-mise » du duc, qui s'empressa de distribuer ces riches dépouilles aux seigneurs qui l'avaient le mieux servi (1).

En même temps que la duchesse Jeanne de France faisait la guerre aux Penthièvre, elle avait ordonné contre eux des poursuites criminelles.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre une courte explication nous paraît nécessaire.

La Bretagne avait une cour suprême de justice civile et criminelle nommée *parlement*. La compagnie comprenait au moins une vingtaine de « conseillers du duc », et était présidée par un haut dignitaire dit le *Président on juge universel de Bretagne*. A cette époque, le parlement était convoqué lors de la tenue des Etats et siégeait après eux.

Mais il arrivait souvent que les Etats, barons, pairs ecclésiastiques, seigneurs et députés des villes, se constituaient en cour de justice. Les vieux actes emploient en cette occasion le titre de *parlement général*.

Nous allons voir des informations faites et des citations données « aux barres et aux cours de Rennes et de Nantes », c'est-à-dire aux sièges, aux sénéchaussées de ces villes. Ces deux

(1) 1er arrêt de défaut. Morice. *Hist.* I. 422.

La reconnaissance du duc alla un peu vite. Il paraît avoir bientôt reconnu qu'il avait trop donné, et les dons qui semblaient *perpétuels* furent déclarés *viagers*. « L'expression *pour lui et ses hoirs* est restreinte aux hoirs *mâles*. »

Ces restrictions sont faites dans un acte (latin) daté du parlement général à Vannes, 16 février 1425, jour de l'arrêt rendu contre les Penthièvre. (*Actes de Jean V.* N° 1610, t. VI. p. 142).

Daru (*Hist.* II. p. 265 note 1) donne cette date. Morice. (*Hist.* I. p. 463) mentionne lettre du duc du *19 novembre* 1429 : date inexacte ; lire *29 novembre*. Ce jour (Etats de Redon) le duc confirma l'acte du 16 février 1425. (*Actes de Jean V.* N° 1864, t. VI, p. 260).

Le duc pouvait sans scrupule garder de ces biens pour le domaine, comme indemnité des grosses dépenses auxquelles la félonie des Penthièvre avait donné lieu. Au compte de Lobineau (*Hist.* p. 550) elles dépassaient 326.000 livres, soit 13.447.500 fr. de nos jours, au compte de Leber.

sièges ont une sorte de prééminence sur tous les sièges du duché (1).

Reprenons notre récit.

Sur l'ordre de la duchesse, le procureur général Guillaume Preczart commença une information aux cours de Rennes et de Nantes ; il avait saisi des lettres démontrant la complicité de Jean, sire de Laigle, dans la félonie de ses frères ; et il donna ajournements à la comtesse et à ses trois fils : avant le 18 septembre il avait relevé contre eux cinq défauts.

Sur cet exposé il requit ce jour et les Etats ordonnèrent que la comtesse et ses fils seraient ajournés « à comparaître, le 7 octobre, dernier jour de la tenue des Etats ; commandement est « fait à tous et chacun des sujets qui pourrait appréhender (les « Penthièvre) de les rendre ès prisons pour qu'il leur soit fait « justice » (2).

Comme on devait s'y attendre, les Penthièvre ne comparurent pas le 7 octobre ; défaut fut donné encore une fois contre eux, et les Etats ordonnèrent qu'ils seraient ajournés « par bannie et son de trompe ou autrement duement (3), à comparaître aux cours et barres de Rennes et de Nantes pour répondre aux conclusions du procureur général ». En outre il est ordonné qu'ajournement leur soit donné « une fois pour toutes à comparaître au demeurant du parlement continué et mis en avant au mardi après la conversion de Saint-Paul » (4).

(1) Mais le choix de ces deux villes a dû être déterminé par le dernier domicile des prévenus : pour Olivier, Lamballe au ressort de Rennes ; pour les autres, Clisson, au ressort de Nantes.

(2) Disons que ce « commandement de prendre les fugitifs non encore *forbannis* » ne paraît pas avoir eu de sanction pénale. C'est ainsi que chez nous la plainte ou dénonciation prescrite *à tous* par l'article 30 du code d'instruction criminelle est dépourvue de sanction depuis l'abrogation des articles 103 et suivants du code pénal.

Il en était tout autrement, comme nous verrons, au cas de commandement de prendre ou dénoncer les *forbannis*, dont nous allons parler.

(3) Ce mot *autrement* ferait-il songer au *tambour* ? Aujourd'hui le *tambour de ville* est laissé aux petites villes, les grandes ont la *trompette*. Au XVe siècle, il pouvait en être autrement. Le tambour, en arabe *tambor*, importé en Europe par les Sarrazins, n'a été introduit dans l'armée française qu'au milieu du XIVe siècle : il pouvait être un objet de luxe encore inconnu des petites villes de Bretagne en 1421.

(4) La fête de la conversion de saint Paul tombe le 25 janvier. En 1421, le dimanche de Pâques étant le 23 mars, le dimanche qui suivit le 25 janvier fut le 27 ; le mardi fut le 29.

C'est-à-dire qu'ajournement sera donné pour le 29 janvier (1421) non plus devant le *parlement général* (des Etats) qui statuent aujourd'hui, 7 octobre, et ne seront pas réunis le 29 janvier, mais devant la cour de parlement, devant les *conseillers* du duc siégeant avec le président de Bretagne.

C'est, comme nous dirions aujourd'hui, une information faite à Rennes et à Nantes, sur laquelle le parlement jugera les prévenus entendus.

Nous dirons plus loin les suites de cette sentence.

Avant de se séparer, le 16 octobre, les nobles présents aux Etats, c'est-à-dire la plupart des nobles de Bretagne, et les députés des « bonnes villes », s'unirent au duc dans une ligue contre les Penthièvre (1). C'est la Bretagne toute entière disant aux petits-fils de Charles de Blois que les Bretons invoquent comme un saint (2) : « Vous êtes indignes ! Je ne veux plus de vous ! »

Cette explosion d'indignation générale et spontanée, quoi que l'on ait dit (3), est un second châtiment que d'autres suivront.

*
* *

Le 29 janvier venu, les Penthièvre ne s'étaient présentés ni à Rennes ni à Nantes ; ils ne comparurent pas devant le parle-

(1) On parle souvent de la ligue de 145 seigneurs contre les Penthièvre. Il faut s'entendre. Lobineau, *Pr.* 948 et Morice, *Pr.* II. 1060, ont publié une liste de 145 seigneurs. Mais après la liste on lit : « et plusieurs et grand nombre d'autres chevaliers, escuyers et gens notables des bonnes villes. » En réalité, au lieu de 145, il y a 163 noms de nobles. *Actes de Jean V*, nº 1468. tome VI, p. 57 Note de l'érudit éditeur.

(2) Le tombeau de Charles de Blois à Guingamp était le but d'un pèlerinage, comme celui de saint Yves à Tréguier, et les Bretons chantaient en même temps les deux, comme les compagnies bretonnes qui, en 1377, se mirent au service du pape Grégoire VII.

Bretons criaient : « Vive l'Eglise...
A vous merci, Charles et Yves...
Ce sont deux saints du paradis
Qu'aux dits bretons furent amis.

Guillaume de la Pérène. *Gestes des Bretons* en Italie. Morice. *Pr.* II. 172.

(3) Daru (II. p. 266, note 5.) « Les terres des Penthièvre furent distribuées aux seigneurs avec prodigalité. C'est à ce prix que Jean V forma une ligue », etc.

C'est méconnaître le caractère de cette ligue. La preuve c'est que, à la date du 16 octobre 1420, le duc n'avait gratifié que neuf seigneurs, y compris son frère Richard. — Lobineau. *Hist.* p. 552 et *Pr.* 944-947, fin de septembre.

ment. Défaut fut donné contre eux et le parlement ordonna la curieuse procédure dite du *forban* (1).

Les Penthièvre durent être par neuf fois sommés de comparaître par « ajournements et bans », c'est-à-dire par citations et publications faites « à la paroisse (sans doute au prône de la messe) et aux marchés ». Les trois premières sommations se feront de semaine en semaine ; les trois suivantes de quinzaine en quinzaine ; les trois dernières de mois en mois ; chacune sera rapportée et vérifiée, les unes à la cour de Renhes, les autres à la cour de Nantes (2).

Les neuf sommations, à ne compter que les délais ci-dessus, emploieraient cinq mois et une semaine ; mais il faut ajouter le temps nécessaire pour l'envoi des actes aux cours et pour leur vérification.

Doublons le délai légal — ce qui est excessif — le parlement pourra prononcer le *forban*, c'est-à-dire condamner par contumace avant la fin de l'année 1421.

Mais non. La longanimité du duc n'est pas à bout. Il va retarder la sentence de plus de trois années, jusqu'au 16 février 1425 (n. st.). En sorte que c'est seulement quatre ans après l'arrêt ordonnant l'ajournement que la sentence sera rendue.

Durant cette longue procédure, un autre châtiment a frappé les Penthièvre : il leur est venu de leur complice, le dauphin.

L'entreprise encouragée par lui et qu'il fit sienne a manqué...

(1) Voir le chapitre (article) 109 de la T. A. Coutume : *Comment homme et femme sont mis à forban*. Sauvageau, tome II, 96-97.

Quatre arrêts ont été rendus contre les Penthièvre : 1° arrêt 18 septembre 1420, dont nous venons de parler ; 2° le 7 octobre, arrêt donnant défaut et ordonnant ajournement, instruction et audience du parlement pour le mardi après la conversion de saint Paul (29 janvier 1421) ; 3° ce jour, arrêt donnant défaut et ordonnant la procédure du *forban* ; 4° le 16 février 1425, arrêt prononçant le *forban*, la condamnation à mort, etc., définitif et sans recours.

Lobineau (*Pr.* 951-60), Morice. *Pr.* II, 1070-80) ont donné seulement ce dernier arrêt qu'ils empruntent à d'Argentré. Celui-ci (Ed. de 1588, f°s 577-584) donnait la date : le seizième de février MCCCXXIV (vieux style). (1425) Lobineau et Morice ont corrigé la date de l'année et écrit *1421*. — Ils ne connaissaient pas la procédure du *forban* que d'Argentré connaissait. Son imprimeur ne la connaissait pas non plus : il imprime , *neuf de faux*, pour *neuf défauts*.

L'érudit éditeur des *Actes de Jean V* a publié l'arrêt du 7 octobre 1420 (n° 1456), et seulement mentionné l'arrêt de 1425 (n° 1611). Il nous faut donc lire cet arrêt dans d'Argentré. La date 1421 est trop souvent rééditée, notamment par M. Cosneau dans son bel ouvrage, p. 59.

(2) L'arrêt de 1425 constate qu'il y a eu onze défauts donnés à Rennes et dix à Nantes.

Il voit la situation des Penthièvre perdue en Bretagne et le duché tout entier soulevé contre eux. Il les abandonne ! Avant le 9 juillet et la prise de Châteauceaux, il ose envoyer des ambassadeurs à sa sœur la duchesse, pour l'assurer de « son affection à la délivrance du duc (1) ! »

Quand le duc sortant de prison est plus puissant que la veille de son arrestation, le dauphin fera bien plus : pour attirer le duc à lui, il va châtier les Penthièvre : il les fait condamner pour crime de lèse-majesté ; il confisque leurs biens de France, et en donne une grande part à Richard (2).

Enfin le duc et le dauphin signent le traité de Sablé (8 mai 1421), dont la première condition est que « les adhérents de Penthièvre seront aussitôt chassés de la cour. »

Le dauphin a joué ses amis, ses complices de la veille ; il va essayer de jouer le duc ; manquant à la parole jurée, il s'obstine à garder auprès de lui « les adhérents de Penthièvre » sans songer qu'il pousse ainsi Jean V à l'abandonner de nouveau, bien plus à signer le traité de Troyes (8 octobre 1421).

Le dauphin aura même à sa cour Jean de Penthièvre ; mais le duc ne s'occupe ni de Jean ni de son frère Charles. Le seul qu'il ait essayé d'atteindre, mais sans succès, c'est Olivier réfugié à sa terre d'Avesnes en Haynault (3).

« Le duc, dit d'Argentré, mit force gens après lui pour le prendre et le ramener en Bretagne, ou bien lui mettre un carcan de fer au col : c'était une pratique qui se faisait lors entre ennemis. Ces carcans étaient enchantés, et brûlaient (comme on disait) peu à peu le patient, et ne se pouvaient nullement limer, autrement le feu y eût pris... » (4).

(1) Cette piteuse palinodie nous est révélée par une lettre des ambassadeurs de la duchesse au roi d'Angleterre, datée du 9 juillet 1420, de Corbeil. (Ils ne avaient pas encore la délivrance du duc). Morice, *Pr.* II, 1024. — On peut dater l'ambassade de la fin de juin.

(2) M. Cosneau, *Richemont*, p. 56, note 6. La confiscation ne s'exécuta que sur quelques seigneuries du Poitou.

(3) « Il s'enfuit aussitôt en Limousin ; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il passa (non sans peine) en Haynault. » Déposition d'Alain Taillart. Morice. *Pr.* 1001.

(4) D'Argentré, *Hist.*, éd. de 1588, f° 586, r° A. Le grave historien ne croit pas à la vertu de ces carcans enchantés, ni le duc non plus, puisqu'il essayait de « faire prendre » Olivier et quelques complices.

Cette expédition, mal conduite selon Lobineau (*Hist.* p. 556) coûta cher. Jean V avait commis trois chevaliers, des hérauts et des bourgeois (4 janvier 1422, n. st.) : il leur avait ouvert sur deux marchands des Bruges un crédit de 25,000 écus

Nous avons dit plus haut (1) que la sentence de forban aurait pu être prononcée dès l'automne de 1421. Or les deux années 1422 et 1423 passent sans que le forban intervienne. Pourquoi ? Parce que le duc voyant les Penthièvre hors de Bretagne s'en croit débarrassé et ne peut se résoudre à les voir condamner.

En décembre 1423, on apprend que le sire de Laigle à la tête de quarante hommes armés est entré en Bretagne pour atteindre le duc qui voyage dans l'évêché de Tréguier et pour le mettre à mort ; et qu'un heureux hasard, un brusque changement d'itinéraire, a sauvé le duc (2).

On sait de plus que les conjurés ont traversé le duché, de Châteaubriant au fond du Goello, et qu'ils sont revenus à la frontière d'Anjou par le même chemin ; enfin qu'en route un abbé et plusieurs seigneurs les ont reçus et hébergés. Et personne ne les a dénoncés !... Et le commandement de dénoncer les Penthièvre porté par l'arrêt de 1421 !.. Ce commandement est lettre morte, puisque, comme nous l'avons dit, il n'a pas de sanction pénale.

Or supposez le forban prononcé. Quel Breton reconnaissant Jean de Penthièvre aurait osé, en ne le dénonçant pas, encourir la peine de mort? Ou plutôt Jean de Penthièvre n'aurait pas eu la folle audace de mettre le pied en Bretagne.

On peut croire qu'après cette révélation plus d'un parlant avec la rudesse du temps aura représenté au duc que sa bonté obstinée devient faiblesse. S'il a si peu de souci de sa sécurité personnelle, que du moins il assure la paix de son duché, en laissant la justice suivre son cours !

Quoi qu'il en soit, le 16 février 1425, au parlement général, c'est-à-dire aux Etats ouverts à Vannes, arrêt fut rendu (3).

Les « de Blois et leur mère étaient punis capitalement » c'est-à-dire condamnés à « avoir leurs têtes coupées, comme traîtres envers leur seigneur », et étaient « forbannis, selon la coutume du pays. Chacun d'eux était privé perpétuellement de tout honneur, des noms et armes de Bretagne ».

d'or, soit 31,250 livres et 1.299.000 fr. actuels. La dépense fut de 20,459 écus d'or, ou 25,593 livres, soit 1.654.886 fr. actuels. Différence en moins 245,176 fr. Compte du 12 juin 1423. Morice, *Pr.* II, 1100 et 1138.

(1) Ci-dessus, p. 121.

(2) Nous conterons plus loin le voyage du sire de Laigle en Bretagne.

(3) On peut le voir *in extenso* dans d'Argentré, *Hist.*, livre X^e^, chapitre XX, (in fine). Ed. de 1588, p. 577-584.

L'arrêt renouvelle la confiscation de tous les meubles et héritages des Penthièvre.

Il déclare que « lesdits de Blois et leur mère ne sont plus recevables à jamais faire défense des accusations portées contre eux ». La condamnation est donc définitive et sans recours possible (1).

Enfin il est « fait commandement à tous les sujets qui pourront trouver ces malfaiteurs de les prendre et rendre en prison pour être fait justice (2) », ou au moins de « les dénoncer » : c'est-à-dire de révéler leur présence et leur retraite.

Et après la déclaration de forban ce commandement adressé à tout sujet aura son effet car il a une sanction ; c'est la peine prononcée contre les forbannis, la mort et la confiscation (3).

Et, afin que nul n'en ignore, la publicité de l'arrêt sera assurée par *ban* et *cri*; et l'exécution sera publique : « les chevestres seront mises ès portes des villes de Rennes, Nantes et Vannes » (4).

Enfin voilà donc le crime des Penthièvre puni et eux-mêmes chassés de Bretagne après cinq ans passés. Il était temps !

(1) Par exception à la règle générale portée au chapitre 111, accordant au forbanni quarante jours pour se représenter, ou, comme nous disons aujourd'hui, purger sa contumace. Mais la règle admettait plusieurs exceptions, et les Penthièvre étaient atteints par l'une d'elles : « le fait était à commune renommée notoire. » Chap. 111 et 102.

(2) C'est-à-dire, en l'espèce, pour qu'ils soient mis à mort, puisque la condamnation est sans recours possible.

(3) C'est le chapitre (art. 110) de la T. A. Coutume : « Bien se gard qui depuis soutiendra le forbanni, car qui le soutiendra, il devrait être puni comme le forbanni, car les soutenant les malfaiteurs doivent être punis comme eux; excepté cousins germains (et plus proches parents) qui ne sont pas tenus de dénoncer leurs germains, car en honnissant leurs cousins, ils se honniraient eux-mêmes, car ils sont de même chair et sang. »

Après cinq siècles et demi notre article 322 du Code d'instruction criminelle est moins *humain* que l'article 110 de la T. A. Coutume. — Trévédy, *Les Gens Infâmes de la T. A. Coutume*, p. 12-13.

(4) *Chevestre* ou *chevetons*, *licous* ou *colliers* pour pendre les effigies des contumaces condamnés ou simplement l'extrait de l'arrêt prononcé contre eux. Lobineau, *Pr. Glossaire*, col. 1784.

Les réformateurs du domaine royal en 1539 n'avaient plus le sens de ce mot : à Quimper, ils écrivaient : *selle à charrette* et *selle à charretier*. Hévin signale cette erreur. *Questions féodales*, p. 91.

*
* *

Et les partisans des Penthièvre en Bretagne, ceux qui se firent leurs complices, ou, comme disent les vieux actes, leurs « fauteurs séquaces et adhérents », quel fut leur sort?

Le duc fut-il pour eux sans miséricorde?

Je lisais récemment : « Le duc se vengea par de cruelles re-« présailles, confiscations et exécutions capitales » ; et on citait, comme exemple apparemment, la confiscation des biens de Guillaume de Goudelin et son exécution (1).

Le lecteur se demande épouvanté : « Mais veut-on parler d'exécutions sans arrêt de justice?... Il semble permis de le croire. Quels sont les noms des seigneurs mis à mort? S'il y en eut un si grand nombre, l'histoire a dû enregistrer ces atrocités vengeresses. — C'est la première fois qu'il est parlé de ces exécutions multiples. Jusqu'ici il ne fut question que de l'exécution de Guillaume de Goudelin.

Mais « le bon duc Jean V était miséricordieux et débonnaire (2) » ; « il avait le cœur et l'amour de tout le peuple (3) ; » un historien l'a dit surnommé le *Sage* (4).

Voilà des objections ! Ces faits nouvellement révélés sont-ils bien certains ? Une question qui se pose tout naturellement et à laquelle il faut une réponse.

Le duc Jean V a rangé en trois catégories les complices des Penthièvre : 1° ceux qui les assistaient lors de l'enlèvement ; 2° ceux qui prirent leur défense en défendant leurs forteresses ; 3° ceux qui ne se rendirent pas à l'appel de la duchesse pour le recouvrement du duc (5).

Il est clair que les complices de la première catégorie sont les plus coupables.

Nous avons nommé six Bretons présents à la prise du duc : Alain de la Lande, Jean Le Neveu, Philippot de Triac, Etienne du Rufflay, Maurice et Alain Taillart.

(1) Je dois avertir que ces phrases ne sont pas extraites du mémoire *Goudelin* etc., mais d'un article du *Journal des Débats* de novembre 1906. Et des journaux bretons ont reproduit cet article !....

(2) Le Baud, *Hist.* p. 488-489.

(3) Bouchard, *Grandes chroniques*, f° 193 r°.

(4) D'Argentré. Ed. de 1588, f° 547 v°.

(5) *Actes de Jean V*, N° 1864, t. VI, p. 260.

La Lande « décousait » les planches du pont de la Divatte. — Triac a amené quinze des grands chevaux du comte (1). Nous ne voyons pas le rôle assigné à Le Neveu et aux deux Taillart.

La Lande et Le Neveu sont sans doute, comme Triac et les deux Taillart, restés au service des Penthièvre. Nous sommes sans nouvelles des deux premiers ; nous verrons les trois autres dans l'expédition de Jean de Blois en 1422. Le duc, en 1420, n'a pu frapper ces cinq que sur leurs biens par des confiscations dont nous n'avons pas la preuve.

Au contraire, en ce qui concerne Étienne du Rufflay, nous sommes renseignés par le duc lui-même :

Jean V dit Rufflay de Buhen, en Goello (2) : il ajoute :

« Il était en personne à notre prise... il a tiré son épée pour nous courir sus, à notre frère Richard et à nos gens ; ... depuis, il a persévéré en sa mauvaise volonté... a demeuré et a fait résistance à nous à Chantoceaux assiégé. »

Mais, comme les autres, Rufflay n'est pas rentré en Bretagne, et comme eux n'a pu être frappé que sur ses biens. Le duc confisque ses biens présents et futurs, c'est-à-dire les successions à lui échoir ; et, dès avant mars 1421 (3), il en a disposé en faveur de Jacob du Fou et ses hoirs. Mais Rufflay meurt laissant une fille mineure que Jean V nomme Mariot (apparemment Marie) ; et, le 13 mai 1427, « pour pitié et miséricorde », il rend Mariot « habile à recevoir les successions » que son père n'aurait pu recevoir (4).

Mais les complices des Penthièvre restés en Bretagne, comment ont-ils été frappés par le duc : « Voici ce que nous en pouvons dire : outre Guillaume de Goudelin, auquel je viendrai tout à l'heure, je ne trouve que deux gentilshommes bretons punis.

(1) Déposition d'Alain Taillart. Morice, *Pr.* II, 1001.

(2) Il veut dire *seigneur de Buhen*. Actes de Jean V, n° 1484, t. VI, p. 63.

(3) Même acte.

(4) Actes de Jean V, n° 1738, p. 204. — Le duc à cause des dispositions qu'il a faites met à cette réhabilitation quelques conditions qui semblent s'être accomplies au profit de Mariot.

La famille de Rufflay était largement possessionnée en Plourhan (aujourd'hui commune du canton d'Etables, arrondissement de Saint-Brieuc). Ogée y montre, au commencement du XVe siècle, Jean, Pierre, Jeanne, possesseurs de trois seigneuries, et enfin il nomme « Buhen à Marie du Rufflay ». Cette Marie est-elle Mariot nommée dans l'acte de Jean V ? Je lis ailleurs (Courcy, III, p. 98, v° *Rufflay*) : « La branche de Buhen fondue dans Rosmadec-Goarlot. » Et au mot *Rosmadec-Goarlot*, p. 74, on lit « Châtelain de Buhen, 1632 ».

Le premier est Jean Gaudin, sire de Martigné-Ferchaud ; il était le « demourant (l'hôte) et le commensal » des Penthièvre avant l'enlèvement du duc et il l'est encore après. Le 24 septembre 1420, le duc déclare ses biens confisqués et en fait don à Jean de la Chapelle, chevalier, chambellan, en ce moment capitaine de Jugon (1). — Mais, peu après, Jean Gaudin était rentré en grâce. En 1427, chevalier, il ratifiait aux Etats le traité de Troyes (2). En 1433, il était chargé de la défense des côtes de Bretagne.

Le second, Maurice de Plusquellec, était fils d'Alain, chambellan du duc. — Comme Jean Gaudin, il fut commensal des Penthièvre ; il les suivit en exil en Aunis et ailleurs. — Il paraît d'autant plus répréhensible qu'il avait été, en 1419 et 1420, de la maison de Richard, et que son père était des seigneurs ligués contre les Penthièvre. Le 30 octobre 1423, le duc saisit les biens qu'il avait hérités de sa mère et en disposa. Mais le comte de Richemont intervient ; il obtient « la rémission » ; le duc retire sa première décision, il veut bien attribuer cette intimité compromettante à « légèreté et jeunesse » (27 mai 1425) (3).

Mais on va dire :

« Voilà des jeunes gens amis des Penthièvre continuant après l'attentat de ceux-ci des relations qui peuvent déplaire au duc » mais ne lui portent pas grand préjudice. C'est une imprudence, une inconvenance, soit. Cette faute est punie de confiscation. En regard, voilà des seigneurs tenus sous serment au devoir de guerre. La duchesse les appelle au secours « pour le recouvrement du duc » ; eux tournant le dos, s'enferment dans les places des Penthièvre pour les défendre. C'est une rébellion ! Le duc fut sévère pour l'imprudence, de quelles peines ne frappera-t-il pas les seigneurs et chevaliers rebelles ? »

Examinons. — Les historiens nomment seulement quatre

(1) Morice, *Pr.* II, 1042.

(2) Morice. *Pr.* II, 1200. Couffon de Kerdellech. I. p. 379 et, II. p. 400. — Ajoutons que cette disgrâce passagère ne nuisit pas à son fils Péan ou Payen Gaudin, comme lui seigneur de Martigné. Chambellan (1454), il devint, en 1460, grand maître de l'artillerie de Bretagne, et il avait le titre de capitaine de Jugon : en 1470, il fut accusé d'intrigues avec la France où il avait accepté la charge de grand maître de l'artillerie, et François II lui enleva toutes ses charges. Couffon I, p. 477 et 488.

(3) Couffon. I, p. 538 et II, p. 361-362. *Actes de Jean V*, nos 1572 et 1627. Morice, *Pr.* II, 1572-73.

places assiégées par l'armée ducale : savoir : Guingamp et Lamballe, les deux principales villes de l'apanage de Penthièvre ; Broons, qui ne fut jamais du Penthièvre, mais qui appartenait à Marguerite de Clisson (1), enfin Jugon qui n'était pas aux Penthièvre mais qui a été surpris par leurs « adhérents » et dont la garnison tenait contre l'armée ducale (2). A cette liste, il faut ajouter Clisson. Cette place, héritage de Clisson, avait été saisie et confisquée. Le duc chargea son frère Richard d'exercer la confiscation : la place résista et il fallut un siège.

Nous n'avons aucun renseignement sur les redditions de Lamballe, Broons et Jugon ; nous ne pouvons en parler ; mais quelle apparence que les défenseurs et les bourgeois de ces trois places aient eu à subir des conditions plus dures que les défenseurs de Guingamp et de Clisson ? Or nous avons dit que défenseurs et bourgeois de Guingamp obtinrent la liberté de leurs personnes et la possession de leurs biens, un seul excepté : Guillaume de Goudelin. De même en est-il à Clisson : la place résiste, et, après plusieurs jours de siège, Richard, sûr d'avance de l'assentiment de son frère, offre à tous « leurs vies et biens saufs, meubles et héritages. » Et le duc, le parlement général tenant encore à Vannes, approuve ces conditions, et « remet et pardonne tout et à tous » (5 octobre 1420). Et pourtant quels reproches le duc peut faire aux gentils hommes assiégés dans le château ! « Ils se sont armés contre nous, dit-il, n'ont voulu obéir au mandement de s'armer pour le recouvrement de notre personne, mais au contraire se sont faits rebelles contre nous (3). »

Du moins, me dira-t-on, l'exécution de Guillaume de Goudelin,

(1) Broons avait passé du connétable du Guesclin à son frère Olivier et de celui-ci, par un acte non publié, apparemment une vente, il passa à Clisson ; plus tard il fut compris dans le tiers de sa succession attribué à Marguerite. Morice, *Pr.* II, 77.

(2) La liste n'est pas complète. J'y ajoute le château de Châtelaudren (entre Saint-Brieuc et Guingamp) chef-lieu du Goello. — Ce siège très certain est mentionné deux fois aux actes de Jean V. (N° 1442 et 1696) — (10 juin 1426). « Franchise de fouage pour Guillemot Quinio de Saint-Brieuc en récompense de ses services et dépens aux sièges de Châtelaudren et Châteauceaux. »

Le château de Châtelaudren fut démantelé, selon la prédiction de saint Vincent Ferrier. En 1417, il passait au pied du château avec l'âne qui portait ses livres et son pauvre bagage. Les soldats de la garnison se moquèrent de son âne ; il leur prédit que dans peu les brebis et les ânes paîtraient sur les ruines du château... Albert Le Grand. *Vie de saint Vincent*, p. 228.

(3) Morice, *Pr.* II, 1049. *Siège et prise de Clisson avec amnistie...*

avec ou sans arrêt de justice, est bien certaine ! C'est lui que l'auteur de *Goudelin* nous a montré sous le nom de *Guillaume de Coetmen*, frappé par la main du bourreau « dans la grande allée de Portz-Treveznou », et pleuré par sa femme Marie de Goudelin (lisez de Tréveznou).

Eh bien ! non. Cette tradition — plus jeune, je crois, qu'on ne s'imagine — mais plusieurs fois rééditée — elle est mensongère ! En 1420, Guillaume de Goudelin n'a été ni mis à mort ni même dépossédé de ses seigneuries. L'auteur de *Goudelin* lui-même nous a montré Guillaume de Goudelin vivant tranquille en son château et rebelle au duc Jean V. Mais l'auteur a daté cette rébellion du *mois de janvier 1420*, avant l'enlèvement du 13 février; or cette rébellion nouvelle est postérieure de plus de deux années, comme nous allons voir.

Mais voici la vérité attestée par un acte authentique signé du duc Jean V ; laissons-lui la parole :

« Comme Messire Guillaume Goudelin nostre subgit soit fauctour, sequance, complice, et adhéré de nos adversaires de Bloys, en commectant crime de lesse majesté, trayson et ingratitude envers nous, pour lequel crime il a esté condempné par nostre justice qu'il doit souffrir *pugnition corporelle*, ses hoirs privés de sa subcession, et ses meubles et héritages à nous confisquez et acquis, et en pouvons disposer ainsi que bon nous semble (1) ».

Et le duc dispose de ces biens, le 26 juin 1422.

Guillaume de Goudelin a été condamné, dit le duc, « à punition corporelle ». Par ces mots devons-nous entendre condamné à mort ? Comparons les termes employés par le duc avec ceux de l'arrêt de défaut rendu contre les Penthièvre. « Ils doivent être punis capitalement comme d'avoir les têtes coupées, etc ».

Ces expressions si différentes peuvent-elles être prises au même sens ? Non.

Ainsi Guillaume de Goudelin a été condamné, pour trahison, à une peine d'emprisonnement. A quelle date et en quelles circonstances a-t-il commis ce crime ? Assurément en 1420 et pour son obstination à ne pas accepter les termes de la capitulation de Guingamp.

Mais, depuis ce temps, le duc a laissé Goudelin libre et n'a pas mis la main sur ses biens. Seulement la peine de la confiscation

(1) *Actes de Jean V*, N° 1518, t. VI, p. 88-89.

subsiste, Goudelin n'a qu'une possession précaire; ses biens sont toujours à la disposition du duc et lui sont un gage de la fidélité douteuse de Goudelin.

Le duc croit ainsi maintenir « son sujet » dans le devoir. Il se trompe : nous allons voir Goudelin prendre de nouveau parti contre le duc et accueillir Jean de Penthièvre, sire de Laigle, entré en Bretagne pour mettre le duc à mort.

Conclusion : En 1420, *seul* des complices des Penthièvre Guillaume de Goudelin a été condamné à une *peine corporelle* ; et cette peine fut un emprisonnement dont le duc lui fit remise.

(A suivre).

J. TRÉVÉDY.
Ancien président du tribunal de Quimper.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

IX

Estat et Grand du Comté de Combour ou étendue de la seigneurie de Combour, domaines et fiefs en dépendant (2).

Avant 1575 Combour n'était que baronnie et cette seigneurie extraite du régaire de Dol a été constituée par la donation de l'Archevêque Guinguené à son frère Rivallon.

Elle comprenait une longue bande de territoire s'étendant du N.-E. au S.-O. de l'embouchure du Couësnon à l'extrémité méridionale des paroisses de Dingé et de Québriac.

Bornée au nord par la mer, à l'est par la seigneurie d'Aubigné et la baronnie de Fougères, au sud par les châtellenies d'Hédé et de Tinténiac, à l'ouest par le régaire de Dol et la seigneurie de Châteauneuf.

Par suite de son origine, la baronnie de Combour avait conservé certains droits dans l'intérieur du régaire de Dol. Une chatellenie, les fiefs de Godeheust en Ros-sur-Couesnon extraits de la baronnie de Fougères, relevait aussi de Combour en juveignerie.

Ce nom de Godeheust n'est que la forme vulgaire de Gode hildis ou Godehilde, nom de femme. Il vient sans doute de ce que ce fief avait jadis formé la dot de quelque fille de Fougères mariée à un membre quelconque de la maison de Combour, dont l'héritage avait fini par revenir à la branche aînée et s'était joint ainsi à la seigneurie de Combour.

Ogée dit que « la juridiction de Combour est très considérable ; elle s'étend en plus de trente paroisses dont les seigneurs vont directement en appel à cette juridiction qui ressortit nuement au

(1) Voir la *Revue* d'août 1908.

(2) Tout ceci est extrait d'un article fort intéressant sur la baronnie de Combour publié par A. de la Borderie dans le *Bulletin dd la Société d'Archéologie* 1862.

présidial de Rennes. » Ceci n'est vrai qu'en partie, la juridiction de Combour ne s'étendait pas sur la *totalité* de ses paroisses.

La déclaration suivante est extraite de l'Etat et Grand du Comté de Conbour, appartenant à Mgr le marquis de Couesquen, entre Rennes et Saint-Malo.

« Ce comté relève prochement du Roy à foi hommage et sans rachapt et a les mesmes privillèges que le comté de Dol et l'ancienne baronnie de Fougères de laquelle sont plusieurs fieffs possédés en juvaignerie par le seigneur de Combour.

« Tous les fieffs qui en dépendent ont droit de haulte, basse et moyenne justice.

« Le seigneur de Combourg est fondateur des abbayes de la Vieuville, du Tronchet et du prieuré de la Saincte Trinité de Combourg, dotateur bienfaiteur ès prééminences des abbayes du Mont Saint-Michel et de plusieurs autres employées dans la requeste formelle dont M. de Couesquen a coppie ». « De plus, il est seigneur fondateur de la paroisse du dit Combourg et fondateur supérieur de plusieurs aultres scittuées dans l'estendue du dict comté de Combourg aussy certées et spécifiées dans la dicte requeste.

Les chapelles de la Magdeleine et de l'hôpital du dit Combourg sont dans la présentation du seigneur de Combourg. » (*Voir aux pièces justificatives*).

Le nombre des paroisses où Combour avait des droits quelconques s'élève au chiffre de trente-quatre.

Les droits les plus importants étaient dans les seize paroisses suivantes :

Combourg, Lanhélen, Trémeheuc, Saint-Léger, Lanrigan, Québriac, Lourmaie, Saint-Marcan, Cendres, Ros-sur-Couesnon, Pleine-Fougère, La Boussac, Cuguen, Meillac, Dingé, Trans.

La baronnie de Fougères avait quelques fiefs en Cendres, Ros et Pleine-Fougère; l'évêque de Dol tenait un fief de Landal, une partie de Cuguen et de Meillac; la moitié environ de Dingé relevait de la seigneurie d'Aubigné. Quant à Trans, qui relevait tout entière du Roi au XVIIe siècle, elle avait dû relever de Combour à l'origine, car le seigneur de Trans et de la Chesnelaie devait encore à cette époque au comte de Combour une rente annuelle de dix sols; de plus d'après l'aveu de 1580 le sire de Combour a droit « d'avoir et de maintenir en l'église de Trans ses armes et armoiries tant aux vitres qu'en peinture aux lieux les

SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

Maison de Chateaubriand

55.

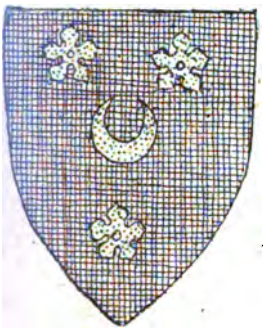

Chateaubourg

56.

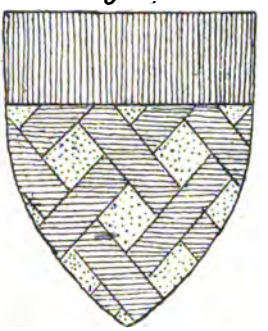

Farcy

57

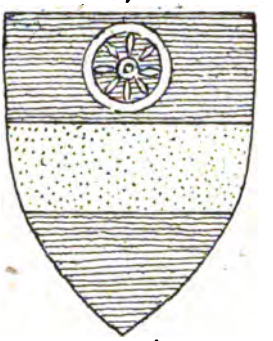

de Caud

58

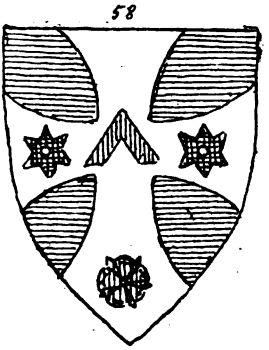

le Pelletier

59

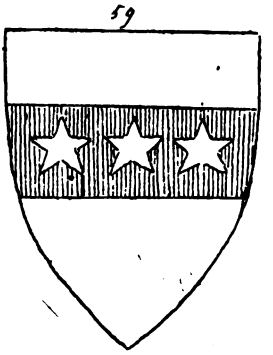

du Buisson

60

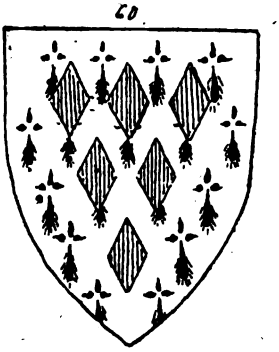

d'Orglandes

61

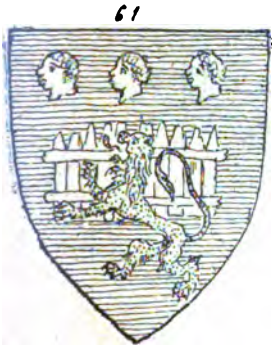

Rogniat

62

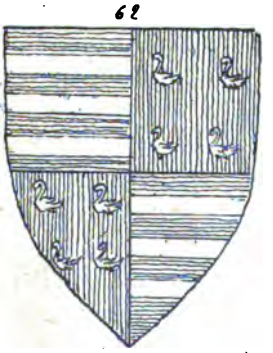

B de Rochetaillée

63

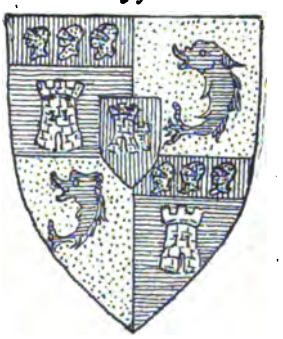

La Tour du Pin.

plus éminents de ladite église quels sont armoyés des armes de ladite comté de Combour.

Combour possédait des mouvances en Plerguer, Vieuxvieil, Sougeal, Saint-Ouen-la-Rouerie, Basouge-la-Pérouse, Noyal-sous-Basouge, Epiniac, Bonnemain, Baguer-Pican, Baguer-Morvan, Saint-Broladre, Cherrueix, Mont-Dol, Dol et l'abbaye sous Dol.

Combour avait du domaine proche :

En Combour : le château, la prairie de l'angevine où se tient sa fameuse foire qui dure deux ou trois jours, l'auditoire, les prisons, halles, four à ban, les haies et garennes où étaient anciennement levée la justice patibulaire à quatre piliers dudit comté, où sont deux emplacements l'un d'un moulin à vent, l'autre d'un moulin à draps appelé le moulin Madame qui est situé au nord un peu au-dessus de la ville.

Au XIIIe siècle, le gîbet seigneurial fut transféré dans les landes de Rochefort en Trémeheuc.

En Ros-sur-Couesnon : le manoir et vieil emplacement du château de Gaugray et les fameux fiefs de Godeheust.

En Cuguen : la seigneurie du Plessis-Epine.

En Dingé : la forêt de Tanouarn et le bois taillis des Champs Roger qui touchait l'étang de Boulet dépendant de la seigneurie d'Aubigné.

Tanouarn contenait en 1682 cinq à six mille journaux de terre.

En Saint-Marcan : la métairie de la Courtepierre. La lande de Rochefort et des Sept pierres en Trémeheuc ; la lande Basse, la lande de Téblen et de Nivée en Lourmaie, les landes de Landehuan en Saint-Léger, etc.

D'après la déclaration de 1682, Combour avait quatre cent-quarante mouvances nobles, c'est-à-dire quatre cent-quarante fiefs nobles relevant d'elles ; il y en avait plus de cent quatre-vingt-dix en Combour même :

Les fiefs de Lymouellan comprenant les landes de Trémeheuc et de Lourmaie, dont il vient d'être question.

La seigneurie de Vauluisant, la maison de Chasteaulx-Saint-Mahé où les ruines croulantes d'une vieille tour indiquent encore qu'il y eut autrefois un château, Pont-larron, Riniac, village où l'on ne voit que roches granitiques.

La Bouyère et le Vieux-Chastel, les terres du Rouvre, du Val, de la Perrosselais et Triendin, le manoir de Tremaudan duquel

Chateaubriand a dit qu'il n'atteste sa noblesse que par un colombier qui existe encore.

Littré, la Bouessière, le Chesnot, Haute-Touche où fut jadis un petit manoir aujourd'hui complètement disparu, la Noë, Rouillon, la Boulais, etc.

Plus de vingt mouvances nobles en Ros-sur-Couesnon, une trentaine en Saint-Marcan et en Peine-Fougère, parmi lesquels la maison et terre de Montlouet.

En la Boussac : la châtellenie de Landal, c'était la plus importante des seigneuries relevant de Combour, elle avait des domaines en dix-huit paroisses.

Le père du Paz en donne la description tel qu'il était de son temps, mais on ne trouve plus aujourd'hui du château décrit par du Paz au XVIIe siècle que quelques ruines imposantes. Il a été reconstruit dans le goût douteux de 1830, bien postérieurement à cette époque pourtant, c'est un gothique de mauvais aloi, ressemblant, m'a dit une personne de goût, à un mauvais gâteau de Savoie.

« Ce château, dit du Paz, est fortifié de cinq belles et fortes tours et basse court, et comme la moitié environ circuit de bonnes et grandes douves, et de l'autre partie y a grand estang qui fait closture au dit chasteau de manière que sans bateau il est impossible d'en approcher (1).

« Il passait, dit Ogée, pour une place importante sous les Ducs, il y avait un capitaine, un lieutenant et une forte garnison. Cette place servait comme de frontière pour la défense et la conservation du pays du côté de la Normandie et à empêcher les ennemis de courir et piller le pays Dolais ».

Cette seigneurie qui a droit de haute, moyenne et basse justice, dépend partie du régaire de Dol et partie du comté de Combour.

On y remarque la chastellenie de la Claye, le manoir et terre du Domaine, la Touche aux Jullons et la Villarmois.

En Cuguen : la Roche-Montbourcher, il reste encore une partie de donjon en ruine.

En Lourmais : la terre et seigneurie de Trémigon et le fief de la Licouaizière.

En Lanhelen : le Boishue, ruines d'un vieux manoir avec tour en cul de lampe ; le Cobac, etc.

(1) Du Paz, p. 456, 457.

En Meillac : la Massue et le Boulhart.

En Trémeheuc : la seigneurie du Chastaignier érigée en bannière par le duc Jean V, en 1433.

En Saint-Léger : la seigneurie de la rivière Saint-Léger, le Bourgneuf, etc.

En Lanrigan : le château de Lanrigan, ravissante construction de la fin du XVe siècle.

En Dingé : le Plessis au Chat, le Bois Gautier, Bougetin, etc.

En Québriac : le château et seigneurie de Québriac et la Gromillaie.

En Noyal-sous-Basouge : la seigneurie du Quartier et celle de Beauvais.

En Bonnemain : la Guihommeraie et la Chèze, etc.

Dans l'Etat et Grand du Comté de Combourg, dont nous avons déjà cité une partie, et qui paraît avoir été dressé vers 1698 du temps du Malo-Auguste, marquis de Coetquen, comte de Combour, on trouve une curieuse description et évaluation des revenus de Combour :

Le chasteau, le jardin, les bois taillis, le coulombier, le parc et le mail se réservent.

Le bouteillage vaut 150 livres, sept deniers par fonds 90 livres, les amendes 300 livres, les assents de Tanouarn 400 livres.

La capitainerye du chasteau de Combourg dont jouist M. Doinville vaut mille livres.

La grande prée de Combourg n'a point esté affermée et les foins s'en vendent ordinairement à plusieurs particulliers par journaux ou aultres quantittés au plus offrant. Les ventes en ont quelquefois produit quattre cent quattre vingt dix livres quinze sols, sans compter la provision du chasteau.

Le greffe civil et criminel du comté de Combourg, affermé au sieur du Gué Louys sept cent soixante quinze livres par an.

Le droict de coustumes trépas et estallages, les fours à ban, les droicts de pelisse sur les bouchers de Dol et les halles du dict Combour, affermés à Martin Dureau la somme de quinze cents livres.

Le moulin à eau soubs l'estang à une roue affermé à Olivier Prioul la somme de quatorze cents livres sans réparations. Le grand estang du chasteau vault par an la somme de cent livres.

La seigneurie de Malestroit à Dol despendante dudit comté de Combourg, fieffs de Gaugray et de Godeheu avecq les grains de Villechérel en revenus certains, greffe du dit Malestroit et casuels affermés en général au sieur de Salleverte la somme de quinze cents livres.

SEIGNEURS DE COMBOUR ET LEURS ALLIANCES

Maison de Chateaubriand

64

Durfort de Lorges

65

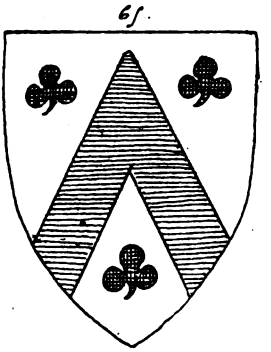

Baulny

66

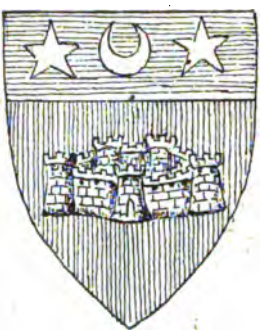

Viel Lunas

67

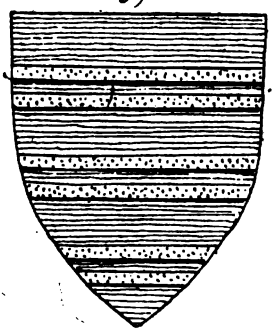

de Beauffort

68

de Carayon Latour

La seigneurie du Plessix-Lespinne, estangs, moulin et casuels affermés à Maistre Thomas Garnier sieur de la Corbinnière trois cent soixante livres.

La coustume de Villechérel dans la paroisse de Pleinefougères et aultres lieux affermée cent vingt livres.

Baillages

Le baillage de la ville de Combourg monte par argent à quarante-cinq livres trois sols.

Seix chapons suivant l'apprecy de 1698 fait au mois de janvier la somme de trois livres.

Quattres poullets suivant le dit apprécy douze sols.

Le baillage de Beauvais monte à la somme de dix livres unzes sols en argent, deux bouesseaux de frommant et un demeau ou demy bouexeau monte suivant le dit apprécy à la somme de vingt-six livres cinq sols.

Quatre bouesseaux trois godets d'avoinne grosse suivant le dit apprécy font la somme de vingt-une livres cinq sols.

Deux corvées douzes sols.

Le fieff des hayes cent deux chappons et trois quarts de chappon suivant l'apprecy font la somme de cinquante-une livres.

Dix poullets aussy suivant l'apprécy trante sols.

Le grand et petit baillage de Sainct-Léger monte par argent trente-huict livres quattres sols quattres deniers, par rantes et gardes amandables deux livres quattres sols trois deniers. Vingt bouexeaux six godets et demy et un quart de godet de frommant suivant l'apprécy de 1698 fait au mois de janvier se montent à la somme de deux cents dix huict livres onzes sols cinq deniers.

Dix-neuff bouexeaux un godet et un tiers de godet d'avoine suivant le dit apprecy montant à la somme de quatre-vingt-quinzes livres unzes sols un denier.

Le fieff de Sainct-Thomas cents deux sols.

Le fieff du Moustier par argent vingt-deux livres neuff sols six deniers.

Gardes amandables trois sols neuff deniers, par frommant cinq demeaux, suivant le dit apprecy vingt-six livres cinq sols.

Deux paires de gants, une livre dix sols, huict poulles suivant l'apprecy quarante huict sols, et quattres corvées suivant le dit apprecy vingt-quattres sols.

Le fieff de la ville Bouteniguel monte en argent cents dix huict sols sept deniers.

Deux bouexeaux d'avoinne suivant le dit apprecy dix livres. Une poulle et cinq deniers G. à six sols six deniers.

Le fieff de Limoellan vaut bien de denier certain trois cent livres.

Le fieff de Quelmé monte à ce qu'on dit par argent sept livres six sols huict deniers.

Le fieff du jardin du grand bois doit quinzes sols huict deniers.

Le grand fieff du rolle de Dingé monte par argent trante six sols quatre deniers six bouesseaux et demy, demy godet et deux tiers de godet de froment suivant l'apprecy font soixante huict livres cinq sols.

Trois godets et demy d'avoinne suivant l'apprecy font la somme de vingt neuff sols quattres deniers. La couppe des bois de Tenouart et Bourlais dix-huit cents livres.

Les bois taillis de Bourgouet ceux d'Assérac, Lahaize, Champroger et la Recouvrée affermés pour quinzes ans la somme de cinq mille livres sur quoy payé jusques en 1701 par chasque année cinq cents livres et pour le parsurs la somme de deux cents livres par an.

Le marché s'est fait conformément à un ancien marché des mesmes choses fait par feu M. de Couesquen.

L'affféagement de la lande Gautier sept livres dix sols. La pièce de la Longrais doit estre affermée neuff livres.

Nota : Cette pièce a esté comprise dans le décret des biens du feu sieur Baudouin adjugés au sieur Brulant nonobstant la requeste affin d'extraction présentée par le procureur fiscal de Combourg, il faut si on est dans les dix ans du décret appeler de la sentence si c'est l'usage en Bretaigne et chercher les pièces qui justifient comme cette pièce appartient à la seigneurie.

Les gardes nobles par an la somme de..... sans comprendre les trois sols neuff deniers speciffiés en l'article du fieff du Moustier, et les deux livres quattres sols trois deniers marqués en l'article du baillage de Saint-Léger.

Les arentements et estouble de Landehuan.

La lande de Reimbourg doit dix bouexeaux d'avoinne. Une pièce de terre scittuée près le village du Poirier tombée en déshérance affermée sept livres dix sols.

Une quantitté de pièce de terre dans le grand clos du costé du couchant scittuée au Gué d'Onin et un petit courtil au Codel doit cinq livres par an.

Une maison et masure au village de Couveloup, le revenu en est donné au concierge de la prison.

Les lodes et vantes, espaves gallois, déshérances et aultres casuels.

L'on paye les rantes au denier huict.

Le comté de Combourg a esté porté dans la maison de Couesquen par le mariage de dame Philippe d'Assigné fille de haulte et puissante dame Anne de Montejan, nièpce et unique hérittière de hault et puissant Jan de Montejan mareschal de France, avecq hault et puissant seigneur

Jean de Couesquen en 1553, lequel de Montejan par représentation de ses mère et ayeulle des maisons de Derval et de Laval ou la maison de Dol se trouva fondue essoit hérittier des seigneurs Guillaume et Hardouin. Comptes des villes et comptés de Dol et de Combourg.

L'aisnée hérittière de la maison d'Assigné et de Montejan espousa le premier mareschal de Brissac.

Il est deub sur les revenus de Combourg et se paye ordinnairement sur le prix de la ferme du greffe la somme de 300ᵗᵗ de rante hypotiquaire monnois forte vallant trois cents soixante livres à M. de Beringain qui les a acquise avecq Madame la marquise d'Asserac.

De plus il est deub aux religieux de Montfort sur les mesmes revenus de Combourg et se paye ordinnairement des deniers provenants de la ferme des halles six minnes de fromment mesure de Combourg à l'apprécy.

Le reçu suivant prouve que cette redevance était payée aux moines de Montfort.

Dernier décembre 1682.

Soubz signé reconnois avoir esté payé du nombre de seix mynes de fourment rouge mesure de Combour me deubs par chacun an, à raison de l'abbaye de Saint-Jacques près Montfort, sur la seigneurie du dit Combour et du dit nombre de seix mynes fourment prédite mesure, j'en quicte le seigneur de la dicte seigneurie pour l'an et terme de Nouel dernier ; faict le dernier jour de décembre selon le retranchement des dix jours faict par l'authorité de Notre Sainct Père et majesté Roialle, en l'an mil cinq cent quatre vingt et deux, o réservation de lan passé.

R. Olivier de Neufville abbé de Montfort.

(A suivre).

PAUL DE LA BIGNE.

SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

AVANT-PROPOS

Fouillant, avec l'insatiable curiosité du chercheur et l'inlassable patience de l'historien, les lointains les plus obscurs du passé, nous avons interrogé tour-à-tour les traditions, les monuments, les documents et les livres, pour y puiser, à grand'peine, les éléments de cette simple notice. La voix de l'histoire, si prolixe parfois, est presque muette en ce qui concerne les origines et le passé de notre paroisse. Son ancien château-fort et les seigneurs qui s'y sont succédé, ont laissé quelques traces marquantes qui, seules, peuvent nous guider un peu dans la reconstitution que nous avons entreprise, à l'aide de documents bien rares, hélas ! de l'histoire de notre région. Encore la forteresse a-t-elle depuis longtemps disparu, à la suite des guerres de la Ligue, et la terre de Saint-Mars-la-Jaille en recouvre à jamais les derniers vestiges. La Révolution, à son tour, livrant aux flammes le nouveau château à peine terminé, et en brûlant les archives ; la population presque entièrement renouvelée, à plusieurs reprises, depuis un siècle ; tout semble s'être uni pour anéantir, en ces lieux, monuments, traditions, documents et souvenirs. Dans de telles conditions n'est-il pas téméraire, l'historien d'occasion, qui, étranger au pays qu'il habite, et ne pouvant compter que sur sa seule bonne volonté, entreprend aujourd'hui de sauver de l'oubli les quelques débris du passé échappés, par mégarde, à l'action destructive du temps et à la haine aveugle des hommes ?...

Cette tâche, cependant, nous a tentée, ce but nous a semblé assez utile et assez élevé pour justifier notre travail et nos recherches. Aucun souvenir personnel, aucun lien de famille, il est vrai, ne nous attache spécialement à ce pays, mais la Providence qui, Là-Haut, règle nos destinées, nous y conduisit un jour et y marqua notre place pour les luttes de l'existence. Cette terre nous fut, dès lors, douce et hospitalière : elle est devenue, depuis, notre seconde patrie. Nous n'y sommes pas née,

nous y mourrons peut-être; nous aimons les braves gens que nous y coudoyons chaque jour et notre sincère attachement pour Saint-Mars-la-Jaille s'étend à tout ce qui le touche : à son passé, à son présent, à son avenir.

C'est dans cet esprit de patriotisme local, pure essence du patriotisme national, que nous entreprenons ce petit travail. Nous le présentons amicalement à nos concitoyens, en les conviant à y chercher, comme nous, dans l'étude du passé, une salutaire diversion aux tristesses de l'heure présente, une consolation et une espérance au milieu des préoccupations et des inquiétudes qui, au moment où nous écrivons ces lignes, étreignent si douloureusement tout cœur chrétien et français.

J. Baudry.

Le 15 mai 1907.

I. — ORIGINES

Période préhistorique.

La bourgade que nous habitons s'est formée de quatre éléments : une seigneurie, un prieuré, une paroisse, puis une commune. Mais, avant la création successive de ces quatre éléments, dont l'histoire constate l'existence, il fut une période plus obscure dans le passé de notre région.

Au début de notre travail, la première question qui se présente à notre esprit est celle-ci : quels sont ceux qui, les premiers, imprimant des pas humains sur notre sol encore vierge, pénétrant l'ombre épaisse de nos vastes forêts, y plantèrent les primitifs jalons de la civilisation ?....

Question complexe, s'il en fût ! insoluble au premier abord, en tout cas difficile à résoudre. Cependant, s'il ne nous est pas donné d'y répondre d'une façon entièrement satisfaisante, au moins pouvons-nous affirmer, avec certitude, que notre région était habitée, sinon peuplée, une dizaine de siècles avant Jésus-Christ, à cette époque préhistorique désignée sous les noms *d'âge de la pierre polie*, période *néolithique* ou *rohenausienne*.

Nous avons, de ce fait, plus d'une preuve certaine et palpable. Telles les haches de pierre trouvées dans notre sol, à différentes reprises, par les cultivateurs de la paroisse. Nous-même, au cours d'une simple promenade, (il est un dieu pour les archéologues) eûmes la bonne fortune de recueillir une de ces haches,

en jadéine finement polie, au beau milieu d'un sentier raviné par l'orage, dans la forêt de Saint-Mars. M. le comte de la Ferronnays découvrit, il y a quelques années, un instrument en pierre, de la même époque, sinon plus ancien encore, dont il est difficile d'établir d'une façon certaine l'origine et la destination (1). Ces instruments primitifs, caractéristiques de leur époque, appartenaient aux Celtes, nos ancêtres, qui occupaient alors presque tout le territoire de la Gaule. Leur présence ici est, en outre, établie par les monuments mégalithiques de Freigné (2), de Maumusson, de Saint-Herblon, d'Ancenis (3), etc.

Ces *dolmens*, *menhirs* et *peulvans*, aujourd'hui relativement rares dans notre région, y devaient être alors fort nombreux. Nul n'ignore, en effet, à combien de causes de destruction ont échappé ces derniers vestiges de la période paléolithique ! La

(1) Cette pierre, de forme allongée, éclatée sur deux faces, polie sur les deux autres par un frottement prolongé, polissoir, aiguisoir ou arme, fut trouvée par M. le comte de la Ferronnays, dans un chemin qui menait de la route de Pannecé à la ferme du Mortier, et que le chemin de fer a coupé près de Ville-Jolie. Ce chemin se trouve sur l'emplacement d'une voie romaine, qui reliait Saint-Mars à Ancenis, et dont quelques vestiges ont été reconnus. Il y a 50 ans, et sans doute davantage, qu'il est désigné sous le nom de « vieux chemin de Mésanger ».

Au dire d'archéologues qui ont examiné cette pierre, elle est d'un grès qui proviendrait du bassin de la Somme. Ils en avaient conclu à l'émigration de peuplades de cette région, qui, fixées dans la nôtre, et n'y trouvant pas les matériaux auxquelles elles étaient accoutumées pour la confection de leurs outils et de leurs armes, taillaient et retaillaient, jusqu'à usure complète, ceux qu'elles avaient apportés.

(*Note communiquée par M. de la Ferronays*).

(2) Autrefois *Frugniacus* (1050) (*Arch. d'Anjou*, t. II, p. 3), puis *Frugiacus* (1123), Lobineau, p. 278 et Dom Morice, p. 547, t. I), *Frigné* (1660-1680) (Registres paroissiaux). Au nord-est de ce bourg, sur la rive droite de l'Erdre, s'élèvent deux *peulvans* bien conservés.

(Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, art. *Freigné*).

(3) « Le séjour des Gaulois à Ancenis et aux environs est marqué : par le magnifique *dolmen* appelé la *Pierre-Couverte* ou *Couvretière*,... par l'énorme monolithe gisant dans les douves du marais de la Grée, en Saint-Herblon ; par le *menhir* qui se dresse près du château de Juigné ; par les pierres debout qui existaient dans le clos de l'Etranglard, en Saint-Géréon... »

(Maillard, *Histoire d'Ancenis et de ses Barons*, p. 6 du supplément).

La pierre du Bernardeau, près d'Ancenis, a une longueur de 2 mètres, et celle de Juigné est un menhir informe de 2 m. 40 de hauteur (Ibid.).

haine des conquérants romains pour les traditions d'un peuple difficilement et incomplètement soumis, en fit anéantir un grand nombre ; puis beaucoup d'autres disparurent, en vertus des ordonnances de Charlemagne, enjoignant à ses sujets de détruire, sur toute l'étendue de son empire, les monuments dits *druidiques*, vestiges, encore vénérés, du paganisme de leurs ancêtres ! Enfin, récemment encore, l'inconscient marteau du casseur de pierres pulvérisait, pour l'entretien de nos routes nationales, ces massifs blocs qui avaient contemplé tant de siècles !

Car c'est de temps vraiment fort reculés que nous parlent ces vieux témoins du passé ! Notre plume d'historien éprouve même une satisfaction de *dilletante* à vous entretenir, grâce à eux, chers lecteurs, d'ancêtres qui vous précédèrent, en ces lieux, il y a.... *seulement*, une trentaine de siècles !

De même il nous est agréable et aisé, d'après les données scientifiques, d'après la configuration topographique et géologique de notre sol, de vous dépeindre, assez fidèlement, l'aspect de notre pays à cette lointaine époque.

En ce temps-là, comme aujourd'hui, l'Erdre, (*Herda* ou *Herdis*) notre riante rivière, coulait paisiblement dans sa large et verdoyante vallée. Mais il est scientifiquement certain que ses flots étaient plus abondants, et sans doute plus rapides, que de nos jours, car, si les terres ont tendance à élever leur niveau de siècle en siècle (1), par contre les fleuves et les rivières, de même que les marais, les lacs et étangs, diminuent, d'année en année, d'étendue et de profondeur. Il en fut évidemment ainsi de l'Erdre, qui, peut-être jadis, fut, dans notre quartier, aussi navigable qu'elle l'est aujourd'hui plus près de son embouchure (2).

(1) C'est pour cela que tous les monuments antiques, d'abord construits au niveau du sol, se trouvent, au bout de quelques siècles, en contre-bas de celui-ci. C'est pour cela encore que les cités de l'antiquité sont si profondément ensevelies sous terre, et que l'on y découvre parfois plusieurs cités superposées par rang d'âge, les unes ayant été construites par dessus les autres, racontant leur histoire, comme les couches géologiques d'un terrain redisent celle de la formation du sol.

(2) Nous verrons plus loin que, dans les chartes des XIe et XIIe siècles, il est question des *péages* de Saint-Mars. Or, bien que, plus tard, ce droit d'imposition ait été appliqué aux marchandises passant sur les ponts et les chemins, il fut, surtout à l'origine, exercé plus spécialement à l'égard des transports de marchandises par eau. Il est vrai d'ajouter, qu'au moyen-âge, les chemins de terre n'étaient que des voies secondaires, dont on n'usait qu'à

Son cours sinueux, dont le dessin a changé considérablement depuis lors, couvrait, sur une grande largeur, le fond de la vallée actuelle.

L'emplacement de notre bourg était un vaste marais, vaseux, inabordable, encombré de joncs énormes, de roseaux gigantesques, et autres plantes aquatiques d'une grande puissance de végétation. Sur les coteaux qui nous environnent, verdoyaient d'épaisses forêts, de chênes principalement, servant, ainsi que le marais, de refuge à une foule d'animaux nuisibles, contre lesquels l'homme se défendait à grand'peine. Nos bois actuels sont les derniers lambeaux de l'antique forêt d'Ancenis, qui couvrait, à l'époque préhistorique, presque tout le pays que l'Erdre épargnait en ses débordements, sauf quelques terrains rocailleux et stériles où ne poussaient que des ajoncs et des ronces.

Sur les rivages de l'Erdre, dans les prés qui bordent la rivière, on a découvert, à plusieurs reprises, profondément enfouies, sous des couches alluviennes de deux mètres cinquante à trois mètres d'épaisseur, de fortes pièces de bois de chêne, noircies par l'eau, et par le temps, et des pieux de même bois, plantés à distances régulières, verticalement et solidement enfoncés dans les sables et l'argile, abondante en cet endroit, à trois mètres environ de profondeur (1).

Si nous ne craignions, par cette supposition, de nous engager trop légèrement dans le champ hasardeux de l'hypothèse, nous nous demanderions si nos ancêtres préhistoriques n'auraient pas établi, en cet endroit, dans les anciens marais de l'Erdre, quelques-unes de ces habitations lacustres où les hommes d'autrefois cherchèrent un sûr abri, pour eux et leurs troupeaux, contre les atteintes des animaux nuisibles?... « Les Gaulois — dit M. Maître — aimaient les endroits bas, marécageux; ils y bâtissaient volontiers leurs demeures (2).

En dehors de cette supposition, peu probante, nous en conve-

défaut de cours d'eau. Ceux-ci étaient les grandes voies commerciales et marchandes.

Voir à ce sujet Dom Morice, tome I, col. 488 : « Péage, *Pedagium*. Tribut qui se paie sur les vaisseaux qui abordent dans les ports de mer ou sur les marchandises *qui se transportent par eau*. »

(1) Communication de M. Blandeau, briquetier à Saint-Mars-la-Jaille, à qui nous en exprimons notre reconnaissance.

(2) Léon Maître, *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*.

nons, il y a lieu de croire que, dans ces temps lointains, il n'existait point, chez nous, d'agglomération proprement dite, mais, çà et là, quelques groupes d'habitations disséminés dans la campagne.

Parmi les traces laissées dans notre pays par ses premiers habitants, mentionnons encore « une butte de terre fort haute, appelée *Butte du Trésor*, sur laquelle se trouvent des vestiges de retranchements qui continuent sans interruption depuis les environs de Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille, ce qui fait une étendue de 7 lieues (1). Cette description, faite par Ogée, répondrait assez bien à celle que nous a donnée récemment l'érudit auteur du *Dictionnaire topographique de la Loire-Inférieure* des *mardelles* ou *châtelliers* gaulois, qui sont, dit-il, « des éminences artificielles au sommet desquelles étaient construites des cabanes gauloises... Ces *châtelliers* sont nombreux. Ils sont situés principalement dans les arrondissements de Châteaubriant, de Nantes et d'Ancenis. Ils forment des agglomérations s'étendant, le plus souvent, sur une ligne fort longue, comme une suite de forteresses (2). »

Plusieurs de nos villages ont aussi conservé un nom d'origine évidemment celtique, c'est ainsi que nous trouvons, près de Saint-Mars, *Carbouchet* dont le nom primitif fut, croyons-nous, *Ker-Boulc'hed*, le village des boucs, *Pen-poul* (à tort écrit sur le plan cadastral : *Peigne-pouls*) qui signifie la tête de l'étang, et désigne, en effet, une pièce de terre contiguë jadis à l'étang de Tortrel ; les *Dureaux*, de *Dur* ou *Dour* qui veut dire eau. Comme on le verra par la suite, il y a, dans la région, plusieurs noms

(1) Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, art. Auverné, t. 1er.

(2) H. Quilgars, *Dictionnaire typographique de la Loire-Inférieure*, page XV de l'Introduction. Le nom des *mardelles* ne viendrait-il pas du mot celtique, *marz*, qui signifie limite, frontière (pluriel *marzou*), et les *mardelles* ne seraient-elles pas des lignes de démarcation établies par les Gaulois pour se séparer d'une peuplade voisine, ou protéger leurs clans contre les incursions de leurs ennemis. Les *châtelliers* seraient, en ce cas, des sortes de forteresses de bois dressées sur les *marz*, ou *mardelles*, comme plus tard les châteaux-forts protégèrent les pays de *marches*. M. Quilgars nous pardonnera cette interprétation. Nous ne nous expliquons guère des terrassements aussi importants servant uniquement d'emplacements à quelques cabanes de branchages, où demeuraient des familles gauloises.

dans lesquels le français, traduction du nom breton ou celtique, s'est, de la sorte, juxtaposé à celui-ci. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de notre travail.

Période de l'occupation romaine

Quoique très rapproché des limites du pagus des Andegavis, le pays que nous habitons faisait partie du pagus des Namnètes. Celui-ci comprenait encore, dans son territoire, à l'est de Saint-Mars actuel, les terres qui composent actuellement les communes de Vritz, de Candé, de la Cornuaille, et le territoire existant à l'ouest d'une ligne droite qui serait tirée de la Cornuaille à Ingrandes. Au sud de la Loire régnaient alors les Pictons, dont la capitale, *Ratiatum* était, croit-on, la ville actuelle de Rezé.

A dater de la conquête romaine, le pays qui nous occupe fait partie de la IIIe *Lyonnaise*, et, au point de vue militaire, de la première cohorte de la Légion armoricaine nouvelle (*Cohortis primae novae Armoricae*) commandée par un tribun.

Aucun monument datant de la domination romaine n'a été, à notre connaissance, relevé sur le territoire même de la commune de Saint-Mars, où, d'ailleurs, il n'a point été opéré de fouilles à cet effet. Toutefois on sait que les conquérants romains ont occupé notre pays ; les traces les plus évidentes de leur habitation en ces lieux sont ces grandes voies antiques, dont il reste encore, ici, de nombreux vestiges, et dont deux se croisaient à la Bourdinière, près de Pannecé. Cette dernière localité est construite sur l'emplacement, ou dans le proche voisinage, d'une station romaine dont on a retrouvé des vestiges non équivoques, tels que : substructions, médailles, débris de poteries en terre rouge, briques à rebord, monnaies de Gallien et pièces à l'effigie de Salonina, femme de cet empereur (260 ap. J.-C.).

Les voies antiques qui se croisaient près de Pannecé étaient celles de Béré à Ancenis et celle d'Angers à Nort et à Blain. Un grand chemin romain, s'embranchant sur ces voies, les reliait, en passant à Saint-Mars, à celle d'Angers à Rennes, qui traversait la ville de Candé (1).

(1) Maillard, *Hist. de la Baronnie d'Ancenis*. Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*. Voir aussi la carte des voies romaines et grands chemins de la baron-

Selon nous, le nom même de Pannecé se rattacherait peut-être à un souvenir de l'occupation romaine : *pan*, *pann*, en celtique, *endroit*, *pays*, *contrée*, *canton* ; *cé*, abréviatif de *César* : contrée, *canton de César*, c'est-à-dire des romains, ce nom étant, par extension, donné aux diverses créations des vainqueurs.

Il est permis de supposer que l'établissement romain de Pannecé étendit son influence sur ses plus proches environs, contribuant, pour beaucoup, à la civilisation du pays, aux progrès de son agriculture. Plusieurs verreries et fonderies romaines étaient établies aux alentours, alimentées par les bois de la forêt d'Ancenis, dont celle de Saint-Mars faisait alors partie.

Une tradition veut même qu'il y ait eu ici, à cette époque, un temple de Mars, ce qui, sans être prouvé, ne manque pas de quelque vraisemblance (1).

Etablissement du Christianisme dans notre pays. Le climat de la Chrétienté.

Comment la divine religion du Christ s'établit-elle dans notre pays ? On sait que le premier apôtre du pays de Namnètes est saint Clair qui, à la fin du IIIe siècle (2) fut le premier évêque de Nantes et évangélisa la Bretagne de Nantes à Vannes, à Rennes et jusqu'à Quimper (3). On ne peut parler des débuts de l'église de Nantes sans évoquer le souvenir héroïque des deux jeunes martyrs, saint Donatien et saint Rogatien (en 288-290) que le peuple vénère encore sous le nom des *Enfants Nantais*, et sans honorer également la mémoire de saint Similien qui construisit la première cathédrale de Nantes (306 à 337).

Ce fut sans doute par la Loire, grande artère des communications entre l'Océan et la Méditerranée, que saint Clair et ses

nie d'Ancenis dressée par M. Léon Maître et l'*Hist. et Géogr. de la Loire-Inf.* par Orieux et Vincent, qui signale également des monnaies romaines, fer de lance, fragments de statuettes en terre cuite, petit bouc et génie ailé en bronze, trouvés à Pannecé.

(1) Voir à ce sujet notre récente étude sur *Les Origines du nom de Saint-Mars-la-Jaille*.

(2) On a même dit que saint Clair fut envoyé directement de Rome à Nantes, dès la fin du Ier siècle, ou au commencement du IIe. Cela semble peu probable.

(3) Travers, *Hist. de Nantes*, t. I, p. 20.

compagnons pénétrèrent dans notre région pour y apporter les lumières de la foi, et Ancenis ne dut pas tarder à les recevoir pour les répandre aux alentours. « Le plus ancien doyenné de fondation, dit l'abbé Grégoire, doit être celui de la *Chrétienté*, comprenant la baronnie d'Ancenis. Le nom attribué à cette partie du diocèse vient probablement de ce fait même qu'elle a été, dès l'origine, éclairée de la lumière du christianisme, alors que les autres régions demeuraient encore dans les ténèbres du paganisme » (1). Ce doyenné comprenait, jadis, les trente-deux paroisses situées entre la Loire et l'Erdre ; il fut, par la suite, augmenté de celui de Châteaubriant, ce qui porte à soixante-quatorze le nombre des cures dépendant du *Climat de la Chrétie t é*

Toutefois si, dans nos plus anciens documents écrits, il est question des églises de Candé (2) dédiée à saint Denis, de Riaillé ou plutôt de la Poitevinière (*Ecc. de Pictavineria*) (3), de la Bourdinière-Pannecé (*Bordineria*) de Bonnœuvre (4), de Freigné (5),

(1) Abbé Grégoire, *Etat du Diocèse de Nantes en 1790*, p. 12, 14.

(2) *Condeium*, 1080 à 1096 (*Cart. Saint-Nicolas*, p. 25), charte par laquelle Geoffroy, fils de Geoffroy Rorgon, fonde le prieuré de Saint-Nicolas et construit l'église de Saint-Denis à Candé. *Candiacus*, 1095 (D. Lobineau, p. 182), etc.

(3) *Cartulaire de Saint-Florent*, 1145. Une charte de 1132 porte la donation d'une terre de la Poitevinière à l'église de Saint-Florent par un nommé Daniel, qui tenait ce domaine et plusieurs autres biens de Vivien et de Février de Mars, avec confirmation du seigneur d'Ancenis. Ce Daniel se faisait moine de Saint-Florent. Riaillé est sous le patronage de la Vierge et de Saint-Sébastien.

(4) *Bonovrium* (1026 à 1061), *Chronique de Saint-Florent* (Dom Morice, *Pr.* I, 122. *Banouvrium*, 1073 (*Cart. de Saint-Florent*), *Banovrium*, 1186 (Ibid.). La fondation de ce prieuré doit remonter aux environs de l'an 1000. La chronique du monastère de Saint-Florent nous raconte qu'un chevalier, nommé Symon, qui avait pris une part active au pillage de l'abbaye de Saint-Florent, dans la lutte engagée entre Budic, comte de Nantes, et Foulques, comte d'Anjou, s'empara notamment de 30 bœufs appartenant aux moines. Mais, en punition de son forfait, il se vit soudain frappé de cécité. Symon, saisi de repentir, répara sa faute et conféra de grands bénéfices « *aux moines de Saint-Florent ses voisins à Bonnœuvre*, (Dom Morice, *Pr.* I, 122). Bonnœuvre est sous le vocable de saint Martin.

(5) *Frugnacus*, 1050 (*Arch. d'Anjou*, t. II, p. 3), *Frugiacus*, 1123 (Lobineau, p. 278), Dom Morice, *Pr.* 547, *Charte de Louis le Gros*. Cette église est dédiée à Saint Pierre.

de Vritz (1), de Maumusson (2), de Pouillé, nous ne découvrons aucune mention d'un établissement religieux dans notre localité avant le XIIe siècle. Entre 1177 et 1192, Geoffroy de Beaumont étant abbé de la Melleray, Olivier de Vritz donnait à cette abbaye deux sous de rente et la portion de dîme qui lui revenait à Saint-Médard, plus un septier de froment sur un moulin *qui est avant l'église de Saint-Médard* » «... *Dedit etiam unum sextarium frumenti in molendino quod est ante ecclesiam Sancti Medardi...* » (3). Ce document porte la signature de Gaudin de Saint-Mars (4).

Telle est la pièce authentique la plus ancienne que nous ayons pu trouver, où il soit fait mention d'un établissement religieux dans notre localité. Cette pièce est inconnue aux Archives départementales, où il en existe une autre, de 1243, dont nous aurons lieu de parler plus loin. Le patron de notre paroisse, et de l'église primitive désignée dans cette charte, est saint Médard, évêque de Noyon, dont le culte se répandit, croit-on, vers le VIIe siècle dans le comté nantais (5). A quelle date fut fondée notre église

(1) *Veris*, 1130, Dom Housseau, V, 1641. *Veriz*, 1243, *Arch. de la Loire-Inf.*, H. 75. Sous le vocable de saint Gervais et saint Protais, martyrs à Milan sous Néron.

(2) *Capella S. Michaelis de Malo Muçone*, 1104 (*Soc. arch. de Nantes*, XVI, p. 75). Aujourd'hui sous l'invocation de saint Pierre.

(3) *Archives de la Saulaie*, communication de M. le marquis de l'Espéronnière, à qui nous en exprimons notre gratitude, ainsi que de plusieurs autres notes que nous devons également à sa bienveillance et au trésor de ses curieuses et précieuses archives. Ce moulin à eau devait être situé sur le cours de l'Erdre. La rivière étant considérée, à cette époque, comme une voie de communication, en en suivant le cours, le moulin s'y trouvait « *avant d'arriver* à Saint-Médard ou Saint-Mars » Le texte latin doit être ainsi interprété.

(4) « *Gaudimus de Sancto Maarso* ». Ce devait être le prieur de Saint-Mars, et non un seigneur ainsi que nous l'avons cru d'abord.

(5) Saint Médard, évêque de Noyon et de Tournay, naquit à Salency, en 457, frère jumeau, dit-on, de saint Gildard, évêque de Rouen, et mourut évêque de Tournay, en l'an 545. Ses reliques furent transportées à Soissons, par les soins du roi Clotaire, qui, en leur honneur, construisit une superbe basilique aux portes de cette ville. Ce riche sanctuaire, favorisé par les rois mérovingiens, devint le noyau de la célèbre abbaye de Saint-Médard de Soissons. Le culte de ce saint se propagea rapidement dans toute la France, comme en témoigne le nombre considérable de paroisses, de monastères, et de chapelles qui lui ont été consacrés et dont plusieurs portent le nom de Saint-Mars.

de Saint-Médard ?... Nul document ne nous permet de la fixer d'une façon absolue : ce ne fut, ni avant le VIIIe, ni après le XIIe siècle, il est permis de supposer que cette fondation fut contemporaine de celle de l'église de Vritz, seigneurie de laquelle relevait la terre de Saint-Mars, ou plutôt de Mars, comme nous le verrons tout à l'heure, c'est-à-dire du commencement du XIIe siècle.

Le plus ancien seigneur de Vritz que l'on connaisse est Olivier Ier, chevalier, qui fut présent à la fondation du prieuré de Saint-Nicolas à Candé, vers 1095, par Geffroy II Rorgon, seigneur de Candé, et dont le fils, ou l'un des descendants, Gérard, remit, en 1133, son couteau à Brice, évêque de Nantes, quand ce prélat investit solennellement de l'église de Vritz, Robert, abbé de Toussaint d'Angers. L'église de Vritz resta, par la suite, dans la dépendance de cette abbaye, ainsi que celles de la Chapelle-Glain, du Pin et de Rochementru, tandis que celle de Saint-Médard, ou Saint-Mars, reconnut toujours pour présentateur de la cure comme du prieuré, l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers qui continua également à conférer le prieuré et la cure de Candé. L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers avait été fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou, à la suite d'un vœu fait par ce prince, pendant une tempête, au cours d'un voyage à Jérusalem. Hubert, évêque d'Angers, célébra la consécration de l'église le 7 décembre 1020 et installa, en 1033, dans le monastère, enfin terminé, une colonie de moines de Marmoutiers. Le premier abbé de Saint-Nicolas se nommait Baudry (1) (1033-1035). Le prieuré de Saint-Mars dépendit de cette abbaye jusqu'à la Révolution (2).

Pourquoi notre paroisse s'appelle Saint-Mars et non Saint-Médard.

Il y a là un problème que nous avons voulu approfondir, sans nous flatter, toutefois, d'en apporter ici une solution définitive.

M. de la Nicollière-Teijeiro a prétendu, à tort, que les paroisses du pays nantais du nom de Saint-Mars, Saint-Mars de Coutais,

(1) V. Leduc, *Hist. abb. Saint-Nicolas Compendium*. Bibl. Nat. *Fond Saint-Germain. Mss.* 5831. — Dom Housseau, t. XIII, etc.

(2) En 1628, le prieur de Saint-Mars-la-Jaille fait aveu, à l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, pour le temporel de ce prieuré (*Arch. de la Loire-Inf.*).

Saint-Mars-du-Désert et Saint-Mars-la-Jaille, eurent autrefois pour patron un saint Mars, évêque de Nantes au VIe siècle, dont il est question dans une vie de saint Melaine (1). L'abbé Tréveaux partage cet avis, mais place l'existence de ce saint au IVe siècle. Quant à M. Léon Maître, il voit, dans le nom de saint Mars, une déformation du nom de saint Médard, déformation dont il n'indique, ni l'époque, ni la raison. Telles sont les deux circonstances que nous croyons avoir trouvées en étudiant attentivement cette intéressante question.

La transformation du nom latin *Medardus*, en la dénomination *Mars*, est facile à expliquer, si l'on se reporte à l'époque lointaine où le latin populaire, importé en Gaule par les soldats de César, céda peu à peu la place au bas-latin mérovingien, puis au roman, langue vulgaire d'où devait sortir, comme d'une impure chrysalide, la langue française, noble et harmonieuse, l'un des plus parfaits instruments de la pensée et de la parole humaines.

Parmi les lois qui ont présidé à la transformation des mots latins en mots romans, puis français, il en est une capitale : la loi *de persistance de l'accent* qui consiste dans le maintien, en ces mots nouveaux, de l'accent tonique des mots latins dont ils sont sortis. Ajoutons à cette règle primordiale de la formation des mots celles de la suppression de la consonne *médiale* et de l'assourdissement ou de la suppression de la finale *atone*, et dans *Medardus* nous trouvons successivement : *Meardus*, *Mars*, dont la langue vulgaire des Ve au VIIIe siècle fit l'unique traduction populaire du nom latin *Médardus* (2).

Bien que ce titre de *Sanctus Medardus* ait toujours été attribué à notre église, dans les documents latins, nous ne croyons pas téméraire d'affirmer que, dès son origine, notre paroisse dut être

(1) En supposant la réalité de l'existence de ce saint Mars, fait des plus problématiques, son culte eut été local, ou tout au moins régional. Or, il existe, en dehors du diocèse du Nantes, onze paroisses, au moins, portant le nom de Saint-Mars ! L'une de ces paroisses est située en Seine-et-Marne. En outre, la plupart de ces paroisses, comme celles de l'évêché de Nantes, sont sous le vocable de saint Médard. Il y a tout lieu de supposer que ce patron fut donné, au plus grand nombre d'entre elles, dès l'époque de leur fondation.

(2) Pour plus de détails voir notre *Etude sur les origines du nom de Saint-Mars-la-Jaille*.

désignée, par le peuple, sous le nom vulgaire de *Saint-Mars*, nom que porte aujourd'hui notre localité.

Nous ne sommes pas d'ailleurs éloignée de voir, dans le choix de ce patronage, un des nombreux exemples de la substitution voulue, par les premiers évangélisateurs chrétiens, du culte d'un saint de la nouvelle religion à celui d'une divinité païenne. Il nous paraît établi, en effet, que notre territoire de Saint-Mars-la-Jaille fut, à l'origine, la *terre de Mars*, nom qui pouvait résulter de trois circonstances :

1° Le territoire de notre canton, qui représente encore assez bien celui du primitif fief, est situé à l'extrême limite de la Bretagne et de l'Anjou, sur la lisière des antiques pagi *Namnetensis* et *Andegavensis*. Or, le mot frontière, lisière de province ou de territoire, se traduit exactement, en langue celtique, par *marz* d'où, sans doute, est venu le mot *marche* employé pour indiquer la bande de terrain limitrophe d'une province, en vieux haut-allemand, *marcha*.

2° La vallée de l'Erdre, où est situé Saint-Mars-la-Jaille, n'était autrefois qu'un vaste marais, bordé de coteaux, alors seuls habitables. Cette situation marécageuse s'indiquait en bas-latin par *mariscum*, en langue germanique par *marex*, *marsh* et en anglais *marsh*. Or on sait que toutes ces langues, mélangées à celle de nos ancêtres, les Celtes, contribuèrent à la formation du français.

3° Enfin, une tradition prétend qu'au temps de l'occupation romaine notre localité, ou ses environs, possédaient un temple de *Mars*. Une tradition, c'est peu de chose, nous en convenons, pour qui cherche la certitude historique, cependant toute tradition naquit, assurément, d'une vérité plus ou moins dénaturée par le temps, comme toute fumée, répandue dans les airs, eut, pour point de départ assuré un foyer quelconque, bien humble souvent, mais, parfois singulièrement lumineux. Une tradition doit être respectée et peut entrer en ligne de compte non pour prétendre établir une certitude historique, à laquelle elle ne saurait servir de base, mais pour appuyer une hypothèse vraisemblable, et à défaut de documentation écrite.

II. — PÉRIODE FÉODALE

C'est vers le Xe siècle que l'usage des demeures fortifiées devint général en Europe. Voici en quoi consistèrent les primitives forteresses : autour de l'enceinte, où l'on voulait bâtir, on creusait un fossé large et profond ; la terre, rejetée en dedans, formait un monticule artificiel qu'on nommait la *motte*. On plantait sur le pourtour des pièces de bois équarries, fortement liées entre elles de façon à former une palissade continue, qu'on fortifiait souvent par des tours de bois, de place en place. Dans cette enceinte s'élevaient les bâtiment en bois qui servaient de logements pour les domestiques, d'écuries, de greniers, de magasins. Au-dessus se dressait une grosse tour carrée en bois qu'on revêtait, en cas de siège, de peaux de bêtes fraîchement écorchées pour empêcher d'y mettre le feu. C'était le donjon (*Dominium*) c'est-à-dire la maison du maître.

L'emploi du bois, et non de la pierre, pour ces constructions venait de la richesse des forêts, qui couvraient à cette époque une grande partie du territoire français, tandis qu'alors, l'extraction de la pierre était besogne longue et difficile. Plus tard l'invention de la poudre devait modifier profondément, aussi bien le mode d'établissement, que les procédés d'attaque et de défense des places fortifiées.

Saint-Mars-la-Jaille posséda, selon toutes probabilités, une de ces forteresses primitives, qui devait être située sur l'emplacement qui porte encore le nom de *Champs de la Motte* (1) à l'ouest du château actuel de Saint-Mars-la-Jaille, non loin des *Champs de Saint-Mars* (2), et touchant les pièces de terre appelées *les potences* (3). Près de là se trouvent également les près de la Moulinière, où se voient des levées de terre fort anciennes, sans doute ; peut-être ces travaux faisaient-ils partie de la défense du primitif château ?... Les pièces de terre, où ils se trouvent, portent les noms assez caractéristiques de *Les Doux* (4) (pour *Douhes*, *douhes*, *douves*) et la *Tombe* (5). Dans les mêmes parages

(1) Cadastre, section C, n°s 6 et 19.
(2) Cadastre, section C, n°s 386 à 427.
(3) Cadastre, section C, n°s 1 à 5, 6 à 9.
(4) Cadastre, section C, n° 156.
(5) Cadastre, section C, n° 157.

nous trouvons encore la *Douve* (1) et la pièce de *l'étang* (2).

Il y a tout lieu de voir dans l'ensemble de ces noms et de ces terres, voisines les unes des autres, le seul souvenir qui nous reste de la première entité féodale du lieu, le fief ou terre de Mars.

Les Seigneurs de Mars.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, Saint-Mars-la-Jaille porta primitivement le nom de *Mars* ou *Marz*. Nous avons dit à quelles circonstances il faut, pensons-nous, attribuer cette dénomination du territoire que nous habitons aujourd'hui, et qui, par une substitution voulue, dont on peut citer de fréquents exemples, fut voué, par les premiers évangélisateurs de notre région, au culte de saint Médard, en langue romane *Saint-Mars*.

Plusieurs auteurs, parmi lesquels M. Léon Maître, ont placé à Petit-Mars (*Villa Marcio*, *Marcis* (IXe siècle) (3), *Marcius* (1123) (4), *Eccl. de Mars* (1278) (5), *Parvus Marcius* (XIVe siècle) (6), *Parvus Mars* (1559) (7), le fief ou terre de Mars. Il est évident que cette localité a dû le nom de Mars qu'elle porte encore au souvenir d'un établissement romain existant jadis sur son territoire. Il n'est pas moins certain, selon nous, que les seigneurs désignés au XIe et au XIIe siècle dans des chartes (8) que nous allons étudier, n'étaient pas les seigneurs de Petit-Mars, mais du fief qui est devenu Saint-Mars-la-Jaille. Le Petit-Mars appartenait alors aux Hus de la Muce.

Le premier des seigneurs de Mars dont nous ayons trouvé le nom est GAUSCELIN DE MARS (9) qui atteste une donation de Guihénoc 1er, fils d'Alfred et d'Origone, et baron d'Ancenis, aux moines de Marmoutiers. Nous avons tout lieu de croire que ce

(1) Cadastre, section D. n° 625.

(2) Cadastre, section D, n° 628.

Ces levées de terre viennent, malheureusement de disparaître, par l'ordre de M. de la Ferronnays, propriétaire actuel du château, dont il fait remanier le parc et les dépendances.

(3) *Cart. Roto.*

(4) *Charte de Louis VI* (Dom Morice, *Pr.*

(5) *Arch. de la Loire-Inférieure* G, 97.

(6) De Lesquen et Mollat.

(7) Arch. de Petit-Mars GG, 1.

(8) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, *Pr.* I. 437, 524, 565, 585, 695. *Arch. de la Saulaie ;* Communication de M. le marquis de L'Esperonnière.

(9) *Gauscelinus de Marcio* vers 1070. (Dom Morice, *Pr.* I, 437).

Gauscelin fut l'un des possesseurs de notre châtellenie de Saint-Mars. Les co-signataires dans cette charte sont : « Cavalon de Sion, Jacut de Nort, Payen, frère de Guihenoc, Simon son neveu, Hugo frère de ce Simon, Urvod de Bernai et son fils Bribecion, Bodin de Tourneborde, Berald, son homme, Tome, Origone, mère de Guihenoc, et Agnès, son épouse ». Ce document fut écrit en 1070 (circa).

Nous trouvons ensuite, en 1105, Février de Mars (1), au nombre des seigneurs qui accompagnent, à Nantes, le baron d'Ancenis, leur suzerain, convoqué par le duc Alain Fergent pour assister à la publication des donations faites par celui-ci à l'église, dans la crainte que la propriété de ces dons ne lui fut contestée par la suite. Avec Février de Mars signent, outre le baron Maurice d'Ancenis, Brient vieillard, Daniel, fils de Janigot, Guillaume sénéchal, Raoul de Guinan, Hugo sénéchal, Godfroy, fils de Renauld, Joscelin de Panecé, Gestin de Mésanger, Olivier, fils de Brient, Hervé de Oudon et plusieurs autres (2).

Enfin nous possédons un document qui, à lui seul, nous semble établir d'une manière certaine, que Février de Mars et Vivien, son frère, furent bien possesseurs de Saint-Mars et non de Petit-Mars. Cette charte nous apprend que « Vivien et Février son frère et Hugo fils de Février », donnèrent, à un nommé Daniel, « serviteur de Dieu », qui, se faisant moine, les porta aux religieux de Saint-Florent, des terres prises « *sur la portion de forêt que lesdits seigneurs reçurent jadis, eux-mêmes des barons d'Ancenis.* » Or, ces terres sont : *La Poitevinière* (entre Bonnœuvre et Riaillé), les *Champs Bernard* (aujourd'hui Champs-Morin près de Bonnœuvre), le *Moulin* (probablement le vieux moulin à eau des Bruères, touchant les champs Morin) *le Ronzeray* (touchant le bourg de Saint-Mars) et joignant la très ancienne terre noble de la Haie-Daniel « la terre *Guedguel* » (aujourd'hui Vivelle, en Saint-Mars et sur la lisière de la forêt de ce nom, proche des Champs-Morin) et le *Breuil d'Alucion* (ou Breuil aux Moines en Bonnœuvre, vieille possession du prieuré de ce nom). Toutes ces terres dépendaient de la châtellenie de Saint-Mars-la-Jaille et non de celle de Petit-Mars, en supposant même que Petit Mars eut jamais possédé une châtellenie *de Mars*, ce que nous n'avons

(1) *Februarius de Martio* (Dom Morice, *Pr.* I, 524.
(2) Dom Morice, *Pr.* I, 524.

vu nulle part. Le premier château connu de cette paroisse fut celui de Ponthus, construit, vers 1200, par Hus de la Muce (1).

« La donation de Vivien fut confirmée par Raoul de la Chapelle » (seigneur de la Motte-Glain), son fils Renaud et son épouse, qui étaient des membres de la maison de Rougé (2), vassaux, eux aussi, des barons d'Ancenis. Or nous avons dit plus haut que la châtellenie de Saint-Mars a, de tout temps, relevé de la Motte-Glain (3) et jamais de Petit-Mars.

D'autre part, selon l'usage des XIe et XIIe siècles qui voulait que toute donation fût attestée par les parents et vassaux du donateur, nous voyons la libéralité des seigneurs de Mars signée par : Guibert de Pannecé, Alain Guihénoc, Mathieu de Riaillé, Malo de Montfriloux, vassaux, ainsi que nous l'avons vu, de Saint-Mars la-Jaille, comme en font foi les plus anciens documents relatifs à cette seigneurie, qui, elle-même, dépendait de la baronnie d'Ancenis.

C'est au même titre que la première donation de Guéhénoc aux seigneurs de Mars est attestée par Hamon de Pannecé, Olivier Lesueur, Breton de Mouseil, Roger Le Tort et Hildebert Le Borgne, tous vassaux d'Ancenis (4).

Ces documents nous indiquent dans cet ordre les premiers seigneurs de notre fief : *Gauscelin*, *Vivien*, puis *Février*, son frère, et *Hugo*, fils de ce dernier. C'est à dessein que nous insistons sur cette succession, que nous croyons ainsi bien établie, dans la possession de ce fief, sinon constitué, tout au moins largement augmenté, par les barons d'Ancenis.

Nous retrouvons encore « *Vivien et Février son frère* » au nombre des seigneurs qui attestent les dons faits par Alain de Moisdon et Hamon de Bigot aux moines de la Mellerai, à la fondation de l'abbaye de ce nom, en 1142 (5).

De même un Vivien de Marz, en 1183, atteste un don fait, le

(1) Par la même charte, nous voyons que le seigneur d'Auverné donne aussi à Daniel le moulin de l'Epinay près de Bonnœuvre.

(2) Dès 1130 d'après M. de Cornulier, la maison de Rougé posséda le château de la Motte-Glain, paroisse de la Chapelle-Glain (De Cornulier, *Dictionnaire des terres du Comité Nantais*).

(3) Déclarations d'Ancenis et de la Roche-en-Nort en 1544 et 1680.

(4) Dom Morice, *Pr.* I. 565.

(5) Dom Morice, *Pr.* I. 685.

7 août de cette même année, aux moines de la Mellerai, par Bonabes de Rougé, à l'occasion de la dédicace de l'église de cette abbaye, donation également attestée par le châtelain de la Motte-Glain, Renauld, fils de Raoul de la Chapelle, que nous avons vu, ci-dessus, approuver les dons de Vivien de Mars. Ce Vivien de 1183 pourrait être le même, mais est plus probablement, son fils du même nom (1).

Vers cette époque, croyons-nous, doit se placer la fondation du prieuré de Saint-Mars ou Médard, en latin *Ecclesia Sanctus Medardus*, ainsi que celle de plusieurs autres prieurés ou paroisses de Saint-Mars du comté nantais pour la plupart consacrés à saint Médard.

De plus, ce document établit que les possessions des seigneurs de Vritz s'étendaient, dès cette époque, sur quelques terres et un moulin situés à Saint-Mars, fait qui nous sera prouvé par d'autres chartes. La maison de Vritz dépendait au reste, comme la châtellenie de Saint-Mars, des seigneurs de la Chapelle-Glain et posséda, plus tard, cette châtellenie, ainsi que nous le verrons.

« Olivier de Vritz, après la mort de sa sœur Leigrat, et pour le repos de l'âme de celle-ci, donna à l'abbaye de Mellerai deux sous (de rente) qu'il tenait en fief de Herdebert Le Monner. Les témoins furent l'épouse dudit Olivier, qui donna son consentement, Geoffroy (*de Beaumont*), abbé de Mellerai, Simon de Héric, Robert Crespin, *Gaudin de Saint-Mars*....

« Le même Olivier donna aussi la portion de dîme qui lui revenait à Saint-Médard, excepté la dîme de sa métairie...

... Il donna également sur un moulin qui est avant l'*église de Saint-Médard*, un setier de froment pour l'anniversaire de son père et de sa mère qui est le 15 janvier » (2).

Voici la suite de cette charte latine écrite, en 1177 et 1192, et

(1) Dom Morice, *Pr.* I. 697.

(2) *Archives de la Saulaie.* Communication de M. le Marquis de L'Espervonnière.

La métairie dont il est question plus haut n'était-elle pas la *Leverie* actuelle, vieille terre noble, dépendant « à charge de foi, hommage et rachapt » de la seigneurie de Saint-Mars. L'étymologie de ce nom serait, en ce cas, *Lès-Veriz* ou *Lès-Vritz*. On désignait jadis par ce mot *Lès* ou *Lez* précédant un nom, une terre un peu éloignée du domaine dont elle dépendait.

Les noms mis entre parenthèses, par nous, sont les noms actuels des terres identifiées. Les autres ont changé de nom, ou disparu comme villages habités.

que nous citerons en entier à cause de l'intérêt qui s'y rattache.

« Olivier de Vritz a donné à Melleray, dix-huit sous de cens annuel. Les témoins de cet acte sont : dom Aymar, abbé de Pontron ; Gestin, abbé de Saint-Gildas (1), Geoffroy, abbé de Melleray ; Raymond de la Cornuaille qui consentit à cette donation (2) ; Jean de Freigné ; Geoffroy Lostior.

« S'ensuivent les noms des terres sur lesquelles sera prélevée ladite somme : *La Bretonnière* (existe encore sous ce nom), deux sous et trois deniers ; *la Poterie*, (existe encore sous ce nom) dix-huit deniers ; *la Bauterie* (existe encore sous ce nom, route de Freigné), neuf deniers ; *la Rembergère* (Laubergère ?) dix deniers ; *Charbocet* (Carbouchet), dix-huit deniers, la *Molère* (la Moulinière ou Molinière ?) neuf deniers ; *les Places* (existent encore sous ces noms les Hautes et les Basses Places), dix-huit deniers ; *le Chorai* (le Charai ?) le *Forcin* (sans doute le fief *Fourcin* de la Ref. de 1745), dix-huit deniers ; *Mongrison* (Grison) dix-huit deniers *Lermitrère* (?) dix-huit deniers la *Doernère* (?) peut-être la Thoesnière au village de la Harie), dix-huit deniers ; *Berlate* (La Bellate ou Bellette), dix-huit deniers ; *Campiernault* (plus tard *Champs Esnauld*, puis Champs Jeanneau) neuf deniers... »

Les antiques villages, ou terres, désignés dans ce document appartenaient évidemment aux seigneurs de Vritz, dès la fin du XIIe siècle. Le fief des seigneurs de Saint-Mars, après la donation faite à Daniel, était donc assez peu considérable. Leur château avec ses dépendances, et la forêt, depuis appelée forêt de Saint-Mars en étaient les principaux membres, auxquels vinrent se joindre, ainsi que nous allons le voir, ces possessions mêmes des seigneurs de Vritz, puis, plus tard, celles de la maison de la Jaille pour faire de Saint-Mars une importante châtellenie.

(*A suivre*). J. BAUDRY

(1) L'abbaye de Saint-Gildas possédait le prieuré de Saint Germain à Freigné.

(2 Comme suzerain des seigneurs de Vritz.

CONTES DE GRAND'MÈRES

Contes de Basse-Bretagne et du pays Gallo

Les contes de ce recueil ont tous pour moi la même origine. Ils m'ont été racontés par ma mère, ma grand'mère et mon arrière-grand'mère et font partie des traditions de la famille depuis bien des générations.

Ils sont pourtant très différents les uns des autres. Certains ont une parenté très visible avec les contes de Perrault et remontent peut-être à la même époque. Les autres, au contraire, ont une grande analogie avec nos contes populaires, et j'ai retrouvé des épisodes identiques dans les récits des paysannes du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

Quelques-uns de ces derniers contes ont peut-être une forme moins simple qu'il ne conviendrait. Je suppose que ceux-là se racontaient depuis plus longtemps dans la famille et ont perdu, à force de passer de bouche en bouche, une partie de leur saveur primitive.

Je les transcris tous tels qu'ils sont restés dans ma mémoire, tels que je les ai racontés à mes enfants et à mes petits-enfants. Je me suis seulement permis de baptiser quelques personnages pour donner plus de clarté au récit.

A. D. Roazoun

1908.

LES TROIS BRINS DE PIMPENOIS

Il y avait une fois un roi et une reine qui avaient trois enfants, deux fils et une fille. Le roi qui était vieux songeait, selon l'usage du pays, à se choisir un successeur. Un jour donc il appela ses enfants :

— « Je voudrais, leur dit-il, désigner avant de mourir celui qui doit régner à ma place, mais je ne sais que décider, car je vous aime tous également. Allez donc dans le grand bois où fleurissent les Pimpenois. A celui d'entre vous qui m'en rapportera trois brins, ma couronne appartiendra.

Et les trois enfants, ayant pris congé de leur père, se mirent à parcourir la forêt à la recherche de ces fleurs précieuses qui valaient un royaume. Ils errèrent longtemps par les sentiers, sur le bord des ruisseaux, à l'ombre des grands hêtres et des chênes sombres, partout où ils espéraient trouver des fleurs de Pimpenois. Leurs recherches furent d'abord inutiles. Il fallait naturellement que ces fleurs fussent d'une grande rareté pour être estimées à un si haut prix par le roi.

Enfin, vers le soir, la jeune fille arrivant près d'une fontaine, aperçut trois belles fleurs de Pimpenois fraîches épanouies. Elle s'empressa de les cueillir, toute joyeuse, et reprit bien vite le chemin du palais, car la route était longue et elle avait hâte de jouir de son triomphe.

A peine avait-elle fait cent pas qu'elle se trouva face à face avec son frère aîné dont la figure se rembrunit à la vue du bouquet qu'elle tenait à la main

— « Tu vas me donner ces fleurs », dit-il d'un ton impérieux.

— « Non certes, c'est moi qui les ai trouvées et notre père a dit qu'il donnerait sa couronne à celui qui lui rapporterait trois brins de Pimpenois. »

— « C'est pourquoi tu vas me les donner, reprit le jeune homme; qu'est-ce qu'une femme pourrait faire d'une couronne ? D'ailleurs celle-ci m'appartient de droit, puisque je suis l'aîné. Donne-moi vite tes fleurs, si tu ne veux que je m'en empare de force, car il me les faut à tout prix ».

« — Viens donc les prendre, alors, car tu peux être sûr que je ne te les donnerai pas ».

Et à ces mots la jeune fille s'enfuit en riant, car elle était loin

de soupçonner toute la méchanceté de son frère et n'avait pas pris ses menaces au sérieux. . . . .

. . . . . .

La nuit était noire quand l'aîné des fils du roi arriva au palais où depuis longtemps déjà son jeune frère était rentré las d'inutiles recherches. Il tenait à la main trois fleurs de Pimpenois et les présenta triomphant au roi qui, tout en lui faisant ses compliments, lui demanda s'il n'avait pas rencontré sa sœur dont l'absence prolongée commençait à le préoccuper, les jeunes filles n'ayant pas coutume d'affronter volontiers la nuit dans les bois. Le jeune prince répondit audacieusement qu'il n'avait vu personne.

Le père inquiet envoya des serviteurs à la recherche de sa fille, supposant qu'elle s'était égarée ; mais ils eurent beau parcourri la forêt en tous sens jusqu'à l'aube, et la parcourir encore les jours et les nuits qui suivirent, ils ne purent retrouver sa trace.

Cependant le frère aîné demandait instamment qu'on le proclamât héritier de la couronne. Il avait rempli les conditions requises en apportant les trois brins de Pimpenois et réclamait l'accomplissement de la promesse du roi.

— « Il faut d'abord que nous ayons retrouvé votre sœur, répondit celui-ci, il se peut qu'elle ait eu la même chance que vous, mon fils, et nous ne pouvons rien décider avant d'être fixé sur son sort. »

Et les recherches continuaient, toujours infructueuses, et le temps passait.....

Bien souvent le roi et la reine se rendaient avec les deux enfants qui leur restaient dans cette forêt d'où jamais leur fille n'était revenue. L'aîné n'osait se dérober à ces promenades qui le faisaient trembler de la tête au pieds.

Un jour qu'ils se promenaient tous ensemble, le père et la mère s'engagèrent inconsciemment dans le chemin conduisant à la source où avaient fleuri les Pimpenois, et cette fois le coupable, forcé de suivre la même route, se sentit pâlir d'horreur.

Tout à coup le jeune frère qui courait de tous côtés avec l'insouciance de son âge arriva tout ému près de ses parents. Il tenait à la main un sifflet comme les pâtres savent en tailler dans l'écorce nouvelle.

— « Oh ! père, dit-il, voyez donc l'étrange sifflet que j'ai trouvé là-bas, sur la mousse ; on dirait qu'il parle » ; et le portant à ses

lèvres il souffla doucement. On entendit alors comme une voix plaintive qui disait :

— « Mon frère, mon frère,
J'ai été tuée dans un bois
Pour trois brins de Pimpenois ! » (1)

— « Qu'est-ce que cela signifie, s'écria le roi », et prenant le sifflet il souffla à son tour.

— « Mon père, mon père, reprit la voix,
J'ai été tuée dans un bois
Pour trois brins de Pimpenois ! »

— « Comptez-vous vous amuser longtemps avec ce joujou, fit le frère aîné d'un air dédaigneux sous lequel l cherchait à dissimuler son effroi » ; mais déjà la mère avait pris le sifflet et la voix disait :

— « Ma mère, ma mère,
J'ai été tuée dans un bois
Pour trois brins de Pimpenois. »

— « Voilà qui est étrange dit le père profondément troublé » ; et se tournant vers son fils :

— « A vous maintenant », dit-il.

— « Nous n'allons pas nous attarder à ce jeu puéril », fit le prince d'un ton méprisant ; et saisissant le sifflet magique il voulut le lancer au loin, mais le roi le prévint.

— « Je vous demandais de souffler à votre tour, maintenant je vous l'ordonne », dit-il, et sa voix était si sévère que le jeune homme dut obéir. Il porta à ses lèvres tremblantes le sifflet vengeur et aussitôt la voix reprit, terrible :

— Maudit, maudit,
Tu m'as tuée dans ce bois
Pour trois brins de Pimpenois !

Frappé de terreur le meurtrier tomba à genoux, confessan son crime. Il avait tué sa sœur pour s'emparer des fleurs qu'elle

(1)

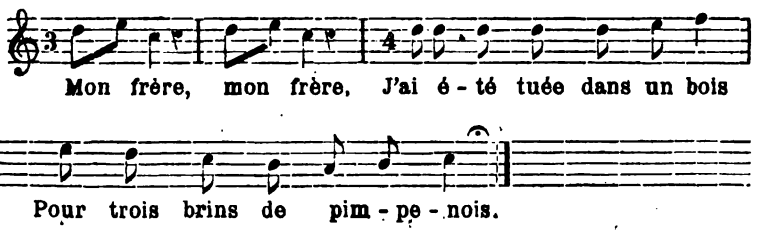

avait trouvées et obtenir la couronne ; puis il avait recouvert le corps de branches et de feuilles mortes.

Peu après le fils aîné du roi subit le châtiment dû à son forfait, et quand les temps furent accomplis, ce fut le plus jeune des trois enfants qui monta sur le trône de son père..... lui qui ne s'était point attardé à chercher dans la forêt les trois brins de Pimpenois (1).

(*A suivre.*) A.-D. ROAZOUN.

(1) Julienne Leneveu de Rohan racontait, vers 1860, une histoire de ce genre. Les fleurs de Pimpenois n'y étaient pas mentionnées, mais on y retrouvait l'épisode du sifflet (parlant et non chantant) qui disait :

— « Sifflez, sifflez, mon père,
Mon frère m'a tuée..... etc.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

UNIV. OF MICH.

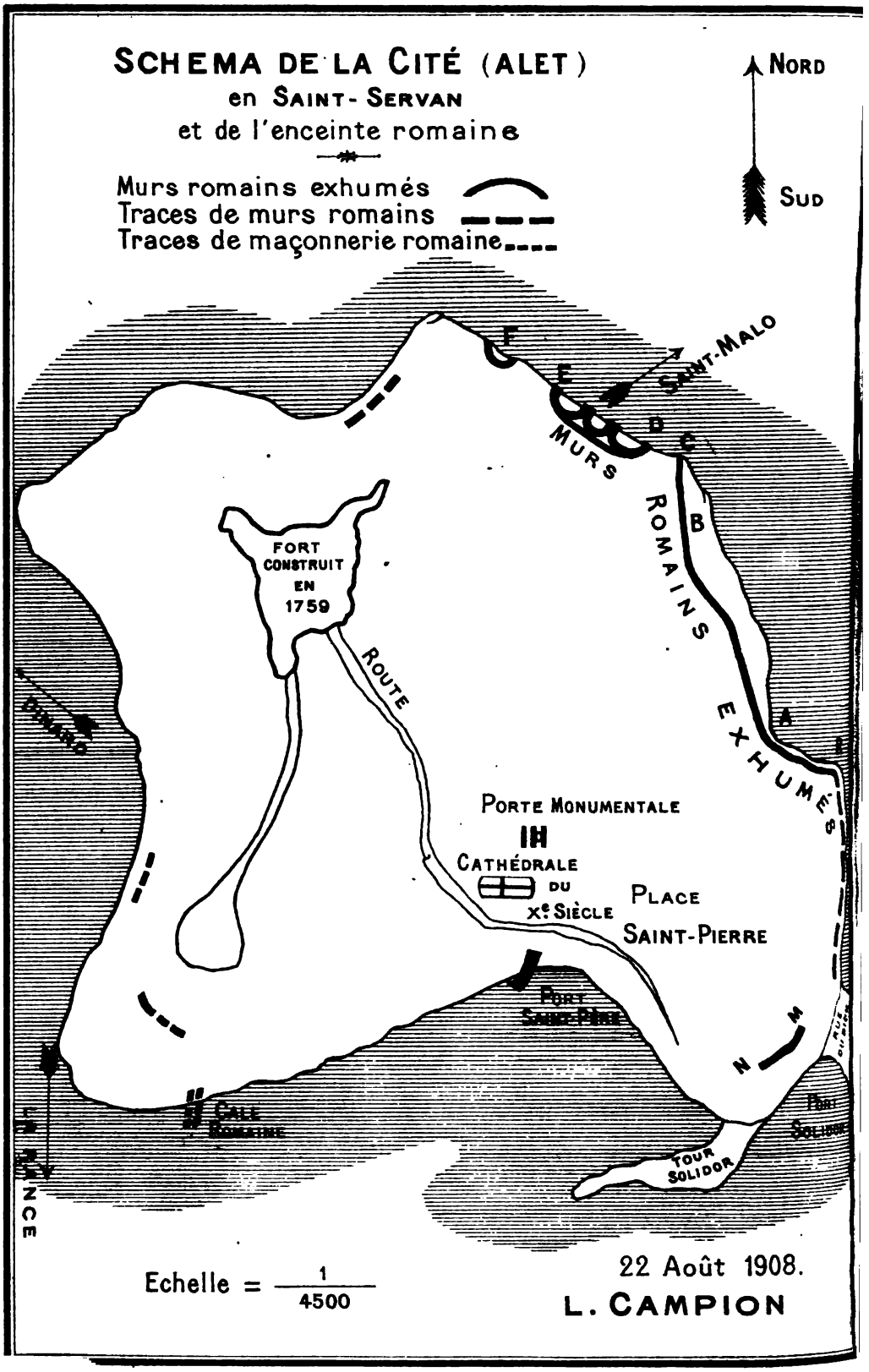
SCHEMA DE LA CITÉ (ALET)
en SAINT-SERVAN
et de l'enceinte romaine
Murs romains exhumés
Traces de murs romains
Traces de maçonnerie romaine
NORD
SUD
SAINT-MALO
F
E
D
C
B
A
MURS ROMAINS EXHUMÉS
FORT CONSTRUIT EN 1759
ROUTE
DINARD
PORTE MONUMENTALE
CATHÉDRALE DU Xe SIÈCLE
PLACE SAINT-PIERRE
PORT SAINT-PÈRE
N
M
CALE ROMAINE
TOUR SOLIDOR
PORT SOLIDOR
LA RANCE
Echelle = 1/4500
22 Août 1908.
L. CAMPION

L'ENCEINTE ROMAINE D'ALET

Conférence faite à la séance publique et solennelle de la *Société Historique et Archéologique* de l'Arrondissement de Saint-Malo, par l'abbé CAMPION, *chanoine de Rennes, Professeur à Saint-Vincent*, le 17 août 1908.

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de remonter jusqu'au déluge et même plusieurs centaines de millions d'années avant le déluge ; en le faisant, je serai encore dans mon sujet : *L'Enceinte romaine d'Alet.* C'est que pour expliquer l'état actuel de cette enceinte, il me faut résumer en quelques mots une théorie célèbre de Laplace et le système géologique du regretté Albert de Lapparent.

Transportez-vous donc en esprit à l'origine du Monde. La Nébuleuse qui doit former le soleil et son cortège de planètes, abandonne peu à peu et successivement, dans son mouvement de rotation, les parties les plus éloignées de son axe. C'est ainsi que la Terre se détache du noyau central. A ce moment cette terre, beaucoup plus volumineuse qu'aujourd'hui, est une masse gazeuze portée à une température excessivement élevée. Mais le rayonnement dans l'espace et la condensation progressive de cette masse refroidissent considérablement sa surface extérieure. Alors une première écorce solide se forme tout autour du noyau terrestre, comme se forme un laitier sur un bain de métal en fusion.

Cette première écorce n'apparaît pas partout en même temps et savez-vous en quels endroits elle se montre d'abord ? Eh bien ! c'est en particulier sur le rocher qui porte cette salle des fêtes de l'hôtel de ville de Saint-Malo, c'est sur les rochers de la Cité en Saint-Servan. La mer n'existe pas encore à l'état liquide ; l'eau des Océans, à l'état de chaude vapeur, pèse d'un poids énorme sur la primitive croûte terrestre. Plus tard cette atmosphère se condense et se liquéfie en partie. La mer vient remplir les vastes réservoirs que le *Créateur* lui a ménagés, mais jamais, à aucun moment, elle ne recouvre les rochers qui forment l'ossature de

la Côte d'Emeraude. Ces rochers de *gneiss granitoïde* sont donc bien vieux ! si vieux, si chargés d'une telle accumulation d'années et de siècles précédant la création de notre premier père Adam, que sous les coups répétés de la vague marine, sous l'alternance du froid et de la chaleur, de la sécheresse et de l'humidité et surtout sous l'action prolongée du ruissellement superficiel et des oscillations du sol, ils se désagrègent, se décomposent et disparaissent. Ce phénomène complexe se produit tout autour de la Cité. Passez par exemple, à marée basse, dans la grève du port Saint-Père ; placez-vous, avec précaution, le plus près possible de la maison qu'habite notre illustre compatriote, Mgr Duchesne, et là vous verrez que non seulement la falaise s'effrite, mais que souvent elle tombe en blocs énormes capables d'aplatir même une tête de breton. Souvent la falaise glisse entraînant dans sa chute tout ce qui s'appuyait sur elle, fût-ce des remparts construits avec le ciment romain. Dans ces endroits ce ne sont plus que des ruines de ruines, auxquelles on pourrait appliquer justement le vers du poète : *Etiam periere ruinæ*.

Heureusement dans les parties où le terrain est à peu près horizontal, et dans celles qui sont plus éloignées du bord de la falaise, l'enceinte romaine d'*Aletum*, notre antique Alet, a été relativement bien conservée. Ainsi, pour ces portions, nous ne prouvons pas seulement l'existence du rempart romain par des textes officiels, auxquels pourtant rien ne résiste, mais nous avons sous les yeux, sous les mains, sous les pieds, des murailles authentiques. Tout le monde, ici, en connaissait une partie : tout le monde avait entendu parler du mur des *cent brasses*. On en savait au moins le nom, sinon l'origine et la fonction.

J'ai été assez heureux pour pouvoir exhumer à la suite, sur une longueur non moins considérable, ce mur antique que les premiers archéologues de Saint-Malo, Frotet de la Landelle au XVIe siècle, et Jacques Doremet, vicaire général de Monseigneur du Bec, au XVIIe avaient encore vu debout, par endroits, « à quelque médiocre hauteur ». Depuis eux et surtout, probablement, depuis la construction du fort de 1759 jusqu'aujourd'hui, ce mur était resté profondément enfoui sous terre. Enfin pour dater nos remparts avec quelque précision, nous avons des monnaies romaines recueillies dans les tranchées ouvertes par moi et aussi dans les chantiers de M. Lenormand, ancien maire et conseiller

général de Saint-Servan, par M. Lenormand lui-même et tout dernièrement par les ouvriers des Vedette Boutin et Canjole.

Pour ne pas fatiguer votre bienveillante attention, je serai aussi bref que possible en traitant chacun de ces points. Il est certain, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. J. Loth, qui a bien voulu présider cette séance solennelle, il est certain que le mot *Alet* est celtique et que ce nom désigne encore aujourd'hui un district du pays de Galles, en Angleterre. Il est non moins certain que notre ville d'Alet, après avoir été gauloise, est devenue romaine. Quand ? à quelle époque précise ? Probablement sous Jules César, bien que celui-ci ne la nomme pas formellement dans ses *Commentaires.* L'abbé Deniel, vicaire à Saint-Servan, m'a passé deux belles monnaies, l'une en bronze, de l'empereur Claude I (41 à 54 après J.-C.), l'autre en laiton, d'Antonia Augusta, mère de Germanicus et de l'empereur Claude. Ces monnaies frappées toutes deux sous le règne de Claude ont été recueillies, croit-on, sur la Cité. On a trouvé là bien d'autres monnaies romaines, spécialement des Faustine, impératrices du milieu du second siècle. J. César, ai-je dit, ne nomme pas Alet, mais bien peu s'en faut, parce qu'il désigne les *Curiosolites* parmi les Cités maritimes qui envoyèrent en bloc trente mille hommes, (d'après M. J. Loth) au secours de Vercingétorix (de Bello-Gal, VII, 75). En revanche, un texte officiel, la *Notice des Dignités de l'Empire Romain,* rédigé à la fin du IVe siècle ou dans les tout premières années du Ve, nous apprend que sous l'empereur Honorius (395-423) Alet était la résidence du commandant des soldats de Mars : *Praefectus militum Martensium Aleto.* C'est dire qu'à la fin du IVe siècle, Alet avait une enceinte fortifiée. Si on s'en rapportait aux curieux schémas qui accompagnent la Notice des Dignités dans l'édition de Böcking (p. 106*). cette enceinte romaine d'Alet aurait présenté six tours et une seule porte encadrée entre deux de ces tours. Arthur de la Borderie, dans sa grande *Histoire de Bretagne* (I, 167, ch. IV), conjecture que la garnison de cette place forte comptait 1700 hommes, dont 1500 fantassins et 200 cavaliers. Il pense, avec Desjardins (*Géogr. de la Gaule romaine*), que ces soldats se recrutaient principalement chez les Curiosolites, et avaient pris le nom de *Martenses* (enfants de Mars) en l'honneur du dieu chéri de ce peuple. Enfin il suppose que cette troupe de 1700 hommes formait une demi-légion dont l'autre moitié campait sur les bords du Rhin à

Alta-Ripa dans la seconde Germanie (I, p. 167). Je crois qu'Arthur de la Borderie a, par distraction, écrit ici seconde au lieu de première Germanie. La IIe Germanie comprenait la ville de Tongres où Servatius était évêque à la fin du IVe siècle, et ce n'est pas moi qui me plaindrai de voir notre grand historien Breton indiquer pour cette époque des liens, des relations entre les places fortes des bords du Rhin et celles des bords de la Rance.

Les remparts élevés par les Romains à Alet existent-ils encore ? Oui certainement sur une bonne partie du périmètre, mais plus ou moins modifiés au cours des siècles. Aujourd'hui tous les archéologues, à la suite d'Arthur de la Borderie, et surtout à la suite d'Alfred Ramé qui, en 1863, a inséré dans le tome VII de la *Revue Archéologique* un très important article sur lequel M. Desrées, curé-doyen de Saint-Servan, avait attiré mon attention, tous les gens qui savent réfléchir, admettent que le gros bloc de muraille, situé près de la cabane des douaniers, au N.-E. de la Cité faisait partie de l'enceinte romaine. On y voit en effet les caractères essentiels des fortifications élevées par les Romains pour protéger les frontières de l'Empire, c'est-à-dire : 1° le mortier, mélange de sable, de chaux grasse et de brique pilée (cendrón de briques) formant un blocage rougeâtre et compact, un ciment que le temps a rendu indestructible ; 2° le parement extérieur en petit appareil régulier formé de pierres presque cubiques.

La brique entrait-elle dans ce mur romain comme c'était la règle ailleurs ? Jusqu'à ce matin j'aurais hésité à répondre. A ce moment je dis que c'est extrêmement probable. N'oubliez pas que nous travaillons actuellement sur des fondations de murailles renversées. En creusant au pied sur un parcours de plus de cent mètres nous avons trouvé plusieurs grosses briques de 37 millimètres d'épaisseur recouvertes sur les deux faces du ciment romain dans lequel elles avaient été noyées. Et même, dans un endroit où le rempart se recourbe en arc de cercle, j'a trouvé une brique circulaire qui était également entrée dans la construction. Une chose qui est tout-à-fait hors de doute c'est que ce mur romain était recouvert de tuiles. En effet, dans ces fouilles les ouvriers ont exhumé de très nombreux débris de tuiles à rebords parmi lesquels trois grandes tuiles dont les dimensions sont les suivantes : longueur, 35 centimètres ; largeur, 18 centimètres ; épaisseur moyenne, 25 millimètres sans compter le rebord, et 52 millimètres en le comptant. J'ai

trouvé en plus des tuiles semi-cylindriques d'une épaisseur moyenne de 17 millimètres qui recouvraient les tuiles à rebords et formaient le dôme de la construction. Tout cela est classique. Mais un architecte de Paris (19, rue de Varenne), architecte du Gouvernement, S. C., bien connu pour les importants travaux de restauration de châteaux historiques et cathédrales dont il a été chargé, M. Georges Balleyguier qui est venu aimablement m'assister de ses conseils, et dégager la porte monumentale à l'endroit où Cunat dans son *Histoire d'Alet et de Saint-Malo*, place l'évêché d'Alet, M. Georges Balleyguier, dis-je, a trouvé nos tuiles d'une superbe facture et des meilleures qu'il ait vues. Elles sont identiques à celles qui recouvraient le temple gallo-romain de Lehéro en Allaire (Morbihan), à 10 kilomètres à l'ouest de Redon.

Quant au parement en petit appareil de notre bloc des douaniers, il présente plus de régularité que n'en montrent les remparts romains de Rennes dans leur état actuel, et il reproduit mieux le *facies* extérieur du *Fanum Martis* de Corseul qui est du plus pur romain. Aussi M. Adrien Blanchet, qui a obtenu en 1907 la première médaille au Concours des antiquités nationales pour son ouvrage sur les *Enceintes Romaines de la Gaule*, nommé rapporteur auprès du Comité des Travaux Historiques pour examiner le bien fondé de ma demande de subvention, a conclu sans hésiter que notre bloc faisait partie de l'enceinte romaine d'*Aletum*. Malheureusement, ce vénérable monument de notre histoire locale, digne de figurer dans les plus riches musées, s'inclinait fortement et menaçait de s'écrouler. Mon premier soin, pendant ces vacances, a été de le consolider par un contrefort de plus de deux mètres cubes de maçonnerie richement cimentée, et si les hommes, souvent plus destructeurs que le temps, ne s'acharnent pas trop contre lui, il sera encore là debout dans 2000 ans. Je vous invite à venir vérifier cette prophétie. Vous constaterez en même temps que les assises de la maison de Mgr Duchesne se seront écroulées dans la grève avec la falaise sous-jacente.

Il est bien évident que la muraille romaine d'Alet ne se réduisait pas à un bloc de quelques mètres de longueur ; le mur des cent brasses en faisait aussi partie. Il présente en effet deux certificats authentiques de son origine, je veux dire sa position et sa composition. Il est le prolongement géométrique et phy-

sique du bloc romain. Il le prolonge sans aucune solution de continuité à la base, et il est formé des mêmes pierres, du même mortier, du même ciment de blocage. La seule différence est dans l'aspect extérieur : il est moins bien conservé, et a perdu presque partout son parement en petit appareil par suite des injures du temps et des hommes.

Le bloc romain de la cabane des douaniers se prolongeait aussi vers l'ouest pour venir faire face a Dinard.

J'ai pu le dégager de ce côté sur une grande longueur. Là où on ne voyait aucune trace de constructions, où émergeaient à peine quelques bouts de pierres que la plupart prenaient pour des têtes de rochers, tout le monde, aujourd'hui, peut voir une muraille massive d'une épaisseur moyenne de 1m, 75. Les visiteurs, vous le croirez sans peine, ne lui ont pas fait défaut pendant ce mois d'août, et la réflexion que tous émettaient spontanément était toujours la même : « Ah ! mais c'est le prolongement du gros bloc connu ». Et ils avaient raison. Combien parmi eux étaient capables de remarquer du premier coup d'œil un saillant de fortification dont l'arête verticale est tombée dans la grève par suite d'éboulement de la falaise ? Dans la nouvelle portion que j'ai creusée dernièrement vers l'ouest, sur une profondeur variant entre 0m,20 et 1m,50, ce même accident se reproduit encore deux fois et, à la limite de nos travaux l'arête du redan tombée dans la grève est une masse de 10000 kilogrammes qui ne s'est même pas désagrégée dans ce saut périlleux. C'est que la falaise elle-même a glissé sur un plan très incliné.

Ces multiples éboulements de la falaise rendent extrêmement difficile et pénible la recherche de l'antique rempart, car ils enlèvent le fil qui pouvait seul guider sûrement dans ce dédale.

Impossible de prévoir la direction du mur. Après avoir remué de grandes quantités de terre, on s'aperçoit que ce mur décrit sensiblement des arcs de cercle dont la concavité est tournée vers la mer. Cette forme aussi curieuse qu'intéressante de fortifications était sans doute inspirée par les besoins de la défense. Je ne sais pas encore si en d'autres villes elle a été usitée. Ce n'est d'ailleurs que depuis ce matin que ce résultat paraît incontestable. Actuellement, à l'extrémité ouest de nos fouilles, nous voyons se dessiner nettement trois courtines circulaires de près de 20 mètres de diamètre.

Notre dernier travail de taupins n'a donc pas été inutile. De

plus, vendredi dernier, 14 août, l'ouvrier occupé au fond de la tranchée à 1m, 50 de profondeur, après avoir extrait une terre jaune extrêment dure, analogue à celle qui forme la base du rempart romain à Rennes, trouva au milieu de grosses pierres posées là comme fondement de la muraille, une petite monnaie de bronze. Cette monnaie me fut remise en main en présence de M. Balleyguier. Après l'avoir nettoyée, je puis affirmer qu'elle représente Tétricus père, empereur gaulois, de 268 à 273 après J.-C. Voici sur quoi repose mon affirmation. En mai dernier, j'ai envoyé plusieurs monnaies trouvées dans le chantier Lenormand, à mon rapporteur, M. A. Blanchet, auteur du *Traité des Monnaies Gauloises* et co-directeur de la *Revue Numismatique*. Ce spécialiste éminent me les a renvoyées avec indications écrites de sa main. Or, ma petite monnaie du 14 août est identique à l'une de celles auxquelles il donne la mention : pièce de Tétricus père (monnayage officiel).

Notre travail dans les environs du fort de 1759 n'est pas terminé, nous le continuerons au N.-O. et au S.-O. de la Cité.

En suivant vers le S.-E. le mur des cent brasses on arrive à un grand mur nouvellement blanchi, qui entoure les anciens chantiers Lenormand, et sur lequel on peut lire du Pont-Roulant les mots : Moteurs Marins Vedettes. Ce mur a été construit sur le rempart romain et avec ses débris. Il est facile de le constater. En effet, il a été partiellement abattu et le terrain a été arasé jusqu'au niveau du plein de mars. On voit là que le rempart primitif reposait directement sur le roc. Les fondations sont conservées sur une hauteur variant entre 0m, 50 et 2 ou 3 mètres. Son épaisseur était double ou triple de celle du mur de clôture qui repose sur lui.

Pendant qu'on aménageait ces chantiers, vers 1850, un ami de M. Lenormand trouva dans ce terrain plus de 300 monnaies anciennes. Lui-même, M. Lenormand, recueillit dans la muraille et au pied de cette muraille, dans les débris abattus, une vingtaine de monnaies romaines qu'il a bien voulu me confier. J'ai fait examiner les mieux conservées par M. Banéat, directeur du Musée Archéologique et président de la Société Archéologique de Rennes, et les autres, comme je l'ai déjà dit, par M. A. Blanchet. Il résulte de l'examen de ces numismates que, sur les monnaies à moi confiées, quatre sont de Tétricus fils (267 ap. J.-C.), sept de Tétricus, père (268-273), deux de Gratien (375-383), une

probablement de Constantin-le-Grand, une du temps d'Honorius et enfin une douteuse mais pouvant être de l'empereur Valens. La plupart de ces monnaies sont admirablement conservées et elles n'ont pu l'être ainsi qu'à l'abri de l'air et des exhalaisons marines. En effet elles sont en potain, alliage variable de cuivre, de zinc et d'étain très facilement attaquable, comme j'en ai fait l'expérience sur deux d'entre elles, par l'acide chlorhydrique même étendu d'eau. Ce qui rend encore plus vraisemblable la conservation de ces monnaies dans l'intérieur du mur, c'est que, tout dernièrement, les ouvriers employés à construire la cale des Vedettes, ont retrouvé dans les blocs de maçonnerie provenant de la démolition du mur Lenormand une dizaine de monnaies romaines. Le 4 de ce mois d'août le gardien comptable vint m'en apporter une si bien conservée que du premier coup je reconnus un Tétricus père.

Ces monnaies permettent-elles de dater l'enceinte romaine d'Alet ?

Si on voulait hasarder des conjectures qui ne prétendent pas actuellement à la certitude, on dirait que cette enceinte fut vraisemblablement élevée, comme celles de Rennes et de la plupart des forteresses-frontières de la Gaule, vers la fin du IIIe siècle après J.-C., au moment des invasions des Germains. Parmi ces Germains, les plus farouches furent les Saxons qui ravagèrent tellement notre pays que, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Gironde, ses côtes désolées avaient pris le nom de rivage Saxon. Littus Saxonicum ». Les Saxons débarquant à Alet dans la grève qui s'appellera plus tard, Anse des Bas-Sablons, attaquent et renversent en partie le rempart voisin, celui qui traverse le chantier Lenormand. Cent ans plus tard, à la fin du IVe siècle ce rempart est restauré par Gratien et Honorius. Sous ces deux derniers empereurs Alet était certainement chrétienne car sur une de nos médailles, Gratien tient en main le *Labarum* portant le monogramme du Christ avec cette inscription en exergue: *Gloria novi seculi*, à la gloire d'une ère nouvelle, de l'ère chrétienne. Le patron de la cité chrétienne d'Alet fut saint Pierre dont le port Saint-Père porte encore le nom à peine défiguré.

Quelle est l'histoire de l'enceinte romaine d'Alet et de ses transformations à travers les âges ? On l'ignore, mais on peut supposer que ces remparts ont été plus d'une fois, surtout à

l'époque des invasions normandes, démolis au moins partiellement et reconstruits à la hâte. Je vous fais grâce de toutes les conjectures de Jacques Doremet dans son très curieux ouvrage de 1628, réédité par M. Joüon des Longrais, sur l'*Antiquité d'Alet* Ce qui est bien certain, c'est qu'à la fin du XIe siècle ces remparts existaient encore. En 1095, Alet était toujours une place forte présentant une porte tout près du pré *Brécel* et du cimetière de Servatius. Cette porte devait être située, j'imagine, sous les maisons actuelles de la rue du Dick, et tout près de la rue Beau-Rivage.

C'est là en effet l'aboutissement naturel de la voie romaine (venant de Rennes à Alet directement ou par Corseul) dont on a trouvé des traces certaines vers 1840 près du village de Saint-Etienne, et qui de là devait se prolonger dans la direction actuelle des rues Verte et Pavée. Ces deux derniers noms sont particulièrement suggestifs. Quant au mot Dick, c'est un vieux mot français qu'on trouve dans notre chroniqueur Froissart à la fin du XIVe siècle avec le sens de sillon, digue, rempart de toutes sortes spécialement contre les flots de la mer. C'est à peu près aussi le sens des mots Hague, Hogue et de son diminutif Hoguette. Aussi Alfred Ramé n'a pas craint d'écrire dans la *Revue Archéologique* (VII, p. 355). « Le nom et la chose rappellent la fameuse Hague-Dyck qui protège le cap La Hogue à la pointe extrême du Cotentin ». D'après ce sagace archéologue, la cité d'Alet, avant d'être un castellum romain, devait être un oppidum gaulois et le fossé de ses fortifications devait être vraisemblablement sous la rue du Dick. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour justifier nos recherches dans cette rue. Nous y avons creusé deux puits verticaux de deux mètres de côté en section horizontale. Le premier de ces puits, à l'ouest de la rue, nous a donné le roc à 1[m] 50 de profondeur, mais ce roc s'inclinait fortement vers le sud. Le second puits, à l'est, près de la rue Beaurivage, ne nous a donné le rocher qu'à plus de 3 mètres de profondeur. Nous devions être sur la douve gauloise de Ramé. Il semble résulter de ces sondages que le rempart romain, s'il en existe des restes dans la rue du Dick, est au nord et sous les maisons de cette rue.

De la rue du Dick, l'enceinte romaine traversant la rue actuelle d'Aleth et le bas de la place Saint-Pierre, descendait sur les rochers qui portent les maisons Gloannec. Pour asseoir ces maisons, on n'a pas hésité à faire sauter à la mine, sans respect

des souvenirs, de forts morceaux de la muraille antique. Heureusement qu'au haut de l'escalier conduisant à la grève il en reste des blocs assez considérables pour que les yeux les moins exercés ne puissent douter de leur origine.

L'enceinte d'Alet se prolongeait sans doute dans la direction du Maréographe près duquel on peut voir les traces d'une cale romaine. De là elle devait contourner la Cité vis-à-vis Dinard pour revenir en face du Môle de Saint-Malo. Je crois bien l'avoir aperçue en deux points différents dans ce trajet, mais comme cette région est interdite au public, et qu'on n'y pourrait pas contrôler mes affirmations, je préfère m'en tenir là pour aujourd'hui.

Et maintenant, quel a été le but de notre travail, et pourquoi avons-nous fouillé ainsi nos vieux remparts ? Par amour du pays qui nous a donné le jour, par piété filiale envers notre mère l'antique Alet. Aujourd'hui, sur la côte d'Emeraude, on parle souvent du Clos-Poulet. J'aimerais mieux le Poulet tout court. Evidemment toutes les personnes qui font sonner ce mot dans leurs discours, ou en ornent leurs écrits connaissent parfaitement son étymologie ? Ce n'est donc pas à elles, mais peut-être à quelques autres qu'il faut apprendre que Poulet vient très régulièrement de *Pagus Aleti*, pays d'Alet. Dès lors il importait de bien montrer aux plus distraits et aux moins clairvoyants l'emplacement incontestable de la forteresse d'Alet, chef-lieu et centre de la cité d'Alet c'est-à-dire du Poulet. Comme les nobles rejetons d'une illustre lignée, nous avons essayé de reconstituer notre généalogie et de déchiffrer nos papiers de famille, nos titres lapidaires ensevelis sous la poussière des siècles. Et notre piété filiale ne s'étend pas seulement à nos lointains ancêtres des époques romaines ou gauloises, mais au sol lui-même qu'ils ont foulé, à la terre qu'ils ont habitée. Volontiers nous dirions, avec notre célèbre compatriote Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme* (p. 117-118) : « Le plus beau, le plus moral des instincts c'est l'amour de la Patrie. Si cette loi n'était soutenue par un miracle toujours subsistant et auquel, comme à tant d'autres, nous ne faisons aucune attention, les hommes se précipiteraient dans les zônes tempérées, en laissant le reste du globe désert... Afin d'éviter ces malheurs, la Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme à son sol natal par un aimant invincible... Les glaces de l'Islande et les sables embrasés de l'Afrique ne manquent point d'habitants. »

Encore un mot seulement et j'aurai terminé cette trop longue conférence. Malouins et Servannais, souvenons-nous toujours que, si nous ne sommes pas absolument frères, nous sommes cousins germains. Nous avons la même grand'mère, l'antique et vénérable Alet. Si donc nous ne pouvons pas faire l'union de tous les bons Français, de tous les vrais Bretons, faisons au moins l'union cordiale des deux villes.

Saint-Servan, le 17 août 1908.

L. CAMPION.

Depuis cette conférence du 17 août, les travaux d'exhumation de nos remparts gallo-romains ont continué sans interruption sur les glacis de la Cité. Je pense qu'ils ne termineront que dans la seconde quinzaine de septembre, au moment où je serai à la fin de mes vacances et en même temps à la fin de mes crédits. Jusqu'ici j'ai été heureux dans mes recherches. Le soir même de la séance solennelle de la Société Archéologique à la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Saint-Malo, le plus perspicace de mes ouvriers trouvait au fond de sa tranchée, dans les soubassements du mur à une profondeur de 1. m, 50 au-dessous du gazon, un petit bronze de 0 m, 015 de diamètre. Nettoyée, cette monnaie s'est trouvée représenter un superbe Constantin le Grand empereur de 306 à 337. Au recto l'inscription latine se lit très facilement Flavi Constantin... jusqu'aux deux ou trois dernières lettres à moitié effacées. D'ailleurs cette figure du recto est identique à celle d'une monnaie d'or de Constantin dessinée dans le nouveau Larousse illustré. Le verso des deux monnaies est un peu différent; sur la mienne on voit deux soldats en armes debout de chaque côté d'une colonne cannelée surmontée d'un étendard qui semble le Labarum. Je ferai déterminer cette face de la monnaie d'une façon plus précise par M. Adrien Blanchet.

Le lendemain, 18 août le même ouvrier me trouve encore un Tétricus père, à quelques mètres de l'endroit où il avait trouvé son Constantin I. Il était à ce moment sur la partie des fondations qui s'appuie directement sur le rocher, et en cet endroit le rocher n'est plus le gneiss granitoïde ; c'est un filon de diabase qui partant de la grève où il est très visible vient affleurer au haut de la falaise.

La perspicacité de mon ouvrier l'a un peu abandonné le 21 août. Ce jour-là il avait découvert, dans une tranchée voisine du mur romain, une hache en pierre polie percée d'un trou d'emmanchement. Cette hache, que je n'ai pas pu voir, avait été déposée près de la tranchée. Elle a piqué la curiosité d'un connaisseur qui l'a examinée avec soin, et remise en place, et sans doute tenté la convoitise d'un curieux qui n'était peut-être ni archéologue ni connaisseur, mais qui, en revanche, a oublié de me la remettre.

Puisse la lecture de cet article, s'il lui tombe sous les yeux, lui rappeler efficacement le septième commandement.

Les murs étant maintenant dégagés des deux côtés, depuis le point B jusqu'au point E de mon plan, le public qui peut juger de leur épaisseur (1m70 à 1m95) commence à s'intéresser vivement à ces travaux. Il regarde tout, les nombreuses briques, les très nombreuses tuiles à rebord (tegulae) et les briques semi-cylindriques creuses du faîte (imbrices); il est surtout intrigué par le tas d'ossements de toutes sortes que nos fouilles ramènent au jour, et qui le croirait ? Ces ossements ne tardent pas à disparaître. Pourquoi ? dans quel but sont-ils enlevés ? Dieu le sait.

On entend sur notre petit chantier des réflexions dans ce genre-ci : j'ai soixante-cinq ans, j'ai toujours habité Saint-Servan, et jamais je n'aurais soupçonné qu'il y avait comme ça des murs cachés sous la terre. D'autres parlent de souterrains, des choses épouvantables qui devaient s'y passer, et font un rapprochement avec les oubliettes du mont Saint-Michel.

Une affirmation extraordinaire d'un bonhomme plus riche d'années que de jugement me fit un jour bondir malgré moi, et sans mon calme bien connu et ma douceur de caractère nous allions bientôt arriver à une vive discussion. Donc, mon bonhomme expliquait à ses voisins que le bloc de dix mille kilogrammes, dont j'ai parlé en séance, était venu occuper sa position actuelle, il y a seulement quatre ans. Le bonhomme ignorait que Alfred Ramé en 1863 indiquait dans la *Revue Archéologique* que le bloc était là depuis plusieurs années. Il ignorait que F. Liger (Les Diablintes-Alet et Jublains, Champion) en 1898 donnait le même renseignement. Il n'écoutait pas les nombreuses personnes qui lui criaient l'avoir vu, comme moi, en cette même place depuis trente et même quarante ans.

Le bonhomme tenait à son idée, ce qui est assez naturel et

arrive à d'autres qu'à lui, mais il y tenait *mordicus,* sans rime ni raison, sans même l'apparence d'une ombre de raison. Aussi ce n'est pas à son appréciation que j'irai soumettre le bel échantillon de poterie Samienne trouvé dans nos tranchées. Si je commettais ce crime j'entendrais saint Matthieu me crier en latin : « *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos* » ; ce qu'un artiste de mes amis traduit ainsi, dans la conversation : « On ne donne pas des confitures aux agents de ville ». Mais je m'arrête ; il en est temps, car sans cela, les agents de ville pourraient bien m'arrêter.

Dans cette semaine qui a suivi la séance du 17 août, j'ai eu la grande chance de retrouver le rempart romain au sud de la cité. C'est grâce à une indication de M. Jules Haize, secrétaire de notre Société Archéologique de Saint-Malo, que j'ai pu arriver à cet heureux résultat.

J'avais dit en séance que nos fouilles dans la rue du Dick m'amenaient à conclure que le rempart romain, s'il en restait des traces, devait être au nord de cette rue et sous ses maisons. En réalité ce rempart se trouve à trente mètres environ au nord de ces maisons. Dans un immeuble d'une belle apparence, bordant à l'est la villa Chateaubriand, et inspectée vers la Brillantais et Jouvente, le propriétaire, M. Brétécher, en construisant une citerne, il y a deux ans, trouva un mur de plus de 1m 50 d'épaisseur et d'une extraordinaire dureté. L'ouvrier employé à ce travail fit remarquer à M. Brétécher la couleur rougeâtre du mortier contenant de la brique pilée et il ajouta comme conclusion pratique : « Inutile de faire un échafaudage pour soutenir le mur pendant notre travail, nous sommes dans le ciment romain, le mur tient tout seul, on ne peut seulement pas en arracher un morceau ». Ce mur si solide, si résistant, ressemble par tous ses caractères au bloc romain de la cabane des douaniers (B sur le plan) et, ce qui est très curieux, il présente comme lui cette singularité : si on considère un profil vertical de ces murs, perpendiculaire à leur longueur, on voit que dans la section obtenue qui donne par conséquent leur épaisseur, la partie la plus rapprochée de la mer est à peu près verticale, l'autre, la partie intérieure à la citadelle, est penchée vers la mer en faisant avec le sol horizontal un angle aussi grand que celui de la tour penchée de Pise. Mes ouvriers avaient déjà émis cette idée que le rempart avait dû être construit intentionnellement dans cette forme inusitée.

A la suite de ce mur romain de l'immeuble Brétécher, en marchant vers l'est parallèlement à la rue du Dick, j'en ai retrouvé une autre portion de vingt à trente mètres de longueur. Pendant le mois de septembre j'emploierai tous mes soins pour reconstituer le plus complètement qu'il sera possible l'enceinte romaine d'Alet.

En terminant je remercie M. le comte de Laigue, qui s'occupe avec tant d'intelligence et de dévouement de tout ce qui concerne la petite Bretagne, d'avoir provoqué et accueilli mon article avec tant d'amabilité. Je lui avais l'année dernière promis quelques lignes pour sa *Revue* relativement à mes fouilles. C'est fait.

J'ajoute, sur sa demande, un schéma de la cité d'Alet en Saint-Servan pour faciliter l'intelligence de ce qui précède. J'ai indiqué une échelle des longueurs : $\frac{1}{400}$ parce que mon schéma est presque un plan de précision. Le mur romain, sur l'immeuble de M. Brétécher, y est figuré par la ligne N M. On remarquera au nord de la cathédrale une porte monumentale (dimensions très exagérées). Cunat place en cet endroit l'évêché d'Alet. Mais, M. Balleyguier, qui a relevé cette porte avec beaucoup de soin, fait remarquer qu'à l'origine les évêchés étaient placés au sud des cathédrales. Je croirais volontiers avec lui, qu'en cet endroit il y avait un mur séparant la partie civile de la partie militaire de la forteresse d'Alet et que cette porte monumentale établissait la communication entre ces deux territoires distincts. L'avenir nous apprendra peut-être le bien ou mal fondé de cette conjecture.

Saint-Servan, le 22 août 1908

L. Campion.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

XVIII. — Le Comte de Nantes Mathias II.

Le duc Hoël laissa en mourant deux fils qui se partagèrent sa succession : Alain eut le comté ou duché de Bretagne avec Rennes pour capitale, Mathias eut le comté de Nantes. Or les chroniques ne s'entendent pas sur la date de la mort de ce dernier. La *Chronique de Saint-Brieuc* donne 1101, les *Chroniques de Quimperlé* et *de Ruis* donnent 1103 et les *Chroniques Annaux* donnent 1104 (2). Nos historiens modernes adoptent la seconde date et cependant ils acceptent comme authentique une charte du 9 octobre 1101 (3), par laquelle Alain confirme toutes les possessions que l'abbaye de Marmoutiers avait dans le pays nantais. Or une pareille confirmation est absolument invraisemblable, si Mathias était encore vivant à cette date, car son frère n'avait aucune autorité sur le pays nantais. Elle se comprend très bien au contraire si Mathias venait de mourir et si les religieux, comme cela arrivait souvent, s'empressaient de faire confirmer leurs possessions par le nouveau souverain sitôt son avènement, Alain ayant naturellement succédé à son frère Mathias, mort sans enfants. L'autorité de cette charte vient donc appuyer la date donnée par la *Chronique de Saint-Brieuc,* nous avons donc chance d'être plus près de la vérité en disant que Mathias est mort en 1101 qu'en disant qu'il est mort en 1103.

Nos historiens commettent de plus une légère erreur en parlant de cet acte qu'ils disent donné par Alain en son palais de Nantes. Ils n'ont pas remarqué qu'il se compose en réalité de deux parties différentes : 1° la confirmation octroyée par Alain, qui est bien du 9 octobre 1101, mais qui fut donnée à Rennes, et non à

(1) Voir la *Revue* d'août 1908.
(2) Morice, *Preuves*, tome I, col. 36, 151 et 103 ; *Cartulaire de Quimperlé*, p. 105,
(3) Morice, *Preuves*, tome I, col. 504 et 507.

Nantes ; 2° une série de donations émanant d'Alain, de sa femme et de son fils, par actes passés à Nantes, mais non datés et simplement indiqués comme postérieurs à la confirmation de 1101.

XIX. — Le duc Hoël II.

Tous nos historiens ont admis comme exacte cette assertion de Le Baud, que Conan III, à son lit de mort, aurait désavoué Hoël, le fils de sa femme Mathilde, de sorte que la presque totalité du duché de Bretagne aurait été immédiatement occupée par Eudon, vicomte de Porhoët, au nom de sa femme Berte, fille légitime de Conan III, le comté de Nantes ayant seul reconnu Hoël pour son souverain. J'avoue que le silence des chroniqueurs contemporains sur un fait aussi exorbitant que ce désaveu de paternité me rend ce fait assez suspect. Le Baud me paraît donc avoir commis une erreur en traduisant la chronique latine qu'il avait sous les yeux. Cette dernière était sans doute celle que Dom Morice a publiée sous le titre de *Chronicon Britannicum* (1) ; or il y est dit simplement que Conan n'avait pas reconnu Hoël pour son fils, ce qui s'explique beaucoup plus naturellement si l'on suppose que le chroniqueur entendait par là que Hoël était un fils bâtard à qui Conan n'avait pas reconnu les droits d'enfant légitime que si l'on veut lui faire dire que Hoël, longtemps reconnu comme enfant légitime de Conan III, aurait été brusquement dépouillé de son état-civil par la décision paternelle.

Le Baud paraît s'être également trompé lorsqu'il restreint au comté de Nantes les territoires sur lesquels se serait exercée la souveraineté du comte Hoël. Dans une charte de 1148 il se qualifie duc de Bretagne. Une charte de 1149 où il se dit simplement comte de Nantes est signée non seulement par l'évêque de Nantes, mais aussi par l'évêque de Saint-Pol de Léon, ce qui prouve que l'autorité de Hoël était reconnue dans ce dernier diocèse. On peut dire la même chose du diocèse de Quimper, puisque l'évêque de cette ville, dans une charte de 1152, parle de Hoël comme duc de Bretagne, et ce titre est encore celui que prend Hoël dans une charte de 1153 (2). Or, comme Le Baud dit

(1) *Preuves*, tome I, col. 103.

(2) Morice, *Preuves*. Tome I, col. 603, 614 et 616.

que Hoël exerça sa souveraineté sur le pays de Nantes pendant six ans, c'est-à-dire pour lui de 1147 à 1153, il est probable qu'il y a là une parcelle altérée de vérité historique et que Le Baud en écrivant cela avait sous les yeux une chronique qui le faisait régner sur la Bretagne pendant ce même laps de temps ; car son assertion prise au pied de la lettre serait certainement contraire à la vérité, Hoël ayant possédé près de huit ans le comté de Nantes, de 1148 à 1156, et même près de neuf ans, si l'on accepte les dates de Le Baud qui fait mourir Conan III en 1147. J'ajoute que les *Chroniques Annaux* publiées par Dom Morice, lorsqu'elles nous montrent Hoël profitant de la faveur populaire pour occuper le pays après la mort de son père, mais bientôt réduit à n'être comte que de nom par l'opposition de son beau-frère Eudon, semblent bien par le mot *terra* entendre non pas le pays de Nantes, mais le pays de Bretagne, et par le mot *comes* non pas le titre de comte de Nantes, mais le titre de comte de Bretagne, l'autorité de Hoël ayant été effective sur le pays nantais ; et de plus elles semblent indiquer que les prétentions d'Eudon se produisirent postérieurement à l'avènement de Hoël.

Si dans le dernier des actes que je viens de citer, celui de 1153, Hoël prend encore le titre de duc de Bretagne, sa situation s'est cependant modifiée sur un point. Il reconnaît à sa sœur Berte des droits au moins égaux aux siens, puisqu'il fait confirmer par elle la donation, et comme les terres qu'il donne sont situées dans le comté nantais, il devient évident qu'à ce moment la Bretagne n'est pas partagée en deux fractions sur chacune desquelles l'un des compétiteurs exerce seul l'autorité, mais qu'il s'est produit un fait qui oblige Hoël à ne plus se considérer comme le seul souverain de la Bretagne. Ce fait, c'est très probablement le succès des prétentions d'Eudon de Porhoët, le second mari de Berte.

La *Chronique de Penpont* parle en effet d'une guerre entre Hoël et Eudon qui aurait pris fin en même temps que se terminait en Angleterre la guerre du roi Etienne et du duc Henri ; or, comme d'après tous les chroniqueurs cette dernière se termina en 1153, il faut probablement substituer cette date à celle de 1154 donnée par la *Chronique de Penpont*, dont la chronologie est d'ailleurs souvent fautive. Notre charte de 1153 est donc la manifestation du nouvel état de choses établi en Bretagne.

Sans doute dans une charte inédite du 27 novembre 1150 en fa-

veur de l'abbaye de Savigny (1), Eudon prend déjà le titre de « duc de Bretagne par la grâce de Dieu » et s'adresse « à tous les « évêques, clercs, barons, justiciers, prévôts, chevaliers et autres « fidèles de sa terre », pour confirmer de façon générale les possessions de l'abbaye de Savigny ; mais cette charte n'est signée que par des dignitaires de l'Eglise de Rennes et prouve simplement que le pays rennais reconnaissait alors la souveraineté d'Eudon. Or comme ces confirmations générales sont d'ordinaire accordées par les seigneurs au moment de leur avènement, il en résulterait que le mariage d'Eudon et de Berte n'aurait pas eu lieu très longtemps avant cette date. Lors donc que Le Baud nous dit que la guerre entre Hoël et Eudon dura quatre ans, nous pouvons supposer par là qu'elle aurait duré de 1149 à 1153, et que Berte aurait attendu la mort de son père pour se remarier, ayant dès lors besoin d'un protecteur pour remplacer celui qu'elle venait de perdre. Ces hostilités, qui durèrent quatre ans, ne peuvent être en effet postérieures à l'arrangement de 1153, puisque, même si elle avaient recommencé aussitôt, elles se seraient nécessairement terminées avec l'expulsion de Hoël dans les premiers jours de 1156, et n'auraient pas pu par conséquent atteindre le laps de temps qui leur est assigné par le chroniqueur breton.

Tel n'est pas l'avis de nos historiens modernes. Tous sont d'accord pour nous montrer au début de 1156 Hoël chassé de Nantes par une sédition populaire ; mais pour eux cette sédition s'explique par la défaite toute récente infligée à Hoël par Eudon près de Rezé à la fin de 1154. Dans ce cas il faudrait évidemment interpréter autrement le passage de Le Baud relatif aux quatre années de guerre : celle-ci aurait alors commencé en 1152, l'arrangement de 1153 n'aurait été qu'une trêve, les hostilités auraient recommencé en 1154 et n'auraient pris fin qu'en 1156 par la fuite de l'un des deux compétiteurs. Mais est-on bien sûr que tel soit le motif de l'expulsion de Hoël ? Est-on bien sûr que la bataille de Rezé ait été livrée en 1154, la chronologie du *Chronicon Britannicum*, le seul document qui parle de cette affaire, étant si souvent fautive ? Est-on même bien sûr que ce voyage en bateau exécuté par Hoël de Nantes à Rezé soit le préliminaire d'un combat ? Le *Chronicon Britannicum* ne le dit pas ; Le Baud qui

(1) *Cartulaire de Savigny*, Bibl. de Fougères, p. 117.

interprète ainsi cet événement, avait peut-être sous les yeux un récit plus détaillé aujourd'hui perdu, mais il y a peut-être là simplement une interprétation à lui personnelle d'un fait qui est peut-être la mention d'un naufrage ou de quelque autre accident ; car il est assez bizarre au point de vue stratégique, s'il s'agit là d'une lutte entre un comte de Rennes et un comte de Nantes, que le comte de Rennes ait été attaquer son adversaire sur la rive gauche de la Loire, se plaçant ainsi dans une position qui, en cas de défaite, pouvait devenir fort critique. On voit ainsi combien il subsiste d'obscurités dans le récit de ces événements.

Il serait également intéressant de savoir si ce fut Eudon ou Hoël qui envoya en 1151 un contingent breton soutenir le jeune duc Henri de Normandie et son père le comte d'Anjou contre les efforts combinés du roi de France et du comte de Blois. Quoi qu'il en soit, ce fait est la preuve qu'une partie au moins des Bretons continuait à suivre la politique de bonne entente avec l'Anjou et la Normandie qui avait été celle de Conan III.

XX. — La chronologie des Annales Bretonnes.

Parmi les faits de notre histoire locale, il en est qui ne se trouvent rapportés et datés que dans des documents annalistiques spéciaux à notre province. Quelle confiance méritent ces documents ? C'est ce qu'il importe de savoir. La meilleure façon de s'en assurer est évidemment de s'attacher d'abord aux faits qui leur sont communs avec d'autres annales dignes de foi. Si les unes et les autres fournissent des témoignages concordants, on en peut conclure à la valeur chronologique de nos annales locales et accepter les dates qui leur sont spéciales ; dans le cas contraire, il sera bon d'indiquer que ces dates ne constituent pour nous qu'une vérité approximative.

Ces documents annalistiques sont au nombre de cinq : les *Annales de Saint-Gildas-de-Ruis*, qui s'étendent de 1008 à 1291, les *Annales de Saint-Jacques de Montfort*, appelées quelquefois *Chronique de Penpont*, qui vont de 1154 à 1305, les *Annales de Sainte-Croix de Quimperlé*, qui commencent en 814 et finissent en 1314, le *Chronicon Britannicum* qui va de 211 à 1356, et les *Chroniques annaux* qui s'étendent de 593 à 1463 (1).

(1) Les *Annales de Ruis* ont été publiées par dom Morice, *Preuves*, tome I

De ces cinq documents, les *Annales de Ruis* paraissent le plus exact. Je n'y relève qu'une erreur certaine, la mort de Richard Cœur de Lion placée en 1198 alors qu'elle eut lieu en 1199. Les dates qui leur sont spéciales sont donc probablement exactes. Nous venons cependant de voir que la date de 1103, donnée comme étant celle de la mort du comte Mathias II de Nantes, est sans doute erronée.

Les *Annales de Montfort* sont loin d'avoir la même valeur. Elles débutent par une erreur, puisqu'elles placent en 1154 la réconciliation du roi Etienne et du duc Henri qui eut lieu en 1153. Ce n'est pas là leur seule inexactitude : elles placent en 1174 la révolte des fils de Henri II contre leur père qui est de 1173, et en 1198 l'emprisonnement de la duchesse Constance qui est de 1196. L'incendie de Josselin qu'elles datent de 1170 est donc analogue à l'incendie de Josselin raconté par Robert de Torigni sous l'année 1168 : et il n'y a pas lieu d'admettre deux incendies de Josselin, l'un en 1168, l'autre en 1170, suivant l'opinion de certains historiens modernes.

Les *Annales de Quimperlé* nous sont parvenues dans deux manuscrits différents, l'un qui existe encore, l'autre qui a disparu, mais dont l'édition de Baluze nous a conservé le texte. Or ces deux rédactions diffèrent sensiblement quant aux dates. La seconde est évidemment supérieure à la première quand elle place en 877 et non en 879 la mort de Charles le Chauve, et les éditeurs du *Cartulaire de Quimperlé*, MM. Maître et de Berthou, considèrent également comme exactes les dates assignées par la seconde rédaction à la mort de l'évêque de Quimper Robert et à la mort des abbés de Quimper Haimeri et Gurvand et comme inexactes les dates assignées par la première rédaction à ces événements. Il paraît donc logique de conclure qu'il vaudrait mieux placer la mort d'Alain, comte de Rennes, en l'année 1039, avec la seconde rédaction des *Annales de Quimperlé*, qu'en l'année 1040, avec la première, comme le font la plupart de nos historiens.

Si maintenant nous nous attachons aux dates pour lesquelles nos deux rédactions ne présentent pas de variantes, nous constatons que la chronologie des *Annales de Quimperlé* est très sou-

col. 150 et suiv., les *Annales de Montfort*, col. 153 et suiv., le *Chronicon Britannicum* col. 1 et suiv., les *Chroniques annaux*, col. 102 et suiv., les *Annales de Quimperlé* ont été publiées par MM. Maître et de Berthou dans leur édition du *Cartulaire de Quimperlé*, p. 100 et suiv.

rent fautive. Sans doute on y rencontre des dates exactes : concile de Reims (1119), mort du pape Calixte II (1124), du pape Innocent II (1143), du comte Conan et de l'évêque Haimon (1171), mais si nous comparons leur chronologie à celle de Guillaume de Nangis par exemple, nous voyons que le concile de Rome eut lieu en 1123 et non en 1122, que l'archevêque Gislebert mourut en 1127 et non en 1124, que les papes Célestin II et Luce II moururent en 1144 et 1145 et non en 1143 et 1144 et que l'archevêque Josse mourut en 1173 et non en 1174 ; enfin nous avons vu que le comte Mathias était mort très probablement en 1101 et non en 1103, et nous allons montrer tout à l'heure qu'il faut placer en 1076 et 1079 et non en 1077 et 1078 la capture du comte Hoël et la mort de l'évêque Quiriac.

Le *Chronicon Britannicum* est une compilation. Il suffit pour s'en convaincre de constater que le même événement y est signalé deux fois à deux dates différentes. La translation du corps de saint Mathieu y est racontée une première fois sous l'année 830, une seconde fois sous l'année 857. Il est donc bien évident que le compilateur n'a pas toujours fait preuve d'intelligence dans le travail qu'il entreprenait. Il avait probablement sous les yeux les *Annales de Quimperlé,* dans le texte qu'a connu Baluze, puisqu'il place en 1039 la mort du duc Alain III qui dans le manuscrit in-8° du *Cartulaire de Quimperlé* est placée en 1040. Les articles insérés aux années 843, 851, 857, 869, 874, 931, 936, 992, 1008, 1039, 1057, 1066, se retrouvent en tout ou en partie dans les deux textes (1). C'est à Flodoard qu'il emprunte plus ou moins directement ce qu'il dit aux années 939, 943 et 944. Il s'est servi des *Annales* aujourd'hui perdues de l'abbaye de Saint-Méen et leur a emprunté le récit des événements placés plus ou moins exactement sous les dates de 600, 799, 919, 1024 et 1074 ; enfin il a eu entre les mains les *Annales de Ruis* auxquelles il emprunte ce qu'il dit du synode de Rennes (1079), de la mort des évêques Eudon ou Evenus (1081), Renaud (1081) et Brice (1140). Sa chronologie dépend donc beaucoup des sources auxquelles il se réfère. Tantôt les dates concordent avec celles des documents dignes de foi : proclamation de Constantin, qu'il appelle d'ailleurs à tort Constantius, par les légions de Bretagne (407), mort de Gontran (593), mort du duc Hoël (1084), mort de Geofroi Martel (1106), capture du roi Etienne (1141), mort du roi Foucon (1143). Mais il

(1) Avec cette seule différence que les événements de 869 sont datés de 870 dans les *Annales de Quimperlé.*

arrive très souvent que sa chronologie est inexacte. Constantius est mort en 306 et non en 308, Galère en 311 et non en 309, Constantin en 337 et non en 364, Valentinien en 375 et non en 377, Clovis en 511 et non en 513, Clotaire en 561 et non en 563, saint Germain en 576 et non en 578, le pape Benoît en 578 et non en 580, Beppolène en 590 et non en 593, Cadvalon en 635 et non en 634, Abailard en 1141 et non en 1143 ; la défaite des Bretons à Déols est de 469 et non de 431, la signature de la paix entre Dagobert et Judicaël est de 636 et non de 643, l'empereur Louis vint en Bretagne en 818 et non en 817. Par conséquent il est plus prudent de choisir pour la première bataille de Conquereuil la date de 981 donnée par la *Chronique du Mont Saint-Michel* que la date de 982 donnée par notre document, et, pour la mort de la comtesse Berte, de laisser de côté la date de 1084 et d'adopter celle de 1085 que donnent à la fois les *Annales de Ruis*, celles de Quimperlé et les *Chroniques Annaux*.

La chronologie du *Chronicon Britannicum* est donc fortement suspecte. Cette chronique présente d'ailleurs un autre défaut. Abusé par la ressemblance des mots, l'auteur a cru devoir rattacher à l'histoire de Bretagne des événements qui lui sont complètement étrangers. Lorsqu'il insère par exemple à la date de 809 la mention suivante : *Carolus sibi Venetiam subegit*, il croit évidemment relater la soumission du pays de Vannes, or il s'agit en réalité de la Vénétie italienne, comme le prouve le texte des *Annales* d'Angilbert à l'année 810.

Le document publié par dom Morice sous le titre *Aliud chronicon Britannicum* ou *Chroniques annaux* a encore plus le caractère d'une compilation. Les mêmes faits y sont racontés à deux reprises de façon différente, tantôt sous la même date, (mort d'Alain III, 1040, mort de Conan II, 1066, mort de Hoel, 1084, guerre de Conan IV contre le Léon, 1170, naissance du fils de François II, 1463), tantôt sous des dates différentes (mort de Mathias, 1050 et 1051, mort de Geofroi d'Anjou, 1060 et 1062, capture de Hoel et mort de Quiriacus, 1076 et 1077, mort d'Alain IV, 1119 et 1120, mort de Conan IV, 1147 et 1148, mort de Geofroi de Nantes, 1158 et 1159, expulsion d'Eudon de Porhoet, 1171 et 1172, naissance d'Artur, 1186 et 1187). Il est donc évident que l'auteur a eu sous les yeux plusieurs documents annalistiques, qu'en plusieurs cas il s'est borné à juxtaposer. Sa chronologie est donc fort sujette à caution. Sa première date est

fausse. C'est en 590, d'après Grégoire de Tours, et non en 593, que Belpolenus a été vaincu et tué par Werochus. La mention des rapports de Werochus et de saint Méen vient sans doute des *Annales de Saint-Méen*. Les événement rapportés aux années 835, 837, 843, 942, 945 et 992 figurent à leur véritable date. Mais lorsqu'il mentionne à la fois en 879 la création d'Alain comme duc de Bretagne et la mort du duc Hugo, abbé de Saint-Martin, nous nous demandons si le premier fait est exactement daté, car le second ne l'est point, le duc Hugo étant mort en 886 : de plus ce Hugo n'était pas, comme le dit le compilateur, fils du roi Robert Ier et père de Hugues Capet, car cette double assertion s'applique à un autre Hugo, celui du Xe siècle. La date de 1037, donnée comme étant celle de la mort du comte Budic, est contredite par une charte de ce même comte qui nous le montre vivant encore en 1038. La date de 1040, donnée à deux reprises comme étant celle de la mort du duc Alain, est empruntée à la première rédaction des *Annales de Quimperlé* dont la seconde mention reproduit le texte, avec cette seule différence qu'elle place l'événement au 1er avril, tandis que les *Annales de Quimperlé* le placent au 1er octobre. Le récit des démêlés du comte Hoël de Nantes et du comte Geofroi d'Anjou est certainement mal daté, car en 1040 Hoël n'était pas encore comte de Nantes.

Des deux dates assignées à la mort du comte Mathias, celle de 1050 a pour elle l'appui de la *Chronique de Saint-Florent*, faible appui d'ailleurs, car la chronologie de ce document est souvent fautive ; elle a contre elle que le texte qui la relate renferme une erreur, lorsqu'il fait de Hoël le frère et non l'oncle de Mathias. Des deux dates assignées à la mort de Geofroi d'Anjou, la première, celle de 1060, est la bonne (1). Le partage de la Bretagne entre Hoël et Eudon est faussement raconté à la date de 1061, par suite d'une confusion entre les deux Hoël, celui du XIe et celui du XIIe siècle. L'ordination de Quiriacus n'a pas eu lieu en 1063, mais en 1061 (2). On peut consi-

(1) Il faut dire cependant que d'après M. Luchaire (*Histoire de France*, tome II, 2e partie, p. 65), Geofroi serait mort le 14 novembre et non le 1er avril.

(2) Comme l'a établi M. Blanchard, *Revue de Bretagne*, année 1895, tome I, p. 323. Il est d'ailleurs probable que si le chroniqueur rajeunit ainsi cet événement de deux ans, c'est qu'il avait commencé par faire subir le même traitement à la date de la mort de Geofroi Martel, antérieure d'un an à l'ordination de Quiriacus.

dérer comme exactes les dates de la mort de Conan II (1066), racontée d'ailleurs à deux reprises, de l'ordination de l'évêque Benedictus (1081), de la mort du duc Hoël (1084), de la mort de la reine Mathilde (1083), de la mort de la comtesse Berte (1085), du mariage d'Alain Fergent (1087), de la mort de la duchesse Constance 1090), de la démission de l'évêque Benedictus (1113) (1), de la mort de Geofroi Martel (1106), de l'expulsion du comte Hoël (1156), du siège de Bécherel (1168), de la mort de l'évêque Bernard (1169), de l'ordination de l'évêque Robert (1170), de la mort de l'évêque Hamon et du comte Conan (1171), de la guerre entre le roi Henri et ses fils et de la mort de l'évêque Josse (1173), de la mort de l'évêque Robert (1184). Mais j'ai démontré plus haut que la mort du comte Mathias devait être placée en 1101 et non en 1104 ; M. de la Borderie date de 1135 et non de 1136 la fondation de l'abbaye de Buzai, le jeune roi Henri fut sacré en 1169 et non en 1170, Artur naquit en 1187 et non en 1186, Geofroi mourut en 1186 et non en 1187, enfin Alain de Dinan mourut au plus tôt en 1196 et non par conséquent en 1187.

Le siège de Dol par Hoël est placé en 1076, mais le chroniqueur normand Robert de Torigni, généralement bien informé, place ce siège en 1075. Si donc Hoël a été fait prisonnier par les siens l'année suivante, cet événement se place en 1076, comme le dit d'ailleurs une autre mention du même fait tirée probablement d'une autre source et placée à la suite par le compilateur. Les *Annales de Quimperlé* se tromperaient donc en rapportant la capture de Hoël à l'année 1077. Une autre divergence existe encore entre ces *Annales* et les *Chroniques annaux*. Pour celles-ci l'évêque de Nantes Quiriacus est mort l'année même où Hoël fut pris, c'est-à-dire tantôt en 1077 tantôt en 1076, et pour celles-là Quiriacus est mort l'année qui suivit la capture de Hoël, c'est-à-dire en 1078 ; or Quiriacus est mort au plus tôt en 1079 (2).

La conclusion qui se dégage de cet examen, c'est que la chronologie d'aucun de ces cinq documents ne mérite une confiance absolue. Les historiens feront donc bien de peser soigneusement la valeur de leurs témoignages avant d'en faire état.

(*A suivre*). Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN.

(1) Il faut remarquer que pour cette dernière date il a suivi le manuscrit in-4° du *Cartulaire de Quimperlé*, tandis que, pour la date de la mort d'Alain III, il a suivi le texte du manuscrit in-8°.

(2) *Revue de Bretagne*, année 1895, tome I, p. 340.

COMBOUR ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

X

Droits divers dans la Seigneurie de Combourg

Parmi les droits du seigneur de Combour, il faut noter surtout ceux dont parle Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe;* ils étaient de ceux qui avaient le caractère de divertissements populaires.

Nous voulons parler du saut des poissonniers dans l'étang de Combour, dû par tous les vassaux qui auront vendu du poisson au carême précédent et de la quintaine. C'étaient une sorte de joute dans laquelle les nouveaux mariés de l'année devaient courir à cheval, armé d'une lance, contre un mannequin fixé à un poteau, monté sur pivot. Si le coureur ne portait pas droit son coup de lance contre la quintaine, celle-ci, pivotant, tournait sur elle-même et lui assénait un coup qui le punissait de sa maladresse.

Les hommes de Combour étaient tenus au devoir de message, c'est-à-dire au transport des lettres et messages sous quatre lieues du château.

Les hommes du bailliage de Beauvais devaient conduire les criminels du château de Combour à la justice patibulaire.

Le prieur de la Trinité de Combour devait trois barriques de vin breton et trois de vin d'Anjou, neuf chouesmes ou pains blancs aux fêtes de Saint-Martin, Noël et Pâques et de plus il devait entretenir de paille les prisons du château et de la ville tant aux basses fosses qu'ailleurs. Mais la redevance la plus curieuse était celle des bouchers ou pelletiers de Dol ; elle consistait en

(1) Voir la *Revue* de septembre 1908.

une pelisse blanche en peau, assez grande pour entourer un fût de pipe dont les manches devaient être assez larges pour qu'un homme armé put y passer facilement.

Aux foires principales de la seigneurie, l'angevine à Combour et à la foire de Saint-Léger, qui fut transférée à Combour au XVIIe siècle, les hommes estagers manants et habitants de la ville et fauxbourgs devaient faire le guet en armes et les possesseurs de la maison de la Lanterne, sise au milieu de la ville, devaient des flambeaux dans la lanterne attachée au devant de la dite maison, pour éclairer le guet et l'assise du corps de garde.

Le prieur de Tremblai à cause du prieuré de Saint-Léger devait les mêmes flambeaux pour le guet à la foire de Saint-Léger et trois demeaux d'avoine grosse, mesure de Combour, pour les chevaux des officiers du seigneur de Combour.

Le prieuré de la Trinité de Combour, fondé par Rivallon Ier, seigneur de Combour relevait de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin-de-Marmoutier.

Les jeunes mariés de la paroisse, la Trinité fut paroisse jusque vers le XIIIe siècle, devaient au prieuré une curieuse redevance.

Ils étaient tenus de comparaître, le mardi de la Pentecôte, devant les officiers du prieur réunis au milieu du cimetière du couvent ; là, le marié présentait au dit seigneur prieur ou à ses officiers un broc de vin, valant trois pintes et une fouace (espèce de pain semblable à un gâteau) et la mariée devait sauter du mur du cimetière dans le chemin, en chantant :

Si je suis mariée, vous le savez bien ;
Si je suis heureuse, vous n'en savez rien ;
Ma chanson est dite, je ne dois plus rien.

Non seulement les moines étaient chargés de la paroisse de la Trinité, mais aussi de celle de Notre-Dame. Car dès 1172, l'évêque d'Aleth, Albert, confirma à l'abbé de Marmoutier Robert et à ses religieux la possession de la Trinité et de Notre-Dame de Combour, avec le droit de présentation des Chapelains à l'évêque.

Il existe à Combour, près de ce qu'on appelle le cimetière nouveau, un terrain appelé le Moutier, qui appartenait aux Moines de Saint-Florent-de-Saumur.

Une maison du Moutier s'appelle la Bouteillerie et deux autres qui faisaient partie de l'ancien moutier, ont formé depuis l'au-

berge de la Tête-Noire. Ce petit monastère paraît avoir été donné aux moines, du temps de Rivallon, par Ebroin.

Les pères ou les prêtres, chargés par les moines du service paroissial de Notre-Dame de Combour, devaient habiter ce moutier. Le recteur relevait du prieur, qui lui servait une portion congrue qui n'excédait pas cinq cents francs.

XI

Erection de Combour en Comté par Henri III

(Tiré des Archives du Château de Combour.)

Henri, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Pollongne à tous présens et advenir, salut. Comme l'estat de cestuy nostre royaume s'est maintenu en son entier principallement par le moyen et ayde de la noblesse, aussi nos prédécesseurs Roys, non seullement ont eu esgard d'entretenir et conserver les nobles de leur royaume, en leurs droietz, dignitéz et prérogatives, mais aussi, selon qu'ils ont congneu iceux bien mériter d'eux et de leur couronne, ont pensé de les eslever en biens et honneurs; pour, par ce moien, accroistre leur bonne affection et augmenter leur désir de s'emploier pour la chose publique ; Ce qu'à l'imitation de nos dits prédécesseurs désirans continuer et pratiquer envers les dits nobles, lesquels depuis le temps qu'il a pleu à Dieu nous appeler à ceste couronne nous avons congneu s'en estre renduz dignes. Sçavoir faisons que nous bien advertiz des bons et recommandables services que nous et nos prédécesseurs avons successivement receuz de nostre amé et féal Jehan, Sires de Coasquen, Seigneur du dit lieu, Chevalier de notre ordre, Baron de Combourg, Vicomte de Rougé, Seigneur d'Ussel, de Vauruffier, Laforaye Mesange, la Houssaye, le Marchez, et de ceulx de sa maison et semblablement de celle d'Acigné dont est yssue dame Philippe d'Acigné, sa femme. Et que leurs prédécesseurs de Couasquen ont toujours esté honorez des plus grandes charges et estats de nos pais et duché de Bretagne sous l'obéissance des Ducs dudit pais, comme ès estatz de mareschaulx, gouverneurs et grands-maîtres d'icelluy pais ayant eu la conduicte et faict levée de gens de guerre pour le secours des dits ducs et mesme le dit Seigneur de Couasquen qui s'y est vertueusement et fidellement employé en tant d'occasions qui s'en sont présentées, soit en batailles qui ont esté données assaux et prinses de villes que aultres emploictz de guerres, aiant, tant en cela qu'en plusieurs aultres manières assez démonstré et faict paraistre combien il est ama-

teur et zélateur du bien de nostre dict service, au moien de quoy, il mérite d'estre recongneu et rémunéré de tiltre, d'honneur et qualité condigne et correspondant à sa vertu, et qui servant d'exemple à sa postérité, l'induise et provocque à ensuivre et imiter ses vestiges, deuement certifiez : comme la dicte terre et seigneurie de Couasquen dont il porte le nom et qui est de tout temps et antiquité tenue en tiltre de chastellenye ; est de belle et grande estendue, décorée d'un beau château et bonne ville se consistant en foretz, estangs, moullins, dommaines, héritages, hommes subjectz et vassaux, avec tout droictz de justice sur dix-huit paroisses, droict de patronnage et de fondation de plusieurs églises, abbayes et monastaires et plusieurs beaux droictz, de coustumes sur les portz et hâvres de Mordreu, Lymel et infiniz aultres comme de foires et marchez en la dite ville de Couasquen tellement que ycelle terre de Couasquen avec la susdite Baronnie de Combourg (en laquelle il y a quatre chastellenyes : sçavoir Boullet, Guodeheust, Gaugueray, Mallestroict) et seigneuries de Triendhin, seigneurie de Vauruffier a ornée d'une belle et antienne maison et où sont plusieurs hommes, vassaux et subjectz et vicomté de Royé, pareillement douée de beaux et grans dommaines et subjetz qui sont proches et joignantes quasy les unes aux autres et la pluspart desquelles sont tenues et mouvantes de nous en foy et hommage, y joinctes et unyes, et leurs appartenances et déppendances, feraient une belle terre digne d'estre décorée du nom et tiltre de Marquisat et suffisantes pour entretenir ce nom et tiltre de marquis ainsi qu'il appartient, et lequel marquisat pourroit estre décoré en ses membres de beaux et honorables tiltres de Baronnie, Comté et Vicomté. Pour ces causes et aultres bonnes et grandes considérations, avons, de notre propre mouvement, certaine science, plaine puissance et auctorité royale, créé et érigé, créons et érigeons par ces présentes en droict et tiltre de baronnie la dicte terre et seigneurie de Vauruffier, et celle de Combourg qui *soulloit* estre baronnie en droict et tiltre de Comté ayant icelles baronnie de Vauruffier, Vicomté de Rogé et Comté de Combourg leurs appartenances et déppendances unyes, joinctes et incorporées, joignons, unyssons et incorporons par les dites présentes à la dicte terre et seigneurie de Couasquen ; Et icelle terre et seigneurie de Couasquen, appartenances et deppendances érigé et érigeons en nom et tiltre et qualité de Marquisat et le dict seigneur de Couasquen décoré et décorons dudit tiltre de Marquis pour en jouir par luy et ses enffans masles et les masles descendans des masles selon l'ordre de progéniture audict tiltre de Marquisat à une seulle foy et hommage à nous et nos successeurs à cause de nostre Duché de Bretagne, Et ycelluy tiltre et honneur de marquis avoir tenir et posséder avec touz les droictz, prérogatives, prééminences tant en paix que guerre, en jugement et dehors ; armoyries, escussons et enseignes et en toutes assemblées que les aultres

marquis de ce dit royaume ont accoustumé de se trouver. A la charge que les masles jouissant dudict marquisat seront tenuz d'appaner et doter les filles, selon l'estat et dignité de la maison. Et sans que par la présente érection le droict de succéder ès dictes terres soit innové et changé à la charge aussi de garder par les successeurs et herres dudict Sire de Couasquèn les coustumes des lieux où les héritages sont assis. Et de nous faire et porter par ledict de Couasquen ses dicts hoirs et successeurs et descendans masles une seulle foy et hommage pour toutes les dictes terres, en ce qui est tenu de nous — Et tant que la ligne masculine durera, laquelle défaillant et les dictes terres et seigneuries tumbant par succession es mains de fille ou filles, lesdicts tiltres et dignité de Conte et Marquis seront et demeureront estainctz et supprimés et abolliz. Et lesquels dès à présent comme dès lors et dès lors comme dès à présent, nous avons supprimé et supprimons, abolly et abolissons pour lesdicts Conté et Marquisat retournées en leur première quallité de barronnie et chastellenye estre tenues et possédées et demourer aux filles à qui elles appartiendront comme leurs propres héritages à elles escheuz et donnez par la succession de leurs prédécesseurs. Nonobstant l'édict faict par deffunct de bonne et louable mémoire nostre très-cher seigneur et frère le Roy dernier décédé, que Dieu absolve ! ou moys de Juillet 1566. Auquel, en faveur du dict de Couesquen et de ce que dessus, nous avons dérogé et dérogeons et à la dérrogance de la dérrogance y contenue pour ceste fois seulement et sans tirer à conséquence plus avant. Parce que autrement et sans ladicte derrogance, ledict seigneur de Couesquen n'eust voullu prendre aucunement ny accepter nos présents honneurs, quallités, grâces, libérallités : voullant et entendant que tous ses vassaux et subjects le recongnaissent en ceste quallité de marquis et quand le cas escherra, luy facent et prestent et à ses dicts successeurs les foy, hommage et autres recongnaissances, baillent adveux et dénombrements, facent et paient les devoirs selon la nature des terres qu'ils tiennent de luy audict tiltre et quallité de Marquisat de Couesquen. Voullons aussi et entendons que la justice y soit doresnavant administrée ès officiers en Icelle instituez soubz le seul nom et auctorité de Marquisat de Couesquen, à la charge que toutes les causes qui seront intentées cy après, tant à cause dudict marquisat qu'entre les subjects et vassaux d'icelluy, ressortiront par devant le bailly seneschal ou autre juge royal au ressort duquel la dicte terre de Couasquen est scituée, ainsi qu'elles avaient accoustumée, sans aulcune mutation de jurisdiction. Et généralement joir par ledict Seigneur de Couesquen de ladicte dignité et prééminence de Marquis, tout ainsi qu'en joissent les autres marquis de nstre royaume. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx les gens tenans nostre cours de parlement, chambre de nos comptes de Bretaigne. Et à touz nos autres justiciers

et officiers et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre présente érection et création dudit Marquisat de Couesquen et de tout le contenu cy dessus, ils laissent joir ledit de Couesquen Marquis susdict, ses hoirs masles, successeurs légitimes, vassaux et subiectz entretiennent, gardent, observent, facent de point en point entretenir, garder et observer (ce qui en est des présentes) cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements à ce contraire. Nonobstant, comme dict est, le dict édict faict par deffunct notre dict seigneur et frère au mois de juillet 1566. Et quelconques ordonnances restrinctions, mandements, desdictz et deffens à ce contraires à quoy nous avons pour les considérations susdictes, dérogé et dérogeons et à la dérogeance de la dérogeance y contenue par ces dictes présentes signées de nostre main. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous avons faict mettre et apposer notre scel à icelles présentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'aultruy en toutes. Donné à Paris au moys de juin, l'an de grâce 1575 et de nostre règne le 2me. Signé : HENRY.

Sur le repli : par le Roy : DE NEUFVILLE.

Leües, publiées et agréées ouy et le consentant le procureur général du Roy soubz les modiffications contenues au registre faict en parlement l'onzième jour d'octobre, l'an 1576.

LANDRY
Contentor Thielment.

10 Octobre 1576.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT

(*Cotté le 12 octobre 1762 pour Chiffrature Louyer-Lainé*).

Veu par la Court les lettres patentes du Roy données à Paris au moys de juign mil cinq cens soixante-quinze signées Henry et sur le reply par le Roy de Neufville et scellées de cyre verte à lacs de soye obtenues par Jan sires de Couasquen par lesquelles et pour les causes y contenues, Le Roy crée et érige en tiltre de baronnye la terre du Vaurufyer, celle de Combour en droict et tiltre de Comté et unist icelle baronnye de Vaurufyer la vicomté de Rogé et comté de Combour et les joincts et incorpore à la terre et seigneurye de Couesquen, laquelle il érige avec ses apartenances en nom tiltre et qualité de Marquisat et décore ledict sieur de Couasquen du titre de Marquis, pour en jouir par lui et ses enffants masles et les masles dessendantz des masles, selon l'ordre de progéniture audict tiltre de Marquisat à une seule foy et hommage au

Roy à cause de sa Duché de Bretaigne et icelluy tiltre de Marquis avoir, tenir et poséder avec tous les droictz, prérogatives et prééminences mentionnées es dictes lettres et aux charges y contenues. La requeste présentée en la court par le dict sieur de Couasquen par laquelle il requeroict la lecture et publications desdictes lettres. Arrest de la dicte court du 16me aougst 1575 portant ordonnance de proclamer les dictes lettres aux paroisses et marchez prochains des lieux auxquels sont situez les terres mentionnées en icelles et renvoy de l'oposition formée par le sieur de Châteauneuf et toutes aultres si aucunes se trouvaient par devant les juges de Rennes pour icelles mises en estat de juger et le tout rapporté en la dicte court, y estre faict droict ainsi qu'il appartient droict et procès-verbaulx des dictes proclamations et bannyes des 1er, 3me et 7me de septembre et 5me de novembre 1575. Certifications d'icelles du 24me du moys de novembre oposition formée par le comte de Laval et sieur de Châteauneuf au siège de Rennes le 15me du mesme moys de novembre. Moyens et escriptures fournies par les sieurs de Chateauneuf et de Couasquen. Sentence des juges de Rennes du 17 janvier dernier par laquelle ils auroient ordonné que les dictes partyes se pourvoiroient en la court, suyvant l'arrest d'icelles, aultres et secondes lettres obtenues par le dict de Couasquen, le 23me de février aussi dernier, par lesquelles, du consentement de l'impétrant d'icelles, le Roy déclare que en faisant la dicte création et érection de marquisat il n'entend comprendre la part de la dicte Seigneurye de Couasquen qui est située et assise es terres et seigneurie de Chasteauneuf et la Bellière. Ains l'en distraict esclipse et excepte et icelle remet en son premier estat et quallité, la dicte érection de marquisat sortissant au résidu son effect pour la ville, château et chastellenye de Couasquen situées au proche fieff du Roy, accompagnée de la dicte barronnye ou chastellenye de Combour érigée en Comté par lesdictes lettres leurs appartenances et dépendances. Arrest de la dicte Court du 9me d'avril 1576 par lequel est ordonné que lesdictes lettres et déclaration seront communicquées au sieur de Laval et que les partyes seroient ouyes tant sur les dictes lettres que sur l'opposition formée par le dict sieur de Laval contre les lettres de l'érection du dict marquisat le 15 nov. dernier, escriptures, faictz et moyens du dict conte de Laval et aultres fournies par ledict sieur de Couasquen par lesquelles il déclare, entre aultres choses, qu'il n'entend comprendre soubz son dict marquisat les terres de Vauruffier et de Rougé; lesquelles il recognaist tenir du dict Comte de Laval, veult et entend lui faire les obéissances et redevances accoustumées, comme aussi il consent la terre du Boullet déppendante de la seigneurye de Combour estre distraicte et qu'elle ne soict aucunement comprinse en la dicte errection de marquisat; mesme ne veult aucunement préjudicier aux droictz du dict oposant, n'y entreprendre sur la grandeur, dignité

et auctorité et tiltres d'honneur quy luy sont deuz et appartiennent justement, mays entend le respecter et luy defférer tousiours et en toutz lieux : Arrest de la dicte court du 21 de mars dernier par lequel elle auroict joinct l'incident formé sur les dictes secondes lettres, entre les dictz sieurs de Chateauneuf et de Couasquen, à l'instance d'opposition entre eux pendante pour y faire droict conjoinctement ou séparément ainsi que de raison : Acte de comparution par devant certain conseiller et commissaire de la dicte court du 16me d'aougst, an présent, par lequel les dictz Comte de Laval et sieur de Couasquen auroient été sur leurs requestes fins et conclusions appoinctez à produire, pour leurs estre faict droict et procéder. Certaine déclaration faicte par Maistre Michel Dugué procureur de Dame Philippe d'Acigné, femme compaigne espouse du dict de Couasquen, qu'il veult et consent pour la dicte dame que la terre et seigneurye de Combour à elle appartenante soict unye et incorporée audict marquisat de Couasquen, anciens adveuz, mandementz, tiltres et actes produictz par les dictes partyes. Et tout ce que a esté mys par devers la dicte court.

Requestes présentées par les dicts sieurs de Laval et de Chasteauneuf tendant à ce que l'instruction et jugement du dict procès feust renvoyé en la chambre my partye ordonnée par l'édict de passiffication. Aultre requeste dudict sieur de Couasquen par laquelle il requéroict qu'il pleust à la dicte court lui faire droict sur la vériffication de ses dictes lettres et ordonner qu'il jouira du bénéfice des dictes lettres du jour de l'impétration d'icelles; les dictes requestes mises au sac par ordonnance de la dicte court, conclusion du procureur général du Roy auquel le tout auroict esté communiqué et tout considéré : La dicte court a ordonné et ordonne que les dites lettres seront leües, publiées et enregistrées pour en jouir l'impénétrant d'icelles aux charges y contenues pour le regard des terres tenues et rellevantes nüement du Roy seullement; et du jour de la présentation d'icelles lettres, sans préjudice touttefois des oppositions formées par les dictz Comte de Laval et sieur de Chasteauneuf tant en son nom que comme garde naturel de damoyselle Marye de Rieulx, sa fille, dame de la Bellière. Incidents pendants entre les dictes partyes, requestes, demandes, fins et conclusions respectivement prinses par leurs escriptures, sur lesquelles les dictes partyes se pourvoiront ou et ainsy qu'il appartiendra.... Et cependant ne sera aucune chose altérée, innovée ny immuée, au moyen de la dicte errection, des tenues féodales, debvoirs, obéissances et redevances, exercices ou ressort des juridictions, degré, ranc, ordre, presséances et honneurs pour le regard des dictz opposantz oultre la forme et faczon qui a esté tenue et gardée pour le passé. Ains demeurera le tout en son premier et ancien estat jusques à ce qu'il soict faict droit sur les dictz oppositions et incidens. Prononcé à la barre de la Court le 10me jour d'octobre 1576.

6 Juin 1570.

ACCORD ENTRE LES SEIGNEURS ET DAME DE COUETQUEN ET D'ACIGNÉ

Par lequel le dit sire d'Acigné baille la terre et seigneurie de Combour etc... Audit seigneur et dame de Couetquen pour demeurer quitte du partage et droit naturel appartenant à la dite dame Philippe d'Acigné tant ès successions de ses père et mère que aultres successions collatérales. Pour s'opposer, estaindre et deiecter les procès et disferans meuz et pendans en la Cour de parlement de Bretagne entre haultz et puissans Jehan sire de Couesquen chevallier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté et dame Philipes d'Acigné sa compagne et espouze vicompte et Vicomptesse de Rogez seigneurs d'Uzel, le vaurufier, la houssays, la forays mesange etc demandeurs en exécution d'accord et partage, d'une part, et hault et puissant Jehan sires d'Acigné frère germain de la dite dame Phelippes, aussi Chevallier de l'ordre du Roy et cappitaine de cinquante homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, Baron de Couetmen, Montejan, Combour, Sillé et Mallestroict, vicomte de Loyat etc deffendeur en la dite Instance, d'autre part; sur la demande faicte par les dicts sire et dame de Couesquen demandeurs audict sire d'Acigné du partage et droit natuhrel competant et apartenant et qui compecte et appartient à la dicte dame d'Acigné, tant es successions de deffunct hault et puissant Jehan sire d'Acigné, aussi chevallier, et dame Anne de Montejan ses pères et mères vivans sieurs et dames des baronnyes et vicomté ci-dessus déclarées que aultres successions colletérales ja escheues et retournées en leur dicte tige, de la dite succession desdicts deffunctz sieurs et dame d'Acigné, pour raison de quoy, Iceluy sires d'Acigné avoict promis et s'estoict obligé faire à la dicte dame Phelippes sa sœur, assiepte du numbre de deux mil quatre cent livres de rantes en la terre et vicompté de Tonquedec, et autres terres à prendre de proche en proche, au cas qu'elle ne pourroict suffire, pour l'effet et exécution de laquelle promesse et accord, se seroict meu et poursuivy ledict procès auquel les dites partyes désirent obvier... paix union et amityé entrelles nourrir, comme entre frère et sœur ; lequel lyen d'amytyé doibt par nathure estre entre eux perpétuel et indissoluble, et pour ce, sachent touz que par nostre court royalle de Nantes en droict par davant nous nottaires jurés et receuz en icelle ont esté présent et personnellement establiz : le dict sires d'Acigné de sa part et le dict sires de Couesquen et la dicte dame Phelippes d'Acigné sa compagne et espouze à sa requeste bien et deubment authorisée du sires de Coues-

quen son seigneur et mary d'autre part, faisant de présent leur plus contynuelle résidance, savoir : le dict sires d'Acigné en sa maison seigneurial de Fontenay evesché de Rennes et les dits sire et dame de Couesquen au dict lieu de Couesquen evesché de Dol, lesquelles partyes et chacune après s'estre submisse et submettent eux et leurs biens à la jurisdiction seigneurye et obéissance de la dicte Court et y avoir prorogé et prorogent de juridiction ont esté cognoissans et confessans et par ces présentes cognoissent et confessent avoir fait et font en nos présences les paction transaction et accord qui ensuyvent pour lesquels presents estre et demeurer le dict sire d'Acigné quite généralement et enthièrement dudict partage et droict nathurel apppartenant à la dicte dame Phelippes d'Acigné sa sœur à cause des dictes successions et entièrement ; et accomplissant le dict accord cy davant faict entre les dites parties touchant ledict partage et droit nathurel tant héritel que mobilier, que mesme des successions colletrealles et autres ja escheues lors et au temps dudict accord d'elles signé : Poisson et Chauvyn notaires en date du... jour de... l'an mil cinq cent soixante... et aussy de la succession de deffunct hault et puissant François d'Acigné leur frère commun mort et déseldé depuis le dict accord. Pour le regard des choses quy sont situées en ce pays et duché de Bretagne seullement, fruitz levées et revenus que pourroinct prétendre les d. sire et dame de Couesquen jusques à ce jour, a Icelluy seigneur d'Acigné baillé, cédé, quitté et délaissé et par ces présentes baille, cède quitte et délaisse à jamais par héritage aux dicts sires et dame de Couesquen acceptant, la baronnye et seigneurye de Combour, Boullet, Tremehin, le Plessis l'espine, Goguerès et aultres appartenances et deppendances de la dicte terre de Combour génerallement et enthièrement sans aulchune réservation en faire, pour en jouir, faire et disposser à l'advenir, comme bon leur semblera, et ainsi que en jouissoict le d. déffunct François d'Acigné lors de son deceix et avecques les charges qu'il estoict tenu faire et poier à cause de la d. terre et seigneurie de Combour, et mesme a la dict sire d'Acigné baillé, et délaissé un acquestz faictz par le d. deffunct Françoys d'Acigné et annéxez à la dicte terre de Combour sçavoir : la dicte terre de Tremehin et autres au Montz, de ce ont les dicts sires et dame de Couesquen semblablement baillé, rendu, quitté et délaissé aud. sieur d'Acigné la dicte terre et vicompté de Tonquédec quite et indempne de toutes charges et impositions qui pourroict avoir par eux mises et imposez sur icelle, moyennant toutte fois la somme de deux mil livres tournoys que le d. sire d'Acigné sera tenu et a promis payer aux dicts sires et dame de Couesquen dedans troys mois prochains venans et ont voullu et accordé les d. partyes jouir et disposer doresnavant au temps advenir des d. choses, sçavoir : le dict sire d'Acigné de la d. Vicompté de Tonquédec et les d. sires de Couesquen de la d.

Baronnye et appartenance de Combour ensemble du bestial qui peult estre ès mestayries de chacune des d. terres et seigneuryes, et pourront chacun d'eux faire prendre et enlever les fruictz et grains qui auront esté cy davant recueilliz et conservez esdits lieux s'auchuns sont et est dict et accordé entre les d. partyes que ou le d. sire d'Acigné ne pouroict enthièrement faire les d. sires et dame de Couesquen desd. acquestz faicts par le d. deffunt François d'Acigné et damoiselle Anne de Monbourcher sa compagne s'auchuns sont et d'autant qu'elle y seroict fundée à prétandre aulchun droict, en ce cas lesd. sires et dame de Couesquen n'en pouroict prétandre auchun dommage ne interestz contre le d. sires d'Acigné, ains sera seullement tenu leur faire assiepte sur sa terre et seigneurye de Guér de pareil nombre de rente et revenu annuel que la d. de Monbourcher en pourroict emporter et ce à esgard de deux amys communs, lesquels ils choisiront d'un commun accord et consentement, ou par priseurs nobles et cordeleurs, sy le cas le requiert, et où ils n'en pouroinct autrement accorder et mesmes est convenu entre eulx, où cas que le d. sire d'Acigné seroict contrainct, ce qu'il évitera à son pouvoir, faire assiepte de douère à la d. de Monbourcher en la d. terre de Combour, les d. sire et dame de Couesquen auront seullement par main, pareil nombre de rente que elle en pourra prandre sur la dicte terre que le dict sire d'Acigné sera tenu leur bailler et assigner sur la recepte de la d. terre et apartenance de Guer durant la vie de la dite douairière, payable par les mains du fermier ou recepteur de la dicte terre de Guer et partant et moyennant ce que dessus sont et demeurent les dictes partyes et chacunes respectivement quites les ungs envers les autres de touttes actions et demandes meues et à mouvoir touchant le dict partage droict naturel et enthièrement d'accord et tous procès reiettéz et assopiz mesme pour le regard des jouissances, fruictz, levées, revenuz et areraiges que eussent peu y prétandre les d. sieur et dame de Couesquen a raison de ce que dessus. Lesquels ont prins et accepté la d. terre et seigneurie de Combour appartenances et deppendances d'icelle pour toutte prise reçeue et avalluée à la concurance et pour le partage et droict nathurel de la dicte dame Phelippes, tant heritel que mobilier des d. successions des d. deffunets père et mère et aultres successions colletrealles escheues du temps du dict accord, ensamble de la d. succession du d. Françoys d'Acigné comme dict est ; lesquels sire et dame de Couesquen ne seront et ne demeureront tenuz de payer et acquitter aulcunes debtes de la communetté desdicts deffunctz sieur et dame n'Acigné. Ains est et demeure tenu et chargé le d. sieur d'Acigné les paier et acquiter, ainsy qu'il voira, et a promis en acquiter et descharger les d. sire et dame de Couesquen, ensemble leur faire et porter bon et loyal garantage vers et contre touttes personnes de la d. terre et seigneurye appartenances et

dépendances de Combour, à jamais par héritage ainsain qu'il l'auroict baillée et délaissée au d. deffunct François d'Acigné à usage ou autrement et d'icelle terre et appartenance s'est iceluy sire d'Acigné dès à présent desaisy et departy, tant de la proprietté que possession pour et au profit des dicts sire et dame de Couesquen et leurs hoirs successeurs et causéans et pour les meptre et induire en la réelle possession d'icelle terre et appartenance a institué et estably son procureur epecyal noble homme Jehan de Quelmé sieur de Launay Bienassis, avecq tout pouvoir pertinant quant à ce et a le d. sire d'Acigné promis rendre et meptre entre les mains desdicts sire et dame de Couesquen les lettres, tiltres et renseignements concernans et faisant mention des rentes debvoirs et obeissances deues sur et par cause de la d. terre et appartenances de Combour, et autres lettres faisant mention d'icelle. Et tout ce que dessus l'ont les dictes partyes et chacune ainsy voullu et consenty, promis et juré par leur serment et foy tenir et loyallement accomplir sur l'obligation de tous et chacuns leurs biens présents et advenir sans aller ny venir allencontre en manière que ce soit, ainsi y ont respectivement renonczé et renonczent et au droict de faire généralle renoncziation non valloir fors en temps qu'elle seroict expressément spécifiée et divisée, mesme la d. dame Phelipes d'Acigné au droit Velleyen, a l'espitre Divi Adriani, à l'autentique si quâ mulier et à tous aultres droictz faictz et introduictz pour et en faveur des femmes luy donné à entendre par nous notaires ce qui luy peut ayder ou nuyre, nous partant de leurs communs consentements et requestes y ont par nous estez jugéz et condemnéz, jugeons et condempnons. Donné de ce tesmoing le scel establys aux contractz de la dite court. Ce fuct faict et le gré prins au lieu et manoir noble de la Varainne paroisse dudict Mesangé, en présence de haute et puissante dame Jeanne du Plessix dame de la Bourgongnière, etc. compagne et espouze du dit sieur d'Acigné, et de nobles hommes René Gaultier sieur de Chauvigner le dit Jean de Quelmé sieur de Launay Bienassis, Pierre Tremblaye sieur de la Jousselinays, Raoul de Goulayne, J. de la Tour, François Le Gras, sieur d'Herville, Me Guillaume Le Large licencié en droict, prevost d'Ancenis et Gilles Bruneau aussy licencié en droictz, séneschal d'Oudon, le seixiesme jour de juing l'an mil cinq cent soixante et dix ; ainsin signé au registre : Jehan d'Acigné, Jehan de Couesquen, Jehanne du Plessix, Phelippes d'Acigné, Jehan de Quelmé, P. Tremblay, Raoul de Goullayne, François Le Gras, Le Large, C. Bruneau, P. Gaultier, G. Bidon nottaire royal et Bruneau aussy notaire royal vers lequel est demeuré ledict registre.

Par copie et transcrimpt collation fidellement faict à l'aultant prins sur l'original de l'acoord et transaction dont la copye est cy dessus escripte, faicte par nous, notaires royaux à Dinan sur la présentation nous faicte de l'aultant dudit acord escript sur parchemyn, par escuyer

Jean Garnier sieur des Moulins porteur d'icelluy contract icelluy transcrimpt luy déclaré pour servir de copye aux seigneur et dame de Couesquen ou estre debvra. Faict par nostre dicte court soubz le scel d'icelle ledict Michel Duchesne notaire avecques le seing du dict sieur des Moulins ce septième jour de décembre mil cinq cent quatre vingt dix neuff. Superligne Collation. Duchesne, J. Garnier, Jac Delaunay.

(*A suivre*)

PAUL DE LA BIGNE.

GALERIE DES ILLUSTRATIONS BRETONNES

LE CARDINAL RICHARD

Le cardinal Richard était Breton, il a longtemps vécu en Bretagne, il a écrit la vie des saints bretons, il s'est toujours intéressé aux œuvres et aux choses bretonnes : nous ne pouvons le laisser disparaître, sans lui rendre l'hommage de vénération qu'il mérite dans cette *Revue de Bretagne* dont il fut, en passant, le collaborateur et souvent le lecteur.

Le cardinal Richard fut d'abord le vicaire général de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, le prélat le plus distingué que nous ayons connu et l'un des plus grands évêques du XIXe siècle. Il l'accompagnait ordinairement dans ses tournées. C'est alors que je me souviens de l'avoir vu, pour la première fois, à une confirmation paroissiale de campagne. J'étais enfant et je n'oublierai jamais l'impression saisissante de cette figure de saint. Elle m'apparaît encore haute et mince, dans sa maigreur d'ascète, avec le front déjà incliné, les joues creuses, les yeux et la bouche imprégnés d'une expression de piété intime et ce grand nez à la saint Charles Borromée si caractéristique. Prêtre modèle, théologien savant et sûr, l'abbé Richard était un administrateur remarquable, aussi ferme que sage. Il fut formé à bonne école, car Mgr Jacquemet était lui-même un gouverneur d'élite, et le diocèse de Nantes lui doit d'être ce qu'il est encore aujourd'hui, l'un des plus réguliers du monde. Ce dernier aurait voulu avoir son grand-vicaire comme coadjuteur : aux démarches indirectes qu'il tenta, le gouvernement du Second Empire qui n'aimait pas les têtes hautes dans l'épiscopat, répondit qu'il ne tenait pas à un second Jacquemet.

Lorsque l'abbé Richard fut nommé évêque de Belley, lorsque le peuple le vit officier avec ce recueillement profond, cet air apostolique, cette onction suave et douce qui rappelait saint

François de Sales, son patron, et donnaient à toute sa personne un reflet céleste, il n'y eut qu'une voix pour dire : « C'est le curé d'Ars, devenu évêque. » Il ne fit que passer et cependant, au témoignage de Mgr Luçon, vingt et trente ans après son départ, il suffisait de prononcer le nom de Mgr Richard pour réveiller le dévot souvenir des fidèles (1). Un siège d'honneur l'appelait à Paris où il devait exercer le pontificat comme coadjuteur du cardinal Guibert et comme archevêque, pendant trente-trois ans, en répandant toujours autour de lui ce même rayonnement de sainteté. « On appelait le cardinal Guibert, le grand cardinal, et le cardinal Richard, le saint cardinal », a dit M. l'abbé Odelin, son vicaire général (2).

A Paris, comme à Belley et à Nantes, il était entouré de la vénération populaire. Je l'ai vu traversant la place de Saint-Sulpice, après une cérémonie d'ordination ; les gens du peuple accouraient pour le regarder : plusieurs se mettaient à genoux, afin de recevoir sa bénédiction. Aussi humble sous la robe rouge que sous la soutane noire, l'attitude recueillie, les mains croisées, la tête courbée, l'air méditatif, il marchait visiblement en la présence de Dieu, sans aucune curiosité de l'entourage : c'était vraiment un ange sur terre, l'ange de l'Eglise de Paris.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer là-dessus que ce dévot prélat ne fut pas un homme pratique et que, tout en vivant plus au ciel que sur terre, il ne s'occupât point des choses humaines. « Il possédait à fond la science de son état, écrit encore l'abbé Odelin, Me Barboux ayant dû se mettre en rapport avec lui à propos du legs Bernay, intéressant les fabriques du diocèse me disait : « On m'avait représenté le cardinal comme un ascète ignorant les choses de ce monde, il connaît et traite les affaires comme personne, et sait le droit ecclésiastique comme un jurisconsulte. » C'est ce qui faisait dire à M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice : « De tous les évêques de France, le cardinal Richard est celui qui connaît le mieux son métier (3). » Il n'était pas un grand politique, et cependant, à l'époque du ralliement qui divisa les catholiques, au lieu de les rallier, et qu'il crut devoir accepter par discipline ecclésiastique, il avait eu l'idée de

(1) Oraison funèbre du cardinal Richard, par S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims.

(2) Voir le *Correspondant* du 10 avril, p. 448.

(3) Voir le *Correspondant* cité déjà.

constituer l'*Union de la France chrétienne*, pour réunir bien plus sûrement les catholiques sur le terrain religieux et légal, en dehors des partis politiques. On tend à y revenir aujourd'hui, sur un mot d'ordre de Pie X. Le cardinal Richard n'avait d'ailleurs ni la force de caractère, ni la force de tempérament qu'il eût fallu pour devenir un chef de parti catholique en France comme on en a vu en Allemagne. Ce n'était pas un saint Ambroise. Cela n'empêche qu'il sut résister plus énergiquement que beaucoup d'autres et, dès la première heure, à la Loi de séparation : « Cette organisation, disait-il, est une Constitution laïque de l'Eglise : elle ne peut point passer, elle ne passera jamais. » Il avait le jugement trop droit pour s'y méprendre, à l'encontre de tant d'autres évêques auxquels le Pape dut ouvrir les yeux par sa foudroyante Encyclique. Il temporisait, il transigeait jusqu'à l'extrême limite, mais il ne céda jamais sur les questions doctrinales, ni sur les principes constitutifs de la Sainte Eglise. Lorsque sa science théologique et sa conscience lui imposaient une décision, rien ne pouvait le faire reculer ; le Breton reparaissait sous son doux entêtement, comme on l'a dit.

Le cardinal Richard était resté Breton de cœur : il n'oublia jamais ses chers Nantais ; il les revoyait avec joie, il encourageait cordialement toutes les associations bretonnes de Paris ; il avait voulu donner une place privilégiée à sainte Anne et à saint Yves dans l'église du Vœu National. Il saisissait avec empressement toutes les occasions de revenir au pays breton, pour les grandes cérémonies religieuses, les pèlerinages, les couronnements de Vierges, les consécrations d'églises comme celle de Saint-Anne d'Auray, toutes ces manifestations populaires où résonnait le refrain de son pieux cantique : *Catholique et Breton toujours !* Le saint cardinal était là, dans son élément, en compagnie des saints bretons auxquels il ressemblait et qu'il a dû rejoindre au Ciel, après avoir aimé Dieu comme eux, suivant sa belle devise empruntée à la Bienheureuse Françoise d'Amboise : *Faictes sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé !*

Vte HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

(Suite [1]*).*

LISTE SOMMAIRE

Des seigneurs de Saint-Mars-La-Jaille

1° Les Seigneurs DE MARS, membres, pensons-nous, de la maison de Vritz, (1070 à 1192 circa).

XIe-XIIe siècle.

Gauscelin de Mars (1070, circa) (2).
Février de Mars (1105-1142).
Hugo, fils de Février, id.
Vivien de Mars, frère de Février (1142).
Vivien de Marz (en 1183).

2° DE VERIS, ou DE VRITZ (1192-1245).

Nous les trouvons possédant des terres voisines de celles des seigneurs de Mars à la même époque. Une partie de ces terres font partie également de la paroisse de *Saint-Médard*, ou *Saint-Mars-l'Olivier*.

XIIe-XIIIe siècle.

Olivier II de Vritz, chevalier (1177 à 1192).
Olivier III de Vritz, son fils (vers 1200).
Béatrix, fille du précédent épouse de *Geoffroy de Beaumortier*.
Chotard de Vritz, chevalier (1212-1243-1245).

(1) Voir la *Revue* de septembre 1908.

(2) Toutes les dates entre parenthèses sont celles auxquelles nous avons trouvé une mention du personnage en question, dans des documents de l'époque, documents que nous citerons plus loin.

3° DE LA JAILLE (1250 (circa) à 1429).

« *D'azur à la croix frettée et alaisée* » (sceau de 1196).

Les membres de cette maison entrent en possession de Saint-Mars, soit par le mariage d'*Yves VII de la Jaille* avec « *Hortense* » qui serait de la maison de Vritz (?) soit par le mariage de *Yves VIII* avec *Marguerite de Châteaubriant*. La première hypothèse, très vraisemblable, nous donnerait comme ayant possédé Saint-Mars-la-Jaille :

XIIIe siècle

Yvon VII, dit des Moustiers (en 1201), épousa, avant 1220, *Hortense* (de Vritz ?) et mourut vers 1244. Son fils :

Yvon VIII, (vivant en 1244-1248-1249) épousa, vers 1252, *Marguerite* ou *Marquise de Châteaubriant*, fille de Geffroy et de Sybille. Il vit encore en 1263.

Yvon IX de la Jaille, fils du précédent, le premier de sa maison mentionné, d'une façon certaine, comme seigneur de Saint-Mars, en 1275, époque de son mariage avec *Marthe de la Motte*, mourut le 24 juin 1294.

Yvon X, son fils, seigneur de Saint-Mars et de la Jaille, épousa *Ysabeau de Coesmes*, et mourut en 1299. Son fils,

XIVe siècle

Yvon XI, de la Jaille, mineur en 1300, sous la tutelle de son oncle Briand (1322-1333) épousa, en 1317, *Marguerite de Rochefort* et périt le 18 juin 1347, à la bataille de la Roche-Derrien. Son fils,

Yvon XII, né en 1325, reconstruisit le château de Saint-Mars-la-Jaille, entre 1360 et 1371. Il épousa *Marie de Mathay*, vers 1344.

Jean, ou Jehan de la Jaille (1395-1399-1404-1420-1429). Il mourut avant 1429, sans alliance, ou, tout au moins, sans postérité. Sa nièce,

XVe siècle

Marguerite de la Jaille, dernière héritière de la branche aînée de sa maison, porte cette seigneurie dans celle de la Porte-Vezins par son mariage, en 1400, avec *Hardouin II de la Porte*, chevalier, baron de Vezins.

4° DE LA PORTE VEZINS (1429 à 1535).

XVe siècle

« *De gueules à un croissant montant d'hermines recurcelé d'or* ».

HARDOUIN II DE LA PORTE, baron de Vezins, époux de *Marguerite de la Jaille*, dame de la Haie, paroisse de Saint-Mars l'Olivier et de la Provostière en Bonnœuvre (1400-1409-1429), possède Saint-Mars à dater de 1429.

JEAN II DE LA PORTE, leur fils, épouse, en 1435, *Marie de Rieux*, d'où une seule fille, *Béatrix*, décédée sans hoirs. vers 1459.

FRANÇOIS DE LA PORTE, frère de Jean est, en 1478, seigneur de Saint-Mars, et mourut vers et avant 1503.

XVIe siècle

JEAN III DE LA PORTE, son fils, lui succède à Saint-Mars avant 1513. Il épouse *Jeanne Thomas d'Orson*, d'où une seule fille : (1531-1533).

MARTHE DE LA PORTE, qui lui succède dans la possession de Saint-Mars, et porte cette terre en la maison le Porc, par son mariage, le 15 juin 1535, avec *François le Porc seigneur de l'Archapt*.

5°. LE PORC DE LA PORTE — (1535 à 1596)

XVIe siècle

« *D'or au sanglier de sable en furie* » (sceau de 1429).

FRANÇOIS LE PORC, seigneur de l'Archapt, baron de Charné, connétable de Nantes, en 1549, époux de *Marthe de la Porte*, en 1535 (1548) d'où six enfants.

JACQUES LE PORC DE LA PORTE, son fils, lui succède. Il épousa : 1° en 1556, *Marguerite-Claude-Anne de la Noue*; 2° en 1578, *Louise de Maillé de Lathan*, et mourut en 1585.

MARQUISE LE PORC DE LA PORTE, fille du second mariage de Jacques le Porc, hérite de la terre de Saint-Mars et la porte dans une autre maison par son mariage, en 1596, avec *Claude de Bourigan du Pé*, seigneur d'Orvault.

6° DE BOURIGAN DU PÉ (1596 à *après* 1640)

XVIIIe siècle

« *De gueules à trois lionceaux d'argent* ».

Claude de Bourigan du Pé, seigneur d'Orvault, seigneur de Saint-Mars la Jaille, époux, en 1596, de *Marquise Le Porc de la Porte* (1600-1606-1621).

Charles de Bourigan du Pé, leur fils, baptisé en 1603, épousa, en 1630, *Prudence Boutin*, et reçut, en 1632, la seigneurie de Saint-Mars que sa mère posséda jusqu'à cette époque. Il vivait encore en 1673.

Armand de Bourigan du Pé, fils de Charles, est héritier de ses terres, dont celle de Saint-Mars (1690-1694). Il épousa *Claude-Louise Viau de la Chotardière.*

7° LE PETIT DE VERNO (1656-1661)

XVIIe siècle

« *De sable à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules armé et lampassé d'or.* »

Henri Le Petit de Verno, marquis de la Chausserais, possède, en 1656, la châtellenie de Saint-Mars de la Jaille (1661-1675). Il la vendit, en 1661, à Claude de Santo-Domingo.

8° DE SANTO-DOMINGO (1661 à 1670 circa)

XVIIe siècle

« *D'azur à la bande d'or engoulée de deux têtes de dauphin de même* ».

Claude de Santo-Domingo, seigneur de Villeneuve, de Saint-Mars-la-Jaille, de la Bouvraye, etc., épousa *Marie de Rocheran*. Il était né vers 1623, et mourut le 1er avril 1683. Ce fut le 7 octobre 1661, qu'il acheta la châtellenie de Saint-Mars-la-Jaille, mais il la revendit avant 1670 aux Constantin.

9e CONSTANTIN DE MONTRIOU (1670-1713)

XVIIe siècle

« *D'azur à un rocher d'or mouvant d'une mer d'argent.* »

Jacques Constantin, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Aulnay, né en 1624, est, dès 1670, qualifié seigneur de Saint-Mars. Il épousa *Marie François*, dont il eut seulement deux filles. Jacques mourut avant 1696, et sa femme décéda le 19 janvier 1705.

Marie-Anne-Gabrielle Constantin, fille aînée des précédents, porta la terre de Saint-Mars dans la maison *Ferron de la Ferronnays* par son mariage, le 23 mars 1697, avec *Pierre-Jacques Ferron*, écuyer, seigneur de la Ferronnays, en Calorguen, évêché de Saint-Malo.

10e FERRON DE LA FERRONNAYS (1713 a nos jours)

XVIIe siècle

« *D'azur à six billettes d'argent, 3, 2 et 1, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or* » (Sceau 1371).

Pierre-Jacques Ferron, écuyer, seigneur de la Ferronnays, en Calorguen, colonel d'un régiment d'infanterie, devient seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, par son mariage, le 23 mars 1697, avec *Marie-Anne-Gabrielle Constantin*. Ils possèdent cette seigneurie en 1713. Leur fils aîné,

XVIIIe siècle

Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron, marquis de la Ferronnays, maréchal de camp, leur succède dans cette possession. Il naquit en 1699 et épousa, le 14 décembre 1722, *Françoise-Renée Le Clerc des Emereaux*. Il mourut le 11 février 1753 ; sa femme lui survécut jusqu'en 1778.

Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste Ferron de la Ferronnays, leur fils et successeur, naquit en 1724, et épousa, le 28 janvier 1754, *Charlotte-Jacqueline-Joseph de Marnay de Saint-André de Vercel*. Il mourut le 5 novembre 1786. De ce mariage naquit

XIXe siècle

PIERRE-JACQUES-FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH-AUGUSTE FERRON, comte de la Ferronnays, seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, né en 1757, décédé le 9 juillet 1838. Il avait épousé *Louise-Julie-Charlotte de Lostange*, qui mourut le 31 mars 1828. Ils laissaient une fille :

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE-GABRIELLE FERRON de la Ferronnays qui hérita de la terre de Saint-Mars-la-Jaille, et épousa, en la paroisse de ce nom, le 22 novembre 1825, *Pierre-Jean-Baptiste de Gosset*, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, qui mourut le 14 août 1829. Sa femme lui survécut. Née en 1785, elle mourut le 22 avril 1856, sans postérité.

La terre de Saint-Mars échut alors à son neveu, le comte

AUGUSTE-PIERRE-MARIE FERRON de la Ferronnays, né à Saint-Malo le 4 décembre 1777, mort à Rome, le 17 janvier 1842. Il fut ministre sous Charles X et ambassadeur en Danemark (1817), en Russie (1819-1827) et à Rome (1830).

NOTICES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

Sur les Maisons dont un ou plusieurs membres ont possédé la châtellenie de Saint-Mars-La-Jaille

MAISON DE VRITZ

Le fief de *Mars* semble avoir été un membre de la seigneurie de Vritz, en latin *Veris*. Toujours est-il que les seigneurs de ce nom en deviennent possesseurs dès la fin du XIIe siècle. La châtellenie de Vritz, considérée comme châtellenie d'ancienneté (1), relevait de la seigneurie de Cornuaille, de la châtellenie de la Motte et Chapelle-Glain (2) et, par celle-ci, de la baronnie d'Ancenis. Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice. La châtellenie de Vritz comprenait le territoire de la paroisse de ce nom, et une partie de celle de Saint-Mars. C'est, croyons-nous, à un Olivier, seigneur de Vritz qu'elle dut son nom de Saint-Médard *de l'Olivier* (3). La maison de Vritz est fort ancienne.

Olivier I de Vriz, chevalier, seigneur dudit lieu, fut présent à une donation de Geoffroy II Rorgon, seigneur de Candé, à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (vers 1589 à 1096) (4). *Gérard*, vers 1133, investit de l'Eglise de Vritz, Robert, abbé de Toussaint d'Angers (5).

Olivier II de Vritz, chevalier, seigneur dudit lieu, fit à l'abbaye de Melleray, entre 1177 et 1192, Geoffroy de Beaumont étant

(1) *Généalogie de la maison de l'Esperonnière.*

(2) La chapelle *de la Motte : glén*, mot breton pris dans le sens de motte, morceau de terre. (Grégoire de Rostrenen : *Dictionnaire français celtique*, art. *Motte*, p. 157 tome II, éd. de 1834). *Capella Glen* 1287 (cart. Roto).

(3) *Sancto-Medardo-Loliver*, document de 1243, dont nous parlerons plus loin (Arch. de la Loire Inférieure, H, 75). Le nom de la paroisse changera, ainsi que nous le verrons, en même temps que celui des possesseurs du château de Saint-Mars, quand celui-ci passera aux seigneurs de la Jaille, au XIIIe siècle.

(4) Ce seigneur de Candé, Geoffroy Rorgon, est celui qui, de concert avec Rainaud d'Iré, fortifia le château de Candé, vers 1080–1096. Isabeau de la Guerche en était dame en 1100.

(5) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, IX, 196.

abbé, plusieurs donations et aumônes. L'abbaye avait été fondée en 1132 (1).

Olivier avait pour épouse *Béatrix*, qui, avant 1199, fit don à la même abbaye d'une métairie, sise près le Loroux-Bottereau. Il figure aussi parmi les témoins de l'acte de diverses donations faites aux moines de Marmoutiers, pour la fondation du prieuré de Champtoceaux, par Geoffroy Crespin, seigneur de Champtoceaux (2).

Du mariage d'Olivier et de Béatrix naquirent deux fils :

1° Olivier de Vritz, chevalier, seigneur dudit lieu, confirme les donations de son père à l'abbaye de Melleray, et donne à celle-ci une rente de XX sous d'or, à prélever annuellement et à perpétuité sur les péages de Saint-Médard-Lolivier, donation confirmée par sa fille unique *Béatrix*, femme de Godfroy, ou Geffroy, de Beaumortier, qui abandonne elle-même à la Melleray tout ce qui lui appartient sur les péages et droits de passage de Saint-Médard-Lolivier (3) vers 1200.

2° Chotard de Vritz, chevalier, seigneur dudit lieu, vivait dans la première moitié du XIIIe siècle, il reçut, en 1212, en donation de Guillaume de Thouars, seigneur de Candé et de Challain (1207-1244) une rente annuelle de CCC sous sur la terre de Challain, pour lui et ses héritiers (4).

En 1243, il confirme les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Melleray, et, en particulier, par un acte spécial, il transforme le don, fait par son frère aîné, Olivier de Vriz et la fille de ce dernier, Béatrix, des péages et droits de passage de Saint-Médard-Lolivier, en une rente annuelle et perpétuelle de six livres en monnaie courante (5). En 1245. il eut quelques démêlés avec le prieur de Roche-Mentru (6) sur les terres duquel

(1) *Cartulaire de la Meilleraye.*

(2) Dom Morice, *Preuves, tome I,* 384. *Titres de Marmoutiers.*

(3) *Cartulaire de la Melleray.* Cette abbaye fut fondée en 1132 et l'église du monastère consacrée en 1183 (Dom Lobineau). Taillandier fixe cette fondation au 28 juillet 1145.

(4) Dom Morice, *Preuves,* t. I. col. 820.

(5) *Archives de la Loire-Inférieure.* H. 75 (Copie du XVIIe siècle). Voir aux pièces justificatives ; et *Archives de la Saulaie.*

(6) Rochementru (*Rocha-Ermentrivi*). *(Arch de la Loire-Inférieure),* prieuré dépendant alors de l'abbaye de Toussaint d'Angers. Plus tard paroisse, actuellement simple village de la commune du Pin. — *Rocha-Mentrud*

il revendiquait, à tort, la haute et basse justice et des redevances en vertu desquelles il avait saisi des meubles et valeurs appartenant au prieuré. Par une déclaration, Chotard reconnut qu'en ce faisant il avait commis une usurpation et que le prieuré était exempt de toute redevance envers lui. Il se désistait, en conséquence, de toute prétention (1).

Nous trouvons encore comme seigneurs de Vritz :

Nicolas de Vriz, en 1366, *Simon de Vritz*, en 1378, et *Himbault de Vriz* en 1419 ; ce dernier, écuyer, figure dans la revue de Lancelot de Maleret, écuyer, et de treize autres écuyers de sa compagnie, reçue à Carcassonne, le 29 mars 1419 (2).

Comme les seigneurs de Vritz ne sont pas inscrits dans les rôles des anciennes Réformations de Bretagne, de 1448 à 1513, il faut en conclure que cette maison s'éteignit au commencement du XVe siècle (3).

Comment la terre de Saint-Mars passa-t-elle à la maison de la Jaille? Deux hypothèses sont ici admissibles. Ou la femme de Yvon VII de la Jaille, désignée sous le prénom d' « *Hortense* » était une *de Vritz*, ou cette terre vint aux de la Jaille par l'intermédiaire des Chateaubriand, comme nous le verrons plus loin. Nous n'avons pu établir d'une façon précise cette transmission qui s'opéra vers le milieu du XIIIe siècle.

MAISON DE LA JAILLE (4).

« *D'azur à la croix frettée et alaisée* (sceau de 1196) (5) — « *Un lion léopardé* » (en 1202) — « *D'or au léopard lionné de gueules, accompagné de cinq coquilles d'azur* » (sceau de 1300) (6).

XIVe siècle (de Lesquen et Mollat). Du breton : *Er men trivi*, en français, la pierre qui tremble, pierre branlante, ou *men treuzi*, pierre percée.

(1) V. *Archives de la Loire-Inferieure*, H. 217.

(2) *Coll. Clairambault*, vol. LXIX, pièce 62, parch. original.

(3) Une partie des indications sur cette maison nous ont été aimablement fournies par M. le marquis de l'Esperonnière.

(4) Le chapitre que nous consacrons à cette illustre et très ancienne maison a pour base une notice, qu'a bien voulu nous communiquer M. le marquis de Brisay, résumé d'une généalogie, aussi intéressante que remarquablement complète, qu'il prépare en ce moment. Nous exprimons ici à M. de Brisay, en même temps que notre admiration pour son beau travail, toute notre reconnaissance pour sa bienveillante et précieuse collaboration au nôtre.

(5) Dom Morice, *Preuves*, I, 727 Croisade de Syrie faite par Yvon VII.

(6) Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*.

Cette maison remonte à une origine très ancienne. Yves de Creil, fonctionnaire de la Cour des Carlovingiens à Compiègne, reçut, vers le milieu du Xe siècle, l'investiture des comtés du Perche (Bellème) et d'Alençon, confirmée à son fils par le duc de Normandie, Richard II et le roi Lothaire. Marié à Godchilde, il eut trois fils :

1° *Guillaume*, comte héréditaire de Bellème et d'Alençon ;

2° *Avesgaud de Bellème*, évêque du Mans (995 † 1035).

I. — 3° *Yves* ou *Yvon I* « *Yvo, Yvonis* » qui figure comme témoin d'une donation faite à l'église Saint-Vincent du Mans, en 995, par l'évêque Avesgaud *son frère* (1).

D'après de nombreux auteurs, cet Yvon n'est autre que celui qui reçut, entre 1000 et 1010, la mission d'élever sur un coude de la Mayenne, une forteresse dont la circonvallation apparaît encore, laquelle prit le nom de *Gallica*, *Gallia*, en langue vulgaire *la Jaille*, ou maison du Franc, en mémoire de l'origine de son fondateur (2).

Yvon Ier eut deux fils connus :

1° Renaud I « *Rinaldus vi lelicet Yvonis* » (3) « *Rainaldi filii Yvonis* » (4) à qui Foulques Nerra confia, entre 1010 et 1020 l'achèvement de la forteresse commencée par Gontier, *villicus*, receveur des finances du comte, sur la rive droite de la Mayenne. Dès 1026, Renaud porte le titre de seigneur de Châteaugontier (5) et sa descendance s'y maintient pendant trois siècles. Renaud était mort en 1061.

2° *Yvon*, à qui Renaud, son frère aîné, laisse la forteresse de la Jaille, qui demeure fief relevant *en parage* de la seigneurie de Châteaugontier (6).

II. — *Yvon II*, seigneur de la Jaille, apparaît dans plusieurs actes de confirmation de dons de Foulques Nerra aux abbayes

(1) *Histoire du Perche*, par Bry de la Clergerie, t. II, Ch. VII et Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*.

(2) V. Le Père Anselme, Ménage, Bry de la Clergerie, etc...

(3) *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*.

(4) *Cartulaire du Ronceray d'Angers*.

(5) Dom Housseau, t. II, n° 384.

(6) *Aveux du XVe siècle*.

angevines, par Geoffroy Martel, successeur de ce comte, entre 1035 et 1040 (1).

On donne comme fils à Yvon II :

III. — 1° *Yvon* qui suit, 2° *Geoffroy I*, seigneur de Segré en 1080 et de la Jaille en 1100 déclaré fils d'Yvon de la Jaille et père d'un autre Yvon (2); — 3° *Framond*; — 4° *Guy*, chevalier de Robert de Bellême (3); — 5° *Corbin*, vassal de Candé et du Lion d'Angers; — 6° *Béliarde*, abbesse de Ronceray de 1062 à 1073.

IV. — *Yvon III*, seigneur de la Jaille et en partie de Segré, atteste plusieurs dons de Geoffroy le Barbu, de 1052 à 1069 (4) et prend part à la 1re croisade, en 1097, et au siège de Jérusalem (5). Il mourut dans cette expédition en 1100.

V. — *Yvon IV*, seigneur de la Jaille et de Segré, en 1102, joua un rôle à la cour du comte Foulques le Rechin, et fut, jusqu'en 1120, un des grands bienfaiteurs des abbayes d'Angers et de celle de Nyoiseau, dont il confirma la fondation et posa la première pierre, avec son fils Geoffroy qui suit. Yvon IV avait, croit-on, épousé Mathilde de Craon, d'où :

1° *Geoffroy*, 2° *Normand*, témoin de plusieurs actes des sires de Candé et du Lion (6); — 3° *Robert*, possessionné à Segré, ou dans les environs, marié à *Julienne*; — 4° *Guichart*; marié à *Laure de Chaheigne*, fondateur de la branche loudunoise de la maison de la Jaille; — 5° *Aremberge*, mariée à *Philippe de Saucoigné*; — 6° *Adelaïde*, dite *de Craon*, troisième abbesse de Nyoiseau (1158-1183).

(A suivre)

J. BAUDRY.

(1) *Archives d'Anjou*, par Marchegay, t. III, p. 163. — Dom Housseau, t. II, n° 466.

(2) *Dom Hous.* t. XIII, p. 9576. *Cart. Saint-Nicolas d'Angers*, 1060-1070.

(3) Témoin d'une charte de Robert de Bellesme, en faveur de Marmoutiers (*Cartulaire de Marmoutiers*, t. II, fol. 303-304.)

(4) *Cartulaires de la Trinité de Vendôme, Saint-Nicolas, Saint-Aubin, le Ronceray* Dom Hous. t. II, 615, 650, 660. etc.

(5) *Arch. d'Anjou*, par Marcheguay, t. III, p. 216 : « *serviebat cum centum militibus* ».

(6) *Cart. de Saint-Nicolas et du Ronceray* Sa fille Richilde était religieuse en ce monastère et fut prieure de Chauvon en 1164.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 9 septembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE Vte DE CALAN, PRÉSIDENT.

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne à Fougères, la Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance, dans la salle des fêtes de la mairie de Fougères, le mercredi 9 septembre 1908, à 11 heures du matin.

Etaient présents : le Vte de Calan, l'abbé Corbière, le Cte de Laigue, le Cte Lanjuinais, M. Joüon des Longrais, le capitaine Morel, le chanoine Peyron, M. Plihon, le baron Gaëtan de Wismes.

ETAT DES PUBLICATIONS

Après avoir rappelé en quelques mots le but poursuivi par la Société des Bibliophiles Bretons et avoir signalé le vif intérêt des derniers ouvrages parus : *Journal inédit d'un député de l'ordre de la Noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)*, — *Livre de comptes de Claude de la Landelle (1553-1556)*, — *Les relations du pouvoir central et de la Province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV; correspondance des contrôleurs généraux avec la Province de Bretagne (1689-1715)*, — *Cronicques et Yotaires des Bretons par Pierre Le Baud, publiées d'après la première rédaction inédite, tome I*, — M. le Président dit que le *tome I des Documents inédits sur les Etats de Bretagne au XVIe siècle* est sous presse et sera distribué à la fin de l'année et que l'édi-

tion du *tome II* suivra rapidement. Il annonce aussi que les ouvrages suivants sont en préparation : *Procès-verbaux inédits des Etats de la Ligue*, par M. Joüon des Longrais ; — *Version inédite du poème sur le Combat des Trente ; — La Noblesse bretonne ; réformations et montres, tome II,* par le Cte de Laigue.

ADMISSIONS

Sont élus à l'unanimité membres de la Société :

Le comte Louis de Calan, à Saint-Brieuc, présenté par le Vte Charles de Calan et le comte de Laigue ;

La comtesse de Palys, au château de Clays-Palys (Ille-et-Vilaine), présentée par les mêmes ;

L'abbé Corbière, 7, rue Cassette, à Paris, présenté par les mêmes ;

Le capitaine Paul Morel, villa Rochecreuse par Rochecorbon (Indre-et-Loire), présenté par les mêmes ;

M. Albert Durand de la Béduaudière, à Fougères, présenté par les mêmes ;

M. Prosper Hémon, conseiller de préfecture, à Saint-Brieuc, présenté par le Vte Charles de Calan et M. Trévédy ;

Le comte de Lariboisière, sénateur d'Ille-et-Vilaine, au château de Monthorin en Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine), présenté par le Cte Lanjuinais, député du Morbihan, et le Cte Le Gonidec de Traissan, député d'Ille-et-Vilaine.

M. le général Audren de Kerdrel, château du Brossais en St-Gravé (Morbihan), présenté par le Vte de Calan et le Cte de Laigue.

COMMUNICATIONS ET EXHIBITIONS

M. Joüon des Longrais dit que Fougères n'offre presque aucun intérêt sous le rapport bibliophilique ; il ne croit pas que l'imprimerie y ait été pratiquée avant 1783 ; cette petite ville se trouvait trop près de Rennes qui possédait les privilèges. A la Révolution, Fougères profita de la liberté ; M. Joüon des Longrais exhibe une plaquette rare intitulée : *Rapport* (sic) *du Comité de Constitution*, etc., imprimée à Fougères, chez Vanier, en 1791 ; la typographie en est remarquable. Notre collègue signale d'autres pièces du même genre qui ont dû être imprimées au même lieu et il cite, comme édité sûrement à Fougères, un *Annuaire* conte-

nant un « calendrier catholique, apostolique et romain pour l'an V », qui, fait des plus curieux, ne mentionne que les fêtes des saints ; un remède contre la rage est donné dans cet *Annuaire*. En résumé, l'imprimerie n'a jamais été florissante à Fougères. Le poète René Le Pays a résidé dans cette petite cité et on peut croire qu'il y est né ; M. Joüon des Longrais exhibe un fort joli petit volume : c'est la 2e édition des *Amitiés, amours* et *amourettes* ; on ne s'explique guère, dit notre collègue, le succès de ces poésies vides et banales.

M. Plihon croit être en droit d'affirmer que Le Pays est né à Fougères en 1632 ; il exhibe *Les nouvelles œuvres de M. Le Pays*, ouvrage rare, édité à Amsterdam et s'annexant aux Elzevier. M. Plihon annonce que la publication des *Registres paroissiaux du diocèse de Saint-Brieuc* va commencer.

M. l'abbé Corbière, en traversant Saint-Brieuc, a remarqué chez un antiquaire de belles éditions anciennes de la Bible, de Virgile, etc.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire adjoint,
BARON GAETAN DE WISMES.

Je répare un trop long oubli en signalant, comme il convient de l'être, à l'attention de tous nos lecteurs le dernier et charmant livre de Madame N. Dondel du Faouëdic qui a pour titre : MÉLANGES. *Au Jardin. Loteries et Jeux. Voyages.* (Rennes, imprimerie F. Simon, 1907). Ce livre est un précieux recueil de choses agréables et utiles sur des sujets variés ; et l'auteur se garde bien d'imiter Fontenelle qui refermait sa main pleine de vérités ; elle ouvre toute grande cette main et répand de par le monde, pour notre plaisir et notre profit, des « vérités », que lui communique l'expérience, ou que lui dicte le souvenir. « *Au Jardin* », c'est toute une botanique et, mieux qu'un langage, des fleurs, car à côté des fleurs, les fruits, les plantes, les arbres eux-mêmes, racontent poétiquement leur histoire et leurs légendes. Les jeux viennent ensuite, tous les jeux, de la vieille loterie, du classique jeu de paume, des amusements si gracieusement dénommés de la jeunesse d'autrefois, aux sports les plus réputés, *tennis* et *foot-ball*, *polo* et *diabolo*, de la jeunesse d'aujourd'hui. Les cartes ont, naturellement, les honneurs, et je ne sais pas de traité ples complet (même celui de L. Boiteau. *Les cartes à jouer et la Cartomancie*) que celui que leur consacre, en plus de 100 pages, l'auteur de tant d'aimables ouvrages. Mais une surprise nous attend à la fin du livre : la publication de trois récits de voyages : ceux de

Mme Le Serrec, de Kervily, à l'Ile Bourbon, en Bretagne et en Normandie ; celui de Mme Le Faouëdic en Algérie. Comment on voyageait en 1820, en 1833 ; comment on voyage en 1904 : voilà ce que nous apprenons en des pages alertes marquées, de part et d'autre, au coin de l'esprit français et du bon sens breton. Les impressions rapportées par l'ancienne voyageuse du pays de Paul et Virginie ont un délicieux parfum du temps jadis ; dirai-je que celles, plus modernes de « *Trois mois en Algérie* », ont un charme analogue ? Ce ne sera que rendre justice à la partie finale du livre, et au livre tout entier.

***

A peine ai-je pu acquitter, vis-à-vis de l'auteur du *Folk-Lore de France*, la dette de la rédaction de la *Revue de Bretagne*, qu'un nouveau livre m'arrive signé de l'infatigable travailleur breton, M. Paul Sébillot. Ce livre bien curieux : « *Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins.* (Paris, Octave Doin, 1908) », inaugure presque une nouvelle Encyclopédie scientifique. Il retrace à grand renfort de menus faits, de documents puisés à des sources sûres, la persistance des croyances ou des superstitions païennes dans notre civilisation issue du Christianisme. Ces croyances se sont, la plupart du temps, juxtaposées ou adaptées à un nouvel état de choses ; il était intéressant de constater que, même transformées, elles subsistent et que le christianisme ne les a pas extirpées de l'âme paysanne. Comme toujours, M. Sébillot a pris le plus grand nombre de ses exemples en Bretagne, pays essentiellement fidèle aux traditions ; on s'en assurera en lisant le livre savamment étudié, agréablement écrit, en parcourant l'Index bibliographique, la Table des auteurs et des matières qui le complètent. Trois parties, *La Vie humaine. Les Constructions et les Travaux*, *Les Forces de la nature*, un certain nombre de subdivisions, parmi lesquelles *l'enfance*, *le mariage*, *la mort*, *la maison*, *la culture*, *les astres*, *les eaux*, *la terre*, donnent lieu aux plus intéressantes dissertations, indiquant l'économie de l'ouvrage et l'esprit de méthode qui a présidé à ses recherches. Au chapitre du mariage, M. Sébillot a omis bien des détails, notamment ceux qui touchent à la manière de prononcer le « oui » sacramentel ; mais il a, pris soin de nous dire lui-même que ses « Paganismes » sont comme un abrégé, un livre de synthèse. Louons-le de nous avoir, sous un petit volume, rappelé ou appris tant de choses, et de les avoir exprimées, parfois avec un peu de scepticisme mais toujours avec une entière bonne foi.

***

Monsieur L. Michaud d'Humiac est Breton et nous a montré dans un fort beau *Roi Grallon* qu'il se souvient volontiers de son origine. J'ai donc grand plaisir à le féliciter ici du succès qu'il a récemment obtenu, en faisant jouer sur le *Théâtre de la Nature* de Champigny, son conte en deux actes en vers, *Le Roi charmant ou la chevauchée lointaine* (édité à la Bibliothèque Générale d'Édition, 1908).

Le thême du prince aventureux, qui s'en va poursuivre quelque belle chimère et revient, désabusé, vieilli, méconnaissable, pour se voir rendre par une fée bienfaisante la jeunesse et l'amour, ce thème cher aux imaginations généreuses, est-il bien nouveau ? Je ne sais ; mais l'auteur ayant fait de son prince un lépreux, que guérit le baiser d'une femme, sa fiancée, a trouvé là de quoi rajeunir tous les vieux thèmes du monde ; il a trouvé aussi de beaux accents dans cette prière du lépreux :

C'est donc vous qui gardez la Pitié prisonnière,
Et ceux qui font le Bien sont donc vos ennemis !
Non, j'ai tort, pardonnez ! Je viens d'un cœur soumis,
Seigneur, vous adresser une suprême prière...
Lépreux, chez les vivants je n'ai plus droit de vivre
Et je suis mort au monde et suis encor vivant !
Accordez, ô mon Dieu, la mort à votre enfant :
Qu'elle vienne achever son œuvre et me délivre !

Le « conte » de M. Michaud d'Humiac a rencontré de bons interprètes, et c'est dans un délicieux cadre, par un bel après-midi d'été, que le public en a goûté la poétique saveur.

* * *

Je regrette de ne pouvoir m'attarder avec les trois dernières brochures que m'envoie le Baron Gaëtan de Wismes : un très suggestif *Procès-verbal* de la visite des commissaires de la municipalité au couvent des Carmélites de Nantes (en 1790) ; le compte-rendu, qu'on a lu, ici-même, des fêtes du Cinquantenaire de la *Revue de Bretagne* ; l'allocution d'entrée du président de la Société Académique de Nantes (20 janvier 1908). La docte Société qui, elle, est centenaire, a eu de bien distingués présidents : elle n'en a pas eu de plus digne que le Baron Gaëtan de Wismes. Notre ami nous le prouve dans son *allocution*, où revit l'esprit de son excellent père, et nous le prouvera, en organisant l'an prochain un autre centenaire qui nous est cher, à lui, à Dominique Caillé, à moi-même, celui de la douce et mélancolique muse Nantaise, Elisa Mercœur.

* * *

En parlant de poésie, je remplis un devoir agréable, celui de recommander aux Bretons épris de vers, la nef — pardon, la revue « *Les Argonautes* », qui cingle vers le Jardin des Hespérides, montée par un bon pilote de chez nous, M. Camille Lemercier d'Erm. Cette revue mensuelle de poésie ne publie que de l'inédit ; elle a déjà fait brillamment ses preuves et ne demande qu'à s'affirmer encore.

Vte DE GOURCUFF.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

ATTENTATS DES PENTHIÈVRE

CONTRE LE DUC JEAN V

(1420-1422[1])

III

LA VENUE DE JEAN DE PENTHIÈVRE, SIRE DE LAIGLE, EN BRETAGNE (2)

Passons au second fait : la venue en Bretagne de Jean de Penthièvre, seigneur de Laigle, pour rencontrer le duc Jean V à l'abbaye de Beauport.

Qu'il me soit permis d'étudier ce second fait avec quelques détails : il est moins connu que le premier, ce qui n'a rien de surprenant. Nos premiers historiens Le Baud et Bouchard ne l'ont pas su : d'Argentré l'a confondu avec l'attentat de 1420 (3). Lobineau l'a brièvement conté, Morice encore plus brièvement (4). Daru qui, le plus souvent, résume D. Morice, n'a pas lu apparemment la demi-page de cet historien : du moins n'en tient-il aucun

(1) Voir la *Revue* de septembre 1908.

ERRATUM, Page 114, remplacer la note 1 par ce qui suit : *Robert de Dinan*, 3e fils de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir, fille de Jean le maréchal chef des Trente et de sa seconde femme, Marguerite de Rohan, fille d'Alain VII, qui devint la seconde femme de Clisson. »

Ce n'est pas, comme il a été dit, Robert de Dinan que Clisson chargea de porter au Roi son épée de connétable : c'est Robert de Beaumanoir, frère consanguin de Jeanne de Beaumanoir, né du premier mariage du maréchal. (Voir codicille de Clisson, 6 février 1406). (1407 n. st.) Morice, *Pr.* II, 782.

(3) *Hist.* livre X, chap. XX, il donne l'arrêt du 16 février dont nous avons donné un extrait plus haut (p. 83). Aussitôt après, chap. XXI, il écrit : « Cette accusation (qui finit par la condamnation des Penthièvre) fut faite en 1424 (1425 n. st.) — car lors il fallait *neuf des faux* (faute d'impression) défauts... Finalement, après longues poursuites et le procès ayant été fait par les évêques de Rennes, Dol et Saint-Malo à un moine de Beauport nommé Jean Boucher et à quelques abbés et clercs *qui avaient conspiré cette prise* (du duc en 1420) intervint l'arrêt susdit de 1424 (1425 n. st.) » Du reste pas un mot de la venue du sire de Laigle en Bretagne. Voilà bien la confusion entre les deux attentats. Nous ne trouvons aucune trace des informations faites à Rennes, Dol et Saint-Malo.

(4) Lobineau, *Hist.* p. 555. Morice, *Hist.* I, p. 485.

compte (1). La Borderie, exact comme d'ordinaire, a dû passer sur certains détails que son histoire générale ne comportait pas; mais qui peuvent trouver leur place dans une monographie. Il m'est permis d'ajouter qu'il n'a pas fait usage d'une pièce encore inédite et du plus haut intérêt que je citerai plus loin (2).

Avant d'entrer dans le récit de cette affaire, il faut répondre à deux questions :

Voici la première : quelle est la date certaine de la venue de sire de Laigle en Bretagne?

Lobineau et Morice qui le copie ont placé l'entreprise du sire de Laigle, *à la fin de l'année 1420* (3). Erreur certaine et difficile à comprendre de leur part puisque eux-mêmes ont fourni la preuve de l'erreur.

Lobineau nous apprend que Jean V, tardivement instruit de l'affaire, prescrivit une information en janvier 1424. Il cite, il complète sur quelques points une pièce intitulée « déposition d'Alain Taillart », publiée par Morice (4). Cette pièce n'est pas da-

(1) J'ai donné plus haut (p. 79) une preuve de l'inexactitude de Daru sur l'histoire de ce temps.

(2) La Borderie, *Hist.* p. 234-238. L'historien mentionne (p. 236 note 9 de la page 235) une pièce d'information « jusqu'à présent inédite » existant aux Archives de la Loire-Inférieure, datée du 11 mai 1424. Il y en a d'autres notamment une du 22 mars 1424 (n. st.), et une autre datée du 9 avril 14.3 (vieux st.). E. 76.

(3) Aujourd'hui ce nom s'écrit *Taillard*. J'écris *Taillart*, forme du XVe siècle. Morice. *Pr.* II. 1001-1003. Arch. Loire-Inf., E. 76. Morice place cette pièce (sans date) entre *Relation de la prise du duc...* (p. 998-1001) et capitulation de Guingamp, 5 mars 1420 (n. st). Or ces deux pièces sont antérieures de plus de 22 mois à la date que la déposition assigne à la venue de Jean de Penthièvre en Bretagne, et de près de quatre ans à l'information ordonnée par le duc en janvier 1424 (n. st.), d'après Lobineau et d'après Morice lui-même. *Hist.* II, *Catalogue des Evêques et abbés...* p. CXXXVI.

(4) Lobineau (*Hist.*, p. 555-556), Morice (*Hist.* I. p. 485) marquent la date après le règlement signé par le duc à Quimper le 1er décembre 1420, et l'entrevue du duc et de son frère Richemont à Pontorson.

M. Blanchard, l'érudit éditeur des *Actes de Jean V*, a cru pouvoir placer a date de cette entrevue en octobre. T. IV. *Introduction. Itinéraire*, p. CXXVI.

L'entrevue est postérieure. En effet Richemont accompagna le roi d'Angleterre au siège de Melun qui capitula le 17 novembre 1424, et il suivit probablement le roi à Paris et à Rouen. C'est seulement après cette date que Richemont put obtenir un congé et venir en Normandie. Il y reçut la visite de chevaliers bretons avant de recevoir celle de son frère. (M. Cosneau. *Le connétable de Richemont*, p. 58-59). Il n'y a pas de place pour tous ces faits entre le 17 novembre et le 1er décembre. L'entrevue des deux frères est donc du mois de décembre entre le 1er et le 14, ou bien entre le 16 et le 26. Nous voyons Jean V à Quimper le 1er, et à Vannes, les 14 et 16, 26, 28 et 29 décembre.

tée ; elle est nécessairement postérieure, mais de peu de temps, à l'ordre d'informer. Or Alain Taillart dit que « le sire de Laigle résolut son voyage en Bretagne quatre jours après Pâques, il y a deux ans ». C'est se référer à Pâques 1422. Cette année, le dimanche de Pâques tombait le 12 avril (1).

Mais voici une pièce de la même information ou d'une information presque simultanée : c'est la déposition de Maurice Taillart, père d'Alain. Il dit qu'il accompagnait le sire de Laigle près de Beauport, *en mai 1422*. Il ne peut faire erreur ; et voilà une date bien établie.

La Borderie a sans hésitation adopté cette date et sur la seule information d'Alain Taillart, car il n'a pas lu la déposition de Maurice Taillart.

Dirai-je que l'auteur de *Goudelin*, contredisant Lobineau et Morice, a placé l'expédition du sire de Laigle en 1420 ; mais *avant* l'enlèvement de Jean V ? Cet événement étant du 13 février, l'autre attentat serait du mois de janvier.

L'auteur se contredit quand il écrit que le sire de Laigle se promettait de surprendre le duc allant faire ses Pâques à Beauport (2). Cette année, Pâques tombait le 9 avril. Placer l'entreprise du sire de Laigle au temps de Pâques, c'est la mettre en avril. Or le duc Jean V arrêté le 13 février était au temps de Pâques détenu à Saint-Jean-d'Angély (3).

J'ajoute : l'entreprise du sire de Laigle manqua. Si elle eût été du mois de janvier 1420, comment les Penthièvre, un mois après cet échec, auraient-ils osé risquer l'enlèvement du duc ?

Mais seconde question : Que venait faire le sire de Laigle en Bretagne ? Alain Taillart a donné la réponse : « trouver le duc et le tuer sur place à Beauport. »

Quand on lit cette phrase, le premier sentiment est la surprise et presque l'incrédulité.

(1) Les dates des informations gardées à Nantes nous donnent la date approximative de la déposition d'Alain Taillart. — Voici ces dates : 22 mars 1424 (n. st.), commission à fin d'information, — 9 avril 1423 (n. st), (Pâques venant cette année le 23 avril), déposition de Maurice Taillard, — 11 mai 1424, la pièce citée par la Borderie.

(2) *Revue de Bretagne*. Mars, 1909, p. 132. L'auteur aurait-il emprunté cette date aux *Anciens évêchés de Bretagne*, t. III, 2e partie, p. 214 ? Les auteurs placent ce fait en 1419 (1420 n. st.) *avant* Pâques qui était le 7 avril, et le duc était arrêté depuis le 13 février.

(3) *Actes de Jean V. Itinéraire. Introduction*, p. CXXV.

« Est-ce possible? me dit un érudit. En 1420, la comtesse de Penthièvre n'a pas cru pouvoir faire le sire de Laigle complice de la félonie de ses frères. Il est vrai qu'un jour dans la prison de Châteauceaux, il a paru devant Jean V, avec son frère Olivier, dans un appareil formidable, l'épée nue en main ; mais c'était une feinte ; ils ne voulaient que faire peur au duc pour lui arracher l'ordre de lever le siège de Lamballe. Il est vrai encore que le sire de Laigle a combattu l'armée ducale assiégeant sa mère dans Châteauceaux. Pouvait-il faire autrement sans manquer à la piété filiale? Mais il a réprouvé l'attentat de ses frères ; et avec quels égards il a ramené le duc de Clisson à l'armée bretonne devant Châteauceaux ! Aussi Jean V lui rendant justice ne l'a pas traité comme ses frères : il l'a chargé de rédiger « l'amende honorable » que les Penthièvre feront au duc à la séance des Etats ; mais, tandis que ses frères auront la honte de comparaître en personne aux Etats, le sire de Laigle pourra s'y faire représenter.

« Pourquoi donc, en 1422, le sire de Laigle ce « sage, ce modéré (1), courant risque de sa liberté, bien plus, de sa vie, est-il venu en Bretagne ? Ne serait-ce pas dans l'intérêt de son jeune frère Guillaume, resté comme otage aux mains du duc par la faute de ses frères et de sa mère? Ne vient-il pas pour s'emparer de Jean V qu'il gardera comme otage de Guillaume? Heureux s'il peut un jour dire au duc : « Rendez-nous mon frère et nous vous rendrons la liberté ! »

Voilà ce que nous voudrions accepter pour l'honneur d'un vaillant homme qui va s'illustrer au service de la cause française. Par malheur ce n'est pas possible. Après Alain Taillart, un autre témoin, son père, fait sur ce point une déposition identique.

La Borderie, qui n'a lu que la première déposition, a cru sans hésiter au projet homicide du sire de Laigle, et même il a donné l'explication de sa coupable entreprise. Il écrit :

« Ce sage, ce modéré (Jean de Laigle) qui avait laissé les autres s'embarquer sans lui dans cette galère (l'entreprise de 1420), une fois la partie perdue, il entreprit de la regagner à lui tout seul, sans avoir plus de scrupule que ses frères sur le choix des moyens » (2).

(1) Ces expressions, nous le verrons tout à l'heure, sont de La Borderie.
(2) La Borderie, *Hist.* IV, p. 235.

Et plus loin quand « la partie est perdue » de nouveau, l'historien écrit :

« Le sire de Laigle ne voulait point enlever Jean V, il était plus radical. Il voulait l'attendre à l'abbaye de Beauport et à son passage le tuer, puis, dans le trouble causé par cette mort, déployer la bannière de Penthièvre, appeler à lui tous les amis de sa maison ; et il espérait, sous l'épouvante causée par ce coup tragique, par ce soulèvement inattendu, que la Bretagne serait toute entière entraînée dans le mouvement, le parti de Montfort terrifié réduit à l'impuissance, le triomphe des Penthièvre assuré. Ce plan, quoique fort audacieux, pouvait être justifié par l'événement. Mais à une condition : c'est que le chef de l'entreprise — sitôt le coup fait, le duc tué — aurait de suite sous sa main une troupe d'élite, un bataillon intrépide pour donner le branle à la Bretagne et déterminer par une action rapide l'entraînement qui ferait le succès... (1) »

Pour concevoir de telles espérances, il aurait fallu que le sire de Laigle eût oublié ce qu'il avait vu en 1420.

Le 13 février, le duc est fait prisonnier ; le 23, toute la Bretagne est soulevée contre les Penthièvre.

A la nouvelle de l'enlèvement de Jean V, « il y eut par tous lieux, dit Le Baud, grand effroy et grand murmure à l'encontre du comte de Penthièvre, de sa mère, de ses frères, de ses alliés (2). »

En 1422, l'assassinat du duc excitera un bien autre « murmure » contre le sire de Laigle.

Combien les circonstances sont moins favorables aux Penthièvre en 1422, qu'en 1420 !

En 1420, la Bretagne a été surprise au sein d'une paix profonde, mais elle s'est tout de suite ressaisie. En 1422, elle est par avance unie et comme *organisée* contre les Penthièvre. La ligue des 163 seigneurs unis au duc subsiste : les compagnies retrouveront leurs chefs de 1420 ; et, s'il faut un chef suprême, les Bretons armés l'auront. Ce sera Richard, frère du duc, qui était prisonnier avec lui en 1420 ; ce sera même le comte de Richemont.

Le roi d'Angleterre le refusa en 1420 ; mais il attend la signature du duc et de ses barons au traité de Troyes, il laissera aller

(1) La Borderie IV, p. 237.
(2) Le Baud, *Hist. de Bretagne*, p. 454.

Richemont (1) ; Richemont est en France, au premier appel, il viendra (2).

Ajoutons que, en 1420, les Penthièvre avaient l'approbation du dauphin ; il les a abandonnés, bien plus, il a puni la félonie qu'il avait encouragée. Mais, s'il avait approuvé l'emprisonnement du duc son beau-frère, approuverait-il le coup de dague ou de poignard qui ferait sa sœur veuve? Et puis comment irait-il s'aliéner les Bretons, au moment où résistant au duc ils refusent de signer le traité de Troyes ?

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons croire que le sire de Laigle se flattât de saisir la Bretagne pour son frère ; et nous cherchons ailleurs la cause qui a pu le déterminer à se faire le meurtrier de Jean V.

Or voici un fait antérieur de peu de temps à la venue du sire de Laigle en Bretagne et sur lequel nous appelons l'attention.

En septembre 1420, les Penthièvre, au lieu de comparaître aux Etats, avaient fui de Bretagne. Un an plus tard, débarrassé de ses félons adversaires, le duc ne semblait plus y penser, pas même pour faire prononcer contre eux le forban et une condamnation définitive. La comtesse de Penthièvre se tenait au château d'Essé en Limousin (3), voyant ses fils comme elle-même hors des atteintes de la justice de Bretagne. Le sire de Laigle avait retrouvé sa place dans la maison du dauphin. Le comte de Penthièvre avait pris le chemin de sa seigneurie d'Avesnes en Haynault (4). Mais, comme on va voir, il n'y parvint pas sans encombre.

Olivier avait, on ne sait pour quelle cause, ordonné à ses officiers de prendre et garder en prison quelques vassaux du mar-

(1) Jean V trompé encore une fois par le dauphin se rapprochait de l'Angleterre. Le 27 juin 1422, il allait envoyer des ambassadeurs chargés de ratifier le traité de Troyes (du 21 mars 1420). La ratification se fit le 8 octobre 1422 ; mais la Bretagne ne suivit pas le duc et resta fidèle à l'alliance française.

(2) Depuis le mois de janvier, Richemont encore prisonnier était avec Henri V au siège de Meaux qui se rendit le 2 mai. Le 30 mai, Richemont était à Paris. — M. Cosneau, *Richemont*, p. 64. — Au mois de juin 1422. Richemont eut un congé pour venir en Bretagne, et c'est en Bretagne qu'il apprit la mort d'Henri V. (M. Cosneau, p. 67).

(3) Essé, aujourd'hui arrondissement de Confians (Charente), était de la vicomté de Limoges.

(4) Avesnes, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du Nord, n'appartint définitivement à la France que depuis 1659 (traité des Pyrénées).

quis de Bade en Haynault. Le marquis protesta et n'obtenant rien il s'empara d'Olivier au passage du Rhin et l'emprisonna (1).

La détention durait depuis plusieurs mois quand, vers la fin de 1421, Jean V en fut informé. Il conçut alors ou peut-être on lui suggéra l'idée — très malheureuse, comme on le verra — de « racheter » Olivier du marquis de Bade : c'est-à-dire de payer la rançon d'Olivier, même une grosse somme; non pour le rendre à la liberté, mais pour le faire ramener captif en Bretagne, le faire juger et condamner.

Le 4 janvier 1422, Jean V donnait des ordres pour l'exécution de ce projet. Il envoyait en « Flandre, Haynault et Brabant » trois gentilshommes qu'il qualifie « chevaliers, chambellans, écuyers, » accompagnés de trois hérauts; plus tard, quelques autres les rejoindront; enfin le duc enverra son procureur général lui-même, Guillaume Preczart. Le choix de ce légiste montre qu'il s'agit moins de prendre Olivier que de négocier sa remise aux officiers bretons. Ce qui démontre encore mieux le caractère de cette expédition, c'est le total de la somme que le duc y consacre : trente-sept mille écus d'or, environ 1,754,000 francs de notre monnaie. Le voyage des officiers du duc ne pouvait coûter si cher : il s'agit bien d'une rançon à payer (2).

(1) D'Argentré (*Hist.* Ed. de 1582, f° 586 r°.) et Lobineau (*Hist.* p. 556) ont conté avec quelques divergences ces aventures du comte de Penthièvre et l'expédition des Bretons en Haynault. Mais, le récit du fait principal est le même chez les deux auteurs.

(2) Morice, *Pr.* II, 1100. — « *Assurance* donnée par le duc à des officiers envoyés dans les Pays-Bas pour arrêter Olivier. » Le mot *arrêter* est insuffisant. Le texte dit « pour faire la poursuite et *racheter* Olivier, s'il était pris ou détenu... »

Le départ successif des « quelques autres » et du procureur-général sont appris par Lobineau. — *Hist.* p. 556.

Ces chiffres résultent de la pièce *Assurance* pour la somme de 25.000 écus d'or; — et des indications de Lobineau, *Hist.* p. 556 pour deux autres sommes. L'écu d'or créé par Charles VI (1384) valait encore (en 1422) 23 sous. La livre était comme toujours de 20 sous. Je ramène les écus à la livre, pour ramener la valeur des livres à notre monnaie actuelle. Leber (1845) approuvé par La Borderie pour l'époque où nous sommes évalue la livre à 41 fr. 25 de nos jours. Voici le compte abrégé :

	5.000 écus d'or	=	5.750 ℔ × par 41,25	=	237.187
	7.000 id.	=	8.050 —	=	331.543
	25.000 id.	=	28.750 —	=	1.185.037
Totaux	37.000 id.	=	42.550 —		1.754.567

Les 5.000 écus emportés par les trois gentilshommes. Les 7.000 par Guillaume Preczart; les 25.000, crédit ouvert chez des banquiers de Bruges. *Assurance* et Lobineau. *Hist.* 556.

La première condition du succès était le secret. Il fut mal gardé. Sur ces entrefaites, le marquis de Bade consentit à recevoir d'Olivier une rançon de 30,000 écus d'or (un million, 423,000 fr.).

Dès lors, il s'agissait d'arrêter le comte de Penthièvre. Il allait intervertir les rôles : il arrêta quelques Bretons ; et les autres ne durent leur salut qu'à la fuite. Cette opération si mal conduite coûta au duc 20,500 écus d'or, soit 950,000 de nos francs actuels (1).

La comtesse dut apprendre à peu près dans le même temps la mise en liberté d'Olivier et les efforts faits par Jean V pour s'en emparer. Qu'on se figure sa colère ! Elle appelle au secours le sire de Laigle. Il faut venger son frère et en même temps le sauver de nouvelles poursuites de Jean V.

Elle a trouvé le moyen d'assurer ce double résultat : mettre le duc à mort. Mère imprudente, disons-mieux, folle de colère, elle ne songe pas à son plus jeune fils, Guillaume, otage en Bretagne, et Jean de Laigle ne songe pas au péril qu'il peut faire courir à son frère !

Mais quand et comment aborder le duc pour le frapper à coup sûr ? Au moins faut-il attendre une occasion favorable. Elle va se présenter, comme nous le verrons tout à l'heure ; et, le 16 avril, quatre jours après Pâques, le sire de Laigle prend la résolution « d'aller faire un tour en Bretagne ».

* * *

Nos trois historiens Lobineau, Morice, La Borderie ont conté cette affaire d'après la seule déposition d'Alain Taillart imprimée par Morice avec des lacunes que Lobineau a remplies sur quelques points. Grâce aux communications d'obligeants érudits, je pourrai compléter la déposition d'Alain Taillart par celle de son père Maurice.

Je m'en tiendrai d'abord à la déposition d'Alain. A ce propos, voici quelques observations préliminaires qui trouvent ici leur place.

En tête de la pièce intitulée : *déposition d'Alain Taillart*, D. Morice a écrit : « Alain Taillart fut arrêté et mis entre les mains du duc auquel il déclara... » ce que nous lisons plus loin. Mais ce que nous lisons ce n'est pas la *déclaration* même faite

(1) Morice, *Pr.* II, 1138. Arrêté de compte, 12 juin 1423.
20.500 écus d'or = 23.075 ℔ à 41,25 = 950.000 francs.

devant le duc : c'est cette déclaration reproduite par Alain Taillart dans une *déposition* reçue par des juges ecclésiastiques selon les formes usitées à cette époque. Nous lisons en effet qu'Alain a été « reçu comme témoin et qu'il a prêté serment, ayant été absous en ce qui concerne la déposition à faire (1) ».

Qu'est-ce à dire ? Voici : devant le duc, Alain a reconnu qu'il accompagnait le sire de Laigle venu en Bretagne pour tuer le duc. De Laigle est donc coupable de tentative de meurtre.

Ce fait *prouvé* le sire de Laigle est *infâme*, c'est-à-dire ne peut être entendu comme témoin. Alain, son complice, est infâme comme lui. Mais cette *infâmeté* (comme on disait alors) n'est pas absolue : les juges peuvent en accorder l'*exemption*, quand il y a intérêt à recevoir la déposition (2). C'est ce qui fut fait pour Alain Taillart.

Sa déposition devant le juge est donc la reproduction exacte de la déclaration passée devant le duc : c'est pourquoi cette déposition, au moins pour cette partie, est écrite en français (3).

Dès le début, une sorte de protestation écrite en latin a de quoi surprendre : Alain dit :

« Très illustre prince et seigneur Jean, est par la grâce de Dieu duc de Bretagne : je l'ai su dès que j'ai eu la connaissance et c'est de notoriété ; après ses ancêtres et depuis trente ans environ (4), il est le vrai duc, et ses pères furent ducs de Bretagne avant lui. »

Pourquoi cette déclaration ? Elle semble une sorte d'amende honorable faite pour amadouer les juges, et, Alain Taillart peut l'espérer, le duc lui en tiendra compte.

La famille noble Taillart était possessionnée dans plusieurs paroisses du Goello, notamment Plouagat, Bringolo, Goudelin,

(1) « Testis receptus, juratus, absolutus quoad actum deponendum. »

(2) C'est le chapitre (article 155) de la T.-A.-C. V. Sauvageau. t.II, p. 124. « Nul infâme trouvé ou prouvé par la cour ne doit être témoin en nulle cause... et nul ne doit être réfuté infâme, tant qu'il soit trouvé et jugé par cour, ou *prouvé* publiquement... Tous gens qui sont prouvez de trahison, de meurtre,... etc., sont infâmes. »

Ainsi avant la *condamnation prononcée*, il suffit de la preuve résultant de notoriété encore mieux de l'aveu (comme ici) pour que l'infamie soit encourue.

(3) « Deposuit prout et quemadmodum alias in quadam alia sua depositione verbis gallicanis redacta. »

(4) Trente ans, c'est un peu trop, Jean V n'hérita le duché que le 1er novembre 1399. En 1424, il était dans la 24e année de son règne.

Gommenech (1). Dans sa déposition Alain Taillart se dit né à Gommenech, avoir bientôt dix-huit ans, être fils de Maurice et de Jeanne Boschier. Il dit que sa mère est sœur de frère Jean Boschier, religieux à Beauport depuis six ans, et nièce d'autre Jean Boschier, naguère abbé de Beauport (2).

Alain dira plus loin que son père fut écuyer d'Olivier de Blois, que lui-même le servait comme page (3), que l'un et l'autre étaient présents à l'enlèvement du duc ; que, Olivier partant pour le Haynault, Alain ne put le suivre parce qu'il était malade ; qu'il resta avec son père auprès de la comtesse de Penthièvre ; que lorsque Jean de Penthièvre quitta sa mère, il emmena Alain avec son père et que l'un et l'autre le servirent depuis ; qu'ils étaient avec le sire de Laigle au château d'Essé quand celui-ci prit, le 16 avril 1422 « la résolution de faire un tour en Bretagne » ; enfin il nous dira plus loin que le sire de Laigle y venait pour tuer Jean V.

Mais l'entreprise était hasardeuse. La comtesse et son fils pensèrent que le duc lui-même fournirait une occasion favorable à leur projet dans un de ses fréquents voyages à travers le duché, voyages où il se complaisait à marcher presque sans escorte et accessible à tous. Nul doute que la comtesse et son fils ne se soient renseignés auprès de quelque partisan dévoué ou auprès des « espions » qu'ils entretenaient en Bretagne. C'est ainsi qu'ils apprirent que le duc devait partir de Vannes après Pâques (12 avril) pour aller à Dinan. et de Dinan à l'abbaye de Beauport près de Paimpol au fond du Goello (4).

Voilà l'occasion attendue : le sire de Laigle ne la laissera pas

(1) Sur la situation de Plouagat, Goudelin, Gommenech, ci-dessus, p. 77. Bringolo, au canton de Plouagat, est situé entre les communes de Plouagat et Goudelin. On trouve en Gommenech un lieu nommé Kerello, qui appartenait à la famille. La famille existe encore sous le nom de *Taillard*.

(2) Dans le texte latin : *Olim abbas*, autrefois abbé. Nous verrons Jean Boschier l'abbé arrêté et mis en prison. Son petit-neveu n'est interrogé qu'après l'emprisonnement de l'abbé.

(3) Dans le texte « famulus et mango. » Ce dernier mot, du grec *magganon*, qui veut dire *fard*, était employé par les Romains au sens de *marchand d'esclaves* qui les *fardait* ; de *revendeur*, qui pare du vieux pour en faire du neuf ; — de *maquignon* qui dissimule ou fait disparaître les défauts des chevaux mis en vente. — Au Moyen-Age le mot *mango* détourné de son sens étymologique est pris au sens de *page*. Est-ce en signe de protestation en faveur des pages que nos dictionnaires latins modernes traduisent *page* par *puer honorarius* : traduction exacte du mot *enfant d'honneur* employé au XVIe et XVIIe siècles?

(4) Beauport au bord de la mer, commune de Kérity, canton de Paimpol.

échapper. Pas un lieu de Bretagne n'est plus propice que Beauport à l'exécution de son dessein. Nous verrons plus loin pourquoi.

*
* *

Sa résolution prise, le sire de Laigle rassemble son monde. Il réduit sa troupe le plus possible : elle ne sera, son chef compris, que de quarante hommes, savoir trente-six écuyers ou hommes d'armes, au nombre desquels Maurice Taillart, le page Alain, Taillart, un valet et un valet de chevaux (1).

De ces trente-six écuyers, quinze sont nommés par Alain Taillart. Presque tous ces noms sont Bretons et la plupart sont du Penthièvre. Tous sont « des gens du sire de Laigle », c'est-à-dire de la maison de Penthièvre ; ils sont « hommes de fait », c'est-à-dire hommes d'action, déterminés, et sur lesquels leur chef peut compter.

Mais ces compagnons n'ont pas une importance égale. Ainsi Alain Taillart nous montre Thébaud de La Goublaye et Roland du Gouray, comme étant du « conseil secret » du sire de Laigle. Il semble que Alain de la Houssaye ait eu la même préroga-

(1) Voici les noms que nous fournit Alain Taillart. Je ne les range pas dans l'ordre où il les mentionne ; mais selon leurs lieux d'origine présumés :

1. Thébaud de la Goublaye, Saint-Alban, seigneurie de Lamballe (A).
2. Roland du Gouray, du Gouray Jugon, autrefois de Penthièvre.
3. Alain de la Houssaye, peut-être de Gael.
4. Maurice Taillart, Plouagat et Bringolo en Goelle (B).
5. Philippe de Triac, de Plurien, Lamballe, Pléneuf seig[le] de Lamballe (C)
6. Jehan de la Haye, Plougasnou, Morlaix.
7. Philippe de la Goublaye, Saint-Alban (Lamballe).
8. Olivier des Landes, Châtelaudren (Goello).
9. Jehan Martin, Broons ou Plouagat en Goello.
10. Geoffroy Bouexel, Plaintel, Quintin.
11. Thebaud du Tenou, Le Teil, Quintin.
12. Bertrand de Saint-Jehan, Saint-Malon.
13. Thébaud Conan, famille inconnue.
14. Frillaye —
15. Rouvray —
16. Alain Taillart, page. V. ci-dessus p. 112.
17. Conan Boschier, valet.
18. Lorme ou Lorens, valet de chevaux.

(A) Servait avec Jean de Penthièvre sous le Dauphin en 1418-1419, est dit alors écuyer et lieutenant-général de Saintonge. Morice, *Pr.* II, 987.

(B) Ecuyer d'Olivier en 1420. V. ci-dessus, p. 112.

(C) Ecuyer d'Olivier en 1420. V. ci-dessus, p. 112.

tive (1). Comme les deux premiers, d'après Alain Taillart, il ne quitte pas de Laigle : il le suit dans les châteaux où celui-ci reçoit l'hospitalité, tandis que le reste de la troupe se cache dans les bois des environs.

Une question. Tous ces compagnons savent-ils le projet homicide de leur chef? On peut le croire, puisque le page l'a su. Quelques-uns du moins ont dû recevoir une confidence entière : ce sont les membres « du conseil secret ». Il semble même que pour le sire de Laigle il y avait absolue nécessité de déclarer nettement son projet à tous ses hommes. Il lui faut un engagement formel de chacun d'eux. Qu'adviendrait-il si, à la rencontre du duc et de son escorte, quelques-uns croyant à un simple enlèvement hésitaient à frapper ou même se retiraient?

Quel motif a pu engager tous ces hommes dans une entreprise aussi téméraire qu'elle est criminelle? Est-ce une aveugle fidélité aux Penthièvre, fidélité persistant après leur félonie de 1420? Est-ce l'appât d'une large récompense?

Quoi qu'il en soit, ils ont accepté un rude service. Nous avons dit que le sire de Laigle avait réduit sa troupe autant que faire se pouvait. Ce n'est pas tout : la plupart de ses compagnons sont accoutumés à être servis : or, ils n'ont pour eux tous que deux valets et un page; ils devront se servir eux-mêmes et soigner leurs chevaux. Leur bagage est le plus léger possible : une cotte d'armes, une épée et une dague, plus « un sac à l'arçon de la selle pour mettre victuailles ». Chacun d'eux est couvert d'un *tabar*, manteau de couleur brune qui le cache tout entier.

Parvenus à la frontière bretonne, ils auront à faire à travers le duché cinquante lieues à vol d'oiseau, et autant pour le retour. Pour que quarante hommes passent sans attirer l'attention, que de précautions leur sont commandées! Ils ne marcheront que la nuit; le jour ils se tiendront cachés dans les bois; « quelques-uns

(1) A propos de Alain de La Houssaye, Lobineau écrit : « Si cet Alain de La « Houssaye est le même que le sieur de la Houssaye qui était des seigneurs ligués « pour faire la guerre aux Penthièvre, on ne peut assez détester sa perfidie. » *Hist.* p. 155. — Quelle apparence y a-t-il? Il n'est pas non plus Alain, chevalier, avant 1404, marié à Marguerite de Montauban, fils de Eustache de La Houssaye, un des quatre maréchaux chargés de la résistance à la France en 1379.

Une fois Alain Taillart dit : « Ne furent au conseil que Goublaye, Gouray et La Haye. » S'agit-il de Jehan de La Haye (n° 6)? C'est douteux. Il s'agit probablement de *La Houssaye*.

seulement iront chercher des victuailles qu'ils ne paieront pas, se disant gendarmes du duc (1). »

Or, marchant de nuit, même par une nuit claire, et devant faire environ 40 kil. entre le crépuscule du soir et celui du matin (huit heures du soir — quatre heures du matin au plus tard), il leur faut suivre non les chemins creux mais les grandes routes : plusieurs voient passer les quarante noirs tabars, personne ne les reconnaît, quelques-uns peut-être croient voir des ombres. Le sire de Laigle, semble-t-il, ne se révélera qu'à quelques fidèles dont il est sûr, et seulement dans le Penthièvre (2).

Son parti pris le 16 avril, le sire de Laigle a eu besoin de quelques jours non seulement pour réunir sa troupe ; mais aussi pour avertir quelques fidèles aux environs de Beauport, et pour s'assurer d'un ancien barbier de son frère Olivier, nommé Jean d'Auvilliers, beau parleur, rusé et non moins audacieux, qui lui servira d'éclaireur et lui sera d'un grand secours.

Enfin il part ; mais il y a soixante lieues à vol d'oiseau d'Essé au point voisin de Châteaubriant, où il compte passer la frontière bretonne. Il n'a pu entrer en Bretagne avant les premiers jours de mai. Le moment est propice. La lune sort du premier quartier, et la pleine lune, dont les conjurés ont besoin, commencera le 8 du mois (3).

Autre circonstance favorable. Du point où il allait entrer en Bretagne jusqu'au terme, l'abbaye de Beauport, le sire de Laigle trouvait ouverte devant lui une route en ligne très directe ; c'était une suite de voies romaines qui toutes ont été étudiées, dont plusieurs sont visibles encore, et qui, il y a bientôt cinq siècles, pouvaient être praticables.

(1) Ce trait est à remarquer. Etait-ce donc un droit pour les gendarmes du duc de réquisitionner des vivres sur leur route?

(2) Nous le verrons pourtant se faire reconnaître d'un abbé de l'ancien Penthièvre mais près du Penthièvre.

(3) Le dimanche de Pâques est le dimanche qui suit le 14e jour de la lune pascale, c'est-à-dire le jour de la pleine lune. En 1422, cette pleine lune arriva le 9 avril jeudi. Pâques arriva le 12. La pleine lune finit le 15. Le dernier quartier suivit jusqu'au 22 ; — la nouvelle lune commença le 23 pour finir le 30 ; le premier quartier suivit jusqu'au 7 mai ; et la pleine lune de mai commença le 8. — C'est à ce moment que la troupe entrait en Bretagne. — A cette époque de l'année, il y a huit heures et demie entre le coucher et le lever du soleil.

*
* *

Les conjurés suivront à peu près deux fois la même route à l'aller et au retour, sauf qu'au retour fuyant au plus vite ils se garderont de deux crochets qu'ils ont faits à l'aller. Alain Taillart n'a pas eu la pensée d'indiquer toutes les étapes de la route suivie ; mais, à l'aller, comme au retour, en contant certaines circonstances, il a signalé plusieurs étapes. De ces deux listes d'étapes nous allons composer une liste unique qui nous donnera d'une manière certaine les jalons de la route suivie à l'aller et au retour.

Nous tracerons cet itinéraire de la frontière bretonne vers Châteaubriant à Goudelin en Goello, près de Lanvollon (arrondissement de Saint-Brieuc).

A l'aller, je marquerai par un astérisque les lieux d'étapes qu'Alain Taillart a mentionnés au retour :

Voici les lieux qui jalonnent la route.

A l'aller : 1°* Bois de Teillay ; 2°* forêt de Brécilien ; 3°* forêt de Boquen ; 4°* Bois près de Saint-Brieuc ; 5° Goudelin.

Au retour : 1° Gommenech (près de Goudelin) ; 2° Bois près de Saint-Brieuc ; 3° forêt de Brécilien ; 4° Bois de Teillay.

J'arrête le tracé de cet itinéraire à Goudelin, les faits qui se sont passés sur cette route devant faire la première partie de mon récit.

Suivons les conjurés marchant sur les voies romaines d'Angers à Goudelin.

1° A Angers, ils prendront une voie qui les amène à la frontière de Bretagne près de Saint-Julien de Vouvantes, passant près de Châteaubriant, au bois de Teillay (aujourd'hui canton de Bain, Ille-et-Vilaine), traversant la Vilaine vers Pléchatel (même canton) et atteignant Guer (Morbihan). — Cette voie romaine est bien connue aujourd'hui sous le nom d'*Angers à Coz-Yaudet* (1).

(1) Kerviler (*Armorique et Bretagne*. T. 1er, t. I, *Réseaux des Voies Romaines*, p. 228 et 269-70, n° 15. *Voie de Coz-Yaudet à Angers*. L'érudit auteur montre cette voie s'embranchant non loin de Guer sur une voie de *Coz-Yaudet à Nantes*. Cette voie venant de Coz-Yaudet par la Roche-Derrien et Guingamp (n° 14) s'écarte sur la gauche de la direction de Beauport. C'est pourquoi le sire de Laigle arrivé près de l'embranchement par la voie d'*Angers à Coz-Yaudet* jusqu'à Guer, ne continue pas à suivre la voie de Coz-Yaudet ; mais prend d'autres voies directes vers Beauport. Nous les indiquons.

2° A Guer, les conjurés quitteront cette voie pour en prendre une autre montant au nord et traversant la forêt de Brécilien (aujourd'hui de Paimpont), voie romaine tracée sous le nom de *Corseul à la Roche-Bernard* (1).

Qu'ils continuent à suivre cette voie par Gaël, elle les conduira à Saint-Méen sur la voie de *Rennes à Carhaix*, et ils marcheront sur cette voie 15 kil. à l'Ouest jusqu'à Merdrignac. Ils auront ainsi suivi les deux côtés d'un triangle. Nul doute qu'en sortant de Brécilien ils n'aient pris à Concoret un chemin qui par Mauron les a conduits droit à Merdrignac. Ils ont ainsi épargné 15 ou 20 kil. de route. Ce raccourci importe.

3° A Merdrignac, ils trouveront la grande voie de *Rennes à Carhaix* et la suivront environ 5 kilomètres (2).

4° A ce point, ils prendront à droite une voie allant par *Moncontour et Saint-Brieuc vers Coz-Yaudet*, et qui les conduira au voisinage de Beauport (3).

5° Mais, à 6 kil. de cet embranchement, la voie qu'ils suivent est coupée par une grande voie passant du Sud-Ouest au Nord-Est. C'est la voie de *Vannes à Corseul*. Ils prendront cette voie sur leur droite, vers l'Est, s'écartant de leur route pour aller au bois de l'abbaye de Boquen (4).

6° Ils auront à revenir sur leurs pas quelques kilomètres ; et, un embranchement, qui semble une voie de *Corseul à Carhaix*, les ramènera au point dit aujourd'hui *La Hutte à l'Anguille*, sur la route allant à Moncontour, qu'ils avaient quittée pour aller à Boquen (5).

7° De Moncontour, la voie montait au Nord vers Saint-Brieuc et côtoyait le bois de Plédran (canton Sud-Ouest de St-Brieuc).

Vers ce point, en Yffiniac, la voie coupait une voie allant de

(1) Du Mottay, *Recherches sur les Voies des Côtes-du-Nord*, p. 104-108. La voie venant de Corseul passe à Caulnes (gare), Saint-Méen, près de Gaël et de Concoret (p. 108).

(2) Du Mottay, p. 63, 76.

(3) Voie venant du fond de la baie de Saint-Brieuc et que j'ai indiquée d'après des documents certains (*Voie romaine d'Yffiniac à Vannes*, Association bretonne, 1907.

(4) Voie de *Corseul à Vannes*. Du Mottay, p. 16. Pourquoi ce crochet ? Nous le dirons bientôt.

(5) Au sud-ouest du bois de Boquen, la voie venant de *Corseul* se bifurque: une branche descend vers le sud-ouest (Vannes) voie de *Corseul à Vannes*. L'autre continue en ligne droite vers un point culminant dit aujourd'hui *Hutte à l'Anguille* et passe sur les landes du Méné (Voie de *Corseul à Carhaix*).

l'Est à l'Ouest (de *Corseul à Carhaix* ou *de Carhaix à Alet* (1), et continuant vers le Nord-Ouest passait à l'Ouest de St-Brieuc au village dit aujourd'hui Beaulieu ; là, prenant la direction de Lanvollon, elle atteignait à 25 kilomètres de Saint-Brieuc, des bois au voisinage d'un château dit Goudelin, à 30 kilomètres environ de l'abbaye de Beauport (2).

Telle est de proche en proche la route que les conjurés avaient à suivre, et qu'ils ont suivie sans encombre. Comme on le voit, sauf au raccourci entre Concoret et Merdrignac, ils ont constamment marché sur d'anciennes voies romaines, où nous pouvons les suivre comme pas à pas.

Il nous faut maintenant dire les incidents de leur voyage depuis l'entrée en Bretagne jusqu'à Goudelin.

*
* *

Comme il entrait en Bretagne, le sire de Laigle vit venir à lui Jean d'Auvilliers, l'ancien barbier d'Olivier (3) ; il va lui confier tout de suite une importante mission. « Peut-être sous prétexte d'une négociation ; mais en réalité pour s'informer au vrai de la route du duc et du nombre de son escorte (4) », le sire de Laigle envoie le barbier aux renseignements. A qui le dépêche-t-il ? A celui qui peut le mieux renseigner, au duc lui-même !

Sans hésiter, le barbier accepte la mission et il saura la remplir. Il s'adresse au procureur général du duc, Guillaume Preczart, le même qui avait requis contre les Penthièvre aux Etats

(1) Du Mottay. *De Carhqix à Alet*, p. 38 et suiv.

(2) Voie de *Corseul à Cox-Yaudet*. Kerviler l'a décrite sous le nom de *Cherbourg à Vorganium* pris pour l'Aber-Vrach au nord du Finistère ; mais il la conduit par la grève et Cesson, p. 253. Du Mottay y avait conduit la voie de *Cox-Yaudet à Cesson*, p. 157-163. J'ai pu indiquer un tracé bien certain d'Yffiniac à Saint-Brieuc.

(3) Alain Taillart dit : « Le barbier venait de temps en temps parler au dit de L'Aigle ; » et il met ces mots entre ce qu'il a dit de Teillay et ce qu'il va dire de Boquen. Ce n'est pas placer la première visite du barbier sur la route entre ces deux points. Lobineau (p. 557), semble placer là la mission donnée par de Laigle au barbier. M. de la Borderie, plus explicite, placé cette mission à Boquen même (IV, f° 237). Or la troupe était là le *sixième jour* de son entrée en Bretagne. Le sire de Laigle avait besoin de renseignements avant de s'avancer si loin. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir placer la première entrevue du barbier à l'entrée en Bretagne.

(4) Lobineau, *Hist.* p. 555. C'est l'historien qui suppose une négociation. Au nom de qui le barbier aurait-il eu à parler au duc ?

de 1420 ; et le procureur général le renvoie au duc à Dinan. Le barbier interrogea-t-il le duc lui-même ? Toujours est-il que revenant au sire de Laigle il pût lui rapporter l'assurance que le duc allait à Beauport. Il aura pu lui dire aussi que, selon son usage, Jean V est peu accompagné : un chambellan, un trésorier, un secrétaire, quelques écuyers et quelques valets.

Vers Candé, la troupe prend un soir la route de Châteaubriant : elle évite cette place dangereuse pour elle puisqu'elle appartient à Robert de Dinan, en même temps seigneur de Montaflan, un des quatre capitaines généraux nommés en 1420 (1).

L'attentat des Penthièvre a déchaîné la guerre au sein des familles bretonnes, et des parents il a fait des ennemis. Nous avons vu plus haut (2) Alain VIII de Rohan, mari de Béatrix de Clisson chef suprême de la guerre contre sa belle-sœur Marguerite et ses neveux de Penthièvre ; et Charles de Rohan frère d'Alain VIII et son fils le comte de Porhoët, gendre du duc, capitaines généraux en Basse-Bretagne : en même temps, Jean sire de Rieux et Robert de Dinan ont le même titre en Haute-Bretagne ; or les Rieux sont alliés des Penthièvre ; et s'il n'y a pas de parenté entre les Penthièvre et les Dinan, du moins sont-ils unis par une sorte d'alliance et une véritable amitié.

Clisson, grand-père des Penthièvre, a épousé en secondes noces Marguerite de Rohan veuve du maréchal de Beaumanoir ; celle-ci a marié sa fille Jeanne à Charles de Dinan ; et elle est ainsi grand'mère des Dinan. Or si Jeanne de Dinan a été mariée avant Marguerite de Clisson (20 janvier 1388), plusieurs de leurs nombreux enfants sont du même âge. On peut se figurer les sept enfants de Jeanne de Beaumanoir et les six de la comtesse de Penthièvre assis, comme frères et sœurs, à la table que président le grand-père des uns et la grand'mère des autres (3).

(1) 3e fils de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir. Il y avait cinq fils. L'aîné Henri, mourut avant son père en 1403. Le 2e Roland, succéda à son père en octobre 1418 et mourut cinq mois après (13 mars 1419). Le 3e Robert lui succéda et mourut en 1429. Le 4e Bertrand maréchal de Bretagne, survécut jusqu'au 21 mai 1444 à son 5e frère Jacques mort le 30 avril précédent, et eut pour unique héritière la fille de Jacques, Françoise de Dinan.

(2) Ci-dessus, p. 113 et 114.

(3) Les testaments de Marguerite de Rohan (16 décembre 1406) et de Clisson (5 février 1407, n. st.) permettent de supposer ces scènes de famille. (Morice, *Pr.* II, 775, 779).

La bonne entente persista après la mort de Clisson survivant à Marguerite de Rohan jusqu'au 23 avril 1407 (1). Le mois suivant (9 mai), Robert de Dinan procurait à la comtesse de Penthièvre une grande joie. Elle ne se consolait pas de voir Moncontour, avec sa forteresse et ses 21 paroisses, détaché du Penthièvre : Robert consentit à lui céder la châtellenie par échange (2).

Mais les anciennes relations d'enfance, l'affection montrée aux Dinan par le connétable, le service rendu par Robert, tout cela est oublié ; et le 13 février 1420, jour de l'enlèvement de Jean V, les deux plus jeunes frères de Dinan sont emprisonnés par Olivier et Charles de Penthièvre (3).

Si par prudence le sire de Laigle évite la place de Châteaubriant, il espère bien approcher Robert de Dinan et s'en saisir. Il a appris que Robert séjourne à quelques lieues à son château de Teillay entouré d'un bois. C'est justement une des étapes de la route de Beauport. Le sire de Laigle y passera trois ou quatre jours guettant l'occasion de surprendre Robert. — Temps perdu ! Le baron est à son château du Guildo (4), circonstance heureuse pour lui et peut-être aussi pour les conjurés eux-mêmes.

Robert de Dinan pouvait être un précieux otage ; mais combien dangereux ! Le baron n'était pas un mince personnage. Son enlèvement eût fait grand bruit. Que la troupe soit signalée, malheur à elle. La voie de Beauport et la voie du retour ne lui seront-elles pas fermées ? Même cet événement n'arrêtera-t-il pas le voyage de Jean V vers Beauport ?

Les chevaux ont pris du repos à Teillay. La troupe se remet en route ; dans la nuit, elle devra fournir une traite de 45 kilomètres. Elle passe par Bain, Pléchâtel (pont sur la Vilaine), Lohéac,

(1) Marguerite mourut entre les dates de ces deux testaments. Clisson, testant le 5 février 1407, dit sa femme décédée.

(2) Morice, *Pr.* II, 790. Il est vrai que Moncontour ne restera pas au Penthièvre ; mais à la suite d'un acte odieux auquel Robert fut absolument étranger.

(3) Nous avons vu Bertrand, le maréchal, arrêté avec le duc au pont de la Divatte (ci-dessus, p. 112). Son jeune frère Jacques fut arrêté à Châteauceaux où il avait précédé le duc, et où la comtesse l'avait accueilli comme hôte.

(4) Le Guildo, château à l'embouchure de l'Arguenon dans la Manche (commune de Créhen, canton de Plancoët, arrondissement de Dinan). — C'est au Guildo, appartenant alors à Françoise de Dinan (nièce de Robert) que Gilles de Bretagne fut arrêté (juin 1446).

Maure et marche vers Guer. Mais, avant d'y atteindre, elle quitte la voie qu'elle a suivie jusque là et qui marche au Nord-Ouest vers Ploërmel : et elle prend une voie allant au Nord par la forêt de Brécilien, dite aujourd'hui de Paimpont.

Le lendemain soir, à la sortie de la forêt bien plus étendue qu'aujourd'hui, vers Concoret, les conjurés quittent cette route qui les conduirait à Saint-Méen et prennent à gauche (à l'Ouest) par Mauron, pour atteindre Merdrignac, et la grande voie de Rennes à Carhaix. Ils suivent cette voie 5 kilomètres ; puis prennent à droite une voie allant au Nord vers Moncontour et Saint-Brieuc ; cinq kilomètres plus loin, cette route coupe une autre voie venant du Sud-Ouest. La troupe prend cette voie sur sa droite (au Nord-Est) ; et, à huit kilomètres, elle entre dans la forêt de l'abbaye de Boquen (1).

Arrivé là, le sire de Laigle se sent presqu'en Penthièvre. L'abbaye n'a pas été fondée par les Penthièvre ; mais elle a été dotée par la première maison de ce nom ; elle est au fief de Jugon qui fut autrefois du premier comté de Penthièvre (2).

Le sire de Laigle envoie à l'abbaye, sans pourtant s'y montrer. Compte-t-il que l'abbé Guillaume Grignon va venir lui offrir l'hospitalité ou du moins le saluer et lui fournir les vivres dont la troupe peut avoir besoin ?

Désillusion ! L'abbé ne sort pas de l'abbaye. Il envoie un de ses frères, Bertrand de Vaucouleurs, d'une noble famille dont le berceau est dans le voisinage (3), saluer le sire de Laigle dans le bois ; mais il n'est même pas question de victuailles.

Que conclure ? Que par courtoisie, et peut être en souvenir des bienfaits reçus des anciens ascendants des Penthièvre, l'abbé a cru pouvoir se permettre de saluer leur descendant ; mais il se tient sur la réserve : il est vieux, puisqu'il était abbé quarante ans auparavant ; il est étranger aux Penthièvre ; et il ne se sou-

(1) Commune de Plénée-Jugon (canton de Jugon, arrondissement de Dinan), abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1137 par Olivier de Dinan.

(2) Jugon était du premier Penthièvre ; quand Jean III reconstitua le comté en 1317, pour son frère Guy, il eut soin de se réserver Jugon à cause de son château ; mais Charles de Blois, comme duc de Bretagne, enleva Jugon en 1342 ; et Jugon lui resta fidèle jusqu'après sa mort. Ce souvenir pouvait encourager la démarche de Jean de Blois.

(3) L'ancien château de Vaucouleurs, dont cette famille prit le nom, est en la commune de Trélivan (canton ouest de Dinan).

cie pas de se compromettre avec ses frères pour un Penthièvre en ce moment poursuivi par la justice ducale (1).

Après ce froid accueil et la nuit venue, les quarante reprirent leur route de la veille ; et, à sept kil. environ, ils trouvèrent un embranchement qui les ramena à la route de Moncontour, à moins de deux kil. du point où ils l'avaient quittée la veille pour aller au bois de Boquen. Ils avaient ainsi allongé leur route de quinze kilomètres. Pour quel motif? C'est ce que nous ne voyons pas.

A seize kil. de cet embranchement, la troupe passe, non sans précaution, devant la place-forte de Moncontour qui fut autrefois du Penthièvre et qui est maintenant au duc.

Si le sire de Laigle a passé en vue de Moncontour et par une nuit claire, avec quels regrets il a fixé ses regards sur la puissante forteresse couronnant une colline abrupte !

« A quoi, se dit-il, pensait mon aïeul Charles de Blois, quand il détacha Moncontour du Penthièvre pour le donner à Beaumanoir et à sa femme Marguerite de Rohan ? Devenue veuve, celle-ci épousa mon grand-père Clisson. C'est à Moncontour que, sorti de la prison de Vannes, en 1387, le connétable se retira ; c'est à Moncontour que, en 1393, surpris par une brusque attaque de Jean IV, il trouva un sûr asile. Le connétable disait « ma ville de Moncontour » appartenant à sa femme. Un jour, ma mère a pu le dire plus justement que son père. En 1407, un échange passé avec Robert de Dinan la fit avec mon frère Olivier maîtresse de Moncontour ; et l'année suivante, chose à peine croyable, le duc, en vertu d'un acte frauduleux, la dépossédait par la violence ! ».

(1) Guillaume Grignon était abbé dès 1381. Il signa comme abbé au second traité de Guérande (1381). Il mourut le 16 avril 1434.

Morice. *Hist.* II. *Catalogue des abbés*, p. CX. L. II. — CX. L. III.

On lit : *Anciens évêchés de Bretagne*, t. III. 2e partie, p. 214.

« On ne saurait déterminer la nature des rapports qu'il (Guillaume Grignon) eut avec le sire de Penthièvre (lisez *Jean*) dans la lutte que celui-ci entama contre Jean V ; mais nous lisons dans une enquête... qu'en 1419, (lire *1422*) lorsque le seigneur de Laigle marchait secrètement pour enlever le duc : « Etant au bois de Boquen, Morice Taillard (lire *Alain*) page d'Olivier de Blois, « vint (lire *ouit*) dire que le frère Bertrand de Vaucouleurs avait parlé au seigneur de l'Aigle, dans cestuy bois. « Nous retrouverons un fait analogue à Beauport. »

Les rapports de l'abbé avec le sire de Laigle sont ainsi clairement exposés. En ce qui concerne Beauport, nous verrons que l'attitude de l'abbé fut toute autre. Sur Beauport. *Anciens évêchés*, t. IV. p. 30-32.

Voilà d'irritants souvenirs !

Vingt kil. après Moncontour, la troupe parvint à un bois sur la gauche de la route, et elle s'y arrêta. Ce bois est dit aujourd'hui bois de Plédran (1).

Alain Taillart n'a pas signalé d'étape entre Boquen et Goudelin. Or, entre ces deux points, nous ne pouvons compter moins de 73 kil. à faire dans une nuit. C'est trop : il fallait trouver une station dans un bois voisin de la route. Nous n'hésitons pas à indiquer le bois de Plédran qui est à 19 kil. de Moncontour et à environ 42 de Boquen. La dernière étape de Plédran à Goudelin sera de 30 kil.

Au retour, Alain Taillart signale un arrêt de la troupe pendant une journée « dans un bois auprès de Saint-Brieuc ». Ce ne peut être encore que le bois de Plédran (2).

Le soir même, la troupe longea vers l'Ouest la ville de Saint-Brieuc, et passant au village dit aujourd'hui Beaulieu (à deux kilomètres) prit la route dite au moyen-âge de Saint-Brieuc à Lanvollon : avant d'arriver à cette ville, les conjurés quittant la route prirent à gauche, et passant la rivière de Leff entrèrent dans un bois voisin du château de Goudelin.

* * *

Ici la scène change. Pour venir de Teillay à Goudelin, le sire de Laigle se sentant en pays ennemi, a fait une extrême diligence : il a mis seulement quatre nuits à faire environ 137 kilomètres. Il va employer le même temps pour aller de Goudelin à Beauport. Pourquoi ? C'est que la troupe a trop devancé le duc : elle arrive trop tôt. Son arrivée à Beauport ne va-t-elle pas attirer l'atten-

(1) Plédran (commune du canton sud de Saint-Brieuc, à six kilomètres) est connu par son camp vitrifié. Le bois de Plédran est au nord-est du bourg sur la limite d'Yffiniac au bord de la route de Saint-Brieuc à Moncontour qui a pris la place de la voie romaine jalonnée à Yffiniac par les noms *La Barre*, *La Bessière* (Boissière). La chapelle Saint-Laurent des Sept-Saints (autrefois des Sept-Saints de Bretagne) touche le bois qui, au XVe siècle sans doute plus étendu qu'aujourd'hui, pouvait être traversé par la route.

(2) M. de la Borderie a, comme nous, reconnu la nécessité d'une étape entre Boquen et Goudelin. Il a écrit : « La troupe s'arrêta probablement dans la forêt de Quintin, aujourd'hui de Lorges. » (T. IV, p. 237). Ce n'est pas probable. La forêt de Lorges en sa partie la plus voisine, en Plaintel, de la route de Moncontour à Saint-Brieuc est à 10 kilomètres à gauche.

tion ? Le sire de Laigle, avant de pousser plus loin, n'attendrait-il pas quelque message à Goudelin ou aux environs ?

Le récit d'Alain Taillart autorise toutes ces suppositions ; mais les lenteurs du sire de Laigle ont une autre cause qu'un autre témoin nous révèle. Le sire de Laigle jugea, ou ses « adhérents » jugèrent sa troupe de quarante hommes insuffisante : la troupe va donc être plus que dédoublée : or, pour assembler ce contingent, il faut quelques jours.

Sur la route de Goudelin à Beauport, voici le récit d'Alain Taillart :

« Ils furent au bois de Godelin et aux tailles près l'hôtel Godelin où vinrent devers eux parler audit seigneur de Laigle *Guillaume Godelin*, d'où fut envoyé à ceux demeurés au bois grande quantité de provisions : le seigneur y séjourna un jour.

« Le seigneur partit, la nuit commençant, et alla à l'hôtel Rolland Péan où il arriva au point du jour : Guillaume de Perrien (1) et Thomas de Chef-du-bois vinrent saluer ceux qui étaient au bois. Thébaud de la Goublaye, Houssaye et Gouray allèrent chez M^ire^ Rolland, et de là on apporte à foison vivres et provisions.

« De là le sieur alla au bois près Gomenec, où il y a château de grande apparence ; il y alla avec Goublaye, Houssaie et Gouray, et y couchèrent une nuit ; et pour le reste (les hommes restés au bois) Conan Boucher et Lorens allèrent au fourrage et apportèrent à grande foison, vins, vivres et autres provisions. De là allèrent toute la nuit, vers l'abbaye de Beauport et arrivèrent en un bois nommé Ploezeuc. »

Arrêtons-nous un instant.

Il nous faut relever une interversion dans l'ordre des deux stations de la troupe indiquées à Gommenech et à « l'hôtel de Rolland de Péan, » c'est-à-dire le château de la Roche-Jagu.

Goudelin a pour limitrophe au nord Gommenech ; et la Roche-Jagu est en la commune de Ploëzal contigüe à Pontrieux au nord. Gommenech est séparé de Pontrieux par les trois communes de Trévérec, le Faouët et Quimper-Guézenec.

La troupe a nécessairement passé par Gommenech avant d'arriver au château de la Roche-Jagu. Alain Taillart a par

(1) Un des deux Guillaume de Perrien qui, avec Guillaume de Goudelin, défendaient Guingamp, en 1420. Ci-dessus, p. 77.

erreur de mémoire nommé la Roche-Jagu au lieu de Gommenech et réciproquement (1).

Voici donc la route suivie par la troupe de Laigle. De Goudelin elle passa à Gommenech (5 kilomètres), dont le château était alors au vicomte de Pommerit-le-vicomte, de son nom du Chastelier (2); puis prenant par Trévérec, elle retrouva la voie romaine qu'elle avait quittée pour venir à Goudelin; et, suivant cette voie par le Faouët et Guimper-Guézennec, elle passa le Trieux à Pontrieux; et arriva à Ploëzal et à la Roche-Jagu (12 kilomètres de Gommenech).

De là au bois de Plouezec on peut compter la même distance; mais il y avait à passer le Trieux, et le Leff non loin du confluent: il n'y avait pas de pont au-dessous de Pontrieux; de là pour la troupe la nécessité de revenir sur ses pas pour passer le Trieux puis le Leff au-dessus de leur confluent, au pied du château de Frinandour (3). Ainsi s'explique que le trajet de la Roche-Jagu au bois de Plouézec ait pris toute une nuit.

(1) Alain Taillart dit à propos de Gommenech « château de grande apparence. » Ce signalement est bien plus vrai de la Roche-Jagu. Le château de Gommenech a disparu, sans laisser de trace, comme celui de Goudelin. Celui de la Roche-Jagu avait une toute autre importance: la seigneurie signalée au livre des Osts de 1294, avait haute justice et un château-fort, elle fut érigée en bannière en 1451 (D. Morice, *Pr.* 1563-64). Ogée écrit à ce propos (T. II, p. 313): « Pierre II « érigea cette seigneurie en bannière, le 24 mai 1451, et en baronnie l'an.... en « faveur d'un nommé *Péan.* » (Souligné). L'érection en baronnie est une pure imagination. Le péjoratif (comme disent les grammairiens) *le nommé* ne laissera pas deviner qu'il s'agit de Jean Péan, chambellan du duc, fils de Rolland Péan, dont nous allons parler, *chevalier*, qui, en 1437, prête serment au duc avec les nobles du Goello (Morice, II, 1308).

(2) On a écrit que le château appartenait, en 1500, aux du Chastel (Jollivet, *Côtes-du-Nord*, I, p. 182). Il n'a passé aux du Chastel qu'en 1523. Nous allons trouver Jean du Chastellier et son héritier Vincent.

(3) Un mot sur *Frinandour* (écrit aussi mais mal *Fniandour*), en Quimper Guézennec, canton de Pontrieux. — Ogée (II. p. 427) dit que ce château « appartenait, en 1393, au duc Jean IV, quand il fut assiégé par Clisson. » Si Clisson a pris ce château au cours de cette guerre civile, il n'était pas au duc. Il a passé des Avaugour aux Kergorlay, puis par mariage de Jeanne (de la branche aînée) avec Raoul VIII de Montfort-Gaël (1383), puis aux Laval par le mariage de Jean de Montfort (1405) avec Anne héritière de Laval et Vitré, Jean de Montfort se mariant à la condition de prendre les nom et armes de Laval. Après la mort de son beau-père Guy XII (1412) il prit le nom de Guy XIII; il mourut en 1413; il laissait trois fils: Guy XIV (premier comte de Laval, 1429), André dit le maréchal de Lohéac, Louis, gouverneur de Gênes, maître des eaux et forêts de France, qui fut en Bretagne seigneur de Châtillon en Vendelais, Comper et *Frinandour*. Ce sire de Châteaubriant, qu'Ogée dit seigneur de Frinandour en 1512, est Guy XVI de Laval, cousin et héritier de Guy XV fils de Guy XIV et de sa seconde

Arrivée ainsi sans encombre au bois de Plouézec la troupe est au but : Beauport est à trois kilomètres.

Cette petite rectification faite, combien la déposition d'Alain Taillart, bien qu'elle soit incomplète, comme nous verrons, est instructive !

Elle nous prouve que le sire de Laigle était annoncé et attendu à Goudelin, à Gommenech, à la Roche-Jagu. Tout est prêt sur ces trois points pour nourrir et largement une troupe de quarante hommes. Ce n'est pas tout : les gentilshommes du voisinage restés attachés aux Penthièvre, même après leur félonie de 1420, viennent saluer le sire de Laigle ; et nous le voyons accueilli dans les trois châteaux qu'il trouve sur sa route.

Voici, supposons-nous, ce qui se sera fait. Le sire de Laigle a dans cette partie du Goello un correspondant tout indiqué : c'est Guillaume de Goudelin. Nous l'avons vu, en 1420, à Guingamp s'obstinant à maintenir son droit de choisir entre le duc son souverain seigneur ou les Penthièvre ses seigneurs proches. Il est prisonnier, puis condamné à une peine corporelle et à la confiscation de ses biens. Mais le duc lui a fait grâce de la peine et l'a laissé en possession de ses seigneuries (1).

Moins de deux ans plus tard, Goudelin ne songe plus à la clémence de Jean V. Son zèle pour les Penthièvre même félons l'emporte : il se charge d'avertir les amis des Penthièvre habitant le voisinage. Il appelle Guillaume de Perrien, qui vient de Plouagat ou de Trédarzec ; Thomas de Chef-du-Bois, venant de Pommerit-Jaudy ; Rolland Péan, de Ploezal, et un autre que nous nommerons tout à l'heure.

Quand on étudie cet itinéraire sur une carte un peu détaillée, on s'étonne au premier abord que le sire de Laigle partant de Goudelin n'ait pas, repassant le Leff, pris la route directe de Beauport par Lanvollon.

Il a dû éviter cette route par prudence. Lanvollon était le chef-lieu d'une des trois châtellenies du Goëllo récemment confisqué. Le sire de Laigle pouvait y rencontrer quelque officier ducal.

Mais, quand il part de Gommenech, pourquoi ne pas passer le

femme Françoise de Dinan, baronne de Châteaubriant. Dès la fin du XIVe siècle. Frinandour n'était plus la résidence de ses seigneurs ; mais était encore place de guerre. — V. Mélanges d'Hist. et d'arch. bretonne, t. II, p. 115. « *Mobilier d'un château breton* » (Frinandour).

(1) *Actes de Jean V*, n° 1528, t. VI, p. 88-89. Ci-dessus, p. 77 et 91.

Leff, entrer sur la rive gauche dans la paroisse de Lannebert, puis traverser les paroisses de Tréméven, Lanloup et Kerity pour arriver au bois de Plouezec? Voilà une route bien plus courte (tout au plus 20 kilomètres), et praticable, puisque le duc, le sire de Laigle y compte bien, va la prendre.

Voici peut-être la raison qui a déterminé le sire de Laigle: c'est que en Tréméven est le château de Coetmen. N'y aurait-il pas quelque danger à passer dans son voisinage ? En 1420, le vicomte Jean de Coetmen s'est armé contre les Penthièvre. Il a, des premiers, juré la ligue des 163 seigneurs. Il est chambellan et fidèle au duc (1). Il entretient une garnison à son château ; il peut rassembler ses hommes. Il est prudent de l'éviter.

Reprenons la déposition d'Alain Taillart... « Ils arrivèrent au bois nommé Ploezeuc, où l'abbé de Beauport vint tôt après accompagné de son neveu frère Jehan Boschier qui salua le dit de Laigle ; et s'en allèrent ensemble avec Goublaye, Houssaye et Gouray à cheval et Thébaud Conan et Morice Taillart à pied, et furent apportés vivres en abondance de l'abbaye au bois. De Laigle y demeura trois ou quatre jours et les y furent voir Prégent de Quenechriou et autres. L'intention de l'Aigle était que le duc allât à cette abbaye et que, s'il y fût allé, il l'eût tué sur la place.. » (2)

Nous nous demandions plus haut pourquoi le sire de Laigle avait cru trouver à Beauport un lieu propice à l'exécution de ce dessein.

Nous ne trouverons pas la réponse à cette question dans cette phrase extraite des *Annales de Beauport* : « Au milieu des troubles et des déchirements de la Bretagne, l'abbé (Boschier) attaché au Prince lui garda une entière fidélité. » Et l'auteur auquel j'emprunte cette citation ajoute aussitôt : « Et, en effet, au plus fort de la réaction, Jean V donna une éclatante marque de satisfaction à l'abbé, en prenant l'abbaye sous sa sauvegarde spéciale, en 1420 (3).

La sauvegarde, dont je n'ai pu voir les termes, avait-elle cette

(1) Mortce, *Pr.* II, 1060. — Chambellan 1er mai 1421. *Pr.* II, 1084.

(2) L'auteur de *Goudelin* a omis cette phrase du récit de Taillart. Elle a pourtant quelque intérêt puisqu'elle nous révèle le but du sire de Laigle.

(3) *Anciens évêchés de Bretagne*, *Beauport*, t. IV, p. 31. — Note 3. « Inter tumultuantis Britanniae scissuras suo principi addictus fidem servavit integram. » *Annales*. I, 312.

signification?... Mais si la fidélité de l'abbé avait été entière, en 1420, il nous faudra reconnaître qu'en 1422, elle était bien hésitante. Il est clair que, depuis 1420, l'abbé a été habilement « pratiqué », et selon toute apparence, il a été converti ou simplement ramené aux Penthièvre : ce qui peut-être n'a pas été bien difficile.

L'abbé Jean Boschier est d'une famille de Lamballe toute dévouée aux Penthièvre ; parmi ses moines, il a un neveu de son nom ; Maurice Taillart, que le sire de Laigle amène avec lui, a épousé une sœur de ce religieux ; Allain Taillart, le page, est leur fils. L'abbé sera ainsi entouré de parents.

Il semble que l'abbé attendait le sire de Laigle. A peine celui-ci est-il arrivé au bois de Plouézec que l'abbé vient le saluer avec son neveu et l'emmène à l'abbaye avec ses conseillers privés. Il n'est pas possible que là une explication n'ait pas eu lieu. A ce moment, la procédure du forban est commencée, sinon finie, contre les Penthièvre. Comment et pourquoi le sire de Laigle est-il au fond de la Bretagne? Quels motifs peuvent expliquer cette imprudence?

Le sire de Laigle ne révélera pas son projet à l'abbé qui en aurait horreur. Il lui dira — on l'a supposé et c'est vraisemblable, — qu'il s'agit de s'emparer du duc, mais avec moins de violence que la première fois (1).

Il semble que cette confidence appelle cette objection : « Vos frères ont pu enlever le duc à la limite de la Bretagne et lui faire passer cette limite ; mais que ferez-vous du duc si vous l'arrêtez ici ? Prétendez-vous lui faire traverser toute la Bretagne pour l'emmener encore en Anjou ou en Poitou ? Ce n'est pas possible. »

Faisant un retour sur lui-même, l'abbé n'aura-t-il pas rappelé l'arrêt du 7 octobre 1420, ordonnant à tous sujets de saisir et d'amener les Penthièvre fugitifs aux prisons du duc, ou du moins de signaler leur retraite ?

Le sire de Laigle aura répondu : « Mais cet ordre ne vous regarde pas : en vertu de leur privilège, les clercs n'ont ni à prendre ni à dénoncer les fugitifs. »

« — Soit, aura peut-être répondu l'abbé ; mais autre chose est de ne pas vous dénoncer ou de vous accueillir à la tête d'une troupe armée quand vous venez en ennemi du duc. La coutume inter-

(1) La Borderie, *Hist.* IV, p. 238.

dit à moi clerc comme à tout sujet de vous « soutenir » et de me faire ainsi votre complice (1). »

Que devait faire l'abbé ? s'il ne pouvait dissuader le sire de Laigle de son dessein, et le déterminer au départ, il devait sauvegarder sa responsabilité en lui refusant toute assistance.

Mais non : circonvenu, conseillé par ses proches, incité, disons mieux — aveuglé par son dévoûment familial à la maison de Penthièvre, il ne refusera pas l'hospitalité au sire de Laigle. Celui-ci n'en demande pas davantage, il se charge du reste. Que le duc entre à l'abbaye il « sera tué sur place ».

On a tenté d'innocenter Jean Boschier. « Rien dans la déposition du page (Alain Taillart) n'établit que son oncle (grand-oncle) ait trempé dans les projets de vengeance du fils de Margot de Clisson. L'entrevue de l'abbé avec le jeune seigneur de Penthièvre avait pu avoir pour objet de chercher à dissuader celui-ci de ses coupables projets ; et ce fut peut-être par l'abbé que le duc fut averti de ne pas se rendre à Beauport (2) ».

Non : et le duc Jean V a par avance démenti cette supposition : en 1424, informé de ce qui s'était passé à Beauport, il fit poursuivre et emprisonner l'abbé Boschier. Nous allons le voir plus loin (3).

Le sire de Laigle passa trois ou quatre jours à l'abbaye attendant anxieusement la venue du duc (4). Un messager arrive. C'est un émissaire du barbier, sinon le barbier lui-même. « Le duc ne viendra pas ! il a changé d'idée : il est parti pour Vannes ! » (5)

Le coup est manqué. Il faut fuir et au plus vite ! Le jour même, la troupe est en route. Le soir, elle est à Gommenech (environ 25 kilomètres). Le sire de Laigle couche « au château avec Gou-

(1) V. ci-dessus, p. 124 ch. (article 110 dela T. A. Coutume : « Ne sont pas tenus de dénoncer les malfaiteurs, leurs parents... « et aussi ne sont tenus à les prendre les clercs par leur privilège, ni les accuser, *et aussi ne les doivent-ils pas soutenir.* »

(2) *Evêchés de Bretagne*, t. IV. p 31.

(3) Les auteurs des *Evêchés* ne mentionnent pas cette poursuite signalée par plusieurs, comme nous verrons.

(4) Trois ou quatre jours, d'après Alain Taillart ; plus de dix jours, d'après un autre témoin.

(5) Le 23, le duc signe un mandement à Ploërmel. Il lui fallait plusieurs jours de Dinan à Ploërmel. *Lettres et Mandements, Itinéraire*, p. CXXVI.

blaye, Houssaye et Gouray, les autres restent au bois, où il y a rivière (1). »

Passer cette nuit au château de Gommenech, c'est s'obliger à s'y cacher la journée du lendemain. Pourquoi ce retard ? Deux raisons l'expliquent. Dans cette fin de journée, les chevaux ont fait 25 kilomètres. Le bois de Plédran au-delà de Saint-Brieuc est à 30 kilomètres. Comment faire une première traite de 55 kilomètres, quand la nuit suivante, il faudra en fournir une autre encore plus longue?

Ce motif suffit : en voici un autre. Il faut qu'en arrivant au bois de Plédran, le matin, la troupe soit ravitaillée pour la journée, pour l'étape de la nuit suivante et pour la journée qui suivra. C'est pourquoi le sire de Laigle dépêche en avant Thébaut de Tenou. Très sage précaution mais qui reste sans effet. Quand la troupe arrive le matin au bois de Plédran pour y passer la journée, Thébaud de Tenou vient au devant d'elle ; mais il n'apporte rien, et « il leur faut fourrager pour avoir vivres ».

C'était prudence aux quarante compagnons de remplir les sacs qui pendent à l'arçon des selles, car la nuit suivante, sans se détourner, cette fois vers Boquen, la troupe fera au moins 60 kil. pour atteindre Brécilien. — Là le barbier arrive « et un conseil est tenu où furent seulement Goublaye, Gouray et La Haye (2) ». Est-ce un danger qui menace ?

Quoi qu'il en soit, la nuit suivante, la troupe passe au bois de Teillay. Enfin elle entre en Anjou et va passer la Loire aux Ponts de Cé où Laigle évite de se faire connaître.

De ce point, Alain Taillart jalonne ainsi la route suivie : Poitiers, Thors, La Rochefoucaud, Ussideuil ; ce qui ne veut pas dire que ce long trajet ait été accompli en quatre journées.

A Ussideuil, Jean de Penthièvre retrouva sa mère. Quel fut l'accueil qu'il en reçût? Alain Taillart ne le dit pas.

(*A suivre*). J. TRÉVÉDY,

Ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Peut-être la rivière de Leff, plus probablement le ruisseau de *Ros* plus voisin de Gommenech, qui tombe dans le Leff au pont de Traou-Goaziou.

La Borderie, *Hist. de Bretagne*, IV, p. 238, a écrit que le sire de Laigle à son retour passa par Goudelin. L'inadvertance est certaine : l'historien suit le récit de Taillart qui a dit Gommenec.

L'auteur de *Goudelin* a écrit aussi : « Le sire de l'Aigle et ses complices revinrent par Goudelin. Guillaume de Coatmen (Goudelin) et Marie de Goudelin (Treveznou) leur offrirent à nouveau une généreuse hospitalité et les approvisionnèrent encore ».

(2) Ou La Houssaye. Ci-dessus, p. 231-232.

COMBOURG ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU TITULAIRE POUR LES CHAPELLENIES DE LA MADELEINE DE L'HÔPITAL ET DU CHATEAU DE COMBOUR PAR MALO IIIe MARQUIS DE COETQUEN, COMTE DE COMBOUR. 14 JANVIER 1719.

Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, baron des baronnies d'Aubigné et Bonnefontaine, seigneur chatelain d'Uzel, La Motte d'Onon, Gaugray, Godheust, Boulet, Plessis-l'Epine, Maletroit sous Dol et autres lieux, lieutenant général des armées du Roy, commendant ses troupes dans les païs et duché de Bretagne et gouverneur des ville et chateau de Saint-Malo, Tour de Solidor, forts, ports, havres et dépendances ; comme de toute ancienneté et possession immémorialle, il nous appartient, ainsy qu'appartenoit à Nos Prédécesseurs le droit prohibitif de patronage et de nomination aux chapellenies de la Madeleine, de l'hopital et du chateau de Combourg, à présent vaccantes par le décèz depuis peu arrivé de vénérable et discrette personne René Hodé, dernier titulaire pacifique, aprèz avoir été deüement informé des bonnes vie, mœurs, probité, suffisance et du zelle au service de Dieu et de l'église, de vénérable et discrette personne mire Jean Ruffin, ancien prestre du diocèse de Saint-Malo, habitué en l'église de Combourg, au mesme diocèse, Nous vous présentons, Monsieur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Saint-Malo, le personne dudit Jean Ruffin pour remplir et desservir lesdits bénéfices, et vous prions et en votre absence Messieurs vos grands viquaires, sur notredit présention et nomination, luy en vouloir expédier les lettres de collation et visa sur ce nécessaire, à la charge audit Ruffin de résider pour faire le service divin, suivant les fondations de nos prédécesseurs, de prier Dieu pour leurs âmes et pour notre prospérité et santé et d'entretenir deüement et en très bon état, nosdites chapelles, pour qu'il puisse joüir pendant sa vie des fruits et revenus temporels attachéz auxdites chapelles, ainsy qu'ont joüy ses prédécesseurs titulaires desdites chapelles aux mesmes conditions et en payant par luy les décimes et autres

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1908.

charges accoutumées, en foy de quoy nous luy avons donné les présentes provisions signées de notre main, et contresignées par notre secrétaire et sur icelles, fait apposer le sceau de nos armes. Donné en notre hostel à Saint-Malo le quatorziesme jour de janvier mil sept cent dix-neuf.

SEIGNEURS DE COMBOUR. — PREUVES

Textes concernant les seigneurs de Dol Combour et de Dol Soligné

I. — *Rivallon Ier, sa femme et ses enfants.*

II. — 1037. « S. Rualendis Domini de Dolo. (D. Morice *Pr.* I, 375) (1063 à 1066). *Ibid.* 425, 426.

Sous Conan II « Rivallonius homo militaris ex Britanniâ de Castello Combornio... assensu conjugis meæ Aremburgis ac liberorum nostrorum Guillelmi scil. et Johannis, Gelduini quoque atque Haduisiæ... ». A la suscription : « S. Inoguen sororis ejus (Rivalloni) S. Conani Comitis », sous Barthélémi abbé de Marmoutier de 1063 à 1084.

III. — Col. 427. Dans la charte de donation à Marmoutier de l'église de Saint-Ouen de la Rouërie qui est du même temps que la précédente (règne de Conan II) Rivallon mentionne « Conjugen Aremburgem, liberos, Guillelmum Johem, Gilduinum, Gaufredum, Aduisiam nuncupatos ». Sur ce même Rivallon Ier cf. *Preuves* I., col. 383, 387, 394.

Guillaume, fils aîné de Rivallon Ier.

IV. — Il se fit moine dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur dont il fut abbé de 1070 à 1118. (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 629 et 631). Son éloge tiré des livres de l'abbaye de Saint-Florent, voir du Paz, p. 510.

V. — En se faisant moine, donc avant 1070, il donna à Saint-Florent du consentement de ses frères Jean et Gilduin deux mesures de terre (*terrarum mansuras*), l'une *in Comburno*, l'autre *in Lanno Riganno Lanrigan* et l'église *de Plana Filicaria*. Pleine Fougère. Dans ce texte, du Paz p. 511, Guillaume est dit fils aîné de Rivallon Ier. Ses frères le disent premier dans l'ordre de succession, après le décès de leur père, « in hereditatem successor primus ».

VI. — *Saint-Gilduin, mort en 1076.*

« Extitit hic Sanctus (Gilduinus) in Armorico Dolensium pago... potentissimo nominé Rudaleno progenitus qui etiam Capra Canuta fuit

cognominatus. Mater vero ejus in Aurelianensi pago de Puteacensium dominorum nobilitate claram traditur duxisse originem... » Vita S^i *Gilduini*, dans du Paz, p 501.

Ainsi Aremburge femme de Ruallen ou Rivallon I, dit Chèvre Chenue et mère de Saint-Gilduin, était de la famille des seigneurs du Puiset. « *Puteacensium dominorum* », au pays d'Orléans.

VII. — *Jean Ier, fils de Rivallon Ier.*

« Johannes dominus Dolensis » (D. M. *Pr.* I, 429).

(Avant 1083) « Abbas Guillelmus S. Florentii » fils de Rivallon Ier « Johès et Gild. Fratres ejus... Cœpit Johannes Construere monasterium S^i Florentii (1) in villa Mezvoit » (*Pr.* I, 433) « Hoc ipsum Comes Goffredus filius Comitis Eudonis (Geofroi Boterel) cum venisset ad colloquium cum Gofredo comite Redonensi (Geofroi Grenonat + 1083) in regione quæ Plousna dicitur, petente Johanne, concessit. » (*Pr.* I, 434).

VIII. — « Johannes Dolensis Dominus, Rivalloni se dignum heredem comprobans.... Testis Robertus abbas » (abbé de Marmoutier) « de laïcis ipse D. Johannes Ignoguendis mater ejus (*sic*) Basilia uxore ejus... *Pr.* I, col. 455.

Inoguen était la sœur de Rivallon Ier. Voir Dom Morice, *Pr.* I, col. 426; c est par erreur qu'elle est dite (col. 455), mère de Jean Ier, il faut probablement lire *matertera* qui voudrait dire tante.

IX. — 1086. Le duc Alain Fergent donne à St-Florent (de Saumur) l'église de St-Florent sous Dol « rogatu et ammonitione Johannis Dolenais a quo ipsa res cœpit exordium » charte datée du 14 juillet 1086 (*Ibid.*, 461).

X. — « Johannes Dolensis » témoin dans une autre charte de St-Florent datée aussi de 1086 (*Ibid.*, 463).

XI. — « Johannes dictus Dolensis, dominus Comburnii cartam Rivalloni 1 filii Haimonis antecessoris nostri roborare volui : Conditor noster... » répétition de la charte, col. 425, 426. *Ibid.*, 480.

XII. — *Rivallon II, fils de Jean Ier.*

Charte datée de 1095. Donation à Marmoutier par Haimon fils, de Main.... « Uxor ejus et... hoc concesserunt dominus suus Rivallonus dominus Doli castri, filius Johannis archiepiscopi. Actum Anno ab Incarnat. Dom. MXCV sub abbate Bernardo (abbé de Marmoutier) XII anno ordinationis ejus ». (D. Mor. *Pr.* I, 486).

(1) Prieuré de Saint-Florent sous Dol aujourd'hui l'abbaye près Dol.

XIII. — « Actum apud Fulgeriacum castrum (Fougères) in præsentia Radulphi domini illius castri præsente Guillelmo de Dolo abbate Sancti Florentii, Joanne fratre dicti abbatis, præsente quoque Rivalono filiò prædicti Joannis de Dolo », du Paz, p. 512.

Gilduin, fils de Jean Ier.

XIV. — Donation à Marmoutier « Gilduinus de Combornio Johannis filius dedit... sicut pater ejus Johannes et Rivallonius avus ejus nobis donaverant.... » Il promet de plus « ut faceret concedere successori ejus cui terram suam dimitteret ». (*Pr.*, I, 455) ce qui semble indiquer qu'il n'avait pas alors d'héritier direct et ce qui explique peut-être que son successeur et fils Jean II ait été sous la tutelle de sa mère en 1137.

XV. — Autre donation faite « coram Gilduino domino ipsius castelli (Combour) et hominibus suis »..... Témoins : « Benedictus Aleti episcopus, teste Archiepiscopo Baldrico Dolensi ». *Ibid.*, 455.

Benoit fut évêque d'Aleth vers 1090 à 1111, Baudry, archevêque de Dol de 1107 à 1130. Ces deux témoins n'ont pu se rencontrer que de 1107 à 1111.

XVI. — 1107-1130. Donation de la dime de St-Boladre au Mont Saint-Michel par un certain Guillaume, fils d'Irfoi croisé, « iturus Jerusalem », et confirmation — plus tard — par son frère Hervé. Témoins de cette confirmation « S. Baldrici archiepiscopi.... S. Gilduini Dolensis *ducis* » D. Mor., *Pr.*, I, 522.

XVII. — Fondation de l'abbaye de la Vieuville par un Gilduin, fils d'Haimon qui parlant des nouvelles donations faites par lui à la nouvelle abbaye dit : « Quam elemosynam dominus meus Gelduinus de Dolo devote concessit... Anno Inc. Dom. MCXXXVII ». *Ibid.* 576.

Jean II, fils de Gilduin.

XVIII. — 1142 et 1145. « Ego Johannes filius Gelduini de Dolo atque Noga mater mea dedimus ecclesiæ de Veterivilla..... per manum domini Gaufredi Dolensis archiepiscopi (1)..... Posteâ verô, transactis tribus annis, donavimus eidem ecclesiæ forestam de Borgoth Anno ab Inc. Dom. MCXLV. S. Johannis + Domini Dolensis S. Nogæ + matris ejus ». D. M. *Pr.* I, 596, 597.

XIX. — « Johês dñs Dolensis » ratifie la donation de l'église N.-D. foite à Marmoutier par Thomas Boutier (*Ibid.* 567), confirmation posté-

(1) Geoffroi Ier, Le Boux, archev. de Dol de 1130 à 1146 environ.

rieure à la mort de Gilduin, seigneur de Combour qui vivait encore en 1137.

Abandon d'une injuste revendication touchaut la dime de Tramel. D. Mor. *Pr.* I, col. 429.

XX. — Vers 1154, 1160 « Johannes dictus Dolensis, Comburnii Dominus, omnibus fidelibus salutem in Domino. » Il raconte qu'il a ouï dire que Main, fils de Théoginet, avait donné à Rarthélémi, abbé de Marmoutier, les églises de Saint-Martin de Cuguen et de Saint-Martin de Noël ; que plus tard les moines mirent à Cuguen nn prêtre qu'ils présentèrent à l'archevêque Baudri (1107-1130), Jean de Dol a vu de ses yeux (*quæ sequuntur vidi*), Haimon prêtre de Cuguen se démettre de cette église en présence de l'archevêque Hugues (*inpræsentiu Hugonis* (1) *archi*) et reconnaitre qu'elle appartenait aux moines. D. M. *Pr.* I, 492 et 665.

XXI. — 1147, Jean II, fils de Gilduin, « Johannes dominus Dolensis et Noga mater ipsius... Johanne filio Gelduini de Dolo ». (D. Mor. *Pr.* I, 601).

XXII. — « Johês de Dolo cunctis hominibus suis de Comburno et de Dolo et de tota terra sua salutem ». (*Ibid.* 611).

XXIII. — Mort de Jean II de Dol. « Anno 1162, mense Julio, Johannes de Dol motuus est et dimisit terram et filiam suam in protectione Radulphi de Filgeriis sed rex Anglorum (Henri II) accepit terram de manu ejus. (Chronique de Robert du Mont dans D. M. *Pr.* I, 131).

XXIV. — Anno 1164 « Richardus Comes de Humière conestalus Henrici Regis, convocatis baronibus Normaniæ et Britanniæ, mense Augusto cepit castrum Combore in Britannia in manu Regis quod Radulphus de Fulgeriis habuerat post mortem Johannis de Dol ». Chron. de Robert du Mont. (*Ibid.*)

XXV. — Voir encore charte de « Joannes Dolensis dominus cum Noga matre sua », non datée mais assez curieuse, dans du Paz, p. 519.

XXVI. — *Yseult de Dol et Hascufle de Soligné.*

Vers 1160-1162? Donation de dîmes faite à l'abbaye de la Vieuville par Olivier de Plogonoit « in castello de Comborn, coram Yselde filia Johannis de Dolo, uxore H. de Soligneio et coram Adam de Solign. nutritio ejus. » D. Mor., *Pr.*, I, 647.

XXVII. — Dom Morice, *Pr.*, I, 691 à 694. Douze chartes de donations, faites pour la plupart à l'abbaye de la Vieuville par Hasculfe de Soligné et Yseult de Dol son épouse. Une seule de ces chartes, la seconde, est datée de 1183, mais les autres semblent rapprochées de cette date.

(1) Hugues Le Roux archevêque de Dol (1154-1160), témoin de cette charte.

Extraits des deux premières : « Ego H. de S. filius Johannis de Soligneio, dominus Dolensis, et Iseult uxor mea et Dionysia soror ejusdem scil. filia Johannis de Dol » (Ibid. 691).

XXVIII. — 1183. Ego H. de Soligneio et Yseldis uxor mea, filia Johannis de Dolo, notificamus nos dedisse....., concedentibus filiis nostris Johanne, Radulfo et Gaufrido. Ann. a inc. Domini (*Ibid.*, 691) MCLXXXIII » 692. Curieuse explication de son sceau.

XXIX. — Voici une charte qui explique pourquoi les sires de Combour se disaient, quoi qu'à tort, seigneurs de Dol : « Hasculphus Dei gratia Dominus Comburnii et signifer Sancti Samsonis omnibus fidelibus salutem : Cum de jure Iseldis uxoris meæ pertineat, vacante sede Dolensi, res regere ppntificales, et de terris et hominibus archiepiscopi tanquam archiepiscopus disponere, ea quæ me concedente in præsentia mea fiunt, tantum vigoris et roboris, efficacie et juris habent et ita rata sunt dum vacat sedes, tanquam si coram archiepiscopo et eo concedente fierent. Unde universitati fidelium notificare curavi... etc... D. Mor., I, 693.

Jean III et ses enfants.

XXX et XXXI. — 1210. « Ego Johannes de Dolo filius H. de Soligneio... » Il confirme à l'abbaye de la Vieuville toutes les donations faites par ses auteurs ou ses vassaux, « concédence », dit-il, « Aliénore uxore meâ, Jelduino filio meo, Noga filia mea » Dom Morice, *Pr.* I, 1825, 826.

XXXII. — 1214. Autre donation au même monastère par le même « Johannes de Dolo, concedente uxore mea. Alienor et omnibus heredibus meis qui tunc erant ». *Ibid.*, 826.

XXXIII. — 1226. Fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, par le duc de Bretagne Pierre de Dreux ; parmi les témoins « Jodoinus (1) de Dolo ». D. M.) *Pr.* I, 854.

XXXIV. — 1229. « Jodoinus de Dolo miles » confirme les donations, faites à l'abbaye du Tronchet par « Alanus filius Jordani senescallus Dolensis fundator Beatæ Mariæ de Truncheto ». D. Mor. *Pr.* I. 864.

XXXV. — Joannes de Do o, domines Comburnii », notifie que : « Jodoinus filius meus primogenitus in extremis laborans », (étant à toute extrémité, à l'article de la mort) veut fonder une chapellenie, c'est-à-dire un service de messes en l'abbaye de la Vieuville pour le repos de son âme et charge son père Jean de Dol de pourvoir à cette fondation, ce que celui-ci a fait « cum assensu et voluntate Andreæ domini Vitréi et Alienoris sororis ejus uxoris dicti Jodoini » D. Mor., *P.* I, 884 et 885.

(1) Jodoinus : Jodoin forme altérie de Godouin ou Gilduin.

Donc ce Gedouin qui d'après cet acte dut mourir en 1235 avait épousé Alienor de Vitré, sœur d'André III, baron de Vitré, et d'après les actes de 1210 à 1214, Jean III de Dol père de Jodoin avait pour femme une autre Aliénor, dont on ne connait pas le nom de famille.

XXXVI. — Harcouet ou Hasculfe de Dol et Jean son frère en 1273. Sentence du sénéchal de Dol (c'est-à-dire de l'évêque de Dol « contre Hasculfum de Dolis et Johannen fratrem ejus » neveux ou du moins parents de « Gaufredi de Solligne dudum canonici Dolensis », pour usurpations commises par eux au détriment du chapitre de Dol. D. Morice *Pr.* I, 1089.

XXXVII. — Jeanne de Dol et Jean de Malestroit son fils. 1386. Régistre des Causes du parlement de Bretagne du lundi 14 mai 1386. « Le sire et la dame de Malestroit présentez contre la dame de Combour et Jehan de Malestroit son fils en cause d'appeaux (d'appels) et ajournements » D. M. *Pr.* II, 513.

« Du mardi en suivant. Le terme d'entre Jehanne de Dol dame de Combour et Jehan de Malestroit, chevalier fils d'icelle et chacun d'eux de leur partie et les sire et dame de Malestroit et chacun de leur partie est suspendu jusques à demain ». Ibid. 514.

« Du samedi ensuivant » : A ce jour il est encore question de ce procès et notamment de la dite dame Jeanne de Dol. Ibid. II, 519.

SEIGNEURS DE COMBOUR. — PREUVES

Raimon vicomte de Dinan : Extrait d'acte n° 11, Conditor noster etc.

I. — Rivallon Ier dit Chèvre Chenu seigneur de Combour : extraits 1, 2, 3, 6, 8, 11, 14.

Aremburge sa femme : extraits nos 2, 3, 6.

Inoguen sœur de Rivallon Ier : extraits 2, 8.

Enfants de Rivallon Ier, Guillaume : extraits 2, 3, 4, 5, 13.

Jean : extraits 2, 3, 4, 5.

Saint-Gilduin : extraits 2, 3, 4, 5, 6.

Geofroi : extrait 3.

Havoise : extraits 2, 3.

Berthe (du Paz, p. 500).

II. — Jean Ier seigneur de Combour fils de Rivallon Ier : extraits 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Basilia sa femme : extrait 8.

III. — Rivallon II, seigneur de Combour fils de Jean Ier archevêque : extraits 12, 13.

IV. — Gilduin seigneur de Combour fils de Jean Ier : extraits 14, 15, 16, 17, 18, 27.

Noga femme de Gilduin et mère de Jean II : extraits 18, 21, 25.

V. — Jean II seigneur de Combour fils de Gilduin : extraits 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

VI. — Yseult de Dol dame de Combour fille de Jean II : extrait 26, 27, 28, 29.

Denise sœur d'Iseult fille de Jean II : extrait 27,

Hasculphe de Soligné ou Subligni époux d'Iseult de Dol seigneur de Combour par cette alliance : extraits 26, 27, 28, 29.

VII. — Jean III de Soligné fils d'Iseult et d'Asculfe : extrait 28.

Raoul et Geofroi ses frères : extrait 28.

(*Fin*). P. DE LA BIGNE.

SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

(Suite [1]).

VI. — *Geoffroy II,* seigneur de la Jaille et de Segré, confirme, en 1121, l'installation des moines de Saint-Nicolas à Segré et à Sainte-Gemme, œuvre de son aïeul (2). Il abandonna ses fiefs, en 1127, et fut prieur des Alleuds (1143) obédience de Saint-Aubin, Il avait épousé *Mendique* (*Mendica*) *du Plessis* d'où :

1° *Yvon* qui suit; — 2° *Foulques*, seigneur de Segré; — 3° *Aimery*, seigneur de Montreuil-sur-la-Maine (3); — 4° *Pierre,* qui consacra son existence au service du Saint-Sépulcre.

VII. — *Yvon V*, seigneur de la Jaille, entre 1127 et 1155, fit la croisade, en 1146, avec le roi Louis. Partant d'Angers, avec ses frères, Aimery et Pierre, avec Geoffroy Tendon et Renaud Le Roux du Plessis-Macé, il emprunta 300 livres à l'évêque Ulger, contre la cession de l'église de Saint-Martin-du-Bois, relevant de son fief (4). Il figure dans les chartes de son époque, comme bienfaiteur de nombre d'églises, d'hôpitaux et d'abbayes (5). De son mariage avec *Helwige de Châteaugontier* il n'eut pas d'enfants. Son frère puîné,

VIII. — *Foulques*, seigneur de Segré d'abord, devint, en 1155 seigneur de La Jaille, et fit de grandes largesses à l'abbaye de Nyoiseau, dont l'abbesse était sa tante (6). Il épousa *Agnès*, fille de Geslin de Saint-Michel, de qui il eut deux fils :

1° *Yvon*, seigneur de Saint-Vincent, près de Segré, mort sans hoirs vers 1160 (7).

2° *Geoffroy* qui suit.

Foulques se remaria, vers 1150, à *Thiphaine*, sa cousine germaine, fille de Guichard de La Jaille, et prit part aux difficultés

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1908.
(2) « *Goffredas filius Yvoni de Jallia* ». Dom Hous. XIII, 9652.)
(3) Où fut enterré son père Geoffroy, II, vers 1150, et lui-même en 1151
(4) Dom Housseau, IV, 1726.
(5) Dom Morice, *Preuves*, t. I, 604-710-711-723-730.
(6) Dom Hous. IV, 1106, 1141, t. V. 1658, 1809.
(7) Dom Hous. V, 1883, 1809 t. IV, 1141.

survenues, vers 1152, entre Laure, sa belle-mère, et le prieur de Montreuil (1). Chassé de Segré pour quelque rebellion, par le roi Henri II, il se retira à Jérusalem et entra dans l'Ordre des Templiers.

IX. — *Geoffroy III*, dit *Téhel*, second fils de Foulques et d'Agnès, d'abord seigneur de Saint-Michel-du Bois, devint seigneur de La Jaille vers 1180, date probable du départ de son père pour Jérusalem. Il assista à l'acquisition de l'église de la Prévière (Piparia) près Pouancé, par l'évêque Raoul, d'Angers (1177-1197) et s'en porta garant avec Robert de Craon et Barthélémy de Châteaugontier (2).

Marié à *N. Tison*, sœur de Tison de Craon, Geoffroy en eut des biens dans le Craonnais dont, sans doute la terre des Moustiers, au sujet de laquelle il eut de vives contestations avec l'abbé de la Roë (3). De ce mariage :

1° *Yvon*, qui suit :

2° *Pierre des Moustiers*, qui poursuivit la querelle de son père avec l'abbé de la Roë et dont l'un des fils, Yvon, deviendra plus tard seigneur de La Jaille (4).

3° *Geoffroy*, dit *Téhel*, entré dans l'ordre du Temple.

4° *Guerrif*.

X. — *Yvon VI*, seigneur de La Jaille après Geoffroy III, jusqu'en 1201, est un des plus hauts dignitaires de la cour Anjou-Bretagne. Connu, depuis 1179, par sa présence auprès du comte Geoffroy, il remplit de ses attestations et de ses actes, comme ministre et conseiller intime de la duchesse Constance et de son fils Arthur, les annnées 1185, 1190, 1192, 1196, 1198, 1201 (5). Il fut également exécuteur testamentaire d'André de Varades, en 1196. Son sceau à cette époque est « *d'azur à une croix frettée et alaisée* » (6) et n'a point été conservé par ses successeurs qui

(1) *Cart. de Saint-Aubin d'Angers*, publié par le comte de Broussillon t. II, p. 154.

(2) *Archives d'Anjou*, par Marchegay, t. II, p. 77.

(3) *Cartulaire de la Roë*, manuscrit.

(4) Le second fils de Pierre des Moustiers est *Geslin*, seigneur de Saint-Michel, gratifié de 10 livres dans le testament de Maurice de Craon, en 1190, et marié à Agnès Bourreau, mort avant 1226, laissant deux fils : *Alain* et *Raoul* dont la fille épousa Guillaume de la Motte.

(5) Dom Morice, *Preuves*, t. Ier, 704, 710, 723, 711, 704, etc.

(6) Dom Morice, *Preuves*, t. I, 727.

n'étaient pas ses descendants directs. Chevillard le marie avec *Anne de Vitré*, dont il n'eut pas d'enfants (1).

XI. — Yvon VII, dit *des Moustiers*, seigneur de La Jaille, en 1201, était *neveu* et *héritier* d'Yvon VI (2). C'est lui qui fit la croisade de 1202 en Syrie, avec Etienne du Perche, Rotron de Monfort, etc. (3). En 1220, avec sa femme *Hortense*, « *Yvo de la Jale* » fit un don au prieuré des Grez, près Segré, et mourut peu avant 1244. C'est à cette époque que La Jaille-sur-Mayenne prend le nom de la *Jaille-Yvon*, sans doute pour la distinguer de la *Jaille-en-Noellet* récemment fondée (4).

D'après les titres de la maison de Châteaubriand, Augustin du Paz donne à Yvon VII deux fils seulement. Selon le Cartulaire de Saint-Serge, il en aurait eu quatre :

1° *Foulques*, seigneur de la Jaille-en-Noellet, près Segré, chevalier de la bannière de Guillaume de Thouars, seigneur de Candé, qui lui fit don, en 1212, en récompense de ses bons services d'une rente de 12 livres à toucher sur les péages de Candé (5). Foulques avait épousé *Pétronille de Chazé* et mourut sans enfants, avant 1234, comme le prouve un accord passé à cette date entre Nicolas son frère et Guillaume Grifier, second mari de Pétronille (6) ; — 2° *Geoffroy*, clerc ; — 3° *Philippe*. Ces deux derniers donnent leur consentement à la cession, aux moines, de l'église de Combrée, en 1212 (7) ; — 3° *Nicolas*, qui fit de même, puis, en 1234, passa un accord avec Pétronille de Chazé, ainsi que nous venons de le dire. Marié (d'après Chevillard) à *Huberte de Beaumont*, Nicolas serait le père de 1° *Yvon* qui suit ; — 2° de *Jeanne*, épouse de Beaudouin de Beauveau (8).

(1) Il figure en 1148, dans un accord entre André de Vitré, père d'Anne, et Guillaume de la Guerche. (Dom Morice, *Preuves*, t. I, 730) et dans une charte du même André de Vitré à Jérusalem.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. I, 785 : « *Yvone Monasteriis* » en 1200.

(3) Villehardouin, ch. 22, 30, 39 ; Bernard le trésorier, pp. 264, 265. Sa femme Hortense ne serait-elle pas une fille, ou sœur d'Olivier de Vritz ?

(4) *Archives de la Mayenne*, H, *Registre de la Roë*, 165.

(5) « *In chemino mea de Candeio* » (Dom Morice, *Preuves*, I, 882.)

(6) Dom Morice, *Preuves*, I, 882.

(7) *Cartulaire de Saint-Serge*, pp. 113 et 210. — D. Vuilleville, français, 31931.

(8) Arrêt du Parlement, en 1259.

XII. — Yvon VIII, seigneur de la Jaille-Yvon, dès 1244, et de la Jaille-en-Noellet, après son père, apparaît, dès 1248, (avant la Croisade) comme auteur d'une libéralité qu'il recouvre de son sceau portant « *Un lion passant* » (1). Yvon VIII était, comme son père, attaché au sire de Candé. Il suivit donc Geoffroy de Chateaubriand (2) à la croisade d'Egypte, fit montre devant Damiette en 1249 et rapporta de son voyage la *coquille* de pèlerin qu'il mit en *orle* sur son écu.

Yvon VIII épousa, vers 1252, *Marguerite* ou *Marquise* (3) *de Châteaubriant*, fille de Geoffroy et de Sibylle, dame de Pordic, et renouvela un don fait à l'abbaye de Beauport par Mahaut, dame de Pordic, aïeule de Marguerite (4). Il eut pour fils :

XIII. — Yvon IX, seigneur de la Jaille-Yvon, la Jaille-en-Noellet, le Pordic et Saint-Mars. Yvon IX est le premier de sa maison qui soit mentionné, d'une façon certaine, comme seigneur de Saint-Mars. Cette qualité lui est attribuée dans son contrat de mariage, en 1275, avec *Marthe de la Motte* (5), dame de Saint-Michel, du Pin, etc. Il mourut le 24 juin 1294 (6) laissant : 1° *Yvon* qui suit; — 2° *Briant*, seigneur de Saint-Michel, l'un des curateurs,

(1) Dom Hous. XIII, Saint-Nicolas, n° 9796.

(2) Geoffroi de Châteaubriand avait succédé, comme seigneur de Candé, à Guillaume de Thouars, vers 1243. Celui-ci se trouvant sans postérité, légua ses biens aux Châteaubriand à condition qu'ils épouseraient ses nièces, Aumure, aussi appelée Amaurice (Ogée, art. Châteaubriand) et Belleassez de Thouars (1243). Après le retour de la Croisade, Geoffroy de Châteaubriand, père, veuf de Sibylle, dame de Pordic, épousa Aumure et Geoffroy, son fils, épousa Belleassez. C'est ainsi que leur advint Candé, le Lion d'Angers, Chanceaux, etc., et peut-être également Saint-Mars-l'Olivier, qui, des Châteaubriand, a pu passer aux de la Jaille ainsi que la seigneurie de Pordic par le mariage d'Yvon VIII avec Marquise de Châteaubriand.

(3) On trouve les deux noms cités dans divers auteurs, et dans les titres de cette époque : Chérin, Beauchet-Filleau, Dom Morice disent *Marguerite*, (Dom Morice, *Preuves*, I, 1137), et le texte de l'abbaye de Beauport relatif à une donation faite à cette abbaye par Mahaut de Guingamp, dame de Pordic, confirmée en 1263 par Yvon VIII, porte *Marquise*.

(4) *B. N. P. O. Chérin* 52. — Du Paz, Ménage, Beauchet-Filleau. — *Arch. départementales des Côtes-du-Nord, — Titres de l'abbaye de Beauport.*

(5) Pièce citée dans une généalogie de la maison de La Motte-Baracé, communiquée par l'auteur à M. de Brisay, et rappelée, avec l'alliance, par M. l'abbé Bossebeuf dans son intéressant ouvrage sur le château du Coudray-Montpensier, dépôt de précieuses archives. (*Note de M. le Marquis de Brisay*).

(6) *Obituaire des Cordeliers d'Angers*. Français, 22450, p. 257.

en 1300, à la tutelle de ses neveux, *Yvon*, *Briant* et *Raoul de la Jaille*; acquéreur, en 1316, d'un bien près sa terre du Pin, à Ampoigné, mort sans hoirs.

XIV. — Yvon X, seigneur de la Jaille-Yvon, la Jaille-en-Noëllet, Saint-Mars et Pordic, qui mourut en 1299, avait épousé *Ysabeau de Coesmes* (1) d'où : 1° *Yvon* qui suit. — 2° et 3° *Briant* et *Raoul*, successivement seigneurs de Saint-Michel, dont le dernier a fondé la branche de Saint-Michel.

XV. — Yvon XI, seigneur de la Jaille-Yvon, la Jaille-en-Noellet, Saint-Mars et Pordic se trouve, en 1300, mineur sous la tutelle de sa mère et de son oncle Briand (2), passant un accord avec Geoffroy de Châteaubriand, au sujet de la succession de sa bisaïeule Marguerite, accord scellé du sceau d'Ysabeau, parti au premier de la Jaille « *un lion avec six coquilles* » et au second de Coesmes, qui est « *six annelets 3, 2, 1.* » (3). Yvon XI est connu par des aveux reçus en 1322, par le testament de Jean Le Bigot, en 1333, etc. Il avait épousé, en 1317, *Marguerite de Rochefort*, fille de Bonabes de Rochefort, vicomte de Donges et de Marie d'Ancenis. C'était, dit du Paz, un chevalier « fort adroit et renommé ». Il fit la campagne de 1336 contre les Anglais et périt à la bataille de la Roche-Derrien, le 13 juin 1347, avec son fils Charles, âgé de quatorze ans (4). Du mariage d'Yvon XI et de Marguerite de Rochefort naquirent :

1° *Yvon*, qui suit. — 2° *Charles*, tué à la Roche-Derrien. — 3° *Jean*, tué à la bataille d'Auray (1364). — 4° *Aliénor*, mariée à Olivier de la Lande. — 5° *Isabeau*, femme de Silvestre du Chaffaut, vicomte de Nantes.

(1) Dom Morice, *Preuves*, I, 1137.

(2) Dom Morice, *Preuves*, I. 1137. « *Accord entre le seigneur de Châteaubriant et la dame de la Jaille* » (1300).

(3) *Ibid.*

(4) A la bataille de la Roche-Derrien, Charles de Blois fut fait prisonnier par les Anglais, et il y périt de nombreux seigneurs bretons, dont les principaux furent : les sires de Laval, de Montfort, de Châteaubriand, de Derval, de Rougé, de Quintin, de Rais, de Rieux, de Machecoul, de Rostrenen, de Lohéac, de la Roche, *de la Jaille*, Guillaume de Quintin, Geoffroy de Tournemine et Thibaud du Boisbouexel, ainsi que plus de quatre mille hommes d'armes. (Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, f° 276).

Au sujet de ce seigneur, voir d'autre part : *Le Château de la Jaille-Yvon*

XVI. — Yvon XII, seigneur de la Jaille-Yvon, la Jaille-en-Noëllet, Saint-Mars, Pordic, était né en 1325. Il fit toute la campagne contre les Anglais, à l'époque de la guerre de la succession de Bretagne, où Blois et Montfort se disputaient le duché. Les Anglais furent bientôt maîtres du pays qu'ils saccagèrent durant plusieurs années (1). Sous les coups de ces envahisseurs les forteresses de Saint-Mars et de la Jaille-en-Noëllet furent entièrement détruites. Mais après l'évacuation de l'Anjou (traité de Brétigny. 1360), Yvon XII reconstruisit son château-fort de la Jaille-en-Noëllet, dont les ruines, encore existantes, caractérisent le XIVe siècle, et celui de Saint-Mars, dont l'architecture militaire dut être particulièrement remarquable, car les historiens des siècles suivants le signalent comme une place très forte.

Cette circonstance s'explique en ce que cette forteresse, située dans un lieu absolument plat, avait, pour principal moyen de défense, l'immense marais qui l'entourait, et ne devait être reliée à la terre ferme que par une chaussée amplement défendue par de multiples travaux d'approche.

Ce château était, sans doute, très remarquable : une sorte de merveille du genre, puisque son possesseur en est déclaré le seigneur, avec une particulière intention, semble-t-il, dans son témoignage au procès de canonisation de Charles de Blois, en 1371 (2).

On peut considérer Yvon XII de la Jaille comme l'un des principaux capitaines de son temps dans l'Ouest de la France, puisque Jean II, en accédant au trône, lui adressa en 1350 des « *lettres closes* » pour l'avertir de se tenir prêt à prendre les armes pour son service. Ceci se passait l'année de la surprise de Loudun par les Anglo-Navarrais et de la reprise de cette ville par les chevaliers angevins et tourangeaux.

Yvon XII épousa, vers 1344, *Marie de Mathaz*, dame du Bouchaud, dont il eut :

par A. Joubert ; — Dom Housseau, t. XVI, 341 ; —D. Vuilleville, *franc.* 31931. — Bourdigné, *Chronique d'Anjou et Maine ;* Laroque, *Traité des bans et arrière bans de France.*

(1) Rimer raconte que le fort de la Roche d'Iré fut le centre de leurs opérations.

(2) « Nobilis vir D. Yvo de Jailla miles Dominus dicti loci et Dominus Castri *sancti Marsi*, Nan. Dioc. etatis XLVI ann. deponit de Dominica de Grangia quondam euxore D. Petri Broessin militis defuncti sanata. » (Dom Morice, *Preuves*, II, col. 31.)

1° *Yvon*, qui suit. — 2° *Charles*, tué devant Saint-James. — 3° *Marguerite*, dame du Bouchaud, unie, 1° à *Jean de Châteaubriand*, sans hoirs. — 2° à *Hardouin Ier de la Porte*, seigneur de Vezins en 1363. — 4° *Marie*, femme de *Pierre de Rostrenen*. — 5° *Béatrix*. — 6° *Jean*, seigneur « de *Saint-Mars* et *de la Jaille en la même paroisse* » (1).

Jean ou Jehan de la Jaille, seigneur de Saint-Mars, est connu en 1395 par des démêlés qu'il eut avec Jean de Rougé démêlés tranchés par un arrêt du Parlement de Bretagne, en 1395 (2) ; en 1399, par sa descente en Angleterre. Il fut, en 1404, maître d'hôtel du duc de Bretagne, et, de 1420 à 1429, employé aux guerres et à la Garde de Bretagne appointé sur les comptes de Jean Dronyou (3). Il passa, le 23 décembre 1399, un accord avec Jeanne de Guignen « pour son douaire (4). » Il mourut avant 1430.

XVII. — Yvon XIII, seigneur de la Jaille-Yvon de la Jaille-en-Noëllet et de Pordic, se confond avec son père dans les services de guerre. On peut admettre, cependant, que c'est lui qui commandait, en second, la compagnie de Pierre de la Hunaudaie, dans la célèbre campagne de Duguesclin en 1370 (5).

Yvon XIII mourut, peu avant 1389, laissant, de son union avec *Jeanne de Guiguen :* 1° *Yvon* qui suit. — 2° *Charles*, mort en 1392,

(1) Ce Jean de la Jaille dût naître tardivement, car il a vécu jusqu'en 1429. Il est connu à la cour de Charles VI, comme seigneur de Saint-Mars, portant *un léopard* dans sa bannière. Saint-Mars ne prit que vers cette époque le nom de *Saint-Mars et la Jaille*, formant alors deux fiefs distincts : l'un paroissial, l'autre féodal, dans la même paroisse qui était encore désignée sous son ancien nom de Saint-Mars *l'Olivier*, alors que le château s'appelait déjà château *de la Jaille*. C'est de l'union de ces deux noms ; *Saint-Mars* et *la Jaille* qu'est venu le nom définitif de la commune de *Saint-Mars-la-Jaille*.

(2) Dom Morice : *Preuves*, II, 651. Ces difficultés ont trait à la tutelle de Jean de Rougé. Jehan de la Jaille fut condamné aux dépens. (Dom Morice, *Preuves*, II, 687-682.)

(3) Dom Lobineau ; le Mˢ de Bayeux ; Dom Morice, *Preuves*, II, 1060-1061, etc...

(4) Du Pas : *Hist. généalogique de plusieurs maisons de Bretagne.*

(5) Dom Morice, *Preuves*, I, 1646. *Monstre de Pierre, sire de la Hunaudaie*, Dom Morice écrit *Eon* pour *Yvon*.

— 3° MARGUERITE, mariée en 1400 au château de la Jaille (1) avec *Hardouin II* de la Porte Vézins, fils de *Hardouin Ier* et de *Marguerite de la Jaille*, dame du Bouchaud, et par conséquent son cousin germain, futur héritier des biens de la maison de la Jaille. — 4° *Aliénor*, unie à *Henri du Juch*, bénéficiaire d'un don du duc de Bretagne en 1424 (2).

XVIII. — Yvon XIV, seigneur de la Jaille-Yvon, la Jaille en Noëllet, le Pordic, en minorité, dès 1389, sous la tutelle de sa mère, Jeanne de Guiguen, qui reçoit, à cette date, les aveux des vassaux de la Jaille-Yvon, au nom de son fils (3), ainsi qu'en 1392. YVON XIV, mourut, avant 1395 non marié, et, par suite, ne laissant d'autre héritier que l'aînée de ses sœurs, Marguerite, femme d'Hardouin II de la Porte, baron de Vezins.

Jeanne de Guiguen, leur mère, conserva en douaire la terre de La Jaille-Yvon, dont elle portait le titre, avec celui de Guiguen, dans les actes de sa seconde union. Elle s'était, en effet, remariée, peu après 1400, à *Guillaume de la Lande*, La Jaille-Yvon fut ensuite acquise, avant 1450, par un gentilhomme poitevin, Guillaume d'Orvines, dont les descendants la possédèrent jusqu'à la Révolution.

HARDOUIN II de la Porte-Vezins devint possesseur de la terre de Saint-Mars-la-Jaille par sa femme qui l'eut en héritage à la mort de son oncle Jean, fils de Yvon XII et de Marie de Mathaz, héritage qui lui échut en 1429. Marguerite se trouvait par la mort de ses frères, Yvon et Charles, seule et dernière héritière de la branche aînée des sires de la Jaille. C'est ainsi qu'elle porta les terre et seigneurie de Saint-Mars et de la Jaille en la maison de la Porte-Vezins.

(*A suivre.*) J. BAUDRY.

(1) Le château de la Jaille, dont il est ici question, est sans doute celui de la Jaille-en-Noëllet, puisque la Jaille-Saint-Mars appartenait encore, en ce moment, à Jean de la Jaille, ci-dessus indiqué, qui ne mourut qu'en 1429.

(2) Dom Morice, *Preuves*, II, 1195 : Compte de Jean Dronyou « *A Dame Aliénor de la Jaille, Dame du Juch, sur le rachat de Messire Jehan du Juch, son fils, du 5 janvier 1424, cent livres* ».

(3) Rememb. C. fol. 16, citation de M. A. Joubert.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

CHRONIQUE ET HISTOIRES DES BRETONS, par Pierre Le Baud, publiées par le Vte Ch. de la Lande de Calan. Tome I (Edition de la *Société des Bibliophiles Bretons*, 1907).

Le sympathique et dévoué Président de la *Société des Bibliophiles Bretons* est un des savants qui connaissent le mieux notre histoire nationale et un des mieux placés pour en faire connaître les passages ignorés et redresser les erreurs qui l'ont malheureusement déparée jusqu'ici. Poursuivant l'œuvre des Lobineau, des Morice et des La Borderie, on le trouve toujours sur la brèche, soit qu'il mène le bon combat la plume à la main, soit qu'il communique ses découvertes dans des conférences où il est passé maître incontesté. Il lui a semblé que, se trouvant « à l'honneur » dans la *Société des Bibliophiles Bretons*, il devait y être aussi « à la peine; et que la présidence ne pouvait être pour lui une sinécure. C'est ainsi qu'il vient de publier pour ses *Bibliophiles* la première rédaction inédite de l'Histoire de Bretagne par Pierre Le Baud, avec des éclaircissemenst, des observations et des notes qui font de cette publication l'œuvre la plus complète qu'il ait donnée jusqu'ici. Pierre Le Baud est le plus ancien de nos historiens : son histoire inédite date de 1480, précédant de 34 ans les Chroniques d'Alain Bouchart; on peut juger par suite de l'intérêt qu'elle offre pour les Bretons. Le tome I s'arrête à l'empereur Maxime (383) et comprend 230 pages. M. de Calan y a versé les trésors d'une érudition toujours sûre et bien guidée. Tous les dires de Le Baud sont analysés, expliqués, réfutés dans des introductions et des observations qui précèdent et suivent les chapitres du texte original et dont les principales concernent la guerre de Troie, l'élément armoricain dans Gaufroi de Monmouth et les Romans de la Table Ronde, les origines bretonnes d'après les triades galloises, Jules César en Grande Bretagne, la légende de Maxime, etc. — Nous attendons avec impatience le tome II.

LES RELATIONS DU POUVOIR CENTRAL ET DE LA PROVINCE DE BRETAGNE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU RÈGNE DE LOUIS XIV. CORRESPONDANCE DES CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX AVEC LA PROVINCE DE BRETAGNE, 1689-1715, publiée par J. Letaconnoux, (Edition de la *Société des Bibliophiles Bretons*, 1907).

On connaît mal les relations qui ont existé entre la Bretagne et le Ministère à la fin du règne de Louis XIV, parce que cette période a été peu étudiée jusqu'ici. M. Letaconnoux a eu l'heureuse idée de dépouiller consciencieusement la Correspondance du Contrôle Général qui existe aux Archives Nationales, entre 1689 et 1715; puis il a publié ou résumé celles des pièces qui lui ont paru avoir quelque intérêt

pour la Bretagne. On verra avec quel absolutisme le ministre Colbert savait faire plier les Etats de Bretagne à ses volontés, et on sera heureux de constater les résistances de ceux-ci.

LA BRETAGNE ET LES BRETONS AU XVIe SIÈCLE, par le Vte Ch. de la Lande de Calan (Rennes, Bahon-Rault, 1908).

Je viens de lire en son entier avec infiniment de plaisir la reproduction fidèle des Conférences que fit M. de Calan il y a quelques années à la Faculté des Lettres de Rennes quand l'Université de cette ville le chargea d'y professer le cours libre d'Histoire de Bretagne. Succédant dans cette chaire à notre si regretté maître Arthur de la Borderie, le jeune et brillant conférencier pouvait craindre de ne pas avoir un auditoire aussi nombreux et aussi choisi que son devancier. Il n'en fut rien. Dès la première leçon, le public Rennais, qui avait répondu avec empressement à son appel, fut conquis, et, pendant 5 ans, M. de Calan put constater que son succès alla toujours en s'accentuant. Aussi, cédant aux instances de ses amis, a-t-il bien voulu écrire ses conférences et les livrer à l'impression. Depuis le mariage de la Duchesse Anne avec Charles VIII (6 décembre 1491), jusqu'à la fin du XVIe siècle, les événements qui se sont écoulés en Bretagne sont passés en revue ; et, comme il s'agit d'une des périodes les plus mouvementées de notre histoire, période qui comprend l'union de la Bretagne à la France, le règne de la Reine Anne, les découvertes des navigateurs en Amérique, le Protestantisme et la Ligue, on jugera aisément comment le nouvel ouvrage de M. de Calan a conquis aussi vite la faveur du public.

ETUDES ET DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE (XIIIe-XVIe siècles) par l'abbé G. Mollat (Paris, Champion, 1907). Prix : 6 fr. — Prix de faveur pour les abonnés de la *Revue de Bretagne* : 5 fr. net et franco.

M. l'abbé Mollat, ayant été amené à faire des recherches dans la Bibliothèque et les Archives du Vatican, a eu la bonne inspiration de copier au passage les pièces inédites concernant le pays breton qui lui tombaient sous la main. Il les a traduites, exposées et annotées, et en a composé un recueil très intéressant qui apporte une contribution importante à l'histoire générale et locale de Bretagne. Les documents en question (dont on trouvera la table aux annonces du présent fascicule de la *Revue de Bretagne*), au nombre de 32, sont datés des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, (la plupart, du XIVe) et l'auteur les a fait suivre d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités qui simplifiera singulièrement les recherches. M. l'abbé Mollat me pardonnera quelques petites critiques qui ne sont pas pour diminuer la valeur de ses *Etudes et Documents*. Au lieu de « Sancti Tremori de Brahes » (p. 188), il faut lire « Sancti Tremori de Kerahes » (Carhaix). — « Capella beate Marie de la Bouetardaye » (p. 205) au diocèse de Saint-Malo, n'est certainement pas N.D. de la Bouhourdaie

en Saint-Domineuc, mais sûrement la chapelle du manoir de la Boutardaye en Pipriac. - Pages 218 et 219 « Baz » n'est pas Batz (Loire-Inférieure) mais une mauvaise lecture ou forme de Bain (Bains, Ille-et-Vilaine) ; « Brinium » n'est pas Brains (Morbihan) vu qu'il n'y a pas de Brains dans ce département. mais bien Brain (Ille-et-Vilaine ; « Longam » est Langon (Ille-et-Vilaine) ; « Villam sancti Guiduali » n'est sûrement pas Saint Thual ou Saint Tugdual mais bien Saint Gudwal. maintenant Locoal (Morbihan) ; « Villam sancti Cagoti » n'est pas Saint Cado (Morbihan) mais Saint Gorgon (même département) dont la forme ancienne est Saint Coco ou Gogo ; « More » ne peut être Maure (Ille-et-Vilaine), mais Mouais (Loire-Inférieure) autrefois : Moe.

Les Livres de Saint Patrice, apôtre de l'Irlande. Introduction, traduction et notes, par Georges Dottin, professeur à l'Université de Rennes. (Paris, Bloud, 1908).

Le culte de saint Patrice n'est guère répandu chez nous, mais plusieurs de ses disciples y sont vénérés. Sa vie doit donc nous intéresser doublement. Parmi les documents sur lesquels elle s'établit, il en est deux « dont on a aucune raison de suspecter l'authenticité » (p. 3), et qui sont l'œuvre du saint : il s'agit de la *Confession de saint Patrice* et de l'*Epître* à Coroticus. Le premier de ces livres contient le récit de l'apostolat de l'Irlande ; le second est une accusation contre les soldats de Coroticus et leurs malversations. De plus, trois courtes phrases sont également attribuées à Patrice ainsi qu'une prière en gaélique. « Deux des *dits* de saint Patrice semblent authentiques ; quant à la prière, elle est en tout état de cause d'une haute antiquité » (p. 4). M. Dottin a traduit et annoté ces précieux vestiges et les a fait suivre d'une hymne du IXe siècle. Ces traductions, leurs notes et les détails fournis sur l'Irlande au Ve siècle, sur l'histoire et la légende de saint Patrice, font de son petit livre l'une des meilleures études qui soient d'hagiographie celtique.

Un Bataillon de Volontaires (Troisième Bataillon de Maine-et-Loire, 1792-1796), par Xavier de Pétigny. (Angers, Germain et Grassin, 1908).

C'est la monographie complète, d'après une source provenant d'un fonds particulier, d'un bataillon de gardes nationaux volontaires formé en 1792 et qui combattit contre la Chouannerie en Bretagne. L'auteur explique son mode de recrutement, son organisation, ses qualités et ses défauts, et donne de nombreux renseignements sur ses officiers, ses sous-officiers, leur instruction, leur habillement, leur solde. Ce qui nous touche plus particulièrement c'est le récit des opérations de ce bataillon dans nos départements bretons notamment à Rochefort-en-Terre (démolition du château), Vannes, Nantes, Malestroit, Redon, Belle-Isle, Concarneau, Rennes, Dinan. Ce livre jette un jour nouveau sur l'histoire des bataillons volontaires de la

première République et sur celle des guerres de l'Ouest, histoires qui jusqu'ici, dit l'auteur, ont été dénaturées. Il apporte donc un précieux appoint à ce que nous savons de l'époque révolutionnaire en Bretagne.

ANNALES DE LA MARINE NANTAISE (DES ORIGINES A 1830), par Paul Legrand (Nantes, Heron, 1908). Prix : 4 fr.

La revue *Pays d'Arvor* a pris à Nantes une importance considérable. Grâce au dévouement de ses directeurs qui ont su s'entourer d'une pléïade d'excellents écrivains, tous animés du plus pur esprit breton, il est devenu l'un des organes attitrés de notre régionalisme provincial. L'un de ces principaux rédacteurs, M. Paul Legrand, à l'occasion de la grande Semaine Nautique dont les fêtes ont eu lieu au mois d'août dernier, a réuni des documents inédits sur l'histoire de la Marine Nantaise et publié un beau volume, imprimé et illustré avec luxe qui fait grand honneur à son auteur et au *Pays d'Arvor*. L'un et l'autre méritent les félicitations de nos lecteurs qui n'hésiteront certainement pas à enrichir leur bibliothèque des *Annales de la Marine Nantaise*.

UNE SEIGNEURIE DU PORHOET. TREGRANTEUR, LES ORIGINES ET LE DOMAINE, par le Vte Hervé du Halgouet (Rennes, Simon, 1907).

Notre excellent ami et collaborateur, le Vte Hervé du Halgouet, poursuivant les recherches qu'il a commencées sur le Porhoët, nous donne sous ce titre l'histoire d'une seigneurie de cet important Comté. Trégranteur appartint successivement aux familles de Tréganteur, de Quélen, Bonin de la Villebouquais et de Poulpiquet du Halgouet. M. du Halgouet a dressé les tableaux généalogiques de ces diverses familles et écrit l'histoire de chacune d'elles. Le tout est terminé par une description du domaine seigneurial et des différentes terres qui en firent partie et par une carte explicative. Je ne saurais assez faire l'éloge du nouveau travail de M. du Halgouet : clair, intéressant, il est écrit dans un style d'où la sécheresse est bannie. On le lit avec infiniment de plaisir, mais on le lit le crayon à la main, car, à tout instant, on se trouve en présence de trouvailles à noter.

BARONNIE DE LA HUNAUDAYE ET CHATELLENIES DE MONTAFILANT, PLANCOET ET MONBRAN, par le Mis de Bellevue. (Rennes, Simon, 1908).

Excellente monographie de ces quatre grandes seigneuries du pays de Lamballe dans laquelle on trouvera, avec des renseignements sur chacune d'elles, les généalogies des familles qui les ont possédées. Elle est présentée avec la netteté qui caractérise les études historiques de l'auteur.

DRAME ET POÉSIE

NOMINOÉ, drame en cinq actes, en vers, par Louis Tiercelin. (Paris, Lemerre, 1906). Prix : 5 fr.

L'éminent directeur de l'*Hermine* voudra bien me pardonner d'avoir mis tant de temps à rendre compte de son *Nominoé*. J'arrive certainement bon dernier dans la liste des chroniqueurs qui ont parlé de ce drame, l'un des plus poignants qui ait été jamais écrits par une plume bretonne. Mais j'ai voulu le lire et le relire plusieurs fois afin de me faire à son égard une opinion bien personnelle. A différentes reprises j'ai commencé des notices où j'exprimais des critiques : j'ai tout déchiré et je m'avoue vaincu. *Nominoé* est magnifique, sincèrement breton-profondément vrai ; le rôle du héros est tracé de main de maître, dans une unité de caractère qui ne se dément pas un instant. Que dire du style ? C'est du pur Tiercelin. Vers riches, souples, atteignant souvent les hauteurs cornéliennes..... Je ne reproche qu'une chose à l'auteur : pourquoi a-t-il hésité à appeler Saint Conwoïon par son nom ? Je sais qu'il lui a répugné de mettre en scène un personnage que l'Eglise a placé sur ses autels. Mais je ne comprends pas ce scrupule que pour ma part je trouve exagéré. Comme je voudrais voir jouer cette belle pièce sur nos scènes bretonnes ! Hélas ! je crains bien que *Nominoé* n'ait pas encore été représenté. Est-il donc injouable ? Le nombre des personnages est-il trop considérable ? N'en croyez rien ; mais le mouvement breton n'est pas encore assez fort pour imposer le patriotisme dans nos théâtres, et voilà pourquoi *Nominoé* restera dans la coulisse pendant quelque temps. Espérons qu'il en sortira le jour où l'on dressera sur l'une des places de Redon la statue du fondateur de l'indépendance bretonne, du vainqueur de Ballon, qui inspira à Tiercelin l'un des meilleurs drames de notre début de siècle.

SOUS LES BRUMES DU TEMPS, par Louis Tiercelin, (Paris, Lemerre, 1907). Prix : 3 fr. 50.

Des sombres pages de l'histoire de Bretagne passons aux bonheurs calmes de la famille. *Sous les Brumes du Temps*, c'est le carnet du penseur breton, c'est le livre de grand-père, c'est un bouquet cueilli pour des amis, c'est enfin une ode à la patrie. On ne saurait assez exprimer le charme qui émane du nouveau livre de M. Tiercelin, charme pénétrant qui souvent amène les larmes aux yeux, charme captivant qui empêche de le fermer quand on l'a commencé. Mes pages préférées sont celles où l'auteur détaille si finement les premières syllabes balbutiées par sa petite-fille et où il tremble quand elle essaie ses premiers pas. C'est tout bonnement délicieux, et je sais bien des personnes qui ne se lassent de méditer ces vers de Tiercelin, modèle des aïeuls, des Chrétiens et des Bretons.

Le Rêve du Lycéen, par O. de Gourcuff (Nantes, imprimerie de *Nantes Mondain*, 1908).

M. de Gourcuff a fait jouer le mardi 2 juin, à la salle des fêtes du « *Journal* », une saynète en un acte, en vers, à l'occasion du centenaire du Lycée de Nantes. Il y a mis tout son esprit, tout son cœur et son admirable talent de poète. L'ample moisson d'applaudissements qui l'ont accueillie est le meilleur éloge qu'on puisse en faire.

LITTÉRATURE

La Foi en Bretagne hier et aujourd'hui, par l'abbé Millon. (Rennes, Plihon et Hommay, 1908). Prix : 4 fr.

La Foi en Bretagne est ce qu'on pouvait attendre de l'auteur consciencieux et du styliste admirable qu'est M. l'abbé Millon. Ce serait faire injure aux abonnés de la *Revue de Bretagne* que de leur présenter l'ami toujours fidèle, des bons comme des mauvais jours, qui voulut bien écrire pour eux pendant quelques années une chronique si remarquée et que des occupations multiples, toutes dirigées vers l'expansion de la *Foi* dans l'amour de *Bretagne* l'empêchèrent seules de continuer. Notre pays est avant tout et surtout un pays de croyants, la Foi est entrée dans sa formation, elle a saturé son âme, pénétré dans ses demeures, élevé ses églises, inspiré la construction de ses monuments, organisé ses pèlerinages : la *Bretagne* et la *Foi* sont unies par des liens que le temps ne saura briser. Voilà ce que M. l'abbé Millon a montré à ses compatriotes pour leur faire aimer encore plus cette terre de granit où l'on déteste les traîtres. Son livre est l'œuvre d'un apôtre enflammé. La *Revue de Bretagne* lui souhaite la continuation du succès qui l'a salué à son apparition.

Passions Celtes, par Charles Le Goffic. (Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1908).

Recueil de dix nouvelles plus dramatiques et plus curieuses les unes que les autres où l'auteur a mis en pleine action le caractère celte avec toutes ses qualités mais aussi tous ses défauts. Quelques-unes d'entre elles — au fait, pourquoi ne pas dire la totalité? — sont de purs chef-d'œuvre. Impossible de les lire sans émotion, soit que l'auteur mette en scène la vengeance (*le Marquis Rouge*, *Rozmor* et *Til-Ouis)*, la nostalgie du pays (*l'Irlandaise)*, l'amour (*l'Imagier*), l'amour conjugal (le *Drap noir*), l'amour maternel (*Le Cœur de cire)*, la passion du braconnage (*Plat de Carême*), la peur des revenants (*La Maison des Mines)*. Décidément M. Le Goffic est actuellement, de tous nos écrivains bretons, celui qui connaît le mieux le caractère de sa race et sait le mieux le décrire.

Sous le Ciel gris, nouvelles bretonnes, par Simon Davaugour. (Paris, Bloud, 1907). Prix : 1 fr. Franco : 1 fr. 20.

M. François Coppée qui a bien voulu écrire la préface de ces

jolies nouvelles, si bretonnes de cœur et d'esprit, disait : « Combien M. Simon Davaugour a raison de célébrer sa petite patrie : cela ne fait aucun tort à la grande. Il approuve comme moi, j'en suis sûr, cette excellente parole d'un félibre, de Félix Gras, si je ne me trompe : « J'aime ma province plus que ta province. J'aime mon village plus que ton village. J'aime la France plus que tout. » — Il est certain qu'il est difficile d'aimer plus la Bretagne que ne le fait M. Davaugour. Ses nouvelles, qui contiennent des illustrations parfaites, sont le type du livre à offrir comme prix dans les écoles. A ce titre et à bien d'autres encore, nous le recommandons à nos amis.

L'ABBÉ GUÉRANDE, par Joseph Brydon. (Paris, Tassel, 44, rue Monge, 1908). Prix : 3 fr.

L'*Abbé Guérande* est à classer parmi les œuvres fortes et bien suivies de ces derniers temps. Le sujet est loin d'en être banal. Çà et là les descriptions de Nantes et de Pornic enferment l'œuvre dans un cadre de grand coloris. Mais ce qui me frappe surtout, c'est la grande justesse des caractères et la façon toute naturelle avec laquelle M. Brydon les a tracés. Guérande est on ne peut plus sympathique. La mort du jeune Desmares, une scène tragique des plus poignantes ; le mariage de sa sœur, une idylle que les circonstances rendent presque douloureuse. Mme Guérande, Mme Desmares sont vécues. Mais... il y a un mais. Que devient le pauvre Abbé ? A-t-il caché son chagrin dans un cloître ? Est-il mort ? Tout cela manque un peu de conclusion.

IANNIK A L'EXPOSITION DE 1900, par J. Brélivet. (Paris, chez l'auteur, 2, place du Louvre, 1901). Prix : 3 fr. 50.

Elle est bien amusante cette suite d'aventures arrivées au groupe breton dont fait partie Iannik pendant une visite à Paris lors de la dernière exposition. Gageons que les uns et les autres ne désireront plus quitter leur pays de Bretagne pour courir les grandes villes. Le mariage du héros avec sa douce fiancée Marie-Jeanne nous laisse sur une gracieuse impression de bonheur calme et durable auquel nous avons aspiré tant que nous lisions ce livre agité. Le parallèle que M. Brélivet a voulu établir entre les dangers, les bruits et les embarras de la capitale et la tranquillité du sol natal, du sol de chez nous, est vivement sentie. La *Revue de Bretagne* n'hésite pas à faire tous ses compliments à l'auteur.

LES LITTÉRATURES PROVINCIALES, par Charles-Brun. (Paris, Bloud). Prix : 1 fr. Franco : 1 fr. 20.

M. Charles-Brun dont les régionalistes ont pu à maintes reprises apprécier la compétence sur tout ce qui regarde la lutte librement engagée contre la centralisation et toutes ses manifestations, nous fait un joli tableau du renouveau des littératures provinciales et

montre qu'elles peuvent, sinon surpasser, du moins égaler la littérature parisienne. L'ouvrage se clot sur une esquisse de géographie littéraire de la France par M. de Beaurepaire-Froment.

HISTOIRE CRITIQUE DE LA RENAISSANCE MÉRIDIONARE AU XIXe SIÈCLE, par J. Aurouze, docteur ès-lettres. LA PÉDAGOGIE RÉGIONALISTE. (Avignon, Seguin, 1907). Prix : 7 fr. 50. Pour les abonnés de la *Revue de Bretagne*: 5 fr.

Nos langues, où le bruit de nos grèves domine,
Ne vibrent-elles pas, comte, du même son,
Ainsi que deux métaux, nés dans la même mine,
Rendent l'accord à l'unisson !

Tels sont les jolis vers que M. Aurouze a placés en tête de l'exemplaire de sa *Pédagogie régionaliste* qu'il m'a envoyé. Les aspirations du provençal sont les mêmes que celles du breton, et les deux langues ont droit au même respect; les moyens de conserver l'une, sont les mêmes que ceux de sauver l'autre. Voilà pourquoi, nous autres Bretons, nous avons tout à gagner à lire la *Pédagogie régionaliste* et faire notre profit de ses instructions. M. Aurouze n'est pas un séparatiste ; il est excellent français, mais il aime sa petite patrie la Provence et a voulu montrer aux Provençaux, comme aux habitants des autres pays qui composent la France, la nécessité d'apprendre le passé, les coutumes, les traditions de la terre où ils sont nés, la nécessité aussi d'apprendre le français à l'aide de la langue que parlaient leurs mères. On le voit· la *Pédagogie régionaliste* de M. Aurouze est à propager en Bretagne ; je sais qu'elle y est déjà connue. A nos amis de la méditer et de la répandre autour d'eux.

LANGUE BRETONNE

GRAMMAIRE BRETONNE DU DIALECTE DE TRÉGUIER, par l'abbé L. Le Clerc (St-Brieuc, Prud'homme ; et chez l'auteur, à l'institution Notre-Dame de Guingamp, 1908). Prix : 2 fr. 50. F^o^ 2 75.

M. l'abbé Le Clerc, à qui nous devions déjà *Ma Beaj Jeruzalem*, écrit dans un breton des plus purs et qui est devenu classique, vient de rendre à ses compatriotes du Trégor un service inappréciable. Marchant sur les traces de MM. les abbés Guillevic et Le Goff qui ont ouvert le chemin pour le breton de Vannes, et adoptant leur méthode et leur plan, le distingué professeur fait paraître une grammaire du dialecte de Tréguier dont la clarté et la concision transforment en passe-temps charmant les débuts jadis si rébarbatifs de l'étude de la langue bretonne. Bientôt paraîtront les exercices sur la grammaire, et, dans un avenir trés rapproché, les Trégorrois n'auront plus rien à envier aux Vannetais. Voilà de la belle et bonne besogne, et je suis heureux de constater que les prêtres de Bretagne élèvent sans bruit des monuments durables et merveilleux à la langue de leur patrie.

VOCABULAIRE BRETON-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-BRETON DU DIALECTE DE VANNES, par MM. les abbés A. Guillevic et P. Le Goff (Vannes, Lafolye, 1907).

Je veux revenir sur ce vocabulaire qui est la perfection du genre. Depuis qu'il a vu le jour j'ai eu maintes fois l'occasion de m'en servir et j'ai pu m'assurer qu'il n'existe pas de meilleur ouvrage pour la confection d'un thème ou la préparation d'un sermon en breton vannetais. Je suis convaincu que tous les ecclésiastiques du pays de Vannes et tous ceux qui ont occasion de s'y servir de notre idiome national ont en main ce précieux petit livre, ce véritable modèle. Avec la Grammaire et les Exercices des mêmes auteurs, il forme un tout qu'aucune école primaire vraiment bretonne ne peut se dispenser de posséder.

BOMBARD KERNE. JABADAO HA KANIRI, par Prosper Proux. (Guingamp, Le Goffic, 1866).

La *Revue de Bretagne* a déjà annoncé que M. Maurice Le Dault, l'aimable directeur de la Librairie Bretonne (76, rue Saint-Germain, à Nanterre, Seine) s'était rendu acquéreur de tous les exemplaires encore à vendre des *Bombard Kerne, Jabadao ha Kaniri* de Prosper Proux. Ces jolies pièces, avec traduction française en regard, datant de 1866, sont restées aussi fraîches qu'il y a 40 ans et elles méritent toujours les appréciations élogieuses qu'en firent alors La Villemarqué et Luzel quand ils les déclarèrent « d'une originalité, d'une justesse et d'une vérité que les vrais connaisseurs ne peuvent trop admirer » et « d'un mérite hors ligne ». Or La Villemarqué et Luzel s'y connaissaient.

A LIRE

Un livre d'histoire, par André Oheix (Vannes, Lafolye, 1908), excellent compte rendu critique des *Mélanges d'histoire bretonne* de F. Lot.

Premier inventaire des Lettres imprimées de Dom Mabillon, par A. J. Corbierre, archiviste sigillographe. (Paris, chez l'auteur, 7 rue Cassette). Dressé à l'occasion du 200e anniversaire de la mort de Mabillon par un prêtre qui se dispose à écrire la vie « du religieux le plus humble et le plus savant du règne de Louis XIV », et souhaite que les archivistes lui communiquent ce qu'ils possèdent sur ce sujet.

Les Prisons du Mont Saint-Michel, par Etienne Dupont (Nantes, Durance, 1908). L'auteur qui connaît supérieurement le Mont Saint-Michel dont il a fait la bibliographie générale, retrace ici l'histoire des Prisons de la célèbre abbaye depuis le temps du cardinal La Balue jusqu'à celui des prisonniers politiques du XIXe siècle. Il montre le peu de véracité des légendes qui ont couru sur leur compte.

Lamballe. Pays de Lamballe du IVe au XIIIe siècle, par H. J.-L., recteur de Tréméven (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1908). Monographie sur le Pays de Lamballe lue au Congrès de l'Association Bretonne en 1907.

Saint Melaine est-il né à Plélauff ; origine d'une tradition, par A. Oheix (Nantes, Durance, 1908). C'est le 5e article d'une suite d'études hagiographiques commencée en 1900. M. Oheix y démontre que saint Melaine est bien né à Brain-sur-Vilaine et non à Plélauff.

Histoire de Notre-Dame de Rostrenen et de son pèlerinage par J. Baudry, (Vannes, Lafolye, 1908). Etude historique et bretonne que nos amis ont lue et appréciée à juste titre ici même.

Nous avons reçu du baron G. de Wismes le récit du *Cinquantaire de la Revue de Bretagne* et du *Trentième anniversaire* de la *Société des Bibliophiles Bretons*, qu'on a pu lire dans la *Revue de Bretagne* ; — *Chez les Carmélites de Nantes*, visite des commissaires de la municipalité pour l'application de la loi du 14 octobre 1790, avec des notes nobiliaires et autres très intéressantes ; — enfin l'allocution charmante prononcée par l'auteur lors de sa prise de possession de la présidence de la *Société Académique de Nantes* le 20 janvier 1908.

La Bretagne à travers les âges (Vannes, Lafolye, 1901), épopée historique en onze tableaux par MM. de L'hommeau et A. de la Bigne, avec illustrations, musique et arguments. A faire jouer par des enfants et tout à fait de nature à développer le sentiment breton

Bruyères pourpres et ajoncs d'or par Joseph Angot (Nantes, édition du *Pays d'Arvor*) légende bien écrite et bien « celtique ».

Jules Verne, (Amiens, Yvert et Tellier, 1908). Discours de réception prononcé à la séance du 10 février 1908 par M. Ch. Lemire à l'Académie des Lettres, Sciences et Arts d'Amiens, et qui est un éloge éloquent et juste de notre grand compatriote.

Documents sur le F. Martinien du Lude, avec des extraits de ses lettres (1759-1830) par le P. Ubald d'Alençon. Notice biographique sur un frère lai capucin correspondant de La Mennais.

Autour du rachat de l'Ouest et de Brest Transatlantique, par Jean Choleau (Lorient, édition du *Pays Breton*, 73, rue du Morbihan, 1908). Examen du pour et du contre dans la question du rachat intégral ou partiel de la Compagnie de l'Ouest, et celle de l'établissement d'un port transatlantique à Brest. L'auteur conclut naturellement et avec infiniment de justesse contre le rachat et pour le port.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans un grand diocèse (1800-1802), par F. Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique* (Sueur Charruzy, Arras Paris, 41, rue de Vaugirard). Bonne étude angevine de notre éminent confrère et ami.

A lire enfin, de Y. Morvran Goblet, dans le *Bulletin de l'Union des Associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce* (n° du 5 mai 1908, un article sur les possibilités du *Commerce franco-irlandais;* — et dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) 15 septembre et 1er octobre, une étude très remarquée sur la *Littérature Celtique au XXe siècle en grande et petite Bretagne et en Irlande*. C'est sérieux et approfondi. L'examen est très complet et la conclusion encourageante pour l'avenir. M. Y. Morvan Goblet est un des Bretons qui portent le plus haut le glorieux drapeau d'Arvor. Honneur à lui.

R. DE LAIGUE.

Librairie Honoré CHAMPION, Éditeur

5, quai Malaquais, PARIS.

Abbé MOLLAT

ETUDES ET DOCUMENTS

SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

(XIIIe-XVIe SIÈCLE)

Fort volume in-8° de 300 pages. . . . . **6 fr.**

Prix de faveur pour les abonnés à la REVUE DE BRETAGNE : **5** *fr.* net et franco

---

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les démêlés de Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, et de Jean II, vicomte de Beaumont (1341 1343). 3-21
II. — La date du martyre des saints Donatien et Rogatien . . . 21-29
III. — Le règlement de la succession de Jean II, duc de Bretagne, en faveur de la Terre Sainte (1305-1324) 30-42
IV. — Le testament d'Arthur II et son exécution (1313-1327). . . 42-46
V. — Mariages à la cour de Bretagne (1329-1331). 46-51
VI. — Le mausolée d'Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne, à l'abbaye de Prières 51-53
VII. — Le chancelier de Bretagne Mathieu Le Bart (1317-1352) . . 54-55
VIII. — Une tragique visite pastorale de l'évêque de Nantes au prieuré de Saint-Nicolas-de-Redon (1317-1318) 56-62
IX. — La fondation des Carmes à Nantes (1318-1347) 62-68
X. — L'évêque de Nantes et le droit de procuration à la fin du XIVe siècle 68-80
XI. — Institution d'un pénitencier breton dans la basilique de Saint-Pierre-de-Rome (22 novembre 1421) 81-83
XII. — Tentative d'échange entre l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et le duc Jean III au sujet de Belle-Isle-en-Mer (1328-1329) 84-89
XIII. — Les fondations pieuses d'Olivier de Montauban et de Julienne de Tournemine à la Gacilly (1217-1320) 89-90
XIV. — Confirmation d'une charte instituant une prébende dans la cathédrale de Dol. 91-94
XV. — Union à la mense épiscopale de Rennes des paroisses de Parigny, Noyal-sur-Seiche, Argentré et Saint-Georges-de-Reintembault (21 mai 1329) 94-97

XVI. — Compétition de Guillaume de Trébiguet et de Guillaume le Roux au siège abbatial de Saint-Sauveur-de-Redon (1393-1397). 97-105
XVII. — Chronologie des abbés de Redon au XIVe siècle. . . . 105-125
XVIII. — La captivité de Jean de Bretagne, comte de Richemont, en Ecosse (1322-1324) 125-129
XIX. — La fondation du couvent des Augustins à Lamballe (7 juillet 1317) 129-131
XX. — Les deux chartes des évêques Guillaume et Durand en faveur du chapitre de la cathédrale de Nantes (1276-1287) . . . 131-146
XXI. — Transaction passée entre Girard V Chabot, sire de Retz, et Robert Paynel, évêque de Nantes, au sujet du rachat d'une rente de soixante livres tournois (1358-1363) 146-155
XXII. — Constitution de Grégoire XI en faveur du chapitre de la cathédrale de Nantes (21 décembre 1373) 156-157
XXIII. — Une cabale à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois (1321-1323). 157-167
XXIV. — Les approvisionnements de la cour pontificale dans les provinces de l'Ouest et du Nord de la France sous Grégoire XI. 168-171
XXV. — La fondation des Dominicain à Guérande (1404-1409). . 172-174
XXVI. — La reconstruction du campanile de Saint-Aubin de Guérande (1515) 175-177
XXVII. — L'envoi d'une ambassade bretonne à Benoît XIII en 1407. 177-184
XXVIII. — Les désastres de la Guerre de Cent-Ans en Bretagne. 184-217
XXIX. — Grégoire XI vidime une bulle de Grégoire X en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon (31 mars 1372) 217-221
XXX. — L'aumônerie du Roset au diocèse de Nantes (1314-1321) . 221-223
XXXI. — Le temple de Clisson et l'aumône de la Comtesse (2 mars 1321) 223-224
XXXII. — La perception de l'annate dans le diocèse de Nantes . 224-239
Table alphabétique des noms de lieux et de personnes. 241-252
Table des matières 253-254

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LE CONGRÈS BRETON DE 1908

Ainsi que nous le souhaitions, le Congrès de 1908 pourra marquer dans les fastes de l'*Association Bretonne*, car il a laissé derrière lui tous ceux de ces dernières années tant par l'importance des mémoires qui ont été apportés que par celle des décisions qui ont été prises. La vieille *Association* s'est lancée dans une voie toute nouvelle et plus active, conforme d'ailleurs à ses traditions et à l'esprit qui animait ses fondateurs. Aussi croyons-nous intéresser nos lecteurs en leur donnant un compte-rendu fidèle et détaillé des neuf séances qui composèrent le Congrès de Fougères. Laissant de côté les discours prononcés aux séances d'ouverture et de clôture et le résultat des élections, nous nous en tiendrons exclusivement aux travaux de la section d'Histoire et d'Archéologie qui rentrent dans le cadre de la *Revue de Bretagne* et nous essaierons de dégager la physionomie particulière qui caractérisa chacune des réunions du Congrès.

La présidence de la Section avait été confiée à l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes qui, avec une bonne grâce charmante et une compétence hors ligne en a dirigé presque tous les travaux. Aussi, quand le samedi matin, M. le comte Lanjuinais remercia M. Loth de son dévouement et de son amabilité, l'assistance entière témoigna par ses applaudissements qu'elle s'associait de tout cœur aux paroles du Directeur général de l'*Association*.

Première Séance du lundi 7 septembre

M. le Vte Le Bouteiller étudie les voies romaines au pays de Fougères, notamment celles d'Avranches à Angers, d'Avranches vers Bordeaux, d'Avranches à Nantes, le *Chemin des Sauniers* enfin le *Chemin Chasles* qui, d'après les paysans, conduit à, Rennes et s'appelait au Moyen-Age, d'après une ancienne charte de l'Abbaye de Savigny, *Rua Caroli Magni* ou *Rua Redonensis*. Le fameux paladin Roland, neveu de Charlemagne, si l'on s'en rapporte au texte d'Eginhard, aurait pu être préposé aux routes de Bretagne sur les Marches.

MM. LE COMTE DE LAIGUE, JOÜON DES LONGRAIS et le VICOMTE DE CALAN parlent, à ce propos, du souvenir laissé par Roland en Bretagne. M. de Calan fait remarquer que les Bretons jouent un rôle important dans le roman d'*Aspremont* et que la *Chanson de Roland* a été probablement composée — c'était du moins l'idée de Gaston Paris — dans le pays gallo d'Ille-et-Vilaine.

M. LE COMTE LANJUINAIS demande si les petits camps romains que l'on rencontre fréquemment en Bretagne n'auraient pas fait l'office de blockhaus ?

M. LE VICOMTE LE BOUTEILLER. — Ils ont dû servir à ramasser des chariots ou des outils.

M. L'ABBÉ MILLON. — Il y en a pourtant de très considérables qui ont dû avoir pour destination un but de défense.

M. LOTH. — Tous ces « camps » ne sont pas romains.

M. LOTH remercie M. le Vicomte Le Bouteiller de son remarquable et consciencieux travail qui ne manquera pas d'être l'un des plus beaux ornements du Bulletin de cette année.

M. L'ABBÉ CORBIERRE expose son intention de créer un répertoire d'Archéologie pour la Bretagne. Il va commencer la partie qui concernera l'Ille-et-Vilaine.

M. L'ABBÉ BOSSARD a la parole pour un examen des lieux-dits au pays de Coglais. Les Celtes furent sans doute les premiers à donner des noms aux lieux : les rivières, les montagnes furent les premières nommées. Sous Auguste, d'après d'Arbois de Jubainville, de collective la propriété devint individuelle et les domaines reçurent les noms de leurs propriétaires. En ce qui nous concerne, *Coglais* vient de *Culiacencis pagus*. L'orateur donne plusieurs autres étymologies et fait remarquer qu'à la suite des exactions financières romaines une partie de notre département fut dépeuplé et surnommé *Désert*. Les Bretons se sont très peu répandus dans le pays de Fougères : à peine relève-t-on quelques-unes des traces de leur passage.

M. LOTH, après avoir remercié M. l'abbé Bossard, conteste une partie des étymologies de celui-ci. Les mots *Beuvron* et *Nançon* ne sont pas des mots composés dans lesquels *on* voudrait dire *eau; on* devant être considéré seulement comme un suffixe. De même il ne faut pas décomposer *Couesnon* en *Coet-Non* sous prétexte que *Vicenonia* doit être décomposé en *Vice* et *Nonia*, car il est prouvé aujourd'hui que, dans le nom de la Vilaine, *onia* est un simple suffixe ajouté à la racine *Wuikinnos*, nom

propre qui signifie : Celui qui combat. — De même, *Chulonge* vient de *Calumnia* et non de *Colonia ; Masure*, de *mansura* et non de *mensura* qui a fait *mesure*.

Seconde Séance.

M. Bahon-Rault, l'éditeur bien connu, annonce qu'il va publier des notices sur les Saints de Bretagne. M. le comte de Laigue et plusieurs autres érudits bretons se chargent de les écrire. La souscription est ouverte. On vulgarisera l'œuvre en en donnant des extraits à très bon marché pour les écoles et les catéchismes. Les notices pourront être traduites en breton.

M. l'Abbé Millon fait l'éloge de l'éditeur et des auteurs. Il est persuadé de la réussite de cette œuvre essentiellement bretonne et absolument nécessaire.

M. le Marquis de l'Estourbeillon, après s'être déclaré partisan de ces Notices, démontre combien il est triste de voir que les Saints Bretons soient aussi peu connus.

M. le Vicomte de Calan s'excuse de détruire encore une légende en parlant de Raoul de Fougères, mais c'est pour venger ce personnage des imputations qui le représentent comme un brouillon changeant continuellement de parti. La campagne de 1154 où il aurait soutenu Eudon de Porhoët est une pure fable ; il n'eut donc pas à changer d'opinion pour défendre en 1156 Conan IV dont les prétentions au Duché étaient tout aussi justifiées que celles d'Eudon. Si en 1164 et 1166 il combattit le Roi d'Angleterre, c'était pour soutenir une thèse juridique dont Henry II reconnut plus tard le bien fondé lorsqu'elle lui fut avantageuse, et s'il combattit le même prince en 1173, ce fut afin que la Bretagne obtînt le plus tôt possible un souverain spécial en la personne du jeune Geoffroy. Ses actes sont donc parfaitement cohérents et s'expliquent tout naturellement.

M. Loth demande si les sympathies de Raoul de Fougères pour Conan IV n'auraient pas eu pour cause ce fait que le premier avait des domaines importants en Angleterre et subissait par suite l'influence anglaise. A la bataille d'Hastings, le tiers de l'armée conquérante était breton, et les Bretons acceptèrent facilement la suzeraineté anglo-normande d'abord nominale puis effective.

M. le Vicomte de Calan répond que cette raison qui est réelle n'est pourtant pas suffisante, car Hervé de Léon, par exemple,

qui possédait lui aussi des biens en Angleterre s'est posé en adversaire du Roi Henry II dès que celui-ci a voulu exercer son autorité en Bretagne.

M. Loth félicite l'orateur de la belle page d'histoire qu'il vient d'exposer.

M. le Vicomte Le Bouteiller retrace l'histoire de l'église Saint-Sulpice de Fougères. Le premier sanctuaire, dit-il, établi sur notre territoire fut la chapelle Sainte-Marie dont on ignore l'emplacement. Un autre la remplaça après 1166. Saint-Sulpice fut fondé vers 1060 par Méen II pour subvenir aux besoins spirituels de la population qui allait toujours en augmentant. La statue de Notre-Dame des Marais, qui se trouvait dans l'antique chapelle Sainte-Marie, fut retrouvée parmi les décombres des ruines de 1166 et déposée dans l'église.

M. Loth remercie M. Le Bouteiller.

M. l'Abbé Mathurin a adressé au Congrès une étude sur les croix de la campagne en Ille-et-Vilaine, où l'on retrouve toutes les qualités d'historien et d'écrivain qui caractérisent le savant collaborateur de la *Semaine Religieuse de Rennes* où il a remplacé le si regretté chanoine *Guillotin de Corson*.

M. Loth parle de la renaissance de la langue bretonne. Malheureusement le peuple breton n'a plus conscience de son histoire. Il est indispensable de sauver la première et de propager la seconde. A ce propos, l'histoire de Bretagne en 20 pages de M. le Vicomte de Calan est excellente à divulguer dans les écoles et les milieux populaires.

Première Séance du mardi 8 septembre.

M. le comte de Laigue, qui a déjà publié les Réformations et les Montres de l'Evêché de Vannes, fait connaître que la suite de cet ouvrage va concerner l'Evêché de Rennes. Il en extrait ce qui concerne les faubourgs de Fougères qui dépendaient de Lecousse et de Laignelet. Malheureusement ces deux paroisses n'ont été réformées qu'en 1513 comme d'ailleurs leurs voisines.

M. le vicomte de Calan. L'absence de réformation au XVe siècle dans le pays de Fougères ne viendrait-il pas de ce que le duc d'Alençon aurait refusé de laisser percevoir le fouage dans sa seigneurie ? A remarquer que l'exemption des fouages obtenue par les bourgeois de Fougères après le siège de 1449 s'étendait

aux biens qu'ils possédaient en dehors de la ville proprement dite.

A l'occasion de la communication de M. le comte de Laigue, ce dernier et MM. Loth, Bossard et Corbierre signalent les singularités qui frappent les noms de famille aux pays français et bretonnant.

M. le vicomte Le Bouteiller donne des notes sur les différentes époque où furent faites les constructions du château de Fougères et montre les caractères présentés par chacune d'elles.

Plusieurs membres du Congrès demandent que les communications de M. Le Bouteiller soient publiées au Bulletin, au besoin à l'exclusion de toutes autres, étant donné leur intérêt, leur valeur et l'immense travail qu'elles lui ont coûté.

M. le comte Lanjuinais. La question sera examinée avec la plus grande faveur par le bureau.

M. le vicomte de Calan prend la parole sur le roman de *Mélusine*. Ce roman, dont il ne nous est parvenu qu'une version en prose de la fin du XIVe siècle due à un nommé Jehan d'Arras, lui paraît avoir été composé en trois fois. Une première rédaction, à laquelle il faut attribuer les épisodes qui se passent dans les Iles Britanniques, aurait été faite en Angleterre par un écrivain anglo-breton. Les Armoricains en auraient eu connaissance soit quand ils se réfugièrent au Xe siècle auprès d'Athelstane, soit quand ils suivirent Guillaume le Conquérant au XIe, et c'est ainsi qu'ils auraient rapporté dans leur pays la légende de *Merlusine*. C'est là qu'au XIIIe un trouvère breton, désireux de flatter la famille poitevine de Lusignan, devenue bretonne par un mariage, eut l'idée de décomposer *Merlusine* en *mère Lusine* et d'en faire la mère de tous les Lusignan ; à moins que ce soit un trouvère poitevin aux gages des Lusignan qui, ayant accompagné ses maîtres en Bretagne, y entendit conter la légende et eut l'idée de la leur appliquer. Il est d'ailleurs curieux que Mélusine, femme de Raymond de Lusignan dans le roman, y a la réputation d'une grande bâtisseuse et que Jeanne de Fougères, femme historique de Hugues de Lusignan, a, dans l'histoire, la même réputation. — Enfin une troisième rédaction aurait été composée à la fin du XIVe siècle pour flatter la famille de Luxembourg en la faisant descendre aussi de *Merlusine*.

Répondant à une question de M. le vicomte Le Bouteiller, M. le vicomte de Calan dit qu'il n'est fait aucune allusion dans le ro-

man de *Mélusine* au pays de Fougères ; toutes les allusions se rapportent aux pays de Vannes et de Nantes, mais il ne faut pas oublier que les Lusignan ont possédé le Porhoët, ce serait donc plutôt dans ces parages qu'il faudrait chercher l'auteur de la rédaction armoricaine.

M. Loth croit très vraisemblable l'opinion de M. de Calan ; il pense cependant que, d'une façon générale, les légendes bretonnes insulaires étaient déjà connues des Bretons lorsqu'ils émigrèrent en Armorique, et que c'est beaucoup plus à l'époque de Guillaume le Conquérant qu'à celle d'Athelstane qu'ils ont rajeuni ces premiers souvenirs. Il ajoute que l'on a tort de croire parfois que la population bretonne a été exterminée dans l'Ile de Bretagne par les Anglo-Saxons. Il est sûr qu'un peu partout (en laissant de côté les parties restées celtiques jusqu'au Xe siècle et plus tard, quelques-unes jusqu'à nos jours : Galles, Cornwal, royaume de Strat Clyde, etc.), notamment en Wessex, les Bretons vaincus se sont fondus avec les Anglo-Saxons. J'ai prouvé, dit-il, qu'en Sommersetshire notamment, les deux langues bretonne et saxonne étaient toutes les deux parlées à la fin du VIIe siècle et sans doute encore au VIIIe (*Revue Celtique* : Le Breton en Sommerset). Les Bretons émigrés en Armorique furent nombreux, mais je ne suis pas du tout partisan de la théorie incompatible avec les faits qui suppose l'Armorique à peu près déserte à l'arrivée des Bretons. Le zèle chrétien de ces derniers et le paganisme farouche des Anglo-Saxons ont dû contribuer à donner à la lutte entre ces deux peuples une particulière âpreté. Mais, en dehors de toute question de religion, ce fut pour les Bretons un combat pour l'existence en tant que nation, et, pour les maîtres du sol, la dépossession et l'esclavage en perspective.

Seconde Seance

M. le vicomte de Calan traite la question du Protestantisme au pays de Fougères. Il expose que, si de tous les départements bretons, l'Ille-et-Vilaine est celui où les protestants firent le plus d'adeptes dans les hautes classes, l'arrondissement de Fougères figure, avec ceux de Saint-Malo et de Montfort, parmi les pays où ils en firent le moins. Les conversions furent dues presque toujours soit à l'influence des grandes familles sur les gentilshommes qui vivaient dans leur intimité, soit à l'hostilité des

magistrats contre les juridictions ecclésiastiques qui leur a fait voir avec sympathie un christianisme supprimant la hiérarchie, les évêques, et par suite les tribunaux ecclésiastiques.

M. Loth adresse ses félicitations à l'orateur et donne la parole à M. Lefas.

M. Lefas, député de Fougères, entretient le congrès des découvertes de trésors et montre combien il serait utile d'intéresser davantage l'inventeur du trésor sans léser toutefois les droits du propriétaire. Cette causerie charmante et pleine de verve du sympathique député a recueilli une ample moisson d'applaudissements.

M. le comte de Laigue revient sur la question. M. Lefas ayant cité les trésors récemment découverts à Pipriac et à Limoges (trésor des Templiers), il déclare que le premier était très important. La *Revue Numismatique* en parle en ces termes : « A la Tenille, près Pipriac (arrond[t] de Redon, Ille-et-Vilaine), section G., dite de l'*Alleu*, parcelle n° 2057 du cadastre, en juin 1908, en élargissant un chemin, les ouvriers ont découvert un vase de terre qui a été brisé. Il contenait environ 600 monnaies de billon, dont 464 examinées par M. Paul Banéat. Parmi ces dernières, 361 appartiennent à la série armoricaine, avec le sanglier à gauche sous l'androcéphale à gauche ; 8 de ces pièces présentent sur le sanglier une sorte de globule en relief qui le cache presque entièrement et qui rappelle un peu un buste humain tourné à gauche ; deux pièces, sans le globule, du même diamètre que les autres, ont été frappées avec des coins sensiblement plus petits. 91 exemplaires ont l'androcéphale à droite, et au-dessous un homme couché à droite (je pense qu'il s'agit de pièces analogues à celles de la série attribuée aux Diablintes par Hucher). Cinq pièces portent une roue à quatre rayons sous le cheval, 2 ont un sanglier à droite sous l'androcéphale à droite. On a signalé 7 pièces d'or comme faisant partie du trésor ; et, en effet, il y en avait une avec la main sous le cheval, qui doit être un statère d'or bas des Pictones. La présence de cette pièce en Armorique ne doit pas nous étonner, car on a déjà fait des trouvailles du même genre au nord de la Loire ; un exemplaire se trouvait dans le dépôt de Sens-de-Bretagne, dans le nord de l'Ille-et-Vilaine (*Voy. mon Traité des M. Gaul*, p. 296). Le trésor de Pipriac est certainement un de ceux dont une étude complète est souhaitable. »

M. Loth fait alors remarquer l'intérêt qu'offrent les pièces trouvées à Pipriac, dans un pays ayant fait partie, très voisin en tout cas, du territoire des Vénètes dont on ne connaît pas les monnaies. Il souhaiterait qu'une question fût posée, à la Chambre des Députés, à M. le Ministre de l'Instruction Publique pour que des Instructions fussent données dans les écoles primaires afin d'empêcher la perte totale ou partielle forcée de telles trouvailles.

Après quelques observations de M. le baron de Wismes qui signale les efforts de M. le marquis de Montaigu pour sauver les objets découverts chez nous.

M. Jouon des Longrais retrace l'histoire de Fougères pendant la Ligue. Cette ville, presque seule ligueuse dans l'évêché de Rennes, resta jusqu'à la fin fidèle au duc de Mercœur ; et l'orateur discute et résout les multiples petits problèmes qui se présentent au long de cette page si mouvementée et si troublée du passé de l'antique cité que l'Association Bretonne a choisie pour en faire en 1908 le siège de ses Assises. Beaucoup de détails inédits donnent à cette communication remarquable beaucoup d'entrain et de bonne humeur. M. Jouon des Longrais est vivement félicité par M. Loth.

Première Séance du mercredi 9 septembre.

M. le vicomte Alain du Cleuziou rappelle les cérémonies du couronnement des ducs de Bretagne à Rennes : veillée à Saint-Pierre, procession depuis le logis, cérémonie à la cathédrale, etc. Le tout d'après le Pontifical et d'Argentré.

M. Loth remercie M. du Cleuziou. Puis MM. le vicomte de Villers et le vicomte de Calan présentent quelques observations. D'Argentré s'est inspiré du Pontifical dont a parlé M. du Cleuziou.

M. le vicomte du Halgouet communique une étude des plus curieuses sur les Carillons et Roues de Fortune en Bretagne. Ces roues, dont l'usage remonte aux Romains, étaient des instruments destinés à signaler aux fidèles certaines parties des cérémonies de l'Eglise. Depuis on leur a attaché des pratiques superstitieuses malgré le Clergé, et on a fini par les appeler « *Roues de Fortune* ». Elles disparaissent actuellement et c'est à peine si l'on peut en compter deux ou trois encore chez nous.

M. le vicomte du Halgouet, à qui l'on doit plusieurs ouvrages

sur le comté de Porhoët et ses seigneuries, a obtenu un vif succès et on l'a félicité chaleureusement.

M. Anne-Duportal a trouvé dans les archives du château de Montmuran, aujourd'hui perdues et dispersées, quelques pièces qui jettent un jour tout nouveau sur la vie à la campagne vers la fin du XVIe siècle. Il leur a joint des notes et des explications qu'il lit au Congrès.

Après avoir exprimé au dernier orateur les remerciements du bureau.

M. Loth fait une véritable Conférence sur l'origine, le développement et le recul du breton armoricain. A quel groupe appartient cet idiome ? Tous les celtistes compétents sont d'accord pour affirmer que le breton a été importé par les émigrations d'outre-mer : c'est aussi l'avis de dom Lobineau et de La Borderie. Au moment de ces émigrations, on ne parlait en Armorique comme dans le reste de la Gaule romaine (en exceptant les langues des envahisseurs germains), qu'une seule langue : le *roman*, ou, si l'on veut, le *latin en évolution régulière*. Le *roman* a continué à être parlé *exclusivement dans les parties qui n'ont pas été envahies par les Bretons avant le milieu du IXe siècle.* Il a été parlé concurremment avec *le breton*, langue des émigrants insulaires, dans le reste de l'Armorique, plus ou moins longtemps. — Je le répète, dit M. Loth, au moment de l'arrivée des Bretons en Armorique tout y était *roman* : on n'y parlait plus la langue *gauloise*; c'est prouvé par les noms de lieux. Mais quel rapport y a-t-il entre le breton et le gaulois ? C'est ce qu'on ignore. Le *calendrier de Coligny* et deux inscriptions des Deux-Sèvres sur plomb (si elles étaient gauloises) prouveraient que le *gaulois* était très éloigné du *breton*.

La ligne de démarcation du *roman* et du *breton* au IXe siècle donnée par Aurélien de Courson sur sa carte est erronée : elle n'indique en effet aucun *îlot roman* dans la partie bretonne. En étudiant les noms de lieux et le cadastre des différentes communes, je crois pouvoir dès maintenant rectifier cette ligne : elle part de la Loire à l'est de Donges en l'englobant, laisse à droite Savenay, Nozay en englobant Blain, le Gâvre, traverse Marsac, Luzanger en passant entre Conquereuil et Jans, laisse un peu à droite Bain, Poligné, Pléchâtel, Bourg des Comptes, Laillé, Pontréan, Bruz, Moigné, le Rheu, l'Hermitage, Parthenay, Gevezé, Vignoc ; traverse Langouet, Saint-Gondran, Saint-Symphorien,

Guipel, Bazouge-sous-Hédé, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges (en les laissant à droite), Cuguen ; laisse un peu à droite Trans, Plaine-Fougères, Sains et va aboutir à la mer, à l'est de Roz-sur-Couesnon. Il ne faudrait pas croire toutefois qu'il n'y ait pas eu des Bretons à l'est de cette ligne. Après les conquêtes de Nomenoé et Erispoé, les Bretons s'établissent dans les zones françaises du Nantais et du Rennais, surtout sur les frontières où ils fondent de puissantes seigneuries et où ils nous apparaissent entourés de gens de leur langue : c'est ce que La Borderie a parfaitement mis en lumière dans sa *Géographie féodale de la Bretagne*.

Maintenant, pourquoi la langue bretonne a-t-elle reculé aussi brusquement du Xe aux XIe-XIIe siècle ? On n'a répondu à cette question que par des hypothèses en l'air. Il faut évidemment repousser la solution proposée par La Borderie et d'autres d'après lesquels ce recul serait dû à la *conquête normande du Xe siècle*. C'est une erreur. Une partie importante de la population émigra en Angleterre et en France : tous ne revinrent pas évidemment. Mais ce fut surtout l'élément guerrier et riche qui fut amoindri : les *pauperes Britanni*, le peuple resta sous la domination étrangère. Il est invraisemblable que même la partie de la population qui avait émigré et qui était revenue eût oublié sa langue nationale et rapporté le français en une espace de temps très court. Il faut ajouter que les chefs émigrèrent plutôt en Angleterre ; quant aux *pauperes Britanni*, si leur langue s'était modifiée, c'est qu'ils auraient appris un peu de normand. — Non. Dans la zone qui, du Xe aux XIIe-XIIIe siècle, perdit le breton, le roman n'avait pas dû cesser d'être parlé. L'élément breton par la domination normande y fut affaibli au profit de l'élément roman. Une autre cause d'affaiblissement plus importante peut être, c'est la conquête du pays français de Rennes et de Nantes : les chefs bretons s'y établirent et se francisèrent.

Un simple coup d'œil jeté sur la carte de la zone bretonnante du IXe siècle nous montre, dans l'intérieur de cette zone, des paroisses dont le nom a subi l'évolution romane et *française*, quoique la langue bretonne y fût *en partie* parlée. Ce sont justement aujourd'hui des paroisses où l'on parle français. Il y avait donc là une population de langue romane puis française au milieu de la population de langue bretonne. M. Loth appuie ses affirmations par une foule d'exemples et termine sa conférence

en donnant la ligne de démarcation entre la zone mixte romano-bretonne et la zone bretonnante pure : il la fait partir de Saint-Nazaire, passer par le territoire de Saint-André-des-Eaux, la Chapelle-des-Marais, Nivillac, entre Limerzel et Caden, entre Questembert et Malansac, par les terres de Pluherlin, Molac, Saint-Guyomard, Sérent, Lizio, Saint-Servant, Guégon, Tantillac, Pleugriffet, Rohan, Saint-Samson, Saint-Barnabé, la Prénessaye, la Motte, Uzel, l'Hermitage, Saint-Brandan, Plaine-Haute, Saint-Donan, Plerneuf, Tremuson, Tréméloir, puis passer entre Trégomeur et Pordic et aboutir à la mer un peu à l'est de Binic.

La *Revue de Bretagne* a voulu s'étendre longuement sur cette conférence car, à elle seule, elle constitue tout un chapitre de l'Histoire de Bretagne.

Seconde Séance.

M. l'Abbé Corbierre lit des lettres inédites de dom Mabillon à dom Du Chemin, prieur de Notre-Dame de Vitré, à dom Lepelletier, etc. On sait que dom Lepelletier composa un Dictionnaire de la langue bretonne : dom Mabillon eut recours à lui pour obtenir des éclaircissements sur les mots bretons qui figuraient dans les chartes consultées pour les *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*.

M. le Comte Le Gonidec, président de la séance, remercie chaleureusement M. l'abbé Corbierre de son intéressante communication.

M. le Comte de Laigue fait observer que M. l'abbé Corbierre, un ancien élève du collège de Redon, a publié un recueil choisi de pensées de dom Mabillon qui montre que le savant bénédictin ne travaillait que pour la gloire de Dieu.

M. Plihon donne un aperçu des fastes de l'imprimerie à Fougères laquelle ne date réellement que du XIXe siècle.

M. Lefas fait remarquer que le premier ouvrage sur des usages locaux départementaux fut imprimé en 1839 à Fougères.

M. l'Abbé Corbière souhaite que les bibliothèques publiques se procurent les livres imprimés dans les localités mêmes.

MM. Plihon et le Baron de Wismes montrent quelques livres sortis des presses fougeraises.

M. le Comte Le Gonidec dit que l'aperçu donné par M. Plihon a vivement intéressé le Congrès.

M. Lefas conte l'histoire d'une ancienne croix de la paroisse de Chasné, aujourd'hui disparue, mais au pied de laquelle on trouva des squelettes enterrés dans des sarcophages de brique. Cette croix qui n'était pas éloignée d'une voie romaine, avoisinait un champ appelé la *Madeleine*.

Il résulte de la discussion qui s'ouvre au sujet de la communication de M. Lefas qu'on dut se trouver en présence d'un ancien cimetière de lépreux ou de pestiférés.

M. le Comte de Laigue explique à ce propos les rapports qui ont existé entre les *Minihis* et les *Madeleines*, les premiers ayant été, au pays bretonnant, des lieux d'asiles et les secondes, des refuges de lépreux substitués souvent aux *Minihis*.

M. le Comte Le Gonidec se fait l'écho de toute l'assistance en félicitant M. Lefas.

Première Séance du vendredi 11 septembre.

M. Trévédy, — dont la mort vient de plonger dans le deuil le monde littéraire breton — a envoyé un mémoire sur trois duchesses de Bretagne : Catherine de Luxembourg, Isabeau d'Ecosse et Françoise d'Amboise. Ce mémoire, l'un des derniers travaux qu'aura écrits le consciencieux auteur, est frappé au coin de la meilleure érudition.

M. l'Abbé Helliet, qui n'a pu aussi lui assister au Congrès, s'y est fait remplacer par une notice sur Pontrieux et ses processions.

M. le Comte Le Gonidec regrette que ces deux auteurs n'aient pu lire eux-mêmes leurs communications, puis il fournit des détails sur Pontrieux et ses environs qu'il connaît particulièrement.

M. le Baron de Wismes produit et commente l'inventaire de la succession mobilière de Charles Le Pennec de Boisjolan (1701-1702),qui donne des renseignemen's sur la situation d'une grande famille guérandaise au début du XVIIIe siècle. — Il annonce que M. Pied est en train de faire la table générale de la *Revue de Bretagne* qui comprendra depuis la fondation 52 années.

Hélas, depuis le Congrès, M. Pied a lui aussi rendu son âme à Dieu !

MM. le Comte Le Gonidec, le Comte de Laigue et Jouon des

Longrais ajoutent quelques observations au point de vue de la lenteur de confection de l'inventaire Le Pennec et en soulignent les parties les plus curieuses.

M. Jouon des Longrais, qui sait si bien l'histoire des Etats de Bretagne, raconte avec beaucoup de détails les assises qui se tinrent à Fougères en 1653. Les diverses *tenues* des Etats sont en général mal connues et l'on ne saurait assez encourager les chercheurs bretons à suivre l'exemple de M. Joüon des Longrais en nous en faisant connaître les côtés oubliés.

Seconde Séance.

M. le Comte Le Gonidec parle d'une ancienne chanson : *Le Confiteor*, écrite pendant la Révolution contre les prêtres jureurs et qui est attribuée à l'abbé Stévan de Saint-Martin de Vitré, mort vers 1825 ; il la tient de sa vieille bonne qui était née 8 ans avant la Terreur. A la demande de M. le comte Lanjuinais, M. Le Gonidec veut bien en chanter un couplet. Une autre chanson satirique de la même époque célèbre l'infaillibilité du Pape dans des termes à peu près identiques à ceux qu'employa plus tard le Concile du Vatican.

M. le Vicomte Le Bouteiller cite une autre chanson patriotique dirigée aussi contre les prêtres jureurs sur l'air de la « *bonne aventure* », ainsi qu'un *Supplément du Catéchisme de Trois Etoiles* contre les mêmes prêtres constitutionnels qui, on le voit, étaient loin d'être populaires.

M. le Comte Lanjuinais remercie les deux orateurs.

M. le Vicomte de Calan expose, en ce qui concerne l'Ille-et-Vilaine, le résultat des recherches entreprises par lui, de concert avec M. le comte de Laigue sur les raisons qui ont dicté le choix des patrons des paroisses bretonnes. Il y a évidemment parmi eux des saints locaux objets d'un patronage spécial dans les endroits où ils ont vécu ; mais il y a aussi des saints de l'Église universelle. Or, en étudiant la façon dont les différentes dévotions se sont succédé, on peut suivre la répercussion qu'elles ont eue dans notre pays. A l'époque des persécutions, c'est saint Etienne, premier martyr, qu'on propose à la vénération des fidèles. Au Ve siècle un commencement de dévotion à la Sainte Vierge est l'écho des grands conciles d'Ephèse et de Chalcédoine. Au VIe siècle, le culte de saint Pierre a pour but d'affirmer l'unité de

l'Eglise catholique en présence de la multiplicité des royaumes barbares créés sur les ruines de l'Empire Romain. Au IXe siècle le culte du Saint-Sauveur, au XIe siècle celui de la Sainte Trinité ont pour but l'affirmation des grands mystères de la Rédemption et de la Sainte Trinité. Enfin, à partir du XIIe siècle, le culte prédominant est celui de la Sainte Vierge.

Répondant à une question de M. le comte Le Gonidec, M. de Calan estime que la dévotion à la Sainte Croix-est contemporaine des grands pèlerinages du XIe siècle en Terre Sainte. En ce qui concerne saint Martin, il faut, suivant l'opinion de M. Maître, restituer à saint Martin de Vertou beaucoup de paroisses aujourd'hui dédiées à saint Martin de Tours. Or la dévotion à saint Martin de Vertou a été installée par les moines des abbayes fondées par ce saint, c'est-à-dire aux VIIe et VIIIe siècle ; et la dévotion à saint Martin de Tours n'a été propagée en Bretagne que par les moines de Marmoutier lorsqu'ils sont venus dans ce pays c'est-à-dire à partir du XIe siècle.

M. le Comte le Gonidec demande s'il n'est pas exact qu'on ait substitué saint Pierre à des saints bretons.

M. le Comte de Laigue. Le fait a été affirmé mais on n'a apporté à l'appui de cette assertion aucune preuve sérieuse.

M. le Vicomte Alain du Cleuziou fait remarquer que les saints bretons ont placé les églises qu'ils fondaient sous le vocable de saints de l'Église universelle.

M. le Comte de Laigue fait un rapport sur les curiosités à visiter au bourg de Langon (Ille-et-Vilaine) : temple de Vénus devenue chapelle de saint Vener puis de sainte Agathe, encore debout avec sa peinture païenne représentant Vénus sortant de l'eau ; — monument mégalithique dit les *Demoiselles de Langon* ; — l'église romane dans laquelle on a trouvé une fresque de la même époque ; — chapiteau romain ; — sarcophages mérovingiens, etc.

Sur la proposition de M. le comte Lanjuinais le Congrès vote un vœu en faveur de la démolition d'une partie de la Digue du Mont Saint-Michel.

M. l'abbé Corbierre a bien voulu se charger de faire le compte-rendu de l'excursion de jeudi au Mont Saint-Michel. Il s'acquitte de cette tâche avec une éloquence et un esprit qui lui valent des bravos unanimes.

M. le Vicomte Le Bouteiller observe, à ce propos, que, d'après

M. l'architecte du Mont Saint-Michel, ce mont vu du dehors avant l'incendie de 1152 avait exactement l'apparence qu'on lui voit sur la tapisserie de Bayeux. Il en résulterait que cette tapisserie serait antérieure à cette date et que les images qu'elle nous donne de Dinan et de Dol entre autres auraient chances d'être exactes.

A la séance de clôture MM. LE COMTE DE LAIGUE, LE COMTE DE LA RIBOISIÈRE, L'ABBÉ CORBIERRE s'occupent de l'état des anciennes croix bretonnes éparses dans la campagne. Puis l'*Association Bretonne* décide d'accorder son patronage officiel au concours que va ouvrir la *Jeunesse Catholique Bretonne* en vue d'améliorer dans un sens vraiment national le répertoire de théâtre des groupes catholiques et patronages bretons.

Avant de clore le Congrès, M. LE COMTE LANJUINAIS déclare que les Assises de 1909 auront lieu à Ploërmel. On y célébrera le sixième centenaire de l'organisation des Etats de Bretagne qui justement fut réglée dans cette ville en 1309 par l'adjonction des membres du Tiers aux représentants du Clergé et de la Noblesse.

La *Revue de Bretagne* engage vivement tous ses amis à se donner rendez-vous en foule à Ploërmel au mois de septembre prochain dans un grand élan de patriotisme breton.

R. L.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1)

XXI. — Le Roi Henri II d'Angleterre et la Bretagne

Les événements qui, dans la seconde moitié du XIIe siècle, modifièrent si profondément les destinées de la Bretagne ont été jugés de façons très différentes par les historiens anciens et par les historiens modernes. Les premiers ont raconté la substitution qui se produisit alors d'une dynastie angevine à une dynastie bretonne sans s'émouvoir outre mesure de cette substitution, tandis que les seconds y ont vu une calamité nationale, le recul du génie celtique, un pas décisif dans la voie odieuse de la francisation. Cette conception romantique remonte en droite ligne à Augustin Thierry. C'est à son école que beaucoup de nos historiens modernes ont appris à s'enthousiasmer en l'honneur d'insurgés transformés par eux en patriotes irréductibles, en champions jamais lassés de la défense nationale, tandis qu'ils prodiguent les épithètes flétrissantes au duc Conan IV, « ce lâche et « imbécile prince qui livra sans coup férir la Bretagne au joug « anglais », dont « l'histoire n'a pas assez châtié le crime en appliquant au coupable l'épithète de Conan le petit » alors que, « c'est « Conan le traître, Conan le Judas qu'il faut dire, puisque l'âme « et le corps de son peuple qu'il avait charge et mission de dé- « fendre au péril de sa vie, il les livra au pire ennemi de ce peuple « et à un affreux tyran. « Conan IV a-t-il en réalité « vendu son pays, y a-t-il « peu de traits aussi ignobles dans l'histoire » ?

Pour apprécier de façon équitable l'acte de Conan IV, il faut tenir compte de la situation réelle de la Bretagne à cette époque. Depuis près de deux siècles notre pays subissait de façon plus ou moins directe l'influence des ducs de Normandie, et quoique les

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1908.

prétentions de ces derniers prissent leur point d'appui dans un fait matériellement faux, la prétendue cession de la Bretagne faite par le roi Charles le Simple au duc Rollon, les princes normands avaient réussi à imposer en fait leur suzeraineté aux comtes de Rennes et à faire reconnaître cet état de choses par les rois de France. Pendant un temps les princes bretons avaient pu espérer échapper aux conséquences de cette suzeraineté en s'appuyant sur les comtes d'Anjou ; mais, au milieu du XIIe siècle, un prince angevin se trouva, par une série d'événements, réunir entre ses mains près de la moitié de la France, Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Guyenne et Gascogne, et joindre à ces possessions la souveraineté de l'Angleterre. Comment veut-on que le comte de Bretagne essayât d'engager contre un prince aussi puissant une lutte nécessairement inégale ? Il a cherché à négocier au mieux des intérêts de son pays en mariant sa fille à l'un des fils d'Henri II ; il ne sacrifiait pas l'indépendance de la Bretagne, il n'en faisait point une province de l'État angevin ; en tous cas, il ne la livrait pas aux Anglais, alors gouvernés par des rois français et par une aristocratie française. Mieux encore que la duchesse Anne, il tirait le moins mauvais parti possible d'une situation difficile. Il y a donc vraiment trop de sévérité dans le jugement que portent sur Conan IV nos plus récents historiens bretons.

Il y a de même quelque partialité dans l'appréciation uniformément élogieuse de l'attitude des vicomtes de Léon vis-à-vis de Henri II et de son fils Geofroi. Certes, je ne veux pas entreprendre la réhabilitation du monarque anglais dont les grandes qualités administratives ne feront jamais oublier les vices, et si c'était uniquement contre lui que les vicomtes de Léon avaient levé l'étendard de la révolte, on pourrait peut-être saluer en eux de magnanimes insurgés ; mais quand on les voit combattre Geofroi, c'est-à-dire leur souverain légitime, devenu très breton de cœur et nullement inféodé à la politique de son père, on conclut tout naturellement que ces prétendus patriotes ne sont, comme le disent les chroniqueurs contemporains, que des esprits turbulents et agités, impatients de toute autorité, quelle qu'elle soit, régulière ou irrégulière, honnête ou tyrannique.

A côté de cette appréciation d'ensemble, il est un certain nombre de points de détail sur lesquels, après un examen minutieux, il ne m'est pas possible d'accepter les conclusions de l'érudition mo-

derne. Nos historiens me paraissent avoir été induits en erreur par la confiance exagérée qu'ils ont accordée aux récits de Pierre Le Baud. Or il faut se défier de ce chroniqueur. Il lui arrive de se tromper de temps en temps sur la date des événements ; il place par exemple en 1147 la mort de Conan III, qui est en réalité de 1148, en 1159 la mort de Geofroi d'Anjou, qui est de 1158, de sorte que, lorsqu'il est le seul garant de l'exactitude d'une date, il est imprudent de s'y fier aveuglément.

De plus, il existe dans ses récits des erreurs manifestes ou des invraisemblances qui ne nous permettent pas de les accepter sans discussion. Lorsque par exemple, il fait jouer un rôle à André de Vitré dans les événements de 1154, alors qu'André ne devint seigneur de Vitré qu'en 1173, il est évident que cette mention inexacte est due au désir de flatter les seigneurs de Vitré dont Le Baud était l'historiographe, mais nous voici en même temps prévenus contre l'historicité de toute cette partie de la narration. Lorsque Le Baud parle en 1156 des opérations militaires qui ont eu lieu autour de Montfort-sur-Meu, quelques lignes après avoir fait ressortir toute l'importance du rôle de Robert de Montfort, si l'on vient à remarquer que ce personnage, que Le Baud prend pour un seigneur breton, est un baron normand, seigneur de Montfort-sur-Risle, le rôle militaire de la ville de Montfort-sur-Meu nous paraît là encore inventé pour grossir le rôle des seigneurs de Vitré, possesseurs au XVe siècle de Montfort-sur-Meu.

Reprenons maintenant sous le bénéfice de ces observations le récit des événements qui s'écoulèrent entre l'expulsion de Hoël et la mort de Henri II (1156-1189).

C'est seulement en 1156 et non deux ans plus tôt, comme tous nos historiens l'ont répété d'après Le Baud, que Conan IV fit son apparition sur la scène politique. Le silence de Robert de Torigni est déjà un premier argument contre le fait de cette prétendue campagne de 1154 ; le rôle manifestement inventé que Le Baud y fait jouer à André de Vitré en est un second ; enfin si l'on s'explique la volte-face qui, dans l'opinion commune, fit après la mort de Jean de Dol abandonner à Raoul de Fougères le parti de Conan IV pour celui d'Eudon, on ne s'explique pas du tout pourquoi après avoir soutenu le vicomte de Porhoët en 1154, il l'aurait abandonné en 1156 sur les conseils de son beau-frère Raoul de Montfort, faisant preuve ainsi d'une versatilité

peu vraisemblable. Il est donc probable que la campagne de 1154 doit être reléguée dans le domaine des fables et que c'est seulement en 1156 que les Bretons furent appelés à se prononcer entre les deux compétiteurs. Que Jean de Dol ait à ce moment soutenu Eudon, cela est certain, puisque Robert de Torigni le dit formellement : qu'Alain de Dinan ait suivi le même parti, cela est possible, quoique Le Baud soit le seul à le dire ; mais qu'il faille ajouter à ces deux noms celui de Hervé de Léon, cela ne me paraît guère vraisemblable, puisque six ou sept ans après, Conan IV soutenait énergiquement ce seigneur contre son voisin le vicomte du Faou, ce qui ne se comprendrait pas s'il ne s'agissait d'un ancien partisan ; Hervé de Léon ne me paraît avoir pris le parti d'Eudon que lorsque plus tard un mariage unit les intérêts des deux familles.

C'est donc en 1156 que Conan quitta l'Angleterre, où il avait été élevé dans le comté paternel de Richemont, pour faire valoir ses prétentions sur la Bretagne. D'où lui venaient ces prétentions ? Le Baud, qui mentionne à ce moment la mort de Berte, s'imagine évidemment que Conan s'est jugé appelé par le décès de sa mère à recueillir sa succession ; mais nous savons, par deux chartes de 1158, que Berte vivait encore à cette époque. Le Baud s'est donc trompé sur la date de la mort de cette princesse, et il faut chercher un autre motif aux réclamations de Conan IV. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il venait d'atteindre à ce moment sa majorité féodale et que nombre de Bretons jugeaient à cette époque que les femmes, aptes à transmettre un fief, étaient inaptes à le gouverner, du moment où elles avaient un héritier masculin en âge de les remplacer ; car il semble bien qu'à la fin du XIIe siècle on en ait jugé pour Constance et pour Artur comme beaucoup en jugèrent au milieu de ce siècle pour Berte et pour Conan IV. Des événements de la campagne de 1156, que nous savons par une charte de l'abbaye de Montfort avoir été inaugurée au mois de septembre (1), un seul est attesté par les chroniques contemporaines et par conséquent certain, la prise de Rennes par Conan. Comme je l'ai dit, la mention de Montfort semble une pure invention ; de même ce qui est dit de Hédé et de Montmuran est un calque de la campagne de 1168 et doit être rayé de la liste des faits historiques.

(1) Morice, *Preuves*, tome I, col. 618.

Je passe sur les événements de 1158 que tous nos historiens modernes racontent exactement d'après Robert de Torigni, négligeant avec raison les embellissements que Le Baud a cru bon d'ajouter à cette partie de son récit ; et après avoir mentionné la campagne faite en 1159 par le roi Henri contre le comte de Toulouse, campagne dans laquelle le contingent breton figure dans son armée comme il y figurait en 1151, j'arrive au récit des démêlés entre le vicomte de Léon et le vicomte du Faou. Guillaume le Breton, le seul chroniqueur qui nous en parle, leur assigne la date de 1163, laquelle a été adoptée par Dom Morice ; mais il faut observer que ces démêlés sont antérieurs à la grande famine qui désola la Bretagne, laquelle aurait eu lieu en 1162, suivant le témoignage concordant des chroniqueurs de Quimperlé, de Rhuys et de Penpont. Il est donc probable qu'il faut corriger la chronologie de Guillaume le Breton, laquelle d'ailleurs est souvent fautive et placer la guerre féodale du vicomte de Léon et du vicomte du Faou en 1162.

Une affaire de plus grave conséquence fut le conflit de législation qui mit alors le roi Henri II aux prises avec Raoul de Fougères. En droit féodal, notamment en droit normand, le suzerain était de droit le tuteur de tous les mineurs possesseurs de fiefs ; Henri II, suzerain de la Bretagne, se considérait donc comme le suzerain de tous les seigneurs bretons ; or il ne semble pas que ceux-ci aient eu la même conception, puisque en 1162 Jean de Dol, ne laissant en mourant qu'une fille mineure, en confia la tutelle à Raoul de Fougères, et que celui-ci, tout en s'inclinant à demi devant les prétentions royales, prétendit garder l'administration d'une partie des biens qui lui avaient été confiés. Henri II ne s'appropriait d'ailleurs probablement cette thèse juridique que pour les besoins de sa cause, car en 1186 lorsque son fils Geofroi mourut, ne laissant qu'une fille en bas âge, et que le roi de France réclama la tutelle de cette enfant, Henri II la lui refusa niant ainsi les droits du seigneur supérieur qu'il affirmait vis-à-vis de la fille de Jean de Dol, soit qu'il prétendit agir vis à-vis de sa petite-fille comme proche parent ou comme seigneur immédiat.

Or, en 1164, les prétentions de Henri II ne violaient pas seulement la volonté d'un défunt, elles lésaient les droits de Conan IV, seigneur immédiat de l'héritière de Dol et comme tel beaucoup plus qualifié que Henri II pour réclamer la tutelle féodale de la jeune fille, du moment où on l'enlevait à celui que son père

avait choisi. Aussi je me demande si nos historiens modernes ont été bien inspirés en supposant que Conan IV soutint Henri II dans les campagnes de 1164 et de 1166 et s'il ne serait pas plus naturel de supposer que Conan soutint dans cette circonstance son ancien ami. On s'expliquerait ainsi que le roi d'Angleterre vainqueur ait imposé à un vassal, sur la fidélité duquel il ne pouvait plus compter, la convention matrimoniale de 1166 qui mettait la Bretagne à sa merci.

De cette convention matrimoniale de 1166 stipulant les fiançailles de Constance de Bretagne et de Geofroi d'Anjou, je ne dirai qu'un mot, c'est que nos historiens l'interprètent comme une abdication de Conan IV, lequel d'après eux n'aurait conservé que le comté de Guingamp. C'est évidemment ce que semblent dire les chroniqueurs, mais il suffit d'étudier les chartes de cette époque pour se convaincre qu'une pareille interprétation est inexacte. Non seulement Conan conserve le titre de duc de Bretagne dans la charte de fondation de l'abbaye de Carnoët, laquelle est au plus tôt de 1168, ainsi que dans une charte de 1170 en faveur du mont Saint-Michel, mais la fondation de Carnoët en plein pays cornouaillais indique que l'autorité de Conan continuait à s'exercer en dehors des limites du comte de Guingamp. Dès lors, ne faudrait-il pas entendre le texte de Robert de Torigni en ce sens que Conan abandonna à sa fille la plus grande partie de ses domaines, se réservant le droit de disposer du comté de Guingamp en faveur des autres enfants qu'il pourrait avoir dans l'avenir ?

Nos historiens empruntent à la chronique de Robert de Torigni le récit des événements de 1167 et de 1168, et je n'ai par conséquent aucune observation à présenter à ce sujet. Mais après avoir raconté l'entrevue de Montmirail (6 janvier 1169) entre les rois de France et d'Angleterre, ils ajoutent que Rolland de Dinan refusa d'abord de reconnaître pour souverain le roi Henri II, mais que celui-ci ayant pris et détruit le château de Lehon, le baron fut obligé de se soumettre. Le point de départ de ce récit se trouve dans deux phrases du *Chronicon Britannicum* qui, sous l'année 1169, s'exprime ainsi : *Castrum Leonense ruit. Concordia inter Angliæ regem et Rollandum Dinanensem facta* (1). On en a conclu naturellement que ces événements de

(1) Morice, *Preuves*, tome I, p. 104.

1169 devaient être postérieurs à l'entrevue de Montmirail.

Or, on n'a pas réfléchi que ces deux événements sont suivis dans le *Chronicon Britannicum* de deux autres, une donation faite par Hervé de Léon à l'abbaye de Saint-Mathieu, laquelle est au plus tard de 1168, puisque ce seigneur mourut cette même année, et la mort de l'évêque Bernard de Nantes, qui eut lieu dans les premiers jours de l'année 1169, suivant le comput de Robert de Torigni, qui commence l'année à Noël, c'est-à-dire dans les derniers jours de l'année 1168, suivant notre usage actuel de commencer l'année au 1er janvier. Donc la chute du château de Léon et la soumission de Rolland de Dinan ont eu lieu en 1168, avant et non après l'entrevue de Montmirail.

Il n'est même pas certain que la phrase « *Castrum Leonense ruit* » ait le sens qu'on lui attribue. S'agit-il bien du château de Lehon ? C'est évidemment l'orthographe adoptée par Le Baud dans sa traduction de ce passage du *Chronicon Britannicum*, mais ce dernier document, qui a appelé plus haut *Lehonium* la localité de Lehon, près Dinan, réserve la forme *Leonensis* pour le pays de Léon ? De plus, le mot *ruit* indique-t-il une destruction faite de main d'homme ou ne pourrait-il pas signifier une destruction accidentelle ? Le Baud dit simplement que le château de Lehon *chut*, ce qui semble appuyer la seconde hypothèse.

La plupart de nos historiens modernes ont passé sous silence l'importante série de mesures prises par Henri II en 1169 pour rattacher étroitement la Bretagne à la Normandie : fevrier 1169, hommage prêté par Geofroi comme futur souverain de la Bretagne à son frère Henri, investi du duché de Normandie; mai 1169, voyage de Geofroi à Rennes où il se fait reconnaître par les Bretons ; août 1169, réunion des barons bretons en Normandie à la cour de Henri II ; décembre 1169, voyage de Henri II à Nantes.

De plus, ils placent en 1170 la campagne dirigée par Conan IV contre le Vicomte de Léon. Sans doute, cette date nous est fournie par la *Chronique de Quimperlé* ; mais Guillaume Le Breton, écrivain plus ancien et par conséquent plus digne de foi, quoiqu'il ne soit pas toujours exempt d'erreur, donne la date de 1169. Les *Chroniques Annaux* placent l'événement en 1170 ; mais leur témoignage n'a pas de valeur, car des deux événements qu'elles racontent ensuite, le couronnement du jeune roi Henri et la nomination de l'évêque Robert de Nantes, le premier est bien de 1170, mais le second est placé par Robert de Torigni aux environs

de Noël 1170, c'est-à-dire suivant notre manière de compter aux environs de Noël 1169 (1).

Les autres événements qui sont censés s'être passés en 1170 ont encore moins lieu d'être rapportés à cette date. Le Baud a admis sur le témoignage de la *Chronique de Penpont* et non, comme on l'a dit, sur le témoignage de la *Chronique de Ruis*, que cette année Henri II avait opéré la soumission de la Bretagne, s'était emparé de Josselin et avait écrasé Eudon de Porhoët. Or, comme je l'ai dit plus haut, il s'agit simplement ici de la campagne de 1168, mal datée par un chroniqueur ignorant. En tous cas, ces événements ne sauraient être de 1171, comme le disent nos historiens modernes, puisque dans la *Chronique de Penpont* ils sont antérieurs à la mort de saint Thomas de Cantorbéry qui eut lieu à la fin de 1170. Si les *Chroniques Annaux* les placent à cette date, après la mort de Conan IV, c'est parce que le compilateur de ces annales s'est imaginé qu'Eudon avait succédé à Conan, et que, par conséquent, ces événements où Eudon jouait le principal rôle avaient dû se passer après la mort de Conan.

Le Baud attribue encore à l'année 1170 le récit d'une guerre entre Eudon et Conan IV, qui se serait terminée par l'expulsion du premier, et qui n'est en réalité qu'une pure invention destinée à expliquer comment Eudon se trouvait en 1173 hors de Bretagne. Le Baud prétend de plus avoir trouvé dans Robert de Torigni l'indication d'un voyage de Henri II en Bretagne en 1170 dont on ne retrouve pas trace dans le texte de ce chroniqueur.

L'erreur de Le Baud s'explique probablement par un emprunt plus ou moins direct à quelque chroniqueur d'Outre-Manche. Les chroniqueurs anglais contemporains ne sont pas en effet renseignés exactement sur les événements de Bretagne. On trouve par exemple dans Benoît de Peterborough qu'au début de 1170, l'année anglaise commençant à Noël, comme je l'ai déjà dit, « le roi Henri tint sa cour à Nantes en Bretagne le jour de « Noël, que son fils Gaufroi, comte de Bretagne, fut là avec lui « et qu'ils y donnèrent une fête solennelle ; après l'achèvement « de laquelle le roi et son fils Gaufroi firent le tour des châteaux « de Bretagne, recevant les féautés et les hommages (*ligentias*)

(1) Robert de Torigni commence en effet l'année à Noël, ce dont Le Baud ne se doute pas.

« des comtes, des barons, et des hommes libres de Bretagne « dont ils ne les avaient pas reçus précédemment. Alors donc le « roi condamna (*implacitavit*) le comte Eudon et le dépouilla de « presque toutes les dignités et possessions (*honor et potestas*) « qu'il avait précédemment en Bretagne.» Raoul de Dicet raconte également qu'à Noël 1170 « le roi tint sa cour dans la ville de « Nantes, en présence des évêques et des barons de toute la « Bretagne qui y jurèrent fidélité conjointement au roi et à son « fils Gaufroi. » Or, il est attesté par Robert de Torigni que le roi Henri célébra réellement à Nantes la fête de Noël 1169, suivant notre façon actuelle de compter, le voyage de Gaufroi en Bretagne et les serments de fidélité qui lui furent prêtés sont antérieurs de plusieurs mois et se placent en réalité au mois de mai 1169, la spoliation d'Eudon est de 1168, et les serments de fidélité prêtés à Henri II par les Bretons le furent en 1166 (1).

Quoique les chroniqueurs anglais s'expriment de façon très inexacte sur les circonstances qui amenèrent l'établissement d'une dynastie angevine en Bretagne, il est cependant intéressant d'examiner ce qu'ils en disent, car ils nous donnent l'impression que ces événements produisaient chez les sujets insulaires du roi Henri. Guillaume de Newbridge paraît avoir pris l'année 1166, où furent conclues les fiançailles de Geofroi et de Constance, comme l'année décisive pour la politique de Henri II, car c'est très probablement à cette date qu'il écrit les lignes suivantes : « Le roi Henri rêvait de faire de son fils Gaufroi le souverain de « la Bretagne et cherchait à y parvenir par la force et par la ruse « (*artibus et viribus*). Il avait déjà deux portes d'entrée toutes « prêtes en cette province, la cité de Nantes et le château de Dol. « Or il arriva que Conan, comte de Richemont, qui régnait sur « la plus grande partie de la Bretagne, vint à mourir, laissant « de la sœur du roi des Ecossais une fille unique pour héritière « que le roi maria, encore non nubile, à son fils impubère, réduisant en son pouvoir tous les droits de la jeune fille. Or il y avait « en Bretagne certains nobles tellement riches et puissants qu'ils « n'avaient jamais daigné se soumettre à l'autorité de personne.

(1) De même, Benoît de Peterborough s'est très probablement trompé lorsqu'en parlant du partage de ses domaines fait par le roi Henri II vers la Saint-Laurent (10 Août, 1170), il dit qu'il donna à Gaufroi la Bretagne à tenir du roi de France, puisque tous les chroniqueurs nous montrent au contraire que la grande préoccupation de Henri II était de rattacher la Bretagne à la Normandie.

« Depuis nombre d'années ils se faisaient la guerre par passion « de dominer et par incapacité d'obéir (*impatientia serviendi*), et « ils avaient tellement déchiré et affaibli cette province jadis « illustre (*præclara*) que les campagnes les plus opulentes « étaient changées en vastes solitudes. Les petites gens (*inferio-* « *res*) étant opprimés par les plus puissants et espérant un se- « cours du roi des Anglais, se soumirent spontanément à son « autorité. Celui-ci, leur prêtant son appui d'un esprit prompt et « sans regarder à la dépense, soumit jusqu'aux chefs qui se « croyaient jusque-là invincibles par la grandeur de leurs forces « et la nature de leurs domaines difficilement accessibles. S'em- « parant ainsi rapidement de toute la Bretagne et chassant ou « domptant tous les perturbateurs, il y installa un tel ordre dans « toutes ses parties (*ita disposuit atque composuit*), que, le peuple « vivant en paix, les déserts se changèrent peu à peu en terres « fertiles. »

Si Guillaume de Newbridge s'imagine que Conan IV est mort en 1166, parce qu'il lui a semblé impossible que, du vivant du comte breton le roi Henri ait pu agir en souverain en Bretagne, Raoul de Dicet a eu la même idée, mais en parlant de la mort du comte breton à une époque plus récente, au moment de l'insurrection que Henri II eut à réprimer en 1168. Voici en effet ce qu'il dit à cette date : « Depuis que la petite Bretagne avait cessé « d'être régie par des rois, deux comtes avaient commencé à y « exercer leur autorité. Mais, comme tout pouvoir est toujours « impatient de se sentir un rival, ils se faisaient souvent la guerre « (*sese variis sæpe dissensionibus afflixerunt*). Enfin, Conan ayant « réuni les deux comtés par droit héréditaire, vint à mourir lais- « sant pour héritière de la sœur du roi des Ecossais, une fille « que le roi des Anglais maria à son fils Gaufroi, et celui-ci s'ap- « pliquant en parcourant la Bretagne à y faire régner la paix, se « concilia les sympathies du clergé et du peuple de ce pays » (1).

Tous nos historiens ont emprunté à Robert de Torigni ce qu'il dit de la mort de l'évêque Hamon et du comte Conan (2), mais ils

(1) Roger de Hoveden a inséré textuellement ce passage dans sa chronique à la date de 1169, mais quoique la chronologie de Raoul de Dicet ne soit pas toujours exempte d'erreur, elle est cependant très supérieure à celle de Roger de Hoveden.

(2) Il faut remarquer qu'ici encore Le Baud n'a pas compris la façon de compter de Robert de Torigni : il s'est imaginé que ces événements de janvier et

omettent de signaler trois faits très importants qui rentrent dans le cadre des mesures dont j'ai parlé plus haut : la nomination à la mort de Conan IV en 1171 comme sénéchal de Bretagne d'un grand seigneur normand, Guillaume, fils de Hamon, la présence en décembre 1171 de Geofroi et du sénéchal Guillaume à la première cour plénière du duc de Normandie ; la convocation en septembre 1172 à Avranches d'une sorte de concile interprovincial où les évêques bretons siégèrent à côté des évêques normands (1). En revanche ils s'imaginent qu'à la suite d'une nouvelle campagne, Eudon fut encore chassé de Bretagne par Henri II en 1172, quoique le silence des chroniqueurs contemporains nous fasse douter de l'existence de cette campagne. Sans doute la *Chronique de Penpont* et les *Chroniques Annaux* mentionnent à cette date l'expulsion d'Eudon par Henri II, et il est possible qu'il y ait une part de vérité dans ce que disent les *Chroniques Annaux*, d'engagements pris envers Eudon en cas de prédécès de Conan IV, quoique l'auteur de cette compilation se discrédite lui-même en faisant d'Eudon le père, et non le beau-père de Conan, ce qui tendrait à faire croire que ces arrangements n'existent que dans son imagination. En tous cas, il semble bien qu'il ne s'agit là que d'une sentence de bannissement prononcée en dehors de toute guerre, *relegatus est in exilium*, dit la *Chronique de Penpont*, et que la date de 1171 convienne mieux à cet événement que la date de 1172, puisque c'est en 1173 qu'eut lieu d'après Robert de Torigni le retour d'Eudon, daté de 1174 par la *Chronique de Penpont*, mais placé au milieu d'événements qui se sont passés en 1173.

Je suis étonné que nos historiens n'aient pas fait ressortir l'originalité de la révolte de 1173. Il ne s'agit pas ici de vassaux qui s'insurgent contre leur suzerain. La prise d'armes a presque un caractère national, non pas sans doute que le mouvement

février 1171 étaient postérieurs au 31 décembre 1171, suivant l'usage breton en vigueur au XVIe siècle. Il faut remarquer également que la *Chronique de Quimperlé* place à tort la mort de Conan avant celle de Hamon.

(1) Il n'y aurait même rien d'impossible, quoique Robert de Torigni n'en parle pas, à ce que Henri II ait séjourné quelque peu en Bretagne en 1172, car Benoît de Peterborough après avoir mentionné le débarquement du roi en Normandie aux environs de l'Ascension, puis son voyage à Caen, nous le montre résidant (*faciens moram*) en Bretagne, puis quelques temps après, vers la Saint-Mathieu (21 septembre) revenant de Bretagne ; car rien ne vient contredire la possibilité de ce voyage.

soit universel, puisque Rolland de Dinan et André de Vitré par exemple s'abstiennent d'y prendre part, mais parce que le but des insurgés est d'obliger le roi Henri à se dessaisir de l'administration du pays en faveur d'un duc national qui gouverne avec des administrateurs nationaux ; il s'agit d'en finir avec la domination du roi angevin et des fonctionnaires normands. Or, cette manifestation du sentiment national est tellement puissante que Henri II est en réalité obligé de capituler, qu'il lui faut se dessaisir d'une partie de ses pouvoirs en faveur de son fils (Geofroi 1174), et abandonner la direction de l'administration bretonne à un seigneur breton jadis son adversaire, Rolland de Dinan. Désormais, ceux des Bretons qui relèvent l'étendard de la révolte ne sont plus des patriotes, ce sont des rebelles insurgés contre un duc breton et contre un ministre breton ; passer sous silence cette transformation des événements, c'est déformer complètement l'histoire de cette période. Je sais bien que de 1175 à 1181 la situation de Geofroi est une situation indécise. C'est lui qui paraît dans toutes les affaires de Bretagne, mais il n'agit en réalité que comme le lieutenant de son père, et quand il a terminé le règlement des affaires urgentes, en 1175, 1177, 1179, il va retrouver son père et ses frères et les accompagne en Angleterre. Ce n'est qu'en 1181 que la célébration de son mariage avec Constance en fait positivement un souverain breton.

Eudon de Porhoët était rentré de France en 1173 et s'était remis en possession de ses domaines, nous dit le chroniqueur contemporain Robert de Torigni, qui ne mentionne aucun changement dans sa situation jusqu'à l'acte de 1175, par lequel Geofroi réunit au domaine ducal les portions de ce domaine possédées par Eudon. Il n'y eut donc de campagne dirigée contre Eudon ni en 1173, ni en 1174, et il n'eût pas à reprendre deux fois de plus le chemin de la France.

Y eut-il lutte en 1175 entre Eudon et Geofroi ? On ne peut le conclure du texte de Robert de Torigni, mais il semble bien que les termes employés par Benoît de Peterborough appuient l'hypothèse d'une résistance de la part du vicomte de Porhoët, car, après nous avoir montré le roi Henri envoyant son fils en Bretagne avant les fêtes de Pâques, il raconte que « Gaufroi, comte de Bretagne, « détruisit les châteaux qui avaient été fortifiés contre son père, « et fit beaucoup de maux aux hommes de ce pays qui avaient « combattu son père au temps de la guerre ». De la révolte de

1177 je n'ai rien à dire, Robert de Torigni étant ici la source de tous nos historiens ; quant à celle de 1179, je ferai simplement remarquer qu'il n'est pas prouvé que ce soit Geofroi qui ait favorisé le cadet au détriment de l'aîné, en réglant à son gré le partage de la succession du vicomte de Léon, car on trouverait de pareilles inégalités dans des partages amiables, dans celui qui eut lieu après la mort du duc Geofroi I ou dans celui qui eut lieu après la mort d'Eudon I de Porhoët.

La correction que M. Delisle a apportée à la chronologie de Robert de Torigni en plaçant, d'après des documents authentiques, en 1181, le mariage de Geofroi et de Constance, que ce chroniqueur met en 1180, doit être généralisée. L'événement n'est pas mal placé, mais le point de départ de l'année 1181 a été déplacé par quelque copiste. Il suit de là que l'on peut donner positivement la date de 1182 comme étant celle de la rupture entre le roi Henri et Geofroi, et par conséquent de l'incendie de Rennes.

Il est enfin possible de préciser un peu plus qu'on ne l'a fait généralement la date des derniers rapports de Henri II avec les Bretons. Son expédition de 1187 en Bretagne où il reprit Morlaix, dont Hervé de Léon s'était emparé, non pas à la nouvelle de la naissance d'Arthur, comme on l'a dit, mais à la nouvelle de la mort de Geofroi, est postérieure au mois de septembre, date de la réconciliation du roi et de son fils Richard, laquelle eut lieu à Angers. C'est ce que dit positivement Benoît de Peterborough. Le vicomte de Léon ne garda d'ailleurs pas rancune au roi d'Angleterre, car l'année suivante, à l'attaque de Mantes (septembre 1188), son frère Guiomar et lui se distinguent parmi les plus braves soldats de l'armée anglaise, au témoignagne non suspect de Guillaume le Breton. Enfin, d'après Benoît de Peterborough, c'est au mois de janvier 1189, après la Saint-Hilaire, que les Bretons se soulevèrent contre Henri II et se joignirent au roi Philippe et au comte Richard, qui promirent de ne pas traiter sans eux.

XXII. — Le Roi Richard et la Bretagne

Nos historiens modernes se sont peu occupés des rapports du roi Richard d'Angleterre et de la Bretagne. Il eût cependant été utile de faire remarquer que la politique de ce chevaleresque personnage avait été identique à celle de son père, et que, comme lui, il a prétendu à la fois exercer sur notre jeune duc Artur ses

droits de tutelle et de suzeraineté. Aussitôt après son couronnement en 1189, il semble bien être venu à Nantes, comme dit Le Baud, pour organiser l'administration du pays ; pendant son séjour en Terre-Sainte il se préoccupe sans doute de l'avenir de son neveu, affirme en écrivant au pape (11 octobre 1190) qu'Artur est son héritier et négocie pour lui un projet de mariage avec l'une des filles du roi Tancrède de Sicile (11 novembre 1190) ; mais il oblige en même temps le roi de France Philippe-Auguste à reconnaître que la Bretagne constitue un fief normand (mars 1191) ; si bien que, lorsque Philippe, revenu en France cherche à s'entendre avec Jean, le frère de Richard, c'est à la fois contre celui-ci et contre Artur, dont tous les droits sont sacrifiés, qu'est dirigée l'alliance des deux princes.

C'est seulement en 1194 que Richard rentra en Angleterre. La guerre qu'il eut à soutenir aussitôt contre le roi de France l'occupa pendant près de deux ans, et ce n'est qu'au début de 1196 qu'il pût s'occuper des affaires de Bretagne, où forcément pendant son absence son autorité avait en fait cessé d'être reconnue.

Nous possédons sur les dissentiments qui se produisirent alors entre le roi Richard et les Bretons un certain nombre de renseignements.

Quatre faits sont certains : l'emprisonnement de Constance, le soulèvement des Bretons, le pillage de la Bretagne par l'armée de Richard et la soumission des Bretons ; mais les dates de ces diverses péripéties sont loin d'être fixées.

Tous nos historiens modernes sont d'accord pour placer en 1196 le début des hostilités, et l'emprisonnement de Constance qui en fut le signal ; ils suivent ainsi l'opinion des chroniqueurs anglais contemporains, notamment de Roger de Hoveden, et rejettent la date de 1198 donnée par la chronique bretonne, dite *Chronique de Penpont*, dont on connaît d'ailleurs le peu d'exactitude chronologique ; comme le *Chronicon Britannicum* a copié la *Chronique de Penpont*, il n'y a lieu d'attacher aucune importance au fait qu'elle reproduit la date de 1198, laquelle est d'ailleurs en contradiction avec celle de 1196 que la même chronique donne plus haut à un récit différent des mêmes événements. Tous nos historiens admettent également le récit de Hoveden relativement aux circonstances qui accompagnèrent l'emprisonnement de Constance et rejettent avec raison comme fabuleux

les deux voyages que, d'après Le Baud, le roi Richard aurait faits à ce moment en Bretagne.

Après l'emprisonnement de Constance, Le Baud raconte que les barons bretons se réunirent à Saint-Malo-de-Beignon et proclamèrent pour leur duc le jeune Artur. Il semble bien qu'il y ait un écho de ces faits dans le récit de Guillaume de Newbridge qui nous montre les grands seigneurs bretons, après avoir refusé de reconnaître Richard comme tuteur de son neveu, emmenant le jeune prince dans l'intérieur de la Bretagne. Certains érudits intervertissent ici l'ordre des faits et placent l'assemblée de Saint-Malo-de-Beignon avant l'emprisonnement de Constance, mais il n'est guère vraisemblable que les barons aient agi de la sorte tant que leur duchesse était au milieu d'eux, tandis que cette réunion est une réponse toute naturelle à l'emprisonnement arbitraire de Constance par Richard. M. Trévédy (1) a essayé de justifier cette interversion en faisant remarquer que Le Baud ne donne pas le titre de vicomte à Alain de Rohan, dont il signale la présence à cette assemblée, ce qui indique, dit-il, que son père vivait encore et que par conséquent la réunion de Saint-Malo de Beignon est au plus tard de 1195 ; mais cet argument, pour être décisif, supposerait chez Le Beau une précision que ce chroniqueur est loin de posséder toujours. Parmi les autres seigneurs dont la présence est mentionnée à la même réunion se trouve un Amaury de Montfort que M. Trévédy a pris pour un seigneur de Montfort-sur-Meu. Il y a là une erreur certaine. Comme nous l'apprend M. l'abbé Guillotin de Corson, le seigneur de Montfort sur-Meu qui vivait à cette date s'appelait Guillaume. Il n'y avait à ce moment qu'un seul Amaury de Montfort : c'était un baron français, seigneur de Montfort l'Amaury près Paris. Aussi sa présence en Bretagne est-elle assez inexplicable. De tous les chroniqueurs contemporains, Roger de Hoveden est le seul qui nous montre Artur, après l'échec des négociations engagées pour obtenir la liberté de sa mère, envahissant les terres du roi son oncle et y portant l'incendie. Je ne sais s'il faut prendre cette assertion au pied de la lettre et je serais plutôt tenté d'y voir une allusion à la guerre qui éclata entre les Bretons partisans d'Artur et les Bretons partisans

(1) *La Bataille contre les Anglais auprès de Carhaix (1198)* (*Association bretonne*, année 1900).

de Richard, car pas plus en 1196 qu'au temps de Henri II, la Bretagne n'était unanime dans sa résistance aux prétentions des rois angevins. La prise et la destruction de Montfort par Alain de Dinan me paraissent être un des épisodes de cette guerre civile. Je pense, avec M. Trévédy, que Le Baud a eu tort de ranger Alain de Dinan parmi les partisans de Richard, puisque Guillaume le Breton, auteur contemporain, nous montre ce personnage luttant sous les murs d'Aumale à la fin de cette même année 1196 contre le roi d'Angleterre ; mais je ne saurais partager l'opinion de cet érudit lorsqu'il place en 1197 la destruction de Montfort et qu'il prétend qu'Alain de Dinan ne ruina cette ville que pour l'empêcher de tomber aux mains de Richard. Ce qui a conduit M. Trévédy à cette supposition un peu hasardée, c'est qu'il a cru trouver dans Le Baud la preuve que le seigneur de Montfort-sur-Meu était un partisan dévoué du jeune Artur. Mais, comme je l'ai dit, le seigneur de Montfort-sur-Meu s'appelait alors Guillaume et il n'y a pas de Guillaume de Montfort dans le camp du duc de Bretagne. On y trouve un Amaury de Montfort, mais c'est, comme je l'ai indiqué, un baron français ; on y trouve également un Raoul de Montfort, mais celui-ci est en réalité un seigneur de Gaël. Il est donc beaucoup plus logique de conclure que Guillaume de Montfort suivait le parti du roi Richard.

Après avoir différé pendant quelque temps, le roi d'Angleterre se décida à agir énergiquement contre la Bretagne, et à y envoyer une armée que, d'après Roger de Hoveden, Guillaume le Breton et Gervais de Cantorbéry, il conduisait en personne. D'après les chroniqueurs anglais, les Bretons, consternés des ravages que cette armée aurait exercée dans leur pays, se seraient vus contraints de faire leur soumission et de replacer Artur sous la tutelle de Richard. Seul, Guillaume le Breton prétend que le roi d'Angleterre ne put triompher de la résistance bretonne, mais il est probable que son patriotisme lui a fait dissimuler la vérité, et tous les historiens modernes acceptent en gros le récit des chroniqueurs anglais. Cependant, tandis que ceux-ci ne parlent que d'une seule expédition anglaise en Bretagne, nos historiens modernes en admettent deux : l'une dirigée par Richard, l'autre par le routier Marcadé. M. de La Borderie place la première en 1196 et la seconde en 1197 ; M. Trévédy leur attribue respectivement les dates de 1197 et 1198. Cela tient à ce que M. Trévédy croit que Richard ravagea la Bretagne la semaine sainte,

comme semble le dire Guillaume le Breton ; il ne pourrait évidemment s'agir, en ce cas, que de la semaine sainte de 1197, les hostilités paraissant bien ne s'être engagées qu'après le 15 août 1196. Mais il est certain, d'autre part, que la soumission des Bretons eut lieu en 1197, comme le dit M. de la Borderie, et non en 1198 comme le dit M. Trévédy. Roger de Hoveden donne positivement cette date et l'appuie de ce synchronisme qu'elle est contemporaine de l'évolution qui porta les Flamands de l'alliance du roi de France à celle du roi d'Angleterre, et si quelques chroniqueurs contemporains, comme Guillaume de Newbridge par exemple, adoptent une autre date, c'est pour placer la soumission des Bretons encore plus tôt, à la fin de 1196. Il n'y a donc aucune raison de corriger les dates données par M. de la Borderie.

Mais il faut alors admettre que Guillaume le Breton a confondu les deux expéditions des troupes anglaises en Bretagne. D'un côté, en effet il place, comme je l'ai dit, les ravages de l'armée de Richard pendant une semaine sainte qui ne peut être que celle de 1197 ; de l'autre, il les raconte entre la surprise de Nonencourt par Richard et le combat d'Aumale, deux événements qui au dire de tous les chroniqueurs se placent en 1196. Guillaume le Breton a donc attribué à l'armée de Richard des excès dont l'armée de Marcadé doit porter la responsabilité. Celui-ci, qui guerroyait le 19 mai 1197 sur la frontière franco-normande contre l'évêque de Beauvais, pouvait fort bien être en Bretagne, au mois d'avril, et s'il y a été envoyé, comme le dit la *Chronique de Penpont*, après la mort d'Alain de Dinan, c'est donc que celui-ci est mort au plus tard au commencement de 1197, comme le dit M. l'abbé Guillotin de Corson (1) et non en 1198 comme le dit M. Trévédy. Or, nous savons, par Guillaume le Breton, qu'Alain de Dinan se trouvait dans l'armée française lors du combat d'Aumale où il eût la gloire de désarçonner le roi Richard, et que, de plus il s'y trouvait en fugitif, le roi d'Angleterre l'ayant récemment dépouillé de ses domaines patrimoniaux,(*solum cui nuper avitum Richardi injuste abstulerat violentia regis*).

Mais si c'est en apprenant la mort d'Alain que Richard envoya Marcadé en Bretagne, ne serait-ce pas qu'Alain venait de rentrer dans son pays, d'y remporter quelques succès, par exemple de prendre Montfort, et que sa mort paraissait au roi d'Angleterre

(1) *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, tome II, page 35.

avoir suffisamment affaibli son parti pour qu'il pût aisément en triompher. Richard aurait donc confisqué les domaines d'Alain de Dinan au moment où il se saisissait de la personne de Constance, dont Alain avait été et était peut-être encore l'homme de confiance, le sénéchal.

Ogée, parlant de Carmoët dans son *Dictionnaire de Bretagne*, place sur le territoire de cette commune la bataille livrée en 911 entre les païens d'une part, les ducs Richard et Robert de l'autre. Or dans cette mention MM. de Blois, Jollivet et Trévédy ont vu un souvenir plus ou moins défiguré de la défaite de Marcadé aux environs de Carhaix. Il n'en est rien, et il suffit de se reporter aux chroniques du Xe siècle pour voir que la bataille dont il ici question n'est autre que la victoire remportée sur les Northmands par les ducs Robert de France et Richard de Bourgogne près de Carnutes (Chartres), dont Ogée a cru fort mal à propos retrouver le nom dans Carmoët.

Enfin Guillaume le Breton, après avoir raconté la dévastation de la Bretagne par le roi Richard, ajoute que les Bretons ne voulurent jamais remettre Artur entre ses mains et qu'ils le confièrent au roi de France, lequel le fit élever à sa cour, avec son fils Louis. Certains érudits en ont conclu qu'Artur avait été remis aux mains de Philippe-Auguste, du vivant de Richard, puis qu'il était revenu en Bretagne après la conclusion de la paix et que sa mère l'avait confié une seconde fois en 1199 au roi de France. Ces allées et venues d'Artur sont en elles-mêmes assez invraisemblables ; aucun document ne les atteste, et il semble bien qu'Artur ne se rendit qu'une seule fois près du roi de France et cela en 1199. Si Guillaume le Breton parle de cet événement à une date plus ancienne, c'est parce qu'à cet endroit il exquisse à l'avance la carrière du jeune prince, à la mort duquel il fait même allusion dans les lignes qui suivent.

(A suivre.) Vte Ch. de la Lande de Calan.

CONTES DE GRAND'MÈRES

(Suite) (1).

RATONNE EST MORTE

Il y avait une fois un raton et une ratonne qui demeuraient dans une petite maisonnette au coin d'un champ. Raton partait tous les matins pour son travail et Ratonne restait au logis pour faire son ménage et sa cuisine.

Un soir que Raton rentrait chez lui, la journée faite, il trouva sur son chemin un bel épi de blé. Ah ! la bonne affaire, se dit-il, je vais le porter à Ratonne qui le donnera à moudre au meunier et nous fera une bonne bouillie.

Et Ratonne porta le blé au meunier pour qu'il le fît moudre et, quand le blé fut moulu, elle emporta sa farine. Ça ne faisait pas un bien gros tas, mais Raton et Ratonne n'étaient pas bien gros non plus.

Le lendemain matin, Raton partit travailler comme d'habitude. — « Tu m'appelleras dès que la bouillie sera cuite, dit-il à Ratonne, pour qu'on la mange bien chaude » ; et Ratonne le lui promit.

Une voisine prêta un bassin pour faire la bouillie. Ratonne la démêla bien démêlée et, quand elle la trouva cuite, appela Raton de toute ses forces. — Mais Raton n'entendait point.

Alors Ratonne, voulant se hausser pour que sa voix portât plus loin, ne trouva rien de mieux que de grimper sur le bord du bassin de bouillie. Le pied lui glissa, la voilà dans la bouillie...

Pendant ce temps-là Raton attendait toujours que sa Ratonne l'appelât, comme elle l'avait promis. Voyant que le temps passait et que rien ne venait, il se décida à rentrer pour ne pas risquer de laisser refroidir son dîner.

(1) Voir la *Revue* de septembre 1908.

En arrivant à la maison il vit bien la bouillie toute prête, mais point de Ratonne.

— « Je vais toujours commencer à manger en l'attendant », se dit-il, mais comme il allait tremper sa cuiller dans le bassin, il aperçut dedans le corps de la pauvre Ratonne.

— « Ah ! cria-t-il, Ratonne est morte ! »

— « Ratonne est morte, dit le balai qui était dans un coin, alors je vais balayer la place » ; et le balai se mit à balayer tout seul.

— « Que fais-tu là, dit la porte étonnée, et pourquoi balayes-tu comme ça tout seul ? »

— « Tu ne sais donc pas, dit le balai, Ratonne est morte..... Quand j'ai vu ça, je me suis mis à balayer. »

— « Eh bien, dit la porte, moi je vais me dégonter » ; et la porte se mit à se dégonter pendant que le balai balayait.

Arrive une charrette traînée par deux grands bœufs noirs.

« Que fais-tu là, dit-elle à la porte, et pourquoi te dégontes-tu comme cela ? »

— « Tu ne sais donc pas, dit la porte, Ratonne est morte, balai qui balaye ; alors moi je me suis mise à me dégonter. »

— « Eh bien, dit la charrette, moi je vais m'en aller à reculons. » Et la charrette de retourner d'où elle venait, entraînant après elle les bœufs qui n'y comprenaient rien du tout.

Par là passa une bande d'enfants qui allaient s'amuser. Ils avaient chacun un joli petit potuau (1) qu'on leur avait donné. Ils furent bien étonnés de voir une charrette qui marchait en arrière en traînant les bœufs après elle.

— « Que faites vous comme ça », lui dirent-ils ?

— « Vous ne savez donc pas, dit la charrette, Ratonne est morte, balai qui balaye, la porte qui se dégonte, alors moi je me suis mise à aller à reculons. »

— « Eh bien nous, dirent les enfants, nous allons casser nos petits potuaux » ; et là dessus ils allèrent chercher des pierres pour casser leurs petits potuaux.

Un femme passa par là avec une binelle pleine de pâte qu'elle portait au four.

— « Que faites-vous là, petits sots, dit-elle aux enfants, pourquoi cassez-vous ces jolis petits potuaux avec lesquels vous pourriez bien vous amuser ? »

(1) Potuau, petit pot.

— « Vous ne savez donc pas, diront les enfants, Ratonne est morte, balai qui balaye, la porte qui se dégonte, la charrette qui va à reculons; alors nous nous sommes mis à casser nos petits potuaux. »

— « Eh bien, dit la bonne femme, moi je vais jeter ma pâte au cochon » ; et elle s'en alla porter sa pâte au cochon.

Un homme passait par là.

— « Que faites vous là, ma bonne femme, dit-il ; êtes-vous folle de jeter votre pâte au cochon au lieu d'en faire un bon pain? »

— « Vous ne savez donc pas, dit la bonne femme, Ratonne est morte, balai qui balaye, la porte qui se dégonte, la charrette qui va à reculons, les enfants qui cassent leurs petits potuaux... alors moi je suis allée jeter ma pâte au cochon. »

— « Eh bien, dit l'homme, moi je vais aller abattre ma maison. »

Et il s'en alla abattre sa maison.

Et tout cela, mes enfants, parce que la pauvre Ratonne était morte.

(*A suivre.*)

A. D. Roazoun.

SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

(Suite [1]).

DE LA PORTE-VEZINS

« *De gueules à 1 croissant montant d'hermines, resarcelé d'or* » (2).

La maison de la Porte, « *de Porta* », possède, au moins dès le XIIe siècle, le fief et château fort de Vezins en Anjou. On trouve parmi ses membres :

Gausbert de la Porte, (seigneur de Vezins) qui figure, en 1061, parmi les témoins d'un accord passé entre Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, et les moines de Saint-Florent-le-Vieil (3).

Hardouin de la Porte, croisé en 1191 (4) ; *Jean de la Porte* en 1224 (5) ; *Gervais de la Porte* en 1228 (6).

Beaudoin de la Porte, époux de Marie de Lusignan, dont la fille, *Barbe* épousa, en 1335, *Geoffroy d'Andigné* (7).

Jean Ier de la Porte, chevalier que le lieutenant d'Anjou, Guillaume de Craon, autorise, en 1357, à requérir les habitants de Vézins « pour faire le guet et garde et restaurer son chastel, ouquel a moult grant et belle forteresse (8) ».

Aucun de ses seigneurs n'a possédé Saint-Mars-la-Jaille, non plus qu'*Hardouin*, 1er du nom, marié, comme nous l'avons vu, à *Marguerite de la Jaille*, dame du Bouchaud. Leur fils,

(1) Voir la *Revue* de novembre 1908.
(2) Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Art. *Vezins*.
(3) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1875, P. 397.
(4) P. Potier de Courcy *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.
(5) Célestin Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*. Art. *Vezins*.
(6) *Ibid.*
(7) *Généalogie de la Maison de Saisy de Kerampuil* (comtesse du Laz).
(8) *Archives de Maine-et-Loire*, C, 105, f. 43.

HARDOUIN II de la Porte, baron de Vezins, chevalier, devient l'héritier de cette terre et châtellenie par son mariage, en 1400, avec MARGUERITE DE LA JAILLE sa cousine germaine, dame de la Haie, paroisse de Saint-Mars-Lolivier et de la Provostière, en Bonnoeuvre, fille de Yvon XIII de la Jaille et de Jeanne du Guignen.

Héritière des possessions de son oncle, Jean de la Jaille, et des autres biens de la branche aînée de sa maison, Marguerite apporta à la maison de la Porte, outre les terres nommées ci-dessus, la seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille, celles de la Jaille en Noellet et de Pordic, La Jaille-Yvon demeurait en douaire à Jeanne de Guignen (1).

En 1409 (2) Hardouin II reçut pour sa femme les aveux des vassaux de la Jaille parmi lesquels l'aveu de Jean de Quatre barbes, pour la terre de Bouillé, relevant de la châtellenie de la Jaille-Yvon (3). Ils n'entrèrent toutefois en possession de la terre de Saint-Mars qu'après la mort de Jean de la Jaille, en 1429 (4). Hardouin II et Marguerite laissaient deux fils, 1° *Jean* qui suit, et 2° *François de la Porte.*

JEAN II DE LA PORTE, sire de Vézins et de la Jaille, en Anjou, seigneur de Saint-Mars, de Montgrison et de la Sernière, paroisse de Saint-Médard, ou Saint-Mars de l'Olivier, baron du Pordic et sieur de la Ville-Saliou en Pordic, etc. (5) épousa *Marie de Rieux*, huitième enfant du deuxième mariage de Jeanne de Rochefort et d'Ancenis avec Jean II de Rieux. D'après du Paz ce mariage eut lieu en 1435 (6) de Jean de la Porte et Marie de Rieux naquit une seule fille, *Béatrix*, décédée vers 1459, sans postérité.

FRANÇOIS DE LA PORTE se trouva, en 1478, seigneur de Vezins et de la Jaille, châtelain de Saint-Mars, dans la possession desquelles seigneuries il était entré par suite du décès de la fille de

(1) Notice communiquée par M. le marquis de Brisay, sur la maison de la Jaille.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 272.

(3) *Bibliothèque Nationale*, Mss. P. O, *dossier Quatrebarbe.*

(4) Notice communiquée par M. le marquis de Brisay.

(5) P. Potier de Courcy, *Nob. et Arm. de Bretagne.*

(6) Du Paz, *Hist. généalogique de plusieurs maisons de Bretagne.* Dans son contrat de mariage Jean de la Porte est gratifié des titres de seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, de la Jaille-Yvon et du Pordic.

son frère Jean mentionné ci-dessus. François mourut avant 1503 (1) son fils,

JEAN III DE LA PORTE, lui succéda en ses titres et possessions, comme sire de Vezins, de la Porte, de la Jaille, baron de Pordic et châtelain de Saint-Mars. Il en est seigneur en 1513 (2) assiste en 1531 à la consécration de l'église paroissiale (3) et figure également en 1533 dans la liste des seigneurs relevant de la baronnie d'Ancenis : « Jehan de la Porte et sa compagne, sieur et dame de Saint-Mars et du Tremblay. » (4) Jean III de la Porte ne conserva qu'une fille de son mariage avec *Jeanne-Thomas d'Orson*, ce fut :

MARTHE DE LA PORTE, dame de Vézins, de la Jaille, de Pordic, de Saint-Mars et autres lieux, héritière de la branche aînée des de la Porte, qui épousa, par contrat du 15 juin 1535, « le mesme jour que furent faites leurs fiançailles au château de la Jaille » (5). *François Le Porc*, seigneur de l'Archapt, paroisse de Romagné, de Villeneuve, du Plessis de Casson, du Moulin de Nort, baron de Charné et connétable de Nantes, en 1549 (6). Une des conditions du contrat fut que les enfants qui naîtraient de cette union joindraient, au nom et aux armes des Le Porc, le nom et les armes de La Porte.

Les Le Porc portaient « *d'or au sanglier de sable en furie* (sceau 1429) (7). Alias : « *d'argent au porc de sable défendu et clariné d'argent* » (8).

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 274. — Du Paz, *Hist. généalogique* précitée.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 21, f. 13.

(3) *Arch. de la Loire-Inférieure*, G. 582. Un titre de cette époque le mentionne comme seigneur temporel du lieu de Saint-Mars-de-la-Jaille.

(4) *Blancs-Manteaux*, t. 47, p. 337.

(5) Du Paz, *Histoire généalogique* précitée. Ce château *de la Jaille* ne peut être autre que celui de Saint-Mars, puisque la Jaille-Yvon n'avait pas d'habitation, et que la Jaille-en Noellet appartenait déjà aux d'Avoines.

(6) *Archives de la Loire-Inférieure*, série B, 1367 ; et Du Paz, *Hist. généalogique*, etc.

(7) P. Potier de Courcy, *Nob. et Armorial de Bretagne.*

(8) C. Port, *Dictionnaire généalogique et biographique de Maine-et-Loire.*

MAISON LE PORC DE LA PORTE

« *D'or au sanglier de sable en furie* » (sceau 1429), alias : « *Ecartelé de la Porte-Vezins,* » alias : « *Ecartelé au 1 du Porc, au 2 d'or à la fasce crenelée de gueules, qui est la Tour-Landry ; au 3 de la Porte, au 4 de Rohan* (1). »

Cette nouvelle branche naquit, ainsi que nous venons de le voir, de la fusion des *de la Porte Vezins* et des *Le Porc,* par le mariage de Marthe, héritière de la branche aînée des barons de Vezins, avec François Le Porc, seigneur de l'Archapt. Ce mariage eut lieu le 15 juin 1535. François rendit aveu au baron d'Ancenis pour sa terre de Saint-Mars de la Jaille, le 12 avril 1548 (2). François Le Porc et Marthe de la Porte eurent six enfants : deux garçons et quatre filles dont l'une épousa Mathurin de la Bruneterie, seigneur du Plessis de Gesté. L'aîné des fils et l'héritier de François fut :

Jacques Le Porc de la Porte, baron de Vezins, seigneur de l'Archapt, de Villeneuve, du Plessis de Casson, du Moulin de Nort, baron de Charné, et seigneur de Saint-Mars-la-Jaille (3). Il épousa 1° le 17 juin 1556, *Marguerite-Claudine-Anne de la Noue,* sœur du brave La Noue *Bras-de-fer* ; — 2° le 6 avril 1578, *Louise de Maillé de Lathan,* veuve de Louis Legay. De son premier mariage, Jacques Le Porc eut trois enfants :

René, dont nous raconterons la romanesque histoire ;

Judith, qui épousa *Huger,* seigneur de la Mancelière (4) ;

Isabeau qui eut, comme époux, *Gilles de Romillé,* seigneur de Pontglou (5).

Du second mariage de Jacques, avec Louise de Maillé, naquirent :

1° *Jean,* qui mourut sans postérité (6).

2° Marquise Le Porc de la Porte, qui porta la terre de Saint-Mars-la-Jaille dans la maison *Bourigan du Pé,* par son mariage

(1) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.*
(2) *Archives de la Loire-Inférieure,* E, 260.
(3) *Archives de la Loire-Inférieure,* E, 683.
(4) E. Bonnemère, *Une Famille bretonne-angevine.*
(5) *Ibid.*
(6) *Archives de la Loire-Inférieure,* E, 683.

avec CLAUDE DE BOURIGAN DU PÉ, seigneur d'Orvault, de la Chapelle-sur-Erdre, de la Gascherie et autres lieux (1).

Louise de Maillé de Lathan, devenue veuve de Jacques Le Porc de la Porte, se remaria, ainsi que nous le verrons, pour la troisième fois, avec Laurent de la Grilloire.

LE ROMAN DE RENÉ LE PORC DE LA PORTE

Jacques Le Porc, baron de Vezins, détestait sa première femme et haïssait les enfants nés de cette union. Cette aimable disposition lui inspira un jour le désir de se défaire au moins de ceux-ci. Il fit donc conduire ses deux filles, Isabeau et Judith, chez un de ses fermiers de Bretagne, à qui il ordonna de les élever en simples paysannes, en les habituant aux travaux des champs. Elles vécurent ainsi, sous le chaume, jusqu'en 1573, époque de la mort de leur mère. Nous verrons bientôt ce qui leur advint par la suite.

Quant à leur frère René, son père l'envoya, dès l'âge de trois ans, à la Rochebernard (près de Châteaudun) dans une de ses terres. Après l'y avoir fait garder à vue pendant quelque temps, il chargea, un jour, deux serviteurs dévoués à ses ordres d'aller prendre l'enfant, sous prétexte de le conduire à son château du Plessis-Casson, dans l'évêché de Nantes, puis de le perdre en chemin, de l'égarer, de le faire disparaître, en un mot, d'une manière quelconque... ou autrement...

Mais, malgré l'éloquence sonnante et trébuchante des arguments pleins de rondeur que le seigneur de la Porte avait su mettre en œuvre pour les décider à agir, les deux domestiques, reculèrent devant l'horreur d'une pareille mission et ramenèrent secrètement le jeune enfant en Anjou, après avoir imaginé un ingénieux stratagème pour faire croire au baron de Vezins qu'ils avaient accompli ses ordres cruels.

S'étant donc arrêtés dans la petite ville des Rosiers, sur les bords de la Loire, ils firent dire à Jacques Le Porc que René, saisi par une maladie subite, était décédé en cette ville, le 19 octobre 1563. Ils mirent ensuite une bûche dans la bière pour simuler le corps de l'enfant, et le curé des Rosiers, ignorant ou complice, célébra dignement les obsèques du jeune gentil-

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 684.

homme, puis délivra aux deux serviteurs le certificat bien et dûment signé de son décès et de son inhumation.

Cette pièce fut remise au baron de Vezins avec les vêtements de son fils. Les domestiques, sauvés, par cette supercherie, des représailles de leur terrible maître, remirent l'enfant entre les mains d'un homme de confiance, en lui recommandant de cacher soigneusement à tous son nom et sa naissance. Ce brave campagnard était fermier de la terre de l'Archapt, près de Fougères. Il prit grand soin de René qu'il fit passer aux yeux de tout le monde pour un pauvre orphelin recueilli par charité.

Il va sans dire que Claudine de la Noue n'avait pas supporté avec patience l'enlèvement de ses trois enfants, dont elle ignorait absolument le sort. Ce rapt lui servit de motif pour rompre ouvertement avec son époux. Elle le quitta donc et se retira près de sa mère qui habitait alors le domaine de la Gascherie, non loin de Nantes. Au bout de quelques années cependant, Claudine revint à Vezins, où elle mourut en 1573, après une réconciliation plus ou moins sincère avec le baron son mari.

Jacques Le Porc de la Porte, étant débarrassé de sa compagne, résolut d'en finir aussi une bonne fois avec ses enfants. Il fit donc enlever ses filles au fermier qui les avait élevées, les conduisit à Cancale et s'apprêtait à les faire passer en Angleterre (ou à les noyer au cours de la traversée) lorsqu'elles réussirent, enfin, à faire connaître au procureur général du Parlement de Bretagne l'odieuse conduite de ce père dénaturé. Poursuivi en conséquence, le baron de Vezins fut condamné, par arrêt, à payer la pension de ses filles au couvent de Saint-Georges à Rennes, où elles résidèrent jusqu'à leur mariage. Isabeau épousa *Gilles de Romillé*, seigneur de Pontglou et Judith, *Huger*, seigneur de la Mancelière.

Le baron de Vezins, cependant, ayant conçu un vague soupçon de l'existence de son fils René, le faisait rechercher de tous côtés. René avait treize ans et vivait paisiblement chez le brave fermier qui l'avait recueilli, quand un jour, en 1575 il fut mystérieusement enlevé à son tour par des inconnus, et remis à un marchand qui le conduisit à Genève et le plaça, en qualité d'apprenti, chez un cordonnier de cette ville.

Après cette noble conduite, le baron de Vezins crut avoir enfin fait maison nette et table rase de sa première union et de ses conséquences, et songea à se créer un nouveau foyer. Il

épousa, le 6 avril 1578, *Louise de Maillé*, fille de Louis de Maillé seigneur de Lathan, qui lui donna deux enfants, *Jean* et *Marquise*. L'histoire ne dit pas si cette union fut plus heureuse que la précédente.

Quelques années se passèrent encore, pendant lesquelles le jeune René fut considéré comme mort, ou, tout au moins, comme bien définitivement perdu. Mais la Providence veillait sur lui. L'enfant devait bientôt reparaître, grâce à l'un de ces hasards étranges, plus fréquents dans le roman que dans la vie réelle, et qui, cette fois se produisit..... à propos de bottes.

Le vaillant et hardi capitaine La Noue *Bras-de-fer*, au cours d'une de ses pérégrinations à travers l'Europe, s'arrêta un jour à Genève, et, entrant chez un cordonnier, se commanda une paire de chaussures.

A quoi tient parfois une destinée ?... Ce cordonnier était précisément le patron du jeune René, et ce fut ce dernier qui, quelques jours après, alla porter les bottes à son nouveau client. Or La Noue n'avait jamais été bien persuadé de la soi-disant mort de son neveu : il pensait qu'il devait encore exister quelque part, mais où?... Frappé de la ressemblance extraordinaire qui existait, et pour cause, entre le jeune cordonnier et le terrible Jacques Le Porc, La Noue interroge l'enfant sur son pays, sa famille et ses origines. René, sans se faire prier, raconte tout ce que le temps n'a pu effacer de sa mémoire, touchant les événements douloureux de son enfance agitée, et La Noue acquiert ainsi la certitude qu'il se trouve bien en présence du fils de sa malheureuse sœur.

Faisant immédiatement quitter à René ses habits misérables et son métier de cordonnier, il l'attache à sa personne, le fait instruire dans les lettres et les armes, et le garde près de lui, se promettant bien, à la prochaine occasion, de le faire rentrer dans ses droits.

A cet effet, il commence par présenter le jeune homme à du Plessis-Gesté, époux de Marthe Le Porc de la Porte, sœur du fameux Jacques, oncle, par conséquent, du jeune René qu'il n'hésite pas à reconnaître comme étant son neveu

René se trouvait donc avoir pour protecteurs deux de ses oncles, lorsque, le 28 décembre 1585, son père, le baron de Vezins, rendit sa vilaine âme à Dieu..... ou au diable qui, sans doute, la guettait au passage.

C'est alors que René, fort de l'appui de ses oncles, se présenta devant la veuve de son père, Louise de Maillé, pour revendiquer les privilèges attachés à sa qualité d'aîné de la famille. D'abord traité d'imposteur, il ne fut même pas reconnu par ses propres sœurs, qui sacrifièrent la vérité à leurs intérêts, mais n'en profitèrent pas longtemps car elles moururent toutes deux l'année suivante, dans la même semaine, et furent inhumées à Nantes en l'église des Carmes.

Cependant, malgré toutes les difficultés qui surgissaient sur ses pas, René, grâce à l'appui de ses oncles, et avec l'aide du crédit de La Noue, réussit, enfin, à faire prévaloir ses droits. Il dut pour cela supporter les frais d'un long procès qui ne dura guère moins de quinze années, puisqu'il se termina seulement le 5 août 1600, par un arrêt du Parlement rétablissant René dans tous les biens de son père. Ce procès avait coûté 100,000 livres qui en vaudraient de nos jours 400.000 !.....

Mais l'opinion publique, plus prompte à se prononcer que les arrêts de la justice, s'était tout de suite montrée favorable à René, qui, dès l'année 1589, le 10 juin, avait pu épouser noble demoiselle *Anne de Maillé de la Tour-Landry*, fille de François de Maillé de la Tour-Landry et de Diane de Rohan.

René rentra donc dans la possession de tous les biens des barons de Vézins, sauf le château de ce nom, occupé par les protestants, à titre de place de sûreté, pendant près de trente ans. Comme le château de Saint-Mars, il était du reste inhabitable, ayant été ruiné à la suites des guerres de la Ligue (1). René et sa jeune épouse se fixèrent au château de la Tour-Landry, qu'ils firent rebâtir et où naquirent leurs enfants, parmi lesquels François, Charlotte, André, Marthe, Madeleine, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

René Le Porc de la Porte, baron de Vezins et de Pordic, seigneur de l'Archapt, de Villeneuve, du Plessis de Casson, de la Noue-Briord et autres lieux, possédait, dans sa terre de Vezins, une seigneurie importante, qualifiée, dès le XVIe siècle, de baronnie, et plus tard de marquisat, et donnant la seigneurie des paroisses de Vezins, Chantelou, Saint-Hilaire-du-Bois et Nuaillé ;

(1) Voir plus loin l'histoire de la prise du château de Saint-Mars, qui, d'ailleurs, fut attribué en partage à Marquise Le Porc de la Porte, sa demi-sœur.

la présentation de cinq chapelles, droit de prévôté dans le bourg de Vezins, haute, moyenne et basse justice. La mouvance relevait primitivement du château d'Angers, puis fut attribuée à la baronnie de Viliers, pour le château et les droits honorifiques, et, pour le reste, retenue en franc-alleu, puis concédée à Passavant. Au XVIIIe siècle la baronnie (ou le marquisat) de Vézins comprenait encore, outre de nombreux fiefs, vingt-trois métairies, trois moulins, trois étangs, une forêt de six à sept lieues de tour, la seule du pays, et des revenus estimés, toutes charges, payées d'une valeur de 15 à 16 mille livres (1).

René mourut en 1616, sans avoir pu entrer dans le manoir patrimonial. Jamais il n'avait oublié les mauvais jours de sa jeunesse, ni l'humble métier auquel il avait dû sa subsistance. Le riche baron de Vezins avait fait exécuter, en argent, tous les instruments de travail d'un cordonnier et, dans ses jours de belle humeur, il les montrait à ses amis, ou s'en servait pour produire un chef-d'œuvre (2).

Le 16 mars 1616, le prince de Condé accorda par lettres à la dame de Vezins, veuve de René Le Porc de la Porte, qu'il qualifie « comtesse » l'exemption du logement des gens de guerre, pour son bourg et son château de la Tour-Landry. En 1622 seulement, le capitaine de la Ferrière, qui commandait le château de Vezins, le remit, le 21 janvier aux mains de M. de Vendôme, moyennant une somme de 18000 livres payée par la veuve de René et son fils François qui, rentrés en leur demeure, se hâtèrent d'en faire abattre et raser toutes les fortifications, au grand soulagemeut du pays, rançonné par les gens de guerre (3).

ANDRÉ LE PORC DE LA PORTE

Evêque de Saint-Brieuc

André Le Porc de la Porte de Vezins, second fils de René, fut évêque de Saint-Brieuc. Né en 1593, et appelé, dès les premiers jours de 1619, à l'évêché, il célébra sa première messe épiscopale

(1) C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire.* — Ayrault, *Vie de la Noue.* — Posquet de Livonnière, *Cout. d'Anjou*, t. II. — Bodin, *Angers*, t. I, p. 207. — Figuier, *Hist. du Merveilleux*, p. 117. — *Dict. des Merveilles de la Nature*, t. III, p. 351-353.

(2) *Ibid.* Pocquet de Livonnière, C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire*, etc.

(3) C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire*, art. *Vezins.*

à Saint-Maurice d'Angers, le 30 mars de la même année. Sa consécration solennelle eut lieu en 1620. Il publia des statuts en 1624, et appela, en 1625, les Ursulines à Saint-Brieuc, où il les installa. Pour leur instruction, il composa un ouvrage, resté inachevé, sous ce titre : *Pratique intérieure et journalière, tirée du Cantique des Cantiques*. En 1626, André Le Porc de la Porte fit également venir en sa ville épiscopale, les religieuses Calvairiennes, mais il échoua devant toutes les résistances des fidèles, et même du clergé, dans sa tentative d'introduction des Pères Minines. Il établit définitivement le rite romain dans son diocèse. André mourut, le 22 juin 1632, par suite, dit-on, de l'ignorance de ses médecins qui le laissèrent périr de faim.

Voyant venir sa dernière heure, André fit un testament par lequel il léguait tous ses biens aux pauvres. Son corps fut inhumé dans la chapelle des Ursulines, d'où sa tombe a été, après deux siècles, le 17 novembre 1833, transférée dans la cathédrale de Saint-Brieuc. Sa statue y figure couchée, mitrée, les mains jointes, le bras droit soutenant la crosse, l'écusson sculpté sur la face du socle : *écartelé au 1, d'argent, au porc de sable défendu d'argent et clariné d'argent*, qui est des Le Porc ; *au 2, de gueules à un croissant montant d'hermines resarcelé d'or*, qui est de la Porte ; au 3, de la Tour-Landry ; et au 4, de Rohan (1).

LES SECONDES NOCES DE LOUISE DE MAILLÉ

(1687)

A la mort de Jacques Le Porc, seigneur de Vézins, Louise de Maillé sa veuve, demeura au château de Vézins dont elle avait la possession, comme garde noble de ses deux enfants, Jean et Marquise, car, en l'absence de René, Jean passait pour l'aîné de la famille et le principal héritier des barons de Vézins, seigneurs de l'Archapt, de Villeneuve, du Plessis-Casson, de Saint-Mars, etc...

Louise de Maillé entretenait dans son château une forte garnison, à cause des terribles guerres de religion qui désolaient alors le pays. Vezins était d'ailleurs une place très forte et pouvait

(1) *Mémoires de la Soc. d'Agr. Sc. et Arts d'A.*, 1858, p. 205. — Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, p. 287. — Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, art. *Saint-Brieuc*.

braver plus d'une attaque. Un gentilhomme, dont les terres touchaient celles de Louise de Maillé et qui, en ce moment, guerroyait pour le roi de Navarre, Pierre Laurent seigneur de la Crilloire, eut un jour la fantaisie d'arrondir ses domaines en épousant la châtelaine de Vézins. Toutefois, comme il était très mal vu dans le pays, il avait lieu de craindre que la veuve de Jacques Le Porc, elle-même, repoussât ses avances. Aussi résolut-il, non de lui proposer, mais de lui imposer ce nouvel hymen. En ce temps de troubles et de guerre civile tous les brigandages étaient faciles et les soudards des deux partis ne s'en faisaient pas faute. Donc, sous divers prétextes, Laurent introduisit dans la garnison et le personnel de service du château de Vézins, un certain nombre de sicaires dévoués à toutes ses volontés, prêts à toute besogne. Puis, quand il jugea le moment propice à ses desseins, le 17 avril 1587, il vint lui-même, avec une suite nombreuse, sous prétexte de faire à la châtelaine une visite de bon voisinage. Une fois dans la place, s'y trouvant en force, le sire de Crilloire se saisit des clefs du château, tue ou chasse tous ceux qui tentent quelque résistance, et, le pistolet au poing, pénètre de plain pied dans la chambre de la châtelaine, à qui il signifie qu'elle doit l'épouser sur l'heure.

Louise de Maillé, outrée de ces peu galants procédés, se récrie sur la brusquerie de cette démarche et demande le temps de la réflexion. La nuit lui est accordée pour réfléchir, mais comme le lendemain elle persiste dans son refus, Laurent de la Crilloire, qui n'a point de temps à perdre, la fait traîner de force dans la chapelle du château et contraint le chapelain de Vézins à leur donner, séance tenante, la bénédiction nuptiale.

Le nouvel époux s'établit alors en maître au château de Vezins, mais quelques serviteurs fidèles de Louise de Maillé avaient prévenu les parents et amis de celle-ci des violences et de la captivité qu'elle subissait. Aussi s'apprêtaient-ils à venir assiéger le château. D'autre part, Louise démontra au sire de Crilloire que, tant qu'il la tiendrait ainsi prisonnière, leur mariage serait nul devant la loi, que, s'il voulait lui rendre sa liberté, elle accéderait à ses désirs, en faisant régulariser au grand jour cet hymen auquel il l'avait contrainte, que, donc, il avait tout à gagner à faire de bon gré ce que, sans doute, il serait obligé de faire de force, grâce à l'intervention des parents de la veuve de Vezins. Pierre se rendit aux raisonnements de la rusée

châtelaine et la remit en liberté après onze jours de captivité. Louise se retira à Angers et s'empressa de porter à la connaissance de qui de droit une plainte relative aux violences dont elle avait été l'objet, de la part du sire de Crilloire.

La justice se mit en mouvement, mais Laurent n'attendit pas les conséquences de son enquête : il quitta Vezins à la hâte et regagna l'armée du roi de Navarre, le futur Henri IV. Il ne devait pas, néanmoins, échapper longtemps au châtiment mérité par son odieuse conduite : pris dans une embuscade, il fut fait prisonnier et traduit devant le présidial d'Angers, qui le condamna à avoir la tête tranchée. Cette exécution eut lieu le 7 mai 1588 (1).

LES « MARIAGES » DU COMTE DE LA PORTE

Le terrible Jacques avait un frère puîné, *Claude* Le Porc de la Porte, gentilhomme que sa qualité de cadet destinait, selon l'usage du temps aux fonctions ecclésiastiques. Mais sa mère, Marthe de la Porte, dernière héritière de la branche aînée de sa maison, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fit à ce fils de considérables donations, à charge de prendre le nom et les armes de la Porte. Claude y consentit volontiers, se maria et eut, en 1630, un fils, *Armand*, connu sous le nom de chevalier, puis comte de la Porte, et qui, au dire de Pocquet de Livonnière (2), devient bientôt « aussi célèbre par ses mariages extraordinaires, que par sa naissance et son rare mérite. »

Ce chevalier débuta pour avoir « de grandes privautés » avec la Damoiselle Anne Legras, fille de Antoine Legras, écuyer, seigneur de Langardière, et ces « privautés furent suivies de la naissance d'un enfant ». Le sieur de Langardière poursuivit aussitôt le chevalier pour crime de rapt et de séduction. Le jeune Armand eut bien volontiers coupé court à toute difficulté, en épousant la damoiselle, qui était fort belle, mais la comtesse de Vezins, sa mère, s'y opposa formellement et l'en détourna. Elle prétendit même retourner l'accusation en disant que son fils, qui était

(1) Pocquet de Livonnières, *Coutumes d'Anjou*, t. II, col. 1149. Il existe de ces faits une autre version relatant l'enlèvement de la jeune veuve par Laurent de Crilloire, qui l'aurait fait marier de force par un prêtre, à la chapelle du château de Crilloire. Mais la relation que nous reproduisons semble la plus vraisemblable des deux.

(2) Pocquet de Livonnière, *Coutumes d'Anjou*, pages 1134, 1146, 1169.

aussi mineur, avait été séduit par les parents de la fille pour procurer à celle-ci une union avantageuse.

L'affaire fut réglée par un procès qui, comme tous les procès de ce temps-là, dura longtemps et coûta fort cher. Commencé en 1656, il se termina le 20 août 1660 par un arrêté condamnant le chevalier à une amende de 800 livres destinées à « aumôner le pain aux prisonniers », et, de plus, au paiement de 12000 livres à la damoiselle de Langardière et de 8000 livres à son enfant. Chargé en outre de tous les dépens et contraint, par la détention de sa personne, au paiement intégral de ces sommes, le pauvre chevalier, qui ne les possédait pas, se préparait tristement à entrer à la Conciergerie, lorsque « un monsieur de Lorme, qu'il ne connaissait que de réputation », lui fit remettre 20 800 livres par un de ses commis, avec ordre de n'en point prendre de reçu.

Pendant que la Providence des amoureux venait ainsi en aide au chevalier, elle intervenait, sous une autre forme, en faveur de la demoiselle de Langardière, qui, ayant arrondi sa dot aux dépens de son honneur, ne tarda pas à en trouver le placement.

« Elle épousa le sieur de Grand-Champ, gentilhomme de Normandie », raconte Pocquet de Livonnière qui ajoute : « Et parce que la demoiselle Chabot, après l'arrêt rendu contre le sieur Chevrier, que nous avons rapporté ci-devant, a aussi épousé le sieur Duval de Rely, gentilhomme de Normandie, les filles de l'Anjou ont cru quelque temps qu'elles pouvaient pécher impunément et qu'elles trouveraient en Normandie des réparateurs de leur honneur. »

« En l'année 1660 — dit encore le jurisconsulte angevin — le chevalier de la Porte, âgé alors de trente ans, robuste et bien fait, donna dans la vue de dame Catherine Fouquet de la Varenne, veuve du comte de Vertu, dont les mémoires du temps ne parlent pas comme d'une dame d'une austère vertu. Elle était alors âgée de soixante-douze ans. Pour plaire au chevalier de la Porte et réparer l'inégalité des âges, elle fit deux choses : la première de passer un contrat de mariage par lequel elle reconnut que le chevalier lui avait apporté et mis en dépôt une somme de 30,000 livres, et lui donnait tout ce que les coutumes de l'ordonnance lui permettaient de donner ; la seconde, qui ne se trouve que dans les mémoires du temps, de lui faire voir une cassette où il y avait 150,000 livres en or, avec offre de lui donner 10 louis d'or pour chacune de ses caresses. Il y eut ensuite

un prétendu mariage célébré entre eux, dans la chapelle de la comtesse de Vertu, par un prêtre inconnu, dont on rapportait un certificat. »

Mais la comtesse avait plusieurs enfants qui se nommaient : les comtes d'Avaugour et de Goëslo, les demoiselles de Vertu, de Clisson, de Chantocé et de Goëslo, et voyaient d'un fort mauvais œil les clauses de ce contrat de mariage, pensant, non sans quelque raison, que le chevalier aurait vite épuisé la fameuse cassette, et que sa tendre épouse lui ferait ensuite des donations qui consommeraient leur ruine.

Ils attaquèrent donc, devant le Parlement de Paris, le prétendu mariage de leur mère et parvinrent à en faire prononcer la nullité par défaut de forme « sauf aux parties à réitérer, si bon leur semble, leur mariage devant le curé de leur paroisse et à faire un nouveau contrat ». Mais le chevalier et son antique épouse renoncèrent à... « réitérer » et les enfants de Catherine Fouquet payèrent cette rupture au chevalier assez généreusement.

Celui-ci se plaisait ensuite à dire que cet hymen l'avait amplement dédommagé des frais occasionnés par son éphémère union avec la damoiselle de Langardière.

Le chevalier Armand se remaria deux fois encore : il épousa, en 1622, demoiselle Catherine Boislève, fille de Henri Boislève, seigneur de la Maurousière, qui refusa, pendant neuf ans, son consentement au mariage de sa fille. Ici encore intervint le Parlement qui, par arrêt du 19 août 1673, interdit ce mariage, puis, par un autre arrêt rendu sur appel, l'autorisa le 17 juillet 1682.

Devenu veuf, il se maria une quatrième fois, et eut un fils, *Simon* de la Porte Vezins, qui épousa Madeleine Laurent de Crilloire.

Armand de la Porte mourut, vers 1720, à la Thibaudière, en Juigné (1).

SAINT-MARS-LA-JAILLE PENDANT LA LIGUE

C'est vers 1561, dès le règne de Charles IX, que débutèrent les terribles guerres de religion, qui, durant une si longue période, devaient porter la ruine et la désolation dans les plus belles provinces du royaume de France. Toutefois la Ligue proprement

(1) Pocquet de Livonnière, *Coutumes d'Anjou*, p. 1134, 1146, 1169.

dite ne se forma en Bretagne que vers 1589. Son caractère fut d'abord bien franchement religieux, mais, ensuite, la lutte contre les huguenots devint, pour la Bretagne, dont la population était demeurée en majorité catholique, le prétexte et l'occasion d'une lutte sérieuse contre la royauté française. Le duc de Mercœur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, plus tard baron d'Ancenis, nommé par Henri III, en 1582, gouverneur de Bretagne, ne tarda pas à détourner à son profit le mouvement populaire, qui, soulevant la France entière, avait entraîné notre province.

Au début des guerres de religion, le château fort de Saint-Mars-la-Jaille appartenait au fameux *Jacques Le Porc de la Porte*, époux de *Claude de la Noüe*, sœur du brave *La Noue Bras-de-Fer*, hardi capitaine, huguenot convaincu et seigneur de la Gascherie, près la Chapelle-sur-Erdre. Jacques Le Porc, à l'exemple de son beau-frère, embrassa-t-il avec ardeur la cause du Béarnais?... Toujours est-il que le château de Saint-Mars-la-Jaille tenait pour le roi, en 1590, quand le prince de Dombes, gouverneur de Bretagne, y plaça une garnison royaliste (2).

Jacques Le Porc et sa famille habitaient alors leur château de Vezins, en Anjou, et le capitaine de la garnison de Saint-Mars fut le sieur de *Lousche*, au moins jusqu'aux débuts de 1591 (3).

A cette époque, ou peu après, la forteresse, longtemps assiégée, tomba entre les mains des Ligueurs, car le duc de Mercœur, par brevet du 15 mars 1591, nommait gouverneur de cette place *Claude Simon*, écuyer, seigneur du Mortier-Garnier, de la Saulaye, de Vritz (4) qui, dès le mois suivant dut défendre son propre château de la Saulaie contre l'attaque du comte de Rochepot qui s'en empara pour le roi, le feu ayant pris aux poudres des assiégés.

(1) Il acheta la baronnie d'Ancenis en 1596.

(2) Guillotin de Corson, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne.*

(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, f. des Etats, l. M cote A. *Etat provisoire des dépenses des garnisons royales dressé par M. Y. Choppin délégué des trésoriers de l'extraordinaire des guerres :*

« A la garnison de Saint-Mars-la-Jaille sous la charge du sieur de Lousche, capitaine dudit château 970 écus 2/3 pour 4 mois du 1er janvier au 31 mai à raison de 169 écus 2/3 par mois. »

(4) Claude Simon avait acheté, le 11 avril 1582, la châtellenie de Vritz de Etienne Hallay, époux de dame de Coëtquen. (*Note de M. le marquis de l'Esperonnière*, propriétaire actuel de la Saulaye).

La Saulaie, château situé dans la commune de Freigné, mais aux portes de la ville de Candé, appartient aujourd'hui à la famille de l'Esperonnière, par suite du mariage de la fille unique de Claude Simon, dit « *le capitaine La Saulaie* », *Renée Simon*, qui épousa, en 1612, *François de l'Esperonnière*, fils d'*Antoine*, seigneur du Pineau et de la Roche-Bardoul.

Claude Simon, après la perte de la Saulaie, s'enferma avec ses troupes au château de Saint-Mars-la-Jaille et défendit cette place durant fort longtemps, contre les attaques réitérées des royaux, tandis que ses soldats faisaient des courses jusqu'aux portes d'Angers et entretenaient des communications avec tous les ligueurs des environs.

Désespérant de reprendre Saint-Mars par la force, les partisans du Roi résolurent d'y parvenir par la ruse. Dans leurs rangs marchaient deux jeunes et vaillants officiers, les frères Malaguet, dont la mère habitait à la Leverie, maison noble située près de là (1). Ils en avaient fait un petit quartier général de huguenots, en relations permanentes avec les autres partisans du Roi. Les Malaguet assemblèrent secrètement des troupes, dans la demeure de leur mère, et, à la faveur des ténèbres de la nuit, allèrent s'embusquer avec leurs soldats dans un champ couvert de grands genêts, situé près du château.

C'était le 15 décembre 1595, un dimanche matin. Bientôt les cloches du village appelèrent à l'office divin tous les habitants de la paroisse, y compris les principaux chefs de la garnison et une partie des soldats de la forteresse. C'était le moment attendu pour la surprise projetée. Le plus jeune des Malaguet, déguisé en fille, s'achemina vers le château, et, l'air éploré, fondant en larmes, se présenta à l'entrée du pont-levis demandant à parler au capitaine La Saulaye. Emu de l'expression désolée de cette pauvre fille, qui, disait-elle, voulait implorer appui et justice, contre des soldats qui maltraitaient son vieux père, la sentinelle alla conférer avec le capitaine. La Saulaye répondit que « jamais il n'avait fermé son cœur, ni sa porte, aux larmes d'une femme ». Ordre fut donc donné d'introduire la jeune fille. Deux soldats déguisés en paysans venaient de la rejoindre. Sans défiance, la sentinelle abattit alors le pont-levis pour leur donner entrée au

(1) Il s'y trouve est un champ appelé encore aujourd'hui « Champ des Huguenots » et un petit chemin portant le même nom « le chemin des Huguenots ».

château. Mais un cri retentit soudain, puis la détonation d'une arme à feu, et le corps inerte de l'infortuné soldat, la tête fracassée d'un coup de pistolet, fut précipité dans le fossé, tandis que l'aîné des Malaguet, suivi de ses troupes, pénétrait à son tour dans la forteresse. La Saulaye fut fait prisonnier, ainsi qu'une partie de la garnison et la place fut soumise au Roi, malgré les protestations du malheureux gouverneur. Celui-ci, en effet, déclara que cette surprise n'était pas de bonne guerre, attendu qu'il observait, en ce moment, la trêve conclue et publiée entre le roi et le duc de Mercœur, et que, dans cette sécurité, il avait cru pouvoir permettre à la plus grande partie de sa garnison d'assister à la messe de la paroisse. « *La raison du plus fort est toujours la meilleure* », et l'histoire nous apprend que le Conseil de guerre, réuni à Rennes pour trancher ce différend, jugea la Saulaie de bonne prise et déclara qu'il ne recouvrerait la liberté que par échange, contre du Goût, demeuré prisonnier après la prise de Blain dont il était gouverneur (1).

Trois ans après, la rançon de du Goût fut réduite à 4000 écus et les héritiers de Claude Simon furent déchargés des représailles du gouverneur de Blain, par l'article 28 du traité signé à Angers entre Henri IV et la duchesse de Mercœur, le 20 mars 1598 (2).

Mais, dans l'intervalle, en 1597, le château de Saint-Mars avait été repris par le duc de Mercœur (3). Les fortifications en furent démolies par ordre du roi, en 1618 (4), après le rétablissement définitif de la paix (5).

(1) Moreau. *Histoire de la Ligue en Bretagne*, II, 205-206. — Maillard, *Hist. d'Ancenis et de ses barons*, p. 86.

(2) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, notes de la deuxième édition

(3) Maillard, *Hist. d'Ancenis et de ses barons.*

(4) *Revue historique de l'Ouest.* Mémoires, II, 552.

(5) Récemment un affaissement du terrain s'étant produit dans une allée, située à gauche du château actuel de Saint-Mars-la-Jaille, fit découvrir un reste de l'ancienne forteresse qui n'avait, sans doute, été rasée qu'au niveau du sol.

M. A. Travers nous communique, avec prière d'insérer, la note suivante. Nous accédons à son désir, en faisant toutefois nos plus expresses réserves sur la question d'histoire qui le met en désaccord avec notre éminent et savant ami, M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes. (N. D. L. R)

NOTE

A propos d'un article sur des questions d'histoire bretonne, paru dans le Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, (1908, 1re partie).

Je viens de lire dans le dernier bulletin de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* l'article de M. Loth sur mes deux opuscules : « *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne* et *les Inscriptions Gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne* ».

Mon attention a été d'autant plus frappée par les critiques de M. le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, qu'elles portent sur des études qui m'intéressent vivement et dont les traits qui m'ont été décochés ne me détourneront pas.

Le point de vue *particulier* domine toutefois beaucoup trop dans l'analyse faite de mon travail, les questions d'histoire qui ont donné lieu à cette controverse ne pouvant qu'être rabaissées par une polémique personnelle.

Le champ où je me suis placé est plus vaste ; le patriotisme et la vérité historique peuvent s'y mouvoir facilement sans se heurter. N'humilions pas les Bretons, en les excluant de la famille Gauloise, et en leur donnant pour berceau les barques de fuyards qui, n'ayant pas su défendre leur patrie, se seraient emparé du territoire d'autrui et auraient imposé leur langue à ses habitants. Le bon sens, la philologie, la glorieuse histoire de Bretagne, l'esprit de ses populations, les écrits de la plupart de nos grands historiens tant Français que Bretons, tout contredit de pareilles assertions, tout dément une si piteuse origine. Ma thèse qui, sans nier l'hospitalité donnée aux Emigrés insulaires, reconnaît les Bretons pour les vrais descendants des Gaulois-Armoricains, a l'honneur de compter de sérieux partisans que je suis heureux de remercier ici. Bretons de cœur et de langage, ils ont conservé intacte leur foi dans la vieille race armoricaine, et ils seront très surpris d'apprendre que leur esprit « a été troublé par un appareil d'érudition » que l'auteur de l'article en question a bien voulu m'accorder.

Mais je reprendrai mon sujet, aussitôt que mes " loisirs " me rendront la chose possible, et me permettront de faire paraître le travail que je prépare.

Brest, 21 Novembre 1908. ALBERT TRAVERS.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXIX — DEUXIÈME SEMESTRE

Baudry (J.). Saint-Mars-La-Jaille et ses anciens seigneurs. I. Septembre. 141. — II. Octobre. 205. — III. Novembre. 257. — IV. Décembre. 313.

De La Bigne (Paul). Combour et ses seigneurs. IV. Juillet. 9. — V. Août. 57. — VI. Septembre. 131. — VII. Octobre. 189. — VIII. (Fin) Novembre. 249.

De Calan (Vte Charles). Mélanges historiques. XIII. La succession du duc Geoffroi. Juillet. 28. — XIV. Les abbés Félix de Ruis et Teudon de Redon. Juillet. 32. — XV. Alain III et la Normandie. Juillet. 35. — XVI. Les fausses chartes d'Alain Le Long, d'Alain Fergent et d'Eudon. Août. 76. — XVII. Les vassaux légendaires du Roi Salomon. Août. 81. — XVIII. Le Comte de Nantes Mathias II. Octobre. 179. — XIX. Le duc Hoel II. Octobre. 180. — XX. La chronologie des Annales bretonnes. Octobre. 183. — XXI. Le Roi Henri II d'Angleterre et la Bretagne. Décembre. 292. — XXII. Le Roi Richard et la Bretagne. Décembre. 304.

Campion (L.). L'enceinte romaine d'Alet. Octobre. 165.

De Gourcuff (Vte Olivier). *Mélanges*, par Mme N. Dondel du Faouëdic; *Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, par Paul Sébillot; *Le Roi Grallon*, par L. Michaud d'Humiac; *Procès verbal de la visite des commissaires de la Municipalité au Couvent des Carmélites de Nantes en 1790*, par le baron G. de Wismes; *Compte-rendu des fêtes du Cinquantenaire de la Revue de Bretagne*, par le même; *Allocution d'entrée de M. le baron G. de Wismes à la Société Académique de Nantes* (20 janvier 1908); — La revue « Les Argonautes ». Octobre.

Le Gouvello (Vte Hippolyte). Galerie des Illustrations bretonnes. Le cardinal Richard. Octobre. 202.

De Laigue (Cte René). Le Congrès Breton de 1908. Décembre. 277. *Chronique et Histoires des Bretons par Pierre Le Baud*, par le Vte Ch. de Calan; *Les Relations du Pouvoir central et de la Province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, Correspondance des Contrôleurs Généraux avec la Province de Bretagne, 1689-1715*, publié par J. Letaconnoux; *La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle*, par le Vte Ch. de Calan; *Etudes et documents sur l'Histoire de Bretagne (XIIIe-XIVe siècles)*, par l'abbé G. Mollat; — *Les Livres de Saint-Patrice, apôtre de l'Irlande. Introduction, traduction et notes* par Georges Dottin; *Un Bataillon de Volontaires (Troisième bataillon de Maine-et-Loire, 1792-*